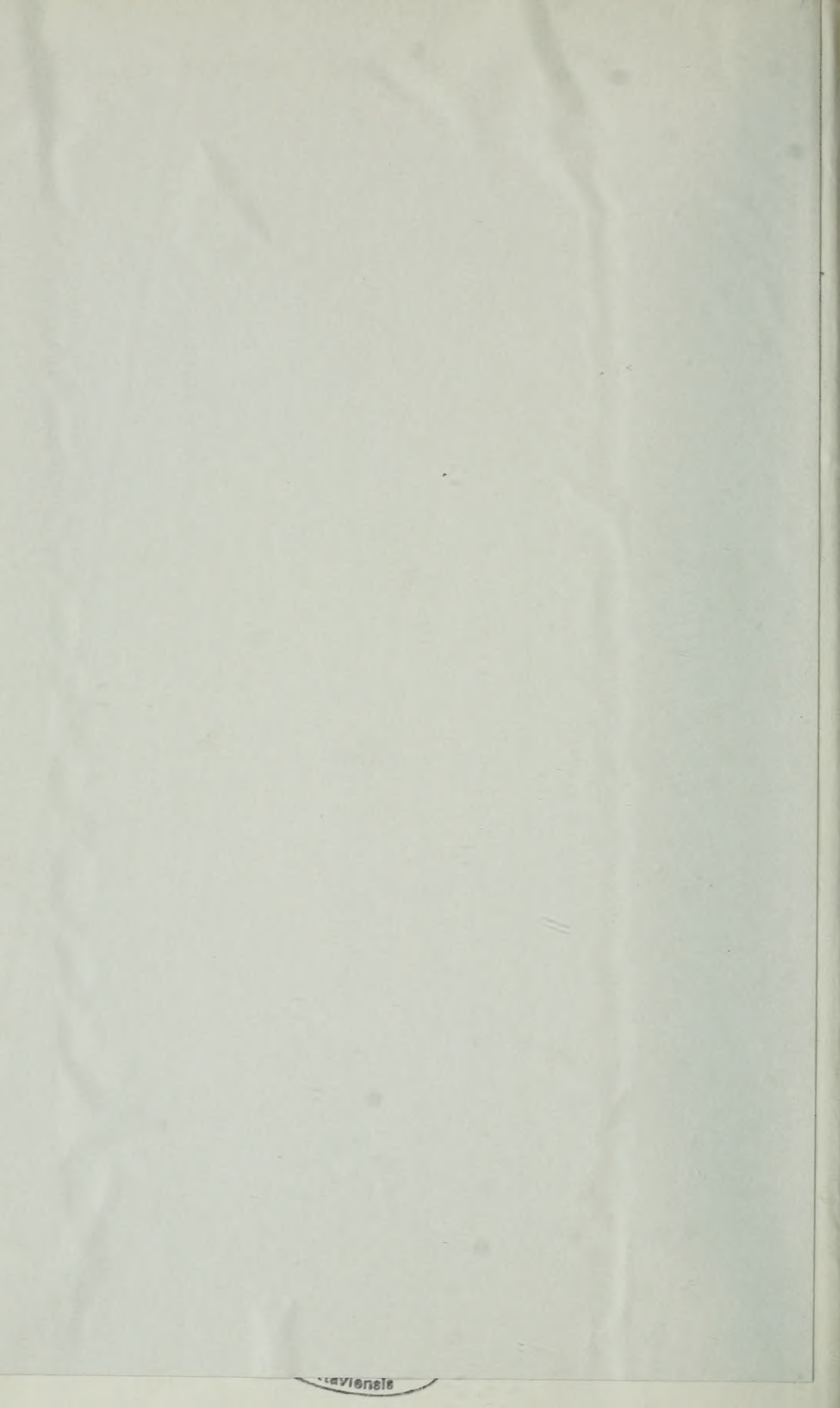

U d'/of OTTAWA
39003001463941



SE 17/09

CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

DE

LAURENT DE GORREVOD

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



Cliché Bégule.

Laurent de Gorrevod
d'après le vitrail de sa chapelle à Brou.

Laurent de Gorrevod

FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

CORRESPONDANCE
POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE
DE
LAURENT DE GORREVOD

Conseiller de Marguerite d'Autriche
et Gouverneur de Bresse.

PREMIÈRE PARTIE
1507-1520

THÈSE POUR LE DOCTORAT
PRÉSENTÉE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

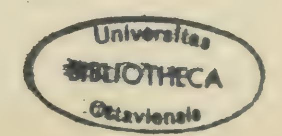
PAR

ANDRÉ CHAGNY



MACON
PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

1913



INTRODUCTION

I. NOTES PRÉLIMINAIRES

Attaché par nos origines et nos goûts au pays bressan, nous nous sommes proposé, depuis plusieurs années, la tâche de faire revivre une des figures les plus curieuses de l'histoire bressane : celle d'un grand seigneur, Laurent de Gorrevod, contemporain de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint, qui joua un rôle assez important soit auprès de ces deux souverains, soit à la cour de Savoie.

Des séjours à Bruxelles, où les Archives générales du royaume de Belgique contiennent de nombreux documents concernant « la Grande Bourgogne » ; en Espagne, où les dépôts de Barcelone, de Madrid et de Simancas attirent de plus en plus les travailleurs en quête de renseignements sur toute une « face » du règne de Charles-Quint ; en Italie enfin, à Rome (Vatican), à Venise (Bibliothèque de Saint-Marc), à Turin surtout, dans cet *Archivio di Stato*, où doit conduire ses recherches, d'ailleurs aisément fructueuses, quiconque veut écrire l'histoire, même fragmentaire, des provinces de l'ancienne Savoie, nous ont permis d'ajouter un grand nombre de pièces rares aux documents que

nous fournissaient les dépôts français, celui de Lille en particulier, où l'on conserve l'un des trésors diplomatiques les plus riches de l'Europe. Par surcroît, nous avons eu accès dans des archives privées, — celles où le chef de la Maison de Bauffremont, héritier des Gorrevod disparus, s'est plu à composer sur ses ancêtres de volumineux et très précieux dossiers.

En même temps que nous faisions notre cueillette, nous nous efforcions de réunir le plus possible de renseignements sur la personne, la cour et le gouvernement de Marguerite d'Autriche, de même que sur les débuts du règne de Charles-Quint (minorité et quinze premières années, jusqu'en 1529) : la bibliographie que nous joignons à notre travail témoigne de cette préoccupation, non moins que les commentaires et les notes qui encadrent les pièces publiées.

Ainsi peu à peu s'est dévoilée à nos yeux l'énigmatique figure de Laurent de Gorrevod. Désormais il nous était possible de le suivre jusque dans les moindres épisodes de sa carrière. Nous l'avons vu successivement pourvu des charges de grand écuyer de Savoie sous le règne de Philibert II dit le Beau ; de gouverneur et bailli de Bresse, au nom du duc Charles II et de la douairière Marguerite d'Autriche ; de conseiller, chambellan, chevalier d'honneur, chef des domaines et finances de la même princesse, devenue régente et gouvernante des Pays-Bas ; de membre du conseil de Charles-Quint ; enfin de grand-maître de l'hôtel impérial et de maréchal de Bourgogne. A côté de ces fonctions

officielles et permanentes, il en exerça d'autres qui, pour être d'ordre administratif et, quelques-unes, transitoires ou confidentielles (ambassades en Angleterre et en Savoie ; lieutenance des deux Bourgogne en 1526), n'en avaient pas moins d'importance. Sauf pendant trois ou quatre séjours qu'il fit en Bresse et en Franche-Comté, il résida auprès des souverains dont il avait la confiance et qui tenaient à le garder à leur cour : Marguerite et son neveu ne se séparèrent de lui que momentanément pour l'envoyer là où ils avaient besoin d'être représentés par un agent sûr et dévoué. C'est sans doute, avec ses titres de noblesse, ce qui l'empêcha de faire une carrière dans les ambassades à poste fixe.

Au reste, si l'archiduchesse et Charles-Quint l'employèrent à plusieurs reprises dans les affaires extérieures, ils ne le mêlèrent que très rarement et, dans ce cas, d'une manière tout indirecte, aux événements de la politique intérieure des Pays-Bas. Vis-à-vis des Brabançons et des Flamands, Gorrevod était un étranger et ne devenait leur compatriote que par opposition à leurs ennemis. En sa qualité de Bressan ou, si l'on préfère, de « Savoisien », tout au plus lui reconnaissait-on un droit — dont il usait d'ailleurs avec discrétion, — celui de se montrer l'adversaire résolu des influences et de la politique françaises. En cela, aussi bien, n'était-il que l'écho des sentiments de l'archiduchesse.

Les documents, qu'on trouvera plus loin, se répartissent sur une période assez courte ; mais les années qu'elle embrasse sont remplies d'événements considé-

rables. Elles ont vu débattre de très grands intérêts entre des personnages dont les noms sont restés justement célèbres : en France, Louis XII et François Ier, le cardinal d'Amboise et Louise de Savoie ; en Angleterre, Henri VII, Henri VIII et Wolsey ; en Espagne, les souverains catholiques Ferdinand et Isabelle ; à Rome, Jules II et Léon X : en Allemagne et au Pays-Bas, Maximilien Ier, Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Tels sont les principaux acteurs, qui occupent le devant de la scène durant ce bref espace de temps ; tels sont les hommes et les femmes dont les démarches, les projets, les paroles mêmes constituent la trame de l'histoire au début du XVIe siècle.

Jamais les femmes ne prirent une part plus active au maniement des affaires que dans « ce siècle de fer » que connut Agrippa d'Aubigné. Mais, parmi ces princesses dont la forte éducation et les qualités viriles nous étonnent aujourd'hui. Louise de Savoie, Marguerite d'Angoulême, Renée de Ferrare, Catherine de Médicis, Marie Stuart, Élisabeth d'Angleterre, aucune n'a surpassé Marguerite d'Autriche par les dons de l'esprit et par tout ce qui fait les fermes caractères. On a fort diversement apprécié son rôle politique. Que ce rôle ait été des plus importants, personne ne le conteste. Mais si la tante de Charles-Quint a trouvé des historiens qui lui ont été trop favorables, d'autres ne lui ont pas rendu toute la justice à laquelle il nous paraît qu'elle a droit. Serait-ce que sa devise fameuse : *Fortune infortune fort une*, n'aurait pas cessé de lui convenir après quatre siècles ?

Il est trop certain que Marguerite n'éprouvait pas beaucoup de sympathie pour les Français en général, et les Valois en particulier. Elle n'oublia jamais l'affront que Charles VIII lui fit en la chassant du Louvre. Elle fut l'âme de la Sainte-Ligue après la mort de Jules II ; c'est elle qui jeta les Suisses sur Dijon et lança Anglais et Hennuyers contre Thérouanne. Le traité de Madrid, auquel elle avait « grandement tenu la main », et surtout la Paix des Dames la vengèrent cruellement des humiliations d'autrefois. Tout cela est vrai.

Mais ne convient-il pas aussi, pour être juste, de rappeler les coquetteries échangées entre elle et ce « bon » Louis XII, camarade d'enfance de Madame, « son premier galant », ainsi qu'il aimait à le lui écrire ? Après la victoire de Pavie, il ne tint pas à elle que François Ier ne fût délivré plus tôt de son humiliante captivité. Marguerite intervint énergiquement auprès de son neveu, en faveur des enfants du roi : dans sa lettre du 11 octobre 1529, la sévérité des remontrances se dissimule imparfaitement sous la déférence de l'expression. La lecture de sa correspondance prouve que, quand des accords se conclurent entre la France et l'Empire, ce fut presque toujours sur ses instances et par ses soins. Bref, si Marguerite eût conservé les amers ressentiments, les désirs de vengeance qu'on lui prête, femme, elle les aurait laissé percer, soit dans ses relations diplomatiques avec le cardinal d'Amboise et cette Louise de Savoie qu'elle n'aimait guère, soit dans ses lettres adressées à Louis XII, Anne de Bretagne, etc.

Il est exact néanmoins que trop souvent les intérêts de sa maison et des peuples confiés à sa sollicitude l'ont mise en opposition avec nos rois, et que, plus d'une fois, elle détourna Maximilien ou Charles-Quint de traiter à la légère avec Louis XII et François Ier. Son rêve politique fut de ressusciter cette « Grande Bourgogne » dont la petite-fille des « Ducs d'Occident » avait le droit de se souvenir. Quand les commissaires français la ramenèrent aux Pays-Bas, au mois de juin 1493, des bourgeois de Cambrai qui étaient allés au-devant d'elle, se mirent à crier : « Noël ! Noël ! — Ne criez pas Noël ! dit-elle impatientée ; mais bien : Vive Bourgogne ! » Marguerite d'Autriche est tout entière dans ces mots. A ses efforts personnels est due, en grande partie, la survivance du « sentiment bourguignon » dans les provinces restées sous la domination du gendre de Charles le Téméraire. Sous Maximilien, ce sentiment se confondait encore avec le devoir d'allégeance qui unissait les Comtois à l'époux de Marie de Bourgogne. Il acquit toute sa force sous le gouvernement de Marguerite (1507-1530). Ce fut bien autre chose, quand, avec Charles-Quint, l'État bourguignon reprit conscience de sa destinée, au point que Flamands et Comtois purent espérer un moment la reconstitution de l'ancien Duché. Il n'appartenait pourtant pas plus à Charles-Quint qu'à sa tante, de refaire l'union contre nature des Pays-Bas, en majeure partie germaniques, et de deux provinces essentiellement françaises.

Avant de devenir comtesse de Bourgogne [1], avant

1. L'acte de donation du Comté de Bourgogne à Marguerite par son

même de préndre possession du gouvernement des Pays-Bas, pendant la minorité de son neveu, Marguerite d'Autriche avait été duchesse de Savoie, — de 1501 à 1504. Elle ne devait jamais l'oublier.

A défaut du superbe monument dont elle dota la Bresse, son intervention constante dans les affaires de la Savoie témoigne de la persistance de ce souvenir. En usant de toute son influence sur son beau-frère Charles II [1], elle ne faisait d'ailleurs que reprendre une tradition des ducs de Bourgogne, tradition qui datait de la fin du XIVe siècle, du règne du Comte Rouge Amé VII. Pendant une cinquantaine d'années, de l'avènement de Louis Ier à la mort de Philippe II (1440-1497), la Savoie parut vouloir graviter dans l'orbite de la France. Le gouvernement, pourtant si court, de Marguerite d'Autriche, toute-puissante sur l'esprit de son mari Philibert le Beau, la ramena, et pour longtemps, à un état de vassalité, à l'endroit de la maison d'Autriche-Bourgogne.

Au surplus, l'intervention de Charles VIII en Italie, qui eut entre autres effets de transporter sur le terrain de la politique internationale les combinaisons diploma-

père l'empereur Maximilien Ier, est du 15 février 1509 (Quinsonas, III, 197-206), tandis que la prise de possession du gouvernement des Pays-Bas est du printemps de 1507.

1. Nous disons *Charles II* et non *Charles III*, à l'exemple du meilleur historien de ce prince, M. Arturo Segre, parce que le numéro II, donné au duc Charles-Jean-Amédée, fils de Charles Ier, est une dénomination erronée des historiens postérieurs, et non des contemporains. Au surplus, dans ses actes officiels, Charles ne prend aucune dénomination numérique, ou bien met « deuxiesme de ce nom ».

tiques, jusqu'alors restreintes aux relations d'État à État, marque une ère nouvelle dans l'histoire de nos provinces. Naples et le Milanais vont être, pour un demi-siècle, les enjeux de la politique européenne ; et même, jusqu'en 1559, on peut dire des luttes qui se livrent, d'abord pour la reconstitution de l'État bourguignon, puis pour la domination universelle, qu'elles sont « des guerres d'Italie ». Dans ces conditions, l'attitude du duc de Savoie, portier des Alpes et maître du Piémont, avait une importance toute particulière. Cette importance ne devait pas plus échapper à Louis XII et à François I[er] qu'à Charles-Quint et à Marguerite d'Autriche. Plusieurs des documents publiés plus loin éclairent les rapports, parfois difficiles, de l'ancienne duchesse et de son « bon frère » de Chambéry ; ils présentent, de ce chef, un réel intérêt.

Pendant la première partie de sa carrière, Laurent de Gorrevod servit Marguerite d'Autriche avec un dévouement absolu. Il fut initié de bonne heure[1] aux préoccupations et aux projets de la « Grande Fileuse », comme l'appelle Michelet[2]. Il n'hésita point à quitter son pays

1. Dès le 22 septembre 1509, il écrivait à Marguerite : « Je vous mercie très humblement de ce qui vous plaît si souvent m'escripre de vous afferes, et je pran Dieu à tesmoing que je desire autant la prosperité de vous comment je fais de gaigné paradis » (v. ci-dessous lettre XXII, 69).

2. Dans son *Cours de 1843*. — Michelet faisait allusion à l'une des occupations favorites de la princesse, mais surtout à sa dextérité patiente en affaires. Il ajoute : « le véritable fondateur de la diplomatie moderne et de la Maison d'Autriche, c'est Marguerite ».

d'origine pour s'attacher à la princesse, qui l'avait déjà comblé de faveurs durant son séjour en Savoie. Le « gouverneur de Bresse », — c'est le titre qu'on lui donne le plus habituellement, à partir de 1504, — est vraiment le type de ces hauts fonctionnaires savoyards ou bourguignons, qui, devant toute leur fortune à Marguerite, furent, avec un zèle plus ou moins désintéressé, les artisans de sa gloire, les serviteurs de ses ambitions. Comme Gattinara, Savoyard, lui aussi, et qui resta jusqu'au bout son ami, il demeura fidèle à la princesse, même pendant les mauvais jours qui marquèrent pour celle-ci l'avènement de son neveu. Quand le futur Charles-Quint l'eut emmené en Espagne, c'est, en grande partie, à ses efforts personnels que Marguerite dut son éclatante revanche des dédains du « parti nationaliste et français ». Enfin, si, à partir de 1518, il vécut ordinairement dans l'entourage de Charles, roi d'Espagne, puis empereur, il n'en continua pas moins à défendre auprès de lui les intérêts de l'archiduchesse, comme aussi, à l'occasion, ceux de son « naturel souverain », le duc Charles II de Savoie.

De ce simple exposé ressort déjà l'intérêt double ou, si l'on préfère, le double but de la publication que nous entreprenons, à savoir :

1° Contribuer à l'établissement des sources de l'histoire de Marguerite d'Autriche, tout en aidant à mieux faire connaître la politique, l'entourage, la vie même et le caractère de cette femme célèbre ;

2° Réunir les éléments d'une biographie critique de Laurent de Gorrevod et, par un exemple particulier et

typique, montrer comment ce personnage, initié par l'archiduchesse à la haute politique et à l'administration, devint l'un des principaux fonctionnaires et l'un des conseillers les plus écoutés de Charles-Quint, pendant les premières années du règne de ce prince.

*
* *

Auxiliaire et serviteur de l'archiduchesse et de l'empereur, Gorrevod reçoit comme un reflet de la gloire de ces deux princes. Bien qu'on ne puisse le classer lui-même au nombre des hommes dirigeants de son époque, ou justement parce qu'il n'y avait rien d'extraordinaire en lui et que beaucoup de nobles lui ressemblaient, on peut le regarder comme un bel exemplaire du gentilhomme de cour, homme de conseil plutôt que de guerre, mais qui paraissait à l'aise sur un champ de bataille [1]. Ami de l'épargne, il amassa de grands biens, acquit de beaux domaines et doubla au moins sa fortune patrimoniale. D'une piété sincère et profonde, d'une loyauté à toute épreuve, d'une générosité digne d'un grand seigneur, il nous apparaît à travers sa correspondance comme un homme des plus estimables, un chef de famille soucieux avant tout de l'honneur de sa race, un ami fidèle et sûr, un fonctionnaire intègre, — chose bien rare à l'époque et dans sa situation [2], — enfin, comme

1. On le verra prendre part, aux côtés de l'empereur Maximilien, brave et téméraire comme un simple chevalier, à un combat devant Thérouanne, en août 1513.

2. Antonio Bagaroto, ambassadeur mantouan, écrivait de Valladolid,

un agent politique, doué de ces qualités de sagacité, de prudence et d'énergie, animé surtout de ce zèle infatigable et de ce dévouement aveugle, grâce auxquels une Marguerite d'Autriche et un Charles-Quint ont pu faire de si grandes choses avec d'assez faibles moyens.

On ne contestera pas que ce personnage soit remarquable à bien des égards. Cependant la plupart des historiens, qui l'ont rencontré sur leur route, l'ont expédié en peu de lignes, se bornant d'ordinaire à citer deux ou trois de ses qualifications, étoffées de quelques dates, souvent mal rapportées. Seul, Guichenon lui a consacré une notice [1], relativement intéressante au point de vue généalogique, mais qui fourmille d'inexactitudes [2]. Quinsonas [3] et Gauthier [4] n'ont fait que le copier, en l'abrégeant; ils ne paraissent pas avoir saisi l'importance politique du personnage. Nous voudrions pouvoir espérer que, par cette étude, nous aurons remis Laurent de Gorrevod à la place qui lui convient, soit dans l'histoire de nos provinces, soit dans l'histoire générale qui l'ignorait

le 21 octobre 1522 : « Per che quando ms. Capino era qui concertassimo che saria al proposito che V. Illma S^{a} facesse qualche presente di valuta al s^{r} Conto di Nansò [Henri de Nassau] et Monsr di Bresa [Gorrevod], e perchè poi ho inteso per certo che nè luno nè laltro accepta cosa alguna, ho avvisà ms. Capino, aciò V. Ex^{tia} non manda, perchè seria vano... » (*Archivio Storico Gonzaga, E. esterni*, N. XIV, n. 3, b. 585).

1. *Bresse*, III, 190-201.
2. On en jugera par la seule citation que nous faisons au début de la *Biographie sommaire*.
3. *Matériaux*, II, 64-71.
4. *Mém. Soc. Emul. Doubs*, 4, V (1870), 343-356.

presque totalement. Chemin faisant, nous avons rectifié — au point de vue des faits comme à celui des dates, — les résultats considérés précédemment comme acquis. Nous les avons surtout complétés, à telles enseignes que les éléments d'une biographie neuve et, cette fois, « prouvée » sont réunis dans les feuillets de ce travail.

Cependant l'abondance même des documents recueillis, jointe au souci d'une juste mesure, nous a détourné d'écrire l'étude d'ensemble sur l'homme, envisagé au double point de vue de l'action publique et de la vie privée. Cette biographie intégrale, peut-être nous sera-t-il donné de la rédiger quelque jour et à loisir. En attendant, il nous a paru nécessaire de faire un choix parmi nos documents; de conserver, à l'exclusion des pièces d'ordre particulier (diplômes, titres de propriété, contrats, testaments, etc.), les lettres d'intérêt spécialement politique et administratif ; de les dater, de les annoter, de les commenter, de les grouper, autrement dit de composer un de ces recueils de correspondance, qui aident à mieux connaître un temps où les documents épistolaires retiennent une singulière valeur. Rien que pour publier les pièces qui se rapportent à la vie privée de Gorrevod, à l'histoire de ses parents, à la gestion de sa fortune et à l'administration de ses riches domaines, il nous faudrait disposer d'un nombre de pages bien supérieur à celui des feuilles du présent volume.

Mais un recueil de toutes les lettres politiques et administratives de notre Bressan eût été encore trop considérable. Il a donc fallu nous borner aux lettres de la

première période de sa vie publique, celle qui embrasse les quatorze ans écoulés de 1507 à 1521. La documentation pour la période qui suit, — jusqu'à la mort de Gorrevod à Barcelone, le 6 août 1529, — est assez copieuse pour fournir d'abondance la matière d'un second tome.

Ainsi contraint de nous restreindre, nous ne pouvions choisir une date qui marquât, mieux que celle de 1521, un « tournant » dans l'histoire de Laurent de Gorrevod.

Après son « exaltation » (c'est le mot de Guichenon) comme premier comte de Pont-de-Vaux, il se révèle un tout autre personnage : le duc de Savoie reçoit ses avis avec déférence ; Francesco Sforza, reconnaissant de son appui, le pensionne ; il est, en Espagne, un des conseillers intimes de Charles-Quint, qui lui prodigue honneurs et dignités. Un caractère surtout le distingue à cette époque : c'est de n'être plus, autant que par le passé, *le serviteur et le familier de Marguerite d'Autriche.*

Sans doute, il reste encore le protégé de l'archiduchesse dont il continue à soutenir les projets et à défendre les intérêts ; mais il est avant tout un *haut fonctionnaire de Charles-Quint.* Maréchal de Bourgogne et grand-maître de l'hôtel, c'est de l'empereur qu'il dépend ; de l'empereur qu'il reçoit directement des ordres ; c'est auprès de Charles qu'il vit ordinairement, sauf pendant deux assez longs séjours en Bourgogne ; enfin, c'est la politique du rival de François Ier qu'il sert en Espagne comme en Franche-Comté, aux Pays-Bas comme en Allemagne. Son rôle grandit d'autant.

Mais si Gorrevod se trouve mêlé à des événements d'une portée considérable, par exemple aux négociations de la paix de Madrid, nous ne saurions oublier qu'il s'était formé à la politique sous la direction de Marguerite. Aussi nous a-t-il paru sage de donner à cette première période de sa vie toute l'ampleur désirable, quitte à présenter ensuite, sur la seconde, les nombreuses pièces d'archives que nous avons eu la bonne fortune de recueillir. Aussi bien, cette première partie de la carrière de Gorrevod offre un curieux exemple d'une évolution qu'il n'est pas sans intérêt de suivre dans les détails.

A la suite de quelques notes préliminaires, d'une notice biographique, aussi précise et détaillée que possible, d'une bibliographie méthodique, allégée de certains ouvrages par trop généraux et par trop dépassés, mais signalant tour à tour les sources manuscrites ou imprimées et les ouvrages de seconde main, on trouvera la série des documents. Nous les reproduisons avec un respect scrupuleux de l'orthographe originale, en ayant soin d'indiquer la provenance de chacune de ces lettres, dont la plupart sans date, et quelques-unes sans adresse, ou sans signature, ont été cependant toutes identifiées.

Nous avions le choix entre deux méthodes : une qui consiste à souligner en quelque sorte l'intérêt des pièces par des annotations copieuses, véritables illustrations du texte ; et une autre, suivant laquelle, à la suite d'une introduction détaillée, paraîtraient les documents, abandonnés pour ainsi dire à eux-mêmes, livrés à « l'incuriosité » du lecteur et se succédant comme des témoins

muets de l'activité de notre héros. Nous avions le désir de faire une publication critique ; nous ne pouvions hésiter à suivre la première méthode. Un index des noms de personnes permettra de s'orienter dans ces notes éparses et fournira sur chacun des personnages, dont nous avons esquissé la biographie, les premiers éléments d'une monographie véridique.

Le recueil, ainsi constitué, sera peut-être jugé digne de prendre place à côté d'autres sur la même époque, tels que ceux de Godefroy, de Le Glay et de Van den Bergh. Nous avons emprunté aux deux premiers plusieurs textes. Nous les rééditons, d'abord, parce que nous les avons fréquemment rectifiés, remis dans leur orthographe originale, enrichis d'annotations [1] ; ensuite parce qu'ils complètent heureusement la physionomie de Gorrevod [2]. Le Glay en avait deviné la valeur politique : il a, le premier, mis au jour la plupart des lettres écrites par le mandataire de Marguerite au cours de l'été de 1513, c'est-à-dire pendant les opérations autour de Thérouanne. Toutefois, même à cette date, il nous est possible d'ajouter à sa moisson quelques glanes utiles, et, sur quantité d'autres points, nous croyons pouvoir affirmer que nous avons apporté sinon des révélations sensationnelles, au moins des précisions nombreuses.

1. Il est quantité de personnages que les notes de Le Glay ne nous laissent qu'imparfaitement identifier ; Godefroy ne respecte pas suffisamment l'orthographe des originaux et ses notes sont insignifiantes.

2. Dans ce dessein, il nous est arrivé de publier certaines pièces, qui ne concernent qu'indirectement Gorrevod, mais qui se rapportent à des affaires administratives ou politiques, auxquelles il fut mêlé.

Notre dessein n'était peut-être pas sans péril. Laurent de Gorrevod a joué un rôle assez important. Mais ce rôle est d'ordinaire difficile à saisir : il a été parfois de « premier plan », jamais de « tout premier plan ». Il suit de là qu'une correspondance de Gorrevod (surtout réduite aux lettres de la première période) ne peut guère contenir, sur les graves événements contemporains, de ces témoignages de valeur capitale, que nous fournissent par exemple les recueils des lettres d'une Marguerite et d'un Maximilien.

Nos documents n'en présentent pas moins un intérêt politique réel. Ils apportent çà et là de curieuses contributions à l'histoire des rapports de Marguerite d'Autriche avec l'empereur, son père, avec son neveu, le futur Charles-Quint, avec son beau-frère, le duc Charles II de Savoie, avec les souverains de France et d'Angleterre ; ils permettent de préciser la ligne de conduite observée par la douairière de Bresse, devenue comtesse de Bourgogne et gouvernante des Pays-Bas, vis-à-vis des Suisses, du duc de Gueldre, des Sforza, des Électeurs allemands, etc., en maintes circonstances remarquables. Et combien d'autres points sont mis par eux en meilleure lumière : par exemple, les péripéties de la guerre anglaise de 1513 !

Mais, à côté de l'intérêt politique général, ces pièces en offrent d'autres. Plusieurs font revivre excellemment le petit groupe de Savoyards et de Bourguignons, qui comptèrent parmi les agents les plus actifs et les conseillers les plus sages de Marguerite d'Autriche et du jeune

Charles-Quint. Sur les affaires de la Bresse (notamment sur la construction de Brou), sur l'histoire intérieure et extérieure de la Franche-Comté, il s'en trouve qui nous donnent des indications excellentes à recueillir.

En résumé, notre travail est un travail de complément, apportant des « adjoustances », comme on disait jadis, c'est-à-dire quelques renseignements nouveaux, mais surtout des précisions supplémentaires, des rectifications aussi sur tout un ensemble de faits connus par ailleurs. Il peut contribuer à l'établissement de plusieurs monographies qu'il serait bon d'écrire, telles par exemple celles du cardinal de Gorrevod, du chancelier Gattinara, du secrétaire Marnix, d'autres encore dont le rôle demeure jusqu'à présent insuffisamment déterminé. Utile connaissance que celle de ces comparses, personnages de second plan sans doute, mais « chevilles ouvrières » de la grande histoire.

En livrant nos documents à l'impression, nous ne retenons donc pas l'illusion que tout y soit d'un égal intérêt. Il s'y rencontre beaucoup de noms obscurs et de faits peu significatifs. Fallait-il écarter tout ce qui, étranger aux grand événements et aux personnages vraiment historiques, semble rentrer dans la pénombre de la vie moyenne ? Nous ne l'avons pas cru, car nous pensons qu'une publication du genre de celle-ci, pour remplir son objet, doit être aussi complète que possible. Destinée à fournir des matériaux non seulement à l'histoire générale, mais à l'histoire particulière, celle des provinces, des communes, des familles, il faut qu'elle fourmille d'indications. De tels travaux ne suffisent qu'à force de surabonder.

Toutes les considérations qui précèdent nous ont incliné à donner à notre publication le titre de *Correspondance politique et administrative de Laurent de Gorrevod.* Sous cette rubrique nous entendons grouper non seulement les lettres écrites par lui ou à lui adressées, mais aussi toutes celles, de quelque main qu'elles soient, qui signalent son action ou fournissent des renseignements, capables de nous faire mieux saisir son influence et de nous aider à préciser son rôle politique et administratif.

Nous avons ajouté au nom de Gorrevod cette double qualification : *Conseiller de Marguerite d'Autriche et gouverneur de Bresse*, afin de mieux marquer les caractères généraux de la première partie de sa correspondance. L'intérêt principal de ce recueil sera tout ensemble de nous instruire de ce Bressan, à qui le monument de Brou assure une sorte de gloire posthume, et de nous faire mieux connaître la personne, les idées, l'entourage de Marguerite d'Autriche, jusqu'à la date du couronnement de Charles-Quint.

II. BIBLIOGRAPHIE

Si les imprimés ne peuvent nous donner qu'une idée très incomplète de la vie de Laurent de Gorrevod et spécialement de son activité politique, au contraire, les sources manuscrites sont, à ce double point de vue, extrêmement utiles à consulter. On trouvera, à la suite de chaque pièce présentée au cours de cet ouvrage, des indications particulières sur la source d'où elle est tirée. Il convient cependant de placer ici quelques renseignements généraux sur les archives où nous avons été conduit à faire des recherches et sur les principaux ouvrages que nous avons consultés.

SOURCES

I. SOURCES MANUSCRITES

Des *Archives du Nord*, — l'un des dépôts diplomatiques les plus riches de l'Europe, — sont extraits les deux tiers de nos documents. Ils proviennent de la célèbre Chambre des Comptes de Lille, instituée en 1386 par le premier duc de Bourgogne de la deuxième race de Valois, Philippe le Hardi [1]. Cette Chambre avait peu à peu étendu sa juridiction. A la mort du Téméraire, le duché de Bourgogne ayant fait retour à la couronne de France, les comptes des baillis et receveurs de la Franche-Comté, jusqu'alors vérifiés à Dijon, le furent désormais à Lille [2]. La plupart des officiers

1. La Flandre lui échut du chef de sa femme, Marguerite, fille du comte Louis de Male.

2. Il en fut ainsi jusqu'à l'établissement d'une Chambre des Comptes à Dole en 1562.

du trésor, en particulier le Receveur général de sfinances, le Maître de la chambre aux Deniers, le Trésorier des guerres et celui de l'Épargne y apportaient leurs livres. De même, un grand nombre d'officiers de justice et de recette[1].

Les attributions de la Chambre de Lille ne se bornaient pas à la vérification des comptes : elle enregistrait aussi les ordonnances, érections de terres en baronnies, comtés, etc., reprises et dénombrements de fiefs ; elle établissait l'assiette de certains impôts ; enfin, ses conseillers maîtres étaient souvent chargés de missions ayant un caractère à la fois politique et financier, soit en temps de guerre, soit pendant la paix[2]. Le retour de Marguerite d'Autriche aux Pays-Bas en 1507 eut, entre autres résultats, celui de rassembler à Lille toutes les pièces concernant l'administration du douaire bressan, notamment celles qui ont trait à la fondation de Brou.

C'est dans les registres et les portefeuilles des *Lettres Missives*[3] que nos recherches ont été le plus fructueuses ; ensuite, dans les liasses de la *Recette générale des Finances*, dans la *Comptabilité de l'hôtel des ducs et duchesses de Bourgogne* et dans la section intitulée *Cours et Juridictions*[4].

1. Parmi les fonctionnaires bourguignons dont les comptes étaient examinés à Lille, nous signalerons les receveurs généraux du comté, les trésoriers de Dole, Salins et Vesoul, le receveur des exploits du parlement de Dole, etc. Ils sont énumérés dans une pièce de la Chambre des Comptes (*Arch. Nord*, B. 17).

2. V. J. Finot, *La Chambre des Comptes de Lille et ses archives* (Introduction au premier vol. de l'*Inventaire-sommaire des Archives du Nord*). Cet ouvrage complète et rectifie ceux de Le Seur, Le Glay, Gachard et Desplanque.

3. Non inventoriées. — Le Dr A. Walther en a donné un aperçu dans *Gottingische Gelehrten Anzeiger* (1908), 253 et suiv.

4. *Inventaires-sommaires*, 7 vol. 1872-1906. — En 1506-1512, Jean Ruffaut et Charles de Bourgogne firent l'inventaire des Archives, sur l'ordre de Philippe le Beau, puis de Marguerite d'Autriche. Plus tard, la « dynastie » des Godefroy assura pendant un siècle et demi la prospérité du dépôt de Lille. Après la période fâcheuse des guerres révolutionnaires, l'exploration méthodique des archives a été reprise. Le Glay, nommé archiviste en 1835,

Les *Archives communales de Lille* nous réservaient une bonne surprise : nous en avons tiré la longue et curieuse lettre datée de Valladolid, le 7 février 1518.

Les *Archives générales du royaume de Belgique*, dont l'inventaire, encore inachevé, a été entrepris par Gachard en 1837, ne nous ont pas fourni de documents à publier. Mais les *Papiers d'État et de l'Audience*[1], d'une part, et les *Cartulaires et Manuscrits*[2], d'autre part, enfin les liasses de la *Chambre des Comptes*[3] nous ont donné maintes indications qui ont passé dans notre commentaire.

Nous en disons autant des manuscrits qui forment le fonds de la *Bibliothèque de Bourgogne* à Bruxelles, et des *Archives de la Province de Malines*; elles ne présentent, pour le sujet qui nous occupe, que des pièces intéressant soit la personne de Marguerite et de quelques autres correspondants de Gorrevod, soit l'administration locale de la souveraine et de ses agents.

Les *Archives d'Aragon* à Barcelone, que dirige avec tant de compétence M. Hurtebize, conservent en copie originale le codicille que Laurent de Gorrevod ajouta à son testament le 5 août 1529. Celles de Madrid (*Reale Academia de Historia*) et de Simancas, explorées par les diligents auteurs des Calen-

eut pourtant la mauvaise idée de détruire l'ordre méthodique des 159 layettes du Trésor des chartes. Mgr Dehaisnes (1871-1882) corrigea heureusement ce défaut de méthode. Son successeur, M. Finot, a poursuivi le même remaniement, tout en continuant la publication de l'ancien inventaire : après l'analyse des 50.000 pièces du Trésor des chartes, ont commencé la répartition des bulletins dans les layettes, et, en 1885, l'impression du nouvel Inventaire.

1. *Inventaire-sommaire des Archives des anciens gouvernements des Pays-Bas*. Bruxelles, 1906, in-8 (t. I). *Inventaire manuscrit*, plus détaillé, au dépôt.

2. Plusieurs cotations ; point d'inventaire.

3. *Inventaire* par Gachard et Pinchart. *Invent. des Arch. de la Belgique*, I-IV, 1er vol., 1837.

dars [1], nous ont fourni, à défaut de pièces dont nous ayons pu faire directement état, des indications précieuses, relatives surtout aux négociations du traité de Madrid. Les Relations des ambassadeurs vénitiens [2] permettent, dans une certaine mesure, de suppléer au silence des textes espagnols.

La *Biblioteca Marciana* à Venise, dont le directeur, M. le chevalier Charles Frati, met au service des travailleurs une complaisance égale à son érudition, renferme les originaux des lettres de Contarini, si utiles à consulter pour connaître la cour de Charles-Quint en Espagne et le caractère des principaux personnages qui y séjournèrent à l'époque où y vécut Gorrevod.

Parmi les autres dépôts italiens, où nous avions chance de rencontrer des pièces intéressant Laurent de Gorrevod, nous signalerons comme n'ayant pas tout à fait déçu notre espoir, l'*Archivio Storico Gonzaga* à Mantoue, l'un des dépôts les plus importants pour l'histoire de l'Italie au XVe et au XVIe siècles.

Pour la biographie du cardinal Louis de Gorrevod, nous avons trouvé d'assez nombreux renseignements, soit aux *Archives Vaticanes*, soit à l'*Archivio di Stato* de Rome.

Mais ce sont les *Archives piémontaises* à Turin qui nous

1. Pour notre époque, trois séries : 1° *Calendar of state Papers... existing in the Archives of Venice...*, édit. Brown (I : 1502-09 ; II: jusqu'en 1519 ; III: jusqu'en 1526 ; IV : jusqu'en 1533).

2° *Calendar of Letters... relating to the negociations between England and Spain*, édit. Bergenroth jusqu'en 1525 ; Gayangos : jusqu'en 1554, etc. — I : 1485-1509 ; II : jusqu'en 1525 ; Supplém. aux t. I, II, III : en 3 part., jusqu'en 1529 ; IV : en 2 part., jusqu'en 1533.

3° *Calendar of Letters of the Reign of Henry VIII*, édit. Brewer jusqu'en 1530. — I: 1509-1514 ; II : en 2 part., jusqu'en 1518 ; III : en 2 part., jusqu'en 1523 ; IV : en 4 part., jusqu'en 1530.

2. De Vincenzo Quirino, 1506 (dans Alberi, série I, 1er vol., 1-30) ; de Francesco Corner, 1521 (Sanuto, XXX, 321, 341) ; de Gasparo Contarini, 1526 (Albéri, série I, t. II, 9, 73).

ont donné la plus ample moisson : une trentaine de lettres des Gorrevod, de Pierre Lambert, de Marguerite d'Autriche, de Philippe de Nemours et du duc Charles II. L'ancien *Archivio Camerale*, qui renferme les comptes des trésoriers généraux de Savoie, forme aujourd'hui la troisième section de l'*Archivio di Stato*. On peut faire, en toute justice, à M. le chevalier Sforza et à ses prédécesseurs, compliment de l'ordre qui règne dans ce dépôt, le mieux classé peut-être de tous ceux d'Italie. Il possède en effet deux inventaires imprimés qui facilitent les recherches. De plus, à chacune des principales collections correspond un catalogue manuscrit ; les matières y sont distribuées par ordre alphabétique de personnes et de localités, et pour chaque localité par ordre chronologique.

Outre la série : *Conti dei tesorieri generali di Savoia*, de l'*Archivio Camerale*, celles auxquelles nous avons emprunté sont les suivantes : *Negoziazioni con Francia e Spagna ; Trattati ; Matrimoni ; Protocolli ducali ; Lettere di Principi ; Duchi di Savoia, Savoie-Nemours, Esteri, Francia ; Lettere particolari : Gorrevod, Vescovi Moriana*. Notons en passant qu'il est impossible de faire l'histoire des pays de l'Ain sans recourir aux Archives piémontaises.

On en peut dire autant des *Archives de la Côte-d'Or*, qui renferment la plupart de nos documents judiciaires, en particulier les comptes de nos châtelains. Nous avons consulté, à Dijon, spécialement les registres des chatellenies de Bourg, Pont-de-Vaux et Saint-Trivier [1].

1. On s'étonnera peut-être que nous ne citions pas les *Archives Nationales* à Paris ; à notre connaissance, elles ne renferment pas de document intéressant directement Laurent de Gorrevod. Quant à la *Bibliothèque Nationale*, elle possède plusieurs manuscrits dont nous avons tiré des renseignements complémentaires : Fonds français (5122, neutralité ; 11629-30, sauneries de Salins ; 22598, limites des duché et comté de Bourgogne) ; collection Dupuy (43, limites) ; collection Bourgogne (112, États ; 117, actes des souverains ; 119 abbayes et prieurés).

Les *Archives des départements savoyards*, et même celles de l'*Ain*, sont beaucoup moins riches pour le sujet qui nous occupe qu'on ne serait tenté de le croire. Toutefois, les dépôts de *Bourg* et de *Chambéry* nous ont livré quelques pièces se rapportant à l'histoire de la cour de Savoie de 1497 à 1529, à l'affaire de l'évêché de Bourg, aux fiefs et seigneuries possédés par Laurent de Gorrevod, à son administration comme gouverneur de Bresse, enfin à la famille et aux fondations pieuses dudit gouverneur et de son frère, le cardinal Louis. Sur ces trois derniers chapitres, les *Archives communales de Bourg* renferment plusieurs documents, d'intérêt secondaire il est vrai.

Lyon (*Registres capitulaires du fonds Saint-Jean*), *Grenoble* et *Mâcon* nous ont fourni des indications sur la famille Gorrevod et sur la création du diocèse bressan au bénéfice de Louis. Dans les modestes archives des communes bressanes, nous n'avons découvert de pièces intéressantes qu'à *Pont-de-Vaux*.

Aux *Archives des départements comtois*, celles du *Doubs* en particulier, reposent un grand nombre de pièces, se rapportant directement ou indirectement à Laurent de Gorrevod. Celui-ci n'a pas seulement possédé en Bourgogne une demi-douzaine de domaines, il a rempli, dans cette province, des charges importantes ; il y fit aussi plusieurs séjours. C'est pourquoi, par exemple, le fonds de la saunerie de Salins contient dix-sept lettres adressées à Gorrevod ou écrites par lui. Sur les rapports de la Franche-Comté, soit avec la France, soit avec les Ligues suisses [1], les dépôts comtois sont naturellement à consulter, sans qu'on puisse pourtant se dispenser, même en cette matière, de recourir à celui de Lille.

1. Aux *Archives d'État de Genève, de Lausanne et de Berne*, nous n'avons fait que de modestes emprunts, utiles simplement pour le commentaire de nos pièces, en particulier pour l'identification de plusieurs noms de personnes et de lieux. Genève nous a pourtant donné la relation du tournoi de 1498.

Sur les registres de la *commune de Besançon* sont inscrites quelques délibérations intéressant notre personnage. Notons, enfin, que les archives des châteaux de Marnay et de Scey-sur-Saône n'ont passé qu'en partie dans les dépôts de la *Haute-Saône* et du *Doubs* [1].

Les *archives ducales de Bauffremont* en ont recueilli, en originaux ou en copies, tout ce qui a échappé aux ravages du temps.

M. le prince duc Pierre-Laurent-Léopold-Eugène, chef de la maison de Bauffremont, est, aujourd'hui, le seul représentant légitime et légal de l'ancienne famille noble des Gorrevod. Il s'est plu à réunir sur les nombreuses alliances de sa maison, sur celles en particulier des Gorrevod, de volumineux dossiers, méthodiquement classés. Grâce à la haute bienveillance dont M. le duc de Beauffremont n'a cessé de nous prodiguer les précieux témoignages, notre travail a été singulièrement enrichi de pièces rares. Nous le prions ici d'agréer l'expression de notre vive gratitude.

MM. les Archivistes de l'Ain, du Doubs, du Nord, nous ont fait profiter de leur expérience et ne nous ont pas ménagé les renseignements.

1. Aux archives du Doubs, nous avons dépouillé, d'ailleurs sans succès, le *Fonds du Parlement de Dole*. Ni les *Registres Procureurs* (dont le plus ancien est celui de janvier-juillet 1526), ni les *Registres d'arrêts* (la série remonte à 1506), ni enfin la *Correspondance du Parlement* (la première liasse concerne les années 1501-1539) ne contiennent de pièces relatives à Laurent de Gorrevod. Voir sur le *Fonds du Parlement de Dole*, l'introduction des *Notes et Documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté, d'après les registres du Parlement de Dole*, par Lucien Febvre (Paris, 1911, in-4), notamment le *Tableau synoptique*, p. 14. — Les *Manuscrits* de la *Bibliothèque municipale de Besançon* ne nous ont également à peu près rien donné : il y est pourtant fréquemment question des membres de la famille Gorrevod, ou des familles alliées à la sienne qui ont vécu en Comté après 1529. L'exacte synonymie a fait souvent confondre avec notre héros son petit-cousin Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, héritier de Claudine de Rivoire, époux de Péronne de la Baume, mort en 1589.

Enfin, nous devons de très particuliers remerciements à M. Arturo Segre, de Turin, dont l'érudition et le talent d'écrivain vont de pair avec l'obligeance : maintes fois il nous a prouvé que la science historique ne connaît pas de frontière. Il nous est agréable de pouvoir l'assurer de notre reconnaissance au seuil de ce travail, en même temps que tous ceux qui, à des titres divers, nous ont aidé dans nos recherches, assisté de leurs conseils : au premier rang de ceux-là nous nous faisons honneur de placer nos anciens maîtres de l'Université de Dijon.

II. SOURCES IMPRIMÉES

1° RÉPERTOIRES BIOGRAPHIQUES ET GÉNÉALOGIQUES BIBLIOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

1. Anselme (Le P.). — *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France.* Paris, 1726, 9 in-f°.
2. Béthencourt (Fernandez de). — *Historia genealogica y heraldica de la monarquia española.* Madrid, 1897 et suiv., 8 in-f° parus (le dernier en 1910).
3. Bourrilly (V.-L.). — *Le règne de François Ier. État des travaux et des questions à traiter.* Paris, 1903, in-8 (*Rev. d'hist. mod. et contemp.*, t. IV).
4. Brière et Caron. — *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France.* Paris, 1900-1903, 4 in-8[1].
5. Dufay. — *Galerie civile de l'Ain.* Bourg, 1883, in-8.
6. *Catalogue des actes de François Ier*, p. p. l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1887-1907, 9 in-4.

1. Ce répertoire se continue. Il en paraît un fasc. chaque année dans la *Revue d'hist. mod.*

7. Febvre (Lucien). — *La Franche-Comté*. Paris, 1905, in-8 (*Les Régions de la France*, IV).

8. Foras (M[is] de). — *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, 1867, 2 in-f°.

9. Guigue. — *Topographie historique du département de l'Ain*. Bourg, 1873, in-4.

10. Hauser (H.). — *Les sources de l'Histoire de France : Le XVI[e] siècle, 1494-1610*. I. *Les Premières Guerres d'Italie : Charles VIII et Louis XII, 1494-1515*. Paris, 1906, in-8.

11. — II. *François I[er] et Henri II, 1515-1559*. Paris, 1909, in-8.

12. Hœfler (K. Von). — *Zur Kritik und Quellenkunde der ersten Riegerungsjahre Kaiser Karls V* (Denkschriften der K. Akadem der Wissenschaften zu Wien, t. XXV, XXVIII, XXXIII). Vienne, 1876-1878-1883, in-4.

13. — *Kritische Untersuchungen über die Quellen der Geschichte Philipps des Schönen* (K. Academ. der Wissenschaften, vol. CIV). Vienne, 1893-1886.

14. Kleinclausz. — *La Bourgogne*. Paris, 1905, in-8 (*Les Régions de la France*, III).

15. Langlois (Ch.-V.) et Stein (H.). — *Les archives de l'Histoire de France*. Paris, 1891, in-8.

16. Laurens. — *Dictionnaire des communes du Doubs* (*Annuaire du dép. du Doubs*, 1844-8 ; 1853).

17. Lelong (Le P.). — *Bibliothèque historique de la France*. Paris, 1768-1778, 5 in-f°.

18. Lurion (R. de). — *Nobiliaire de Franche-Comté*. Besançon, 1894, in-8 (2[e] édit.).

19. Lünig. — *Codex Italiae diplomaticus*. Francfort et Leipzig, 1725-1735, 4 in-f°.

20. Martignier (D.) et Crouzaz (A. de). — *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud* (Publ. de la Soc. hist. de la Suisse romande). Lausanne, 1867, in-8.

21. Mauno et Promis. — *Bibliografia storica di Savoia* (t. III). Turin, s. d., 3 in-8.
22. Mauno. — *Bibliografia degli antichi Stati sardi* (t. IV). Turin, in-8.
23. *Ordonnances des rois de France. Règne de François Ier*. Paris, 1902, in-4.
24. Pettit (L.). — *Repertorium historiæ néerlandicæ*. Leyde, 1905, in-8.
25. Pirenne (H.). — *Bibliographie de l'histoire de Belgique*. Bruxelles et Gand, 1902 (2e édit.), in-8.
26. Révérend du Mesnil. — *Armorial de l'Ain*. Trévoux, 1880, in-4.
27. Rousset (A.). — *Dictionnaire historique, géographique et statistique des communes de Franche-Comté. Jura*. Lons-le-Saunier, 1857, 6 in-8.
28. Suchaux (L.). — *La Haute-Saône. Dictionnaire historique, topographique et statistique des communes du département*. Vesoul, 1866, 2 in-8.
29. Van den Aa. — *Biographisch Woordenbock der Nederlanden*. La Haye, 1852-1879, 21 in-8.
30. Vegiano (le seigneur d'Hovel). *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, avec neuf suppléments, rédigés et classés en un seul ouvrage... par le baron de Herckenrode. Bruxelles. 1865, 2 in-4, plus un de blasons et deux de supplément.
31. Wyss (G. von). — *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*. Zürich, 1895, in-8 (IVe période 1400-1520).

2° RECUEILS DE DOCUMENTS : TRAITÉS, CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES, LIVRES DE COMPTES, ETC.

32. Alberi (Eug.). — *Le Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato, durante il secolo decimo sesto* (t. I-II). Florence, 1839-1863, 15 in-8.

33. *Amtliche Sammlung der ältern Eidgenossischen Abschiede* (t. III, 2e part., 1500-1520 ; t. IV). Lucerne, 1869 et 1878, 2 in-4.

34. Argelati (Fil.). — *Bibliotheca scriptorum mediolanensium.* Milan, 1745, 2 in-f°.

35. Bauer (W.) et Goll (K.). — *Correspondance de Ferdinand Ier avec Charles-Quint, Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie, 1522-1530.* Vienne, 1909 et années suivantes, in-8 (Commission pour l'histoire moderne de l'Autriche).

36. Bergenroth. — *Calendar of letters, despatches and State Papers, relating to negociations between England and Spain, preserved in the Archives at Simancas and elsewhere* (t. II, 1509-1525), Londres, 1866, in-4.

37. Bourrilly (V. L.) et Vaissière (P. de). — *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay.* La première ambassade (sept. 1527-fév. 1529). Correspondance diplomatique, (Arch. de l'Hist. relig. de la France). Paris, 1905.

38. Bradford (W.). — *Correspondence of the Emperor Charles V and his ambassadors at the Courts of England and France.* Londres, 1850, in-8.

39. Brewer (J. S.), Gairdner (J.) and Brodie (R. H.). — *Calendars of Letters and Papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII, preserved in the Public Record Office, in the British Museum and elswhere in England*, t. I-IV, 1509-1530, p.p. Brewer. Londres, 1862-1902, 18 tomes en 26 v. in-4.

40. Brière (de la). — *Dépêches de Ferry Carondelet. 1510-1513* (Bulletin du Comité des trav. hist. Hist. et phil., 1893, p. 73-134).

41. Brossard (J.). — *Regeste de l'église Notre-Dame de Bourg.* Bourg, 1897, 2 in-8.

42. Brown-Rawdon. — *Calendar of State Papers and manuscripts, relating to english affairs, existing in the*

archives and collections of Venice and in other libraries of northern Italy (t. II, 1509-1519; t. III, 1520-1526). Londres, 1868-1873, in-4.

43. *Four years at the court of Henry VIII. Selection of despatches written by ambassador S. Giustiniani and adressed to the signory of Venice 1515-1519*, translated by Rawdon-Brown. Londres, 1854, 2 in-8.

44. *Calendars.* — Voir Bergenroth, Brewer, Rawdon-Brown, Gayangos.

45. Cambiano. — *Monumenta historiæ patriæ jussu Caroli Alberta edita.* Turin, 1836, 9 in-f°.

46. Campbell (W.). — *Materials for a history of the reign of Henry VII.* Londres, Rolls series, 1873, in-8.

47. Capra (Gabazzo) dit Capella. — *De rebus pro restitutione Francisci II, Mediolanensis Ducis, gestis*, 1521-1530 — Milan, 1531, in-f° (Edit. Schardins, *Rerum Germanicarum...*, t. II).

48. Champollion-Figeac (A.). — *Captivité du roy François I*er. Paris, 1847, in-4 (Collection des documents inédits).

49. *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España.* Madrid, 1842 et années suivantes.

50. *Commission of historical manuscripts* (t. I et III). Londres, 1870-1884, 17 in-f°.

51. *Correspondance de la mairie de Dijon* (p. p. J. Garnier, t. I, 1394-1544). Dijon, 1868-1870, 3 in-8.

52. *Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla*, publicadas por la Real Academia de la Historia (t. IV). Madrid, 1882, in-4 (Introduction par Don Manuel Colmeiro, Madrid, 1883-4, 2 part. in-4).

53. Dittrich. — *Regesten und Briefe des Cardinals Gasparo Contarini* (1483-1542). Braunsberg, 1881, in-8.

54. Dumont (J.). — *Corps universel diplomatique du droit des gens* (t. IV). Amsterdam, 1726, in-f°.

55. Ehses (Steph.). — *Rœmische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England*. Paderborn, 1893, in-8.
56. Ellis (H.). — *Original letters illustrative of english history* : including numerous royal letters, from autographs in the British Museum and one or two other collections, with notes and illustrations by Henry Ellis (t. I). Londres, 1825, 3 in-8. — *Second series* (t. I). Londres, 1827, 4 in-8.
57. Gachard (L.-P.). — *Rapport sur les archives de la Chambre des comptes de Lille*. Bruxelles, 1841, in-8 (Rapport au ministre belge de l'Intérieur).
58. — *Lettres inédites de Maximilien sur les affaires des Pays-Bas* (Bulletin de la commission royale d'histoire belge). Bruxelles, 1851-2, 2 in-8.
59. — *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II.* — Bruxelles, 1855, in-8.
60. — *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI* (décembre 1521-août 1523). Bruxelles, 1859, in-8 (Bulletin de la commission royale d'histoire belge).
61. — *Collection des voyages des Pays-Bas :*
62. [T. I. — *Voyages de Philippe le Beau en 1501*, par Lalaing (p. 321-340) ; en 1506, par Dale (p. 388-480). Bruxelles, 1874, in-4 [1].
63. T. II. — *Journal des voyages de Charles-Quint*, par J. de Vandenesse. Bruxelles, 1874, in-4.
64. T. III. — *Premier voyage de Charles-Quint en Espagne*, 1517-1518, par Laurent Vital (1-134). Bruxelles, 1881, in-4.]
65. — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris concernant l'histoire de Belgique* (t. II). Bruxelles, 1875-1877, 2 in-4.

1. Sur l'attribution du *Deuxième voyage* à Louis Maroton plutôt qu'à Philippe Dale, voir Walther, *Die Anfänge*, 55, n. 3 et 102, n. 1.

66. Gachard (L.-P.). — *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial;* notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire de Belgique. Bruxelles, 1875, in-4.

67. — *La captivité de François Ier et le traité de Madrid.* Bruxelles, 1890, in-8 (Études et notes concernant l'histoire des Pays-Bas, t. I).

68. Gachet (E.). — *Albums et œuvres poétiques de Marguerite d'Autriche.* Mons, 1849, in-8.

69. Galiffe. — *Matériaux pour l'histoire de Genève* (t. II). Genève, 1830, in-8.

70. Gayangos (Pascual de). — *Calendar of letters, despatches and state papers, relating to the negociations between England and Spain, preserved in the Archives at Simancas and elsewhere* (t. III et IV). Londres, 1873-1879, in-4.

71. Godefroy (J.). — *Lettres du roy Louis XII et du cardinal d'Amboise, avec plusieurs autres lettres,* éditées par Jean Godefroy. Bruxelles, 1712, 4 in-12.

72. Guicciardini. — *Opere inedite* (p. p. Conestrini). Florence, 1857-1867, 10 in-8.

73. Hergenrœther. — *Leonis X regesta.* Fribourg-en-Brisgau, 1889-1891, 2 in-4.

74. Herminjard. — *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française,* 1512-1532 (t. I-II). Genève, Paris, Bâle et Lyon, 1866-1897, 9 in-8.

75. Hœfler (K. von). — *Correspondenz... Adrian von Utrecht mit Kaiser V. im Jahre 1520.* Prague, 1881, in-4 (Böhmischen Gesell. der Wissench.).

76. — *Spanische Regesten, von 1515 bis Ende 1520.* Prague, 1881-82, in-4 (*ibid*).

77. Janssen (J.). — *Frankfurter Reichscorrespondenz,* 1379-1519 (t. II). Fribourg-en-Brisgau, 1863-1873, 2 in-8.

78. Labande (L.-H.). — *Recueil de lettres de Charles-Quint, conservées dans les archives du palais de Monaco.* Paris, 1900, in-4.

79. Laemmer. — *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam seculi XVI illustrantia*. Fribourg, 1861, in-8.

80. Lanz (Karl). — *Correspondenz des Kaiser Karls V*. Leipzig, 1844-1846, 3 in-8 (Extr. des archives royales et de la Bibl. de Bourgogne à Bruxelles).

81. — *Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaiser Karls V*. Vienne, 1853, in-8 (*Monumenta Habsburgica*, 2e série, t. I).

82. Laurent (Ch.) et Lameere (J.). — *Ordonnances de la Belgique* (t. I-III). Bruxelles, 1893-1907, 4 in-4 parus.

83. Le Glay (Victor). — *Analectes historiques*. Lille, 1838.

84. — *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de 1507 à 1519*. Paris, 1839-1840, 2 in-8 (Société de l'histoire de France).

85. — *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche pendant les trente premières années du XVIe siècle*. Paris, 1845, 2 in-4.

86. — *Nouveaux Analectes historiques*. Lille, 1850, in-8.

87. Lemon (Rob.). — *State papers during the reign of Henry VIII* (t. I). Londres, 1830-1849, 9 in-4.

88. Marina. — *Ensayo historico critico sobre la legislacion y principales cuerpos legales de los reinos de Leon y Castilla*. Madrid, 1845, in-8, (3e édition).

89. Mone (F.-J.). — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*. Karlsruhe, 1835-38, in-4.

90. Navarete. — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, por los señores Navarete, Salva y Baranda. Madrid, 1840-1845, 4 in-8.

91. Omont (H.). — *Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre*, 1480-1530, p. p. H. Omont (Notes et extraits des manuscrits de la Bibl. Nationale, t. XXXV). Paris, 1895, in-8 [1].

1. L'abbé J. Paquier a publié des lettres de G. Aléandre dans *Études hist.* (années 1909-11).

92. Oviedo. — *Libro de la camara real del principe don Juan, officios de su casa e servicio ordinario*, compuesto par Gonçalo Fernandez de Oviedo. Madrid, 1870, in-8 (Sociedad de bibliofilos españoles).

93. Pétremand. — *Recueil des ordonnances et edictz de la Franche-Comté de Bourgongne*. Dole, 1619, in-f°.

94. Piot. — *Correspondance politique entre Charles-Quint et le Portugal de 1521 à 1522*. Bruxelles, 1880, in-8.

95. Quinsonas (E. de). — *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas. Paris, 1858-1860, 3 in-8.

96. Raynaldi. — *Annales ecclesiastici* (t. XI-XII). Lucques, 1755, in-f°.

97. *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas* (Deuxième série, t. I, 1506-19, édit. par Ch. Laurent; t. II, 1519-29, édit. par les frères Lameere). Bruxelles, 1893 et 1898, 2 in-f°.

98. Rosell (D. Cayetano). — *Cronicas de los reyes de Castilla* (Biblioteca de los autores españoles, t. III). Madrid, 1878, in-8.

99. Rymer. — *Acta et Fœdera* (3e édit., t. V et VI). La Haye, 1739-1745, 10 in-f°.

100. Sandoval (Don Fray Prudencio de). — *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V* (t. I). Valladolid, 1604-1606, 2 in-4; Pampelune, 1618, in-f°.

101. Sanuto (Marino). — *I Diari* (1496-1533), p. p. Stefani, Berchet, Fulin, Barozzi, Allegri. Venise, 1879-1903, 58 in-4 [1].

102. Segesser. — *Amtliche Sammlung der ält. eidgen. Abschiede* (t. III). Zurich, 1858 et Lucerne, 1869.

103. *State Papers during the Reign of Henry the Eight*. Londres, 1830-1852, 11 vol. in-4.

1. Les dates des lettres sont celles de leur réception à Venise, tandis qu'elles portent dans les *Calendars* celles de leur envoi. V. Hauser, *De quelques sources de l'histoire de l'Italie* (Revue d'hist. moderne, t. VI, 325 et suiv.).

104. Tommaseo (N.). — *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle* (t. I, 1528-1561). Paris, 1838, 2 in-4 (Collection des documents inédits).

105. Van den Bergh (L.-Ph.-C.). — *Correspondance de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, avec ses amis, sur les affaires des Pays-Bas, 1506-1528.* Leyde, 1845-46, 2 in-8.

106. — *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche Geschiedenis.* La Haye, 1842-1847, 3 in-8.

107. Weiss (Ch.). — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de Ch. Weiss, 1516-1565 (t. I). Paris, 1841-1852, 3 in-4 (Collection des Documents inédits).

108. Wiederhold (W.). — *Papsturkunden in Frankreich* (Fasc. II : Burgund mit Bresse und Bugey). Göttingen, 1906, in-8.

109. Wirz (Caspar). — *Akten über die diplomatische Beziehungen der Römische Curie zu der Schweiz* (depuis 1503) (*Quellen zur schweizer Geschichte*, 1891-1897).

3° SOURCES NARRATIVES

110. Anshelm. — *Die Berner Chronik* (t. II à VI, 1495-1536). Berne, 1825-1833, 6 in-8.

111. Auton (Jean d'). — *Chroniques de Louis XII* (p. avec notice et notes p. L. Jacob). Paris, 1834, 4 in-8; rééd. de Maulde la Clavière. Paris, 1889-1895, 4 in-8 (Société de l'histoire de France).

112. *Barrillon* (*Journal de Jean*), secrétaire du chancelier Duprat, 1er janvier 1515-10 décembre 1521 (p. p. Pierre de Vaissière). Paris, 1897-99, 2 in-8 (Société de l'histoire de France).

113. Beatis (Antonio de). — *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona... 1517-1518*, p. p. L. Pastor. Fribourg-en-Brisgau, 1905, in-8.

114. Bonivard. — *Chroniques de Genève* (p. p. G. Revilliod). Genève, 1867, in-8.

115. *Bourgeois de Paris (Journal d'un)*, sous le règne de François Ier, 1515-1536 (p. p. Lalanne). Paris, 1854, in-8 (Société de l'histoire de France).

116. Carvajal (Lorenzo Galindez de). — *Anales breves de los reyes católicos...* (Documentos inéditos..., t. XVIII), 1842 et ann. suiv..

117. *Carionis (Johannis) Chronicum ab exordio mundi ad Carolum V.* — Halle, 1537; Lyon, 1549, trad. par Jean le Blond, in-f°.

118. *Chronique du roy Françoys, premier de ce nom, 1515-1542* [par S. Picotté]; (édit. G. Guiffrey). Paris, 1860, in-8.

119. Commines (Philippe de). — *Mémoires* (édit. de Mandrot). Paris, 1901-1903, 2 in-8 (Coll. de textes pour servir à l'étude de l'histoire).

120. Dale. — Voir Gachard, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas* (Recueils).

121. Diesbach (Louis de). — *Chronique et mémoires du chevalier Louis de Diesbach* (édit. Max de Diesbach). Genève, 1901, in-8.

122. Du Bellay. — *Les mémoires de messire Martin du Bellay* contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trespas de Françoys Ier; auxquels l'auteur a inséré trois livres et quelques fragments des Ogdoades de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, son frère. Paris, P. L'Huilier, 1569, in-f°.

123. Du Bellay. — *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay* (édit. V.-L. Bourrilly et F. Vindry). Paris,

1908 et années suiv., 3 in-8 parus (Société de l'histoire de France).

124. Fleuranges. — *Mémoires de Robert de la Marck, sire de Fleuranges* (Collections : Buchon, t. IX; Michaud, t. V; Petitot, t. XVI).

125. Grassis (Paride de). — *Il diario di Leone X*.., p. p. Armellini. Rome, 1884, in-8.

126. Lalaing (Ant. de). — *Voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501* (p. p. Gachard. Collection des voyages des souverains des Pays-Bas). Bruxelles, 1876, in-4.

127. Lambert (Le Président Pierre). — *Mémoires* (dans *Monumenta historiae patriae*, Scriptores, I, p. p. Promis). —.Turin, 1836, in-f°.

128. *La Marche (Mémoires de Messire Olivier de) 1435-1488*). Lyon, 1562, in-f°; Paris (édit. Beaune et d'Arbaumont), 1883-1888, 4 in-8 (Société de l'histoire de France).

129. Le Maire (de belges). — *Œuvres*. Lyon, 1549, in-f°.

130. *Chronique de la Maison d'Autriche, 1479-1505* (édit. Stecher, t. IV).

131. *Chronique annale, 1507-1510* (édit. Stecher, t. IV).

132. Louise de Savoie. — *Journal de Louise de Savoie* (dans Guichenon, *Preuves* de l'histoire... de Savoie, t. II, 3e vol., p. 457-464), Lyon, 1660, in-f°. Petitot, t. XVI, Paris, 1820 [1].

133. Macquériau (Robert). — *Traité et Recueil de la maison de Bourgogne, en forme de chronique* (*1500-1527*). Louvain, 1765, in-4 (p. p. l'Académie de Louvain). Édit. Buchon, Paris, 1838.

134. — *Histoire générale de l'Europe durant les années 1517-1518, 1519* : « Ce est de la maison de Bourgongne

1. Cf. H. Hauser, *Le journal de Louise de Savoie* (*Revue historique*, 1903) et E. Baux, *Louise de Savoie... à Lyon* (*Revue d'hist. de Lyon*, t. I, 1902).

pour trois ans » (p. p. J. Barrois). — Paris, 1841, in-4.

135. Merriman (Rog. Big.). — *Annals of the emperor Charles V by Francisco Lopez de Gomara.* Oxford, 1912, in-8.

136. Martire d'Anghera (Pietro). — *Opus epistolarum Petri Martyris Anglerii (1488-1526).* Amsterdam, 1670, in-f°.

137. Molinet (Jehan). — *Œuvres.* Lyon, 1531, in-f°.

138. — *Chroniques, 1494-1507* (édit. Buchon, t. V). — Paris, 1827-1828, 4 in-8.

139. Morone (Girolamo). — *Documenti che concernono la vita publica di G. Morone, (1497-1536)*, p. p. G. Müller. Turin, 1865, in-4 (Miscell. di Storia ital., III).

140. Saix (Antoine du). — *Oratio funebris in exequiis illustr. Margaritae Austriae principis, Broaci sepultae, Antonio Saxano auctore...* Bâle, s. d. [1555], in-8 [1].

141. Sleidan (Jean-Philipson). — *De statu religionis et reipublicae Carolo V Caesare commentarii (1517-1555).* Strasbourg, 1555; trad. franç., Lecourages, Paris, 1767, in-f°.

142. Vandenesse (Jean de). — *Journal des voyages de Charles-Quint de 1514 à 1551*, p. p. Gachard, dans Collection des voyages des souverains des Pays-Bas (t. II). Bruxelles, 1874, in-4.

143. Vital (Laurent). — *Relation du premier voyage de Charles-Quint en Espagne*, p. p. Gachard et Piot (*Ibid.*, t. III). Bruxelles, 1881, in-4.

144. Wielant. — *Antiquités de Flandre* (Rec. des chron. de Flandre, édit. par de Smet, t. IV). Bruxelles, 1864, in-4.

145. Zúñiga (don Francesillo de). — *Cronica, criado pri-*

1. Recueil factice de la *Bibliothèque de Bourg*. Il est composé d'un prologue d'E. Dolet et de plusieurs opuscules, dont l'oraison funèbre de N. Perrenot.

vado, bien quisto y predicador del Emperador Carlos V, dirigida a su Majestad por el mismo don Francès. Madrid, 1855, in-8 (*Bibl. de autores españoles*, t. XXXVI, p. 9-54).

4° HISTOIRES CONTEMPORAINES AYANT LA VALEUR DE SOURCES

146. Abarca (Pedro). — *Segunda Parte de los Anales historicos de los reyes de Aragon.* Salamanque, 1684, in-f°.
147. Alcocer (Pedro de). — *Relacion de algunas cosas que pasaron en estos reinos desde que murió la Reina católica D. Isabel hasta que se acabaron las Comunidades.* Séville, 1872, in-4 (*Socied. de Bibliof. Andaluces*).
148. Argensola (B. L. de). — *Primera parte de los Anales de Aragon... desde el año 1516.* Saragosse, 1630, in-f°.
149. Bacon (Francis). — *Historie of the raigne of King Henry VIII.* Londres, 1622, in-4.
150. Beaucaire (Fr.). — *Historia gallica.* Lyon, 1542, in-f°, réédit. Lyon, 1625, in-f°, sous le titre : *Rerum gallicarum commentarii ab anno Christi MCCCCLXI ad annum MDLXXX.*
151. Bernaldez (Andrés). — *Historia de los Reyes* por el Bachiller Andrés Bernaldez. Madrid, 1878, in-4 (Cronicas de los reyes de Castilla, t. III.)
152. Cavendish (George). — *Life of Wolsey* (édit. H. Morley). Londres, 1885, in-8.
153. Cerezeda (M. G.). — *Tratado de las campañas de los ejercitos del Emperador*, 1521-1545 (t. I). Madrid, 1873-1876, 3 in-8 (*Sociedad de bibliofilos españoles*).
154. Cousin (Gilbert). — *Brevis ac dilucida Burgundiae supe-*

rioris, quae Comitatus nomine censetur, descriptio per Gilbertum Cognatum. Bâle, 1552, in-8.

155. Çurita (Geron.). — *Historia del rey D. Hernando* (t. V des *Anales de la Corona de Aragon* ; Saragosse, 1562-1580 ; suite par Blasco de Lanuja, Saragosse, 1630).

156. Figueroa (J. A. Vera Zuniga y). — *Epitome de la vida y hechos del invicto Emperador Carlos V*. Madrid, 1649, in-f° (2e édit.).

157. Gollut (Louis). — *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté*. Dole, 1592, in-f° ; édit. Javel, Arbois, 1846, in-4.

158. Guicciardini (F.). — *Istoria d'Italia* (t. IX). Milan, 1803, in-8 (trad. franç., collect. Buchon, 1836).

159. Machaneus (Dom). — *Epitomae historicae novem ducum sabaudorum* (1391-1518), p. p. D. Promis (*Mon. hist. pat.*, *Scriptores*, p. 738). Turin, 1836, in-f°.

160. Marillac (Georges de). — *Vie du connétable Charles de Bourbon, 1490-1521*, p. p. Ant. de Laval, 1612 (Collection Buchon, 1836).

161. Paradin (Guillaume). — *Memoriæ nostræ libri IV*. Lyon, 1548, in-f°.

162. — *De antiquo statu Burgundiæ liber*. Lyon, 1542, in-f°.

163. — *Histoire de nostre temps...*, par luy mesme mise en françoys. Lyon, 1550, in-f°.

164. — *Chronique de Savoie*. Lyon, 1561, in-f°.

165. — *Annales de Bourgogne*. Lyon, 1566, in-fol.

166. Pontus-Heuterus. — *Rerum Burgundicarum libri sex* in quibus describuntur res gestæ Regum, Ducum Comitumque utriusque Burgundiæ. Anvers, 1584, in-fol.

167. — *Rerum belgicarum*. Anvers, 1598, in-fol. (Ces deux ouvrages réunis dans *Opera historica*. Louvain, 1651, in-fol.).

168. Saluzzo (G.-A.). — *Memoriale di Giov. Andrea Saluzzo di Castellar.* 1482-1528, p. p. Promis. Turin, 1869, in-8.
169. Ulloa (A.). — *Vita del invitissimo e sacratissimo imperatore Carlo V...* (1500-1560). Vienne, 1560, in-fol.
170. Vergilio (Polidoro). — *Historia Anglica.* Bâle, 1534, in-fol. ; édit. H. Ellis, 1846, in-8 (s'arrête à 1508).

LES OUVRAGES

1° OUVRAGES GÉNÉRAUX

171. Atamira y Crevea. — *Historia de España y de la civilizacion española* (t. III). Barcelone, 1908, in-8.
172. Armstrong (Edward). — *The Emperor Charles V.* Londres, 1902, 2 in-8.
173. Bauer (Wilh.). — *Die Anfänge Ferdinands I.* Vienne, 1907, in-8.
174. Baumgarten (Herm.). — *Geschichte Karls V.* Stuttgart, 1885-1892, 3 in-8.
175. Baur (A.). — *Deutschland in den Jahren 1517-1527.* Berlin, 1872, in-8.
176. Bezold. — *Geschichte der deutschen Reformation.* Berlin, 1886, in-8 (coll. Oncken).
177. Bourrilly (V.-L.). — *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, 1491-1543. Paris, 1904, in-8.
178. Blok (P.-J.). — *Geschiedenis van het nederlandsche Volk* (t. II). Groningue, 1892-1907, 7 vol. parus, in-8.
179. Brewer (J.-S.) et Gairdner (J.). — *The Reign of Henry VIII from his accession to the death of Wolsey.* Londres, 1884, 2 in-8.
180. Brosch (M.). — *Geschichte von England* (t. V-VI). Gotha, 1890, in-8.

181. Bucholtz. — *Geschichte der Regierung Ferdinand der Ersten*. Vienne, 1832, 3 in-8.

182. Burnier. — *Histoire du Sénat de Savoie* (t. I). Chambéry, 1864, 2 in-8.

183. Carutti. — *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. I (Memorie della R. accademia delle science di Torino, t. XX, série II).

184. Chifflet (J.-J.). — *Vesontio, civitas imperialis libera, Sequanorum metropolis, illustrata*. Lyon, 1618, in-4.

185. — *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de la Toison d'or*. Anvers, 1632, in-fol.

186. Cat. — *De Caroli V in Africa rebus gestis*. Paris, 1891, in-8.

187. Daendliker. — *Geschichte der Schweiz*. Zurich, 1885, 3 in-8.

188. Delaborde (H.-F.). — *L'Expédition de Charles VIII en Italie. Histoire diplomatique et militaire*. Paris, Didot, 1888, in-8.

189. Egelhaaf. — *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*. Berlin, 1885 (2e édition).

190. Febvre (Lucien). — *Philippe II et la Franche-Comté*. Paris, 1912, in-8.

191. Ferrer del Rio (don Antonio). — *Decadencia de España. Historia del leviantamento de las comunidades de Castilla* (1520-1521). Madrid, 1850, in-8.

192. Fleury (C.). — *Francs-Comtois et Suisses*. Besançon, 1869, in-16 (2e édit.).

193. Frédericq (Paul). — *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*. Gand, 1875, in-8.

194. Gabotto (Ferdinando). — *Lo stato Sabaudo da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto*, t. III (1496-1504). Turin, 1895, 3 in-8.

195. Gaillard. — *Histoire de François Ier, roi de France.* Paris, 1769, 8 in-8.
196. Garreau. — *Description du gouvernement de Bourgogne, suivant ses principales divisions temporelles, ecclésiastiques, militaires et civiles.* Dijon, 1734, in-8.
197. Glutz-Blozheim. — *Geschichte der Eidgenossen vom Tode des Burgmeisters Waldmann bis zum ewigen Frieden mit Frankreich.* Zurich, 1816, 2 in-8.
198. Godefroy (Th.). — *Histoire de Louis XII par Messire Claude de Seyssel et Jean d'Auton,* mise en lumière par Theod. Godefroy. Paris, 1615, 2 in-4.
199. — *Histoire de Louis XII jusques en 1510,* par Jean de Sainct-Gelais, seigneur de Monlieu. Paris, 1622, in-4.
200. Gossart (E.). — *Charles-Quint, roi d'Espagne.* Bruxelles, 1910, in-8.
201. Grappin (D. Philippe). — *Recherches sur les anciennes monnaies, poids et mesures du Comté de Bourgogne.* Besançon, 1782, in-8.
202. Guichenon. — *Histoire de Bresse et du Bugey...* Lyon, 1650, in-fol.
203. — *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie.* Lyon, 1660, 2 in-fol.; Turin, 1778-80, 2 in-fol.
204. Habler (R.). — *Geschichte Spaniens unter der Regierung Karls V.* Gotha, 1907, in-8.
205. Haveman. — *Darstellungen aus der inneren Geschichte Spaniens, wahrend der XV., XVI. und XVII. Iahrhunderte...* Göttingen, 1850, in-8.
206. Hayeman. — *Geschichte der italienischen-französischen Kriege von 1496 bis 1518.* Göttingen, 1835, 2 vol. in-8.
207. Henne (Alexandre). — *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.* Bruxelles, 1858-1860, 10 in-8.
208. Henne (A.) et Wauters (Alph.). — *Histoire de la ville de Bruxelles* (t. III). Bruxelles et Leipzig, in-8.

209. Hœfler (K. von). — *Der Aufstand der Castilianischen Städte gegen Kaiser Karl V.* Prague, 1876, in-8.

210. Hoynck van Papendrecht (Cornelius Paulus). — *Analecta belgica* (t. III). La Haye, 1743, in-4.

211. Huber. — *Geschichte Oesterreichs* (t. III et IV). Vienne et Gotha, 1888-1892, in-8.

212. Janssen (Jean). — *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters.* Fribourg, 1878, 5 in-8 (*L'Allemagne et la Réforme*, trad. E. Paris, tomes II et III. Paris, 1892, in-8).

213. Jœrg. — *Deutschland in der Revolutions-epoche, 1522-1525.* Fribourg, 1851, in-8.

214. Kœstlin. — *Luther, sein Leben und seine Schriften.* Eberfeld, 1875, 2 in-8.

215. Kreiten (H.). — *Untersuchungen über den Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta.* Vienne, 1907, in-8.

216. Lafuente (D. Modesto). — *Historia general de España* (t. X et XII). Barcelone et Madrid, 1850-1867, in-8, réédit. Barcelone, 1889.

217. La Fuente (Vicente de). — *Historia ecclesiastica de España* (t. V). Madrid, 1873-1875, in-8.

218. Laiglesia (F. de). — *Estudios historicos.* Madrid, 1908, in-8.

219. Le Charpentier (Jean). — *Histoire généalogique de la noblesse des Païs Bas ou Histoire de Cambray et du Cambraisis.* Leyde, 1868, 2 in-4.

220. Lemonnier (Henri). — *Histoire de France* (publ. sous la direct. d'E. Lavisse, t. V). Paris, 1903-1904, 2 in-4.

221. Leva (Gius. de). — *Storia documentata di Carlo quinto in relazione all' Italia* (t. I à IX). Venise, Bologne et Padoue, 1863-1894, 5 in-8.

222. Liliencron (R. von). — *Der Weiss Kunig.* Vienne, 1873 (Historiches Taschenbuch, 5e série, III).

223. Linotte (A.). — *La Franche-Comté et ses voisins*, xvie et xviie siècles. Gray, 1900 (Bull. de la Soc. Grayloise d'Émulation).

224. Mariana (Juan de). — *Historiæ de rebus Hispaniæ libri XXX*. Tolède, 1592-95, 2 in-fol. ; trad. franç. du P. Charenton, Paris, 1725, in-4 (Biblioteca de los autores españoles, t. XXXI).

225. Mariéjol (J.-H.). — *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle. Le gouvernement, les institutions et les mœurs*. Paris, s. d. [1892], in-8.

226. Maulde la Clavière (R. de). — *Histoire de Louis XII*. Paris, 1889-1891, 3 in-8 (s'arrête à l'avènement).

227. — *La diplomatie au temps de Machiavel*. Paris, 1893. 3 in-8.

228. Mignet (Fr.). — *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*. Paris, 1875, 2 in-8.

229. — *Établissement de la Réforme à Genève*. Paris, 1854, in-12.

230. Morel-Fatio (A.). — *Études sur l'Espagne* (t. Ier). Paris, 1888, in-8.

231. — *Historiographie de Charles-Quint*. Première partie, suivie des *Mém. de Charles-Quint*, texte portugais et trad. franç.. Paris, 1913, in-8.

232. Moreri (Louis). — *Le grand dictionnaire historique* (Nouvelle édition dans laquelle on a refondu le supplément de l'abbé Goujet, revue et augmentée par Drouet). Paris, 1759, in-fo.

233. Namèche (Mgr). — *L'Empereur Charles-Quint et son règne*, Louvain, 1889, 5 in-8.

234. Paris (Paulin). — *Études sur François Ier* (t. I). Paris, 1885, in-8.

235. Paquis et Bochez. — *Histoire de l'Espagne* (d'après Aschbach, Lembké, Dunham, Boni, Ferreras, Schœfer).

236. Pastor. — *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters* (trad. franc. de Furcy-Raynaud, depuis 1888). Innsbrück, 1884 et années suivantes, in-8.

237. Prescott (W. H.). — *History of the reign of Ferdinand and Isabella* (t. III). — Londres, 1851, in-8 (6e édit.).

238. Pirenne (H.). — *Histoire de Belgique* (t. III). Bruxelles, 1902-1907, 3 in-8; 1912, 5 in-8.

239. [Plancher (dom U.)]. — *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives... Dijon, 1739-1781, 4 in-f°.

240. Prinet (Max). — *François Ier et la Franche-Comté.* Besançon, 1908 (Bull. de l'Académie de Besançon).

241. Ranke (L. von). — *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation.* Berlin, 1843. 6 in-8.

242. Ranke (L. von). — *L'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III* (trad. de l'all. avec notes par J.-B. Haiber). Paris, 1845.

243. — *Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole pendant les XVIe et XVIIe siècles* (Traduite et accompagnée de notes par J.-B. Haiber).Paris, 1859, in-8.

244. Ricotti. — *Storia della monarchia piemontese* (t. I). Florence, 1861, 3 in-8.

245. Robertson. — *The history of the reign of the emperor Charles V* (t. III). Londres, 1769. (Trad. franç. de Buchon, Paris, 1836, in-8).

246. Romanin. — *Storia documentata di Venezia* (t. V). Venise, 1853-1860, 8 in-8.

247. Rosseeuw Saint-Hilaire. — *Histoire d'Espagne* (t. VI-VIII). Paris, 1844-1860, in-8.

248. Rott (E.). — *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés* (t. I, 1430-1559). Berne et Paris, 1900, in-4.

249. Salazar (Pedro de). — *Historia... de las guerras entre cristianos y infideles.* Medina del Campo, 1570, in-f°.

250. Schœfer (H.). — *Geschichte von Portugal* (t. III). — Collection Heeren et Ukert, 1836-1854, 5 in-8.
251. Segre (A.). — *Delle relazioni tra Savoia e Venezia da Amedeo VI a Carlo II*. Turin, 1899, in-4.
252. — *Carlo II, duca di Savoia, e le guerre d'Italia tra Francia e Spagna dal 1515 al 1525*. Turin, 1900, in-8.
253. — *La Politica sabauda con Francia e Spagna dal 1515 al 1533*. — Turin, 1900, in-4.
254. — *Documenti di Storia sabauda dal 1510 al 1536, proceduti da una introduzione*. Turin, 1905, in-4.
255. Sempere. — *Histoire des Cortès d'Espagne*. Bordeaux, 1815, in-8.
256. Spon. — *Histoire de Genève*, avec les actes et autres preuves. Genève, 1730, 2 in-4.
257. Schweizer. — *Geschichte der Schweizerischen Neutralität*. Zurich, 1894. in-8 (1re part., Frauenfeld, 1893).
258. Thomas (F. S.). — *Historical notes relative to the history of England, 1509-1714*. Londres, 1856, 3 in-8.
259. Ulmann (H.). — *Kaiser Maximilian I*. Stuttgart, 1884-1891, 2 in-8.
260. — *Étude sur le plan d'une réforme de l'Église en Allemagne conçue par Maximilien Ier en 1510*. (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. III, 2e livr., 1879).
261. Villa (Rod. Ant.). — *El emperador Carlos V y su Corte, segun las cartas de... Salinas... 1522-1539*. Madrid, 1903-1905, in-8.
262. Vehse (Dr E.). — *Geschichte des œsterreichischen Hofes und der œsterreichischer Diplomatie* (t. II). Hamburg, 1851, in-8.
263. Vera e Figueroa. — *Histoire de l'empereur Charles V*, par Don Jean Antoine de Vera e Figueroa, comte de la Roca, traduite d'espagnol en français par le sieur du Perron le Hayez, reveue et corrigée par A.F.D.M. et Ch. de Wal. Bruxelles, 1663, in-12.

264. Wagenaar (Jan). — *Vaderlandsche Historie*... (t. V). Amsterdam, 1791, in-8.
265. Walther (Dr André). — *Die burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I und Karl V*. Leipzig, 1909, in-8.
266. — *Die Anfänge Karls V*. Leipzig, 1911, in-8.

2° MONOGRAPHIES

267. Altmeyer (J.-I.). — *Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas ; sa vie, sa politique et sa cour*, s.l. n.d. [1839], in-8.
268. Avoine (Dr d'). — *Essai historique sur Marguerite d'Autriche*. Anvers, 1849, in-8.
269. Balan (P.). — *Clemente VII l'Italia de suoi tempi*. Milan, 1887, in-8.
270. Bancel (M.). — *Jehan Perréal dit Jehan de Paris*. Paris, 1885, in-8.
271. Barret (J.-M.). — *Essai sur l'histoire de Marguerite d'Autriche et le monastère de Brou*. Lyon, 1837, in-8.
272. Barthélemy (de). — *Chabot de Brion, amiral de France*, gouverneur de Bourgogne, d'après sa correspondance inédite (Revue des questions historiques XX, 1872).
273. Bauer (Wilh.). — *Die Anfänge Ferdinands I*. Vienne, 1907, in-8.
274. Baux (J.). — *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*, 1844, in-8.
275. — *Histoire de l'Eglise de Brou*. Lyon, 1854, in-8 ; Bourg, 4e édit. 1862, in-8.
276. — *Notice sur l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame de Bourg*. Bourg, 1849, in-12.
277. Beaune (H.) et d'Arbaumont (J.). — *Les Universités de Franche-Comté*. Dijon et Besançon, 1870, in-8.

278. Beauvais. — *Un agent politique de Charles-Quint. Le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon.* Paris, 1882, in-12.

279. Béchet. — *Recherches historiques sur la ville de Salins.* Besançon, 1828-1830, 2 in-12.

280. Beltrami (S.). — *Il castello di Milano sotto il dominio degli Sforza, 1460-1535.* Milan, 1885, in-8.

281. Benoît (dom.). — *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude.* Montreuil-sur-Mer, 1899-1892, 2 in-8.

282. Bernays (J.). — *Petrus Martyr Anglerius und sein Opus epistolarum.* Strasbourg, 1881, in-8.

283. Beyssac (J.). — *Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise de Lyon : les seigneurs de Villars, chanoines d'honneur de l'Eglise de Lyon.* Lyon, 1899, in-8.

284. *Biographie nationale de Belgique.* — Publ. depuis 1866 par l'Académie de Belgique.

285. Bourrilly (V.-L.). — *Les Rapports de François Ier et de Henri II avec les ducs de Savoie Charles II et Emmanuel-Philibert, 1515-1559, d'après des travaux récents* (Extrait de la Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1904-1905, t. VI).

286. Brieger. — *Aleander und Luther.* Gotha, 1884, in-8.

287. Briot. — *Annales de Chaussin depuis les origines jusqu'à 1790* (Mém. soc. d'Em. du Jura, 1882).

288. Capasso (C.) — *La politica di papa Paolo III e l'Italia* (t. I). Camerino, 1901, in-8.

289. Chagny (A.). — *L'Evêché de Bourg-en-Bresse* (Bull. de la Soc. Gorini, 1905-6-7). Bourg, in-8.

290. — *La première annexion de la Bresse à la France.* Bourg, 1909, in-8.

291. Charavay (E.). — *Jehan Lemaire de Belges, indiciaire de Marguerite d'Autriche et Jehan Perréal de Paris, pourtraicteur de l'église de Brou.* Paris, 1876, in-8.

292. Charvet. — *Eustache Chapuys.* Lyon, 1875, in-8.

293. Charvet. — *Les édifices de Brou à Bourg-en-Bresse.* Paris, 1897, in-8.
294. Chevalier (F.-F). — *Mémoires historiques sur la ville de Poligny.* Lons-le-Saunier, 1767-1769, 2 in-4.
295. Claretta. — *Notizie storiche intorno alla vita ed ai tempi di Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia, con documenti.* Turin, 1863, in-8.
296. Clerc (le Président Edouard). — *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté.* Besançon, 1840-1845, 2 in-8.
297. — *Histoire des Etats généraux et des libertés publiques en Franche-Comté.* Besançon, 1882, 2 in-8.
298. Cussinet. — *Essai sur l'histoire de Marguerite d'Autriche, tiré d'un ancien manuscrit.* Particularités sur la ville de Bourg. Lyon, 1837, in-8.
299. Danvilla y Collado. — *Historia critica y documentada de las Comunidades de Castilla.* Madrid, 1897-1899, 6 in-8.
300. Decrue (F.). — *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier.* Paris, 1885, in-8.
301. Dubos (abbé). — *Histoire de la ligue faite à Cambray entre Jules II Pape, Maximilien Ier, Empereur, Louis XII roy de France, Ferdinand V, roy d'Aragon et tous les princes d'Italie contre la République de Venise.* Paris, 1709, 2 in-12 ; réédit. de 1785, 2 in-12.
302. Duchesne. — *Histoire généalogique de la maison de Vergy.* Paris, 1625, 2 in-f°.
303. Dufay (J.-C.). — *Dissertation sur de nouveaux documents concernant l'église de Brou.* Bourg, 1853, in-8.
304. Duncker (L.). — *Fürst Rudolf der Tapfere von Anhalt und der Krieg gegen Herzog Karl von Geldern, 1507-1508.* Ein Beitrag zur Entstellungsgeschichte der Liga von Cambray. Dessau, 1900, in-8.
305. Dunod (F.-J.). — *Histoire des Séquanois...* (t. II). Dijon, 1737, 2 in-4.

306. Dunod (F.-J.). — *Histoire de l'Eglise, ville et diocèse de Besançon*. Besançon, 1750, 2 in-4.
307. Feyerabend. — *Thurnierbuch* (nouvelle édition par Sigmundt Feyerabend). Francfort-sur-Mein, 1578, in-f. (Première édition par Georges Rüxner en 1530.)
308. Finot (J.). — *Essai historique sur les origines de la gabelle, et sur l'exploitation des salines de Lons-le-Saunier et de Salins jusqu'au XIVe siècle*. Lons-le-Saunier, 1865, in-8.
309. — *Louis Van Boghem* (dans *Réunion des sociétés des Beaux-Arts*, 12e session, 1888).
310. Fleury-Vindry. — *Les ambassadeurs français permanents au XVIe siècle*. Paris, 1903, in-4.
311. Foppens (J.-F.). — *Histoire du conseil de Brabant*, mss. du XVIIIe siècle provenant de la bibl. de J. Fr. Foppens (Bibl. roy. de Bruxelles, n° 9937 de la bibl. des ducs de Bourgogne).
312. Gachard. — *Jeanne la Folle et Charles-Quint* (*Bull. de l'Académie de Belgique*, 2e série, t. XXVII, 1869).
313. — *Etudes et notes historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*. Bruxelles, 1890, 3 in-8 (Notice sur Jeanne la Folle, t. III, 213-341).
314. Gairdner (J.). — *Henry VII*. Londres, 1889, in-8.
315. Gauthier (J.). — *Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay* (Mém. Soc. Doubs, 1869).
316. — *Conrad Meyt et les sculpteurs de Brou en Franche-Comté* (dans Réunion des Sociétés des Beaux-Arts, 1898, p. 278).
317. — *Du degré de confiance que méritent les généalogies historiques : Jean Lallemand, de Dole* (Mém. Soc. Doubs, 1902).
318. Gautier. — *Histoire de Genève des origines à l'année 1691* (t. II). Genève, 1896, in-8.
319. Gomez (Alv.) de Castro. — *De rebus gestis a Francisco*

Ximenio Cisnerio, archiepiscopo Toletano, libri octo Compluti, 1659, in-f°.

320. Grammont (de). — *Histoire d'Alger*. Paris, 1887, in-8.

321. Hardo. — *Topografia e historia general de Argel*. Valladolid, 1612. Traduction française de Berbrugger et Monnereau dans la *Revue africaine*, t. XIV et XV.

322. Hauser (H.). — *Le traité de Madrid et la cession de la Bourgogne à Charles-Quint*. Étude sur le sentiment national bourguignon en 1525-1526. Paris, 1912, in-8.

323. Héfelé (Mgr). — *Der Cardinal Ximénès*. Tubingen, 1844, in-8.

324. Heyd (W.). — *Ulrich, Herzog von Württemberg*. Tubingen, 1841-43, 3 in-8.

325. Hisely. — *Histoire du comté de Gruyère*. Lausanne, 1857, 3 in-8.

326. Hœfler (K. von). — *Karls V Wahl zum rœmischen Kœnig*. Vienne, 1874, in-8.

327. — *Papst Adrian VI* 1522-1523). Vienne, 1880, in-8.

328. — *Dona Juana, Königin von Leon, Castilien...*, 1479-1555. Vienne, 1885, in-4.

329. — *Das diplomatische Journal des Andrea del Burgo*, kaiserlichen Gesandten zum Congresse von Blois 1504, und des erzherzoglichen Secretärs und Audienciers Philippe Haneton Denkschrift über die Verhandlungen K. Philipps und K. Ludwigs XII, 1498-1506. Vienne, 1885, in-8 [1].

330. Huyttens (J.). — *L'art de vérifier les généalogies des familles belges et hollandaises*. Bruxelles, 1864, in-4.

331. Jacqueton (G.). — *La politique extérieure de Louise de*

1. Constantin Ritter von Höfler a publié d'importantes études sur des personnages qui nous intéressent dans les *Bulletins de l'Académie des Sciences de Vienne*, t. CIV (Philippe le Beau, 169-256 ; Lalaing, Quirino et Guevara, 433-510 ; t. XXXV, Jeanne la Folle ; t. LXXIV, Premier voyage de Charles V en Espagne, 503-563).

Savoie. Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François Ier. Paris, 1892, in-8.
332. Jarrin (Ch.). — *La Bresse et le Bugey. Leur place dans l'histoire* (t. II). Bourg, 1883-1885, 3 in-8.
333. — *Brou*. Bourg, 1887, in-8.
334. Johann. — *Der Reichstag zu Worms im Jahre 1521*. Munich, 1868, in-8.
335. Juste (Théodore). — *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche, 1477-1521*. Bruxelles et Leipzig, 1858, in-8.
336. — *Histoire des États généraux des Pays-Bas* (1465-1790). Bruxelles et Paris, 1864, in-8.
337. Kalkoff. — *Briefe, Depeschen und Berichte über Luther vom Wormser Reichstag, 1521*. Halle, 1898, in-8.
338. Kohler. — *Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*. Paris et Genève, 1897, in-8.
339. Kooperberg (L.-M.-G.). — *Margaretha von Oostenrijk, Landvoogdes der Nederlanden, tot den vredė van Kamerijk*. Amsterdam, 1908, in-8.
340. Labbey de Billy. — *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne et des différents sujets qui l'ont honorée*. Besançon, 1814-15, 2 in-4.
341. Lameere (Eug.). — *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*. Bruxelles, 1900, in-8.
342. Lateyssonnière (A.-C. de). — *Recherches historiques sur le département de l'Ain* (t. V). Bourg, 1843, 5 in-8.
343. Lebey (A.). — *Le Connétable de Bourbon*. Paris, 1904, in-8.
344. Legendre. — *Vie du cardinal d'Amboise*. Paris, 1725, 4 in-8.
345. Le Glay. — *Maximilien Ier, empereur d'Allemagne et Marguerite d'Autriche*. Paris, 1839, in-8.
346. Le Laboureur. — *Les Masures de l'abbaye royale de*

l'Isle-Barbe-les-Lyon. Lyon, 1655, in-4; Paris, 1681, 2 in-4.

347. Leone (A.). — *Renato di Savoia, 1473-1525* (dans *Bollet. stor. bibliogr. subalpino*, V et VI, 1901).

348. Loye (l'abbé). — *Histoire du comté de la Roche et de Saint-Hippolyte, sa capitale*. Montbéliard, 1888, in-8.

349. Mariéjol (J.-H.). — *Pierre Martyr d'Anghera. Un lettré italien à la cour d'Espagne, 1438-1526*. Paris, 1887, in-8.

350. Martineau. — *L'amiral Chabot, seigneur de Brion* (Positions de thèses soutenues à l'École des Chartes). Paris, 1883, in-8.

351. Menendez Pidal (Juan). — *Don Francesillo de Zuniga, bufón de Carlos V* (*Revista de archivos, bibliotecas y museos*, 1909, 182-200).

352. Mignet. — *Antonio Perez et Philippe II*. Paris, 1845, in-8.

353. — *Charles-Quint, son abdication, son séjour au monastère de Yuste*. Paris, 1854, in-8; 1877, in-12.

354. Mœller (Ch.). — *Eléonore d'Autriche et Bourgogne, reine de France*. Paris, 1895, in-8.

355. Monnier (Désiré). — *Annuaires du département du Jura*. Lons-le-Saulnier, 1844-1860, in-8.

356. Mottart (F.). — *La Toison d'or d'Espagne*. In-8.

357. Münch (E.). — *Maria von Burgund*. Leipzig, 1832, 2 in-8.

358. — *Margaretha von Oesterreich, Oberstatthalterin der Niederlande*. Stuttgart, 1833, in-8.

359. Nitti. — *Leone X e la sua politica*. Florence, 1892, in-16.

360. Nodet (Victor). — *Jean Perréal et Marguerite d'Autriche*. Bourg, 1903, in-8.

361. — *Les Tombeaux de Brou*. Bourg, 1906, in-8.

362. — *Les Cloîtres de Brou*. Bourg, 1910, in-8.

363. Nodet (Victor). — *L'Église de Brou.* Paris, [1912], in-12.
364. Nyd (abbé L.-M.). — *Notre-Dame de Vaux ou souvenirs historiques et traditionnels de Pont-de-Vaux et de ses environs.* (Dans *Annuaire de l'Ain.* Bourg, 1845.)
365. Paillard (Ch.). — *Documents relatifs aux projets d'évasion de François Ier à Madrid,* ainsi qu'à la situation extérieure de la France en 1525, en 1542 et en 1544 (dans *Revue historique,* VIII, 2e fasc.).
366. Panisse-Passis (de). — *Les Comtes de Tende de la Maison de Savoie.* Paris, 1889, in-8.
367. Paquier (J.). — *L'Humanisme et la Réforme.* Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes, 1480-1529. Paris, 1900, in-8.
368. Pastor (Lud.). — *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V.* Fribourg-en-Brisgau, 1879, in-8.
369. Pélissier (L. G.). — *Le traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie en 1499.* Montpellier, 1893, in-8.
370. — *Note e documenti su Luigi XII e Lodovico Sforza.* Turin, 1900, in-8 (dans *Archivio storico italiano,* t. XXV).
371. Persan (de). — *Recherches historiques sur la ville de Dole.* Dole, 1786, 3 in-4.
372. Petit (E.). — *André Doria.* Paris, 1887, in-8.
373. Pichot (Amédée). — *Charles-Quint. Chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste.* Paris, 1854, in-8.
374. Pollard. — *Henry VIII.* Londres 1900, in-8.
375. Prinet (M.). — *L'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française.* Besançon, 1900, in-8.
376. Rausch. — *Die Burgundische Heirat Maximilians I.* Vienne, 1880, in-8.

377. Rebitté (D.). — *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France*. Paris, 1846, in-8.
378. Reiffenberg. — *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*. Bruxelles, 1830, in-4.
379. Richard (l'abbé). — *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*. Besançon. 1847-1851, 2 in-8.
380. Robert (U.). — *Philibert de Chalon, prince d'Orange*. Paris, 1902, 2 in-8 (dont un de pièces. justif.).
381. Romano. — *Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia* (dal 26 juglio 1529 al 25 aprile 1530). Milan, 1829, in-8.
382. Rider (A. de). — *Les règlements de la cour de Charles-Quint*. Gand, 1889, in-8 (Monogr. hist., Société litt. de l'Univ. de Louvain).
383. Rousselet (le P.). — *L'Église de Brou*. Bourg, in-12.
384. Rymon (Em.-Ph.). — *Traité des pays et comté de Charollois*. Paris, 1619, in-8.
385. Sainte-Claire. — *Histoire du royal monastère de Brou*. Bourg, 1888, in-8.
386. Saint-Genis (V. de). — *Histoire de Savoie* (t. I et II). Chambéry, 1859, 3 in-8.
387. Sandret (L.). — *Philibert de Chalon, prince d'Orange*. Paris, 1889, in-8.
388. Seyssel-Cressieu (Cte Marc de). — *La maison de Seyssel, ses origines, sa généalogie, son histoire*, d'après des documents originaux. Grenoble, 1900, 2 in-f°.
389. Spont (A.). — *Semblançay* (?-1527). *Étude sur la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*. Paris, 1895, in-8.
390. Stouff (L.). — *Les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire* (Annales de l'Est, 1904).
391. Tallone. — *Gli ultimi marchesi di Saluzzo dal 1504 al 1548*. Pignerol, 1901, in-8.

392. Texte (J.). — *De Antonio Saxano*. Paris, 1895, in-8.
393. Thibaut (F.). — *Marguerite d'Autriche et Jean-Lemaire de Belges*. Paris, 1888, in-8.
394. Tuefferd (P. E.). — *Histoire des comtes souverains de Montbéliard*. Montbéliard, 1877, in-8.
395. Usseglio. — *Bianca di Monferrato, duchessa di Savoia*. Torino, 1892, in-8.
396. Vaissière (P. de). — *Charles de Marillac*, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II (1510-1560). Paris, 1896, in-8.
397. Vaucher. — *Luttes de Genève contre la Savoie* (1517-1530). Genève, 1889, in-8.
398. Viellard (Léon). — *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*. Besançon, 1884, in-8.
399. Viénot (John). — *Les Origines de la Réforme à Besançon* (1520-1534). Paris, 1901, in-8 (Études de théol. et d'hist. de la Faculté de théol. protest.).
400. Villa (A. Rodriguez). — *Bosquejo biografico de la reina doña Juana*. Madrid, 1874, in-12.
401. — *La reina Juana la Loca*. Madrid, 1892, in-8.
402. — *Italia desde la batalla de Pavia hasta el sacco de Roma*. Madrid, 1885, in-8 (Curiosidades de la historia de España, I).
403. Villari. — *Niccolo Machiavelli ed i suoi tempi*. Milan, 1897, 3 in-8.
404. Water (I. W. te). — *Historie van het Verbond der Eddelen*. Middelbourg, 1769, t. II.
405. Wauters (Adolphe). — *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, 1885, in-8.
406. Wauters (A.-J.). — *Jean van Roome, dit Jean de Bruxelles*, 1904, in-8.

III. BIOGRAPHIE SOMMAIRE DE LAURENT DE GORREVOD

La première lettre de Gorrevod que nous ayons retrouvée porte la date du 25 octobre 1507. C'est dire qu'elle appartient à l'époque où le gouverneur de Bresse entre tout à fait au service de Marguerite d'Autriche qu'il vient d'accompagner aux Pays-Bas. Pour lui, comme pour l'ancienne duchesse de Savoie, cette année 1507 marque le début d'une période vraiment importante : l'archiduchesse paraît alors sur la scène où son génie va se développer librement ; Gorrevod, l'un de ses plus chers et plus assidus collaborateurs, naît à la vie politique.

La dernière lettre publiée est du 18 octobre 1520, c'est à savoir d'un temps où Gorrevod, définitivement engagé au service de Charles-Quint, venait de rejoindre le nouvel empereur en Flandre, à son retour d'Espagne, et se disposait à l'accompagner en Allemagne, à Aix-la-Chapelle, pour les fêtes du sacre, puis à la célèbre diète de Worms où comparut Luther. Une nouvelle phase de sa carrière s'ouvrit alors.

Les notes biographiques, réunies ici, n'ayant d'autre but que de servir à l'intelligence des textes imprimés plus loin, constituent tout au plus une façon de sommaire, un memento rapide de la vie de Gorrevod,

prise des origines jusqu'à la date de 1521. Toutefois nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de renforcer en quelque sorte l'appareil de notre publication, en insistant sur les points que permettent de mettre en bonne lumière, d'une part, les diplômes, les lettres de nomination ou de commission, les instructions diplomatiques, et, d'autre part, les contrats de mariage, les dotations, titres de propriété, testaments et codicilles, etc., que nous avons dû forcément négliger. Éclairer, tout d'abord, les textes édités, compléter ensuite les renseignements qu'ils nous fournissent, telle est notre seule ambition.

*
* *

La famille de Gorrevod est d'origine bressane.

Gorrevod est aujourd'hui une modeste commune du canton de Pont-de-Vaux. Ses pâturages, coupés de haies vives, de bouquets de saules, bordent la Reyssouze, affluent de la rive gauche de la Saône. Du château féodal, depuis longtemps ruiné, il ne subsiste aucun vestige dans la prairie où flotta jadis l'ombre de ses tours, baignées par les eaux lentes de la rivière[1].

Suivant Guichenon[2], Laurent de Gorrevod, fut « un des plus grands hommes de sa maison qu'il éleva à un très haut degré de richesse et de splendeur » ; le vieil his-

1. V. Guigue, *Topogr., histor. du départ. de l'Ain*, art. Gorrevod, p. 168 ; Vayssière, *Bourg et la vallée de la Reyssouze*, Bourg, 1879, in-4, 126 et ss.

2. *Bresse*, 193 et suiv. : Généalogie Gorrevod.

torien de la Bresse aurait pu affirmer, sans craindre d'être démenti, que Laurent fut *le plus grand homme de sa famille*[1].

Celle-ci apparaît dans l'histoire, à la fin du XIIe siècle, avec le chevalier Guy de Gorrevod, seigneur de la terre et du château de ce nom (Guichenon signale son existence en 1180). Il épousa Clémence de Bevyers, dont naquirent trois enfants : Ponce, Guy et Nicole.

Ponce eut cinq fils : Ponce II, Bernard, Guy, Mathieu et Hugues. Guy et Mathieu sont cités parmi les gentilshommes, cautions des franchises accordées en 1250 aux habitants de Pont-de-Vaux par les sires de Bâgé. Le premier épousa Marguerite de Brancion. Leur fils Pierre (un acte de 1328 le mentionne) eut de sa femme Agnès de Veriset, au moins deux garçons et une fille. L'aîné des garçons, Guy, fut fait prisonnier à Varey (7 août 1325), la plus fameuse bataille dont le Bugey ait été le théâtre. Quant au second, il figure auprès de son parent, Thévenin, sur la liste des gens d'armes qui firent la « guerre du roi » Jean le Bon contre Édouard d'Angleterre, « sous le gouvernement et compaignie du comte de Savoie[2] ». Les deux Bressans rallièrent les troupes royales à Mâcon, en juillet 1355. Chacun d'eux avait amené de Gorrevod un écuyer servant.

Jacquette de Salamard, épouse de Guy, lui donna

1. Sur cette famille, v. Guichenon, *Bresse*, articles Gorrevod (généalogie), Gorrevod, Bourg et Ambronay (seigneuries) ; *Savoie*, II, passim (édit. de 1780).

2. Guichenon, *Savoie*, Preuves, 199.

deux fils : Jean et Guillaume [1]. Jean rendit hommage pour son château de Gorrevod entre les mains d'Amé VII — le futur Comte Rouge —, le 26 juin 1378, à Bourg, dans la maison de son oncle Jean de Corgenon. Plus tard, il s'enrôla, sous les bannières unies du comte de Savoie et du roi de France, contre les « rebelles » de Gueldre et contre les Anglais (1386 et 1387) [2].

Il est intéressant de constater que les Gorrevod servirent plus d'une fois la France, avant de se montrer au XVIe siècle les adversaires résolus de la politique de nos rois.

D'Alix de Vienne, Jean Ier eut trois enfants : Jean II, écuyer, mort en 1440, Hugonin, — que nous allons reprendre, — et Guillemette. Le premier épousa Jeanne Nicole de Cornon [3] ; ils laissèrent deux fils : Louis et

1. Guillaume cumula les fonctions de chanoine-comte de Saint-Jean de Lyon, de prévôt de Saint-Just et de vicaire général de l'archevêque Jean de Talaru. — Le 12 juillet 1380, il avait acquis la jouissance viagère de la « Maison de Savoie » dont la construction semble se rapporter au passage de Philippe de Savoie sur le siège archiépiscopal de Lyon. Voir J. Beyssac, *Les Prévôts de Fourvière* (Lyon, 1908, in-4), 130-199 ; Montfalcon, *Histoire de Lyon*, V, 60. Il mourut le 2 décembre 1406, délaissant ses biens à ses neveux Hugonin et Jean de Gorrevod. Sa fortune était assez considérable pour lui permettre de faire des legs importants aux églises et aux hôpitaux de Lyon. — Au début du XVe siècle, Hugonin et Jean de Gorrevod se portèrent au secours de la ville de Pont-de-Vaux, menacée par les routiers ; leur séjour se prolongea pendant le passage des Bretons en 1411.

2. *Arch. Côte-d'Or*, B. 9968. Sur ces faits, v. Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 295-6.

3. Veuve de Jean de Bioley. *Arch. Doubs*, B. 465.

Jean, seigneur de Cornon. De Louis [1] descendent Claude [2], Jean, seigneur de Condes, et Guillaume.

Claude de Gorrevod, chevalier, fut conseiller, chambellan et maître d'hôtel des ducs Philippe II et Philibert II dit le Beau. On relève son nom parmi ceux des nobles préposés à la régence de la Savoie, dans l'assemblée tenue à Turin, le 26 juillet 1496 [3].

1. Nous voyons Louis signer un contrat passé à Bourg entre le curé et les habitants de Chavannes, le 16 mai 1465 (*Mss. Deydier*, 125). — Le 8 août 1468, un Joseph de Gorrevod se trouve nommé parmi les gentilshommes envoyés à Montluel pour la défense de cette ville contre les Dauphinois. (Dufay, *Mémorial de l'invasion de la Bresse par les Dauphinois*, Bourg, in-8, 17.)

2. En 1471, Claude obtint de Jacques de Frassiat, ancien maître d'hôtel du duc Philibert Ier et châtelain de Pont-de-Vaux, le droit d'établir un étang auprès de sa maison sise en cette ville. (*Arch. Côte-d'Or* : Compte de la châtellenie de Pont-de-Vaux : 1471-1472, B. 9255). — Quelques années plus tard, son frère Jean se faisait donner l'abergement du ruisseau de Brouilly, pour la redevance, éminemment figurative, d'un denier. (*Ibid.* 1487-1496, B. 9270.)

3. En récompense de ses services, Philibert II lui fit le don original, mais nullement illusoire —, et d'ailleurs dans les usages du temps, — du « droit de langue » de toutes les bêtes, tuées dans la ville et mandement de Pont-de-Vaux (Guichenon, *Bresse*, 192, II, 436). En 1491, il avait accordé aux Pontévallois le droit de pâture dans la Prairie de Bresse (*Arch. de Saône-et-Loire*, DD. 2). — Son frère Jean-Donat, seigneur de Condes, signait, en 1519, avec son cousin Louis, évêque de Maurienne et abbé d'Ambronay, un acte d'abergement intéressant une partie des biens du puissant monastère bugiste (2 avril 1519. *Arch. de l'Ain*, *Papiers d'Ambronay*). Il vivait encore en 1528 : le 30 septembre de cette année-là, le seigneur de Condes faisait, dans sa maison de Treffort, son testament, au profit de ses deux fils Jean et Armand. C'est que Laurent de Gorrevod venait de rédiger lui-même son ordonnance de dernière volonté ; son cousin Armand, écuyer, était appelé à recevoir en héritage, les biens qu'il possédait en Savoie. En vertu du même testament de 1527, Jean, seigneur de Salans et du Fourg, mari de Claude de Semur, était désigné comme légataire universel.

Le second fils de Jean Ier, Hugonin fut la souche de la branche cadette, qui devait porter au plus haut point l'illustration de la famille de Gorrevod. Hugonin décéda en 1449, laissant un fils Jean, qui épousa Jeanne de Loriol-Challes.

Ce sont les père et mère de notre Laurent de Gorrevod, du cardinal Louis, enfin d'une fille, nommée aussi Jeanne.

En 1491, la ville de Bourg récompensait par des cadeaux les services que le chevalier Jean de Gorrevod lui avait rendus à la cour de Chambéry [1]. Sa femme était fille de messire Jacques de Loriol-Challes et de Marie de Virieu. Elle avait pour frères Jean de Challes, gouverneur de Bresse, et Jean de Loriol, évêque de Nice. Le gouverneur de Bresse fut le principal artisan de la fortune politique de son neveu Laurent [2], de même que l'évêque de Nice fut le protecteur des débuts de celui qui devait faire une brillante carrière dans l'Église, comme évêque de Maurienne et, par intermittence, de Bourg, enfin comme cardinal-légat pour les États de Savoie.

*
* *

Les honneurs, les avantages de la fortune, les dignités,

1. *Arch. municip. de Bourg*, BB. 20.

2. Il lui légua la moitié de ses seigneuries de Corgenon et de Challes (l'autre partie revint à Jeanne de Loriol, femme de Maximilien de Challes) avec des prés, des champs, des vignes, des moulins, à Ceyzériat et à Bourg, et la « maison de Challes », presque contiguë à l'église Notre-Dame, dans cette dernière ville.

les charges les plus enviées, un crédit considérable, tout ce qu'une « âme chevaleresque » pouvait légitimement ambitionner, Laurent de Gorrevod l'obtint au début du XVIe siècle.

Guichenon [1] prétend qu' « il estoit en une si haute estime de prudence et de conduite, qu'il fut destiné à l'abord pour estre gouverneur de la personne de l'empereur Charles V, mais refusa cette charge ; il fut nourry jeune en Espagne et fut du célèbre tournoi que Charles, infant d'Espagne, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint, fit faire en l'an 1506 à Valladolid ; après cela il revint en Savoye auprès de son prince naturel, duquel il fut grand escuyer [2] ». Ces lignes du vieil historien appellent plusieurs rectifications : il ne fut jamais question de Gorrevod pour la charge de gouverneur du futur Charles-Quint ; et ce n'est pas après le tournoi de Valladolid (qui fut donné par le roi de Castille en 1517, et non en 1506), qu'il revint en Savoie remplir l'office de grand écuyer qu'il eut dès 1499.

Laurent, né vers 1470 [3], fut-il vraiment « nourri jeune »

1. *Bresse*, 193.

2. Sur la foi de Guichenon, Charles Jarrin a écrit « le chevalier [Jean de Gorrevod] avait eu la glorieuse idée de faire nourrir l'aîné de ses fils à Madrid. Laurent fut là le compagnon de jeunesse de Charles-Quint ; d'où sa prodigieuse fortune ». Il y a un inconvénient majeur à cette « explication » : l'archiduc naquit seulement en 1500, c'est-à-dire quelque trente ans après l'aîné des Gorrevod. Au surplus, Charles n'a pas été élevé en Espagne, mais aux Pays-Bas, à Bruxelles, puis à Malines à partir du moment où Marguerite d'Autriche, sa tante, fut chargée de veiller à son éducation.

3. Il nous est impossible, faute de documents, de dater avec précision sa naissance ; nous savons seulement que son frère cadet, Louis, vint au monde en 1473.

en Espagne ? Rien ne paraît moins sûr. On sait que Marguerite d'Autriche débarquait à Santander au printemps de 1497, après un voyage dont la muse gracieuse de « la gentil damoiselle » a si joliment fixé les émotions dans une « épitaphe » célèbre. Quelques jours après, Jiménès, archevêque de Tolède, bénissait dans la cathédrale de Burgos l'union de la fille de l'empereur-élu Maximilien et de Marie de Bourgogne, avec l'unique héritier des Rois catholiques, l'Infant Don Juan, déjà touché par la mort. Ne serait-ce pas le souvenir du passage de Marguerite en Espagne, qui aurait suggéré à quelques-uns l'idée d'y conduire également celui qui devait être l'un de ses plus fidèles serviteurs ?

Quoi qu'il en soit, Laurent vivait en Bresse en 1497. Il fut présent à la signature des lettres de privilège, accordées aux balistiers de Saint-Trivier-de-Courtes, le 8 septembre de cette année-là [1]. Il figure sur ces patentes avec le titre « d'écuyer de l'écurie » ducale [2].

Le 9 novembre suivant, Philibert le Beau, devenu duc de Savoie par la mort toute récente de son père Philippe II, confirmait le « conseiller et chambellan » Laurent de Gorrevod dans cette charge d'écuyer, en récompense de la fidélité et du zèle qu'il n'avait cessé de

1. Lettres datées de Pont-d'Ain et octroyées par Philibert le Beau, en qualité de comte de Bâgé et de seigneur de Bresse. V. Vayssière, *Bourg...*, 121.

2. Un document des *Arch. de la Côte-d'Or* (B. 9271) indique livraison de 414 florins au mandataire de Laurent de Gorrevod, « escuyer de l'escuyrie ». Une autre pièce, du 24 juillet 1498 (Guichenon, *Bresse*, IV, 355), est revêtue de la signature de Laurent, « escuyer d'escuyerie ».

montrer « depuis ses plus tendres années ». Quatre chevaux de livrées, 600 florins de Savoie comme gages, tels étaient les avantages, sans parler des prérogatives et des honneurs, que lui conférait cette charge [1].

Mention encore est faite de son nom, accompagné de ce même titre, dans plusieurs documents de 1498, notamment dans la liste des gentilshommes qui mirent « leurs escus à l'arbrose pour faire faictz d'armes », dans le tournoi donné à Genève, le 19 mars 1498, par le duc Philibert [2].

L'intervention de Charles VIII en Italie ouvre une période critique dans l'histoire de la Savoie. Les souverains de ce petit Etat allaient être entraînés, malgré eux, dans des complications diplomatiques telles que leur propre pays finira par devenir l'enjeu d'un conflit presque européen. Le duc Philippe II, partisan de l'alliance française en dépit des mauvais procédés de Louis XI à son égard, avait accompagné le roi Charles dans sa promenade triomphale à travers l'Italie. Son fils avait lui-même pris part à cette expédition, jusqu'au jour où le duc, redoutant pour lui les maladies qui ravageaient l'armée française, le renvoya en Piémont [3]. Peu après son avènement,

1. *Archives ducales de Bauffremont* (Anciennes arch. du château de Scey-sur-Saône). Présents à la signature de l'acte : le Bâtard de Savoie, Claude de Seyssel, Jean de Challes, Hugues de la Palud, etc..

2. Il est inscrit, le neuvième des « tenants », sous cette rubrique : « Mgr l'escuyer Laurens de Gorrevod : d'azur à un chevron d'or ». *Arch. d'Etat de Genève*, Savoie ; 1497-1498. — D'azur à un chevron d'or, telles sont dès lors et telles resteront les armes de Gorrevod.

3. André Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, II, 1477.

Philibert retournait en Italie ; mais cette fois c'était pour amener deux cents lances à Maximilien, en guerre avec Florence. L'équipée du roi des Romains devait aboutir à un échec devant Livourne ; elle eut du moins le résultat de faire connaître le jeune duc de Savoie au père de Marguerite d'Autriche.

Grand, gros, robuste et, par ailleurs, d'une honorable médiocrité intellectuelle, passionné pour la chasse et la guerre, adorant les fêtes et les tournois, curieux de sa toilette et fort aimé des dames, le frère de Louise de Savoie s'occupait surtout de ses plaisirs. Ce n'était pas un « lourdaud à la beauté niaise » [1], c'était un chevalier insouciant, généreux et franc, d'humeur facile, qui se piquait de galanterie, mais qui savait être brave à l'occasion ; bref, un chevalier à la mode française plus encore qu'à l'italienne, car il n'avait ni le cœur, ni surtout l'esprit de certains condottieri ou princes, touchés par la grâce de la Renaissance.

Laurent de Gorrevod devait vivre auprès de lui, pendant toute la durée d'un règne très court (1497-1504). Suivit-il Philibert, lorsque le duc prit part à l'expédition de Louis XII contre Ludovic le More en 1499 [2] ? On peut le supposer, puisqu'il se trouve mentionné dans le traité de Ligue, conclu à Châteaurenaud entre le cardinal d'Amboise, au nom de Louis XII, et le comte Louis de la Chambre, au nom du duc de Savoie. Dans le protocole, daté du 13 mai 1499, il est nommé quatrième des six

1. Comme le dit Jarrin (*Brou*, 22).
2. Marino Sanuto, *Diari*, II, 151.

grands personnages de la cour de Chambéry auxquels le roi accorde une pension, « afin qu'ils soyent plus enclins à luy faire service »[1] : il y est inscrit pour 400 livres.

Dans la même année 1499, Laurent succède à Jacques de Bussy, seigneur d'Heyriat, dans la charge de châtelain de Saint-Trivier-de-Courtes. Cette charge était lucrative. Les revenus, provenant des confiscations et des amendes, étaient soumis à des variations, d'une année à l'autre; mais ils restaient d'un chiffre assez élevé. Quant aux fonctions[2], elles devenaient facilement honorifiques.

Gorrevod conserva cette charge, de 1499 jusqu'à sa mort en 1529. Un lieutenant ou vice-châtelain le suppléa durant ses absences presque continuelles. C'est ainsi que Claude de Falcamagnie[3], puis Antoine Favre[4] le remplacèrent.

Il subsiste des comptes du châtelain Laurent de Gor-

1. V. Gabotto, *Lo Stato Sabaudo*, III, 136-7; L.-G. Pélissier, *Le Traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie en 1499*, 59 et suiv.; du même, *Note e documenti su Luigi XII e Lodovico Sforza*, dans *Archiv. Stor. italiano*, série V^e^, t. XXV, 1900, 101 et suiv.; Du Mont; *Corps dipl.*, III, 2e partie, 408 et suiv.

2. En Bresse, le châtelain était le représentant immédiat du souverain; il administrait la châtellenie, commandait les troupes; la police était dans ses mains; sa compétence judiciaire admettait la composition jusqu'au chiffre de 60 sols forts; enfin il était comptable. — V. Th. Riboud, *Mémoire*, Bourg, an X, in-8; Etienne Dullin, *Les Châtelains dans les Domaines de la maison de Savoie en deçà des Alpes* (Grenoble, 1911, in-8).

3. *Arch. Côte-d'Or*, B. 10075, compte de Claude de Falcamagnie, 1518.

4. Marguerite d'Autriche remet aux enfants d'Antoine Favre 400 florins, restant dus sur la recette de leur père, 30 septembre 1525 (*Ibid.*).

revod, datés de 1499 à 1501, de 1504 à 1506, puis, sauf interruption en 1518, une suite complète jusqu'en 1529[1]. Ils ne présentent aucune particularité vraiment digne de remarque.

Laurent de Gorrevod devait joindre, un peu plus tard, — vers 1512, — le titre de grand châtelain de Pont-de-Vaux à celui de châtelain de Saint-Trivier. On a également ses comptes pour les années 1512 à 1515[2]; ils n'offrent qu'un médiocre intérêt.

Le duc Philibert ayant obtenu la main de Marguerite d'Autriche, la bénédiction nuptiale fut donnée aux époux à Romain-Môtier (pays de Vaud), le 4 décembre 1501, par Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne.

Ce frère cadet de Laurent était entré de bonne heure dans l'Église. Il fut d'abord pourvu d'un canonicat à Genève, où il obtint la dignité de chantre dans le chapitre de la cathédrale. C'est là que vint le toucher, en juillet 1499, la nouvelle de la mort d'Etienne de Morel, évêque de Maurienne et administrateur de l'abbatiale d'Ambronay. Le défunt était apparenté aux Gorrevod : ceci expliquerait pourquoi Louis fut appelé à recueillir ses deux principaux bénéfices. De fait, le 29 juillet, le chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne réunissait l'unanimité de ses suffrages sur le nom du jeune chantre de l'église genevoise. Le nouveau prélat n'avait que vingt-

1. *Arch. Côte-d'Or*, B. 10068-70, 10078.

2. *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 9275. Gorrevod remplaça Antoine de Rossillon, seigneur de Beauretour (*Arch. Nord*, *Chambre des comptes de Lille*, B. 750).

six ans ; mais, aux termes du procès-verbal de son élection [1], c'était un sujet parfaitement digne, de race noble et de vie pure, un lettré à la science réelle, aussi versé dans la connaissance des Écritures que de la théologie, et, par surcroît, un charmant homme, humble, indulgent et doux, affable et hospitalier [2]. Louis ne tarda guère à montrer qu'il n'était pas inférieur à cette brillante réputation. Ses constitutions diocésaines du 2 mars 1506 [3] décèlent un ferme et loyal caractère, un esprit net, mais conciliant et sincèrement libéral [4]. Le duc Charles II de Savoie devait lui confier plusieurs légations importantes auprès du pape [5], auprès des généraux des armées impériales dans l'Italie du Nord [6], auprès de Marguerite d'Autriche gouvernante des Pays-Bas. L'archiduchesse, qui avait eu l'occasion d'apprécier les qualités de l'évêque de Maurienne pendant son séjour en Savoie,

1. V. ce procès-verbal dans *Docum. p. p. l'Académie de Savoie*, II, 314-318 (Chambéry, 1861, in-8).

2. Louis possédait déjà la cure de Saint-Pierre de Gorrevod, une pension sur l'abbaye de l'Ile-Barbe et la cure de Thorenc (*Archivio di Stato di Roma*, *Liber quictanciarum Alexandri VI*, f°s 86, 91 ; *Archives du Vatican*, *Vaticana*, t. 838, f° 290 v°). — Le 20 mai 1500, le procureur de Louis paie l'annate pour Ambronay (revenu estimé à un peu plus de 473 florins). Déjà le 4 septembre 1499, il avait acquitté le même droit pour l'évêché de Maurienne, revenu estimé 1207 florins (*Arch. di Stato di Roma*, *Obligationum Alexandri VI liber*, f°s 79 et 41).

3. V. Burnier, *Les Constitutions du cardinal Louis II de Gorrevod* (dans *Doc. et Mém. p. p. Soc. Sav. d'hist. et d'archéol.*, VII, 1863).

4. Voir notre *Evêché de Bourg*, 37-39 (tir. à part).

5. Sur sa mission à Rome, voir notre *Evêché de Bourg*, 67 et suiv. ; Sanuto, *Diari*, XX, col. 50, 142.

6. En 1524. *Arch. di Stato di Torino. Mater. polit.*, *Negoz. con Francia*, l. 52.

demandera pour lui un chapeau de cardinal dès 1512 [1] ; toutefois, Louis ne devait revêtir la pourpre qu'en 1530, six ans seulement avant sa mort.

Au moment où Marguerite d'Autriche devenait duchesse de Savoie, la petite cour de Chambéry était encore soumise à l'influence française, prépondérante depuis le gouvernement du duc Louis Ier. Le véritable chef du gouvernement, à la fin de l'année 1501, était le Bâtard de Savoie, René [2]. Élevé à la cour de France, celui-ci conservait de l'affection pour le pays de sa jeunesse. Ce n'était sans doute pas assez pour lui valoir l'hostilité d'une femme, qui ressentait vivement encore l'injure que Charles VIII lui avait faite et qui redoutait d'instinct ceux dont le cœur était français. Mais le Bâtard de Savoie avait su trop habilement profiter des répugnances, que l'exercice du pouvoir inspirait à son demi-frère, pour s'emparer de toute l'autorité. Il s'était fait octroyer des lettres de légitimation et donner en apanage le comté de Villars et d'autres seigneuries [3].

La nouvelle duchesse n'était pas de ces femmes qui s'accommodent d'un rôle effacé, ou même d'un simple partage d'influence. Entre elle et son rival, le duel fut court, mais décisif. Très adroitement, Marguerite fit le

1. Voir lettres XLV-VIII, L, LII, LIII, LVII-IX, LXI-II, LXIV-V, LXVII-VIII.

2. V. A. Leone, *Renato di Savoia*, et de Panisse-Passis, *Les Comtes de Tende...* (Bibliogr.).

3. Laurent de Gorrevod fut présent à la confirmation des patentes ducales, constituant l'apanage de René (palais épiscopal de Genève, 1er septembre 1500. V. Guichenon, *Savoie*, III, 239).

siège de son mari, lui représentant les exactions, les injustices et les abus de pouvoir, que le Bâtard commettait sous son nom. René ne tarda pas à sentir que son crédit était ébranlé. Tandis qu'il accompagnait Louis XII à Gênes en 1502, Marguerite fit casser par l'empereur Maximilien l'acte de légitimation (14 mai)[1]. Sous prétexte de lèse-majesté on lui fit un procès pour trahison, et ses biens furent confisqués[2]. René vécut désormais à la Cour de France, où la protection de Louise de Savoie lui permit d'occuper le rang élevé dont il était digne par ses talents militaires et diplomatiques.

Philibert le Beau n'avait fait que changer de premier ministre. Marguerite dirigea sans contrôle les affaires de la Savoie, s'enivrant du bonheur de régner, le plus complet, semble-t-il, que pût goûter cette âme virile, avide surtout de domination. Le peuple ne se plaignit pas trop de son administration ; il en garda même assez bon souvenir. L'influence de la duchesse se manifesta sensiblement dès le printemps de 1503. Est-il besoin de dire que cette influence tendait à éloigner la Savoie de la France et à la rapprocher de l'Empire ?

Laurent de Gorrevod paraît avoir joui de bonne heure de la bienveillance de la princesse, dont la faveur ne devait jamais l'abandonner. Il assistait aux séances du Conseil ducal ; il accompagnait les souverains dans

1. V. Quinsonas, III, 45-50.

2. Marguerite, douairière de Savoie, obtiendra Villars et Gourdans en supplément de douaire. Ce sera l'origine d'un conflit dont on trouvera l'écho dans nos documents (v. lettres CIX, CXII, CXVIII, etc.).

leurs voyages et prenait sa part des plaisirs de la Cour. Le 11 juin 1502, il était présent à la translation du Saint-Suaire, du couvent des Franciscains de Chambéry à la Sainte-Chapelle du château de la même ville [1]. Le 25 août 1503, « l'escuyer d'escurie Laurent de Gorrevod, baron de Montanay », mettait sa signature de témoin au bas des lettres patentes, par lesquelles le duc Philibert assignait 36.000 florins à sa femme sur la Bresse, le pays de Vaud et le Faucigny, mais sous réserve de ses droits souverains [2]. Le 13 novembre suivant, il assistait aux cérémonies funèbres, célébrées dans la cathédrale de Turin, à la mémoire du duc de Bourbon; il portait, ce jour-là, « une grant robe et un chapperon » de deuil, pour lesquels maître Agostino de Stra, drapier turinois, avait fourni « douze ras de fin rollet de Burges », payés sur la cassette ducale [3].

La faveur dont il jouissait dès cette époque est prouvée d'une manière éclatante par la série des actes se rapportant à son mariage. Le 18 février 1504, au château de Carignan, en présence de Philibert et de Marguerite d'Autriche, de la duchesse douairière Blanche de Montferrat et d'un certain nombre de grands personnages ecclésiastiques et laïques, fut signé le contrat de mariage [4]

1. Quinsonas, III, 58. — La fameuse relique devait suivre les maîtres de la Savoie dans tous leurs déplacements pendant les deux années suivantes.

2. Quinsonas, III, 59-63.

3. *Archivio camerale di Torino*, Conto dei tesorieri generali. Compte de noble Jehan Noël, du 1er octobre au 11 décembre 1503, n° 155, fos 90 et suiv.

4. Original aux *Arch. ducales de Bauffremont.*

de « spectable et puissant seigneur Laurent de Gorrevod, baron de Montanay, conseiller, chambellan et grand escuyer », avec « spectable et genereuse damoiselle », Philippe de la Palud. Celle-ci était fille de feu Hugues de la Palud, en son vivant comte de Varax, vicomte de Salins, etc., chevalier de l'Annonciade, maréchal de Savoie, et d'Antoine de Polignac, sa seconde femme [1]. Le même jour commencèrent les cérémonies « chevaleresques et gracieuses » d'un tournoi, l'un des plus célèbres qu'on ait donnés en Savoie [2] : Philibert et Gorrevod y firent naturellement merveille sous les yeux des dames.

Peu après, le duc réservait officiellement la succession du gouverneur et grand bailli de Bresse, Jean de Challes, à son neveu Laurent [3]. Accablé par le poids de l'âge, Challes ne devait pas tarder à donner sa démission : le 25 octobre 1504, Laurent prenait ainsi possession de la plus haute magistrature qui fût alors exercée en Bresse [4].

Les lettres de nomination du gouverneur sont revêtues de la signature de Charles II. Le 10 septembre précédent, Philibert le Beau était mort au château de

1. Sur Hugues de la Palud, v. Guichenon, *Bresse* : généalogie la Palud-Varax. Sur Antoine de Polignac, déjà veuve de Claude de Montbel, puis de Béraud Dauphin de Lespinasse, v. lettre CVII.

2. Guichenon en a publié (Savoie : *Preuves*, IV, édit. Turin 1780, 469-479) une description manuscrite, tirée de « la galerie de la bibliothèque du château de Turin ».

3. Turin, 20 avril 1504. *Arch. ducales de Bauffremont.*

4. *Arch. ducales de Bauffremont.* — Jean de Challes mourut le 10 novembre (*Arch. comm. de Bourg*, BB. 23, f° 34 v°).

Pont-d'Ain, du mal impitoyable auquel avait succombé sa mère.

Immense fut la douleur de sa femme, condamnée, semblait-il, à voir toujours se briser dans ses mains la coupe enchantée du bonheur. Marguerite restait sans enfant de ses deux mariages : son affliction n'en fut que plus amère. De souveraine absolue qu'elle était le matin de ce fatal 10 septembre, elle se retrouvait, après ce « tiers assaut que lui fit la fortune » (Jean Le Maire), presque étrangère dans le pays de son mari. Le nouveau duc, Charles II, demi-frère du défunt (il était fils de Claude de Bretagne, seconde femme de Philippe II), était un jeune homme de dix-huit ans, qui paraît n'avoir jamais éprouvé une bien vive sympathie pour sa belle-sœur.

C'est alors que la pensée de Brou s'empara de l'esprit de Marguerite.

En 1481, Philippe de Bresse était tombé de cheval, en chassant dans la plaine de Loyettes. L'accident était si grave que la comtesse Marguerite de Bourbon fit vœu de fonder une église et un monastère, si son mari recouvrait la santé : Philippe guérit. Marguerite étant morte deux ans après, sans s'être acquittée de sa promesse, son mari, puis son fils en héritèrent. Mais ni l'insouciance de Philippe, au surplus toujours à court d'argent, ni le trop rapide destin de Philibert II n'avait permis de remplir le vœu de la morte. Marguerite d'Autriche se chargea de ce soin.

La veuve du « beau duc » (le mot est d'elle-même)

était trop personnelle pour ne pas dépasser la pensée de sa belle-mère. Son rêve à elle, rêve de femme, cruellement blessée dans ses affections par « l'impiteuse mort », sera de bâtir une église où s'élèvera sans cesse la prière expiatrice et reconnaissante des moines, mais surtout un monument qui abritera sous ses voûtes harmonieuses, dans ses « courtines » de marbre et ses dentelles de pierre, les tombeaux du jeune duc, de sa mère et de sa veuve. Elle sera ainsi conduite, selon l'expression de Quinet [1], à se bâtir le « grand tombeau » qui redeviendra « sa couche nuptiale ».

La princesse avait jeté son dévolu sur le prieuré de Saint-Pierre de Brou. Mais comme il servait encore, en droit sinon en fait, de paroisse à la ville de Bourg ; comme il dépendait en même temps de l'abbaye d'Ambronay, Marguerite dut solliciter au préalable le consentement de Louis de Gorrevod, très disposé à le lui accorder. Puis, elle demanda au pape Jules II d'ordonner le transfert des titres curiaux à Notre-Dame, dont la grande supériorité était d'être comprise dans l'enceinte des remparts. Elle obtint aisément cette faveur.

Le samedi de Pâques, 29 mars 1505 [2], elle se rendit à Bourg, malgré la disette et une épidémie de peste fort sérieuse ; elle examina les premiers plans et les devis pour la construction d'un monastère, d'une chapelle et d'une maison d'habitation, où elle comptait peut-être

1. Préface du *Poème de Brou* de G. de Moyria.

2. L'entrée solennelle à Bourg eut lieu le 1er avril (*Arch. comm. de Bourg*, BB. 23).

finir ses jours auprès de la tombe de son mari. Le 23 avril suivant, Laurent de Gorrevod agissant au nom de la princesse, donnait à cinq maîtres maçons, bourgeois de Bourg, l'adjudication de l'église, des sépultures, du monastère et du « bâtiment » de Brou [1]. Les projets étaient modestes et ne devaient pas tarder à être abandonnés. Néanmoins, on se mit à l'ouvrage et l'on commença les fondations.

Bien qu'on ne puisse douter de la pureté des intentions de Marguerite, l'empressement, qu'elle mit à engager les premiers travaux, pourrait sembler étrange, si l'on ne connaissait les réclamations, d'ailleurs légitimes, qu'elle venait d'adresser à Charles II. Ces réclamations portaient sur l'insuffisance des revenus de la Bresse, du pays de Vaud et du Faucigny, qu'on lui avait assignés pour douaire ; ils étaient loin d'équivaloir aux douze mille écus d'or qu'elle était en droit d'exiger annuellement, aux termes de son contrat de mariage. Charles II faisait la sourde oreille. A son avènement, il avait trouvé les finances de son duché en mauvais état, et ses ressources étaient déjà notablement diminuées par les douaires de trois autres princesses : Blanche de Montferrat (Piémont), Claudine de Bretagne (Bugey), Louise de Savoie (Chablais). Mais Marguerite n'était pas femme à céder un pouce de son droit. Des négociations s'engagèrent.

Laurent de Gorrevod y prit une part active, dès les

1. *Arch. de l'Ain*, H. 614.

premiers jours. Le 12 janvier 1505, le duc le chargeait, de concert avec Guillaume de Luyrieux, seigneur de Montvérand, de débattre à Pont-d'Ain les conditions d'un traité de douaire avec les ambassadeurs de Bourgogne, députés par l'empereur [1]. L'affaire était épineuse. Pour en hâter la solution, Marguerite se retira dans le comté de Bourgogne, puis de là en Allemagne, auprès de Maximilien. L'empereur joignit ses instances à celles de sa fille. Charles dut céder. Le 5 mai 1505, un compromis fut signé à Strasbourg, en vertu duquel le duc accordait à sa belle-sœur, à titre de supplément, le comté de Villars et la seigneurie de Gourdans [2].

Les travaux de Brou, prévus par les prix-faits du 23 avril, étaient, nous l'avons dit, plutôt modestes. Marguerite, rassurée maintenant sur le règlement de sa créance, se prêta de bonne grâce à un remaniement des devis : le 7 avril 1506, elle passa de nouvelles conventions avec les maîtres maçons bressans [3]. Les revenus de Villars devaient être consacrés annuellement aux travaux qui, dès lors, furent poussés avec une grande activité. Le 27 août 1506, remise officielle fut faite aux moines augustins de ce qui commençait à être le couvent de Brou. Gorrevod assistait à la cérémonie [4]. Le même jour,

1. *Arch. Nord, Chambre des Comptes de Lille, Missives :* reg. 4, f°s 134 et ss.

2. Les ratifications furent données par le duc le 15 août, et la signature définitive de Marguerite, le 15 septembre, v. Baux, 77.

3. *Arch. Nord, Chambre des Comptes de Lille*; recette gén. des finances, B. 2200.

4. Baux, 334 et suiv. « *Laurencio de Gorrevodo, barone Montanesii, gubernatore* » (339).

Marguerite posait la première pierre de l'église nouvelle, qui devait garder à la fois sa tombe, sa gloire, et, à défaut de la poussière de son cœur, le souvenir de son amour plus fort que la mort [1].

Gouverneur de Bresse, Gorrevod dépendait à la fois du duc de Savoie et de la douairière de Bresse : il tenait partie de ses pouvoirs administratifs du premier, partie de la seconde. Lieutenant de Charles pour ce qui touchait aux droits souverains, il représentait, pour tout le reste, l'autorité de Marguerite [2]. C'est pourquoi on lit sa signature au bas d'un acte du 14 août 1505, dans lequel Marguerite affirmait sa juridiction sur les terres de son douaire bressan. C'est de la princesse qu'il reçoit des émoluments : 2.000 florins dès 1507 [3]. Ses attributions, assez générales, s'étendent à quantité de matières, dont les deux principales sont l'administration militaire avec le commandement de la force armée (en qualité de gouverneur) et la police (en qualité de grand bailli). Aussi le voyons-nous inspecter les fortifications de Bourg en janvier 1506 [4] et, le 5 juin 1508, ratifier des ordonnances, extraites des franchises de la ville et concernant la police locale [5], en particulier les marchés

1. *Arch. de l'Ain*, H. 620. Sur tous ces faits, v. Nodet, *l'Église de Brou*, ch. I.

2. Ces droits sont énumérés dans une Patente du 25 août 1503 (Quinsonas, III, 60).

3. *Etat financier de Ph. de Chassey*, dans Baux, 340 et ss.

4. *Arch. commun. de Bourg*, BB. 23, f° 58 et v°. Délibérations municipales du 24 janvier et du 6 février 1506. — Le grand bailli de Bresse résidait à Bourg : il avait la conduite du « ban » et de « l'arrière ban », présidait l'assemblée des États, faisait l'assiette des contributions.

5. *Arch. comm. de Bourg*, BB. 23 : 1505-6.

publics, les hôtelleries, la vente du pain, de la viande, de la cire, enfin la propreté des rues [1].

Il subsiste toute une série de comptes [2], soumis à la vérification de la Chambre de Bresse, par le gouverneur Laurent de Gorrevod. Comme ils embrassent la période comprise entre 1505 et 1527, on ne peut douter qu'ils aient été présentés par d'autres que par lui. Il était, en effet, suppléé dans ses fonctions par un lieutenant, qui porte dans certains documents le titre de lieutenant du gouverneur et vice bailli de Bresse [3]. Quant aux comptes du gouverneur, ils fournissent à l'histoire locale quelques détails intéressants sur les coutumes provinciales, l'état des mœurs, les relations des Bressans avec leurs souverains de Malines et de Chambéry.

Pendant l'année 1506, Gorrevod, tout à ses fonctions, ne s'éloigne guère de Bourg [4] et de Pont-d'Ain, où Marguerite réside habituellement. C'est l'époque où l'ex-duchesse s'occupe activement de régler le statut politique, financier et judiciaire de son douaire, convoquant

1. P. p. Dufay dans *Rev. de la Soc. litt., hist. et archéol. du départ. de l'Ain*, IXe année, 196-7.

2. Aux *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 7249 à 7267.

3. Claude de la Salle (1507), Chavannes (1513), Antoine de Montjouvent (1517) occupèrent ce poste pendant l'administration de Gorrevod. Il importe de distinguer du lieutenant de Bresse, second du gouverneur, le lieutenant au bailliage de Bresse, qui assiste le président de Bresse et fait partie du Conseil : Jean Palluat, Mamert de Costis, Pierre Bachet remplirent cette fonction de 1500 à 1530.

4. Il signe au contrat de mariage entre Benoît Champion et Marguerite de Blaesfel, « fille d'honneur » de la duchesse : Bourg, 19 juillet 1506 (*Arch. Nord. Chambre des Comptes. Bresse*, B. 752).

tour à tour les receveurs, les baillis et les châtelains, les juges et les procureurs de ses domaines [1].

*
* *

Avec le départ de Marguerite d'Autriche pour les Pays-Bas, c'est une autre période de la vie de Laurent de Gorrevod qui commence.

L'archiduc Philippe le Beau, roi de Castille depuis le 26 novembre 1504 (date de la mort d'Isabelle la Catholique), s'était embarqué à Flessingue pour l'Espagne (10 janvier 1506). Quelques mois après, la nouvelle de sa mort, survenue à Burgos le 25 septembre, parvenait aux États généraux des Pays-Bas, réunis à Malines pour examiner la conduite du fameux duc Charles de Gueldre, infidèle à ses engagements. Les députés durent aussitôt pourvoir à la régence du pays et à la tutelle des enfants du défunt : Charles, le fils aîné de l'archiduc, avait à peine six ans, et la raison de sa mère, l'infortunée Jeanne « la Folle », déjà ébranlée par les secousses morales précédemment subies, venait de sombrer pour toujours dans le chagrin que lui causait la perte d'un époux trop ardemment aimé. Inquiets de l'ambition du roi de France, les États offrirent à Maximilien I[er] la tutelle de ses petits-enfants et le gouvernement des Pays-Bas.

Maximilien accepta sans hésiter la mission qu'on lui confiait. Mais, soit que l'empereur n'eût pas oublié les

1. Nombreuses pièces aux *Arch. du Nord* (*Chambre des comptes de Lille*, B. 751-754).

affronts que l'archiduc avait essuyés jadis de la part de ces bourgeois, si jaloux de leurs libertés, soit qu'il n'eût ni le goût, ni le loisir de s'acquitter personnellement de cette double tâche, il délégua sa fille Marguerite pour le suppléer [1].

Cette blonde jeune femme de vingt-sept ans, au large front, aux beaux « yeux clers » [2], à la bouche sévère, se décida sans peine à quitter son modeste douaire pour gouverner la Hollande, la Frise, le Brabant, le Hainaut, l'Artois, etc.

Dans son rôle nouveau, elle allait éclipser les diplomates les plus renommés de l'Europe. Femme ambitieuse et passionnée, mais sagace, d'esprit positif et d'intelligence infiniment déliée, elle allait faire preuve d'une dextérité qu'elle devait à son génie naturel, à son éducation, à son expérience précoce de la vie. Elle interviendra comme arbitre ou comme négociatrice dans la plupart des différends politiques de son temps. C'est la vraie mère de Charles-Quint.

Laurent de Gorrevod fut l'un des plus fidèles serviteurs de l'archiduchesse, devenue régente et gouvernante des Pays-Bas. Jusqu'au départ de Charles pour l'Espagne, il séjournera le plus habituellement auprès d'elle, à la cour à la fois si lettrée et si active de Malines ; et Marguerite lui prouvera sa constante faveur, en lui confiant plusieurs missions importantes, en lui accordant aussi les charges

1. Patentes du 18 mars 1507 ; Le Glay, *Correspondance...*, II, 401 et ss.

2. Jean Le Maire, *Couronne margaritique*, 12 ; *l'Amant Vert*, 15.

les plus enviées. Aussi bien, l'archiduchesse savait qu'elle pouvait faire fond sur le dévouement du gouverneur de Bresse et que sa politique personnelle n'avait pas de plus chaud partisan.

Marguerite, qui était encore à Pont-d'Ain le 10 mars [1], arrivait à Louvain le 27 [2]. Le 7 juillet, elle fit son entrée solennelle à Malines, et, le 18, on célébra dans l'église Saint-Rombaut les « obsèques » solennelles de Philippe. Gorrevod y assista, « habillé de robe de deuil et chaperon [3] ».

Un mois après, l'archiduchesse confirmait, pour autant qu'il lui appartenait de le faire, les pouvoirs du gouverneur de Bresse et définissait ses attributions [4]. Guy de la Baume, comte de Montrevel, Mercurin de Gattinara, président de Bresse, Louis Barangier étaient présents à la signature de ces lettres de commission. Avec Gorrevod, avec le secrétaire Jean de Marnix, c'étaient les représentants principaux du petit groupe de Savoyards, que Marguerite avait amenés avec elle aux Pays-Bas, en qui elle avait confiance et qui jouirent si bien de sa faveur qu'ils excitèrent maintes fois la jalousie des gentilshommes de

1. Marguerite à Chièvres, 10 mars 1507 (*Arch. Nord*, B. 692).

2. Mandement de Maximilien ordonnant de payer à Guillaume de Croy et Jacques de Luxembourg, ce qui leur était dû pour avoir gouverné les Pays-Bas, depuis le 26 décembre 1506 jusqu'au 27 mars 1507, date de l'arrivée de Marguerite (*Ibid.*, B. 2203).

3. *Ibid.*, B. 1289.

4. La pièce est intitulée : *Pouvoir que Madame a donné à monseigneur le gouverneur de Bresse ès pays de son douhaire*. Bruxelles, 18 août 1507 (*Arch. Nord. Ch. des Comptes de Lille. Rec. gén. des fin.*, B. 2204). — Maximilien confirma ce « pouvoir » peu après (*Ibid.*).

« par delà ». L'influence de ces agents actifs, avisés, ambitieux, mais d'un dévouement absolu, n'a pas été jusqu'à présent assez mise en lumière. Elle parut d'abord vouloir se substituer à l'influence exercée par le groupe des Comtois, qui ont fourni tant de remarquables fonctionnaires à Philippe le Beau et à Charles-Quint ; mais bientôt, ces deux influences se confondirent, d'autant mieux que la plupart de ces « déracinés » de Bresse, de Bugey ou de Piémont se « transplantèrent » en Bourgogne avec un tel bonheur qu'ils y firent des « établissements », comme dans leur véritable patrie [1].

Au mois d'octobre de cette année 1507, qui marque les débuts de Marguerite dans la diplomatie européenne, l'archiduchesse, soucieuse d'apaiser les ressentiments du roi Henri VII qu'elle avait personnellement froissé en lui refusant sa main, envoyait une députation à Calais, au-devant des ambassadeurs d'Angleterre. Ses envoyés, Jean de Berghes, Laurent de Gorrevod [2], Jean le Sauvage, etc., avaient la double mission de renouveler l'alliance acceptée par Philippe le Beau en 1506, et d'arrêter le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre.

1. V. Walther, *Anfänge Karls V*, 26 et suiv. sur le rôle des « Bourguignons » Carondelet, Plaine, etc., aux Pays-Bas et dans l'Empire.

2. Gorrevod figure : 1° dans la commission donnée par l'Empereur (Malines, 12 octobre 1507 ; Du Mont, IV, 107) ; 2° dans la commission, donnée par Marguerite au nom de Maximilien (Malines, 14 novembre 1507 ; Du Mont, IV, 100). Sa signature se trouve, avec la date : *Calais, 21 décembre 1507*, sur le repli de la commission délivrée par Henri VII (Westminster, décembre 1507 ; Du Mont, IV, 101 et *Arch. Nord*, B. 438).

Les conférences de Calais aboutirent au « traité de ligue et confédération », conclu le 21 décembre 1507 [1].

Les premières lettres de Gorrevod que nous publions [2] se réfèrent à cette ambassade. A partir de cette époque, on peut dire que notre Bressan entre véritablement dans l'histoire. Dès lors rien de plus facile que de composer sa biographie à l'aide des documents cités plus loin. Le commentaire et les notes qui les accompagnent nous dispenseront de la reconstituer en détail. En voici seulement les principales étapes.

*
* *

Aussitôt après les conférences de Calais, Marguerite envoyait Laurent de Gorrevod auprès du duc Charles II de Savoie : la mission du gouverneur se rapportait à l'affaire du douaire bressan [3]. Le 31 décembre 1507, il approuvait à Bourg l'état financier présenté par Philippe de Chassey.

Gattinara, Savoyard comme lui et, comme lui, attaché par ses fonctions de président de Bresse à la personne de Marguerite, lui témoigna dès cette époque et sa confiance et son estime. De son côté, Laurent ne fut pas étranger à la fortune politique de Gattinara [4]. Aussi des relations

1. Dans Rymer, *Fœdera*, V, 4e p., p. 250. Confirmation par Henri VIII : Westminster, 20 mars 1508. *Arch. Nord, Traités*, B. 370, et par Marguerite, 26 mars Du Mont, IV, 102-107 .

2. Lettres I et III.

3. Voir lettre V.

4. Voir lettre VI et CLIII.

cordiales ne cessèrent-elles d'unir ces deux hommes, si curieusement représentatifs des étrangers, parvenus par leurs mérites et par la faveur de Charles-Quint et de sa tante aux plus hautes dignités de l'Empire.

Gorrevod, qui avait débuté dans la diplomatie aux conférences de Calais [1] sous les auspices de Jean de Berghes, devait bientôt faire partie de l'ambassade extraordinaire envoyée à Henri VII. Dans les derniers jours de décembre, le seigneur de Berghes, le chancelier le Sauvage, Gorrevod, le docteur Sigismond Phloug, le secrétaire Gilles van den Damme et le héraut Thomas Isaac, dit Toison d'Or, passaient en Angleterre, afin d'y assister au mariage de l'archiduc Charles et de la princesse Marie, que Berghes devait épouser par procuration [2].

C'était le temps où Marguerite négociait avec le cardinal d'Amboise le célèbre traité de Cambrai. Gorrevod sollicita de la régente, pour le duc de Savoie, la faveur d'être compris dans le traité [3].

Au milieu des graves préoccupations de son gouvernement, la pensée de Brou ne sortait guère de l'esprit de Marguerite. C'est surtout pour arrêter à cet égard ses prévisions et ses dispositions, qu'elle fit à Bruxelles son « testament de mort », y désignant, pour sa « propre

1. Il est à Calais dès le 14 octobre, avec Berghes, Le Sauvage et Jacques de Luxembourg. V. *Arch. Nord*, *Rec. gén. des fin.* : compte J. Micault, f°s 248, 276 v° et 277.

2. *Ibid.*, f°s 267 et v^o.

3. La lettre de Charles demandant cette faveur est dans Du Mont, IV, 177.

sépulture », l'église où déjà reposait « le beau duc de Savoye ». Le 20 février, Gorrevod entendit la lecture de ce testament dont il avait la charge d'assurer l'exécution, de concert avec Henri de Nassau, Chièvres, Berghes, Montrevel, Gattinara et l'aumônier messire Ocquin [1].

L'année 1509 devait apporter un nouveau et considérable changement dans la situation particulière de Marguerite. Le 17 février, Maximilien lui faisait donation viagère des comtés de Bourgogne et de Charolais, des terres et seigneuries de Salins, Noyers, Châtel-Chinon, Chaussin et La Perrière [2]. Ainsi la petite-fille des « ducs d'Occident » réunissait dans ses mains expertes le gouvernement des Pays-Bas à celui de provinces importantes de l' « héritage de Bourgogne ». C'était un beau surcroît de puissance [3], une forte augmentation aussi de ses revenus.

Est-ce à la réalisation de ces ressources supplémentaires qu'il faut attribuer l'impulsion donnée aux travaux de Brou en cette même année 1509? Laurent de Gorrevod fut envoyé en Bresse pour les activer. Ayant quitté les

1. *Arch. Nord. Trésor des Chartes. Testaments des princes.* B. 458.— Cette charge, Laurent ne devait pas la remplir, puisqu'il précédera l'archiduchesse dans la tombe.

2. Quinsonas, III, 197-205. — Cet auteur n'a pas pris garde à la règle du style de Cambrai. La date est fournie par ce détail que la donation est faite, autant pour récompenser les services rendus par l'archiduchesse, spécialement aux conférences de Cambrai, que pour non exécution d'une clause de son traité de mariage de 1483.

3. Le président et les conseillers du parlement de Dole, les baillis d'Amont, d'Aval et de Dole, le pardessus de Salins, le bailli de Charolais, etc. devenaient les officiers immédiats de l'archiduchesse.

Pays-Bas (vers le 5 avril)[1], il s'arrêta quelques jours en Bourgogne[2] pour s'y rencontrer avec le président Gattinara qui prenait possession de sa charge ; puis il se rendit en Bresse, où il séjourna assez longtemps. Le 6 mai, il convoquait à Bourg plusieurs maîtres maçons étrangers, pour avoir leur sentiment au sujet de la solidité de la voûte jetée sur la nef de l'église Notre-Dame ; d'après leur avis, il en ordonna la démolition immédiate[3]. D'autres soins l'occupèrent : c'est ainsi qu'il envoya le procureur de Bresse en Italie (où il se rendit lui-même au mois de septembre), pour obtenir les lettres de mainlevée des revenus du Charolais, notamment de ceux des greniers à sel, confisqués par Louis XII sur Marguerite d'Autriche.

Mais, tout en faisant les affaires de sa maîtresse, il ne négligeait pas les siennes. Il avait eu la satisfaction d'apprendre que l'empereur et l'archiduc, ou pour mieux dire la gouvernante des Pays-Bas, l'avaient nommé membre du conseil privé et chambellan, aux gages de 600 livres[4]. Le conseil privé venait d'être réorganisé par Maximilien, après de laborieuses discussions avec sa fille[5]. Ce fut une façon de coup d'État, dirigé contre les

1. De Gand, le 22 mars, il envoie une procuration en Bresse (*Arch. Nord. Chartes. Matières généal.*, B. 1547). Le 4 avril il contresigne à Malines une lettre de Marguerite constituant Philippe et Jean de Chambroz greffiers de la châtellenie de Miribel : *Ibid.*, *Royaumes et Pays*, B. 753.

2. Il arriva à Dole le jeudi 19 avril (v. lettre XV).

3. *Arch. comm. de Bourg.* Reg. de 1509, BB, 26.

4. Malines, 26 avril 1509. *Arch. Nord. Rec. gén. des fin.*, B. 2212.

5. V. Le Glay, *Corresp.*, I, 42 et ss.

anciens serviteurs de Philippe le Beau, suspects de nourrir de trop vives sympathies à l'égard de la France : beaucoup y perdirent leurs places, au bénéfice des créatures de Marguerite et de son père [1].

Non contente d'accorder à Gorrevod une pension, l'archiduchesse mandait au trésorier de son douaire bressan, Louis Vionet, de lui compter une somme de 2.000 florins de Savoie dont elle le gratifiait en récompense de ses services [2]. Il est vrai que, veuf depuis un an de Philippe de la Palud, qui ne lui avait donné qu'un enfant mort au berceau [3], Gorrevod songeait à se remarier. Le 30 juin, il signait, à Montluel en Bresse, son contrat de mariage avec une veuve, Claude de Rivoire, fille unique et héritière de Louis, chevalier, seigneur de Rivoire, Gerbaix, Lay, Belmont et Domessin, et de Marguerite d'Albon [4].

1. De la cour de l'empereur, Gattinara écrivait déjà à Marguerite, 10 novembre 1507 : « Le Roy dict..., quant il laissa ladite mainbournye, l'hon chassa toutz ses serviteurs, et qu'il faut chercher de les recompenser maintenant » Le Glay, *Nég. diplom.*, I, 211).

2. *Arch. Nord. Missives* : portef. 3.

3. Cet enfant est inhumé à Brou, près de ses père et mère.

4. Louis était mort en 1482. Le 18 août de cette année-là, Marguerite d'Albon se fit décharger de la tutelle de sa fille (Lettres de concession, Chambéry, 10 mai 1493. *Arch. ducales de Bauffremont*). Marguerite devait épouser François de Belletruche, coseigneur d'Annuys, et enfin Jean d'Urfé, baron d'Orose dont elle fut la troisième femme. — Quant à sa fille, elle épousa le frère du mari de sa mère, Antoine de Belletruche, coseigneur d'Annuys, Cornillon, Marthod, etc..., gouverneur de Nice et de Turin, chambellan et grand maître de l'hôtel ducal, gouverneur de Charles II. Contrat du 23 décembre 1489. Foras, *Armorial de Savoie*, généalogie des Belletruche.

Claude de Rivoire devait survivre à son second mari, qu'elle entoura, semble-t-il, d'une affection respectueuse et quelque peu distante. Son testament du 17 avril 1532 fut complété par un codicille du 23 novembre de la même année [1]. Elle mourut à Besançon, le mardi 30 novembre 1535 [2]. Elle est inhumée à Brou [3].

Après un court voyage en Piémont (septembre 1509), où il rejoignit le duc de Savoie et peut-être Louis XII, pour régler certaines difficultés relatives au douaire bressan. Gorrevod se disposait à retourner auprès de l'archiduchesse. Mais auparavant, le 12 novembre, il ratifia l'acte de vente du « vieux jardin », des droits, oblations et dîmes, appartenant à l'ancien prieuré de Saint-Pierre de Brou, que les prêtres de Notre-Dame de Bourg cédaient à Marguerite [4]. A cette date, les travaux de l'église semblaient vouloir prendre une activité incon-

1. *Arch. ducales de Bauffremont*. Elle y « substituait » ses biens à Laurent II de Gorrevod, fils de Jean, seigneur de Salans et de Fourg, et de Claude de Semur, ordonnant à lui et à ses descendants d'ajouter les armes des Rivoire à celles des Gorrevod. Elle déclare que la sépulture de famille à Brou n'est pas terminée et indique les travaux qui restent à faire.

2. Son corps fut présenté, le lendemain, à l'église Saint-Jean l'Évangéliste de Besançon et conduit le même jour à Marnay. *Arch. comm. de Besançon*, BB. 18 (Délib. municip. du 30 novembre 1525, f° 162).

3. *Arch. ducales de Bauffremont* : 28 décembre 1535.

4. *Arch. de l'Ain*, H. 614. Pièce publiée par Baux (367 et suiv.), qui l'avait lue bien distraitement, si nous en jugeons même par le titre où il fait figurer, prématurément, les « chanoines » de Notre-Dame et « Louis » de Gorrevod à la place de son frère Laurent.

nue jusqu'alors. Sur l'invitation de Jean le Maire de Belges, le célèbre peintre Jean de Paris avait écrit au gouverneur de Bresse pour le prier de porter à Malines le témoignage de sa « bonne volonté ». Il avait même proposé pour les tombeaux « un bon ouvrier et excellent disciple de Michel Colombe », maître Thibaut de Salins [1]. Celui-ci ne tarda pas à se mettre à l'ouvrage, puisqu'il présenta des maquettes, pour lesquelles il reçut 350 florins dès 1509 [2].

*
* *

Gorrevod revint aux Pays-Bas vers la fin de février 1510 [3]. Conseiller et chambellan de Marguerite, il devait passer les années suivantes auprès de l'archiduchesse [4], de plus en plus chargé d'honneurs et d'avantages pécuniaires [5]. Aussi bien, le 12 septembre, le duc de Savoie écrivait à Marguerite, qu'elle faisait bien de le retenir auprès d'elle, puisqu'elle avait besoin de ses services,

1. Lettre XXIV.

2. *Arch. Nord*. Carton *Brou* : Extrait du compte intitulé : « Denyers paiés par lettres de madicte dame, de monseigneur le gouverneur et de Mrs du conseil de Bresse, par doys et aultrement. »

3. Lettre XXVII.

4. A Gand, le 20 mars; à Bruxelles, le 16 septembre ; à Anvers le 22 octobre (*Arch. Nord*, *Comptes de l'hôtel*, B. 3464).

5. Mandement de Marguerite à son trésorier Diego Florès, gratifiant Laurent de Gorrevod, Guy de la Baume, etc., de différentes sommes, en récompense de leurs services; Bruxelles, 25 juin 1510 (*Arch. Nord*, B. 2215). Lettres accordées par l'empereur Maximilien, l'archiduc Charles et Marguerite au baron de Montaney et à divers autres personnages, pour services rendus en Gueldre, Allemagne, Italie, etc. (*Ibid.*, sans date).

ajoutant qu'il estimerait rendus à lui-même, tous les bons offices que le gouverneur rendrait à la princesse [1].

Celle-ci n'allait pas tarder à investir Gorrevod d'une fonction des plus importantes, celle de chef et gouverneur général de ses domaines particuliers et de ses finances [2]. A ce titre, il était appelé à donner son avis en matière de dépenses, à faire libeller les mandements financiers et à en assurer l'exécution, soit par le trésorier et receveur général Diégo Florès, soit par les receveurs particuliers de Bresse, de Bourgogne, de Charolais, etc. Les mandements touchent aux sujets les plus variés ; c'est ainsi, par exemple, que Laurent accorde un jour 10 sols tournois au héraut Bourgogne, pour ses dépenses et celles de son cheval, « toutes et quantes fois il aura charge de faire voïages pour les affaires de ma Dame [3] » ; que, le 26 mai 1512, il prescrit de payer « à Jacquet Jacquemet, dit Jehan Pierre », marchand à Fauquières-lez-Châlons 40 livres pour la fourniture d'une « pierre de marbre noir », destinée aux sépultures de Philibert et

1. Lettre XXVIII.

2. Dans les mandements conservés aux *Arch. du Nord* (*Missives*), Gorrevod porte tantôt le titre de « chef et gouverneur des finances » (portef. 60), de « chef et gouverneur general de nos domaines et finances » (B. 2222, etc.). En tout cas, c'est une charge qu'il ne faut pas confondre avec celles, analogues, de chef et gouverneur des domaines et finances de l'empereur ou des domaines et finances de l'archiduc, desquelles les titulaires furent, de 1511 à 1515, Nassau, Chièvres, Fiennes et Berghes. Cette distinction importante nous semble avoir échappé à M. Walther (*Die Burg. Zentralbehörden*).

3. Fait au bureau des finances de « ma dicte Dame », à Malines, le 21 juin 1511 (*Arch. Nord. Missives*, portef. 60).

de Marguerite à Brou [1]; que, le 3 juin 1513, 20 livres sont allouées à Van Boghem pour l'acquisition d'un cheval qui le transporterait en Bresse [2]; enfin, que, le 20 décembre 1514, Gilbert de Varax, échanson, reçoit une gratification de mille florins, à l'occasion de son mariage avec Catherine de Marck, femme de chambre de l'archiduchesse [3].

En février 1511, Gorrevod raconte à son ami et compatriote Jean de Marnix, alors en mission auprès de Maximilien, les menus incidents de la vie à la cour de Malines et lui fait part des nouvelles qu'on y reçoit [4]. Il correspond aussi avec le duc de Savoie au sujet des différends de ce prince avec le comte Henri de Nassau, qui réclamait la liquidation de la dot de sa première femme [5]. La délicieuse comtesse de Hornes l'intéresse à la libération de son mari, tombé entre les mains de Charles de Gueldre, et lui envoie « de ses affaires et nouvelles plein un grand livre » [6]. Un peu plus tard, il travaille au rétablissement des Sforza dans le Milanais [7]. Sur ce point le plus intéres-

1. *Arch. Nord*, B. 2222, f° 138 v°. — Le marbre mesurait 9 pieds et demi sur 4 et demi.

2. *Arch. Nord*, B. 2230, f° 3 v°. — Autres mandements du 3 juin 1513, prescrivant de payer au même Van Boghem un acompte de 125 francs sur ses gages de maître maçon de l'église de Brou (*Ibid.*, f° 4), et fixant le paiement desdits gages par quartiers : 500 francs par an à 20 sols le franc « et à compter l'escu d'or au soleil pour XXXVIII sols pièce » (f° 5).

3. *Ibid.*, *Missives*, portef. 26.

4. Lettre XXXII.

5. Lettre XXXIV.

6. Lettres XL, XLI, XLIII.

7. Lettre LXIII.

sant de tous, le silence des textes ne permet pas de marquer avec précision quel fut son véritable rôle, assez actif cependant pour lui mériter la gratitude des ducs de Milan.

Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, formulait, au début de l'année 1510, le vœu de voir le gouverneur de Bresse faire quelque « établissement » en la Comté : Gorrevod devait lui donner satisfaction en achetant les terres de Corcondray [1] et de Marnay [2]. Bien mieux, il accepta l'office de pardessus de la saunerie de Salins (avril 1512) [3]. C'était une charge lucrative et qu'il était dans les traditions de rendre à peu près honorifique : elle s'exerçait à l'ordinaire par l'entremise d'un lieutenant. Les choses ainsi ordonnées n'en allaient pas plus mal. C'est le train qu'elles suivirent pendant la longue gestion de Gorrevod (1512-1524) [4].

Le crédit, dont il jouissait à Malines, ne se démentait pas. L'archiduchesse, qui l'invitait à la signature du codicille, ajouté à son testament de 1509 [5], prenait son avis dans les questions épineuses, telles que les hostilités

1. Mandement de Marguerite, renvoyant, à la prière de Gorrevod, baron de Corcondray, l'appel, interjeté par Ph. Loysel de Ferrières et relevé par le bailli de Dole, devant le bailliage de Corcondray où ledit baron possède la haute justice (*Arch. Nord*, *Missives*, portef. 7, vers 1512). — Corcondray est du canton d'Audeux (arr. de Besançon).

2. Marnay, chef-lieu de canton de l'arr. de Gray (Haute-Saône). — Nous trouvons la première mention de Gorrevod, seigneur de Marnay, le 26 mai 1516. (*Arch. Nord*, B. 2222, f° 138 v°).

3. Lettre LIV.

4. On pourra prendre quelque idée de cette gestion par les lettres LX, LXXVII, LXXXI, etc.

5. Le 17 mars 1512.

contre le duc de Gueldre ou les intrigues diplomatiques de l'empereur. Elle appuyait, d'autre part, avec autant de chaleur que de persévérance, la candidature à la pourpre de l'évêque de Maurienne, le premier cardinal qui eût été promu « à la faveur de cette maison de Bourgogne [1]. »

Outre cette « affaire de chapeau », à laquelle nous voyons Laurent de Gorrevod directement mêlé [2], il en est une autre, assurément plus importante, à laquelle Gattinara l'intéressait dès le mois d'avril : la neutralité de la Bourgogne. Cette province risquait de devenir le champ clos où se livreraient bataille, au plus grand dommage des Comtois, les bandes suisses et les troupes françaises. Par bonheur, le traité, signé à Saint-Jean-de-Losne quatre ans auparavant, fut renouvelé le 28 août 1512 [3].

Cependant le souci de sa fortune personnelle [4] rappelait Gorrevod en Bresse vers la fin de l'été de 1512. C'est à Bourg que vint le toucher la première nouvelle de l'arrivée prochaine de Loys van Boghem, le célèbre architecte bruxellois, qui allait devenir le principal « maître des

1. Lettre LII.

2. Lettre XLVIII et L.

3. Bruxelles, 21 juin 1512 : Lettres patentes de Marguerite, donnant à la princesse d'Orange, à Guillaume de Vergy, Mercurin de Gattinara, Charles de Poupet, Louis Barangier et Guillaume de Boisset pouvoir de conclure un traité de neutralité avec les députés de Louis XII. Présent à la signature : Laurent de Gorrevod (*Arch. Nord*, *Missives*, portef. 13).

4. Bruxelles 19 août 1512 : acte notarié par lequel Laurent de Gorrevod donne à Antoine de Polignac, comtesse de Varax, quittance de 1500 florins de Savoie sur ce qui lui revenait de la succession de sa première femme, Philippe de la Palud (*Arch. Nord*). Conseiller et chambellan,

œuvres de Brou »[1]. C'est à Bourg également qu'il recueillit des informations sur les laborieuses négociations que Louis XII entretenait avec les Suisses, par l'entremise des ambassadeurs savoyards.

Gorrevod retourna auprès de Marguerite dès le début de novembre.

* * *

Avec l'année 1513 commence l'une des périodes les plus remarquables de l'activité diplomatique de Gorrevod. Non seulement il s'occupe alors de la question milanaise, entrée dans une phase décisive depuis le retour de Maximilien Sforza à Milan (19 décembre 1512), mais il trouve dans l'invasion anglaise en Artois une occasion exceptionnelle de montrer ses talents.

Le 5 avril, dans une salle du palais de Malines, en présence des ambassadeurs anglais John Young, vice-chancelier, Thomas Boleyn et Richard Wingfield, une alliance est conclue entre le pape Léon X, l'empereur Maximilien, Henri VIII et Ferdinand d'Aragon. Le nom de Gorrevod est inscrit sur le protocole[2], auprès de ceux

Gorrevod touche, en 1512, une pension annuelle de 600 livres de 40 gros. Il figure dans l'*État journalier de la dépense* de l'hôtel de l'archiduc Charles, le 5 avril 1512, comme chambellan à 36 sols (*Arch. Nord*, B. 3405). Le 7 août de la même année, il donne quittance à Micault de 450 livres qu'il a reçues, pour le terme du 1er juillet 1511 au 31 mars 1512 (*Arch. Nord*, B. 2228).

1. Lettre LXIX.

2. Laurent de Gorrevod, baron de Montanay, Gerbaix et Marnay, gouverneur de Bresse. Du Mont, IV, 173-5.

Le soir de la signature du traité, Marguerite offrit un banquet aux ambassadeurs savoyards. Le compte de l'hôtel signale « le plat de Mgr de Montaney, gouverneur de Bresse » (*Arch. Nord*, B. 3466).

de Jean de Berghes, de Girard de Plaine et de Thomas Spinelly. La guerre était imminente.

Tout au début des hostilités, Gorrevod fut chargé, semble-t-il, d'organiser le service des renseignements, ou pour mieux dire de l'espionnage [1]. Par la suite, son rôle devint celui d'un véritable ambassadeur de Marguerite auprès de l'empereur et même du roi d'Angleterre. Les liens qui unissaient l'archiduchesse à Maximilien autorisaient Gorrevod, qui avait mission d'instruire sa maîtresse des moindres incidents de la campagne, à se tenir auprès de l'empereur sur un pied de respectueuse familiarité. Il lui arriva de manger à sa table, d'assister à ses conseils, de le suivre au combat en qualité de coûtilier [2]. A la suite de la victoire de Guinegatte et de la capitulation de Thérouanne, il fut choisi comme arbitre, avant l'arrivée de Jean de Berghes, pour régler le différend, qui existait entre les commissaires de Henri VIII et les ambassadeurs de Ferdinand, mécontents de l'attitude du monarque anglais. Après la prise de Tournai et le départ de Henri VIII, il règla la solde des gens de guerre ; enfin, c'est probablement lui qui présida à la destruction de la malheureuse cité de Thérouanne [3].

Les lettres se rapportant à cette campagne sont parmi les plus importantes que Gorrevod nous ait laissées. Leur intérêt historique est considérable.

1. Lettres LXXVIII et LXXX.
2. Lettres LXXXIV et suiv.
3. Lettre CVIII.

Jacques de Bussy d'Amboise fut un des officiers français fait prisonniers à Guinegatte. C'était le mari d'une nièce de Gorrevod, qui ne fut peut-être pas étranger au traitement de faveur dont bénéficia ce jeune gentilhomme.

Marguerite venait de choisir pour dame d'honneur la propre femme de Laurent, Claude de Rivoire [1].

* * *

La princesse tenait Gorrevod pour un homme de sage conseil, prudent, avisé, mais énergique et tenace. Dans les négociations si confuses, qui remplirent les premiers mois de 1514 pour aboutir à la trêve d'Orléans, il fut consulté par Marguerite, ainsi que le comte de Nassau, les seigneurs de Chièvres, de Berghes, d'Ysselstein et le président Gérard de Plaine, sur les propositions soumises à Maximilien par l'ambassadeur espagnol Quintana [2]. Tous furent d'avis que le bien commun de l'empereur, de l'archiduc, des rois d'Angleterre et d'Aragon exigeait le maintien de leur alliance et la reprise des hostilités contre Louis XII, à moins que la paix ne se traitât de commun accord avec Henri VIII. Marguerite n'était pas absolument opposée à la paix, pourvu que celle-ci fût avantageuse, en d'autres termes, à la condition que le duché de Bourgogne, les comtés de Mâconnais, d'Auxerrois et de Bar-sur-Seine, « occupés sans droit par

1. *Arch. Nord, Missives* : portef. 13. — Des patentes, datées de Bruxelles, le 11 août 1512, fixent la pension de Gorrevod à 600 livres par an, outre ses gages de chambellan à 36 sols par jour (Quittance du 23 décembre 1513. *Arch. Nord*, B. 2235).

2. Lettre CX.

le roi de France », fussent restitués à elle ou à son neveu l'archiduc. Ferdinand d'Aragon la savait pieuse et vertueuse, et, dans l'espoir que ses scrupules de conscience triompheraient de son animosité contre la France, il chargeait son ambassadeur, le commandeur Juan de Lanuza, de voir Gorrevod, Berghes et le confesseur de la princesse pour leur demander d'user de toute leur influence sur elle [1].

Rares sont les documents qui nous permettent de retenir quelque chose de l'activité politique de Gorrevod en 1514 [2]. Nous savons seulement qu'il vécut ordinairement à la cour de l'archiduchesse [3]. Son ami Gattinara le tenait au courant des événements de Bourgogne ; le président du Parlement de Dole se servait de son intermédiaire pour intéresser plus vivement Marguerite aux affaires comtoises et sans doute aussi pour appuyer auprès de la gouvernante ses vues ou ses projets particuliers [4].

De même, le comte de Genevois, désireux d'échanger

1. Ferdinand à Juan de Lanuza, 9 mars 1514 (*Arch. gén. de Simancas, Etat, Flandre, Légation*, 496, f° 41. *Calendar letters,... relat. to negociat. between England and Spain : Henry VIII...* 206). — Tout ce qui concernait l'affaire devait rester absolument secret.

2. Dans un autre ordre d'idées, nous le voyons acquérir une maison et ses dépendances à Bourg (14 novembre 1514). Marguerite l'exempte des lods (*Arch. Nord, Missives :* portef. 29).

3. Les comptes de l'hôtel le nomment de loin en loin à l'occasion d'un festin, où l'on signale « le plat du gouverneur de Bresse », par exemple à la date du 16 avril, jour de Pâques (*Arch. Nord*, B. 3467).

4. Négociations de la Savoie avec les Ligues ; affaires de Jeanne Paris et de Philippe de Chassey ; « rébellions » de Guillaume de Vergy. Voir lettres CXI et CXIV.

avec Marguerite le Bugey contre le Faucigny, s'adresse à Gorrevod pour présenter cette proposition à sa belle-sœur [1]. Enfin, vers le mois d'octobre, le duc de Savoie l'ayant constitué son ambassadeur, régulièrement accrédité, Gorrevod attire l'attention de l'archiduchesse sur diverses questions relatives soit aux réclamations soulevées à propos de Villars et de Gourdans, soit à l'administration de son douaire [2].

Cette affaire de Villars et Gourdans, pour le règlement de laquelle le gouverneur de Bresse multiplia les démarches auprès de Marguerite sur les instances du duc de Savoie, ne devait trouver sa solution que le 14 janvier 1520 : la princesse, encouragée d'ailleurs par son conseil et par Charles-Quint dans sa résistance opiniâtre, cédera alors, mais uniquement par raison politique et par considération d'intérêt personnel, assurée qu'elle sera de recevoir une compensation équivalente. Louise de Savoie et François Ier appuyèrent les demandes du Bâtard avec une énergie d'autant plus grande qu'il ne leur déplaisait pas d'avoir prise sur Charles II : l'alliance du Savoyard était nécessaire à leur politique, et les réclamations, qu'ils élevaient pour eux-mêmes sur certaines « pièces » de ses États, apparaissaient insoutenables.

Le duc de Savoie appréciait vivement son mandataire auprès de sa « bonne sœur ». Celle-ci ne l'estimait pas moins ; aussi refusa-t-elle une fois de plus de s'en séparer, s'excusant sur le besoin qu'elle avait de

1. Lettres CXVI et CXVII.
2. Lettre CXVIII.

ses services tant que dureraient les hostilités contre le duc de Gueldre. Elle écrivait cela vers la fin de 1514 [1]. Or, la « guerre de Gueldre » n'était pas près de son terme.

Au demeurant, l'année 1515 devait être remplie d'événements fort capables de retenir le gouverneur de Bresse aux Pays-Bas : à aucune époque l'archiduchesse n'aura autant besoin de compter sur le dévouement de ses fidèles. Le ferme et loyal concours de Gorrevod lui était acquis, elle le savait.

L'archiduc Charles atteignait sa quinzième année. Ce fut à la sollicitation expresse des Etats des Pays-Bas, que Maximilien consentit à l'émancipation de son petit-fils. La cérémonie eut lieu le 5 janvier dans la grande salle du palais de Bruxelles, où, quarante ans plus tard, l'empereur Charles-Quint devait clore lui-même son étonnante carrière.

Après avoir été mis hors de tutelle, le prince d'Espagne visita successivement les villes principales des Pays-Bas, pour se faire « inaugurer », selon l'usage traditionnel, et prêter les serments imposés par les coutumes des diverses provinces. Gorrevod l'accompagna dans cette tournée triomphale : il figurait ainsi dans le cortège du prince, lorsque Charles fit sa joyeuse entrée à Douai, le 15 mai 1515 [2].

Feudataire de la couronne de France pour les comtés de Flandre et d'Artois, le nouveau souverain devait rendre hommage à François I[er], qui venait lui aussi

1. Lettre CXXII.
2. *Arch. comm. de Douai*, AA. 85, cartulaire R, f° 141 v°.

d'accéder au trône [1]; bien plus, en sa qualité de pair de France, il était tenu d'assister au sacre du roi, sinon en personne, du moins par procureur. Le prince d'Espagne ne songeait pas alors à se soustraire à l'ascendant que Guillaume de Croy s'était habitué à exercer sur lui. Or, Chièvres était partisan convaincu d'une politique d'amitié avec la France. Une ambassade extraordinaire fut donc envoyée à Compiègne. Gattinara en fit partie, comme représentant de Marguerite. Les lettres qu'il écrivit en cours de route, soit à Barangier, soit à l'archiduchesse, nous édifient sur l'influence retenue par Gorrevod à la cour de Malines. Le président de Bourgogne devait plus d'une fois recourir à l'obligeant intermédiaire de celui qu'il savait si bien intéresser à toutes les affaires de la Comté, qu'il s'agît des réclamations de la duchesse de Longueville, du vote des États, de l'attitude des Suisses ou de la conduite du maréchal de Bourgogne, Guillaume de Vergy [2].

Le crédit de Laurent se révèle encore mieux dans le succès de son intervention pour faire comprendre le duc de Savoie, en qualité d'allié du prince d'Espagne, dans le traité conclu à Paris [3].

1. Louis XII mourut dans la nuit du 31 décembre 1514 au 1er janvier 1515. Voir H. Hauser, *Sur la date exacte de la mort de Louis XII et de l'avènement de François Ier* dans *Revue d'hist. mod. et contemp.*, V, 172-182.

2. Lettres CXXIV-CXXVI. Malgré son amitié pour Gattinara, Gorrevod était assez généreux pour aider Guillaume de Vergy, venu aux Pays-Bas, à désintéresser ses hôtes (Lettre CXXIX).

3. Lettre CXXVIII.

Vers cette date la Savoie entrait, du reste, dans ses préoccupations à propos d'une affaire des plus importantes pour l'avenir de sa famille : son frère Louis, évêque de Maurienne, allait être promu premier titulaire d'un éphémère diocèse bressan. La bulle de Léon X, en date du 21 mai 1515, érigeant le siège épiscopal de Bourg et y plaçant Louis de Gorrevod [1], fut rendue à la sollicitation du duc de Savoie, qui, après de longues hésitations, venait d'accorder la main de sa sœur Philiberte au propre frère du Pape, à ce Julien le Magnifique, auquel on pouvait supposer le désir de fixer par un noble mariage la récente illustration de sa famille [2].

Le rôle de Laurent dans l'érection de cet évêché n'apparaît pas clairement. Néanmoins, il est évident que le gouverneur de Bresse ne pouvait se désintéresser d'une création, qui favorisait à la fois sa famille et ses administrés. En tout cas, la bulle du 31 mai 1515 fondant le chapitre de Pont-de-Vaux, fut promulguée par le pape sur ses instances et celles de son frère [3].

1. *Arch. du Vatican. Regesta Vaticana*, 1031, f°s 272 v°-274.

2. Sur les instances du chapitre et de l'archevêque de Lyon dont on avait démembré le diocèse ; sur les protestations énergiques de François Ier et du connétable de Bourbon, seigneur de la Dombes, rattachée au siège de Bourg, Léon X publiait, le 1er octobre 1516, une seconde bulle révoquant les dispositions de la première : la victoire de Marignan et l'entrevue de Bologne défaisaient l'œuvre du mariage savoyard ! Mais Charles-Quint devint empereur, et, le 13 novembre 1521, une troisième bulle de Léon X rendit aux Bressans leur évêché ; il vécut un peu plus de douze années : Paul III mit fin à son existence tourmentée par sa bulle du 4 janvier 1534.

3. *Arch. du Vatican. Reg. Vatic.*, 1040, f°s 204-209. — La bulle mentionne ces instances dans les termes que nous traduisons : « requête

Il est à noter, par ailleurs, que, loin d'oublier le cadet des Gorrevod, Marguerite multipliait alors les démarches dans le but de lui faire donner par le pape Léon X le chapeau de cardinal [1].

Vers cette époque la charge de pardessus de Salins mit Laurent dans l'obligation de résister à une décision de Marguerite. Probablement pour parer à la diminution de ses revenus, l'archiduchesse voulut tirer parti des sources salines de ses domaines. Elle créa une « berne » à Montmorot (près de Lons-le-Saunier) et s'entendit avec les habitants de Morges, au pays de Vaud, pour leur vendre du sel fabriqué à Tourmont. Le conseil de la saunerie de Salins s'émut de cette concurrence inattendue, et le pardessus dut prier l'archiduchesse de renoncer à son entreprise : ce qu'elle fit sans trop de mauvaise grâce. Ainsi le principe, qui attribuait à Salins le monopole de la production du sel, se retournait contre le souverain lui-même et le forçait, au nom de la logique, à détruire les usines dissidentes de son domaine.

*
* *

Cependant la cour de Charles d'Autriche était livrée à l'agitation. Depuis l'émancipation du jeune prince, deux partis se disputaient la prépondérance : l'un, représenté

étant à nous présentée par Louis, évêque, et par notre bien aimé fils, noble Laurent de Gorrevod, chevalier... ».

1. Marguerite à Léon X, Gand, 2 avril 1515 ; au duc de Modène et à Philiberte de Savoie, 2 avril 1515, etc., *Arch. Nord. Missives* : portef. 31 et 26. Lettres p. dans notre *Évêché de Bourg-en-Bresse*, 60-64.

surtout par Marguerite, regrettait l'alliance anglaise; l'autre, qui avait Guillaume de Croy pour chef et qui voulait écarter du gouvernement l'ancienne régente, était disposé à faire des concessions pour vivre en paix avec la France. Ce dernier parti l'emporta. Marguerite, blessée des manques d'égards qu'on lui témoignait, présenta au conseil, le 20 août 1515, un mémoire justificatif. L'audiencier en donna lecture en présence du souverain et de plusieurs seigneurs : le comte palatin, Ravenstein, Chimay, Chièvres, Sempy, Montrevel et Gorrevod. L'archiduchesse y rappelait les services qu'elle avait rendus pendant la minorité du prince ; elle affirmait que toujours elle s'était loyalement conduite, sans vues intéressées [1], et se plaignait d'être mal récompensée de ses peines : on ne lui témoignait que de la méfiance ; on cherchait, par des imputations calomnieuses, à la desservir auprès de son neveu ; on s'ingéniait à retarder le paiement de sa pension, tandis qu'il n'y avait gentilhomme qui ne se tînt pour assuré d'avoir la sienne. Bref, elle laissait entendre qu'elle préférait « se retirer gracieusement » plutôt que de souffrir d'injustes dédains. Charles, après

1. Récapitulant les actes principaux de son gouvernement, Marguerite repoussa le reproche qu'on lui faisait d'avoir entretenu la guerre contre la Gueldre, puisqu'elle n'avait d'abord rien épargné pour désarmer Charles d'Egmont. D'autre part, elle se vantait de l'assistance qu'elle avait donnée aux Anglais en 1513 et d'où devait résulter, selon elle, un grand bien pour la maison d'Autriche : la possibilité de recouvrer le duché de Bourgogne. Aussi ne cachait-elle pas ses regrets de l'accord trop prompt conclu par Henri VIII avec la France, malgré tous ses efforts pour l'empêcher (v. le document dans Van den Bergh, II, 117-130 ; *Gedenkstukken*, II, 117 et suiv.).

avoir entendu cette justification, se contenta de dire, et le chancelier de répéter après lui et par son ordre, « qu'on tenoit Madame pour bien deschargée de toutes choses, avec autres belles et bonnes paroles et promesses ».

Ces promesses furent vite oubliées. Chièvres et ses amis prenant de jour en jour plus d'ascendant sur l'esprit du jeune prince, Marguerite fut tenue presque complètement à l'écart des affaires [1].

La politique des Pays-Bas changea d'orientation. Gorrevod, dont on ne pouvait méconnaître les vrais sentiments, faisait cependant partie du conseil du nouveau souverain [2]. Il apportait au parti nationaliste et francophile les sympathies des amis de l'Empire [3].

Au reste, il continuait à remplir ses fonctions de chef et gouverneur des finances de Madame. Un curieux document, daté du 8 décembre 1515 et intitulé « Ordonnances

1. Le 16 janvier 1516, Maximilien invite Charles à traiter avec plus d'égards celle dont il est « tout le cueur, espoir et heritier » (Van den Bergh, II, 339).

2. En voici la composition : le grand chancelier Jean le Sauvage ; Chièvres (Guillaume de Croy) grand chambellan et, selon l'expression de Marguerite, « principal des finances et du gouvernement de Monseigneur » (*Corresp.*, II, 284, 28 janvier 1515) ; Rœulx (Ferry de Croy) grand maître d'hôtel ; Charles de Lannoy, grand écuyer ; le comte palatin Frédéric, duc de Bavière ; Ravenstein (Ph. de Clèves) ; le prince de Chimay (Charles de Croy) ; le comte Henri de Nassau ; Beveren (Adolphe de Bourgogne) ; Jean de Berghes ; Sempy (Michel de Croy) ; Montigny (Ant. de Lalaing) ; le comte de Montrevel ; Laurent de Gorrevod ; Mercurin de Gattinara ; Jean Caulier ; Philippe Dales ; Adrien d'Utrecht ; Michel de Pavie, etc. (Henne, II, 88-9). Sur les opinions représentées au sein de cette assemblée, v. Walther (*Anfänge*, 138-141).

3. Brewer, II, 2, 890.

et restrictions faictes... par Madame sur les fait et conduicte de ses domaines, finances, despence ordinaire et extraordinaire de son hostel »[1], nous donne une idée exacte de ses attributions : il est le gardien des archives et le président du bureau de finances, qui se réunit deux ou trois fois la semaine ; il signe et vérifie ordonnances et mandements, lettres de recette et de décharge, à peine de nullité ; il évoque devant lui tous les officiers de finance ; bref, il administre de haut les domaines et le trésor de l'archiduchesse.

*
* *

On peut dire des années 1516 et 1517 qu'elles furent une période d'active diplomatie : les conférences de Bruges, de Noyon, de Londres, de Bruxelles occupèrent tour à tour les conseillers et les agents du prince d'Espagne. La mort de Ferdinand d'Aragon, survenue le 23 janvier 1516, faisait à Charles une obligation de se rapprocher de François Ier, « Monsieur son bon père », comme il l'appelait. Jusqu'à son élection, il poursuivra deux politiques : l'une, par laquelle il essayera de maintenir, par des traités avec la France et avec l'Angleterre la sécurité, nécessaire aux Pays-Bas, pendant qu'il recueillera son héritage espagnol, et ce sera sa politique personnelle ; l'autre, par laquelle il entreprendra de s'assurer l'Empire, en succédant à Maximilien ; et ce sera surtout la politique de Marguerite d'Autriche. Car, le jeune souverain ne devait

1. *Arch. Nord*, *Missives* : portef. 32.

échapper que pour un temps très court à l'influence de son grand-père et de sa tante. Maximilien repoussait formellement tout accord avec les Français, dissimulés et inconstants. « Je chercherai tous moyens, écrivait-il à sa fille, pour ne me point laisser bouter hors du mien par les anciens et naturels ennemis de ma maison [1]. »

Les pourparlers s'engagèrent avec la France ; ils devaient aboutir à une paix générale peu solide, puisque les ambitions du roi de France et du nouveau roi de Castille [2] étaient en contradiction absolue.

Les textes ne permettent pas d'entrevoir quelle fut l'action personnelle de Gorrevod dans les combinaisons perpétuellement essayées, abandonnées et reprises, des années 1516 et 1517. Des services qu'il rendit à Charles, « depuis son emancipation et reception à la seignorie et gouvernement de ses pays de par deçà », en l'état de conseiller et chambellan, il ne subsiste, à notre connaissance, d'autres traces que la gratification de 600 livres de 40 gros que le prince lui accorda, le 6 juillet 1516, à Bruxelles [3].

Le principal événement de cette même année fut certainement pour lui son élection dans l'ordre de la Toison d'or, au Chapitre tenu à Bruxelles le 26 octobre. La veille, dans l'église Sainte-Gudule, Charles prêta le serment de chef et souverain de l'Ordre. Les fêtes capitu-

1. Van den Bergh, II, 320.
2. Charles prit ce titre le 14 mars 1516.
3. *Arch. Nord*, B. 2262. Quittance de Laurent de Gorrevod, chevalier, etc., à J. Micault, 13 juillet 1516.

laires furent d'une magnificence inouïe, malgré la traditionnelle splendeur de ces sortes de cérémonies. L'infant Ferdinand, le roi François I[er], le comte palatin Frédéric de Bavière, le marquis Jean de Brandebourg, Philibert de Chalon, furent les principaux personnages élus en même temps que Gorrevod, pour combler les vides faits par la mort dans les rangs de l'Ordre [1].

Notre Bressan reçut la garde des sceaux de l'archiduchesse (14 novembre) [2]. En outre, celle-ci le nomma « son chevalier d'honneur et gouverneur de son hôtel, à la place de Guy de la Baume, comte de Montrevel, qui venait de mourir. Cet acte augmentait notablement les prérogatives et privilèges de Gorrevod, qui devint comme le ministre de l'ancienne régente. Chef de la maison de la princesse, il devait « avoir regard sur l'ordre et la conduite de tous les officiers » ; en l'absence

1. Une autre promotion, faite le même jour, comprit, entre autres élus, les rois de Portugal et de Hongrie. Sur ce 18[e] chapitre, voir de Reiffenberg, *Hist. de la Toison d'or*, 294-325.

2. « Registre des mandements et lettres patentes, qui ont été scellés du sceau de madame, depuis qu'il luy a pleu bailler ses sceaulx à mons[r] le gouverneur de Bresse... que fut le XIIII[e] jour du mois de novembre l'an mil V[c] et XVI » (*Arch. Nord. Rec. gén. des fin.*, B. 2252).

Parmi les mandements de 1516, nous en relevons prescrivant : 1° de payer à Guillaume de Penand, maître d'hôtel de Laurent de Gorrevod, la somme de 100 florins de Savoie, en récompense d'un volume d' « heures à l'antique » qu'il lui avait présenté et des services rendus « sous ledit gouverneur » (Bruxelles, 28 juin) ; 2° à Simon Guiot, dit Maillotin, ci-devant chevaucheur de l'écurie, 20 livres en pitié et aumône (Bruxelles, 13 juillet) ; 3° une « certaine somme » au maître des postes pour être remise à Jean Jonglet, ambassadeur en France, afin d'être distribué aux secrétaires qui ont dépêché les lettres des greniers à sel du Charolais (Bruxelles, 10 décembre). *Arch. du Nord. Missives* : portef. 33.

de Marguerite, le Conseil privé de l'archiduchesse, dont Gattinara était président, tenait ses séances devant lui ; enfin, il présentait à la signature toute lettre missive, rédigée « par main de secrétaire » [1].

Sur son lit de mort, le vieux roi d'Aragon avait rétabli dans tous ses droits Charles, son petit-fils. Jiménès, jaloux d'assurer en Castille l'autorité de ce prince, ne cessa dès lors d'insister, dans ses lettres et par l'organe de ses représentants, sur la nécessité de sa venue. Au mois de juin 1517, le roi de Castille prit congé des États réunis à Gand, leur fit savoir par le chancelier que, dans le dessein d'assurer le repos du pays, il avait traité avec la France et l'Angleterre, et leur demanda de nouvelles « aides » pour son voyage d'Espagne. Puis il organisa un conseil de régence pour gouverner les Pays-Bas : sa tante n'y obtint que voix consultative [2] ; la présidence honorifique (supérintendance) était déférée à Maximilien et la présidence réelle à Claude Carondelet.

Gorrevod était désigné pour faire partie de la suite de Charles et le secrétaire Jean Lallemand devait l'accompa-

1. L'archiduchesse était à la veille de réorganiser son conseil et sa chancellerie (Ordonnance du 17 décembre. *Arch Nord*, *Missives* : portef. 33).

2. *Arch. du roy. de Belgique*, registre n° 1325, f°s 9-16. Les lettres patentes, datées de Middelbourg le 23 juillet, sont littéralement copiées sur la commission délivrée, en 1507, à Marguerite. Le titre de gouvernante y est refusé à l'ancienne régente, qui se trouve placée dans une position humiliée. Il y avait là un manque de convenances qu'on a attribué aux machinations des ennemis de cette princesse, devenus plus redoutables encore depuis que Henri de Nassau et les de Croy s'étaient réconciliés (en mai 1516) et se partageaient les faveurs du souverain.

gner, probablement sur l'ordre de Marguerite [1]. Durant son absence, Laurent fut suppléé dans ses fonctions de chevalier d'honneur et de gouverneur général des domaines et finances de la princesse par Simon de Quingey [2].

*
* *

Le 7 septembre [3], la flotte de 40 voiles qui transportait Charles avec sa cour, quitta le port de Flessingue. Le roi était en compagnie de sa sœur Éléonore et d'un grand nombre de princes et de gentilshommes [4]. Tous

1. Mandement de Marguerite à J. Lallemand (Middelbourg, 21 juillet 1517) : « Maistre Jehan Lalemand, puisque vous estes sur vostre partement pour aller au voïaige d'Espagne avec et au service de nostre chevalier d'honneur, le gouverneur de Bresse, nous vous ordonnons que baillez et delivrez ès mains de maistre Loys Barangier, greffier de nostre court de Parlement, le consin et depost fait par nostre President de Bourgoingne ensuyvant noz ordres, pour et à raison de la revision par lui quise du procez deffini contre luy au prouffit des demoiselles de Champdivers. » (*Arch. Nord*, *Missives* : portef. 34.

Cette consignation de « six-vingt livres tournois » fut restituée à Gattinara.

2. Ordonnance de Marguerite, prescrivant à Laurent de Gorrevod, de faire payer les gages et pension, portés au chiffre de 500 livres, de Simon de Quingey, seigneur de Montbaillon, son premier maitre d'hôtel, qui suppléait, depuis un an, ledit Gorrevod, dans sa charge de chevalier d'honneur pendant ses absences. — Patentes de Marguerite désignant Simon de Quingey pour remplir l'office de gouverneur général des domaines et finances, en l'absence de Gorrevod, parti pour l'Espagne (*Arch. Nord*, *Missives* : portef. 34 et 35 : Middelbourg, s. d. et 8 septembre 1517).

3. Et non le 8, comme le dit Gossard, *Charles-Quint*, 56. — Le roi prescrivit des processions générales pour l'heureuse issue de son voyage (*Arch. Nord*, B. 872).

4. V. la liste dans Laurent Vital, 46-7, 57.

emportaient un « viatique », proportionné sans doute à leurs gages ou pensions : Gorrevod reçut, pour sa part, 4.500 livres [1].

Le 19, la flotte arriva en vue de la côte des Asturies. Du petit port de Tazones, le roi et sa suite gagnèrent péniblement Valladolid par Villaviciosa, Saint-Vincent de la Barquera et Tordesillas. Gorrevod assista, dans le palais de cette dernière ville, à l'émouvante entrevue d'Éléonore et de Charles avec leur mère, Jeanne la Folle, qui ne les avait pas revus depuis douze ans [2].

Le 18 novembre, — dix jours après la mort de Jiménès, — le roi faisait son entrée solennelle à Valladolid au milieu d'un immense concours de peuple [3].

Ce n'était que la première des fêtes par lesquelles la noblesse espagnole et celle des Pays-Bas célébrèrent l'arrivée de Charles. Le 20 décembre un tournoi fut donné. Désireux de faire parade de leur « hardiesse » devant des étrangers, dont ils voulaient forcer l'admiration, les gentilshommes flamands se battirent au fer non émoussé, avec une fureur si sauvage que bientôt la lice fut couverte de chevaux tués et de cavaliers blessés [4].

1. *Arch. du roy. de Belgique* : compte de N. Riffart, argentier du roi, n° 1927.

2. Relation dans Laurent Vital (*Collect. des voy. des souv. des Pays-Bas*, III, 136).

3. Vital (*Collect. des voy...*, III, 150-6) ; Vandenesse (*Ibid.*, II, 59). Sous un dais de drap d'or s'avançait le prince, vêtu de brocart chargé de pierreries. Derrière lui, venaient ses conseillers, dont le groupe scintillant ne formait pas la partie la moins brillante du pittoresque et somptueux cortège.

4. V. lettre CXXXVIII.

Le rôle que Gorrevod joua à la cour d'Espagne, paraît être surtout celui d'intermédiaire bénévole et comme d'ambassadeur secret de Marguerite.

De fait, rien n'est curieux comme de suivre, à travers sa correspondance, la variété des services que le gouverneur de Bresse rend à sa maîtresse. Non seulement il la renseigne, avec l'exactitude relative d'un diplomate, sur les événements dont il est le témoin à Valladolid et à Calatayud, à Saragosse ou à Barcelone ; mais encore il s'empresse d'appuyer auprès du souverain toutes les requêtes présentées par l'archiduchesse [1]. Il défend son administration en Bourgogne [2]. Mieux encore, il travaille discrètement, mais avec persévérance à modifier les sentiments du roi à l'égard de sa tante. C'est grâce à lui, — la chose paraît certaine, — que Marguerite put reconquérir, dès la fin de juillet 1518, une bonne part de l'autorité qu'elle avait eue jusqu'en 1515 [3]. La nomination de Gattinara, son compatriote et son ami, au poste de chancelier — nomination à laquelle Laurent avoue avoir tenu la main — devait contribuer aussi à ce revirement. Au surplus, il ne semble pas que Chièvres ait manifesté, au moins vers cette date, à l'ancienne régente et gouvernante une irréductible hostilité. Celle que les Espagnols témoignaient alors aux serviteurs étrangers de leur nouveau roi, au duc de Soria en particulier, inclinait peut-être celui-ci à se montrer plus conciliant.

1. V. lettres CXXXVIII-CXLII, CXLV, etc.
2. V. lettres CXLIII, CL.
3. V. lettre CLIV.

Grands étaient, en effet, les embarras au milieu desquels commençaient à se débattre Charles et ses courtisans. En vain le roi, donnant l'exemple à ses ministres, apprenait la langue et se mettait au courant des lois et des coutumes de Castille ; l'impression défavorable du début persistait. Les « procuradores » se méfiaient ; ils réclamaient des garanties, car ils auguraient mal du gouvernement d'un prince guidé par des hommes d'une probité suspecte[1]. On reprochait également à ces derniers de ne pas tenir compte des intérêts politiques de l'Espagne dans les arrangements internationaux : on les trouvait trop favorables à la France. Improbité, excessives sympathies françaises, ni l'un ni l'autre de ces griefs ne pouvait être opposé à Gorrevod.

Le 15 février 1519, Charles était arrivé à Barcelone. Il y trouva les députés de Catalogne plus mal disposés encore que ceux d'Aragon. Ils commencèrent par refuser le serment du vivant de la reine Jeanne. Toutefois, ils finirent par céder, après de longs et vifs débats et non sans avoir causé toutes sortes d'ennuis aux « Flamands ». Ils ne se séparèrent qu'au mois de janvier 1520, alors que le roi était parti depuis longtemps, rappelé en Castille par un grave événement[2] : son élection à l'Empire.

1. Il est impossible de dire jusqu'à quel point de telles accusations, — accueillies par tous les historiens espagnols, — étaient fondées. A dire vrai, les actes d'un Jean le Sauvage ou d'un Chièvres ne devaient pas peu contribuer à fortifier les préventions et à accroître les mécontentements.

2. Le 6 juillet, dans la nuit, un courrier était arrivé à Barcelone, porteur d'une lettre, par laquelle les Electeurs de l'Empire annonçaient

Dans les derniers mois de sa vie, Maximilien avait travaillé efficacement à transmettre la couronne impériale à son petit-fils. Mais personne ne devait plus contribuer au triomphe de Charles que l'active et vigilante Marguerite d'Autriche. Quant à Gorrevod, un billet de Jean de le Sauch, envoyé en Allemagne au mois de mars, avec des lettres pour tous les électeurs, nous autorise à croire que, s'il fut mêlé à l'événement, ce ne fut que de loin. En revanche, son rôle dans les conseils du gouvernement grandissait, en même temps que son crédit auprès de l'empereur-élu [1].

*
* *

Ainsi que Marguerite l'annonçait à l'évêque de Maurienne [2], Laurent de Gorrevod s'apprêtait à revenir aux Pays-Bas vers la fin de l'année 1519. Nous le trouvons, en effet, à Bourg dès le mois de janvier de l'année suivante. Le 28 de ce mois, le gouverneur signe dans cette ville une ordonnance relative à certains impôts [3].

à Charles qu'il était élu roi des Romains. Aussitôt la nouvelle connue, les grands, les ambassadeurs, à l'exception de celui de France, vinrent féliciter le successeur de Maximilien.

1. Nous le voyons en conférence avec Chièvres et le chancelier Gattinara. D'autre part, Marguerite lui témoigne sa gratitude pour sa complaisance infatigable. Enfin, Charles lui-même l'invite de plus en plus à prendre sa part des soucis de l'Etat. Gorrevod est présent à la signature des lettres portant le consentement de Charles au mariage de sa sœur Isabelle avec le roi de Danemark (Guichenon, *Bresse*, Généalogie Gorrevod).

2. Lettre CLXXII.

3. Ordonnance de Laurent de Gorrevod prescrivant au conseil de

Le 9 février, son beau-frère Jean-Philibert de la Palud, comte de Varax et de la Roche, seigneur de Varambon, chevalier de l'ordre de Savoie, lui vend les « comté, meix et vicomté de Salins », pour la somme de trois mille cinq cents francs [1].

Mais, s'il se préoccupait d'augmenter ses domaines, Gorrevod avait d'autres pensées, plus hautes. Mû par une inspiration de sa piété, assurément sincère, et sans doute aussi poussé par le désir de posséder une tombe dans l'église somptueuse qui s'érigeait à Brou, il obtenait, vers la même époque, de l'archiduchesse Marguerite le droit d'avoir une chapelle [2], dans le monument où le « beau duc » Philibert dormait déjà son dernier sommeil. Au milieu de cette chapelle (dédiée sous le vocable de Notre-Dame de Pitié), peut-être Gorrevod entrevit-il dès lors, dans la lumière diaprée tombant

Bresse, à son lieutenant particulier au Bailliage, au procureur fiscal de Bresse, au châtelain de la ville de Bourg et aux autres officiers du bailliage, d'observer et de faire observer les franchises, privilèges et lettres ducales, obtenues par les syndics de Bourg touchant l'exaction du subside et du commun de mars, ainsi que l'apposition du sceau aux armes de la Duchesse sur les tonneaux des taverniers et hôteliers, qui vendent au détail du vin dans la ville et la châtellenie de Bourg, et de n'y contrevenir en rien, à peine de cent livres fortes. A Bourg, le 28 janvier 1520 (*Arch. comm. de Bourg*, AA. 6).

1. Représentés par 833 doubles ducats de Castille, 14 écus soleil et le reste en monnaie blanche. — Acte passé par Jean Palluat, greffier du bailliage de Bourg ; présents : Jean de Bouvens, seigneur du Tiret ; Jean de la Thouvière, seigneur de Beauregard ; Thomas Bergier président de Bresse ; Etienne de Costis, lieutenant de Bresse ; Mamert de Costis, lieutenant au bailliage de Bresse, etc.

2. Bourg, 25 février 1520. Pièce p. p. Baux, *Église de Brou*, 384, 396

des grands vitraux armoriés, le tombeau de bronze sur lequel son image funéraire paraîtrait entre celles de ses deux femmes : Philippe de la Palud et Claude de Rivoire, la première accompagnée de son enfant mort au berceau.

Le séjour du gouverneur en Bresse et en Comté ne devait pas être bien long : le Roi des Romains lui avait envoyé l'ordre de le rejoindre en Flandre, pour aller en ambassade [1]. Gorrevod se disposait à obéir lorsqu'il fut visité à Marnay par maître Lambert, ambassadeur du duc de Savoie [2].

La situation de ce prince était particulièrement délicate entre son neveu, le roi de France, et son suzerain, l'empereur-élu. Matériellement faible et personnellement indécis, tiraillé entre les deux adversaires, suspect tour à tour à l'un et à l'autre, parfois à tous les deux, menacé de perdre ses États, de quelque côté qu'il penchât, son sort sera de subir les vicissitudes du long conflit qui allait s'engager et de voir bientôt ses propres domaines devenir l'enjeu d'une lutte, dont il lui sera presque impossible de demeurer simple spectateur. Dans cette occurrence, le plus sage était encore de rester neutre, aussi longtemps que Charles-Quint et François Ier le lui permettraient. C'est le conseil que lui donnait, dès 1519, le sage Claude de Seyssel ; c'est également la ligne de conduite que Laurent de Gorrevod ne cessera d'indiquer au duc comme la plus opportune. Bien entendu, le

1. Lettre CLXXIII.
2. Lettres CLXXIV-CLXXVI.

gouverneur ne laissera pas pour autant de presser son « naturel souverain » de rendre à Charles-Quint les hommages auxquels il était tenu, en qualité de vicaire impérial ; mais il l'engagera surtout à ne point provoquer les ressentiments du roi de France. A ce point de vue, la correspondance échangée, en 1520, entre le duc de Savoie et Gorrevod est des plus significatives.

Laurent était encore dans sa terre de Marnay, le 15 avril ; le lendemain, il partait pour les Pays-Bas. Il assista à la réception de l'empereur à Flessingue, le 1er juillet, en compagnie de Marguerite d'Autriche, de l'infant Ferdinand, des ambassadeurs de Venise et de Savoie, des ducs de Saxe, de Brunswick et d'autres princes de l'Empire. Charles avait hâte de se faire couronner, et, en même temps, de s'assurer des alliances en vue de la guerre qu'il redoutait. Cette guerre, Gorrevod l'annonçait dès le mois d'avril [1], comme la plus terrible qu'on eût vue depuis longtemps. Ses prévisions ne devaient que trop bien se réaliser !

Cependant, le duc de Savoie songeait à se marier et demandait la main de Béatrice, l'une des filles du roi de Portugal, parent et allié de Charles-Quint. Gorrevod l'encourageait dans ce dessein : c'était le vœu de l'empereur [2]. De fait, l'occasion parut bonne à ce dernier, et plus encore peut-être à Marguerite d'Autriche, rétablie depuis peu dans ses anciens pouvoirs, de compromettre le Savoyard

1. Lettre CLXXV.
2. Lettre CLXXVI.

en l'invitant au sacre. Charles II ne pouvait décliner absolument pareille avance : il envoya son frère Philippe aux Pays-Bas. Le 18 octobre 1520, de Maëstricht, Gorrevod écrivait au duc, le félicitant de l'heureuse arrivée du comte de Genevois et annonçant, pour le 23, les cérémonies du sacre et du couronnement [1]. Il ne soupçonnait pas sans doute que le représentant de la Savoie avait reçu l'ordre de n'y point paraître. Il y assista, lui du moins ; et l'on peut dire que ce jour-là s'ouvrit une nouvelle phase de sa carrière [2], plus glorieuse, sinon plus féconde.

L'ancien familier et serviteur de « Madame » va devenir le grand maître de l'hôtel impérial de Charles-Quint [3].

1. Lettre CLXXIX.

2. En voici les dates principales : Le 28 janvier 1521, Laurent de Gorrevod est créé solennellement, à Genève, premier comte de Pont-de-Vaux. Bientôt après il est nommé maréchal de Bourgogne ; puis, le 31 mars 1522, grand maître de l'hôtel impérial. Il prend part aux conférences de Tolède (juillet-août 1525), et, en octobre, aux négociations de Madrid. La paix signée, Charles-Quint l'envoie, en qualité de lieutenant et gouverneur général des duché et comté de Bourgogne, recevoir le serment de fidélité des habitants (20 février 1526). Cette mission illusoire lui permet de séjourner plus d'un an et demi en Bourgogne comtale, où il fait son testament (Marnay, 26 mai 1527), négocie la neutralité du pays avec les Suisses, intervient dans les affaires de Besançon (décembre 1527-janvier 1528). Rappelé, le 2 octobre 1528, aux fonctions de grand maître de l'hôtel, il rejoint Charles-Quint en Espagne pour y mourir à Barcelone, le 6 août 1529, au moment de suivre l'empereur en Italie. Son corps, rapporté à Brou en vertu du codicille dicté la veille de sa mort, y repose dans le caveau de sa chapelle particulière, non loin de la princesse, qui fut sa protectrice, sa souveraine aimée et loyalement servie.

3. Nous avons dit plus haut que les lettres, qui se rapportent à cette seconde partie de sa carrière (1521-1529), prendront place dans un second recueil.

DOCUMENTS

Nous avons adopté pour le classement le style de Rome, comme le plus usité, bien qu'un bon nombre de lettres fussent datées suivant le style de Cambrai qui plaçait au jour de Pâques le début de l'année [1].

Il est superflu de dire que nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe ou plutôt « l'inorthographe » des originaux. Si d'une lettre à l'autre s'aperçoivent parfois des différences entre les mêmes mots, on voudra bien se souvenir que ces variantes tiennent aux diverses façons d'écrire des secrétaires, dans un temps où la liberté est presque de la licence dans la république des mots.

Les lettres autographes de Gorrevod paraîtront peut-être d'une bizarrerie divertissante : elles sont écrites dans une orthographe phonétique, des plus fantaisistes. Ce jargon reste pourtant intelligible ; il est même parfois d'une singularité assez piquante par le tour original qu'il donne à l'expression.

1. Dans les textes savoyards, l'année se prend le plus souvent au 1er janvier, rarement à Noël et très rarement à Pâques. Pour les documents « bourguignons », belges ou comtois, c'est le contraire. C'est seulement le 20 décembre 1574 que le Parlement de Dole fixera le début de l'année au 1er janvier. (*Archives du Doubs, Parlement de Dole.* B. 1075 ; Arrêts, f° 16 v°.)

I

LAURENT DE GORREVOD A JEAN DE MARNIX

Saint-Omer, 25 octobre [1507].

Remercîments pour ses lettres. Nouvelles de la surprise de Saint-Hubert. Les ambassadeurs d'Angleterre attendus à Calais où ceux de l'Empereur et de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche vont se rendre. Compliments à divers personnages. Lettre du lieutenant de Bresse.

Au dos la suscription : A Monsieur le secretaire Marynyz [1].

Monsieur le secretaire, je me recommande à vous. J'ay receu deux de vos lestres, et vous prie de voloir

1. D'origine savoyarde, et, plus précisément, bugiste, *Jehan de Marnix* était fils de Claude de Marnix à qui Maximilien reconnut le droit de collation d'une chapelle dans l'église cathédrale de Tarentaise (11 janvier 1502). Jehan était dès lors au service de l'Empereur, en qualité de secrétaire (lettre du 2 décembre 1500). En août 1504, le duc de Savoie l'envoyait auprès du Roi des Romains. (Sur ces faits voir *Arch. du Nord*, B. 1535, 850, 843).

Il figure, dès 1504, parmi les officiers de Marguerite dont il reçoit un gage annuel de 125 livres (Quinsonas, III, 143). En 1506, il est nommé secrétaire du conseil des Pays-Bas (*Arch. du Nord*, B. 869). Le 8 octobre 1507, Marguerite d'Autriche lui donne dans une lettre les qualificatifs de « secrétaire, grand châtelain des châteaux, ville et territoire de Bonne en Faucigny » (*Ibid.*, B. 844). En 1508, il est à la fois notaire et secrétaire ordinaire de l'Archiduchesse et de l'Empereur. Son oncle Georges lui écrit de Moûtiers, pour le féliciter de son rapide avancement.

A partir de 1509, il est chargé de légations presque continuelles auprès de Maximilien (1509, 1510, 1513), du roi d'Aragon (1509, etc.), des Électeurs d'Empire (1518-1519).

Secrétaire de l'archiduchesse pour les lettres latines et italiennes, il

contynuer. Par les postes de Maerty [1], tenons de bonnes nouvelles de Madame et aussy de Savoye : sy l'en vien

est en même temps trésorier et receveur général de ses finances (1514), ou, comme il l'écrit lui-même : « Clavarius et primus receptor camere » ; membre du conseil de Charles de Castille (1517), puis, du conseil renouvelé de 1520. En 1525, il est encore désigné sous les titres de « conseiller et premier secrétaire » de Marguerite (Quinsonas, III, 284). Il remplit les fonctions de secrétaire du Conseil d'État en 1531 (*Rec. des Ordonn.*, III, 239). Exécuteur testamentaire de l'Archiduchesse, il la suivit de près dans la tombe.

Marnix fut mêlé tout à la fois à la politique générale de Charles Quint et de sa tante et aux affaires particulières des deux princes : il s'occupa notamment de Brou (Lettre de Lemaire du 2 mai 1511). « Marnix vostre escuyer », lit-on dans une lettre de Louis de Gleyrens à Marguerite (2 septembre 1511, à propos de la visite de Brou par Marnix).

Ayant réalisé une fortune considérable, Marnix put acheter la seigneurie de Toulouse en Comté, que Marguerite lui concéda avec la haute justice (*Arch. du Jura*, E. 1602 ; *du Doubs*, B. 2013, f° 39), puis celles de Grozon et de Revigny, avril-juin 1518 (*Arch. Nord*, B. 731-732). L'acquisition de la terre de Santans facilita son mariage, en 1520, avec Jeanne de Cerf (*Arch. du Doubs*, B. 2012, f° 256). Il en eut un fils, Jacques, seigneur de Toulouse.

Jean avait un frère que la douairière de Savoie entretenait aux études en 1510 et qu'elle fit maintenir par Maximilien sur le rôle des prébendes comme chanoine de Soignies, en 1512. Ce Pierre de Marnix, professeur ès lois, à qui l'Empereur avait réservé un autre bénéfice dans la cathédrale d'Aoste, fut nommé par Marguerite prévôt du chapitre de Saint-Maurice de Salins, le 10 mai 1513 (*Arch. du Doubs*, B. 1541). Son frère devait le rejoindre dans cette ville, au début de 1519, et pendant les quelques années où il exerça l'office du lieutenant du Pardessus de la Saunerie (*Ibid.*, B. 189).

Sur l'origine des Marnix, nous croyons pouvoir soutenir que le berceau de la famille fut la terre de Marnix, près Nattages (canton de Belley, Ain). Nous avons vu mentionné un François de Marnix, comme « procurateur » de l'acte de tutelle de Claude de Rivoire, future femme de Gorrevod, parmi d'autres « bourgeois et habitants de Belley », de Chambéry, de Grenoble et de Bourg (10 mai 1483).

1. Mardi 23 octobre.

plus, je vous prie que m'escriptes bien au long de la fason que ont esté rué jus les Fransois au quartier de Namur [1] et du nombre des gens de bien qui sont mors, et de ceux qui sont prisonyer ; quar Pierchon [2] a perdu le biliet que vous luy en baliaste.

J'escripts une lestre à Beauregar [3] ; sy l'est party, copié la, sy l'est ancores là, baliés la luy et presentés à Madame celle que luy escris de nos nouvelles. Nous atandons que les ambesadeurs du Roy d'Angleterre soient arrivé

1. Un corps de volontaires français, commandé par Téligny, pénétra dans la Campine et dans la Hesbaie, au mois d'août 1507, pour prêter main-forte à Robert de la Marck et au duc Charles de Gueldre. Comme les Français battaient en retraite, ils furent cernés dans la ville de Saint-Hubert pendant la nuit du 18 octobre par une troupe de Namurois. Ils perdirent 34 hommes, un grand nombre de prisonniers, entre autres Téligny blessé, et « y laissèrent cocq, plumeaulx, baghes, harnois, or, argent et chevaulx » (Compte de Guillaume de Croy, f° 29 ; Archives générales du royaume de Belgique à Bruxelles). Telle fut la « destrousse » de Saint-Hubert, souvent célébrée par des chansons et des cantilènes. Elle inspira, notamment à Jehan Lemaire de Belges une diatribe en vers contre les Français (*Chansons de Namur*, Anvers, 1507, in-4) que Jean de Marnix communiqua à Philippe Haneton (cf. Le Glay, *Négoc. dipl.*, I, LXXXVI, note 1).

2. Pierchon, valet de chambre de Marguerite d'Autriche. C'était un artiste, musicien remarquable, que l'archiduchesse employa dans différentes missions : c'est lui notamment qui porta de Brou à Malines les « patrons » de Perréal, en 1512 (Le Glay, *Anal. hist.* ; Perréal à Marguerite, 20 juillet 1512).

3. Le Bressan Jean de la Thouvière, seigneur de Beauregard, capitaine des archers de la garde de Philippe le Beau (1505). Conseiller de Marguerite ; envoyé par elle à la journée de Salins (novembre 1513) ; fait partie de son conseil privé en décembre 1516 (*Arch. Nord,* missives, portef. 33) ; pensionné en 1517 « pour bons et agréables services » (Compte de la recette et dépenses de Marguerite, n° 1797, f° 29, *Arch. du royaume de Belgique*. V. Le Glay, *Correspondance*, II, 217). Il devint plus tard capitaine de Besançon et pardessus de Salins (v. ci-dessous).

à Calès [1], lesquelx y doyvent estre mecredy, et incontynan les yron tropver, et espere que nous besognyerons bien, veu les bons et grans persônnages que le Roy nous anvoye audit Calès, [selon ce] que nous a dit le Contoreleur [2] qui est revenu icy.

Monsieur le Secretaire, je vous prie de fere mes très humbles recommandacions à Madame de Monrevel [3] et à toutes les Dames, sans oblié monseigneur de Montrevel [4], monseigneur de Sainct Joere [5], de Verbo [6] et tous les gentishommes de la maison.

1. Marguerite, à peine arrivée aux Pays-Bas, s'était préoccupée d'apaiser les ressentiments du roi d'Angleterre Henry VII, qu'elle avait personnellement froissé en refusant sa main. (*Arch. Nord*, B. 693 : Lons-le-Saunier, 19 juillet 1507, Philippe de Chassey, rendant comptant à Gattinara, président de Bresse, de la mission dont il l'a chargé auprès de Marguerite, lui annonce le voyage probable de l'archiduchesse en Angleterre : « ce qui met les Françoys en grant perplecité et merencolie ».) La princesse chargea le seigneur de Fiennes, Jean de Berghes, Laurent de Gorrevod, Jean le Sauvage et Philippe Haneton de renouveler la ligue offensive et défensive conclue par Philippe le Beau en 1506 (traités de Windsor et de Westminster) et d'arrêter le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre. Tel fut le double objet des conférences qui aboutirent aux deux traités, signés à Calais le 21 décembre 1507. Les ambassadeurs anglais étaient : le comte de Surrey, Richard Wingfield et Nicolas West, doyen de Windsor et évêque d'Ely.

2. Le contrôleur de Calais qu'on appelait « debitis en la ville de Calais » ; c'était à la fois un trésorier et un collecteur d'impôts.

3. Jeanne de Longwy, comtesse de la Baume-Montrevel, dame d'honneur de l'archiduchesse.

4. Guy de la Baume, comte de Montrevel, chevalier d'honneur de Marguerite.

5. Louis de Saint-Jeoire, conseiller de l'archiduchesse, président et maître de ses comptes, et son premier maître d'hôtel ; assiste à la lecture du testament de Marguerite (1508). Frère du gouverneur de Verceil. Déjà au service de Marguerite en 1503, il la suivit aux Pays-Bas.

6. Louis de Baillant, seigneur de Verboz, Savoyard. Il figure, en

Et prie Dieu qui vous doint tout cest que desiré.
A Centhonel, le xxve d'octobre.

P. S. Je vous anvoye une lestre que le lieutenant de Bresse, mestre Glaude Sale [1], m'escript je vous prie la montré à Madame quan verré le temps oportun.

Le tout vostre.
Laurens de Gorrevod.

Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portefeuille 63 ; lettre originale et autographe sur papier ; cachet plaqué et écrasé.

II

MERCURIN DE GATTINARA A MARGUERITE D'AUTRICHE

Innsdrück, 26 octobre [1507].

Dans une lettre du 24 octobre, qui précède celle-ci, Mercurin de Gattinara [2], ambassadeur de l'archiduchesse auprès de l'Empereur, fait part à sa maîtresse de ses conversations avec le souve-

qualité de maître d'hôtel, dans les comptes du duc et de la duchesse de Savoie en 1503-1504 (Quinsonas, *Matériaux*..., III, 140, 147, 149). De Georgette de Luyrieux, qu'il avait épousée le 14 mars 1495, il eut Nicolas de Verboz.

1. Claude Salle, ou de Salle (Claudius de Aula), docteur en l'un et l'autre droit, lieutenant au gouverneur de Bresse et membre du conseil de cette province. Présent au contrat de mariage de Laurent de Gorrevod et de Claude de Rivoire (Montluel, 30 juin 1509) avec les titres de conseiller du roi (des Romains ?) et de lieutenant de Bresse.

2. Sur Gattinara, voir Le Glay, *Études biographiques* (Mém. Soc. roy. des Sciences de Lille, 1847, 183-260) ; *Négoc. diplomat.*, I et II, passim ; *Correspond. de Maximilien et de Marguerite*, I et II, passim ; — Kooperberg, *Margaretha von Oost.*, 337-463 [pour les lettres de Gattinara] ; — Girard, *Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche* (Soc.

rain et lui raconte les manèges des députés du comté de Bourgogne, venus pour demander la neutralité. La guerre avait éclaté avec la France, au mois de septembre précédent, et il n'était pas douteux que les Français chercheraient à prendre des gages dans ce pays.

Le passage le plus important de cette lettre de Gattinara est celui où il déclare à Maximilien que la comté n'est point capable de soutenir la guerre ; que ce serait la ruiner que de la « charger de gens d'armes » ; et, d'autre part, « que de la faire neutre estant en ses mains, ne luy seroit poinct d'honeur ». Il lui conseille, en conséquence, de la laisser entre les mains de Marguerite, qui pourrait « honestement pourchasser icelle Neutralité et, aveques ce, prendre une alliance des Suizes, moyennant laquele les Françoys se garderoient d'entreprendre en ladicte conté, mesmement contre une femme vefve ». La démarche des ambassadeurs bourguignons, Simon de Rye et le Pardessus de Salins, Philippe Loyte, favorisait les projets de Gattinara, qui paraît ainsi être l'un des instigateurs de l'abandon du comté de Bourgogne à Marguerite.

Despuys ces lettres escriptes, Monseigneur le don Prevost [1] a parlé à moy et m'ha dict comant, à son par-

Émul. Jura, 1871, 159-189) ; — Huart, *Étude sur Merc. de Gattinare* (Discours de rentrée à la cour de Besancon) ; et Dufaÿ, *Merc. de Gattinare*, *Conseiller de Marguerite d'A.* [biographies résumées, sans valeur] ; — Claretta, *Notice pour servir à la vie de Mercurin de Gattinara* (Mém. et docum. p. p. Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol., série 2, XII, 1898, 247-344 ; édit. ital. Turin, 1897) ; — Bornate, *Ricerche intorno alla vita di Mercurino di Gattinara*, Novarre, 1899 ; — les doc. réunis par Arm. Tallone dans la *Sesia*, 1899 ; — Danvila (M.), *Mercurino de Gattinara, gran canciller de España* (en espagnol. Sp.-Bah. Acad. de Sav., XVIII, 67) ; — Promis, *Le testament de Gattinara* (*Miscell. di Stor. Italiana*, XVIII (Turin, 1879), 61-147) ; — Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, 30-37, 104-106 et passim ; et *Anfänge Karls V*, 27-29, 77-86, 185-201 et passim.

1. Philibert Naturel, prévôt d'Utrecht. Voir notice sur ce personnage dans Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, XXII et ss.

tement, il avoit prins congié de vous, et m'ha dict beaucoup de devises que vous haviés eu ensemble, et aussy des devises que luy havoit eu aveque Monseigneur le Gouverneur [Gorrevod]; et, entre autres chosses, est venu fraper sur ma chargie tant de Bourgogne que du povoir : dont suys esté bien esbay, mesmement que vous ne m'en haviés rien adverty, afin que je sceusse comant me conduyre aveque luy. Et m'ha dict de plus qu'il n'estoit venu de pardeçà, si non pour soy excuser devers le Roy [1] de ce que l'hon l'havoit chargié ; et que le Roy luy avoit doné audience despuys qu'il estoit party de ceste ville, et qu'il y havoit fait bon recueil, et qu'il s'estoit excusé très bien, car l'on luy avoit chargié que les paroles desquelles il se dechargeoit. Et finalement me dict que le Roy luy havoit commis qu'il fust aveque Monseigneur de Gurce [2] et le Chancelier [3] et messire Paule de Lictestein [4], et qu'ils traictassent de quelque matieres desquelles il les havoit chargié luy communi-

1. Le roi des Romains, Maximilien. — On s'appuyait sur les intérêts que Naturel avait en France pour l'accuser de ne pas servir consciencieusement l'Empire.

2. Mathieu Lang de Wellembourg, secrétaire du roi des Romains, prévôt d'Augsbourg, successeur du cardinal Péraud sur le siège épiscopal de Gurck en Carinthie (1505). (V. notice sur ce personnage dans Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, xxi.)

3. Le chancelier du Tyrol, Cyprien Serntein (v. Le Glay, *Maximilien et Marguerite*, I, 28, 473 ; *Négoc. diplom.*, I, 60, 69 ; II, 201, 221, 241, 263, 283), signe les traités du 22 septembre 1504. Vice-chancelier de l'Empire vers 1519. On trouve son nom orthographié Sertain, Sertainer, Sernentheim, Serentiner.

4. Paul de Lichtenstein, chevalier de l'Ordre impérial, baron de Castelboren, ami personnel de Maximilien dont il fut le confident.

quer, et que, entre autres, ils luy communiquarent de ceste neutralité que poursuyvoient ceulx de la Conté de Bourgongne, et me declaira les devises que le Roy m'en havoit tenu et ce que je luy en havoit respondu, comant s'il y eust esté present.

Et vous prometz que je me trovay plus esbay que devant. Toutesfoys, puysque je vis les chosses en tiel terme, je luy dis que je le tenoye pour votre serviteur et que je ne me doubtoye poinct que, en tout cella qu'il vous pourroit servir, qu'il le feroit, Le priant de le vouloir ansy fere, sans lui declarer aultre chosse de ma chargie; car je scay bien qu'il n'ha pas sçeu cela du Roy.

Le Roy est a Cirle, à deux lieues d'icy.

Escript à Ysprüch, ce xxvi[e] jour d'octobre.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

Mercurin DE GATTINARA.

Archives du Nord. Ibidem : portefeuille intitulé *Lettres de Mercurin de Gattinara ;* original et autographe sur papier.

III

LAURENT DE GORREVOD A JEAN DE MARNIX

Saint-Omer, 30 octobre [1507].

Lettres à l'archiduchesse. Nouvelle de l'arrivée le soir même à Calais des ambassadeurs anglais. Retour de Pierchon.

Au dos : A Monsieur le secretaire Marynyz.

Monsieur le Secretaire, je me recommande à vous de bien bon cueur.

J'escripts des lectres à Madame ; je vous prie les luy

presanter, en fesan mes très humbles recommandacions à sa bonne grace, et ausy n'oubliez pas de fere mes recommandacions à monseigneur de Montrevel et à Messeigneurs les maistres [1], sans oublier les Dames, et par vous auront de nos nouvelles.

Nous avons esté averty comme les Ambessadeurs d'Angleterre arriverons à soer à Qualès, et, à ceste cause, partirons demain, quoique veille de la Tosens que seront pour aler le chemin dudit Qualès ; et de là Periquon s'en retournerat, qui vous dirat toutes nouvelles. Aydant Dieu, auquel je prie qui vous doint tout cest que desirez.

Escript à Centhonel, cest ce mardi xxx[e] d'octobre.

Le tout vostre,

Laurens DE GORREVOD.

Je vous prie, m'escriptes toutes nouvelles par les postes.

Arch. Nord. Ibidem: portef. 3 ; original et autographe sur papier, portant au dos des restes de cachet en cire rouge.

IV

JEAN-LOUIS DE PIOSSASCO A LAURENT DE GORREVOD
[1508]

Le Sénat de Savoie a renvoyé au Conseil de Bresse l'affaire d'un ressortissant de Marguerite. Bon exemple pour les brouillons qui veulent passer d'une juridiction à l'autre.

1. Les maîtres des requêtes de l'hôtel, entre autres Barangier.

Au dos : A Monseigneur le gouverneur de Bresse, mon honnoret seigneur.

Monseigneur, je me recommande à vostre bonne grace. Maillotin [1] portet tout le despence en bien bonne forme, ensi que verrés, car monseigneur vous mande que vous faytes inscrire, et aussi la cause est remist en Bresse ; de quoy le povre estre est tout confus et marry qu'il ne set plus que dire. Monseigneur de Nantua [2] et des autres m'ont prié que je vous volusse escrire que vous le treitissiés gracieusement, atandu qu'il est destruyt pour la poursyyte qu'il a fayt devers monseigneur, que luy coutet plus de cent escuz : sur cella vous ly avisirés.

Touchant à moi je ne suys guerre tenu de parler pour luy, car j'ayt cuidé estre cause de queque grande perte pour moy. Et nous debvons estre tous bien contans et joïeulx que cestuy affaire se soyt demené de seste sorte, car se sera crainte à tous les subjects des pays de Madame de non avoyre recours à Monseigneur pour cheque brouglerie. Je escrips à Madame tous ceux qui se sont bien acquités en cestuy affaire ; et il moy samblet que quant elle vouldroye que je donnasse à colateral Dazel [3] et procureur et à l'avocat deffendant, à cheucun ung

1. Simon Guiot, dit Maillotin, chevaucheur d'écurie de Marguerite (Quinsonas, III, 142).

2. Jean de la Forest, prieur de Nantua, abbé de Payerne, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, l'un des ambassadeurs savoyards chargés de la défiance des intérêts du roi de France en Suisse (mars 1515).

3. Le collatéral D'Aczeil, pensionné par Marguerite en 1504.

dix escus pour ung pourpoint, qu'il n'y aroit point de mal. Ils ont duré de la poyne tous troys en sestuy affaire et ont très bien remonstré aux autres le bon droyt de Madame.

De moy, je ne veulx rien entreprandre, si non se qu'il plaira à Madame de moy commander.

Monseigneur tient tous les jours après diner son conseil à part la [vue]; il ne [y a] que monseigneur le chansellier [1], monseigneur le mareschal [2], monseigneur de la Vaudistre, monseigneur le ... deffandant, le president d'Yserie [3] et le general Capris [4]...

De pour Dieu envoyé moy se qu'il vous [plaira]. Je ne lairray point de faire pour vous tout se qu'il moy sera possible. Priant nostre Createur que vous doynt vivre longuement.

Vostre serviteur,
Jan Loys DE PIOZASCO [5].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 62 ; original sur papier, incomplet, en très mauvais état, et portant traces de cachet.

1. Pierre de Montréal, chancelier de Savoie.
2. Louis, baron de Miolans, comte de Montmayeur, maréchal de Savoie, successeur de la Palud.
3. Antoine de Gingins, seigneur d'Ysère et de Divonne, président du Conseil ducal résidant à Chambéry.
4. Étienne Capris, trésorier général de Savoie, successeur de Noël.
5. Jean-Louis de Piossasco, collatéral du conseil de Chambéry.

V

MARGUERITE D'AUTRICHE AU DUC CHARLES DE SAVOIE

[2 janvier 1508.] [1]

Réponse au sujet de la mission remplie auprès d'elle par Laurent de Gorrevod et Antoine de Montjouvent. Affaires du douaire de Marguerite. Nouvelles demandes présentées par le duc. Malgré ses charges, l'archiduchesse fait encore quelques concessions. Propositions pour un règlement définitif.

Monseigneur mon bon frere, je me recommande bien affectueusement à vous.

J'hay receu vous lettres et ouy ce que m'ont dict de vostre part les seigneurs de Montanay, gouverneur de Bresse, et de Montjovan [2], vous conseilliers et chambellans. Et m'a semblé cellon leur chargie que nous afferes soyent tout jours à recommencer, car vous estes assés advertiz comant par le seigneur de Balleison [3], vostre

1. La date de cette pièce est déterminée, d'une part, par les allusions qu'elle contient aux événements de 1507 et, d'autre part, par la date, incomplète (2 janvier), d'une minute presque semblable, qui se trouve dans le portefeuille n° 2 des *Lettres Missives*. Le 31 décembre 1507, Gorrevod contresignait à Bourg l'État financier préparé par Philippe de Chassey.

2. Antoine de Montjouvent, seigneur de la Pérouse et de Rillieux, vice-bailli de Bresse de 1510 à 1515 et de 1516 à 1518 ; conseiller et chambellan du duc de Savoie ; père de Charles de Montjouvent, deuxième mari de Pernette de Gorrevod. Antoine fut un des témoins au contrat de mariage de Laurent et de Claude de Rivoire (Montluel, 30 juin 1509).

3. Claude de Balleyson (ou Ballaison, canton de Douvaine, Haute-Savoie), baron de Saint-Germain, conseiller et chambellan du duc de Savoie, investi par la confiance de son maître de plusieurs missions en Suisse, en Espagne, en Portugal (négociation du mariage de Béatrice, 1521), en France (1523). Sa mère était pensionnée par Marguerite dès 1503 et lui-même touchait en 1498 une pension de Louis XII.

conseillier, chambellan et ambassadeur, se faisant fort de vous en ce cas, m'ha esté promis et accordé que vous envoyant la croix pour vous ayder en vous afferes contre les Vallesiens [1], vous me feriés cloure le compte du general Noel [2] et me poyer entierement de tout ce que me seroit dehu : moy declarant ledit seigneur de Balleison, que, desjà, par ceulx de vostre conseil havoit esté resolu et declairé que riens ne seroit deduict au compte dudit general, qu'il n'en eusset descharge de moy, et que les dix mille florins, lesquelz ledit general avoit emploiez de mes desniers au prouffit de feu Monseigneur, qui Dieu absoillie, me seroient poyés ; et aussy que les dix mille VIII^{c} florins, lesquelz ceulx de la Chambre vouloient

1. La première guerre de Charles II contre les Valaisans se fit en 1506-1507. Voir Furrer, *Geschichte von Wallis* (Sitten, 1852, in-8), I, 246 ; Ricotti, *Storia della monarchia piemontese* (Florence, 1861, in-8), I, 128. — 18 avril 1516 : trêve entre le duc de Savoie et l'évêque de Sion, représentant les Valaisans (*Arch. Nord.* B. 843).

La « croix » de Savoie, joyau garni de reliques de la vraie croix, était considérée comme une sorte de palladium ; on la portait sur les champs de bataille. — C'est Laurent de Gorrevod, qui fut chargé par Marguerite de rendre au duc la fameuse croix. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un document inédit : « Pareillement [le seigneur de Verboz, Louis de Baillans] sollicitera le fait de Surpierre, des tiltres et recongnoissances, avec tous les aultres poinctz contenuz audit memoire, veu qu'il [le duc Charles] a promis par ledict traictié delivrer iceulx tiltres, *et encoires despuis au gouverneur de Bresse en luy renvoiant la croix.* » (Instruct. de Marguerite au seigneur de Verboz, chargé de mission en Savoie pour régler différentes questions relatives au douaire : *Arch. Nord. Missives* : portef. 26).

2. Jean Noël, trésorier général de Savoie sous Philibert le Beau ; remplacé par son collègue Étienne Capris (Les comptes de Noël se trouvent à l'*Arch. Camerale* de Turin, vol. 155).

desduire à cause des dons, ne se desduiroient poinct sur ma part de subside, ayns le tout me seroit poyé par ledit general entierement et que vous le feriés contraindre à ce fere. Et semblablemant, que pour les quarante mille livres de mon mariage, vous me bailleriés en poyemant à reachat Thonon et Clermont [1] avec leurs appartenances en toute seignourie, reservé la souveraineté et ressort, et de la mesme sorte que je tiens les pays de mon douhaire, les me faisant vauloir jusques à la somme de XV^{c} livres pour an, au cas que lesdictes deux pieces ne puissent fournir, vous restituant les aultres deux bagues que je tiens, c'est assavoir : l'escharbouche et le monde.

Et me fit ledit seigneur de Balleison à vostre nom beaucoup d'aultres promesses tant de moy fere baillier les doubles des comptes de mes chastelleins, quant de fere reparer tout ce qu'estoit faict à l'encontre de nostre appoinctement : Ce que n'ha pas ancores esté faict; car ceulx de vostre conseil de Chambery jamays n'ont voulsu interiner les belles lettres qu'il vous ha pleu moy ouctroyer, ayns ont faict et font journellement au contraire, comant se pourra apparoir par plusieurs causes pendentes devant ledit Conseil.

Toutesfoys, me confiant en la simple parole dudit seigneur de Balleison, sans havoir aultre seurté des belles promesses qu'il m'havoit faict, pour vous monstrer toutjour la bone amour et singuliere affection que j'havoie

1. Clermont, canton de Seyssel (Haute-Savoie); une des anciennes résidences des comtes de Genevois.

et hay continuellement à vous ; et pour vous donner à cognoistre que je ne vous vouldroie faillir au besoyn, je vous envoyay liberalemant par le Presidant de mon Conseil, messire Mercurin de Gattinaire [1], ladicte croyx, afin que vous vous en puissiez ayder en vous afferes, par lequel vous fiz remonstrer toutes les promesses et parolles à moy dictes par ledit seigneur de Balleison.

Et que, combien que prendant lesdictes deux places pour le revenu de XV^{c} livres annuelles, je perdoye V^{c} livres pour an, à raison de cinq pour cent, toutesfoys pour vous demonstrer de mieulx en mieulx que je vous estoye et suys bone seur, je vous fis dire par mondit Presidant que je estoye contente du parti que dessus, ayant premierement le Compte dudit general cloz et estre dit luy entierement satisfaict en moy, tenant les autres promesses faictes par ledit seigneur de Balleison : ce que de la premiere entrée accordates à mondit Presidant, cellon qui me rescripvit incontinent, combien que sa despeschie fust toute aultre qu'il ne m'havoit rescript, car la conclusion fut remise à vostre venue.

Despuys, ledit seigneur de Balleison retourna devers moy pour conclure les chouses d'aultre sorte : ce que je refusay fere et me trovay bien marrie contre luy de ce qu'il m'havoit si abusée de parolles. Après moy estre partie de vous pays, me fust par vous ambassadeurs

1. Sur Mercurin de Gattinara, président du Conseil de Bresse, puis président du Parlement de Dole, enfin chancelier de l'empereur et cardinal, voir ci-dessus.

appourtée un aultre despechie assez exorbitante et pire que toutes les aultres. Et finablement vousdits ambassadeurs estant à Polligni [1], au prendre congié de moy, disant que vous les haviés contramandé sans prendre aultre conclusion pour poursuyvre prealablement mon poyement du general Noel, je leur dis, à la presence du President de Bourgongne [2] et de beaucoup d'aultres gens de biens, que puys que le party que j'havoie accordé audit seigneur de Balleison havoit esté tant de foys refusé que aussy je n'y vouloye tenir à mon traictié. Maintenant, au lieu de moy fere payer dudit general Noël, vous me faictes demander don de dix mille florins sur ce que ledit general me doibt, et me faictes presenter du surplus assignacion non pas entiere, sans moy envoïer la closture du compte dudit general, où je attendoye havoir mon poyement contant et entier.

Monseigneur mon bon Frere, je vous prie vouloir havoir regard que si vous havés des chargies, je n'en hay pas meins, tant à cause du voyage que je fis l'an passé que du voyage present [3], aussy pour les ediffices et fondation de Brouz [4], mariages des fillies, funerailles du

1. Marguerite était à Poligny en novembre 1506 : elle reçut dans cette ville, outre les deux ambassadeurs savoyards, une députation des Dolois, qui venaient lui offrir leur ville (*Arch. commun. de Dole* : délibérat. du 8 novembre 1506). Le 23, elle assiste aux États de Salins (*Arch. Doubs. Chalon*, E. 1259).

2. Étienne de Thyard, président du parlement de Dole.

3. Le premier voyage est celui qu'elle fit en Allemagne et en comté en 1505-1506. Le second est le voyage que Marguerite accomplissait pour se rendre de Bresse aux Pays-Bas (fin mars 1507).

4. Depuis le règlement de l'affaire du douaire, Marguerite consacrait

feu seigneur Roy, mon frere [1], qui Dieu hait l'âme, et aultres chargies que serait bien long à escripre tiellement que pour suphir à toutes chouses, mes pieces me sont bien necessaires sans en diminuer plus largemant que j'hay faict. Vous plaise aussi considerer que en prendant en poyemant lesdits Thonon et Cleremont pour XV^c livres, je seroye beaucoup pour vous et perdroie V^c livres par an : qui vallent bien les X^M florins que demandés en dòn.

Et semblablemant, plaise vous considerer que desjà par le premier traictié, je vous hay beaucoup doné de ce qui me apartenoit, commant de vous quitter Summerive, Verue, Aspremont et Thonon [2], et de prendre Villars et Gourdans en assignacion de mon douhaire, renunçant a la donacion à moy faicte et consentant de vous rendre ces bagues qu'estoient miennes nuemant en vertu de mon traictié de mariagie; et aussy la quittacion des meubles et des XL^M florins qui m'estoient dehuz pour l'entretene-

le revenu de ses terres et seigneuries de Villars et Gourdans aux édifices de Brou, et à la dotation des religieux du couvent que l'on construirait en même temps que l'église.

1. Le 18 juillet, Marguerite fit célébrer, dans l'église Saint-Rombaut de Malines, les obsèques solennelles de son frère, le roi de Castille Philippe le Beau (voir le récit dans Juste, 71 ; Henne, I, 139). Une cérémonie funèbre avait eu lieu, le 23 mars, dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. (Voir Gachard, *Analectes histor.*, 310, où les frais sont portés.) C'est peut-être à cette première cérémonie que Marguerite fait allusion. D'où la date que nous suggérons pour cette lettre, qui est en tous cas d'avant l'automne de 1507.

2. Chambéry, 26 septembre 1503 : Donation par Philibert II à Marguerite des revenus de la seigneurie de Thonon en augmentation de pension et de douaire (*Arch. Nord.* B. 435).

mant de mon estat et des fraiz funeraulx qu'estoient à vostre chargie et de la fondacion dudit Brouz qu'estoit à la chargie de feu monseigneur vostre pere [1].

Plaise aussi considerer que si vous n'eussiés rompu le sequestre que j'havoye faict fere de ce qu'estoit dehu par le dernier terme audit general Noel, tant en Vaulx et Foncigny que en Bresse, j'eusse recovré mes pieces dudit general sans que vous n'eussiés en chargie quelcung; et me fistes ce domagie sans que vous n'haiés eu aulcun prouffit. Et pour ce, toutes ces chouses considerées, il me semble, Monseigneur mon bon frere, ne me debvriés presser de donner plus avant que j'hay consentu au parti que dessus accordé aveques ledit seigneur de Balleison et à vous rapourté par mondit President.

Toutesfoys, pour vous monstrer journellement de plus en plus la bonne et grande affection que j'hay à vous, je seroy ancores contente vous doner lesdits dix mille florins, lesquelz havoit ledit general Noel employé de mes deniers au prouffit de feu monseigneur, moyennant ce que dedans Pasques prouchain vous m'envoyés les dix mille VIII[c] florins pour lesquelz me voulliés doner assignacion sur Ballon, et que me faictes, ausdictes Pasques, envoyer par ledit general les troys mille deux centz florins à moy dehus sur les quelz, cellon la vision faicte par ceulx de

1. Allusion au vœu que la mère de Philibert le Beau, Marguerite de Bourbon avait fait pour la guérison de son mari, vœu déjà ancien, puisqu'il remontait à 1481, mais solennel, et que la première femme de Philippe sans Terre avait transmis à ses descendants par son testament. Mais l'insouciance de son mari et de son fils n'avaient pas permis de le remplir. Marguerite s'en chargea.

vostre chambre de Chambery, n'ha esté trové aulcune difficulté.

Et au demourant de mes quarante mille livres de mon mariagie, combien que je soye assés asseurée que Thonon et Cleremont ne vaillent pas ancores les XV^{c} livres par an, toutesfoys havons acomply ce que dessus et reparé ce qu'est faict à l'encontre de notre appointemant en faisant remetre les causes que ont esté evoquées à vostre conseil de Chambery devant mes deux cognoissances ; commant de ceulx de Marboz qui ont appelé à Chambery devant que venir à mon conseil, et aussy ceulx de Collognia [1] qui ont appellé audit Chambery devant aucun de mes juges. Je seray contente une foys pour toutes pour lesdictes quarante mille livres prendre lesdits Thonon et Cleremont en poyemant, cellon la minute que je vous envoye pour, cellon icelle, fere les lettres et les envoyer interinées par ceulx de vous comptes et vous conseilz comme il appartient ; ausquelz, une foys pour toutes, deffendrés que de icy en avant ne me veullient riens innover.

Et ce faisant, rendray lesdits escharboucle et monde à ceulx à cui vous en donerés le povoir.

Et au cas que, dedans lesdictes Pasques, ce que dessus ne soit entierement par vous et ledit general acomply, j'entends demourer à mon traictié et me tenir toutellement au traictié faict à Strasbourg sans condescendre à aultre nouvelle [concession] [2].

1. Marboz et Coligny (dans le même canton de Coligny, arr. de Bourg, Ain).

2. Cette question du douaire était d'autant plus délicate qu'en dépit

Et en vous aultres afferes, desquelz m'ha parlé ledit seigneur de Montjovant, m'employeray devers monseigneur le Roy mon pere, commant pour mon cas propre, de sorte que en ce et aultres chosses où vous pourray fere service me trouverés tout jour

Votre bonne seur.

Arch. Nord. Ibidem : portefeuille intitulé : Lettres de Mercurin de Gattinara ; minute originale sur papier de la main dudit Mercurin de Gattinara à laquelle est jointe la minute des « Instructions » (écrites de la main du même personnage), données par Maximilien « à son cher et bien aimé capitaine, le seigneur de Salenove, de ce qu'il aura à dire et representer de sa part au duc de Savoie au sujet du douaire de l'archiduchesse Marguerite, sa fille ».

VI

MERCURIN DE GATTINARA A JEAN DE MARNIX

Augsbourg, 26 mars 1508.

Il le remercie, en même temps que Laurent de Gorrevod, de leur « bonne affection à son avancement ». Compliments. Il prendra, dès le 27, le chemin du retour. L'Empereur l'avait nommé président de Bourgogne avant les lettres de Madame, à laquelle il n'en est pas moins reconnaissant.

de son évidente bonne volonté, Charles II, dont le trésor épuisé ne pouvait suffire à ses propres dépenses, était peu à même de s'acquitter envers elle : 12.000 écus d'or étaient garantis par son contrat. Le duché de Savoie supportait déjà la charge de trois autres douaires. Le 22 février 1506, l'archiduchesse décochait au duc ce billet spirituel : « Monseigneur mon bon frere, vous m'escripvez tout plain de bonnes lettres et me mandez assez de bonnes paroles ; mais je ne puis connoistre autres choses. Par quoy vous prie que les effects s'en suivent et me trouverez tousiours vostre bonne sœur Marguerite ».

Au dos : A Monseigneur le Secretaire Marnix, mon bon frere.

Monseigneur le Secretaire, je me recommande à vous du meilleur de mon cueur.

J'hay receu vous lettres et cognoys la bone affection qu'havez à mon avancement : dont vous mercye. Et, vous prie, remerciés aussy de ma part Monseigneur le Gouverneur, en faisant mes recommandations à luy et à monseigneur le Conte [1] et aux dames, mesmement à mes femmes [2], lesqueles verray bien tost, car nous nous mettons au jourd'huy ou demain en chemin pour nostre retour ; et viendrons chargiés de toutes bonnes novelles.

L'Empereur m'havoit accordé l'estat de President de Bourgongne [3] devant les lettres de ma Dame : toutes foys,

1. Le comte de Montrevel, Guy de la Baume.

2. Sa femme Andrietta degli Avogadri, qui mourut après 1513 à Chevigny où elle fut enterrée, — et sa fille unique Élisa, mariée à Alessandro Lignana, comte de Settimo (Claretta, *Le Spoglie di Merc. di Gattinara*, dans *Arte e Storia*). — De Genève, le 24 avril 1509, Gattinara écrit : « J'ay... eu nouvelles de ma fillie, qui m'ha faict grand pere, et a faict ung aultre fillie ; mays j'hay d'aultre cousté aultres nouvelles que ma femme est à l'extremité ; desquelles hay esté et suy bien marry. Dieu luy veuille donner guarison, si cest pour le myeulx. » (*Arch. Nord.* Coll. *Lettres missives :* portef. Merc. de Gattinara.)

3. Maximilien qui connaissait l'habileté de Gattinara comme jurisconsulte et qui lui avait confié, depuis 1505, d'importantes légations dont il s'était acquitté avec honneur, nomma l'ancien professeur de l'Université de Dole président du parlement de Bourgogne séant dans cette même ville, à la place d'Étienne de Thyard (patentes du 12 février 1508). Empêché par les négociations de la ligue de Cambrai, auxquelles il eut une grande part en qualité de conseiller de Marguerite d'Autriche, Gattinara ne prit officiellement possession de son poste que le 19 avril 1509 (Lettre à Marguerite dans Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 247 et ss.).

je scay bon gré à madite Dame de ce qu'elle m'ha escript.

Et à tant vous dis à Dieu qui vous doint bonne vie et longue.

Escript à Augsbourg, ce xxvie jour de mars 1508.

Vostre bon frere et amy,
Mercurin DE GATTINARA.

P.-S. — Je n'hay peu parler a Monseigneur le Legat [1] du faict de maistre Guillaume Heda, pour ce que despuys nostre dernier partement de Volzan, il n'ha jamais esté en court ; mays l'hon l'a mandé maintenant et je ne le verray plus.

Arch. Nord. Ibidem ; portef. intitulé : Lettres de Mercurin de Gattinara ; original et autographe sur papier, portant au dos un cachet écrasé, en cire rouge, recouvert de papier.

VII

MAMERT DE COSTIS A MARGUERITE D'AUTRICHE

Bourg, 1er septembre [1508].

Il a envoyé au gouverneur de Bresse des projets de droit, afin de constituer en paix et sûreté perpétuelle les religieux Augustins de Brou.

Au dos : A ma très redoubtée Dame.

Ma très redoubtée dame, si très humblement que plus fere puis, à vostre bonne grace me recommande.

Ma Dame, suyvant ce que dernierement vous a pleu en

1. Bernard Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, légat du pape en terres d'Empire.

ce ordonner pour constitué en paix et seurté perpetuelle messieurs vos religieux de Brou [1], a esté advisé dresser quelques moyens : lesquels j'escriptz à monseigneur le Gouverneur en ung rosle. Vostre bon plaisir sera ordonner estre faict celluy lequel vous sera plus aggreable, ou aultre tel qu'il vous plaira : car, s'en il pourveoir, sera difficile eulx estre sen procès ou moleste.

Ma Dame, toucheant le residu que vous a pleu mander et ordonner, l'on il faict diligence, esperant avec le temps en aurez bonne advertance, tant toucheant vosdits religieux quant aux esploits de vostre justice de par dessa.

Ma Dame, il vous plaira me mander et commander voz bons plaisirs et commandementz pour yceulx accomplir. Priant Dieu, ma très redoubtée dame, vous doint très bonne vie et longue.

A Bourg, ce premier de septembre.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

Le lieutenant de Bresse,
De Costis [2].

Arch. Nord. Ibidem; portef. 61 ; original sur papier.

1. Sur la prise de possession du monastère de Brou par les Augustins de Lombardie, voir Nodet, *Les cloîtres de Brou*, 11 et suiv. ; Brossard, *L'ancienne ville de Bourg*, 99 et suiv. ; Sainte-Claire, *Hist. du royal monast. de Brou*, 2-3.

2. Mamert de Costis, chevalier et conseiller ducal, docteur en droit et en droit canon, lieutenant du bailliage de Bresse (de 1505 environ à 1529). Brossard (*Regeste*) a lu *Mamertus de Croseto* et maintes fois traduit *Mamert Decrozo*. Cependant la signature de Costis est assez fréquente pour qu'on ne puisse hésiter sur son nom. Notre lecture est, d'ailleurs, celle de Baux et de Le Glay. Mamert avait un frère Étienne, lieutenant de Bresse en 1520.

VIII

CLAUDE DE LA SALLE A LAURENT DE GORREVOD

Bourg, 24 septembre [1508].

Barangier l'a averti qu'on le rend responsable en partie des désordres et « piques » survenues au conseil de Bresse. Les responsabilités seront prises par chacun, lorsque maître Louis réunira tous les officiers de l'archiduchesse. Il s'excuse de son absence. La nouvelle de l'arrivée du gouverneur avait eu des effets heureux ; mais les désordres recommencent depuis qu'on sait qu'il ne viendra pas de si tôt.

Au dos : A Monsieur le Gouverneur de Bresse, mon très honnoré et doubté seigneur.

Monseigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grace.

Monseigneur, je me presuppose que vous avez esté assez adverty des differens que a esté Pardeça touchant la justice et aultres afferes de Madame [1], lesquelz differens ont esté faictes et tous les jours croissent sur les droiz et auctorité de madicte Dame, et plus avant irront s'yl n'y a autre ordre.

Monseigneur, j'ay entendu par monsieur le maistre Berangier [2] que l'on me cuyde charger avoir esté cause des choses dessus dictes à cause de mon absence ; et peult estre que se y eusse esté, on n'eust pas entreprins sur

1. Voir la lettre suivante. — Un conflit venait de s'élever entre les officiers de Marguerite et ceux du duc de Savoie touchant les limites de leurs juridictions respectives, fort enchevêtrées d'ailleurs.

2. Louis Barangier, maître des requêtes et secrétaire de Marguerite, greffier du parlement de Dole de 1508 à 1519. Il est enterré à Dole dans sa chapelle familiale à Notre-Dame. V. lettre du 7 juillet 1509.

l'ordinaire juridiction tant qu'il a esté faict ; car, combien que messire Combet [1] y ait resisté vertueusement ce qu'il a peu, il me semble que, à tout le moins, se n'y eusse peu resister, j'en eusse adverty madicte Dame et vous si diligentment que l'on y eust mis aultre ordre.

Je ne puis savoir au tort de qui les choses sont ainsi passées, si non depuis mon retour ce qui a esté faict ; et ne vous en vouldroye faire et ne plus à plain advertyr jusques à ce que monseigneur le maistre Berangier nous ait assemblé pour conferer le tout ensemble, affin de veoir qui parlera plus hardiement au vray et à decouvert, pour en advertir madicte Dame et vous ; et lors pourrez de tout estre à la verité et à plain certiffié.

Monseigneur, touchant mon absence, je vous ay, partie du temps, escript la cause, et plus à plain la vous pourray declarer telle que j'espere que Madame s'en devra contenter ; l'autre partie du temps pourquoy n'ay residé ycy est pour ce que fut pardeça mutacion d'officiers, et autant peult chascun jour fere de moy et des aultres. Et oultre, il y avoit mutacion de l'ordre qu'il luy y avoit pleu mectre en la justice (tant par ses chapitres, que par ce qu'elle nous commanda avant son partement, en vostre présence). Par quoy entendu les choses dessus dictes et les picques, quy estoyent bien deshonnestes entre les officiers de Pardeça, j'ay plustost esleu me retirer en Daulphiné et poursuyvre quelques biens de ma femme et de sa sœur que venir ycy.

1. Cláude Combet, membre du conseil de Bresse, dont il devint lieutenant (Baux, 377 : 1512).

Monseigneur, si le plaisir de Madame est, elle ne s'en mescontentera point, et vous aussi; car beaucop de choses ont esté faictes contre l'auctorité de l'ordinaire et contre la raison, quelque vertueuse resistence que ait faict messire Combet, que je n'eusse peu andurer sans plus grant bruyt ou esclandre : quy m'a meu, oultre les choses dessus dictes, de differé y venir, n'eust esté que fuz adverty que debviez estre pardeça à la my aoust. Le bien ou le mal que telles nouvelletés ont apporté à madicte Dame et pourront plus faire, si n'y mettra autre ordre, pourrez, si après, savoir plus à plain.

Dez que suis venu, et tandiz que l'on esperoit vostre venue, toutes telles choses sont cessées; aussi depuis que l'on a entendu que ne viendrez pas si tost, semble que l'on veult recommancer.

Par quoy, monseigneur, pour le present ne scay autre chose vous escripre, si non que je prie Nostre-Seigneur que, pour le bien de ma Dame et du pays, veuillez, le plus brief que pourrez, retourner, et qu'il vous doint bonne vie et longue.

Escript à Bourg, ce XXIIII[e] de septembre.

Vostre très humble serviteur,

C. DE LA SALLE [1].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 60; lettre originale et autographe sur papier.

1. Claude de la Salle (Claudius de Aula), lieutenant de Bresse (signe à la prise de possession de Brou, 7 août 1506. Baux, 339).

Cette lettre en accompagnait une autre adressée à Marguerite, dans laquelle Claude de la Salle annonce qu'il écrit à Gorrevod, tout en souhaitant qu'en assemblée plénière, les membres du conseil de Bresse s'expliquent au sujet des différends qui les séparent (*Arch. Nord. Missives :* portef. 60).

IX

NOEL PUGET A MARGUERITE D'AUTRICHE

Bourg, 27 septembre [1508].

Nécessité pour Marguerite d'avoir en Bresse un officier qui sauvegarde ses droits et son autorité, que ses lieutenants laissent fuir. Il tient au courant Laurent de Gorrevod des événements qui regardent sa charge, selon le serment qu'il a prêté.

Au dos : A ma très redoubtée Dame.

Très redoubtée Dame, tant et si très humblement que fere puys, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, je suys bien ayse et joyeulx que j'ay entenduz que vous estes en bonne santé et prosperité et que, la Dieu grace, tous vous afferes de Pardelà se pourte et conduyse à vostre honneur tousjours et prouffit, don j'en loue Nostre-Seigneur et luy prie qui vous doint grace de toujours les conduyre jusques à bout comme vous avés ancommancé.

Madame, je vous dis dernierement, quant partites d'ycy, que je vous advertirey tousjours de tous vous afferez au vrey : ce que j'ay faict par mes lectres que j'ai escriptes à monseigneur le Gouverneur de Bresse, de la teneur desquelles je croy que en avés esté advertie, sans vous en expressement aultrement escripre pour peur d'estre ennuyeulx ; et vous promés, Madame, quy seroyt bien necessere que vous heussiés quelcung ycy pour advisé en vous afferes, et mesmement au faict de la justice, que je scey avés à cueur sus toutes les aultres

chouses ; cart jusques à ceste heure, j'ay faict de mon cousté le myeulx que j'ai peuz ; mais, je n'y voys plus remede que les chousses ce puysse conduyre, que vostre auctorité ne soyt grandement lesié, si non qui ly eut ycy quelcung de vostre part ; cart vous avés icy des lieutenans [1] qui ont, par leur deffaulte, laysse coulé en beaulcoup de passages vostre auctorité ; desqueulx je ne vous advertis pas par le present, esperant que mondit seigneur le Gouverneur de Bresse sera tantost de pardeça et serés informée au vray par luy du toust. Et de moy, si se treuve que je me soye meffaict en quelque chouse, Madame, je vous supplie que je ne soye point espargnié, ny en ma personne, ny en mes biens ; cart j'aymerey myeulx mory que j'eusse faict une chouse contre vostre auctorité, quelque chouse par l'avanture que l'on vous aye donné à entendre, si ce n'estoyt par l'avanture par ynorance.

Madame, je vous advertis voluntiers de cecy, et de ce j'en ay advertit monseigneur le Gouverneur pour mon debvoir et serement que je vous ai faict.

Madame, vous me manderez et commanderez tousjours vous bons pleysirs pour à yceulx obeyr. Et à tant je prie Nostre-Seigneur, ma très redoubtée Dame, quy

1. Claude de la Salle, lieutenant de Bresse, et Mamert de Costis, lieutenant du Conseil. Ces officiers étaient tout-puissants depuis le départ de Gattinara, d'ailleurs nommé depuis sept mois président de Bourgogne. Le nouveau président de Bresse n'était pas encore désigné ; et Thomas Bergier, vice-président, n'avait pas grande autorité.

vous doint très bonne vie et longue et accomplissement de vous très nobles desyrs.

A Bourg, ce xxvii[e] de septembre.

Vostre très humble et très obeyssant subgect et serviteur,

PUGET [1].

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 60; lettre originale et autographe, sur papier.

X

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

(Anvers, 19 novembre 1508 [2].

L'Empereur n'a lu qu'une ligne du billet envoyé par le prévôt de Cassel. Il se rend à Malines où les ambassadeurs d'Angleterre doivent le rejoindre. Plaisanteries de Maximilien sur la « prodigalité » de sa fille, qui « est bien de la maison d'Autriche ». L'évêque de Gürck et l'affaire de Bourgogne. Pouvoirs pour Cambrai. L'Empereur veut s'établir à Valenciennes pendant le Congrès : l'évêque de Gürck et le chancelier Serntein s'efforcent de le détourner de ce projet. Excuses de M. de Chièvres.

Au dos : A Ma Dame.

Ma très redoubtée Dame, tan et sy très humblement que faire puys, je me recommande à vostre bonne grace.

Ma Dame, je vous ranvoye les lectres que le Prevost

1. Noël Puget, licencié en droit, avocat ; alors avocat fiscal du Conseil de Bresse. (Nous le trouvons dans cette charge en 1506, 1512, 1515 : Baux, 339, 377 ; Brossard, *Regeste*, 388-390.)

2. Marguerite était à Lille, en route pour Valenciennes et Cambrai où elle n'arriva que dans les derniers jours de novembre. Maximilien séjourna du 10 au 18 novembre à Anvers, d'où il partit le 19 pour Lierre et Malines.

de Cacel[1] vous a escriptes. Monseigneur de Bergues[2] et moy fumes d'avis de les montré à l'Ampereur ; et les luy presanta Monseigneur de Bergues. L'Ampereur print le biliet et en lit une lignye, et puis n'en volut plus lire.

Ma Dame, l'Ampereur, vostre pere, ne serat à Malines jusques à demen, quar y sen vat ajourduy ceulement cuchet à une lieu d'icy[3], et demen y l'yrat à

1. Georges de Themsike, prévôt de Cassel, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de Castille, puis de Marguerite ; ambassadeur auprès d'Henri VII (cf. Le Glay, *Maximilien et Marguerite*, I, 194 ; II, 275 ; *Négoc. dipl.*, I, 220). Il prit une part active en 1515 aux conférences de Bruges. Thomas Moore dit qu'il était le chef de la mission « quant à la bouche et au cœur ». Très éloquent, profondément versé, dans l'étude de droit (De Reiffenberg, *Nouv. Arch. hist. des Pays-Bas* V, 94).

2. Jean VI de Berghes, s^r de Berg-op-Zoom, de Walhein, de Melin, etc., chambellan de l'archiduc, gouverneur et bailli de Namur. Ce seigneur fut l'un des conseillers les plus écoutés de Marguerite. Il avait accompagné Philippe le Beau en Espagne en 1501. Envoyé en ambassade auprès de Maximilien, qui le nomma son premier chambellan et son conseiller (1506), puis auprès de Marguerite qu'il ramena aux Pays-Bas (1507), il devint membre de son conseil privé. Il devait accompagner Marguerite à Cambrai, puis passer en Angleterre pour s'y fiancer par procuration, au nom de l'archiduc Charles, avec Marie, fille de Henri VII. Dans la suite, gouverneur du comté de Namur, il assiste au combat d'Ysselstein et au siège de Venloo (1511). Il signe la ligue de Malines ; prend le commandement des lansquenets de Henri VIII ; apaise les différends de ce souverain avec l'Empereur (1513). Conseiller de Charles, il se plaint d'avoir été desservi auprès de lui et entre en conflit avec Ph. Naturel ; est envoyé en Angleterre (1519). Il eut encore des démêlés avec le chancelier de Toison d'or et même avec Marguerite. Il fut l'un des négociateurs de la Paix des Dames et mourut le 20 janvier 1532.

3. A Lierre.

Malines, et aussy les anbesadeurs du Roy d'Angleterre [1] y yront demen, et m'on dit qui vous diront des chosses de la part du Roy, leur maistre, don vous serés bien aise.

Ma Dame, le chancelier de Tiroles, Certennes [2], est icy et a grand credit; y desire fort d'estre vostre serviteur; vous ferés bien de luy faire bonne chiere. Monsieur de Gorce [3] et luy sont grans amis et compagnyons.

Ma Dame, l'Ampereur m'a demandé comme vous gens estoient en ordre pour fere cest voïage de Canbray : je luy respondis qui estoient asés mal, et que pour faulte d'argent, vous ne les avyés peu poïé leurs guages, à cauce des grans despanses qu'aviés fete pardesa et festes journellement. Lors, y me dit en rian que vous estiés de la maison d'Austerige et que vous estiés sa fillie, et que vous mangyés vos blés en arbe, comme y fait [4].

1. Le comte de Surrey, sir Richard Wingfield, un troisième ambassadeur (Nicolas West?) et un héraut. On lit dans le Mémoire justificatif de son administration rédigé par Marguerite le 20 août 1515 : « 3° Aux ambassadeurs d'Angleterre, venuz pour traicter le mariaige d'entre elle et le feu roy Henry VII, lesquels furent envoyés ensuite pour assister à la paix de Cambray, savoir : au comte de Surrey, une coupe d'or où Madame buvoit journellement, pesant trois cens escuz d'or; à Me Richard Wingfeld, second ambassadeur, vingt aunes de velours, vingt aunes de satin et vingt aunes de damas; au troisième ambassadeur, Me des rooles, vingt aunes de velours et vingt aunes de damas; et à leur héraut, vingt aunes de damas. » *Gedenkstukken*, III, 117.

2. Cyprien Serntein.

3. Mathieu Lang, évêque de Gürck.

4. Fils d'un père avare, — l'empereur Frédéric III, — Max-sans-argent, *Massimiliano pochi danari*, fut libéral jusqu'à la prodigalité. Souvent il mit en gage ses joyaux (la « riche fleur de lys » fit plusieurs fois le voyage d'Angleterre et y resta précisément en novembre 1508) et

Je luy dis que vous ne le soliés pas faire, et que d'avant vostre venue ès païs de pardessa, vous estiés toujours en avan ; mès que la grande depance que vous sotingiés pour lui et pour ceste maison estoient cause que vous estiés en arrière.

Monseigneur de Guorce m'a dit qui l'ast heu de grans debas tochan vostre afaire de Borguonge ; mès que, à la fin, y en a heu melieurs paroles que ancores y n'avoet heu ; et a esperance qui peracheverat ceste afaire celon vostre desir [1].

Ma Dame, touchan vostre voïage de Cambray, vostre despeche [2] est mervelieusement bon, à cest que m'a

même les manuscrits amassés à grands frais par les ducs de Bourgogne. Sa correspondance avec Marguerite, qui sans être avare n'était pas dépensière, atteste ce besoin continuel d'argent. Maximilien avait d'autant plus mauvaise grâce à lui prêter gratuitement l'imprévoyance d'un Panurge que Rabelais montrera bientôt « mangeant son blé en herbe », qu'il ne lui avait alloué que 7.000 livres pour ses frais d'ambassade à Cambrai.

1. Marguerite réclamait la propriété des comtés de Bourgogne et du Charolais, des terres et seigneuries de Salins, Noyers, Château-Chinon, Chaussin et La Perrière, avec leurs dépendances, pour en jouir sa vie durant. C'était le minimum des prétentions qu'elle élevait à charge du feu roi de Castille, qui, suivant elle, n'avait point partagé équitablement entre eux la succession de leur mère Marie de Bourgogne, conformément aux stipulations de son testament. Elle était, en outre, créancière d'une partie de la dot de 300.000 écus que Philippe le Beau lui avait assignée lors de son mariage avec le duc de Savoie.

Le 22 novembre, Maximilien prenait l'avis des chevaliers de la Toison d'or et, par patentes du 17 février 1509, il transporta à sa fille la souveraineté des comtés de Bourgogne, de Charolais, etc., à condition qu'à sa mort, ces pays feraient retour aux souverains des Pays-Bas (Quinsonas, *Matériaux...*, III, 197 et ss.). Charles ratifia cette cession en 1515 (Gachard, *Anal. Belg.*, VII, 74).

2. Les premiers pouvoirs de Marguerite, déléguée de l'empereur et

conté monseigneur de Guorce, et avez deux povoirs : en l'ung son nomé avecques vous Monseigneur de Gorce et les deux présidans [1], et en l'austre vous estes nommée toute seule et avés tout ample povoir.

Ma Dame, l'anpereur ne veuist, en fasson du monde, que monseigneur de Chievres, ne nul de ceux de sa bande, voye avecques vous à Cambray [2].

Ma Dame, l'ampereur dit que, puisque Monseigneur le Leguat [3] amenne tout plen de maistre Jhan aveques luy, qui ne vous ceroit balié melieur maistre Jhan que lui mesmes et qui la deliberé de vous accompanyé jusques à Valanciennes pour vostre concel : toutefois,

de l'archiduc Charles, sont datés du château de Turnhout, le 14 septembre 1508. Dans ces pouvoirs comme dans la trêve, il n'est nullement question de la ligue contre les Vénitiens.

1. Les présidents du Grand Conseil de Malines, Jean Pieters (ambassadeur auprès de Louis XII en 1507, il avait été arrêté à Lyon) et du Parlement de Bourgogne, Mercurin de Gattinara. — Ce n'est que le 27 octobre, après de nombreuses tergiversations, que Maximilien autorisa Marguerite à se mettre en route pour Cambrai. Encore lui prescrivait-il d'attendre à Valenciennes l'évêque de Gürck chargé de ses dernières instructions. Puis il lui enjoignit de ne rien arrêter sans en avoir référé à l'évêque et à l'ambassadeur anglais Wingfield. Enfin il lui adjoignit ses conseillers Sigismond Phloug et Jacques de Villingher.

2. Guillaume de Croy, s[r] de Chièvres, grand bailli du Hainaut, plus tard lieutenant général des Pays-Bas, premier chambellan et gouverneur de l'archiduc Charles. Ambassadeur de Philippe le Beau auprès de Louis XII (1501), il se signala par ses efforts en vue d'assurer la paix avec la France. Ses sentiments envers ce pays étaient assez connus dès lors pour lui attirer la suspicion du parti bourguignon et de l'Empereur. V. notice sur ce personnage dans Henne (I et II, passim et 344).

3. Le cardinal Georges d'Amboise était accompagné d'Étienne Poncher, évêque de Paris, du comte de Carpi et d'un certain nombre de jurisconsultes.

monseigneur de Guorce et le chancelier Certennes ne le tropvent pas bon et vudroient bien povoir tropvé la fasson de luy rompre ceste volanté d'alé audit Valanciennes : quar y cregnent que s'y aproche sy près qui ronprat tout : et je les tropve tous deux for affectionné à ceste idée. Ma Dame, y vous parleront pour leur aide à detorner l'ampereur de ceste alée : sy vous plet, Ma Dame, vous y pancerés pour savoir cest que en devrés faire et dire à l'Ampereur.

Monseigneur de Chievres m'a prié de vous escripre son excuse de cest qui ne vous pourroit accompagnyé à Canbray : cest qui leu volantiers fet pour vous fere service, et je crois que vous l'en croïés bien; mès l'Ampereur veut qui demeure en ceste ville pour entretenir et pratiqué les Etats [1]...

Arch. du Nord. Ibidem; portef. 63; lettre autographe, mais incomplète, dont la fin, portant la date et la signature, est perdue.

XI

MARGUERITE D'AUTRICHE AUX AMBASSADEURS DU PRINCE DE CASTILLE EN ANGLETERRE

Cambrai, [vers le 12 décembre 1508].

Elle a terminé avec le Légat de France les négociations pour lesquelles ils se sont réunis à Cambrai, et cela sans excéder les ins-

1. Les États généraux, réunis à Anvers le 13 novembre en présence de Maximilien et de l'archiduc Charles, repoussaient le projet de levée de troupes ; ils votèrent cependant une aide de 70.000 florins à répartir entre les provinces.

tructions de l'Empereur, même au sujet de certaine matière secrète que connaît Laurent de Gorrevod. Difficultés des pourparlers ; migraines et altercations. Assistance apportée par les ambassadeurs d'Angleterre, qui ont été tenus au courant de toutes les délibérations. Marguerite enverra le traité et demande aux députés des Pays-Bas de l'avertir sans retard de leur « besoigné ».

Très chers et bien amez, nous avons, à l'ayde de Dieu, acomply nostre charge, selon que par nos lettres generales vous escripvons plus à plein, le plus près du desir et intention de l'Empereur Monseigneur et Pere qu'avons peu, sans exceder le contenu de nos instructions, et mesmes quant à la matiere secrete que vous, Gouverneur, entendez [1], dont secretement il avertira vous, de Berghes. Tellement que nous avons espoir d'estre la bien venue devers l'Empereur Monseigneur et Pere, devers lequel, passé demain, nous tirerons le plutost qui sera

1. Cette matière secrète, connue de Laurent de Gorrevod, était sans doute la ligue formée contre la République de Venise par le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon. Objet principal des négociations, cette ligue fut stipulée dans un traité secret, signé le même jour que l'autre (10 décembre).

L'acte de mariage porte la date du 17 décembre 1508, à Richmond (Rymer, XII, 236 ; Dumont, IV, 1re part. 119-120). Cette union, qui ne devait pas être réalisée (Marie devant épouser effectivement Louis XII), paraissait tellement assurée que, de 1508 à 1514, Marie d'Angleterre fut constamment qualifiée princesse de Castille. Dès le mois de juillet 1509, elle avait adressé un anneau à son fiancé (*Corresp. de Maximilien*, I, 169). Voici ce que Gérard de Plaine écrivait de Londres, le 14 juin 1514, à Marguerite d'Autriche : « Madame, je vous certiffie que c'est l'une des plus belles filles que l'on sçauroit veoir... Elle a très bonne grace et le plus beau maintien... ; elle n'est riens melancolique, ains recreative... Et fault que l'on luy ait toujours parlé de Monseigneur en bonne sorte ; car... il me semble qu'elle ayme Monseigneur merveilleusement. Elle a ung tableau où il est très mal contrefait ; il n'est jour du monde qu'elle ne le veulle veoir plus de dix fois... »

possible [1]. Vous advisant qu'il n'a esté sans avoir bien souvant mal à la teste, et nous sommes, Monseigneur le Legat et moi, cuidié prendre au poil [2]. Touttesfois à la parfin nous nous sommes reconciliés, et fait amis ensemble le mieulx qui a esté possible : dont vous avons bien voulu avertir. Pareillement comment Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre [3] nous ont aydiez et assistez de leur povoir et se sont assez declarez pour nous ; au moyen de quoy nous ne leur avons rien celé de nostre ditte affaire, quelque secret qu'il fust, afin qu'ils en puissent avertir le Roy leur maistre, et dès que lesditz traictiez seront passez et redigez par escript, vous en envoyerons une copie, afin de mieulx vous informer de touttes choses. Et vous prions nous advertir pareillement de vostre besoigné le plustost que pourrez : lequel esperons sera bon, veu que jamais un bien ne vient sans l'autre. Et à tant très chiers et bien amez...

Escript à Cambray, le... [4].

Publ. p. Godefroy, *Lettres de Louis XII*, I, 132.

1. Avant de quitter Cambrai, Marguerite fit des cadeaux princiers aux membres de la mission française; puis elle revint à Malines avec Étienne Poncher et le comte de Carpi, pour assister à la ratification des traités par Maximilien : ce qui eut lieu le 26 décembre.

2. Dans une lettre à Maximilien, Marguerite nous révèle l'origine de ces altercations : les pourparlers furent sur le point d'être rompus, parce que, sur l'ordre de Louis XII, le cardinal d'Amboise refusait de comprendre le roi de Navarre dans le traité (Le Glay, *Corresp. de Maximilien...*, I, 108 et ss.).

3. Le comte de Surrey, Thomas Howard, plus tard duc de Norfolk (1513) et sir Richard Wingfield, nommé en octobre 1513 « débitis en la ville de Calais et marchés d'icelle ».

4. Durant les conférences de Cambrai, Maximilien avait négocié de

XII

MARGUERITE D'AUTRICHE A [JEAN LE MAIRE] [1]

Malines, [décembre 1508].

Elle est avertie que « la disposition de ses affaires de Pardelà » réclame la présence du gouverneur de Bresse ; mais elle n'a pu encore permettre son retour : Gorrevod est actuellement en Angleterre. Qu'en attendant, [Lemaire] mette ordre à toutes choses, selon les mèmoires qu'on lui envoie ; qu'il se rende auprès du duc de Savoie ; qu'il visite le gouverneur du pays de Vaud ; fasse des remontrances aux magistrats du Conseil de Bresse, à Claude Salle, à Claude Combet, à Louis Vionet. Laurent de Gorrevod réglera définitivement ces questions à son retour.

La duchesse douagiere de Savoye.

Très chier et bien amé, nous avons, par les lettres qu'avez escriptes à Marnix, du contenu desquelles il nous a faict rapport, entendu la disposition de nos afferes de

son côté avec la députation que le roi Henri VII avait envoyée à Anvers. Il l'avait amené de la sorte à renoncer à son mariage avec Marguerite, en y substituant une union depuis longtemps projetée et de grande conséquence pour les rapports de l'Angleterre avec les autres pays d'Europe. Le 17 décembre 1508, dans la grande salle du palais de Richmond, comparurent Jean de Berghes, Laurent de Gorrevod, le docteur Sigismond Phloug, André de Burgo, commissaires de l'archiduc, de l'Empereur et du roi d'Aragon, et le secrétaire de Maximilien, Gilles Van den Damme. Berghes se fiança, par procuration de l'archiduc Charles, à la princesse Marie d'Angleterre.

1. Dans cette minute, le nom du correspondant fut laissé en blanc. On peut supposer qu'il devait être soit peut-être Loys Barangier, soit plus probablement encore, Jehan Le Maire (ou Lemaire) de Belges. Celui-ci revint d'Italie en 1508. D'une lettre (non datée?), citée par

Pardelà, lesquelz requerroient bien l'alée du Gouverneur de Bresse pour y remedier.

Neantmoins, pour les grans affaires qu'avons eu de lui, n'a esté possible luy permectre encoires son retour, et ne savons si pourra estre si brief à cause du voïage d'Engleterre où il est presentement [1].

A ceste cause, nous avons conçeu que, pour aucunement redresser et entretenir nos dictes affaires, vous-mesme vous tirerez de nostre part devers monseigneur de Savoye, mon bon frere [2], auquel esposerez le contenu de la memoire que pour ce vous envoyons avecque lettres de credence, vous employant devers luy tout ainsy que le cas le requerra et que le scaurés bien faire.

En oultre, vous tirerez aussy devers le Gouverneur de Vuaud [3], pour luy faire de nostre part les remonstrances contenues dans une memoire que pour ce vous envoyons avec lettres de creance.

F. Thibaut (*Marguerite d'A. et Jehan Lemaire*, p. 149), il résulte que l'ancien indiciaire de la gouvernante des Pays-Bas demanda la permission de séjourner à Dole, « à cause de l'estude et université ». Marguerite le nomma « solliciteur des bâtiments et édifices de Brou » et lui fixa sa résidence à Bourg. Il devait y rester jusqu'au début de l'année 1511. C'est l'époque de ses rapports avec Jean Perréal et de la publication de ses *Illustrations des Gaules* (à Lyon, chez Et. Baland; privilège du 20 juillet 1509).

1. Laurent de Gorrevod était parti pour Londres où la cérémonie des épousailles, par procuration, de l'archiduc Charles et de Marie d'Angleterre, eut lieu, le 17, au château de Richmond.

2. Le duc Charles II, beau-frère de la douairière de Savoie.

3. Le pays de Vaud faisait partie du douaire savoyard de Marguerite; mais la nomination du gouverneur n'appartenait pas à l'autoritaire princesse qui n'en remplacera pas moins l'ancien gouverneur par le s[r] de Viry, en 1513.

Aussi exploiterez le contenu de la memoire concernant ceulx de nostre Conseil en Bresse [1], leur faisant toutes les remontrances et exhortements que pourrez congnoistre servir au bien de la matiere, comme du tout avons nostre entiere confiance en vous.

Et pour ce que pourriez trouver le contenu desdits memoires que vous envoyons assez brief et non comprendant tout ce que sera de besoing, par faulte de non bien entendre les affaires de pardelà, entendons que vous doyez et puissiez amplier lesdicts memoires selon que trouverez estre expediant; et de tout ce que y ferez concernant nostre bien et honneur, vous en advouerons tousjours où il escherra.

Au regard de Me Claude Sale [2] nous entendons que doyez sentir de luy s'il a deliberé exercer l'estat et office que luy avons accordé sans avoir aultre party, ou non, car ne sumez plus deliberée avoir deux lieutenans; et s'il dit vouloir desormais entendre à exercice d'icelluy, est de besoing qu'il si acquicte selon Dieu et raison et qu'il face bonne justice à ung chascun, y gardant nostre droit, haulteur et preheminence.

Et si n'en veult faire la declaracion et qu'il entendit tousjours avoir deux partis en main, luy direz que y reme-

1. Organe de l'autorité particulière de Marguerite dans son douaire bressan, ce Conseil, reconstitué en 1505, comprenait un président, un vice-président, un lieutenant, un avocat et un procureur fiscal, et une demi-douzaine de conseillers et de maîtres des requêtes. — Plusieurs de ces fonctionnaires étaient en même temps maîtres de la Chambre des Comptes de l'archiduchesse.

2. Lieutenant de Bresse. Voir lettre précitée du 25 octobre 1507.

dierons selon que bon nous semblera pour le bien et adresse de nous et de noz pays.

Quant à Messire Combet [1], lequel dictes ne se contenter de III[c] francs par an pour l'exercice de l'office de lieutenant, luy direz que nous donnons marveille de ce, actendu que de si gens de bien se sont bien contentez de semblables gaiges et de moings; et quant il ne s'en vouldra contenter, mectrons paine en recovrer ung aultre qui s'en contentera bien et si est de besoinz, quant oires il deservira ledict office, quil delaisse toutes mauvaises condicions et opinions, afin que la justice voye son train comme le desirons.

Touchant Vionet [2], qui ne se contente de III[c] francs par an que luy avons accordé de gaiges, il nous semble qu'il s'en debvroit bien contenter. Et neantmoings, tant de ce que de toutes aultres choses, donnons charge au Gouverneur de Bresse, à son retour de Pardeçà, pourveoir et faire selon qu'il congnoistra estre expediant; et ne doit ce pendant laissier de nous bien servir.

En tout ce que dessus et tous aultres noz affaires, vous ferez le meilleur debvoir que pourrez, nous certif-

1. Messire Claude Combet devait exercer la lieutenance jusqu'en 1513 ou 1514, c'est-à-dire jusqu'à la nomination de Mamert de Costis.

2. Loys Vionet figure dès 1503 dans les Comptes de l'hôtel du duc et de la duchesse de Savoie, en qualité de lieutenant de Louis de Piossasco, administrateur des finances de Marguerite (Quinsonas, *Matériaux...*, III, 139, 146). Nommé trésorier de Bresse, autrement dit du domaine bressan de l'archiduchesse en 1508, il devint par la suite administrateur financier du douaire savoyard tout entier, charge qu'il remplissait encore en août 1528 (*Arch. du Nord*, B. 2327).

fiant de tout vostre besoigne et plus tot que pourrez, et vous disposerez aussi de vous en revenir devers nous deans le temps que nous avez promis.

Très chier et bien amé, Nostre Seigneur, soit garde de vous.

Escript à Malines, le...

Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portef. 69; minute originale sur papier.

XIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A MERCURIN DE GATTINARA

Gand, 10 mars 1509.

Elle avertit Gattinara, l'un des ambassadeurs de Maximilien auprès du roi Louis XII, des « nouveautés » que Charles de Gueldre [1] fait au préjudice du traité de Cambrai. Elle le charge de veiller à ce que le cardinal Georges d'Amboise, qui doit députer de la part du roi en Gueldre, y envoie quelqu'un au plus tôt; faute de quoi, elle craint que l'Empereur ne veuille rester aux Pays-Bas. Elle lui recommande de plus les intérêts de Louis de Gorrevod au sujet du prieuré de Chavanoz que lui dispute un M. de Saint-Pierre.

1. Rien n'avait été décidé à Cambrai sur « le fait de Gueldre ». Les prétentions du duc, que l'on nommait seulement « Charles de Gueldre, dit d'Egmont », furent déférées à la décision d'arbitres, désignés par l'empereur et par les rois de France, d'Angleterre et d'Écosse. Le statu quo devait être conservé jusqu'à l'accord final. Si, à l'expiration de l'année, les arbitres n'étaient point parvenus à formuler une décision, ils prescriraient « quelque honnête moyen » pour prévenir la reprise des hostilités. Charles de Gueldre ne paraissait pas disposé à s'en remettre à leur bonne volonté.

... En oultre, nous sommes adverty que ung homme d'esglise, nommé Monsieur de Sainct Pierre, fait journellement plusieurs nouvelletez à Monsieur de Mauriane, touchant le Prieuré de Chavanoz, situé au Dauphiné[1], que tenoit feu monseigneur de Nyce[2], jaçoit qu'il n'y ait nul droit : et que ledit feu sieur de Nyce eust obtenu plusieurs sentences à son prouffit, tant en Parlement à Grenoble que au grand conseil du Roy, ainsy que verrez plus à plain par le memorial icy encloz. Et pour ce que avons ledit sieur de Mauriane en bonne et especialle recommandation, nous vous ordonnons poursuyvir ceste affaire de par nous envers ledit Seigneur Roy et Monseigneur le legat, auquel escripvons deux mots de credence sur vous, et vous y emploïer de sorte que ledit sieur de Mauriane puysse congnoistre avoir eu aucune faveur de nous en son bon droit, attendu qu'il ne demande que justice et estre en repos de toutes telles indeheues inquietacions, qui ne peuvent durer à la longue; nous advertissant au surplus de voz nouvelles bien à plain, ensemble de ce que aurez fait en ceste matiere.

Très chier et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Gand, le ... jour de mars...

P. p. Godefroy, *Lettres de Louis XII*, I, 150-152, d'après une minute des *Arch. du Nord.* La date est donnée par la lettre de

1. Village du canton actuel de Meyzieu, arr. de Vienne (Isère). Le prieuré de Notre-Dame de Chavanoz passa des Gorrevod aux Lucinge.
2. Jean de Loriol, évêque de Nice, oncle des Gorrevod.

Gattinara (Bourges, 13 mars) : c'est le 10 mars 1509. Une lettre de créance sur Gattinara et en faveur de Louis de Gorrevod accompagne ce texte (Godefroy, *Ibid.*, 152).

XIV

MERCURIN DE GATTINARA A MARGUERITE D'AUTRICHE

Bourges, 13 mars [1509].

Les ambassadeurs de Maximilien seront « dépêchés » dans deux jours, sur le point principal de leur mission. Louis XII va partir pour Lyon où ils le suivront pour le règlement des autres objets de leur charge. Le roi passera la fête de Pâques à Grenoble, pour de là se rendre sans retard en Italie. Hommage rendu au nom de Marguerite pour le comté de Charolais : plaisante boutade du roi. L'affaire de l'évêque de Maurienne, Louis de Gorrevod, est en bonne voie.

Au dos la suscription : A Ma dame, ma très redoubtée Dame.

Ma très redoubtée Dame, très humblement à votre grace me recommande.

Par les lettres communes [1] vous entendrés à plein de nostre recueil et de nostre besognez jusques à present et pour ce n'en repliqueray plus avant, fors que j'espere

1. V. dans Le Glay, *Négoc. dipl.*, I, 244-5, les lettres de Maximilien accréditant ses ambassadeurs auprès de Louis XII et du cardinal d'Amboise. — Par « lettres communes », Gattinara entend sans doute la lettre datée du 12 mars à Bourges, dont Le Glay a donné une analyse (*Ibid.*, 246, note), d'après les *Lettres de Louis XII* (I, 146 et ss.). — La lettre que nous publions manque dans ce recueil, qui contient deux lettres du 16 mars et deux du 4 avril (146-164).

touchant la principale charge de nostre ambassade [1] serons despechiés après demain, que sera jeudi xve de ce moys ; lequel jour le Roy partira d'icy pour tirer contre Lyon. Et aussy Monseigneur de Melun [2] et maistre Jehan Caulier [3] s'en pourront retourner et nous aultres [4] suyrons le Roy tant pour les affere particulieres de Charreloys, de Savoye et d'Italye que aultres quhavons en chargie.

Le Roy ha eu bien agreable que vous haiés Charreloys et aultres pieces, et recevra demain l'hommagie que je feray à vostre nom, combien qu'il m'ha déclairé qu'il aymeroit beaucop mieulx de vous baiser que moy [5]. Et

1. Dispositions à prendre pour l'exécution du traité du Cambrai.

2. Hugues de Melun, membre du conseil de Marguerite, vicomte de Gand et s^{r} de Caumont, plus tard chevalier de la Toison d'or, député du roi de Castille à la journée d'Arras (1517). — Fils de Jean de Melun, s^{r} d'Antoing, il fut armé chevalier par Maximilien, le 9 avril 1486 ; l'empereur le nomma gouverneur et capitaine d'Arras en 1508. Il avait épousé Jeanne de Hornes, dame de Brimeu (Compte de J. Micault, n° 1888, *Arch. du roy. de Belgique*).

3. Jehan Caulier, m^{e} des requêtes ordinaires de l'hôtel de l'empereur, s^{r} d'Aigny ; déjà envoyé en ambassade devers Louis XII (1505) ; accompagna Marguerite à Cambrai (1505) ; conseiller de l'archiduc Charles, il négocia le traité de Paris (1515) ; orateur écouté des États généraux, il devint chef du conseil privé (1520).

4. Mercurin de Gattinara, Philippe Haneton et Amé de Viry. — Viry, vidame de Genève (1504), emmené par Marguerite dans les Pays-Bas ; nommé conseiller ordinaire (aux gages de 36 sols de 2 gros de Flandre par jour) et chambellan de l'archiduc Charles (1510) ; gouverneur du pays de Vaud en 1513, par la volonté de Marguerite.

5. Les ambassadeurs étaient chargés de recevoir le serment de Louis XII, et Mercurin devait lui rendre hommage, au nom de Marguerite, pour la comté de Charolais et les autres seigneuries qui venaient de lui être restituées en Bourgogne (*Arch. du Doubs*. B. 534 : commis-

tient toutes bonnes paroles de vous, et vous asseure qu'il se monstre bien joyeulx de ceste paix.

Il s'en va fere Paques a Grenoble et passera incontinent après les montz. Et ha tout son cas prest. Et pour ce fault solicité l'Empereur vostre pere, afin qu'il ne tarde tant qu'il ne soit cause de son mal. Et si vous ne le poussés bien avecques monseigneur de Gurce, je me doubte que tout son cas ira en fumée [1].

Aujourd'huy hay receu le paquet de vous lettres escriptes à Malines le xe de ce moys, et incontinent sommes allé toutz ensemble devers monseigneur le

sion de Gattinara). — Sur les galanteries de Louis XII, qui avait connu Marguerite jeune fille à la cour de son prédécesseur, on trouve de curieux détails dans les lettres des ambassadeurs impériaux : « Et se montra le roy très-chrestien bien joyeulx d'avoir une telle dame pour vassalle, et dit qu'il aymeroit mieulx baiser sa vassalle que celuy qui reprenoit pour elle » (*Lettres de Louis XII*, I, 149). Le 14 janvier 1510, André de Burgo mande à la princesse : « Il me dict [Louis XII] que vous deviez vous trouver en l'assemblée, qui se doit faire en Bourgogne, de l'empereur... et de luy, et que là il vous reprocheroit au et rameneroit en avant tous les maquerellages que luy avez fait au temps passé et plusieurs autres choses, et qu'il estoit deliberé vous deshonorer devant l'empereur vostre pere; mais, ce faict, serez sa mignonne... » (*Ibid.*, II, 92). Et plus loin : « S'il estoit près de vous, il le vous diroit à l'auroille et d'aultres choses familierement, ainsi qu'à sa bonne cousine et aussi priveement comme autrefois il vous a baptu sur le cul » (*Ibid.*, II, 257).

1. Maximilien manquait, en effet, d'activité ou plutôt de résolution. A peine les conventions de Cambrai étaient-elles conclues et ratifiées, qu'il convoquait à Worms une diète impériale pour faire approuver sa conduite et obtenir des subsides; cette assemblée ne lui fut point favorable, et il y essuya d'amers reproches. Durant les débats, Louis XII, fidèle à sa parole, se mettait en campagne, et, le 14 mai, remportait la victoire d'Agnadel.

Legat et lui havons declairé le faict de Gheldres [1], celon les lettres de l'Empereur. Et ha esté resolu que envoyeront quelque bon personage devers monseigneur de de Gheldres pour obvier aux novités. Et envoyeront leurs deputés en Liegie [2] pour cognoistre du different dudit Gheldres tant du possessoire que du petitoire. Et pour ce fault tenir main que de vostre cousté les deputes soyent aussi prests.

En tant que touchié le faict de monseigneur de Maurianne [3], j'en hay parlé à monseigneur Legat, lequel ha promis incontinent qu'il sera a Grenoble, il donera ordre que monseigneur de Maurianne sera content. Et espere me trouver là pour luy en fere memoire.

Et à tant, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint l'accomplissement de vous desirs.

Escript à Bourgies, ce XIII[e] de mars.

Vostre très humble serviteur,

Mercurin DE GATTINARA.

Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des lettres missives; portef. intitulé : Lettres de Mercurin de Gattinara; original et autographe sur papier en assez mauvais état.

1. Le duc de Gueldre ne s'était soumis que difficilement au traité de Cambrai. Il prétexta d'une levée d'impôts ordonnée par le gouvernement des Pays-Bas pour reprendre les armes. Marguerite envoya sur-le-champ en Gueldre son maître d'hôtel, Jérôme Vent, pour signifier au duc que ses armements constituaient une infraction aux traités; elle se plaignit au cardinal d'Amboise de la conduite tenue par l'allié de son maître.

2. Le pays liégeois, autrement dit la principauté de Liège et ses florissantes cités : Liège, Huy, Dinant, etc.

3. Affaire du prieuré de Chavanoz. V. lettre précédente.

XV

MERCURIN DE GATTINARA A MARGUERITE D'AUTRICHE

Genève, 24 avril [1509].

Difficultés rencontrées dans la désignation des alliés à comprendre dans le traité de Cambrai. Pâques à Brou : état des travaux du couvent. Laurent de Gorrevod était attendu à Bourg. Passage de Gattinara à Cluny. Assemblée des États du Charolais à Charolles. Séances du Parlement et tenue des États de Bourgogne à Dole : Marguerite reconnue souveraine de ces deux comtés. Arrivée du gouverneur de Bresse. Règlement de diverses affaires : Gorrevod, Gattinara et Barangier cautions pour l'archiduchesse. Départ pour Turin. Nouvelles.

...Ma dame, despuys mes dernieres lettres escriptes à Lyon, par lesquelles fustes advertye de nostre partemant, que fu le mercredy sainct, que eusmes congié du roy [1], je vous advertiz que ce jour mesme, estants sur nostredict partemant, pour ce que n'havions ancores receu la nominacion des confederés et alliés du roy, et aussi n'havions ancores deslivré la nominacion de ceulx de l'empereur, nous envoyasmes devers le secretaire Robertet [2]

1. De cette lettre XV, publiée par Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 247 et suiv., nous ne reproduisons que les passages principaux.

Le mercredi saint, 4 avril, les ambassadeurs impériaux Gattinara, Viry et Barangier, prirent congé de Louis XII. Le même jour, Étienne Poncher et le comte de Carpi, délégués dudit roi, leur mandent que la désignation des alliés à comprendre dans le traité de Cambrai est trop vague et trop générale ; ils les invitent à en rédiger une autre. Le même jour, Gattinara répond — de Montluel — à cette lettre.

2. Florimond Robertet, secrétaire d'État, chargé des finances. Sur ce Montbrisonnais, célèbre par ses talents d'administrateur et sa vénalité, et qui fut le successeur du cardinal d'Amboise au gouvernement de la France, v. Lemonnier, *Hist. de France*, V, 142, 203.

pour nous envoyer leurs lettres d'icelle denominacion, afin que nous puissions despechier les nostres en semblable forme, ce que fismes, havoir eu le double de leurs dictes lettres, et laissasmes derriere l'ung de nous gens pour leur delivrer nous lettres et prendre les leurs ; mays il y eut de la contredicte, ainsy que verrés par le double des lettres à nous escriptes, aveque la responce par moy faicte à M. de Parys[1] et au conte de Carpy[2]...

Madame, au partir de là, vinsmes, maistre Loys[3] et moy, à Bourg pour faire nos pasques; ce que je fis à vostre couvent de Brouz, lequel trovay terriblement advancé; et vous promets, Madame, que c'est une des belles euvres que vous haiés gueyres vehu et qu'est beaucop plus estimé qu'elle ne couste. Mais il y a une faulte: que les massons disent qu'ils perdront temps ceste année, par ce que les deniers ordonnés seront la plupart employés en boys. Et si vous puissiés trover moyen d'avancer les deniers du boys, qui coustera environ mille escuz, le demourant seroit achevé dedans deux ans, ainsy que disent les massons. Et vous asseure que, si vous eussiez

1. Étienne Poncher, évêque de Paris, qui s'acquitta avec succès de plusieurs missions délicates en Italie, aux Pays-Bas, etc.

2. Le comte Alberto Pio da Carpi, LIX, juin, et LXVII, 3 septembre. Sur Carpi, voir lettres 1512.

3. Au début de l'année 1509, frère Raymond, Augustin de Brou, avait supplié Loys Barangier de « vouloir estre toujours propice à la bonne volonté de notre redoubtée dame, pour que son couvent vienne à la perfection, laquelle chose sera à la gloire et honneur de Dieu ». La demande fut exaucée: malgré les craintes, exprimées par les maîtres maçons Rogemont, Balichon, Chardon, et par le maître des œuvres Chevillard à Mercurin de Gattinara, l'activité redoubla sur les chantiers de Brou.

une foys vehu ce qu'est faict, vous vendriés plus tost la mellieure robe que haiés que vous ne trovissiéz les mille escuz pour emploier ce qu'est preparé.

Despuys que nous eusmes visité vostredict couvent, havoir faict nous pasques, fismes assembler touts vous officiers estants là, leurs faisant les remonstrances necessaires, et leurs monstrasmes que vous estiés deliberée changier ceulx qui ne feroient leur debvoir, tielemant qu'ils montrarent chascun en son endroit se vouloir aquiter comme il appertient. Et pour ce que nous ne voulions en ce besogner sans monsieur le governeur, lequel attendions, et aussy que nous estions sur nostre partemant pour aller en Charreloys, nous n'y voulsismes touchier plus avant.

Le lundy des Pasques allasmes, ledict maistre Loys et moy couchier à Cluny, où monsieur de Viry estoit allé fere ses paques, et trovasmes illeques monsieur de Clugny [1], frere de monsieur le legat, qui, pour l'honneur de l'empereur et de vous, nous fist très bone chiere ; et incontinent que fusmes descendus, nous envoya tout plein de ses biens, tant venaison que vin. Et après que nous eusmes souppé, nous le visitasmes en l'abbaye, et nous dict havoir receu une lettre de vous pour l'assemblée des estats de Charreloys, et lui declarasmes la cause d'icelle assemblée [2]...

1. Jacques d'Amboise, abbé de Cluny de 1481 à 1516. Son hôtel est conservé en partie au milieu des ruines de la grande abbaye, si malheureusement détruite en 1811.

2. L'assemblée avait pour but de faire « reconnaître et jurer » Marguerite Comtesse de Charolais.

Le mardi de Pasques nous partismes dudict Clugny et vinsmes coucher en Charroles,... et lendemain, qu'estoit le mercredy, fusrent assemblés les estats; esquels, pour ce que monsieur le governeur n'y estoit, je fis du prestre Martin ; car je proupousay de la part de l'empereur et de vostre part, et, à la fin, laissant la commission que je havoye de l'empereur à part, je acceptay à vostre nom la possession par la main de monsieur de Viry...

...Pour satisfaire à l'assemblée des estats et au siegie du parlemant, diligentasmes nostre chemin tielemant que vinsmes au gitte à Dole, le sambedy après Pasques, auquel jour havoye mandé les sieurs du parlemant s'y debvoir rendre ; ce qu'ils firent. Et le dimenche après je leur communiquay ce que j'havoye proposé fere, qu'estoit que je tiendroye le premier siegie de parlemant le lungdy, en vertu des lettres de l'institucion de l'empereur[1]. Et après, quant la possession vous seroit baillée aux estats, je tiendroye l'aultre siegie à vostre nom le jeudy prochain.

Les chosses dessus dictes fusrent mises à exeqution aynsy que je les havoye proposé. Et tant au premier siegie que au second et aussy à l'assemblé des estats, il y eult tant de nobles gens que je ne les sçauroie nommer, et là fu monsieur le mareschal, lequel se trova ung peu marry de ce qu'il n'estoit nommé au povoir, ou de vostre

1. Les patentes de Maximilien et de Charles portant institution définitive du parlement du comté de Bourgogne siégeant à Dole sont datées du 12 février 1509, à Bruxelles (*Arch. du Nord*, B. 696).

cousté ou de l'empereur... Et estes reconnue et jurée, madame, la contesse de Bourgongne...

... Monsieur le gouverneur de Bresse arriva à Dole jeudy dernier au soir [1], que nous havions tout despechié, tant au parlemant que aux Estats, et ne fu possible estre aveque luy, sy non ce soir, car lendemain matin nous partismes. Mays, devant nostre partemant, fu baillé une requeste de la part du tresourier Philippe de Chassey [2], par laquelle il mandoit troys chosses : l'une un relief d'appel à cause de sa prinse; l'autre, elargissement moyennant caucion, et la tierce, sy l'hon ne vouloit eslargir, aulmeyns qu'il fust mis hors de la main de ses ennemis et en aultres prisons. Sur laquelle requeste touts ceulx du parlemant fusrent d'opinion que, touchant le premier point, c'estoit chose clere que l'hon ne luy povoit refuser son relief d'appel; et, au regard des aultres deux, combien qu'ils estoient touts asseurés par la relacion des commis de la part de l'empereur qu'il n'y havoit aulcuns cas requerants punicion de sang, et qu'il debvroit estre

1. Il arrivait des Pays-Bas où il se trouvait encore — à Malines — le 4 avril.

2. Philippe de Chassey, déjà au service de Marguerite en 1507, devint trésorier général des domaines et finances de l'archiduchesse. Il fut accusé de malversation dans l'exercice de sa charge. D'une bonne maison de Bourgogne qui portait « d'azur à la fasce d'argent accompagnée de deux étoiles d'or », ce Dolois était proche parent de Marguerite de Chassey, femme du chancelier Carondelet. — Cf. Le Glay, *Correspondance*, 69, 196, 327; II, 282. — *Arch. du Nord*, B. 693: Philippe de Chassey rend compte au président du conseil de Bresse de la mission dont il l'a chargé auprès de l'archiduchesse, 19 juillet 1507; — B. 699 : Chassey annonce à Marnix son arrivée prochaine par-delà, 6 mars 1509.

relachié à caucion, ou aulmeyns mis en aultre prison non suspecte, toutes foys, puisque l'empereur y avoit mis la main et que monsieur le mareschal [1] y estoit affectionné, qu'il seroit mieulx que, par bons moyens, l'hon fist bonnes remonstrances audict monsieur le mareschal pour le mectre hors de ses mains, en quelque aultre prison du prince [2]...

... Madame, pour ce que je n'havoye le temps de vous escripre à mon partemant de Dole, à cause de la grande presse des gens qu'estoient à l'entour de moy et jour et nuyct, j'hay faict venir Mengin [3] jusques icy, lequel vous

1. Guillaume de Vergy, seigneur de Saint-Dizier, Champlitte, Autrey, etc., baron de Bourbon-Lancy, était le fils aîné de Jean de Vergy et de Paule de Miolans. Après avoir servi Charles VIII, il se retira au comté de Bourgogne sous l'obéissance de Maximilien, qui le créa sénéchal et maréchal de Bourgogne (1495). Il commanda l'armée de l'archiduc en Champagne (1498), avec le titre de lieutenant général et des pouvoirs supérieurs à ceux du prince d'Orange lui-même. Charles II de Savoie le fit chevalier de l'Annonciade dans la promotion de 1518. Après de nouvelles campagnes contre les Gueldrois et les Français (1504 et 1513), il mourut en 1520. Il avait été marié d'abord à Marguerite de Vergy, dame de Chitrey, puis avec Anne de Rochechouart, fille de Jean de Mortemart. (Voir *Hist. de la maison de Vergy* par Duchesne, I, 299, 332 ; *Arch. Nord*, *Missives* : portef. 13.)

2. Suspectant l'impartialité du maréchal, Philippe de Chassey en avait récusé la compétence et fait appel au parlement ; Vergy n'y avait eu aucun égard et le trésorier restait dans ses prisons, si humides qu'il y avait perdu les ongles des pieds et les cheveux. Mercurin de Gattinara fit prier doucement le maréchal de relâcher le prisonnier, qui serait conduit dans les prisons de Poligny ou de Dole ; mais Vergy se montra intraitable et Gattinara n'eut d'autre moyen que de demander à l'archiduchesse d'intervenir directement. (Voir Clerc, *États généraux...*, 249-251.)

3. Chevaucheur de l'écurie de l'archiduchesse.

renvoye maintenant, vous advertissant que sambedy dernier vinsmes disner à Nouserey aveque madame la princesse [1], qui nous fist très bonne chiere pour l'honneur de vous, et se dict vostre très-humble subjecte et servante, et se monstre tant joyeulse de ce que ce pays est entre vous mains que rien plus, et mesmes de ce qu'havés mys la justice du parlement en treyn, et vint frapper sur le governement du pays. Vous entendés bien et estes assez sagie, et croy qu'il vous sovient bien des devises de aultrefoys, et me semble que, ny en cecy ny en aultres offices quelconques de ce pays, vous n'y debvés touchier jusques à la venue de maistre Loys [2], que sera plus briesve que la myenne ; et par luy entendrés toutes nouvelles tant des finances que aultrement. Et vous asseure que M. le tresourier Bontemps [3] ha bien mangé les finances de ceste conté, tiellement qu'il n'y ha que mordre ; toutesfois nous havons dict au tresourier qu'il soit sagie.

Je croy que des deniers qui escherront despuys la

1. Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, veuve de Jean et mère de Philibert de Chalon, jouissait en Franche-Comté d'une grande part de l'autorité qui appartenait aux gouverneurs de cette province. Sur cette femme dure, hautaine, autoritaire, mais supérieurement intelligente et d'une inflexible volonté, v. U. Robert, *Philibert de Chalon*, I, 9 et passim. — Nozeroy, résidence des Chalons, est actuellement un chef-lieu du canton du Jura.

2. Louis Barangier, maître des requêtes au Parlement de Dole (voir lettre du 7 juillet 1509).

3. Jean Bontemps, s[r] de Sallans, trésorier général des domaines et finances du comté de Bourgogne depuis le 14 novembre 1506 (nomination dans *Arch. du Nord*, B. 691).

prinse de vostre possession il n'en dispousera, sinon par vostre ordonnance, et vous appourtera les estats que l'hon y havoit faict, a fin que luy ayez du regard.

Nous havons trové que, par faulte de poyer ceulx de la garnison de Joux [1], il y ha bien trente payes que demouroient tout jour à vostre charge, desquels l'hon se passera, puys qu'havons payé et ne restoit à poyer que XIII^c livres; et pour ce monsieur le governeur, maistre Loys et moy nous sommes faicts forts pour vous, et havons ordonné le poyement a fin qu'ils vuydent et qu'ils ne facent nul dommagie, et en havons faict une lettre au tresourier pour vostre prouffit.

Semblablement havons, de vostre part, envoyé devers les Suizes Simon de Chantrans [2] aveque bonnes instructions, selon l'advis de messieurs des Estats et celon la conclusion prinse aveque vous avant nostre partemant; et luy havons baillé vous lettres de credence que signates à nostre partemant, et aveque ce luy havons faict bailler par ledict tresourier XL livres pour ses depenses.

Madame, nous allons à diligence, et espere que monsieur de Viry et moy serons à Thurin le premier jour de may pour le plus tard, et là entendrons à la despechie du demourant; et, s'il survient quelque chosse digne d'escripre, vous advertiray...

1. Le château de Joux (Doubs), qui défendait la cluse de Pontarlier, avait un capitaine à la nomination du souverain et une garnison entretenue à ses frais.

2. Le Glay a lu : *Simon de Champagne*. C'est Simon de Chantrans, écuyer, seigneur de Courbouzon et capitaine de Montmorot.

J'ay aussy eu novelles de ma fillie [1], qui m'ha faict grand-pere, et ha faict ung aultre fillie ; mays j'hay d'aultre cousté aultres nouvelles que ma femme [2] est à l'extremité ; dequelles hay esté et suys bien marry. Dieu luy veullie donner guerison, si c'est pour le mieulx !

Madame, vous me manderés...

Escript à Genefve, le XXIIIIe jour d'avril.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

Mercurin DE GATTINARA.

Arch. Nord. Ibidem : Portef. intitulé : Lettres de Mercurin de Gattinare. Original et autographe sur papier.

XVI

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Bourg, 6 mai [1509].

Il a réuni les officiers du Conseil de Bresse pour les inviter à laisser leurs discordes et à exercer loyalement leurs charges, sous peine de destitution.

Au dos : A ma très redoubtée Dame, Madame la Duchesse de Savoye, Contesse de Bourgoingne.

Ma très redoubtée Dame,

Ma Dame, vous entandrés par mestres Loys [3] du bon commenceman d'Ordre que j'ay mis en la justice de par-

1. Elisa, mariée à Alessandro Lignana, comte de Settimo.
2. Andrietta degli Avogadri, qui mourut entre 1513 et 1515.
3. Louis Barangier (sur lui, voir lettre du 7 juillet 1509, n. 1).

deça. Et ay raliés tous vous gens de Concel [1] ansamble ; lequeux ont deleset toutes leurs parcialités, et m'ont tous promis de bien exercé leurs ofices, en fesan bonne justice, et vous leaumant servir ; et je leur ay promis que sy il li en ast point qui ne sacquite comme y doit et que son tenuz de faire, que je les changeray et en metray des aultres, en ensuyvan vostre bon plaisir et commandement.

Ma Dame, pour cest que ledit maistre Loys serez bien amplement informée de tous vos afferes de Pardesçà, je me deporte vous en escripe. Vous suplyan que vous plaise me mandé et commandé vous bons plaisirs pour iceulx accomplir et vous hobeir de tout mon povoir. Aidan Dieu, auquel je prie, ma très redoutée Dame, qui vous doint bonne vie et longue.

A Bourg, le VIe de may.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 40 *bis* ; original sur papier portant traces de cachet de cire rouge recouvert de papier.

XVII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Bourg, 15 juin [1509].

Marnix, chargé d'une mission par Marguerite, lui a remis les lettres de l'archiduchesse. Le procureur de Bresse, revenu de

1. Conseil de Bresse.

Milan, se dispose à aller à Dijon pour les affaires du Charolais. Après avoir longtemps attendu le messager de Jérôme Lauwerin, Gorrevod se décide à faire son voyage de Piémont avant de retourner aux Pays-Bas. Les châtelains de Bresse, Faucigny et pays de Vaud, à l'exception de quelques-uns, ont rendu leurs comptes à Bourg. Il se félicite de ce qu'on dit de l'empereur.

Ma très redoudtée Dame, tant...

Ma Dame, j'ay reçu les lectres que vous a pleu m'escripre pour Marnix, lequel m'a communicqué sa charge de vostre commandement, dont très humblement je vous mercie. Ma Dame, ledyt Marnix est partiz et s'en va bien deliberé de fere bonne diligence d'exequuter la charge que vous a pleu luy donner, et espere que bien touz en aurez bonnes novelles.

Ma Dame, vostre procureur de Bresse[1] est revenu de Milam, d'où il a aportez toutes les veriffications neccessayres sur vous lectres de Charloys, de Chausin et La Perriere, et dise ceulx de vostre Conseil que le tout est bien despeché[2]. Vostre tresorier Vyonet et

1. Frère de Mercurin de Gattinara ; probablement ce Bartolomeo Arborio de Gattinara que les historiens de Savoie confondent avec le neveu du Chancelier. — Le 30 juillet 1509, Maximilien écrit à Marguerite : « Et pour ce que n'avons encoires fait le roelle des benefices, lequel entendons bien tost fere, voulons que cependant, si vient à vacquer quelque bonne prebende à Mons, Soignies ou Bruxelles, en pourvoiez de la premiere vostre procureur de Bresse, frere du president de Bourgongne, lequel entendons vouloir estre d'esglise » (Le Glay, *Corresp.*, I, 166-9). En avril 1524, Bartolomeo écrivait du camp des Impériaux au duc Charles de Savoie qu'il faisait tous ses efforts pour garantir les villes piémontaises de l'occupation (*Arch. di Stato di Torino*, *Lettere particolari*).

2. Chaussin (Jura) et La Perrière (Côte-d'Or) faisaient partie, ainsi que le comté de Charolais, du domaine de Marguerite. Ces terres et seigneuries avaient été mises sous séquestre par Louis XII ; Marguerite profita

vostre procureur de Bresse partiront dedans deux jours pour aller à Disjon pourter lesdictes lectres de Charloys à la Chambre des Comptes de Disjon pour les fere interiner et avoir le meinlever, et aussi l'assignacion des deniers et tous aultres despeches neccessayres. Et, eulx avoyr besognier à Disjon, vous advertiron du despeche que lung leur aura feyt ; lequel despeche sera bon.

Ma Dame, j'ay toujours souractendu l'omme que monseigneur le tresorier Jherome Lorin[1] devoyt envoyé pardessa pour vous afferes ; et puys que j'ay entendu par Marnix qu'il ne viendra pas encours, je m'en veys fere mon voyage de Piedmont pour me pouvoyr rendre devers vous ou terme que vous a pleu me donner : à quoy j'ay esperance de non vous puent fere de faulte.

Ma Dame, tous vous chastelleyns de Bresse et tous les chastelleyns de Foncignier et une partie de ceux de Vaulx, ont esté yci rendre leurs comptes à vostre chambre des Comptes et ont contentez vostre Tresorier ; et sunt vous

de l'alliance éphémère et si fragile du roi et de l'empereur pour obtenir mainlevée de ce séquestre. Ce sont ces lettres de mainlevée qu'il s'agissait de faire entériner par la Chambre des Comptes de Dijon.

1. Jérôme Lauwerin, chevalier, seigneur de Watervliet, conseiller et trésorier général de Maximilien Ier (1499-1509), commissaire au renouvellement de la loi du pays de Zélande (Le Glay, *Corresp.*, I, 175) et receveur de Flandre (*Idem*, I, 181). — Sa maison de Malines, qu'il vendit à Chièvres et à Micault en 1507, devait servir de résidence à Marguerite. D'accord avec son frère, il forma dans son hôtel de Bruges une collection de médailles d'une richesse inouïe et d'après laquelle Hubert Goltzius a fait ses célèbres ouvrages. — On désignait souvent Jérôme et son frère par les noms de *Laurini* ou *Lorin*. — Jérôme mourut en 1509 : « naguère mort », lit-on dans une lettre du 23 août (*Idem*, I, 179).

afferes en bon treyn ; reservez aulcuns chastelleyns de Vaux, des queulx ung ne peult avoyr la rayson. A ceste cause, nous sumes après pour admodier tout le pays de Vaux et avons gens sur meyns, que vous en feron vostre reyson : meys, ils demandent que monseigneur vostre frere consente que pregniez les admodiacions, et aultrement ils n'y vouldroient entendre. Je solliciterey devers monseigneur vostre frere, qui baillera son consentemant.

Ma Dame, l'ung adressera bien vous afferes de pourdessa et fera l'ung bien recouvrer tous vos deniers ; meys vostre Tresorier me dyt tous les jours que vous luy avez feytes tant d'assignacions et feytes journellement, quand il aura poyé lesdictes assignacions que vous avés feyctes sur luy, il n'aura pas un escu pour vous envoyer. Je ferey prendre le double de son compte et le double des assignacions qu'il a, et vous envoyray le tout, et pour ainsi vous porrés voyr que les revenues de partdessa sont demenuez ; et apprès tosjours vostre bon pleysir.

Ma Dame, je vous envoye le double des lettres que vostre lieutenant de Bresse [1] m'a escript, et suys bien joyeux de ce que maintenant l'ung parle l'Empereur vostre pere.

Ma Dame, je vous prie et supplie moy mander et commander vous bons pleysirs...

1. Messire Claude Combet était lieutenant de Bresse à cette date (voir Baux, *Eglise de Brou*, 343).

Escript à Bourg, le quinzieme jour de Juing.

Votre très humble et très obeissant subget et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch Nord. Ibidem : portef. 63, original sur papier, avec signature autographe, cachet en cire rouge recouvert de papier.

XVIII

LE PROCUREUR DE BRESSE A LOUIS BARANGIER

Bourg, 7 juillet [1509].

Il rend compte de sa mission auprès du cardinal d'Amboise et de Louis XII à Milan. Lettres remises : bon accueil du légat, malade de la goutte. Laurent de Gorrevod, qui écrit par le même courrier, vient d'ordonner au procureur de s'en retourner vers le roi, afin d'obtenir l'intérinement des lettres pour les greniers à sel du Charolais. Dépenses et demande d'argent.

Au dos : A mon très honnoré seigneur, Monsieur le Maistre Berengier [1].

1. Loys Barangier figure déjà parmi les officiers de Philibert le Beau et de sa femme en 1503 (Quinsonas, *Matériaux*, III, 144, 167, 262); secrétaire de Marguerite (1505), il porte le titre de maître des requêtes, dès 1506 (Baux, *Eglise de Brou*, 338, 343, 362, 366-7). L'empereur Maximilien le nomma greffier du parlement de Dole, et, en prenant possession de la Bourgogne, Marguerite le confirma dans cet emploi. Bientôt il fut envoyé comme secrétaire de l'ambassade impériale en France (février 1509). Au mois d'août, l'archiduchesse désireuse de le conserver dans sa maison, écrivit à Maximilien, en le priant de permettre que l'office de greffier fût exercé par Guillaume de Boisset. Dans sa lettre Marguerite faisait l'éloge de Barangier, soigneux, diligent, en possession de toute sa confiance. Elle ajoutait que s'il n'avait pu encore rejoindre son poste, « combien qu'il ne désirât autre pour estre en son menage », c'était à cause de l'ambassade en France et des missions secrètes dont

Mon très honnoré seigneur, je me recommande à vostre bonne grace du meilleur de mon cueur.

Monseigneur, en ensuyvant vostre memoire et chargie à moy donné vers le Roy, j'ay le tout accomplys à l'aide de Dieu et non sans grant peine, perte et travail. Car, quant je fuz à Saint Jehan de Maurianne, mon mallier [1], qu'estoit petis, demoura, et fuz contrain en acheté ung aultre. Et incontinent que fuz arrivé à Milan, je donnay mes lettres à ceulx qu'elle s'adressoyent, excepté celles de monseigneur le legat [2], lesquelles je garday par ung jour et demy avant que je puysse parler à luy à cause de

il avait été chargé par l'empereur et par elle-même. (*Correspond.*, I, 172).

Barangier, qui était Bressan, semble avoir été spécialement chargé par Marguerite des affaires de Bourg, et en particulier de Brou. Il subsiste plusieurs lettres à lui adressées, de 1510 à 1512, par l'archiduchesse, Chevillard, Lemaire et Perréal, au sujet des travaux de l'église et du couvent. En novembre 1512, il est lui-même à Bourg d'où il écrit à Marguerite pour l'informer des résolutions prises de concert avec Van Boghem, architecte de Brou.

Son rôle dans le conseil de l'archiduchesse, ne fut pas moins important au point de vue des affaires politiques, si l'on en juge par la correspondance qu'échangèrent avec lui André de Burgo, Jean le Veau et Mercurin de Gattinara (Le Glay, *Négoc. diplom.*, passim). Il fut particulièrement lié avec Laurent de Gorrevod. En 1515 il est qualifié seigneur d'Aubigny (en Comté), premier secrétaire et maître des requêtes de l'archiduchesse. Charles-Quint le nomma secrétaire du conseil de 1520, avec le titre de secrétaire en ordonnance de l'Empereur (gages de 12 sols par jour). Après la mort de Marguerite, il fut chargé de régler les comptes de sa succession (Sur Barangier, voir Walther dans *Gött. gel. Anz.*, 1908, 262).

1. Cheval de charge (malle) ou peut-être ici mulet.

2. Le cardinal d'Amboise souffrait d'une attaque de goutte qui devait le contraindre à laisser le roi se remettre seul en campagne avec son armée.

sa goutte quel le tenoit et aussy des gros affaires du Roy, lequel estoit en son despartement pour aller donner l'assault aux Venyciens. Toutesfoys à la fin j'heu moyen pour entrer : Lequel, avoir veu les lectres que mon frere monsieur le President luy escripvoit et qu'il me congneust estre son frere [1], il me fit un gracieulx acuel et teul que incontinant je fus despeché par le generaulx en bonne forme. Des despeches faictz à Thaurin, Je croy que le fourrier pourta le double de tout et de ce qu'avons besoigné à Dijon, Monsieur le Tresorier [2] et moy.

Mon très honnoré seigneur, monseigneur le Gouverneur escript par ce present pourteur. Cependant, du commandement de mondit seigneur, Monseigneur le Gouverneur, je retourne devers le Roy pour avoir telle provision que l'on nous face l'interinement des lectres des greniers à sel [3] et delivre les sommes en ycelles contenues.

Touchant les deniers des aydes, ils sont receuz non sans difficulté. La somme que le Recepveur general Sappin [4] a confessé avoir receu desdicts deniers est de sept mille sept cens et tant de livres.

1. Le frère de Mercurin de Gattinara (voir lettre du 15 juin 1509, note 1).

2. Louis Vionet.

3. Marguerite avait commissionné Barangier et Vionet pour percevoir les revenus du Charolais (*Arch. Doubs*, Ch. des C., B. 534). Parmi ses revenus, l'un des plus fructueux était celui des greniers à sel de Paray (-le-Monial), Mont-Saint-Vincent, Pouilly, Autun et Charolles. Louis XII venait d'en accorder mainlevée.

4. Receveur général et trésorier de la Bourgogne ducale. (V. ci-dessous, p. 70, n. 1).

J'espoyre, moy estre de retour devers le Roy, que le tout nous sera delivrer sans difficulté, si les chouses ne sont changées, comme le bruyct est par yci, comme j'espoyre, serés briefs avertys plus à plain.

Monseigneur, quant mes chevaulx seront perdus comme ils sont en voye, si Dieu ne les ayde, si vous plaict vous traicterez et serés mon soliciteur envers ma très redoubtée Dame que j'en aye quelque recompanse ; au moins que les vingt escuz que je vous doys me demeure pour ayder à en acheter des aultres, mesmement ung bon pour mon chevaulcheur. Car, comme scavés, il ne fault pas que je soye mal monté, puys qu'il fault que je soye tousjours dehors pour les affaires de madicte Dame, pour lesquelz et les vostres aussi, suis prest à emploïer corps, biens et amys, comme feray, à l'aide Nostre Seigneur, auquel je prie, monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue.

Escript à Bourg, ce VIIe de juillet.

Votre humble serviteur,
Le Procureur de Bresse.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 63; original sur papier.

XIX

MARGUERITE D'AUTRICHE AU DUC CHARLES DE SAVOIE

[Septembre 1509.]

Lettre de créance sur Laurent de Gorrevod, qui « s'en va presentement de par delà », avec charge de dire au duc « aucunes choses » de la part de Marguerite, « ensemble de ses nouvelles ».

Arch. Nord. Ibidem : portef. 65 ; minute originale sur papier.

XX

MARGUERITE D'AUTRICHE A [CLAUDINE DE BROSSE DITE DE BRETAGNE][1]

[Septembre 1509.]

Lettre de créance sur Laurent de Gorrevod, qui a mission de visiter la douairière au cours de son voyage en Bugey.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 65 ; minute originale sur papier.

1. Cette lettre, sans suscription, est évidemment adressée à Claudine de Brosse dite de Bretagne, veuve du duc Philippe de Savoie, par conséquent belle-mère de l'archiduchesse. Fille de Jean de Brosse dit de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Boussac, de l'Aigle et de Saint-Sevère, et de Nicole de Bretagne, elle épousa, le 11 novembre 1485, Philippe, alors gouverneur du Dauphiné. Elle en eut six enfants dont le duc Charles II, Philippe, comte de Genevois, puis duc de Nemours, et Philiberte, épouse de Julien de Médici, frère de Léon X. Le duc, son fils, lui assigna comme douaire les seigneuries de Poncin, Cerdon, Lagnieu, Saint-Germain-lez-Ambérieu, Rossillon, Billiat, Loyettes, Saint-Sorlin et Virieu-le-Grand. Elle avait pris comme devise, pour montrer qu'elle saurait « éviter les pièges de ses ennemis », la phrase fameuse « d'un de ses grants pères » : « Encore est vive la souris ! », ce joli refrain d'une ballade de Charles d'Orléans (Claudine de Brosse à Gui de Châteauvieux ; cit. par Guichenon : *Hist. gén. de la roy. Maison de Savoie.* II, 175). Claudine fit bâtir, dans un site merveilleux, le château de Billiat en Michaille. Ce fut sa résidence habituelle jusqu'au 13 octobre 1513, date de sa mort survenue à Chambéry. Elle est inhumée en la Sainte-Chapelle du château, derrière le grand autel.

XXI

MARGUERITE D'AUTRICHE AUX CHANOINES DE LA SAINTE-CHAPELLE DU CHATEAU DE CHAMBÉRY [1]

[Septembre 1509.]

Elle leur envoie la châsse du Saint-Suaire par Laurent de Gorrevod.

Venerables, très chiers et bien amez.

Nous vous envoyons presentement la chasse de saint Suayre [2] par le Gouverneur de Bresse : auquel gouver-

1. Sur les chanoines et la Sainte-Chapelle de Chambéry, V, Chapperon, *Chambéry à la fin du XIVe siècle*, 105 et sqq., Chambéry, in-4 ; Ad. Favre, *Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie au château de Chambéry*, Lyon, 1875, in-8, 1-11.

2. La châsse dont il est ici question était un grand coffre d'argent, que Philibert le Beau et Marguerite avaient fait faire en 1503. D'après Guichenon, elle avait coûté 12.000 écus. Le Saint-Suaire était déjà considéré comme le palladium de la Savoie.

Philibert et Marguerite le transportèrent partout avec eux : le 14 avril 1503, on l'exposa solennellement sous les halles de Bourg (Récit d'Ant. de Lalaing, *Collect. des voyag. des souver. des Pays-Bas*, I, 285-6). C'est le 10 août 1509 que Marguerite rendit aux chanoines de la Sainte-Chapelle la célèbre relique, en fondant une messe quotidienne et perpétuelle pour l'âme de feu le « beau duc Philibert », et pour la sienne (*Arch. du Nord. Chartes*, B. 1535). Ainsi se trouve fixé un point d'histoire relatif aux pérégrinations du Saint-Suaire. Si Claudine de Brosse le conserva au château de Billiat, ce fut avant 1503, car de 1503 à 1509, ainsi qu'elle l'affirme elle-même, Marguerite le garda dans sa chapelle domestique. Après 1509, il fut, à Chambéry, l'objet de la vénération universelle : pèlerinages du connétable de Bourbon (Lebey, *Le Connétable...*, p. 26) ; de la reine Anne en juin 1511 (Godefroy, *Lettres de Louis XII*, II, 255); de François Ier, le 28 mai 1516 (*Journal de Louise de Savoie*) et en avril 1526 (Sanuto, *Diari*, XLI, 173, 209).

La bibliographie du Saint-Suaire, déjà copieuse, s'est encore enrichie

neur nous avons donné charge de vous dire aucunes choses de nostre part. Si vous requerrons le croyre et faire ce dont il vous requerra de nostre part.

Nous ayant au surplus pour recommandée en voz bonnes oroisons.

Et à tant, venerables, etc.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 65 ; minute originale sur papier.

XXII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saint-André sur Suran, 22 septembre [1509].

Il revient de Piémont où le duc Charles lui a remis les « dépêches nécessaires » sur les questions relatives au douaire. Il espère qu'elles ne subiront aucune opposition de la Chambre des Comptes savoyarde. Protestations de dévouement envers Marguerite. Gorrevod attend le passage de Gattinara, lequel doit quitter Turin pour la France, puis l'Espagne. Affaires du Charolais. Nouvelles d'Italie : siège de Padoue par Maximilien. Gorrevod se rendra prochainement aux Pays-Bas.

Au dos : A Ma Dame,

Ma très-redoubtée Dame, tant...

Ma Dame, je suys maintenant revenuz de Piemont devers monseigneur vostre frere, lequel à mon partement m'a fait baillé les despeches neccessaires pour vous affere des pays de vostre douayre. Et en ay aporté les

à la suite de récentes polémiques. On la trouvera dans U. Chevalier, *Études crit. sur l'origine du S. Suaire de Lirey-Chambéry* et *Autour des origines du S. Suaire*. Paris, 1900 et 1903, deux vol. in-8.

mandemens et les lettres patentes, telles que les gens de vostre Conseil de Bresse avoyent baillé les memoyres, et espere qu'elles aurons excussion, cart cieulx de la Chambre des Contes de Chambéry m'ont dit qui bailleront les doubles des tiltres que l'ons leur yra demander, et Vuillet [1] le m'a promis. Et pour en sçavoir la vérité, dedans peu de jours nous y envoyerons ung homme de la Chambre de vous Contes [2] pour leurs aller demander ung tiltre qui vous est nécessaire.

Ma Dame, je vous mercye très-humblement de se qui vous plait si souvent m'escripre de vous afferes, et je pran Dieu à tesmoing que je desire autant la prosperité de vous et de vous afferes comment je fais de gaigné paradis.

Ma Dame, despuys que je suys partiz de Piemont, l'on m'a escript que vostre President de Borgoingne et de Bresse [3] est partiz de l'Empereur, vostre pere, pour venir en ambassade en France et Espaigne, et qui doit passer par monseigneur vostre frere, à Thurin.

Ma Dame, je surattendray que ledit President passe par icy pour entendre de luy la conclusion qu'il aura faite avecques Monseigneur vostre frere touchant vous afferes; et, incontinent qui sera passer, je m'en iray

1. Jean Vuillet ou Vulliet, secrétaire du duc de Savoie, maître de la Chambre des Comptes de Chambéry. Souvent chargé de légations en France et en Suisse (cf. A. Segre, *Documenti...*, 24, 55, 108 et docum. nos 8, 60, 70).

2. Chambre des Comptes de Bresse.

3. Mercurin de Gattinara (v. Le Glay, *Correspond.*, I, 176 : Mercurin est parti de devers l'empereur).

devers vous pour randre mon devoir et fere se qui vous plaira me commander.

Ma Dame, si ledit President vient, l'on luy baillera la lettre que vous luy avés escripte, et si, d'adventure, son dit voyage estoit rompuz, l'on ne la luy envoyera point, ainssy qui vous a pleu de m'escripre ; mès l'on m'a escript qu'il estoit desjà bien près de Milan pour s'en venir le chemin de Thurin ; toutesfoys de se que j'en seray si après, je vous en avertiray à la verité.

Ma Dame, touchant vous afferes de Charroloys, je ne seray bonnement que vous en escripre, cart quant je suys revenuz de Piemont, l'on m'a dit que vostre tresorier Vionet estoit allé en France devers le recepveur general de Borgoingne [1] pour recouvrer la reste de vous deniers et est allé jusques à Tours en Touraine, là où se tient ledit recepveur. Je n'ay icy trové nul aultre qui me aye sceu dire comment les afferes de Charrolois sont en train ; mès je metray paine d'en entendre pour vous en advertir.

Ma Dame, des novelles d'Italie le bruyt est que l'Empereur vostre Pere fait bastre Padue par troys quartiers ; et dit l'on qu'il la une bien belle et grosse armée, et espere l'on qu'il prendra ledit Padue [2] : se que je prie

1. Jean Sapin, seigneur de Rosiers et de la Bretèche, d'abord notaire et secrétaire, puis conseiller du roi, trésorier et receveur général de Bourgogne (v. ci-dessus : lettre du 7 juillet 1509) ; enfin, receveur général des finances du Languedoc.

2. Le 7 août, Maximilien écrivait de Bassano à sa fille : « Et entant que touche le retour d'icelluy president (Gattinara), nous entendons que dedans quinze jours, nous aurons experimenté nostre fortune. Et adonc

à Dieu de bon cuer que puysse advenir, cart y fera après de tout le demeurant à sa volonté.

Ma Dame, je vous supplie qui vous plaise me mander et commander vous bons plaisirs pour iceulx accomplir et tousjours vous obeir de tout mon povoir.

Aidant Dieu, auquel je prie, ma très redoubtée Dame, qui vous doin très bonne vie et longue.

Escript à Sainct-Andrieu [1], se XXIIe de septembre.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 3 ; original sur papier, portant signature autographe et, au dos, des restes de cachet en cire rouge.

le renvoyerons plain de toutes bones nouvelles ; car... les terres et les places, qu'estoient rebelles contre nous sont desjà toutes retournées en nos mains, excepté Padue... Et au regard de Padue et aussi de Tervise, esperons d'en avoir bientost la raison ; et pour ce faire aurons aujourdhuy toute l'armée qu'avons par deçà ensemble pour assieger ou Padue ou Tervise, ainsi que trouverons plus expedient. Et croyons que ledit siege ne sera pas long ; car nous sommes assés bien equipés ; et journellement nostre armée se renforce, et trouvons les gens d'armes de France bien deliberez à nous faire service. » — L'empereur était devant la ville de Padoue quelques jours plus tard (Lettres datées du camp le 18 et le 23 août, le 5 et le 8 septembre). La garnison se composait de 12.000 fantassins, 2.000 cavaliers, plus 200 volontaires, fils des nobles de Venise. L'armée combinée assiégeante était forte de 36.000 fantassins, 1.800 gendarmes et 1.000 chevau-légers. L'enthousiasme des Vénitiens, excité encore par les harangues d'André Gritti et du vieux doge Loredano, triompha de Maximilien, qui se vit contraint de renoncer à donner l'assaut et se retira à Lymena, d'où il espérait affamer les assiégés. (V. sa lettre du 7 octobre, où il expose à Marguerite les motifs de sa retraite, dans *Correspond.*, I, 190 ; et la lettre indignée de Gattinara à Marguerite : Le Glay, *Négoc. diplom.*, Précis hist., XXXII.)

1. Saint-André-sur-Suran (près de Pont-d'Ain) où Louis de Gorrevod, abbé d'Ambronay, avait à sa disposition un château fortifié dont il subsiste encore de belles ruines (v. *Arch. municip. de Bourg*, BB. 25 : 26 août 1515).

XXIII

LAURENT DE GORREVOD A LOUIS BARANGIER

Saint-André, 22 septembre 1509.

Il ne fait que revenir de Turin. Averti du prochain passage de Gattinara, il veut l'attendre, afin d'apprendre de sa bouche la conclusion que le duc de Savoie aura donnée aux réclamations de Marguerite d'Autriche. Tous les conseillers de Bresse sont aux vendanges.

Au dos : A Monsieur le Maistre, Maistre Loys Barangier.

Monsieur le Maistre, je me recommande à vous tant de bon cueur que fere puys.

J'ay receu plusieurs de vous lettres et vous mercye la payne que prenés de m'escripre bien souvent. Jé ne fays que revenir de Piémont là où j'ay demourer plus que je ne pansey pour les raysons que je vous conteray quelque jour, Monsieur le Maistre.

Je estoy deliberé de m'en aller bien toust devers Ma Dame, mès l'on m'a escript aujourd'huy de Piémont comment monseigneur le President de Bourgoigne estoit à Pesquere [1] en chemin pour s'en venir en ambassade en France et doit venir par icy par monseigneur : pourquoy je suys deliberé de l'attendre icy pour sçavoir de luy quelle conclusion il aura faite avecques monseigneur, touchant les afferes de Ma Dame et aussy pour m'employé ès dictes afferes, sy jey puys de quelque chose servir [2].

1. Peschiera.

2. Sur le séjour de Gattinara en Italie, voir Le Glay, *Correspond.*, I, 166, 169.

Et si, d'adventure, ledit President estoit contremandé en chemin et j'en puysse ryen sçavoir, je m'en iray bien toust devers Ma Dame.

Monsieur le Maistre, je vous advertis, quant je suys revenuz, j'ay trover que tous nous gens du Consel estoient à l'heure hors de Bourg [1] pour fere leurs vendanges et aussi Ma Dame la Presidente [2], et aussi Ma Dame vostre femme y estoient allés ; mès l'on m'a dit qu'elles font bonne chiere.

Au regard des afferes de ma Dame la Presidente, vous pouvés estre seur que je m'y emplyeray comment pour les myens propres.

Et si vous voulés aultre chose de Pardessa durant que je y seray, faicte le moy sçavoir et je le feray de bien bon cueur. Aidant Dieu auquel je prie, monsieur le Maistre, qui vous doin tout se que desirés.

Escript à Sainct-Andrieu, ce XXIIe de septembre.

Le plus que tout vostre,
Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 3 ; original sur papier, portant signature autographe et au dos des traces de cachet en cire rouge.

1. Les bourgeois de Bourg avaient alors, comme quelques-uns encore aujourd'hui, des vignobles à Ceyzériat sur les coteaux du Revermont. Les vendanges y réunissaient les amis, les parents dans des banquets, compliqués de beuveries, dont la « Grand Margot » n'offre plus que le pâle souvenir.

2. Andrietta degli Avogadri, épouse de Gattinara. — Sur la femme de Barangier, voir la lettre de Perréal audit secrétaire : Bourg, 8 octobre 1511 (*Bibl. Nat.*, fonds français, Nouv. acquisit., n° 1412 ; p. p. Bancel, *Jehan Perréal*, p. 206). Le célèbre portraitiste avait fait « de crayons, que nest que demi couleurs, le visage de Madame la Maîtresse », promettant, « quelque jour en sa présence, de faire mieux ».

XXIV

JEAN PERRÉAL A MARGUERITE D'AUTRICHE

Lyon, 15 novembre [1509].

A son retour d'Italie à Lyon, J. Le Maire lui a demandé des dessins pour les tombeaux de Brou. Il est ravi de s'occuper de pareil ouvrage. Il a revu avec soin tous les dessins d'après l'antique qu'il a faits en Italie et dont il compte s'inspirer pour composer « un troussé bouquet ». Il annonce qu'il a trouvé le plus bel albâtre du monde et recommande pour l'érection des tombeaux un bon ouvrier et excellent disciple de Michel Colombe, ainsi qu'il en a déjà écrit à Laurent de Gorrevod. Celui-ci l'ayant averti de son prochain départ pour les Pays-Bas, il l'a chargé de présenter à Marguerite sa « bonne volonté ». Que la princesse décide de son sort, et le gouverneur, à son retour en Bresse, fera de Perréal ce qu'il plaira à Madame.

Au dos : A Madame.

Madame, tant et sy très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, depuis le temps que de vous je receu une lettre contenant en somme que voullez que fusse païé dune pension[1] que de piessa vous pleu me donner et de bon cueur ottroier (de la quelle ay joy deux ans, et jà sont passez trois que nen ay rien receu), jay esté en court tousiours, et en ceste derniere guerre contre les

1. Pendant deux ans — de Pâques 1505 à Pâques 1507 —, Jehan Perréal, dit de Paris, jouit d'une pension de 20 écus d'or soleil, payée par Marguerite. A ce moment, Perréal, peintre du roi et gardien de sa vaisselle, ordonnait les entrées solennelles à Lyon où il vivait. Il partit pour l'Italie, en mars 1509. C'était son troisième voyage en ce pays. Il en revint au mois d'août (v. Bancel, *Jehan Perréal*..., 124 et suiv.).

Veniciens, où ay eu plus de danger que de mal. Et quant, j'ay esté arrivé à Lion, j'ay trouvé Iehan Le Maire, qui avoit fait ung volume que je croy assez à present [1], et d'aultres œuvres ; lequel me dit vostre intention touchant trois sepultures que voulez faire en leglise que faictes faire près de Bourg, que l'on dit estre fort belle [2]. Sy me dit que on vous en avoit fait quelques patrons [3] ; mais il me dit que s'il estoit possible d'en faire ung de quelque mode digne de memoire, que vous l'ariez agreable. Sy me suis mis après, tant pour mon devoir envers vostre majesté que pour l'amour que je vous doy, et ay revyré mes pourtraitures, au moïen des choses antiques que j'ay veu ès parties d'Italie pour faire de touttes belles fleurs ung troussé bouquet, dont j'ay monstré le jet au dit Le Maire, et maintenant fais les patrons que j'espere arez en bref. Et pour ce que le dit Maire s'en partit de Lion, long temps a, pour aler à

1. Le 12 août 1509, Jehan Lemaire annonce à Thomassin la venue de Perréal (Bancel, *ibid.*). — L'ouvrage de Lemaire devait être le premier livre des *Illustrations des Gaules*, publié à Lyon chez Étienne Baland, avec privilège du roi, le 20 juillet 1509.

2. Marguerite cherchait alors un artiste capable de correspondre à ses desseins. Lemaire reçut l'ordre de s'employer à cette recherche. Ses anciennes relations avec Perréal (elles dataient de 1503) qu'il aimait comme son « très singulier patron et protecteur », et dont il admirait le génie (v. *Légende des Vénitiens*, p. 79) devaient l'incliner tout naturellement à lui faire part des intentions de la princesse (cf. Charavay, *Jehan Lemaire et Jehan Perréal*. Paris, 1876, in-8).

3. Probablement les maquettes des tombeaux fournies par les Bressans Rogemont, Balichon et Chardon (Convention du 7 avril 1506) ou par les maîtres-maçons Henriet de Lyon et Lambert de Chambéry (6 mai 1509).

Dole, et que, depuis, n'ay sceu où il est, et n'ay eu de luy nouvelles je me suis adressé à monseigneur le gouverneur de Bresse, auquel jay rescript ce que j'ay fait, selon la charge que me donna le dit Jehan Le Maire ; c'est ascauoir : de trouver albastre [1], que j'ay trouvée la plus blanche du monde, et à bon conte, grandes piesses et à grant quantitté. Oultre, j'ay trouvé ung bon ouvrier et excelent disciple du nommé Michel Coulombe [2],

1. Sur la recherche de l'albâtre destiné à la sculpture des tombeaux, les *Archives du Nord* fournissent des renseignements précis : En 1510, Marguerite prie Simon de Chantrans, écuyer, capitaine de Montmorot, d'aider Jehan Lemaire à extraire quelques belles pièces des carrières de Saint-Lothain, près de Poligny (B. 2219 ; p. p. Jarrin, *Brou*, 387) ; elle écrit au receveur de Poligny Me Tachonnier Glouvet sur le même sujet (*Ibid.*; p. p. J. Finot, *Louis van Boghem*, dans *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des Départements*, 1888, 187). Après avoir gratifié Lemaire d'une somme de cent livres (*Arch. du Nord*, B. 2215), lui écrit le 20 octobre 1510 pour se plaindre de la mauvaise qualité dudit albâtre. Elle renouvelle ces plaintes dans une lettre à Barangier (24 novembre 1510). Lemaire avait bien gagné sa gratification de cent livres, en allant de Bourg à Malines soumettre à Marguerite les projets de Perréal, de là à Liège pour se procurer du marbre noir, à Saint-Lothain pour acheter l'albâtre et enfin à Brou dont il devait continuer quelque temps à surveiller les travaux. Si l'archiduchesse faisait des objections sur la qualité de l'albâtre choisi, c'est qu'elle avait été influencée par son entourage, entre autres par son trésorier Diégo Florès qui ne voyait pas d'un bon œil la menace de tant de dépenses. Quoi qu'il en soit, le marché de la sculpture de l'albâtre fut passé par Perréal devant le Conseil de Bresse (20 octobre 1510). Pour dissiper les craintes de Marguerite, Lemaire lui écrivit (25 et 26 novembre) des lettres dans son style habituel, ampoulé et dithyrambique. [Il y recommandait Perréal, « riche de science, d'années, d'entendement, d'ingéniosité, d'audace, d'honneur », pour les travaux de la saunerie de Tourmont où il ferait « un chef-d'œuvre à peu de coût ».]

2. Perréal avait fourni au célèbre Michel Colombe de Tours le dessin du tombeau de François II à la cathédrale de Nantes. Son but paraît

homme de bon esperit, et qui besongne après le vif, lequel est contant de besongner à Lion ou à Bourg [1], combien que je seroye voulontiers près de luy, car vous entendez assez que rien n'en empireroit, et mesmement pour le visaige de feu monseigneur et autres choses.

Et pour ce, Madame, que le dit gouverneur m'a averti qu'il aloit vers vous, je me suis enhardi de vous mander ma bonne voulenté et affection, et seray très joyeux de

avoir été d'employer à Brou le vieux maître tourangeau ; mais pensant ne pouvoir le faire accepter d'emblée, il crut adroit de proposer d'abord au choix de l'archiduchesse un de ses anciens élèves. (Sur Michel Colombe, v. P. Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*. Paris, 1901, in-8.) — Marguerite agréa volontiers les services de Michel Colombe et Lemaire fut chargé de s'entendre avec lui (Lettre publ. p. Finot, *Louis van Boghem*, p. 198 : Mandement de la princesse à son indiciaire qui doit verser 1100 livres entre les mains de Michel Colombe). Le 3 décembre 1511, le sculpteur signe le fameux marché par lequel il s'engage à faire porter à Marguerite une maquette du tombeau du duc Philibert (Quittance de 94 florins d'Allemagne. *Arch. du Nord*, B. 2221). Mais le bonhomme Colombe, bien vieux, travaille lentement. A la fin de mars 1512, les « vertus » n'étaient pas faites. Lemaire, qui venait de faire des recherches historiques dans les archives de Bretagne sur un désir de la reine Anne, rapporta cependant la maquette incomplète, et, dans l'été, Perréal se décida à l'envoyer à Malines « blanchie, dorée » et les visages faits. L'archiduchesse vit-elle seulement la maquette et les plans de l'église, joints par Perréal à cette ébauche ; on ne sait. Mais ce qui est sûr, c'est que là se termina le double rôle du sculpteur et du peintre français dans l'histoire de Brou (Sur ce sujet, voir V. Nodet, *Jean Perréal et Marg. d'Autriche* et *Les Tombeaux de Brou*).

1. Il s'agit ici de Thibaut de Salins, que Perréal devait attaquer bientôt avec violence (Lettres à Barangier, 4 janvier et 8 octobre 1511 ; à Marguerite, 1er décembre 1511, p. p. Bancel, *Jean Perréal*, 192, 206, 212) et qu'il finit par évincer, n'en pouvant « chevir » (Perréal à Barangier, 30 mars 1512 ; p. p. Bancel, 204), pour proposer Colombe à sa place.

moy employer à mettre l'œuvre à fin en ma vie. Pour ce sil vous plest vous servir de moy, je suis et seray à jamais vostre à gages et sans gages. Je faiz les patrons en ensuivant vostre voulenté à ma fantaisie : lesquelz avoir veux, sy vous plest, manderez ce que voullez que lon fasse touchant de l'ouvrier et des pierres, et de moy vous pouez servir, mais du maistre se je le retiendray ou non, et se l'on fera tirer des pierres, Vous en communiquerez au dit gouverneur; lequel à son retour fera de moy ce qu'il vous plaira commander. Il a commandé au tresorier de Bresse me païer touttes mes pensions. Je crois que le dit tresorier le fera. Sa voulenté soit faicte, et la vostre avec la voulenté de Dieu, lequel vous doint santé et longue vie, et, après ce mortel labeur, repos felice.

A Lion, ce xve de nouembre.

De vostre très humble et très obeissant serviteur.

Jehan PERREAL PARIS, P[eintre] du R[oy].

Archives de l'Ain, H. 614 ; Original et autographe sur papier.

XXV

LOUIS DE SAINT-JEOIRE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saint-Jeoire, 28 décembre [1509] [1]

Le duc de Savoie l'a consulté sur son projet de mariage avec la nièce du roi d'Aragon et lui a demandé ce que Marguerite en

1. Date donnée par le voyage en Angleterre de Laurent de Gorrevod, fin de l'année 1508, et les négociations du mariage d'Isabelle avec Christiern II (*Arch. du Nord. Mariages*, B. 429 : Bruges, 12 avril 1509).

pensait. M. de Viry a parlé au duc de la seconde des nièces de l'archiduchesse; mais elle est trop jeune pour lui et ne conviendrait qu'au comte de Genevois. Le gouverneur Laurent de Gorrevod, qui était dernièrement en Savoie, en aurait devisé avec le duc.

Au dos : A ma très redoubtée Dame, madame la duchesse douagere de Savoye, comtesse de Bourgongne.

Ma très redoubtée Dame, si très humblement que je puis, à vostre bonne grace me recommande.

Ma Dame, il a pleu à Monseigneur vostre frere me devisé de son mariage avecques la nyepce du Roy d'Aragon [1], et m'a demandé si je vous avés oyz dire point de mal d'elle. Je luy ai dit que non, et que je vous en oyz jamais parlé en bien ni en mal. Il m'a demandé aussy si je n'avés point oyz parlé en mal en Angleterre quant il vous pleut m'y envoyé. Je luy ai dit que non. Après il m'a dit que luy disse rondement ce qui m'en sambloit. Je luy ai respondu que, puysque son pleisir estoit tel, que aussy feray-je et qui me sambloit qui alloit cherché son alliance bien loing; et du personnage que je ne le cognoyssés, pourquoy je ne luy en serés que dire.

Sur quoy, il m'a dit qui avoit envoyé voer ledict personnage et qui en estoit bien informé; et à ce que j'en ay peult entendre, la chouse est bien aproché.

Madame, depuis ses devises, mondit seigneur vostre frere, me dit que Monseigneur de Viry [2] lui avoit parlé

1. Jeanne d'Aragon, qui avait failli épouser le duc de Calabre, fils de l'ex-roi de Naples Frédéric III, en 1504 (v. *Lettres de Louis XII*, I, 1-16; lettre du cardinal d'Amboise à Louis XII, 1er septembre 1504).

2. Sur Amé de Viry, v. ci-dessus : lettre du 13 mars 1509.

de l'une de Mesdames vous niepces, de la secunde[1] pour luy ; mès qu'elle estoit bien joenne, et que son cas estoit de grande fame, que feut promte à porté des enfans, et me compte de sa malladie qu'il a eu ce esté passé et de celle de Monseigneur son frere[2] ; et m'a chargé vous escrire qui vous prie que, si vous santiés que la chouse se puyt conduyre pour mondit seigneur de Genesve, son frere, qui se contenteroit du mariage tel qui seroit advisé et luy bailliroit le partage là où vous adviserés pour le myeux et luy feroit valloir jusques à trante ou à quarante mille florins de revenu ; car, comme il m'a dit, il l'ayme si cordialement que ne le seroit tropt bien traité. Je luy ait demandé si en avoit point parlé à Monseigneur le Gouverneur de Bresse dernyerement qui partit de luy :

1. Philippe le Beau avait laissé, de son mariage avec Jeanne la Folle, quatre filles et deux fils : Éléonore, Isabelle, Marie, Catherine ; Charles et Ferdinand. L'aînée Éléonore était née le 16 novembre 1498 (d'après mention d'un état journalier de l'hôtel de l'archiduc, *Arch. Nord*, B. 3457, et non le 30 novembre, comme l'indique Henne, I, 22); elle fut mariée en 1518 à Emmanuel de Portugal. Charles, le futur empereur, naquit le 24 ou le 25 février 1500, et sa seconde sœur Isabelle — de qui il est question dans la lettre de Saint-Jeoire — vint au monde le 27 juillet 1501. Elle devait épouser Christiern II de Danemark en 1514.

2. Philippe, comte de Genevois, puis duc de Nemours, fils du duc Philippe et de Claudine de Brosse, dite de Bretagne, père et mère du duc Charles II. Il fut le chef de la branche des ducs de Nemours — Genevois — Aumale. Nous le verrons se rendre auprès de Charles Quint et séjourner quelques années à la cour impériale. Plus tard, abandonnant le parti de l'empereur pour celui du roi de France, il épousera une Longueville-Nemours et vivra à Paris. Il mourut à Marseille en 1533, pendant les fêtes données à l'occasion du « congrès » du pape Clément VII et de François Ier. Son corps, ramené en grande pompe à Annecy, y fut inhumé dans la sépulture des comtes de Genevois, le 29 mars 1534.

il m'a dit que oyï; mais que je ne luy en parlast pas si avant.

Et m'a chargé de rechief que je ne faillisse point vous en escrire; et vous prie bien fort, qu'il en ait responsé; il vous en escrit des lettres de creance sur moy; lesquelles je vous envoye par ce porteour.

Ma Dame, je prie à Dieu qui vous doint bonne vie et longue, et la grace de bien tost revenir en vous paÿs de pardessa.

Escript à Saint Joeire[1], le XXVIII[e] jour de decembre. Le tout vostre très humble et très obeissant subject et serviteur.

LOYS DE SAINCT JOEIRE.

Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des lettres missives : portef. 50; copie collationnée et signée par Godefroy (Lille, 3 octobre 1757) sur l'original en papier, cacheté de cire rouge.

XXVI

GUILLAUME DE VERGY A LOUIS BARANGIER

Champlitte, 21 janvier [1510].

Il a reçu des nouvelles par Guillaume de Boisset; Marnix vient d'arriver en Comté où il a acheté une belle terre, ainsi, d'ailleurs, que l'a déjà fait Mercurin de Gattinara. Il serait à souhaiter que Laurent de Gorrevod ait aussi quelque domaine afin qu'on puisse aller « boire chez lui », lorsque l'archiduchesse viendra dans sa

1. Chef-lieu de canton de l'arr. de Bonneville (Haute-Savoie).

comté. Affaire des seigneurs de Loisy et du Pin. Il recommande son fils Guillaume.

Au dos : A Monsieur le Maistre, Maistre Loys Barangier, greffier du parlement de Dole.

Monsieur le Maistre, je me recommande à vous de si bon cueur que je puis.

J'ai receu de voz nouvelles par Monsieur le Greffier, maistre Guillaume de Boisset [1], qui m'a escript que estiez en bon poinct, comme il avoit sceu par Monsieur le secretaire Marnix qui a passé à Dole. Il me apourtoit des lettres de Madame, de creance sur luy, lesquelles il m'envoïa par Monsieur de Berches [2] et me manda la dicte creance. J'eusse voulentiers parlé à luy pour deviser des affaires de Pardelà.

Il a acquis une belle terre [3] de monseigneur d'Eimeries [4] et là où il y a de bons vins et beaucop. Je vouldroie

1. Sur Guillaume de Boisset, greffier du Parlement de Dole, et, par occasion, des trois États de Bourgogne (notamment à St-Jean-de-Losne en 1512), voir Le Glay, *Correspond.*, I, 173; II, 60. — Marguerite retenant L. Barangier, greffier en titre, à son service, G. de Boisset, « qui a, passé dix ans, exercé ledit estat et est souffisant à ce et agreable à ladite court de parlement », fut commissionné à sa place (*Ibid.*, I, 173),

2. Berghes, Jean ou Antoine, abbé de Saint-Bertin.

3. La terre de Toulouse près de Poligny (canton actuel de Sellières, Jura). Il subsiste un haut pan de mur de l'ancien château. Ce ne fut pas la seule acquisition de Marnix : en avril et en juin 1518, il prêta foi et hommage à l'archiduchesse pour le fief et château de Grozon et la seigneurie de Revigny (*Arch. Nord*, B. 731-732); en 1520, l'achat de la terre de Santans favorisa son mariage (*Arch. Doubs*, B. 2012).

4. Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, chevalier, conseiller et chambellan de Maximilien, grand maréchal de Hainaut. — Si l'on ne connaissait le fondation qu'il fit en 1507 d'un hospice à Berlaimont, on pourrait croire qu'il vendait ses terres par besoin d'argent, car le gouvernement

que vous en eussiez austant en la seigneurie d'Aubbini [1]. Quant vous serez par deçà et vous serez audit Aubbini, je irai vosler vers vous, car c'est le plus beau pays pour la vosleryе qui soit en se quartier là [2]. Je vouldroye qu'il y eust un tel commencement de loigis, que avez fait à Dole, aveque une belle muraille au long des foussez, pour dormir seurement pour quelque maulvais garsons.

Monsieur le Maistre, monseigneur le President a acquis Chevigny [3], comme vous sçavez, qui est ung beau lieu. Vous avez ledit Aubbini et monsieur le secretaire Marnix Tholouse. Il fault que monseigneur le gouverneur ayt quelque chose [4], afin que on voye boire vers luy, si madicte Dame venoit pardeçà [5]. Elle m'a escript des lettres touchant le differend d'entre monsieur de Loisy

des Pays-Bas lui devait de fortes sommes pour l'entretien des gens de guerre qu'il avait levés la même année (Le Glay, *Correspond.*, I, 1 et 11). Il commanda l'escorte de cent chevaux et d'archers qui conduisirent Marguerite à Cambrai en 1508 (*Ibid.*, I, 101).

1. Aubigny ou Aubigney, près du confluent de l'Ognon et de la Saône (canton de Pesmes, Haute-Saône), dans une région forestière.

2. Volerie, c'est-à-dire la chasse au faucon ou autres oiseaux de proie (cf. Le Glay, *Correspond.*, I, 284-5 et II, 99 : Maximilien songe à offrir ce divertissement à des ambassadeurs qui passeront « en pays où il y a belle volerie »).

3. Sur Chevigny (canton de Pesmes), disputé à Gattinara par les dem[lles] Champdivers, v. ci-dessous.

4. Gorrevod ne possédait donc à cette date ni Marnay ni aucune de ses futures seigneuries de la Comté.

5. Marguerite songea plus d'une fois à quitter les Pays-Bas pour revenir visiter la Bresse et la Comté. D'une instruction, donnée par le duc de Savoie, il ressort que Marguerite était attendue en Bourgogne vers la fin de l'année 1515 (v. Segre, *Documenti*, 160). On sait qu'elle se préparait à partir pour visiter Brou, lorsqu'elle mourut, sans connaître autrement cette « œuvre de sa vie » que par les rapports des architectes et les maquettes ou les dessins des artistes.

et monsieur du Pin [1], qu'elle desireroit estre appoincté amyablement; et en a escript à monseigneur le Gouverneur, monseigneur de la Trimoïlle [2], et à moy pour nous y emploïer : ce que je feray de ma part de mon povoir, ensuyvant le bon vouloir de madicte Dame, et que l'appoinctement il seroit bien seant, veu qu'ilz sont si prouchains parens. J'en escript à madicte Dame et des nouvelles qui se dient pardeçà, que je crois elle scet mieux que moy.

Et pour ce que je scay que verrez lesdictes lettres, ne vous escriptz plus avant.

Je vous recommande Guillaume de Vergey, mon filz [3]. Priant Dieu qu'il vous doint ce que desirez.

Escript à Champlite [4], le xxI^e^ jour de janvier.

Le tout vostre,

G. DE VERGEY [5].

Arch. Nord. Ibidem : registre 16, f° 372; original sur papier, portant signature autographe et, au dos, des traces de cachet en cire rouge.

1. Jehan de Vaudrey, s^r^ du Pin, écuyer, gentilhomme de l'empereur, et J. de Loisy. Le Pin est dans le canton de Voiteur, Jura (le château, de 1242, est conservé; tour et donjon du xve s.); Loisy est dans le canton de Cuisery, Saône-et-Loire.

2. Louis de la Trémoïlle (20 septembre 1460-24 février 1525), vicomte de Thouars, gouverneur de Bourgogne. Sa vie a été racontée par Jean Bouchet sous le titre : *Panégyric du chevalier sans reproche*, 1527, et L. Sandret, *Louis II de la Trémoïlle*, Paris, 1881, in-8.

3. Guillaume de Vergy, seigneur de Montferrand, second fils du maréchal, faisait partie de la maison de l'archiduc Charles, en qualité d'« enfant d'honneur ». En 1516, il est conseiller et chambellan du nouveau roi d'Espagne.

4. Champlitte, résidence des Vergy (chef-lieu de canton de l'arr. de Gray, Haute-Saône).

5. Cette lettre offre cet intérêt de nous révéler un G. de Vergy

XXVII

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Chambéry, 24 février [1510].

Lettres de créance de Charles de Savoie sur Laurent de Gorrevod, envoyé vers Marguerite d'Autriche.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 2; original sur papier portant signature autographe et, au dos, un cachet écrasé, en cire rouge, recouvert de papier.

XXVIII

LAURENT DE GORREVOD A JEAN DE MARNIX

Gand, 20 mars [1510].

Il le remercie des soins qu'il prend pour son affaire auprès de l'empereur. Il proteste de son inaltérable dévouement à Maximilien et à la Maison de Bourgogne. Compliments à l'ambassadeur savoyard. Si la guerre éclate entre les Ligues et la Savoie, Laurent est résolu à voler au secours du duc et des siens. Marguerite a prévenu le désir de son père en se rendant à Gand où sa présence était nécessaire.

Au dos : A Monsieur le secretaire Marnix.

Monsieur le Secretaire, je me recommande à vous. J'ay receu vous lettres par la derniere poste [1], et vous

fort différent de celui que nous ont peint Gattinara et ses partisans. On doit reconnaître que le ton du maréchal, s'adressant à un greffier du parlement, ne laisse guère soupçonner le personnage hautain, brutal, plein de morgue et fort dédaigneux « à l'égard du parlement, composé des lettres de la bourgeoisie », que nous représente entre autres le président Clerc (*Hist. des États généraux en Franche-Comté*, 250). Pour sa biographie, v. ci-dessus : lettre du 24 avril 1509.

1. Marnix se trouvait auprès de l'empereur à Augsbourg, où Maximi-

mercie la payne que prenés pour mon affere [1], et vous prie que, ainsi que bien commancés, que vous vuillés mestre payne à le parachever au mieulx que vous sera possible. Et si, de aventure, y ne se peu conduyre, si ne perdray-je jamais la bonne volenté que j'ay de fere service à l'Empereur et à ceste mayson; mès m'y emploieray tousiours de mon petit pouvoir au mieulx qui me sera possible.

Au surplus, je vous prie de fere mes recommandacions à monseigneur de Salenove [2] et luy dites que je suys tousiours attendant novelles, si monseigneur aura la guerre en Savoye ou non. Et si, de adventure, la guerre est, je suys deliberé de my en aller pour randre mon debvoir envers monseigneur et me trover avecques les gens de bien à deffendre et garder le pays, de mon pouvoir [3].

Monsieur le Secretaire, devant la reception des lettres

lien résida de février à juillet (Le Glay, *Correspond.*, I, 238-300). Le 16 mars, il écrit à sa fille : « Nous avons receu vos lettres par vostre secretaire Marnix... » (*Ibid.*, I, 245). Ainsi est datée notre lettre.

1. Laurent de Gorrevod était au service de la gouvernante des Pays-Bas depuis trois ans, sans porter de titre officiel accordé par l'empereur. Il voulait faire définir sa situation à la cour de Malines.

2. Alexandre de Salleneuve ou Salenove, seigneur de Sainterin, conseiller et chambellan du duc de Savoie Charles II, qui le chargea de nombreuses légations auprès de Maximilien : en Allemagne, en 1508 (Quinsonas, *Matériaux*), 111, 177; en Lombardie, juillet 1509 (pour demander à l'empereur d'aider le duc à recouvrer le royaume de Chypre); à la diète de Strasbourg en 1510; en Suisse en 1512; auprès de Charles Quint (1521); des généraux impériaux (1524); à Genève en 1526, etc... — Sur Salleneuve, voir A. Segre, *Documenti*, 7, 12, 16, 28 et docum. nos 1 et 12.

3. Gorrevod fait allusion à l'incroyable et scandaleuse affaire Du Four. Du Four, ancien secrétaire ducal, était un faussaire avéré, dont avec la

que l'Empereur a escript à ma Dame pour venir en Flandres, madicte Dame estoit desià venue en ceste ville, cognoissant que les afferes de ceste mayson le requerroit, et y fera tout au mieulx qu'elle pourra, comment entendré par les lettres qu'elle en escript.

Aidant Dieu, auquel je prie, qui vous doin tout ce que desirez.

A Gand, ce xx[e] de mars.

Le plus que tout vostre,
Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 66 ; original sur papier, cacheté.

XXIX

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Nantua, 12 septembre [1510].

Lettres apportées par Challes. Reconnaissance et protestations de dévouement. Il a retenu les députés qu'il envoyait vers l'Archiduchesse pour la « journée » du comte de Nassau, afin d'ajouter à leurs instructions. Il est bien aise que Marguerite ait gardé auprès d'elle Laurent de Gorrevod, puisqu'elle a besoin de ses services.

Au dos : A Ma Dame, Madame ma Seur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

J'ay receu la lettre qui vous a pleu m'escripre par Challes [1] et aouy ce qu'il m'a dit du bon vouloir que de

plus mauvaise foi du monde les Cantons recevaient comme authentiques les prétendues « donations » (Sur cette affaire voir E. Rott, 175-6). Le duc ne devait éviter la guerre qu'au prix d'énormes sacrifices pécuniaires.

1. Amé de Loriol-Challes. — V. lettre ci-dessous : 16 juillet 1510.

plus en plus vous plaist avoir à moy : dont ne vous sçauroye assé humblement remercier. Et oultre l'estroit devoir que j'ay à vous, l'obligation de tant de bienffaiz est si grosse que vous me trouverez à perpetuaulté prest à vous complaire, et en aussi bonne voulenté d'employer personne et biens, pour vous fere service sans varier, que parent ne serviteur qu'ayez. Si vous prie, Madame, qui vous plaise me tenir en ceste extime et continuer en l'amour que me portez, comme j'en ay toute mon esperance en vous.

Au surplus, Madame, j'avoye despeché mes gens quant Challes est arryvé, que j'envoyé pardevers vous pour la journée de monseigneur de Nassau [1] et de moy,

1. François-Henri, comte de Nassau-Dillenbourg, baron de Bréda, vicomte d'Anvers, chevalier de la Toison d'or, né à Siegen, en janvier 1483, de Jean II dit le Jeune et d'Élisabeth-Aimée de Katzenellenbogen, avait hérité, en 1504, des biens immenses de son oncle Engelbert, qui l'avait élevé, et des domaines de son père dans les Pays-Bas. La puissance de sa maison, des qualités sérieuses de diplomate et de soldat, d'éclatants services lui firent occuper de bonne heure une position en vue à la cour de Philippe le Beau (qu'il accompagna en Espagne et qui lui donna le collier de la Toison d'or en 1505). Les alliances et les antécédents de sa famille le désignaient pour être l'un des chefs du parti antifrançais (v. sa lettre du 19 février 1510 à A. de Burgo; Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 329). Son extrême susceptibilité le mit presque constamment en désaccord avec l'archiduchesse Marguerite et en lutte ouverte avec ses favoris. Après avoir partagé avec Chièvres les désagréments de cette opposition, il jouit avec lui des faveurs de Charles qui, dès son avènement, lui confia d'importantes missions. Par caractère pourtant, il était plus propre à la guerre qu'aux négociations, dont la gravité convenait peu à son humeur caustique. Membre du conseil de Marguerite, puis de celui de Charles, il n'en négocia pas moins le traité de Paris (1515), l'élection impériale, la paix de Madrid. Soldat intrépide, il prit part aux campagnes contre les Gueldrois et contre les

avecques plusieurs beaulx tiltres, bien clers pour la justification de mon droit [1]. Et pour ce que par voz lettres me faictes mencion de quelque party qu'avez advisé sur cecy, j'ay retardé leur partement pour adjouster quelque chose davantaige en leur despeche; et, les ferez partir qu'ilz seront pardevers vous dans le xxe du moys qui vient au plus loing. Par eulx, s'il vous plaist, serez informée desdits tiltres et, les avoir entendu, vous ordonnerez sur le tout ce qu'il vous plaira. Car, comme vous ay escript, je le tiendray et ne vouldroye tenir au contraire,

Français (notamment en 1513), réprima l'insurrection de la Frise et, en qualité de capitaine général, détruisit la bande noire (1517-18). Mais son rôle militaire devint surtout décisif à partir de 1521 (prise de Mouzon et siège de Mézières). Capitaine général des armées impériales en 1536, il s'illustra encore à la prise de Guise, aux sièges de Saint-Quentin et de Péronne. Il donna à la Belgique la seule de ses conquêtes qu'elle ait conservée, Tournai. — A en croire Érasme, Henri de Nassau aimait les lettres; mais il bornait sa sympathie à donner des éloges aux savants et aux poètes (Lettre à Ecbanus Hessus du 30 mai 1519). Successivement marié à Louise-Françoise de Savoie, à Claude de Chalon et à la marquise de Zenette, il mourut le 14 septembre 1538. (Sur H. de Nassau, voir dans Albéri, les relations des ambassadeurs vénitiens V. Quirini (1506), G. Contarini (1525) et N. Tiepolo (1532); voir aussi: *Je Maintiendrai, Een Boek over Nassau en Oranje* (Leyde, 1905, in-f°.)

1. Henri de Nassau avait épousé, en premières noces, une cousine du duc Charles, Louise-Françoise, fille de Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud (v. Guichenon, *Savoie*, III, 376). Son beau-père étant mort, Nassau réclama la possession du comté apanagiste de Romont, qu'il prétendait lui appartenir comme patrimoine et dot de sa femme. Le duc s'opposa naturellement à une prétention qui tendait à détacher de la Savoie une partie du pays de Vaud. « M. de Nassou nous veut mouvoir quelque querelle pour le mariaige de ma cousine, sa femme; et il a deheu envoyer quelqu'un de ses gens devers noz allyés de Berne et de Fribourg pour les practiquer contre nous. » (Instruct. à Ant. de Montjouvent, envoyé vers Marguerite d'Autr., dans Quinsonas, III, 179.) — Pour la suite de cette affaire, voir ci-dessous : lettre du 12 février 1511.

quant il seroit bien question de plus grand chose. Bien vous supplie, Madame, pour les grosses charges que j'ay, m'y avoir pour recommandé, comme j'en ay toute mon esperance en vous.

Madame, touchant le Gouverneur de Bresse, je suis bien aise que l'ayez retenu, puisqu'avez affere de luy, et vouldroye bien qu'il vous sceut faire quelque bon service. Et non pas seullement de luy, mais du demeurant des autres qui sont en mes pays, vous en finerez tousjours comme moy-mesmes.

Du surplus, Madame, dont il vous plaist me tenir pour excusé en afferes qu'avez, je suis bieu marry que n'ay meilleur pouvoir à vous y fere service, obstant les grans fraiz qu'ay supporté qui m'ont bien mys au bas [1].

Toutesfoys, Madame, advisez si en quelque chose vous plaist vous servir de moy ; et je n'y espargneray la personne ny les biens.

Ce sçait Nostre Seigneur, auquel je prie qui vous doint, Ma Dame, bonne vie et longue.

Escript à Nantuas [2], le XIIe jour de septembre.

Vostre humble frere,

CHARLES.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 5; original sur papier, portant signature autographe.

1. Le duc fait sans doute allusion au sacrifice financier qu'il avait dû faire, à la journée de Berne du 8 juin 1508 : sur un faux, fabriqué par son ancien secrétaire Dufour, il avait dû verser 150.000 florins à Berne et à Fribourg. Il devait, avant peu (10 juin 1511), se soumettre, après une résistance trop naturelle, à une nouvelle extorsion de 100.000 florins pour éviter la guerre avec les Cantons.

2. Le duc logeait dans l'abbaye de Nantua, où il se préoccupait d'organiser la défense de la cluse en cas d'attaque de la part des Suisses.

XXX

LAURENT DE GORREVOD A LOUIS BARANGIER

Bruxelles, 16 septembre [1510].

Lettres reçues par l'infirmier de l'abbaye de Saint-Claude. Intervention de Jean le Sauvage dans l'affaire de l'abbaye de Sainte-Marie. Gorrevod veillera à ce que rien d'important ne soit dépêché sans l'avis des conseillers. Que Barangier s'en revienne d'auprès de sa femme. Santés de l'archiduchesse et de son neveu. Négociations avec le duc de Gueldre.

Au dos : A Monsieur le Maistre, Maistre Loys Barangier.

Monsieur le Maistre, je me recommande à vous de bien bon cueur.

J'ay receu vous lettres par l'homme de l'enfermier de Sainct Glaude [1], et vous mercye la payne qu'avés prinse pour le frere du Capitaine, vous priant que, s'il a besoing de voustre ayde, que tousjors le vuillés assister.

Monsieur le Maistre, touchant ce que m'escripvés de la provision qu'a esté faite de l'Abbaye de Saincte-Marie [2], monseigneur le Chancelier de Brabant [3], maistre Odot

1. L'infirmier de l'abbaye de Saint-Claude ou Saint-Oyen-de-Joux (Jura).

2. Abbaye du Mont Sainte-Marie, où se trouve la chapelle funéraire des Chalon-Orange (v. J. Gauthier et Suchet, *Abbaye du Mont Sainte-Marie*, dans *Mém. Acad. de Besançon*, 1883).

3. Le chancelier de Brabant était Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecq, Itterbeck, Bierbeck, Ligny, etc., né à Bruges en 1455 (Carvajal, *Annales*, 397). Membre du Conseil de Flandre à partir de 1492, il devint président de cette assemblée en 1497. Déjà il avait été employé dans deux affaires intéressant les rapports des Pays-Bas et de la France

des Molins [1] et aultres de la longue robe [2] en ont esté cause ; et maintenant dient qu'ils l'ont fait par les raysons qui sont contenues en la requeste dont Marnix vous envoye la copie. Toutesfoys d'icy en là, je mectray payne que l'on depeschera nulle chose d'importance, sans avoir l'advis de messeigneurs de la Cort [3].

Monsieur le Maistre, après que vous aurés fait le bon mary et le bon mesnagé, y me semble que vous ferés

(1494-1495). Ce fut le début de sa brillante carrière de diplomate. Il remplit, en effet, nombre de légations soit en Angleterre (1499, 1502, 1505 ; 1506, traité de Westminster ; 1507-1508 avec Gorrevod ; conférences de Bruxelles, 1515-1516 ; traité de Cambrai, 1517), soit en France (1498, traité de Paris ; conférences de Noyon, mai 1516). Nommé, en 1508, président du Conseil privé, il devint, au printemps de l'année suivante, chancelier de Brabant, à la place de Jean van den Vorst, seigneur de Lombecke. Ce n'était donc pas, comme l'a dit Walther (*Anfänge*, 89), le premier juriste « bourguignon », qui ne fût pas d'origine comtoise. Marguerite semble l'avoir favorisé au début de son gouvernement ; mais elle s'en fit un adversaire quand elle chercha à mettre fin au cumul des fonctions que Jean le Sauvaige remplissait allègrement. Maximilien proposa vainement une transaction (novembre 1509) ; en 1513, Le Sauvage réunissait encore les deux offices de chancelier du Brabant et de président du Conseil privé, malgré le grand désir de l'empereur et de sa fille de voir cette dernière place occupée par Gattinara (v. Le Glay, *Corresp.*, I, 101, 156, 215, 246, 402, etc.). — L'archiduc Charles le nomma grand chancelier (17 janvier 1515). Il mourut à Bruxelles, le 7 juin 1518, emportant la réputation d'un juriste consommé, d'un brillant diplomate, d'un administrateur habile, mais cupide. Érasme le loue maintes fois dans ses lettres (*Erasmi Opera*, III, col. 179-180, 214-215, 1623, etc.) de la protection éclairée qu'il accordait aux humanistes.

1. Odot de Molins ou des Moulins, d'origine probablement comtoise, était maître des requêtes du conseil de l'archiduchesse (1504 : *Arch. Doubs*, B. 3006).

2. Les conseillers de longue robe étaient les conseillers ecclésiastiques.

3. Le Parlement de Dole, dont Barangier était greffier.

bien de vous en venir devers Ma Dame [1], et aurés voustre part de la bonne chiere que l'on fait ; et vous asseure que, la Dieu mercy, ma Dame se porte aussi bien qu'elle fist jamays.

Je croy que bien toust l'on conclura le trecté avec monseigneur de Gheldres [2], et mectra Madame tous les

1. La présence de Barangier en Bresse à la fin de 1510 est attestée par cette curieuse lettre inédite, de Marguerite d'Autriche :

« Très chier et bien amé. Nous avons veu la piece dalbastre que Jehan le maire nous a envoyé de la perriere trouvée à Saint Lothain. Et pource que aucuns bons maistres de pardeçà treuvent ladicte pierre fort tendre et tenant plus du gypse que dalbastre, qui seroit ung grand inconveniant pour nostre ouvraige si ainsi estoit, Desirant à ceste cause en savoir la verité escripvons audit le maire nous en envoyer aucunes autres pieces, affin que le fassions bien veoir et visiter par gens congnoissans à ce, affin de non employer nostre argent en vain, et à ceste cause aussi que le marchié, fait avec le tailleur de Salins [Me Thibaut] de la sepulture de feu monseigneur, nous semble fort renchery de ce que ledit mayre nous avoit dit, voulons encoires dillayez ledit marchié pour deux mois prouchains, pendant lesquelz ferons, de pardeçà, fere la vraye experience dudit albastre ; et desirons aussi que secretement, et par gens congnoissans à ce, la fectes fere depardelà, et que de ce que en trouverez nous advertissez à la vraye verité le plustot que pourrez. Et que vous enquerez où l'albastre et marbre blanc dont ont esté fects les sepultures de feu messeigneurs noz predecesseurs à Dijon a esté tiré, dont aussi nous advertirez pour, le tout entendu, declairer et fere ce que appartiendra audit affere, ouquel ne desirons riens espargnier. Mais aussi voulons que noz deniers soyent bien employez et par bonne raison. A tant, très chier et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Bruxelles, ce XXIIIe jour de novembre XVcX. [Signé :] MARGUERITE. »

(Original sur papier, provenant de la succession de l'archiviste J. Baux.)

2. Une trêve, acceptée par Louis XII (18 octobre 1508) avait suspendu les hostilités avec les Gueldrois ; mais dès le printemps de 1509, elles reprirent, les États des Pays-Bas ayant voté 30.000 écus pour les continuer. Au mois de mars de l'année suivante, Marguerite engagea des pourparlers, par l'intermédiaire de Gilles van den Damme, son secré-

pays en paix en norissant monseigneur son nepveur, lequel croît et devient tous les jours plus beau.

Aidant Dieu, auquel je prie qui vous doin, monsieur le Maistre, le comble de vous desirs.

A Bruxelles, le XVI[e] de septembre.

Le plus que tout vostre,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. du Nord. Ibidem : Registre 16, f° 25 ; original sur papier, portant signature autographe.

XXXI

LOUIS VIONET A L'ARCHIDUCHESSE MARGUERITE

Bourg, 15 janvier [1511].

Il mentionne les démarches faites par Laurent de Gorrevod, alors qu'il était encore en Bresse, afin d'obtenir qu'il fût défendu aux officiers ducaux de se mêler de la perception des impôts du douaire.

A ma très redoubtée Dame.

Ma très redoubtée Dame, je me recommande à vostre bonne grace, si très humblement que fere puis.

Madame, vostre bon plesir sera entendre de monseigneur le gouverneur comant il obtint des lettres vers monseigneur que l'on ne me deut rien demander de ce

taire, avec les députés du duc de Gueldre à Utrecht (*Arch. Nord*, B. 1429). Le 29 mai, l'archiduchesse exposait à son père la marche des négociations et lui soumettait le projet du traité à signer avec Charles de Gueldre (*Ibid.*). Plusieurs lettres concernant ces négociations et le projet de mariage entre le duc Charles de Gueldre et Isabelle d'Autriche dans *Arch. Nord*, B. 371. On ne devait aboutir qu'à une prolongation de la guerre : le 7 décembre 1511, Floris d'Egmont promettait d'exécuter l'ordre que lui avait donné la régente de ravager et de ruiner le pays gueldrois.

que j'ay receu à cause de Surpierre ny des poynes, et comant je les aley presenter à Chambery pour les interiner vers messieurs des Comptes, estant encoures de pardeçà mondit seigneur le Gouverneur. Lesqueulx ne voulsirent rien fere par les raisons que rapourtey à mondit seigneur le Gouverneur, lequel derechief donna charge au secretaire Verdet [1] retourner vers mondit seigneur : ce qu'il a fait et obtenu des lettres tout ainsy passées que lesdits des comptes ; et m'avoit donné à entendre que les voulloient avoir, et leur a presentés pour fere leur *parate obedire* aux bonnes certifications de messeigneurs de voz comptes [2], comant je vous en ay rendu le compte ; maiz ilz n'y ont rien voulsu fere, comme, s'il est vostre bon pleisir, pourrés entendre plus à plain par la lettre que ledit Verdet escript à monseigneur le Gouverneur de son besongné.

Messeigneurs de vostre Conseil escripvent à monseigneur le Gouverneur pour vous advertir d'aucuns voz afferes pardeçà. Au residu, n'y a que bien, Dieu mercy, que je puisse scavoir : excepté que aucuns du pays de Vaulx s'adressent alleurs pour avoir de voz offices d'icelluy païs et en prennent la possession et les exercent sans bailler aucungs serment ny caution en vostre Chambre des Comptes : à cause de quoy, une grande

1. Jean Verdet, secrétaire de la Chambre des Comptes de Marguerite à Bourg.

2. Le Chambre des Comptes de Bourg comprenait alors le trésorier de Bresse (Vionet), plusieurs maîtres des Comptes (Verdet, André Grillet, etc.), un procureur fiscal (Jean Buathier). Naturellement la Chambre des Comptes de Chambéry voyait avec jalousie ces officiers particuliers de l'archiduchesse exercer leur juridiction dissidente.

partie de voz denyers se perdent. Et seroit bon metier y pourveoir et en advertir Monseigneur quant quelqu'un y ira. Je ne suis peu aler en celuy cartier de Vaulx et Foucigny longtemps a, pour cause de la poursuyte que j'ay faicte des denyers de Charrolois, selon que vous a pleu me mander ; mais je suis sus mon despartement pour y aler recovrer ce que possible me sera ; et incontinent estre de retour, vous envoyerey ce que reste des devant dits denyers de Charrolois par Bancha [1], ainsy que vous a pleu me ordonner. Et vous advertirey plus à plain de ce que je trouverey esdits païs estre necessaire. J'ay tardé depuis Noël de y aler, attendant le descriement des monnoies que fust esté vostre grant prouffit ; mais y n'en est plus nouvelles ; tout s'emploie comme pour avant.

Ma Dame, vostre bon plaisir sera me tousjours mander et comander voz bons plaisirs, et à mon pouvoir les accomplirey, au bon plaisir de Dieu auquel je prie, ma très redoublée Dame, qui vous doint très bonne vie et longue.

Escript à Bourg, le xve jour de Janvyer.

Vostre très humble et très obeyssant subject et serviteur,

Loys Vionet [2].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 62 ; original sur papier en assez mauvais état.

1. Par banque. — Sur les banques de Lyon (où les Bressans portaient leurs dépôts), voir Bonzon, *La Banque à Lyon aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* (*Revue d'hist. de Lyon*, 1902, 433-46 ; 1903, 46, 63).

2. Sur Louis Vionet, trésorier du douaire bressan de Marguerite, v. lettre précitée de décembre 1508.

XXXII

LAURENT DE GORREVOD A JEAN DE MARNIX

Malines, 4 février [1511].

Prise de la Mirandole, annoncée par l'ambassadeur en France, André de Burgo, lequel réclame de l'argent pour « son entretenement ».

Au dos : A Monsieur le Secretaire Marnix.

Monsieur le secretaire, je me recommande à vous de bien bon cueur.

Madame a receu des lettres par la poste, venant de Messire Andrea de Burgo [1], lequel advertit comme le Pape a prins La Mirandole [2], et aussi quelques autres nouvelles ; lesquelles madicte Dame fait savoir à Messeigneurs. Pareillement ledit messire Andrea sollicite Madame de lui envoïer argent pour son entretenement ; pourquoy est de besoing que sollicitez Monsieur le Tresorier [3], de la part de Madame, qu'il envoye quelque des-

1. André de Burgo avait annoncé prématurément la prise de la Mirandole par Jules II (Lettre du 29 décembre 1510 ; Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 373). Sur A. de Burgo, v. ci-dessous : lettre du 27 octobre 1511.

2. Au cœur de l'hiver (janvier 1511), on vit le pape assiéger la Mirandole en personne et entrer dans la place par la brèche (Guicciardini, l. IX, ch. III).

3. Roland Lefèvre, seigneur de Thamise, qui succéda, en 1508, à Jérôme Lauverin dans la charge de trésorier général. — Le 22 décembre 1513, il « conduisoit et manioit seul les finances » (lettre de Marguerite du 22 décembre 1513 ; *Arch. Nord.* Missives ; portef. 12).

Par une autre lettre de l'archiduchesse à Maximilien (20 à 25 janvier 1511), nous savons que Marnix et Lefèvre faisaient alors partie d'une mission, composée encore des seigneurs de Nassau, de Chièvres et de

pesche pour faire delivrer argent pour envoyer audit Messire Andrea pour se povoir entretenir jusques au retour de Messeigneurs; ou autrement madicte Dame s'en trouvera fort importunée par lettres [1].

Monsieur le Secretaire, quant vous aurez quelque bonnes nouvelles, n'oublierez pas d'en faire savoir à voz amis, et quant ancoures en surviendra par deçà, en serez aussi adverty. Aydant Dieu, auquel je prie qu'il vous doint voz desirs.

Escript à Malines, ce IIIe de fevrier.

Le plus que tout vostre,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 69, original sur papier.

Berghes, envoyés vers l'empereur pour lui communiquer « plusieurs choses concernant grandement le bien et honneur » de Maximilien et de l'archiduc Charles (*Arch. Nord*, B. 1290).

1. La prévision devait se réaliser : en mars 1511, Marguerite écrit à Maximilien : « Messire Andrea de Burgo a envoyé par delà l'un de ses serviteurs, afin d'avoir payement de ce que luy peult estre deu de sa pension. Et pour ce, monseigneur, que ceulx des finances sont presentement devers vous et que ne seroie à present trouver nul moyen en deçà pour avoir argent, l'ay renvoyé par devers vous, priant, monseigneur, le faire appoinctier tant de ce que luy peult estre deu de sadite pension que de son entretenement cy après. » (Le Glay, *Corresp.*, I, 387.) — Le 5 et le 6 mai, l'ambassadeur désargenté (c'était assez la coutume des représentants de Maximilien) suppliait Barangier et Marnix d'intervenir en sa faveur. Dans le post-scriptum de la lettre du 6, datée de Lyon, André de Burgo, qui donnait son « âme au diable cent fois par jour », proposait : « Et si nullo modo financiarii possent nunc mihi providere, rogo supplicetis serenissime Domine, *sicuti scribo Domino Gubernatori*, ut ipsa de suis pecuniis velit mihi in presenti succurrere de illa summa que sibi videbitur,ad minus de tercentum scutis,... aliter sum perditus et vituperatus. » (P. p. Godefroy, *Lettres de Louis XII*, II, 215.)

XXXIII

LAURENT DE GORREVOD A JEAN DE MARNIX

Malines, 7 février [1511].

Depuis son départ aucune nouvelle hormis « la venue de « Me Loys » Barangier. Santé de la femme du secrétaire, son « bon et especial ami ».

Au dos : A Monsieur le Secretaire, Maistre Jehan de Marnix, mon bon et especial amy.

Monsieur le Secrétaire, je me recommande à vous. Deppuis vostre partement [1] n'est survenu nulles nouvelles, fors la venue du maistre Loys [2], qui est gros et gras, lequel vous escript de ses nouvelles.

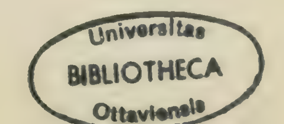
De vostre femme [3], elle se porte tousjours de mieulx en mieulx ; ne reste que de haster votre venue pour la trouver en bon poinct.

Au surplus, quant aucunes autres nouvelles nous

1. Marnix était parti, vers le 20 janvier, avec les seigneurs de Nassau, de Chièvres et de Berghes, et le trésorier Lefèvre pour rejoindre l'empereur, non pas à Fribourg-en-Brisgau, comme ils pensaient, mais dans le pays de Ferrette (V. Marguerite à Maximilien, janvier, — et Maximilien à Marguerite, 17 janvier 1511 : Le Glay, *Corresp.*, I, 384, 410).

2. Louis Barangier, qui se trouvait en Bresse à la fin de novembre 1510, en était revenu récemment, comme le prouvent les lettres de Gorrevod publiées ici et une lettre de Perréal à Barangier, datée du 4 janvier 1511, à Bourg (p. p. Bancel, *Jeh. Perréal*, 192).

3. Il s'agit ici d'une première femme de Marnix, remarié en 1520 avec Jeanne de Cerf.



surviendront, vous en advertiray, esperant que ferez le semblable de vostre part.

A tant, Monsieur le secretaire, je prye Nostre Seigneur vous donner ce que plus desirez.

Escript à Malines, ce VII[e] de fevrier.

Le plus que tout vostre,
Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 69 ; lettre originale sur papier, ayant été cachetée.

XXXIV

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Chambéry, 12 février [1511].

Le comte de Nassau a envoyé son ambassadeur pour la conclusion de l'accord proposé par Marguerite. De nouveaux faits obligent le duc à s'en remettre encore à l'arbitrage de la princesse, suivant qu'il en écrit à Laurent de Gorrevod, accrédité pour cette affaire.

Au dos : A Ma Dame, Madame ma Seur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

Monseigneur de Nassau, mon cousin, a icy envoyé son homme pour la conclusion de ce qu'il vous pleust faire dernierement d'entre luy et moy[1]. Et pour ce qu'il est

1. V. lettre précitée du 12 septembre 1510. — L'intervention de Marguerite fut heureuse. Les députés du duc de Savoie et du comte de Nassau signèrent un accord qui mit fin au différend, en août 1511 : Nassau renonçait à ses prétentions sur Romont, mais obtenait une indemnité de 30.000 florins (*Arch. Nord*, B. 429).

question au present d'aucunes chose dont n'estoit nouvellez allors, à cause de ce qui est despuis survenu en ceste matere, je ne luy ay point fait d'autre despeche, fors le vous remettre ; et vous prie, Madame, qu'il vous plaise addresser le tout, suyvant ce que j'escrips au Gouverneur de Bresse, de sorte que mon affaire demeure en seheurté. Madame, vous savés mes charges et suis seheur qu'avez à cueur mon affere comme le vostre.

Et pour ce qu'entendrés le surplus par ledit Gouverneur, ne vous feray plus longue lettre, s'il n'est qu'il vous plaise croire ledit Gouverneur comme moy-mesmes, et me faire savoir si chose vous plaist que je puisse, pour le fere de très bon cueur. Aydant Nostre Seigneur, auquel je prie qui vous doint, Madame, bonne vie et longue.

Escript à Chambery, le xııe jour de fevrier.

Votre très humble frere,

CHARLES.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 5 ; original sur papier, portant signature autographe et, au dos, traces de cachet en cire rouge.

XXXV

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Chambéry, 16 juillet [1511].

Remercîments pour une lettre de l'archiduchesse. Il charge Laurent de Gorrevod et Amé de Loriol-Challes, qu'il accrédite auprès d'elle de traiter certains points particuliers. Il demande à Marguerite de lui envoyer le gouverneur de Bresse.

Au dos : A Ma Dame, Madame ma sœur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

J'ay receu la lettre que vous a pleu m'escripre, contenant trois ou quatre pointz dont, pour non vous ennuyer de trop longue escripture, j'escrips au Gouverneur de Bresse et à Challes [1] pour vous en faire responce, reservé de l'ung, duquel je vueil bien porter la parolle pour humblement vous mercier voz bons et grands offres dont vous suis grandement tenu [2]. Et ne souhete rien plus que vous povoir faire quelque bon service et vous donner à congnoistre, quant il vous plaira m'employer en quelque chose, que je suis et vueil demeurer tousjours vostre bon et humble frere; et pour tel vous prie me vouloir tenir et avoir continuellement mes afferes pour recommandez, ainsi que j'en ay en vous entiere et parfaicte fiance. Et vous plaise au surplus croyre lesdits gouverneur et Challes de ce qu'ils vous diront de ma part, ensemble me faire sçavoir si chose vous plaist que je puisse, pour le faire de très bon cœur.

Aydant Nostre Seigneur, auquel je prie qui vous doint, Madame, très bonne vie et longue.

Escript à Chambery, le XVIe de juillet.

P. S. Madame, je vous supplie donner congé au Gou-

1. Fils de Claude de Challes, seigneur de Monterminod, et d'Antoine de Balleyson, Amé ou Amédée de Challes fut maitre d'hôtel du duc Philibert II de Savoie dès 1497. Comme tel, il était du reste *persona gratissima* auprès de Marguerite, son ancienne souveraine. Ce cousin de Gorrevod remplit de nombreuses missions : Charles II l'envoya auprès de Lautrec le 20 août 1516. (Sur lui, v. Quinsonas, III,10; Segre, *Carlo II*, 11, n. 5.) Il épousa Jeanne de Loriol, dame en partie de Corgenon, et fut père de ce Jean-Philibert, qui succéda à son parent le cardinal de Gorrevod sur le siège de Saint-Jean-de-Maurienne.

2. V. lettre ci-dessus du 12 septembre 1510.

verneur de Bresse pour venir jusquescy, et il ne s'arrestera point.

Vostre humble frere,

Charles.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 2; original sur papier, portant signature autographe et, au dos, traces de cachet en cire rouge.

XXXVI

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Chambéry, 16 août [1511].

Il lui a écrit par Laurent de Gorrevod et Challes « de la conclusion de son affaire d'Allemagne ». Madame d'Angoulême (Louise de Savoie) vient d'envoyer deux ambassadeurs pour demander certaines « pièces » qui intéressent Marguerite ; elle en a pourtant signé jadis une renonciation en forme.

Au dos : A ma Dame, Madame ma Seur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

Je vous ay escript bien au long par le Gouverneur de Bresse et par Challes de la conclusion et de tout le demené de mon affere d'Allemaigne [1]. Et despuy est sourvenue quelque aultre matiere, dont je vous vueil bien advertir, touchant Madame d'Angolesme, ma sœur, qui a envoyé icy deux des siens pour me fere les demandes, telles que verrés par le memoire cy enclos [2]. Je ne croys

1. Allusion à l'affaire Du Four (v. E. Rott, 175-176), actuellement pendante devant les Ligues (v. sup.).

2. Louise de Savoie prétendait avoir été frustrée d'une part de l'hoirie paternelle. Elle réclamait en conséquence, en supplément de douaire,

point que, de vostre cousté, veuillés permectre ung tel cas, car il vous touche pour les pieces qu'elle demande : aussy ne vueil-je pas fere du myen, car j'en ay la quictance et renunciacion faicte par elle en si bonne et ample forme qu'il n'est possible de myeulx, comme, si vous plaist, verrés par la copie que vous en envoye.

Le tout a esté remonstré à ses gens et suys desliberé envoier encour devers elle pour plus au long l'en informer, esperant qu'elle changera de propos, le tout avoir bien entendu.

Et sur ce pendant, Madame, s'il est service que vous puisse fere et qu'il vous plaise m'en advertir, je le feray de très bon cueur. Aidant Nostre Seigneur, auquel je prie qui vous doint, Madame, bonne vie et longue.

Escript à Chambery, le XVIe d'aoust.

Vostre humble frere,

CHARLES.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 2; original sur papier portant signature autographe et, au dos, traces de cachet en cire rouge.

XXXVII

JEAN LE MAIRE A LOUIS BARANGIER

Bourg, 8 septembre [1511].

Remerciments pour ses bons offices. Le roi et le duc de Savoie ont quitté Lyon. Les travaux de Brou. Compliments au comte de Montrevel et à Laurent de Gorrevod.

Au dos : A mon très honnouré seigneur, Monsieur le

quelques seigneuries dont deux ou trois intéressaient les possessions de Marguerite en Bresse et au pays de Vaud (v. inf.).

maistre Loys Barangier, maistre des requestes et premier secretaire de Madame l'archiduchesse et contesse de Bourgoigne en Flandres.

Mon très honnouré seigneur, humblement et tant de bon cuer que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Par les lettres que Madame m'a escriptes, signées de vous et données à Bruxelles du VIIIe de juillet dernier passé, j'ay cogneu vostre grand vertu, en laquelle Dieu vous maintiegne si longuement que je desire; car, par vostre moyen, Madame est retournée à saine cognoissance de son albastre et des marchiez faictz [1].

J'ay receu les dites lettres de Madame à Lyon, environ la my-aoust, dont j'ay esté remply de joye inestimable avec maistre Jehan de Paris [2]. Je faiz du tout response à Madame, comme je suis bien assuré qu'elle vous mons-

1. Sur cette affaire de l'albâtre et des marchés pour l'église de Brou, voir lettre précitée de Marguerite à Barangier (23 novembre 1510).

2. De Blois, le 28 février 1511, Jean le Veau écrivait à Marguerite : « ... Madame, j'ay receu voz lettres du xxve jour de ce present mois, avec deux autres adressantes l'une à maistre Jehan le Maire et l'aultre à Jehan Preau dit de Paris : lesquelles je leur ay presenté et dict audict Jehan de Paris, suivant vosdictes lettres, que desirez grandement qu'il besoigne et entende le plus tost qu'il pourra en l'affaire touchant vos eddiffices de Brouz, lequel m'a respondu qu'il envoyroit ce jourd'huy son homme à Tours devers l'ouvrier [Michel Colombe] qui fait les patrons pour le solliciter à les expedier, et, incontinant sondict homme estre de retour, vous feroit responce; et le semblable m'a dict Jehan le Maire... » (P. p. Godefroy, *Lettres de Louis XII*, II, 180 et par Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, 492). — Des difficultés étaient survenues depuis, qui avaient retardé l'envoi de la maquette et fait craindre à Perréal et à Lemaire de voir leurs propositions écartées par Marguerite : ce qui devait avoir lieu en effet peu après.

trera. Et pour ce, à cause de brieveté, je ne le repete point icy. J'envoye deux livres à Madame; et dedans le pacquet y a des lettres de Messieurs du conseil [1], qui s'adressent à vous ou à Monsieur le secretaire Marnix. Des nouvelles ne sçay autre chose, fors que le roy partit de Lyon jeudy passé [2], et n'est pas encoires certain se le pape est mort ou non [3]. Monseigneur le duc de Savoye partit de ceste ville samedy, avant veille de la Nativité Nostre Dame, et s'en va à Geneve [4].

Monseigneur, les deux aultres lettres que Madame m'avoit escriptes, signées par Marnix, m'avoient navré

1. Conseil de Bresse.

2. 4 septembre. — « Le roy se partira d'icy demain ou après-demain, pour s'en tirer à Bloys » (A. de Burgo à Marguerite d'Autriche, Lyon, 26 août 1511; Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 432). « Sur lesquelles nouvelles [amélioration de la santé de Jules II], le roy s'est ce matin party, sans plus vouloir actendre » (Du même à la même, Lyon, 4 septembre. *Ibid.*, 433).

3. Lemaire tenait sans doute ses renseignements de l'ambassadeur de Marguerite, André de Burgo, qui écrivait à sa maîtresse, le 26 août (Le Glay, *loc. cit.*) : « Sont venues lettres de la segnorie de Florance et de l'ambassadeur du roy residant là, datées du xxiiie de ce mois au soir, contenant comme le pape avoit desjà heu trois jours la fievre, et qu'il luy estoit advenu ung très grant accidant, et que les medicins le tenoient pour mort sans espoir. Pleust à Dieu qu'il eust esté en paradis jà est ung an et demi ! » Le même écrivait le 4 septembre : « Despuis survindrent autres lettres..., comme ledit pape avoit esté si au bas jusques audit xxviie jour dudit mois que l'on le tenoit pour mort, et que, dez ledit xxviie jusques audit trantiesme, ledit pape estoit fort meillorié, tellement qu'il se tenoit pour guary et avoit perdu la fievre... Encoires sont venues autres lettres d'ung marchant, du xxixe du passé, lequel escripvoit que le pape n'estoit encoires guary » (Idem, *loc. cit.*).

4. Le duc Charles II, en qualité de seigneur de Villars, fut reçu chanoine-comte de Lyon, le 31 août (*Arch. Rhône.* Fonds Saint-Jean, Actes capitul., vol. 33). Il partit de Lyon le 6 septembre.

jusques au cuer; mais la tierce, signée par vous, m'a remis sus, dont je vous sçauray gré tant que je vive; car vous m'avez rendu l'esprit dont je vous mercye de tout mon cuer. Et s'il eust pleu à Mengin[1] les me faire tenir plus tost ou, après que je les ay eues, s'il eust volu attendre la response de maistre Jehan de Paris et de moy, il eust mieulx faict et eust porté lesdits livres à Madame; mais il n'a oncques volu differer ung jour ne demy, combien que par deux hommes exprès que j'ay envoyez de Lyon, je l'ay cuidé retarder. Si n'est ce pas bien fait à luy, car Madame pourroit avoir prinse mal de ce que maistre Jehan de Paris et moy n'avons... : ce nous n'en pouvons mais. Demain j'attends icy ledit maistre Jehan de Paris, maistre Henriet[2] et maistre Jehan de Lorraine, pour besoigner aux pourtraictz de l'esglise, comme j'escripz plus à plain à Madame. Et y a desjà quinze jours que je suis icy les attendant et sollicitant la matiere.

1. Chevaucheur au service de l'archiduchesse.

2. Maître maçon, de son vrai nom Henriet Bertrand de Lyon, que Marguerite avait fait venir à Brou, le 6 mai 1509, avec Maître Lambert de Chambéry, pour prendre leur avis au sujet du couvent qu'elle faisait construire (*Arch. commun. de Bourg*, BB. 24). Le 23 juin 1512, quittance de trois écus était délivrée par Henriet Bertrand, maître maçon à Lyon, et quittance de 5 sols par un peintre pour un projet d'église qu'ils venaient de soumettre à Marguerite (*Arch. Nord*, B. 2225). Le peintre devait être ce Jehan de Lorraine, dont le nom a échappé jusqu'ici, croyons-nous, aux investigations des chercheurs (v. Finot, *Louis van Boghem*, 203). Il est probable que c'est l'intervention de Chevillard, maître des œuvres de Brou, qui fit rejeter les propositions d'Henriet Bertrand et de son associé (Chevillard à Marguerite, 25 juin 1512; p. p. C. de Grandmaison dans *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départ.*, t. XXVIII). Encore quelques mois, et l'archiduchesse aura définitivement choisi et envoyé en Bresse l'architecte flamand Van Boghem.

Monseigneur, s'il vous plait, vous ferez mes excuses envers Madame. Et me commanderez voz bons plaisirs pour les accomplir à l'aide de Dieu, auquel je prie vous donner bonne vie et longue.

Escript en haste à Bourg, le jour de la Nativité Nostre Dame, en septembre, tandis que on sonnoit matines.

Vostre très humble à tousjours serviteur,

LEMAIRE [1].

Je vous supplie estre humblement recommandé aux bonnes graces de Monseigneur le Comte et de Monseigneur le gouverneur [2].

P. p. Le Glay dans *Mém. de la Soc. nat. des sciences... de Lille*, 1850 et p. Dufaÿ, *Observat. sur la correspond. de J. Perréal... avec Marguerite d'A.* (Bourg, 1853, in-12), 6-7.

XXXVIII

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Thonon, 18 octobre [1511].

Il trouve fort étranges les propositions de Louise de Savoie. A propos de la venue de Laurent de Gorrevod, il fait l'éloge du gouverneur de Bresse que l'archiduchesse fera bien de retenir à son service. A son retour de Lyon, il a passé à Bourg et s'est occupé de faire respecter le traité du douaire.

1. Sur Jean Lemaire, poète, historien, prosateur, né à Bavai en Hainaut en 1473 et mort en 1548, voir, outre l'ouvrage de Thibaut, *Jehan Le Maire et Marguerite...*, E. Charavay, *J. Lemaire et J. Perréal* (Paris, 1876, in-8°), et Fétis, *J. Lemaire* (*Mém. couronnés par Académ. de Belgique,* t. XXI, p. 13, in-8°).

2. Guy de la Baume et Laurent de Gorrevod.

Au dos : A Ma Dame, Madame ma Seur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

J'ai veu ce qu'il vous a pleu m'escripre et suis fort joïeulx qu'ayés entendu le tout et des raisons de la demande que Madame d'Angolesme, ma bonne seur [1], m'a fait, qui a esté à solicitation d'aulcuns qui moins desirent l'amytié entre elle et moy : que j'ay trouvé fort estrange, veu que, au lieu de conseil et ayde, elle m'a fait gecter telz propos en avant [2].

Touchant la venue du Gouverneur de Bresse par devers moy, je n'ay subject ny serviteur si aggreable auprès de moy, que, quant pourray entendre il vous peult faire service, je ne voulsisse il fut là où il vous playroit luy commander. Et seroye marry espargnissiés moy, mes biens, ny personne des myens. Et ferés bien retenir ledit Gouverneur emprès de vous, car le service qu'il vous fera l'extimeray estre fait à moy mesmes.

Au surplus, que faictes plainctif de ceulx de ma chambre, disant ilz contreviennent à vostre traicté,

1. Louise de Savoie (née à Pont d'Ain le 11 septembre 1476, mariée le 16 février 1488 à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, dont elle eut François I[er]) était fille de Philippe II (Philippe Sans-Terre ou Philippe-Monsieur) et de Marguerite de Bourbon, tandis que Charles II, fils du même Philippe, descendait de la seconde femme de ce prince : Claudine de Brosse, dite de Bretagne. Il est inutile de donner ici une biographie de cette princesse qui, deux fois régente du royaume (1515-1516 et 1525-1526), mourut en 1531. Son *Journal*, — notes très brèves, mais d'une rare exactitude chronologique — s'étend de 1459 à décembre 1522 (Ouvrages et articles à consulter de P. Paris, Maulde, Jacqueton, Baux et Hauser, signalés dans notre bibliographie).

2. Louise profitait de l'embarras de son frère, aux prises avec les Suisses, pour revenir sur la question de l'héritage de ses parents.

Madame, dernierement j'ay esté à Bourg en Bresse, à mon retour de Lyon [1], et demandé à tous voz officiers du lieu dudit affaire : les quelz m'ont donné à entendre qu'ilz ont raison de contentement à l'observation de vostre dit traicté [2]. Pourquoy ne puis congnoistre dont cecy vient, sinon d'aulcuns qui sont marry de l'amytié qui est entre nous deux et y vouldroyent mectre differend de leur pouvoir, mais de mon cousté me trouverés toujours tel que plusieurs foys vous ay advertye, vous priant que telz rapporteurs entre vous et moy soyent descouvers, à celle fin que du tout mieulx puissés congnoistre la verité, car tenir vous pouvez seheure desire observer vostre dit treicté, et aultrement ne le vous eusse pas promis.

Et s'il est plaisir que faire vous puisse, je vous prie que le me faictes savoir pour m'y employer de très bon vouloir.

Aydant Nostre-Seigneur, qui vous doint, Madamė, bonne santé et longue vie.

Escript à Thonon, le XVIIIe d'octobre.

Vostre humble frere,

CHARLES.

Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des lettres missives : portef. 2 ; original sur papier, portant signature autographe et au dos un cachet de cire rouge recouvert de papier.

1. V. lettre précitée du 8 septembre 1511.

2. Traité de Strasbourg du 5 mai 1505 réglant la question du douaire de Marguerite (*Arch. Nord*, B. 437).

XXXIX

ANDRÉ DE BURGO [1] A LOUIS BARANGIER ET JEAN DE MARNIX

Cléry [2], 27 octobre [1511].

Il demande aux secrétaires de l'archiduchesse de lui renvoyer son

1. André de Burgo est né à Crémone d'après Sanuto (XXVIII, 78, 314). Secrétaire de Ludovic Sforza, duc de Milan, en 1496 (*Ibid.*, 309), il entre, avant 1502, en qualité de secrétaire au service de Maximilien (*Ibid.*, IV, 509), qui lui confie un grand nombre de légations. Il assiste au congrès de Blois de 1504 (cf. *Das diplomatische Journal des Kaiserl. Gesandten Andreas del Burgo zum Congresse von Blois*, p. p. Höfler, Vienne, 1884, in-8). En 1507, l'empereur l'envoie auprès de sa fille et le nomme son conseiller. En 1506 et au milieu de 1507, il est en Espagne auprès de Ferdinand d'Aragon. Il en revient l'année suivante, en traversant la France et, dès le 22 juin, il est envoyé vers le roi d'Angleterre. Le 25 novembre il se rend encore en Angleterre pour seconder l'ambassade dont faisait partie Gorrevod (*Arch. Nord. Recette génér. des finances*. Compte de J. Micault de 1508, f°s 275 v°-276), puis en Italie à la suite de Louis XII qu'il accompagne à Agnadel et à Milan. Il réside en France la plus grande partie des années 1509, 1510, 1511. Au début de cette dernière année, il est en Italie, où il prend possession de Vérone au nom de Maximilien. Le 3 décembre 1510, en passant le Mont-Cenis, il pense périr sous les neiges. Le 5, il est à Milan où Trivulce lui fait un chaleureux accueil; le 8, il reçoit à son tour à Trente le cardinal Corneto, légat en Allemagne. Le 28 mars, il est de retour à Blois, d'où il date ses dépêches jusqu'en mai 1512. Dès lors, il ne reparaît plus à la cour de France. Mais on le voit en Italie, à Rome et à Milan en particulier, en Allemagne et aux Pays-Bas (1516). En septembre de cette année-là, il retourne auprès de l'empereur mécontent de voir l'archiduc Charles échapper à son influence, Il se marie en 1518 avec une parente de l'évêque de Brixen. Après une nouvelle mission dans l'Italie du Nord, il est envoyé vers le roi de Hongrie, dans l'intérêt de l'élection de Charles à l'empire (février 1519). Après la mort de Maximilien, il passe au service du jeune roi de Hongrie, Louis II. On attribue à son influence le paisible couronnement de Marie d'Autriche comme reine de Hongrie. C'était un diplomate de haute valeur : « uomo di gran manegio di Stato », dit Sanuto (XXVIII, 314). — (Sur André de Burgo voir l'importante notice p. p. Höfler dans l'introduction au *Journal*.)

2. Cléry, actuellement chef-lieu de canton du Loiret. — Une lettre du

« homme »[1] et de le recommander personnellement à la « bonne grâce » de Laurent de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 6; original sur papier, portant signature autographe et au dos traces de cachet armorié en cire rouge.

XL

LA COMTESSE DE HORNES A MARGUERITE D'AUTRICHE

Weerdt, 5 décembre [1511].

Elle écrit « de ses affaires et nouvelles » à Laurent de Gorrevod « plein un grand livre ». Elle s'excuse sur son absence forcée de la cour de l'archiduchesse, car elle travaille avec énergie à la libération de son mari, prisonnier du duc de Gueldre.

Au dos : A Ma Dame,

Madame, je me recommande très humblement à vostre bonne grace.

Madame, j'escrips de mes afferes et nouvelles à monseigneur le Gouverneur de Bresse plain ung grant livre; sy ly en prie, en cas que vostre bon pleisir soit, Madame, que il vous advertie de tout. Sy ores, s'il vous plet, m'en excussé pour coy à present je ne puis venir vers vous[2];

20 octobre 1511 annonce que Louis XII est retenu par la goutte à Notre-Dame de Cléry : « Le roy s'en seroit jà retourné à Blois, mais il luy est survenu sa goutte, et demeurra encoires aucuns jours à Nostre-Dame de Clery. » (*Négoc. diplom.*, I, 445.)

1. André de Burgo demandait son rappel à l'empereur (en novembre 1511).

2. Femme d'esprit, d'un caractère aimable, Marguerite de Croy, signataire de cette lettre, était l'amie particulière de l'archiduchesse. Elle lui écrivait des lettres familières dont la collection subsiste en

sy vous supplie, Madame, le plus très humblement que ferre puis, que, pour mon absence, ne veuilliés avoir mon mary[1] ne moy en moindre recommandacion. Et quant les seigneurs qui sont alé vers vous seront de retour, pour ce qu'il y ara à parachever je viendrey à vous, Madame, comme à la mestresse de l'œuvre, laquelle en hy metant la main, l'ouvraige sera parfet et achevé ; car j'ey peur que monseigneur de Gheldres[2] n'entendra pas

partie (v. *Correspond.*, I, 475 ; II, 45, 187, jolie lettre où Marguerite annonce à l'empereur l'envoi de confitures faites par son amie, « bonne appoticaire »).

1. Marguerite de Croy fut la première des trois femmes (les deux autres furent Claude de Savoie et Anne de Bourgogne) de Jacques III, comte de Hornes. Chevalier de la Toison d'or dès 1505, celui-ci faillit être exclu de l'ordre au 18e chapitre (1516), parce que « très enclin à l'ivrognerie ». Il dut son influence moins à ses talents qu'à l'amitié de l'archiduchesse pour sa charmante femme. Il figura surtout dans les affaires de Gueldre. Sa forteresse de Weerdt (actuellement province hollandaise de Limbourg), de par sa situation entre Turnhout et Ruremonde, était fort importante ; il l'ouvrit — pour 10.000 écus d'or — aux troupes du gouvernement pour faciliter la guerre contre le duc de Gueldre (traité de Leeuw, 15 sept. 1507 : *Arch. du Nord*, B. 1429). Aussi fut-il nommé et compris dans le traité de Cambrai (Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 230).

2. Charles d'Egmont, duc de Gueldre, l'indomptable adversaire des princes bourguignons des Pays-Bas. — Né à Grave, le 9 novembre 1467, élevé à la cour de Bourgogne, il était tombé entre les mains des Français contre lesquels il faisait ses premières armes (1487). Charles VIII le traita bien et résolut même de le remettre en possession de ses domaines héréditaires pour susciter à la maison d'Autriche-Bourgogne un rival dangereux. Lorsqu'il jugea le moment opportun, il relâcha Charles d'Egmont (1492). Bien accueilli à Ruremonde, puis à Venloo et à Nimègue, Charles parvint à chasser presque toutes les garnisons allemandes que Maximilien avait placées dans le pays. La plupart des seigneurs et des villes prêtèrent serment de fidélité au descendant des anciens ducs de Gueldre. Dès lors commença le duel épique de ce

volantiers à se detferre de sa prinsse [1] : toutefoys, il l'en sera fort pressé et de sorte que je croy que on ly donra à penser [2].

Madame, je vous supplie derechef que vostre bon plessir soit de avoir mes aferres pour recommandés et que je vous puisse trouver bonne mestresse et vertueulse princesse, ayant connoissance de ceulx et celles qui desirent vous faire service et le monstrer par efet que l'avés agreable. Et, se ensy le vous plet faire, vous me trouverés de mon petit povoir jusques à la mort vostre leable servante. De ce, prens Dieu à tiegmoin, oquel je prie, Madame, qui vous doint très bonne vie et longue.

A Wert, le ve de décembre.

Vostre très humble et très obeyssante servante,

Marguerite DE CROY.

Arch. du Nord. Ibidem : Registre 16, f° 260; original sur papier, portant la signature autographe de la comtesse de Hornes et paraissant même être entièrement écrit de sa main.

prince énergique et vaillant contre Maximilien, Philippe le Beau et bientôt contre Marguerite d'Autriche et Charles-Quint. Constamment soutenu, au moins d'une manière occulte, par la France, il tint tête à ses redoutables adversaires, prenant parfois l'offensive, souvent battu, jamais découragé. Sur l'origine et les divers épisodes de la guerre de Gueldre, voir Van den Bergh, *La Corresp. de Marguerite... avec ses amis*, I, 73 et ss.

1. Le 13 novembre 1511, les Gueldrois s'étaient emparés de Woudrichem (sur la Meerwe), qui appartenait à Marguerite de Croy. Ils l'avaient assailli dans la nuit même où expirait la sauvegarde, accordée en 1504 à la comtesse par son parent le duc de Gueldre (Van den Bergh, *Correspond.*, I, 475). Le comte fut fait prisonnier.

2. Marguerite et Maximilien se montrèrent vivement affectés de la capture du comte de Hornes. L'empereur, rassurant sa fille (« Quant à ce

XLI

LA COMTESSE DE HORNES A MARGUERITE D'AUTRICHE

Weerdt, 10 décembre [1511].

Elle a chargé Laurent de Gorrevod de l'excuser en donnant les raisons qui la retiennent loin de l'archiduchesse. Elle croit que son mari est libre, et veut l'accueillir, le dimanche suivant, en « bonne hostesse », avec ses parents et amis. Elle met les places du comté de Hornes en état de défense. Il faudrait répandre l'alarme dans la Campine entière.

Au dos : A ma très redoubtée Dame.

Ma Dame, je me recommande...

Ma Dame, j'ey reçeu la lettre qu'il vous a pleu de m'envoyer et ycelle bien entendue. Sy ne desire riens tant que de vous obehir, se possible m'estoit; mès, Madame, je vous ey escript depuis trois jours ensa ; sy espere que à present vous avés veu ma lettre par laquelle vous en suplie qu'il vous pleut de me tenir pour excussée que je n'estoy venue vers vous, et la cause qui detenue m'avoit : j'ey prié à monseigneur le Gouverneur de Bresse de la vous remonstrer, Madame, comme je tiens qu'il ora fet.

Et depuis ce temps sont les chousses sy avancée que

que nous escripvez que ne sçavez se avons receu aucunes lettres..., et mesmement touchant la prinse de Wercken et de nostre cousin le conte de Hornes... »), ajoute à propos de cet incident malheureux, qu'il l'a « prins en patience, sans en faire semblant ; car nous sçavons bien que l'avez eue aussi à regret que nous-mesmes » (19 janvier 1512 : Le Glay, *Corresp.*, I, 475).

Monseigneur de Hornes est alargi de sa prison et non pas du tout à delivré ; et l'atens hyssy ce dimence prosain et aveucques ly beaucoup de gens de bien de ses parents et bons amys. Sy est bien raison que je les eyde à recepvoir et que je face la bonne hostesse, et quant j'en seroye à cent lieues loing, si tacheray-je d'y estre.

O jour après que j'arey parlé à ly et que sarey de son intension, o plus tost que je polrey je viendrey, Madame, à toute diligence vers vous. Sy vous suplie vouloir tenir ma venue pour excussée jusques lors.

Quand à mes places [1], que vous desirés, Madame, que j'y face bien prendre garde, je l'ey fet et ferey et sy en est besoing, car mes voysins de Remunde [2] font grant amas de gens et sont en la ville bien six cens chevaulx et en atende encores des aultres et beaucoup de pietons. Je suis bien avertie de leur bon vouloir, à coy j'ey tellement pourveu que il polront bien cerser leurs adventures aillieurs, que, se Dieu plet, il n'adreseront par hysy, quombien que cet la fondacion de leurs entreprinces comme par nos bien veuillans sommes advertis.

Madame, se seroit fort bien fet de en advertir tout la Campine [3], à celle fin que chascun fut sus sa garde, car,

1. Les places du comté de Hornes, qui constituaient les ouvrages avancés et comme les places de barrière des Pays-Bas, étaient Weerdt, Hornes, Nieuport et Woudrichem (celle-ci déjà aux mains des Gueldrois).

2. Ruremonde, sur la rive droite de la Meuse, près du confluent de la Roër (Hollande).

3. La Campine est la vaste plaine qui s'étend dans la Belgique et la Hollande actuelles (ancien Brabant), entre l'Escaut et la Meuse inférieurs.

sans faulte, où que se soit, il l'ont quelque entreprinse bien grande sus main, et leur en est bien necessité, car s'il ne le vont querre, il sont mal pourveu chiés eulx.

Madame, je prie à Nostre Seigneur qui vous doint très bonne vie et longue.

A Wert, le xe de decembre.

Vostre très humble et très obeyssante servante,

Marguerite DE CROY.

Arch. du Nord. Ibidem : Registre 16, f° 269. Original sur papier, portant la signature autographe de la comtesse de Hornes et paraissant même entièrement de sa main.

XLII

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Chambéry, 19 décembre [1511].

Il n'avait pas l'intention de déplaire à l'archiduchesse en écrivant sa dernière lettre. Il n'a pu envoyer chercher aux Pays-Bas sa sœur bâtarde à cause de la maladie de « Madame » et des raisons qu'il a écrites à Laurent de Gorrevod.

Au dos : A Ma Dame, Madame ma Seur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

Madame, j'ay sceu que n'avés esté contente de la lettre que vous ay escript, le prenant peult estre d'aultre sorte que je ne l'entens. Seheurement, Madame, j'en avoye heu quelques lettres quant vous escripviz : toutesfois mon intention n'estoit en nulle maniere vous rien escripre à vostre mescontentement, et n'estoit que pour quelque

advys. Car, au demeurant, je ne vouldroye faire chose qui vous deheust torner à desplaisir, mais tousjours vous complaire, comme bon et humble frere, sans espargner personne et biens à vous faire plaisir et service de mon pouvoir. Et pour ce je vous prie ne vous en mescontenter, Madame.

Je n'ay peu despecher mes gens pour aller querre ma sœur bastarde [1] devant Noël pour la maladie de Madame [2], et pour les raisons que, s'il vous plaist, entendrés par le Gouverneur. Ilz partiront apprès les festes incontinant et par eulx plus au long vous advertiray de mes nouvelles.

Plaise-vous me faire savoir des vostres, ensemble si chose vous plaist que je puisse, pour le faire de très bon cueur. Aydant Nostre-Seigneur, qui vous doint, Madame, bonne vie et longue.

Escript à Chambery, le XIXe jour de decembre.

Vostre humble frere,

CHARLES.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 2; original sur papier, portant signature autographe et au dos un cachet écrasé en cire rouge, recouvert de papier.

1. Claude de Savoie, pour qui Marguerite éprouvait une vive sympathie, avait accompagné l'archiduchesse aux Pays-Bas. La jeune fille se trouvait à Bruxelles, lorsque sa demi-sœur fit son testament de 1509 (*Arch. Ain*, H. 614) et lui légua « 10.000 livres tournoises, ensemble les abillemens, baghes et joyaulz qu'elle aura ou pourra avoir au temps » du trépas. — Mandement de Marguerite prescrivant à Jérôme Lauwerin, trésorier général des finances, de faire payer par Diégo Florès sur la recette de Louis Vionet, trésorier du douaire de Savoie, 1000 florins à Jeanne de la Salle, « gouvernante de la Bâtarde de Savoie ». (*Arch. Nord. Pays : Savoie*, B. 844).

2. Philiberte de Nemours, sœur de Charles (?).

XLIII

LA COMTESSE DE HORNES A MARGUERITE D'AUTRICHE

Graves, 28 décembre [1511].

La lettre de l'archiduchesse l'a réconfortée au milieu de ses malheurs. Son mari a été grièvement malade par dépit du retard apporté à son élargissement de prison ; elle en a écrit à Laurent de Gorrevod, car on ne peut laisser un tel gage aux mains du duc de Gueldre. Lettre de Jean de Waës communiquée au gouverneur de Bresse.

Au dos : A ma très redoubtée Dame,

Madame, tant et sy très humblement que ferre puis, vous remercie de la lettre que vous m'avés escripte et de la bonne faveur que par ycelle montrés o povre prisonnier et à moy : qui, entre mes fortunnes, m'est causse de grant confort et pleisir.

Ellas ! madame, depuis que vous eu adverty du bon espoir que j'avoye, ey cuidé perdre mon seigneur mon mary, lequel a esté très fort malade, et l'y procede de ennuyance et despit, car il prent sa prison en sy grant regret que il n'est possible le contenter, ne resjouyr de chousse quelque oncques, dès qu'il a veu son fet en retardance comme plus olong j'ey escript à Monseigneur le Gouverneur de Bresse, pour, Madame vous en advertir et ousy m'excuser que ne suis venue vers vous, Madame, à causse qu'il me fault, à toute diligence tyrer cet homme de hors ou le perdre à jamès : je ne lairroye pas voluntiers entre les mains de monseigneur de Gheldres tel gaige.

Et espere que, entre cy et jeuldy o plus lonc, le tenir, comme, Madame, s'il vous plet, verrés par une lettre que Jan de Waës m'escript que je viens à cette hure de recepvoir, laquelle j'ey envoyé à monseigneur le Gouverneur de Bresse. Et après sa venue et que je voyerey comment il se portera, o plus tot que je polrey, viendrey, Madame, par devers vous et vous direy de toutes mes nouvelles. Et ne sera pas sans humblement vous suplier de avoir pour recommandé nostre aferre en vostre bonne grace, à laquelle le plus très humblement que possible m'est, me recommande, et prie à Nostre Seigneur qui vous doint, Madame, très bonne vie et longue.

A Graves, le jour des Innocens.

Vostre très humble et très obeyssante servante,
Marguerite DE CROY.

Arch. Nord. Ibidem : Registre 16, f° 308 ; original sur papier portant la signature autographe de la comtesse de Hornes et paraissant même être entièrement écrit de sa main.

XLIV

JEAN LE VEAU A MARGUERITE D'AUTRICHE

Milan, 24 janvier 1512.

Il mande à l'archiduchesse l'entrée à Milan de Maximilien Sforza, qu'il a déjà racontée à Laurent de Gorrevod.

Au dos : A Ma Dame.

Ma très redoubtée et souveraine Dame, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, après que Monseigneur de Gurce [1] a eu fait et conclud les traictez, ligue et convention avec nostre Saint Pere pour asseurer les choses d'Italie, comme avez esté advertie, mondit seigneur de Gurce s'en est venu devers le Duc [2], lequel l'attendoit pour faire son entrée à Milan, et combien mondit seigneur de Gurce eust, pour non retardé laditte entrée dudit Duc mis tel ordre qu'il ne le devoit nullement actendre à entrer audit Milan et qu'il souffisoit assez du Viceroy de Naples [3], qui estoit riere luy ; toutefois, Madame, pour ce que ledit Viceroy fesoit difficulté d'estre à laditte entrée sans mondit seigneur de Gurce pour plusieurs causes et raisons qu'il aleguoit, ledit Monseigneur de Gurce, pour ne luy donner suspition aucune, ne semblablement aux gentilhommes Milannois, et non retardé laditte entrée du Duc qui estoit preste à faire, accellera son chemin de son retour de Rome, et ainsy entra ledit Duc à Millan le XXVIIIe jour de decembre passé [4], accompagné dudit

1. Mathieu Lang, évêque de Gürck.

2. Maximilien, fils aîné de Ludovic Sforza, né en 1491, chassé du Milanais en 1500, il y rentra en 1512, mais il fut définitivement dépouillé de son duché en 1515, et mourut en France en 1530. Sur la prise de possession du Milanais par Maximilien, voir *Mém. de Martin du Bellay* (édit. Bourrilly-Vindry), I, 24.

3. Raimon de Cardona, vice-roi de Naples (1509), battu à Ravenne par Gaston de Foix, mais vainqueur de l'Alviano à la Motte (octobre 1513). Après Marignan, il se retira dans le royaume de Naples. Don Raimon voulait compromettre l'ambassadeur de l'empereur, lequel n'avait pas encore donné son adhésion à la ligue du Pape, du roi d'Aragon et des Cantons suisses.

4. C'est en réalité le 29 qu'eut lieu l'entrée solennelle.

seigneur de Gurce, du Legat Cardinal de Syon [1] et dudit Viceroy en tel ordre et maniere que j'ay escript à Monseigneur le Gouverneur de Bresse...

A Millan, ce XXIIIIe jour de janvier.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur.

Jehan LE VEAU [2].

Publ. par Godefroy, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 23 et ss.

1. Mathieu Schinner, évêque de Sion en Valais (1500), cardinal (1511), légat, gouverneur à Milan après l'expulsion des Français (1513). Après Marignan, il leva une nouvelle armée de montagnards, enflammés par ses harangues, et l'amena à Maximilien Sforza; mais il ne put empêcher la signature de la paix entre François Ier et les Cantons (novembre 1516). Il se retira ensuite à Rome, où il mourut le 2 octobre 1522.

2. Jean le Veau, secrétaire d'André de Burgo pour les lettres françaises, ambassadeur impérial en France et que son maître déclare, dans une lettre (Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 439), un peu trop porté sur la nourriture et la boisson, était Bourguignon (Le Glay, *Corresp.*, I, 242). Il a laissé nombre de lettres intéressantes, publiées en partie par Godefroy et par le Glay et se rapportant aux années 1511 et 1512. Maximilien le recommandait à Marguerite comme « bon, loyal et secret » (*Ibid.*). Ce qui ne l'empêcha point d'abuser de sa situation pour révéler des secrets d'État.

Dans la suite de la lettre, dont nous ne publions que les premières lignes, Jean le Veau insiste sur les difficultés que rencontrent l'évêque de Gürck et André de Burgo à Milan : la moitié de la population est pour la France, et Maximilien Sforza se demande s'il pourra rester dans son duché. Les Vénitiens offraient de donner Milan et une somme d'argent à l'Empereur s'il consentait à leur laisser Brescia, Vérone et quelques autres places, tandis que Louis XII proposait à l'Empereur de lui abandonner Brescia, Crémone, Bergame et Crême à condition de l'aider à reconquérir Milan. Les Espagnols essayaient de rapprocher les Vénitiens de l'Empereur, qui serait forcé de faire la guerre aux Français par la Bourgogne ou les Pays-Bas. Mathieu Lang voulait à tout prix empêcher l'accord redouté de la France avec Venise et les Cantons. Les orgueilleux Vénitiens, en présence des incertitudes des Espagnols et des Pontificaux (on disait le Pape moribond), étaient décidés à s'arranger avec Louis XII si Maximilien Ier n'acceptait pas leurs propositions, de peur de rester « entre deux selles, le cul à terre ».

XLV

MARGUERITE D'AUTRICHE AU PAPE JULES II

Malines, 16 février [1512].

Elle le prie de promouvoir au cardinalat, « à la première élection » qui sera faite, l'évêque de Maurienne. En lui donnant la pourpre, le pape obligera à tout jamais l'archiduchesse, qui a « grand desir et affection au bien et avancement » de Louis de Gorrevod, « tant pour ses bonnes vertuz, que en faveur des bons, grans et leaulx services que luy et les siens » lui « ont fet et font journellement » et à sa « Maison ».

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des lettres missives : portef. 72 ; deux minutes originales, dont l'une paraissant être de la main de l'Archiduchesse.

XLVI

MARGUERITE D'AUTRICHE A FERRY CARONDELET

[16 février 1512.]

Elle écrit au pape en faveur de Louis de Gorrevod dont elle désire vivement la promotion au cardinalat. Éloge du candidat. Démarche à faire.

Venerable, très chier et bien amé [1],

Nous escripvons presentement à nostre Sainct Pere le Pape, à ce que son plaisir soit vouloir, en faveur de

1. La date de cette lettre est indiquée par une réponse du 13 mars (v. ci-dessous).

Quant au destinataire, c'est évidemment Ferry Carondelet. Né en 1473, en Bourgogne comtale, d'une famille déjà illustre, Ferry était le

nous, nommer et eslire pour Cardinal, à la premiere election qu'il fera, l'evesque de Morienne, frere du Gouverneur de Bresse; et aussi escripvons aux ambassadeurs d'Angleterre et d'Arragon [1] de vouloir requerir et solli-

fils de Marguerite de Chassey et de Jean Carondelet, chancelier perpétuel de Flandre et de Bourgogne. Son frère aîné, Claude, bailli d'Amont et chancelier d'Espagne, mourut à Malines en 1518. Un de ses autres frères, Jean, fut secrétaire impérial, premier président du Conseil des Flandres, titulaire de l'archevêché de Palerme (mort en 1544). Ferry épousa, en 1501, Digna des Baux de Gleurs, dont il eut un fils Paul, continuateur de sa lignée jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Devenu veuf en 1504, Ferry entra dans l'état ecclésiastique et devint archidiacre de Besançon. C'est de là qu'il partit pour Rome, en 1511, pour y représenter, en qualité de procureur et orateur, Maximilien et l'archiduc Charles, autrement dit Marguerite d'Autriche. En 1518, il fut nommé membre du conseil privé. Abbé commandataire de Montbenoît (Doubs), il représenta Charles-Quint aux noces de Charles II, duc de Savoie, et de Béatrix de Portugal (1[er] octobre 1521). Il accueillit Erasme à Besançon en 1523. Mort le 27 juin 1528, il repose en son tombeau de la cathédrale de Besançon. Pour sa succession, cf. *Arch. Nord*, B. 1545. — Sur lui, voir *Arch. du Jura*, G. 208, 209, 258, etc.; *Ferry et Jean Carondelet*, dans *Annales franc-comtoises*, XIII, 263. Ses dépêches ont été publiées partie par Godefroy et par Le Glay, partie par L. de la Brière (*Bull. du Comité des travaux hist.*, 1893, 73-134). Voir aussi Castan, *La Vierge des Carondelet* (*Société Emul. Doubs*, VIII, 1873, 129, 156); Gauthier, *Les Initiateurs de l'art en Franche-Comté* (*Réun. des Soc. des Beaux-Arts des départem.* XVII[e] série). Comme son frère, protecteur éclairé des arts, Ferry, dont les traits venaient d'être reproduits par Raphaël, offrit à la cathédrale Saint-Étienne de Besançon un splendide panneau de Fra Bartolomeo, représentant au pied d'une *Vierge aux saints* son frère Claude, mort aux Pays-Bas. Il fit exécuter (de 1525 à 1527) d'importants travaux dans l'abbaye de Montbenoît. Cf. *Précis généal. et histor. de la maison de Carondelet* [s. l. n. d.], in-8 et Le Glay, *Les Carondelet* (*Arch. hist. et litt. du Nord de la France*, 1833, 339 et s.).

1. L'ambassadeur d'Angleterre était Christophe Barnbridge, archevêque d'York et cardinal. Le comte Alberto Pio da Carpi représentait en même temps l'empereur Maximilien.

citer de nostre part sa sainctelé. Et pour ce que desirons singulierement le bien, promocion et avancement en saincte Eglise dudit Evesque de Morienne [1], tant en faveur des bons et loyaulx services qu'il et ledit gouverneur, son frere, nous ont fait et font chascun jour, que pour les grans sens, vertuz et bonnes mœurs qui sont en la personne dudit evesque, escripvons vers vous et vous requerons bien acertes que vueillez aussi de ce requerir et supplié en toute humilité, de nostre part, nostre dit sainct Pere, et, par les meilleurs moyens que sçaurez bien advisé, tenir la main devers luy et lesdits ambassadeurs, que la chose puist sortir à cet effect. Et si l'Empereur, monseigneur et pere, a quelque ambassadeur devers sa Sainctelé, le prierez de nostre part nous vueille en ce faire toute l'assistence qu'il pourra : car nous desirons entierement que icelluy Evesque puist à ce parvenir.

Et avec ce que vous nous ferez très agreable et singulier plesir et service, ledit Gouverneur et sondit frere le recongnoistront envers vous, de sorte que congnoistrez n'avoir perdu vostre peine.

A tant, venerable et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 64; minute originale sur papier.

1. Louis de Gorrevod, frère cadet de Laurent. — Entré de bonne heure dans l'Église, Louis fut d'abord pourvu d'un canonicat à Genève; puis, il fut élu, en juillet 1499, évêque de Maurienne et administrateur de l'abbaye d'Ambronay. Il rendit de grands services à l'archiduchesse, lorsqu'elle acquit le prieuré de Saint-Pierre de Brou, dépendance de l'abbaye d'Ambronay, pour y fonder l'église et le couvent actuels. — Sur ce prélat, voir notre *Évêché de Bourg-en-Bresse*, p. 36 et suivantes.

XLVII

MARGUERITE D'AUTRICHE A [GUILLAUME WARHAM][1]

[Février 1512.]

L'archiduchesse sollicite de nouvelles lettres du roi d'Angleterre à son ambassadeur à Rome et au pape. Elle demande à son correspondant de vouloir bien écrire à l'ambassadeur en son nom personnel.

Mon Cousin, ensuivant ce qu'il avoit pleu à Monseigneur le Roy escripre à Nostre Sainct Pere en faveur de l'Evesque de Morianne, frere de nostre gouverneur de Bresse, à ce qu'il pleust à Sa Sainctеté de vouloir le faire Cardinal, à la premiere creacion de cardinaulx qu'il feroit, j'ay presentement entendu, par lettres que le cardinal d'Angleterre, ambassadeur de Monseigneur le Roy, et l'archidiacre de Besançon [2], orateur et procureur de l'Empereur, Monseigneur et pere et de Monseigneur le Prince, mon nepveu, devers nostre dit sainct Pere, m'ont escript, que Sa Sainctеté est assez affectionnée et encline de avoir en ce ledit Evesque de Morianne pour recommandé; mais pour confermer et ramaintevoir la

1. Il s'agit probablement ici du chancelier Guillaume Warham, qui venait justement de prononcer au Parlement (4 février 1512) son plus éloquent et plus célèbre discours. Docteur en droit d'Oxford, employé à diverses affaires par Henri VII, puis par Henri VIII, qui le remplaça par Wolsey, pourvu de l'évêché de Londres et bientôt après de l'archevêché de Cantorbéry, Warham mourut en 1532, après avoir vu la chute de son rival. Le titre : « mon cousin » ne pouvait désigner qu'un prince du sang ou un « prince de l'Eglise », comme Warham.

2. Christophe Barnbridge et Ferry Carondelet.

chose et mesmement donner à congnoistre à nostre dit seigneur et pere que l'ay fort à cueur, seroit bien necessaire et conviendroit en escripre de rechief à icelle Sa Saincteté.

Et pour ce, mon cousin, que j'ay ledit Evesque de Morianne en très bonne et très singuliere recommandacion, tant pour les grans et loyaulx services que luy et ledit gouverneur de Bresse, son dit frere, m'ont fait et font chascun jour, desire bien la chose sortir bon fruyt et effect, à ceste cause vous prie que tenez main devers mondit seigneur le Roy qu'il vueille encoires de ce escripre à nostre dit Sainct Pere bonnes et bien affectueuses lettres reiteratives des precedentes et à sondit ambassadeur qu'il l'en sollicite et y tienne la main en mieulx qu'il pourra. Et en oultre, vous prie de vouloir semblablement escripre en vostre nom audit Cardinal d'Angleterre, et vous me ferés très singulier plesir. Et si chose est en quoy vous puyssions faire plesir je adresserai...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 64; minute originale sur papier.

XLVIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A JACQUES DE BANISSIS [1]

[Février 1512.]

Qu'il veille à ce que l'empereur écrive au pape les lettres qu'elle

1. Jacques de Banissis, conseiller et secrétaire impérial « extra Germaniam » (Sanuto, IV, 474), né dans l'île dalmate de Curzola en 1466, fut très influent auprès de Maximilien. L'empereur lui donna la cure de

lui a demandées en faveur de Louis de Gorrevod. Ces lettres dépêchées, il les enverra au gouverneur de Bresse.

Très chier et bien amé,

Nous escripvons presentement à l'Empereur, monseigneur et pere, que son plesir soit vouloir escripre à nostre sainct pere... à la premiere creacion de cardinaulx qu'il fera à ceste penthecoste. De quoy le Roy d'Angleterre et nous en avons desjà escript à sadicte saincteté et fait requerir, tant par les ambassadeurs d'Angleterre et d'Arragon, que par l'archidiacre de Besançon de nostre part; lesquelz nous ont escript... qu'il leur en a fait bonne responce. Tant pour les grans et loyaulx services que luy et ledit gouverneur de Bresse, son frere, font chascun jour à l'Empereur, monseigneur et pere et à nous..., vous requerons bien affectueusement et à certes que teniez main devers mondit seigneur et pere que les dites lettres puissent estre despeschées en la deue et plus ample forme que sçaurez bien faire et adviser; et icelles despeschées, vous envoyerez au devant dit gouverneur de Bresse le plus tost que pourrez, affin que nostre dit sainct pere les puist avoir avant ladicte feste de Penthecoste. Et avec ce

Conde (octobre 1509). Marguerite se méfiait de lui. Pourtant elle lui demanda d'agir pour obtenir de Maximilien la légitimation de sa sœur bâtarde. (Elle l'appelle « nostre serviteur Banissys », fin août 1512.) Maximilien le recommanda à sa fille pour le doyenné d'Anvers que lui disputait le doyen de Louvain (avril-juillet). — Sur lui, voir la lettre de Marguerite à Hans Renner, novembre 1513 (*Arch. Nord.* Missives. Portef. 11) et Le Glay, *Corresp.*, I, 194, 397; II, 16, 29, 134, 180. Le même a publié trois lettres de lui (*Nég. diplom.*, I, 521, 524, 552: juin et octobre 1513).

que nous ferez singulier plesir et service, lequel recongnoistrons envers vous, en temps et lieu.

A tant, très chier et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à...

Arch. du Nord. Ibidem : portef. p. 72; minute originale sur papier.

XLIX

MARGUERITE D'AUTRICHE A JEAN DE BERGHES

(Vers mars 1512.)

Laurent de Gorrevod lui a fait part de ses conversations avec Jean de Berghes sur l'avis à donner aux États de Hollande des négociations de l'empereur avec Venise et les rois d'Angleterre et d'Aragon. Affaires de Gueldre.

Au dos : A Monsieur de Berghes.

Monsieur de Berghes.

Le Gouverneur de Bresse nous a, depuis vostre partement[1], parlé sur ce que avez devisé ensemble qu'il seroit bien convenable remontrer aux Estats de Hollande[2]

1. Jean de Berghes-op-Zoom (v. lettre précitée du 19 nov. 1508). Il venait d'être envoyé en Angleterre, où il avait d'abord refusé de se rendre (Le Glay, *Corresp.*, II, 32).

2. Dans l'Assemblée de Bréda, les États de Brabant et de Hollande se refusèrent à entretenir les troupes et le duc de Brunswick, envoyé par l'empereur « pour mettre en sujettion Charles de Gueldre ». Marguerite déclare qu'ils « contendent unanimement à avoir paix ». (Lettre, non datée, à Maximilien, où elle parle de l'inutilité

comme l'Empereur, mon seigneur et pere, est maintenant en train de traicter une paix avec les Veneciens [1], moyennant laquelle les Roys d'Arragon et d'Angleterre promectent de l'ayder et assister à l'entiere conqueste de Gheldres, et mesmement offre ledit seigneur Roy d'Arragon luy donner toute telle ayde et assistance à ladicte conqueste qu'il estoit tenu luy baillier contre lesdits Veneciens, selon le traictié de Cambray. Ce que remectons à vostre discretion d'en parler et faire, ainsi que vous semblera pour le myeulx et que verrez pouvoir servir à la matiere pour laquelle estes envoyés, en laquelle suis seure que vous emploïrés de tout vostre pouvoir.

Parquoy vous disons à tant l'à Dieu, Monsieur de Berghes...

Arch. du Nord. Ibidem : Registre 16, f° 84. Minute originale sur papier, non datée.

de ses efforts pour obtenir des subsides, de l'épuisement du trésor, de l'irritation du peuple qui va jusqu'à se traduire par des placards séditieux : Le Glay, *Corresp.*, I, 504-7.) L'archiduchesse avait vainement agi sur chaque corps d'État; les députés ne se souciaient pas de tenir la promesse de Maximilien de venger l'affront de Venloo; ils pensaient que le pays avait assez souffert de cette « folle guerre de Gueldres ». (Sur ces faits, voir Henne, I, 186-7, 293-5.)

1. Le 6 avril 1512, Maximilien conclut une trêve avec les Vénitiens (Godefroy, *Lettres de Louis XII*, II, 217). Le protocole, daté de Rome, fut signé au nom de l'empereur par Jérôme Wisch, ambassadeur d'Aragon.

L

FERRY CARONDELET A MARGUERITE D'AUTRICHE

Rome, 13 mars 1512.

Lettres de l'archiduchesse en faveur de Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, pour lequel elle demande le chapeau de cardinal. Démarches auprès du Pape. Carondelet a bon espoir, ainsi qu'il l'écrit à Laurent de Gorrevod. Demande d'argent. Nouvelles d'Italie : prise de Brescia par les Français ; le futur concile ; le monstre de Ravenne.

Au dos : A Ma Dame.

Ma Dame, tant et sy très humblement que puis, me recommande à vostre benigne grace.

Ma Dame, j'ay receu, le premier de ce present mois, par un serviteur de Monseigneur de Morienne, voz lettres du xvie de febvrier, avecques autres adressantes tant de par le roy d'Angleterre que de par vous à Nostre Sainct Pere, au Cardinal d'Angleterre et à l'ambassadeur du Roy Catholique [1], lesquels leur ay incontinant presenté. Tantost après sumes par ensamble allé par devers ledit Pape ; et après que luy avons aussy presenté les siennes, luy avons requis par les mileurs moyens que nous a esté possible que son plaisir fut vouloier faire Cardinal en la premiere creation mon dit Seigneur l'Evesque de Morienne, comme par vosdictes lettres m'aviez ordonné faire : Lequel, pour responce, nous dict que, combien que en cela vous vouldroit et audit Roy aussy complaire, mes-

1. Christophe Barnbridge et le comte Alberto Pio da Carpi.

mement pour ung tel digne prelat qu'il estime estre mondit Seigneur de Morienne, toutefoiz, pour ce que dejà en avoit promis faire à tant de princes, bonnement ne le pourroit faire. Concluant, en effet, après plusieurs repliques et remonstrances que sur ce luy fiz qui ne le povoiet, ne le vouloiet en façon quelconque promettre. Mais veu que encore n'estoiet deliberé d'en creer si tost ; que, se pendant, pouroit avenir tele chose qu'il en seroit contant.

Telement, Ma Dame, que se la chose soit en tamps bien poursuye et que ledit Roy et vous monstrés par voz lettres avoier la chose à cueur, j'espere que en viendrons à vostre desir, comme plus au long escripz à Monseigneur le Gouverneur de vostre Conté de Bresse, à quoy me remais.

D'aultre part, Ma Dame, je vous ay plusieurs fois prié que, en ensuivant les lettres que l'Empereur vous en a escript, vostre plaisir fut ordonner me faire payer de mes gaiges [1] : ce que neantmoins jusques au present n'a jamais esté fait. A ceste cause vous prie, tant humblement que puis, que vostre plaisir soit ainsi le faire ou que m'en puis retourner au pays pour vous y servir, ou aillieurs où qui vous plaira me commander, car aultrement ne saroye vivre pardeçà.

1. Le traitement de Carondelet s'élevait à 600 livres, de 40 gros monnoie de Flandre la livre. Ses lettres sont pleines de réclamations au sujet de ses appointements fort irrégulièrement payés. Il y avait déjà un long arriéré de deux ans et trois mois, du 25 novembre 1510 au 23 février 1512.

Des nouvelles, Ma Dame, les François ont reconquesté, le XVII[e] du mois dernierement passé, la cité de Bresse [1] et aultres lieux, que les Venitians peu paravant leur avoyent osté. Et à ce que l'on dict pour vray il y sont esté tué plus XX mille hommes. Ledit Pape a iher conclut en consistoire vouloier, à ces Pasques, en commencer son consile, lequel neantmoins, à ce qu'il entend se prolonguera et continuera jusques au mois de septembre prochainement venant, affin que les princes ayent milieure commodité d'y envoyer, et les prelas d'y venir [2].

Plus, ces jours passés a esté envoyé audit Pape une figure d'ung monstre que nagueres a esté nefs à Ravenne d'ung moesne et d'une nonainne, qui a vescu environ VI jours, dont pour nouvelité ay bien voulu envoyer à mondit Seigneur le Gouverneur de Bresse le pareil, pour le vous monstrer, si vous plaira.

1. Après la délivrance de Bologne (5 février 1512) et le combat de Valeggio (du 16), Gaston de Foix était entré dans le château de Brescia, et avait livré à la ville, défendue par ses habitants et par les Vénitiens, un furieux combat. Le 19 février, elle tombait en son pouvoir. Les Français tuèrent et pillèrent beaucoup. Cependant, au témoignage même de leurs adversaires, ils ne commirent pas toutes les horreurs qu'on leur a reprochées. Bayard, qui avait été blessé fut reçu et soigné dans une des maisons de la ville : et l'on voit par toutes sortes de détails qu'un état régulier fut assez vite rétabli après le désordre accoutumé des assauts. Cet échec des Vénitiens excita partout une grande émotion ; mais nulle part celle-ci ne fut plus vive qu'à Rome. On y racontait que, de rage, Jules II avait arraché des poils de sa barbe.

2. En réponse au « Concile » que Louis XII lui avait « jeté à la tête » (v. Sandret, *Le Concile de Pise, 1511*, dans *Revue des Quest. Hist.*, t. XXXIV, 1883), Jules II avait, le 18 juillet 1511, convoqué un concile général à Rome, pour le 11 avril 1512, jour de Pâques. Le Concile de Latran ne s'ouvrit que le 3 mai.

D'aultres nouvelles, ne vous oseroye escripre à cause que n'ay nulz sifres à ce faire[1], comme tant de foïz vous ay escript.

Priant, Ma Dame, sur ce le Createur qui vous ayt en sa sainte garde et vous doint l'entier accomplissement de voz très nobles et très haulx desirs.

Escript à Rome, le XIIIe jour de mars, an mil V^{c} et XII par le vostre très humble et très obeissant serviteur et subject,

FERRY CARONDELET.

Arch. du Nord. Ibidem : Registre 17, f°s 364 et 365; original et autographe sur papier, portant au dos le cachet armorié de Carondelet, archidiacre de Besançon.

LI

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Thonon, 15 mars [1512].

Il a envoyé quérir sa sœur Claude, bâtarde de Savoie, qu'il désire bien traiter. Il a écrit à Laurent de Gorrevod et au comte de Montrevel touchant certains points.

Au dos : A ma Dame, Madame ma sœur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

J'ay receu la lettre qui vous a pleu m'escripre. Et

1. Ferry Carondelet était parti pour Rome sans emporter le volume du *chiffre*, c'est-à-dire la table et la clef qui lui eussent permis de lire et d'écrire le langage conventionnel. L'ambassadeur revient souvent, dans sa correspondance, sur la gêne que lui cause l'incident.

combien, Madame, que par mes gens qui sont allez querre ma sœur Bastarde[1], qu'espere estre presentement arrivez pardevers vous, vous ay amplement escript, et ayant chargé vous dire la cause pourquoy ne les vous ay plustost envoyez, qui est toute raisonnable, et espere vous en contenterés, les avoir aouyz, ce neantmoings, j'en escrips plus au long au Conte de Montrevel et au Gouverneur de Bresse, pour vous en informer et aussi touchant les deux autres pointz dont vous a pleu m'escripre.

Si vous prie, Madame, qu'il vous plaise les croire comme moy-mesmes et m'envoyer madicte Seur par mesdits gens comme j'en ay ma fiance en vous. Et seheurement Madame, tant pour l'honneur de vous que je congnoys affectionnée envers elle, dont humblement vous remercye, que pour l'amour que je luy porte, suis desliberé la bien traicter.

Et au demeurant, Madame, vous me trouverés tousjours vostre bon et humble frere qui ne desire rien plus que de vous faire plaisir et service. Comme sçait Nostre Seigneur, auquel je prie qui vous doint, Madame, bonne vie et longue.

Escript à Thonon, le xve de mars.

Vostre humble frere,

CHARLES.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 2; original sur papier portant signature autographe et au dos un cachet en cire rouge écrasé et recouvert de papier.

1. Sur Claude de Savoie v. supra.

LII

MARGUERITE D'AUTRICHE AU PAPE JULES II

Bruxelles, avril [1512].

Remerciements au pape pour « la bénigne et bonne réponse », transmise par l'archidiacre de Besançon. Rappel de sa requête, la première qu'elle adresse au Saint-Siège « pour telles dignités ». Ce serait le premier cardinal créé « à la faveur de la maison de Bourgogne ».

Très Sainct Pere. Après avoir eu toute deue humilité baisé les très saincts pieds de vostre Sainctеté, plaise à Icelle savoir que j'ay par l'archidiacre de Besançon, entendu la très benigne et bonne response que, de vostre benignité, il vous a pleu luy faire sur la requeste qu'il vous a de ma part faicte pour l'Evesque de Maurianne à ce que le voulsissiez faire Cardinal à la premiere creacion des Cardinaux que feriés, dont, en verité, ne soroye assez humblement remercier Icelle vostre Sainctеté. Mais touteffois, combien que suys certaine aurez assez en bonne souvenance et recommandacion ledit Evesque en la dignité cardinale, neantmoins pour ce que j'ay ceste matiere en très singuliere affection, vous en veulx bien remaintevoir, suppliant très-humblement Vostre dicte Sainctеté que son bon plaisir soit vouloir tousjours avoir en icelle dignité ledit Evesque de Morianne pour especialement recommandé, actendu singulierement que c'est la premiere requeste que vous ay fait touchant telles dignitez et que n'avez encoires fait aucuns cardi-

naulx à la faveur et requeste de cette maison de Bourgoingne. Et, ce faisant, avec que Vostre dicte Sainctelé me fera très singuliere grace et honneur, me obligerez de plus en plus au service et obeissance du Sainct-Siege appostolique, au regime duquel prie Dieu vous vouloir aider, bien et longuement conserver.

Escript à Bruxelles le... jour d'avril, de la main de

Vostre très humble et très devote fille,

MARGUERITE.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 72 ; minute originale sur papier, entièrement de la main de l'archiduchesse.

LIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A MAXIMILIEN Ier

Malines, [avril 1512].

Sur la demande, naguère présentée au pape, du cardinalat pour Louis de Gorrevod, elle a obtenu une réponse encourageante du Saint-Père. Il serait bon de lui « remaintevoir la chose et de lui donner à connoître » que Marguerite « a cette matière à cœur ». Promotion prochaine. Éloge de l'évêque de Maurienne. L'archiduchesse répond de ce loyal sujet. Que l'empereur écrive donc de nouveau au pape et aux cardinaux dont l'intervention peut être utile.

Monseigneur, j'avoye, puys peu de temps en çà, escript à nostre dit Sainct Pere le Pape que son plesir feust vouloir faire cardinal l'Evesque de Morianne, frere du gouverneur de Bresse, à la premiere creacion de cardinaux qu'il feroit. Lequel en a fait assez bonne responce et si est demontré bien affectionné. Neantmoins, Monseigneur, pour toujours luy remaintevoir la chose et luy

donner à congnoistre que j'ay ceste matiere à cueur, seroit besoing luy en escripre encoires une fois.

Et pour ce, Monseigneur, que j'ay entendu que nostre dit sainct Pere doit brief faire une douzaine de Cardinaulx ou plus, et que je desire bien fort que ledit Evesque puisse parvenir à ladicte dignité, tant pour les grandes vertuz estans en luy, bons et leaulx services que luy et ledit gouverneur de Bresse, son frere, vous font chascun jour et à moy aussi, et mesmement que ayez l'honneur de ceste affaire, vous supplye, monseigneur, en toute humilité qu'il vous plaise en vouloir escripre deux motz à nostre dit Sainct Pere et aux Cardinaulx qu'il vous semblera y pourront servir, car ce ne pourra nuyre à autre requeste que en aurez fait pour autre, pour ce que ceste vient de moy.

Et avec ce, Monseigneur, que me ferez très singulier honneur et plesir, vos povez tenir asseurez que, sans point de faulte, vous aurez tousjours audit evesque de Morianne ung très loyal subject et serviteur, et de ce vous en veulx bien respondre.

Mon très redoubté seigneur et pere, je prie à tant Nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Malines, le...[1].

Arch. Nord. Ibidem: portef. 72 ; minute originale sur papier.

1. Dans une lettre, écrite à Trèves, le 2 mai 1512, Maximilien dit à sa fille qu'il lui fera envoyer par la prochaine poste la « lettre promitoriale » pour le frère du gouverneur de Bresse (Le Glay, *Corresp.*, II, 69).

LIV

MERCURIN DE GATTINARA A LOUIS BARANGIER

Salins, 15 avril [1512].

Assemblée de Salins. Il veut intéresser Laurent de Gorrevod et Barangier au salut du comté de Bourgogne. Que le gouverneur de Bresse n'abandonne pas les avantages que lui confère son office de Pardessus de la saunerie de Salins.

Au dos : A Monsieur Maistre Loys Berangier, Seigneur d'Aubigny, conseillier et secretaire de Madame et greffier de son parlement de Bourgongne.

Monsieur le Maistre, je me recommande bien affectueusement à vous.

J'escrips à Madame de l'assemblée faicte en ceste ville [1], ainsi que verrey. Et pour ce que Monseigneur

1. Cette assemblée de Salins n'est pas signalée dans l'ouvrage du président Ed. Clerc, *Hist. des États gén. et des libertés publ. en Franche-Comté.* Il y fut question d'assurer la neutralité de la Bourgogne, en renouvelant l'accord passé à Saint-Jean-de-Losne au mois d'avril 1508. Au début de l'année 1512, on redoutait l'invasion du comté soit par les Français (Maximilien avait conclu la « Ligue héréditaire » avec les Cantons le 14 octobre 1511 ; Le Glay, *Corresp.*, I, 434), soit par les Suisses. (Le 11 décembre Le Veau écrivait à Marguerite : « On dit encoires... que lesdits Suysses vuillent faire quelques nouvelletez du cousté de Bourgogne » ; *Idem*, II, 281.) Sur les menaces du côté de l'Helvétie et de la France, et le danger pour la Bourgogne de servir de champ clos aux adversaires, voir enfin une lettre de Marguerite à Maximilien, du 6 mai 1512 (*Ibid.*, II, 3-5). L'archiduchesse ouvrit de nouvelles négociations à Saint-Jean-de-Losne ; elles aboutirent à l'accord du 28 août 1512 entre Philiberte de Chalon, Hugues Marmier, Simon de Quingey, etc., d'une part, et, d'autre part, G. de la Trémoïlle, Girard de Vienne et Hugues Fournier. Mais on avait besoin du concours de

le Gouverneur et vous estes bourguignons comme moy, me semble que devez tous deux labourer pour la seurté et preservacion du pays. Et vous prie ainsi le dire à mondict seigneur le Gouverneur : auquel direz aussi de ma part que j'entens qu'il est poursuy de faire quelques pasches de l'estat de Pardessus de la Saulnerie [1], et que, s'il me veult croyre, pour son bien et prouffit il n'en fera pasche quelconque avec personne du monde, car c'est le plus beau et le plus prouffitable office de Bourgoingne. Et s'il est une fois resident en ce pays, il ne le vouldroit laisser pour chose du monde. Et n'est pas office qui requiere continuelle residence, car estant Pardelà, il pourra tousjours prendre les gaiges et prouffitz autant que s'il estoit present [2].

Et quant Madame viendra Pardeçà, il luy seroit bien

l'Empereur dont la ratification promise devait être donnée dans un délai très court. Maximilien fit attendre quatre mois son consentement, et ne l'octroya que moyennant un subside pour sa guerre contre les Gueldrois (Le Glay, *Corresp.*, II, 59-60, 105).

1. La nomination de Laurent de Gorrevod aux fonctions de Pardessus de la Saunerie de Salins, était toute récente, puisqu'il succédait à Philippe Loyte, mort le 20 mars 1512. Sur les prérogatives et bénéfices de cet office, voir M. Prinet, *L'Industrie du sel en Franche-Comté* (*Soc. Emul. Doubs*, 7e série, t. I, II, III, 1896-98). Importante et consciencieuse étude à laquelle nous avons fait de copieux emprunts.

2. Les Pardessus, en général de grands personnages, revêtus, par ailleurs, de charges importantes, ne résidaient pas à la saunerie : les souverains s'en étonnaient d'autant moins que c'était eux qui retenaient ces officiers loin de leur poste (Philippe le Bon et le pardessus Mathieu Regnault, 1438 ; Charles-Quint et Granvelle, 1538). Cependant une ordonnance de Jean sans Peur faisait au Pardessus une obligation de la résidence. Pour concilier les exigences des circonstances avec les règlements, on recourut à l'institution d'un Lieutenant.

seant avoir ung tel homme que luy pour entendre aux affaires de ladite saulnerie.

Je ne vous escrips point d'autres nouvelles, car je n'en ay nulles dignes d'escripre.

Et à tant je prie à Nostre Seigneur vous donner l'entier de vos desirs.

A Salins, ce xve d'avril.

L'entierement vostre,
Mercurin de Gattinara.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. intitulé : Lettres de Mercurin de Gattinara ; original sur papier, portant signature autographe.

LV

MERCURIN DE GATTINARA A LOUIS BARANGIER

Dole, 22 avril [1512].

Retour de Simon de Rye et de Pierre de Vers qui reviennent du Charolais. Il attend son « beau-fils », et veut vendre toutes ses propriétés en Piémont pour « demeurer bourguignon du tout ». Il écrit à Laurent de Gorrevod. Nouvelles contradictoires d'Italie : bataille de Ravenne.

Au dos : A Monsieur Maistre Loys Barangier, seigneur d'Aubigny, conseiller et secretaire de Madame.

Monsieur le Maistre, je me recommande bien affectueusement à vous.

Depuis mes dernieres lettres escriptes à Salins [1], me suys icy retourné à l'exercice de mon office ; et hyer au

1. V. lettre précitée du 15 avril 1512.

soir Monseigneur de Rye [1] et vostre cousin [2] revindrent de Charrolois où ils ont bien besongné selon le temps ; ausquels avoye fait très bonnes memoires et les ont très bien exploitées ; mais de la promesse qu'ils nous fisrent de la prinse de possession, y n'en est nouvelles.

J'attens journellement mon beaul-filz [3] pour la matiere que sçavez et pour satisfaire à ceux qui m'ont presté le supplement du pris de mon nouvel acquest. Mais pource que cela ne souffira pour faire le lougis necessaire pour mon mesnage, je vous prie tenir mains devers Madame, qu'elle aye souvenance de la promesse que sçavez et qu'elle me donne ce qu'il luy plaira sur ses deniers de Charrolois. Et de ce en veuilliez aussy devisés avec Monseigneur le Gouverneur, auquel j'en escrips, vous advertissant que, mon beaul-filz venu pardeçà, je suis deliberé luy donner charge de faire vendre tout ce que

1. Simon de Rye, chevalier d'honneur du Parlement de Dole, chargé de missions en Suisse (1513), mort en 1522, voir *Tombeau de Simon de Rye, 1522*, par J. Gauthier (*Acad. de Besançon*, 1898, 368). De Jeanne de la Baume qu'il épousa en 1498, il eut quatre fils : Humbert, écuyer, seigneur de Côtebrune, époux de Marguerite de Chissey (1515 : *Arch. Doubs*, B. 226) ; Gérard, s[r] de Balançon, chambellan et second sommeiller de Charles-Quint (envoyé en mission vers le Prince d'Orange, 1528), grand écuyer (1530) ; Antoine de Rye (*Arch. Doubs*, B. 488) ; Joachim, enfant d'honneur de Charles-Quint, plus tard gentilhomme de la chambre, ambassadeur en France (1531) et qui prit part au combat naval du Capo d'Orso (*Mém. de M. du Bellay*, II, 75). Sur cette famille, documents nombreux dans *Arch. Jura*, E. 80.

2. Pierre de Vers, procureur général de l'archiduchesse en Bourgogne comtale (1510 : *Arch. Doubs*, B. 300) avait un frère Hugues de Vers, officier de la saunerie de Salins (1516).

3. Alessandro Lignana, comte de Settimo, qui revenait de Piémont (v. Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 562, 12 février 1512).

j'ay en Pimond pour me louger de Pardeçà et demeurer bourguignon du tout.

Je crois qu'estes assez advertys du rencontre et grant mortallité que a esté entre les Francoys et les Espoignols en Itallie [1]. Mais ungs dient que lesdits François ont gaigné et rompus entierement l'armée desdits Espoignols ; les autres, au contraire, que lesdits François y ont perdu bien XX^m hommes et que Monseigneur de Nemours et la pluspart des cappitaines de France et bien V^c hommes d'armes y sont demeurés [2]. Vous en croirés ce que vous vouldrés, tant y a que l'on n'en a point faits des feugz de joye [3].

Et à tant, Monsieur le Maistre, je prie à Nostre Seigneur qu'il vous doint ce que desirez.

Escript à Dole, ce xxiie jour d'avril.

L'entierement vostre,
Mercurin DE GATTINARA.

Arch. Nord. Ibidem : Collection des lettres missives : portef. 18, f° 49 ; original et autographe sur papier, portant au dos un cachet armorié en cire rouge recouvert de papier.

1. Victoire de Gaston de Foix à Ravenne (11 avril 1512).
2. Gaston de Foix, duc de Nemours, avait péri de la mort héroïque que l'on sait, percé de dix-huit blessures. « Si le roy a gagné la bataille, je vous jure que les povres gentilshommes l'ont bien perdue », écrivait Bayard. Avec leur chef avaient succombé Yves d'Alègre et son fils, de la Cropte, Jacob d'Empfer, Molart, presque tous les héros des guerres d'Italie. Dix à quinze mille hommes gisaient sur la plaine de Ronco, dont un tiers de Français (cf. Lemonnier, *Hist. de France*, V, 103-4).
3. Maximilien étant encore, en fait, l'allié de Louis XII, il y aurait eu quelque imprudence à allumer des feux de joie avant d'être certain de la déconfiture de ces bons Français !

LVI

MARGUERITE D'AUTRICHE A MAXIMILIEN Ier

Bruxelles, 27 avril 1512.

Elle fait garder pour l'empereur le cheval qu'il désire. Elle remercie son père d'avoir agréé la nomination de Laurent de Gorrevod à l'office de pardessus de la saunerie de Salins. Au lieu d'en aller prendre possession, il reste à la disposition de l'empereur. Promesse d'un office pour le trésorier Bontemps.

Au dos : A mon très redoubté [seigneur et pere].

Mon très redoubté seigneur et pere, très humblement à vostre bonne grace me recommande.

Monseigneur, j'ay receu vos lettres du xxIIIIe de ce present mois, par lesquelles m'escripvez que advise et face praticquer avec mon tresorier, Diego Florès [1], pour vous baillier son cheval Moureaul [2], et pour quel pris. Sur quoy, Monseigneur vous veulx bien avertir que je n'ay serviteur ny officier qui ayt riens qui ne soit tout vostre et dont ne finez de très bonne veulle, comme feriés des vostres mesmes, et pour telz les debvez tenir ; et quant audit cheval Moureaul, je le retiendray pour le vous garder et faire present à vostre venue par deçà.

Au surplus, Monseigneur, je vous mercye de ce que

1. Diego Florès était déjà au service de Marguerite et du duc Philibert en 1503 (Quinsonas, III, 141). Trésorier et receveur général des domaines et finances de l'archiduchesse, il fut nommé par elle conseiller en 1513 (*Arch. Nord*, B. 2.230).

2. Moreau ou morel, c'est-à-dire noir. — L'empereur revient sur ce sujet, dans une lettre du 2 mai 1512 (écrite à Trèves).

vous a pleu avoir agreable la provision que ay fait au prouffit du gouverneur de Bresse de l'office de pardessus de la saulnerye de Salinz ; et combien qu'il vouloit aller prendre possession dudit office et luy mesmes l'exercer en personne, neantmeng, pour ce que avez mandé qu'il allast devers vous avec les autres seigneurs de par deçà, ne l'y ay point voulu laissé aller, ayns, pour vous complaire, l'ay retenu pour faire et accomplir ce qu'il vous plaira luy ordonner ; par quoy il a envoyé prendre possession dudit office par procureur ; dont, Monseigneur, vous veulx bien advertir, affin que ne l'ayez desagreable.

Et quant au tresorier Bontemps [1], je luy ay promis le

1. Jean Bontemps, seigneur de Salans, trésorier général de Bourgogne, mort en 1524 (*Arch. Nord.* Missives, portef. 48). Gattinara écrivait de lui : «M. le tresourier Bontemps ha bien mangé les finances de ceste conté, tiellement qu'il n'y ha que mordre ; toutesfoys nous havons dict au tresourier qu'il soit sagie. » (A Marguerite, 24 avril 1509 ; Le Glay, *Négoc. Diplom.*, I, 253.) En 1510, Maximilien le charge de rechercher à Poligny les chartes et chroniques propres à éclaircir la généalogie des maisons d'Autriche et de Bourgogne (Le Glay, *Corresp.*, I, 277 : 31 mai 1510). La même année, il postule l'évêché d'Arras, comme deux ans plus tard il demande l'office de Pardesssus de Salins. Marguerite lui répond par la lettre close suivante :

« De par l'archiduchessé Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgoingne.

Chier et feal, Nous avons receu voz lettres par lesquelles nous requerez que, ensuivant nostre promesse vous veuillons pourveoir de l'office de pardessus de nostre Saulnerye de Salins, le cas de la vacacion d'icelluy advenant. Et combien que vous eussions bien voulentiers accordé vostre dicte requeste, congnoissant assez les bons services que parcidevant vous avez fait et memorativement de nostre dicte promesse, neantmoins, obstant que avant nostre advenement à seigneurie en nostre pays et Conté de Bourgoingne en avions desjà fait don et promesse au Gouverneur de Bresse, ne nous est bonnement possible vous

pourveoir du premier office de bailliage ou autre bon office qui vacquera ou conté de Bourgoingne ; et n'y aura faulte pour l'honneur de vous.

Mon très redoubté seigneur et pere, je prye à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, ce xxvII[e] d'avril XV[c]XII.

Vostre très humble et très obeissante fille [1].

Arch. Nord. Ibidem. Collection des lettres missives : portef. 65; minute originale sur papier.

LVII

MARGUERITE D'AUTRICHE A FERRY CARONDELET

[Juin 1512.]

Elle se réjouit de l'assurance donnée par le pape. Lettres réitératives de l'archiduchesse, du roi d'Angleterre et de l'empereur.

Venerable, très chier et bien amé.

Nous avons receu voz lettres du xIII[e] de mars et, par icelles, entendu de voz nouvelles, meismes la bonne diligence et sollicitude que avez fait en l'affaire de l'Evesque de Morienne, dont vous sçavons très bon grey et vous remercions.

pourveoir dudit office de pardessus ; mais quant quelque autre semblable ou meilleur office vacquera en nostre dit Conté, vous en pourvoyerons voulentiers, selon et en acquit de nostre susdicte promesse.

Ce sect Nostre-Seigneur... »

Arch. Nord. Ibidem : portef. 65 ; minute originale sur papier.

1. Sur Maximilien et sur les rapports avec sa fille, on nous permettra de renvoyer aux publications de Le Glay, Ulmann, Janssen et Pastor, que nous citons dans notre Bibliographie.

Et avons estée bien joyeuse savoir et entendre le espoir que nostre Sainct Pere le pape nous en a donné. Et pour ce que avons la matiere fort à cueur, avons, ensuivant ce que vous en avez escript, fait derechief escripre par le Roy d'Angleterre à nostre dit Sainct Pere, au Cardinal d'Angleterre, son ambassadeur, ausquelz semblablement en escripvons bonnes et affectueuses lettres reiteratives, et d'abondant en avons fait escripre par l'Empereur, Monseigneur et pere, à nostre dit Sainct Pere et aux Cardinaulx à cuy il a accoustumé d'escripre.

Pourquoy, vous requerons de nostre part vous y employer et solliciter ledict affaire, de sorte que quelque bon fruyt et effect s'en puist ensuyr.

Et avec ce que nous ferez plesir très agreable, ledit Evesque le recongnoistra envers vous, de sorte que aurez cause de vous en contenter.

A tant, venerable et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 72 ; minute originale sur papier.

LVIII

MARGUERITE D'AUTRICHE AU CARDINAL D'ANGLETERRE

[Juin 1512.]

Remercîments pour les démarches déjà faites auprès du pape. Nouvelles lettres au souverain pontife. Qu'il intervienne de rechef auprès de ce dernier en faveur de l'évêque de Maurienne.

Marguerite, archiduchesse d'Austrice, duchesse et contesse de Bourgoingne, etc.

Très reverend Pere en Dieu, très chier et grand amy [1]. Nous avons reçeu voz lettres faisant mencion de l'affaire de l'Evesque de Morienne, dont nous avons ci-devant escript, et, tant par icelles que par celles que l'archidiacre de Besançon nous a escript, entendu de la bonne et grande diligence et sollicitude que avez fait en l'affaire dudit evesque de Morienne, dont de bien bon cueur vous remercie.

Et combien que avons congneu par le moyen de vostre dicte sollicitude nostre dit sainct Pere estre assez affectionné audit affaire, neantmoins, affin qu'il congnoisse que l'avons à cueur, luy en avons de rechief fait escripre par Monseigneur le Roy d'Angleterre, mon très honnouré seigneur et cousin; et aussi luy en escript l'Empereur, monseigneur et pere, et nous, comme verrez.

Et pour ce que desirons bien la chose sortir bon fruyt et effect, escripvons de rechief par devers vous, et vous requerons bien affectueusement et acertes que, en continuant vostre bon vouloir en ceste partye, veuillez de

1. Christophe Barnbridge ou Ursulicut, archevêque d'York, cardinal d'Angleterre avec le titre de Sainte-Praxède (promotion du 10 mars 1511), mort empoisonné par son domestique le 14 juillet 1514, d'après Ciaconius. Il figure, comme agent du roi d'Angleterre à Rome dans la bulle fulminée par Jules II à propos de la Ligue formée par ce pape avec le roi d'Aragon et Venise pour recouvrer Bologne (4-8 octobre 1511). Voir Godefroy, *Lettres de Louis XII*, III, 73.

Le 12 mars 1512, Barnbridge avait informé Marguerite que, sur la requête présentée, en son nom, par Ferry Carondelet, il aurait « tousjours recommandée l'affaire de monseigneur de Morianne..., pour solliciter envers nostre sainct Pere qu'il puysse estre participant à la premiere creacion de cardinaux... » (*Arch. Nord.* Registre 17, f° 362, p. 782).

rechief requerir nostre dict sainct Pere de l'affaire dudit Evesque de Morienne et l'en persuader par façon que quelque bon effet s'en puisse ensuyvir. Et avec ce, que vous pouvez tenir asseurer ferez ung singulier plesir et service à mondit seigneur le Roy et vous obligerez icelluy evesque à le recongnoistre envers vous. Ce que sommes asseurée il fera. A tant...

Arch. Nord. Ibidem: portef. 72; minute originale sur papier.

LIX

MARGUERITE D'AUTRICHE AU COMTE DE CARPI

[Juin 1512.]

L'empereur, le roi d'Angleterre et Marguerite ont écrit au pape « lettres bien expressives en faveur de l'évêque de Maurienne ». Le comte de Carpi est prié d'unir ses efforts à ceux des ambassadeurs d'Angleterre et d'Aragon et de l'archidiacre de Besançon.

Au dos : A Monsieur de Carpy [1].

Monsieur de Carpy, l'Empereur mon seigneur et pere,

1. Le Savoyard Alberto Pio, comte de Carpi, appartenait à une famille piémontaise qui faisait remonter son origine jusqu'à Constantin. Il servit d'abord Louis XII et fut un des négociateurs du traité de Cambrai. Puis il passa au service de l'empereur Maximilien en qualité d'ambassadeur résident auprès de Jules II et de Léon X. Le 6 mai 1513, Maximilien écrivait à sa fille qu'elle devait s'adresser exclusivement à lui et au cardinal Adrien Corneto, protecteur des affaires de l'Empire (Le Glay, *Corresp.*, II, 139). Le 15 avril 1519, le comte de Carpi fit, par l'intermédiaire du légat en France, promesse d'être fidèle à François Ier (*Arch. nat.*, J. 964); il reçut une pension annuelle de dix mille livres tournois (1er juin 1519, *Bibl. nat.*, fonds fr. 20502, f° 119; *Journ. de Barrillon*, II, 148, 151 et suiv.). Carpi mourut de la peste en 1531. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, on peut signaler ceux qu'il écrivit contre Luther et contre Érasme.

le Roy d'Angleterre et moy avons escript à nostre sainct Pere lettres bien expressives en faveur de l'Evesque de Morienne, frere de nostre gouverneur de Bresse, à ce que sa saincteté veuille faire et creé cardinal ledit Evesque. Aussi l'on l'en fait prié par l'ambassadeur du Roy d'Arragon. De laquelle matiere nostre dit saint Pere a fait bonne responce aux ambassadeurs desdits roys d'Engleterre et d'Arragon, et aussi à part à l'archidiacre de Besançon, nostre solliciteur. Et pour ce, Monsieur de Carpy, que je tiens et sçay me vouldryez bien faire plesir et service, et que j'ay ladicte matiere fort à cueur et desire bien la promotion dudit evesque, mesmement qui parvienne à la dignité cardinale, je vous prie si affectueusement et de cueur que faire puis, de, avec les seigneurs de Gurce et de Burgo, ausquelz mondit seigneur et pere escript de ceste matiere, tenir et vous employer de tout vostre povoir envers nostre dit sainct Pere, qu'il me face cet honneur de me octroyer ma requeste, comme je croy il fera, actendu que tant de grans princes l'en ont prié. Et, en ce faisant, me tiendray à tousjours plus obligié à Sa Saincteté et au Saint-Siege appostolique. Et vous le recongnoistré, quand aucunne chose vouldrez que pour vous ou les vostres faire puisse.

A tant, Monsieur de Carpy...

Escript à...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 64; minute originale sur papier.

LX

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 21 juin 1512.

Ils le remercient des assurances de bon vouloir que leur ont rapportées de sa part le lieutenant et le trésorier de la saunerie. Ils lui envoient le clerc des rôles H. Guierche pour régler avec lui diverses questions intéressant l'exploitation des salines.

Au dos : A nostre très honoré seigneur, monseigneur le Gouverneur de Bresse, pardessus des officiers de la saulnerie de Salins [1].

Très honnoré seigneur, humblement à vostre bonne grace nous recommandons.

Monseigneur, nous avons estez adverti par messieurs votre lieutenant [2] et tresorier [3] de ceste saulnerie du bon vouloir que avez au bien et prouffit d'icelle et aussi à nous, tant en general que en particulier, dont, monseigneur, vous mercions bien humblement et vous supplions vouloir perseverer et avoir adez les affaires de ceste dite

1. Voir lettre précitée du 15 avril 1512.

2. Jean Dorbe (v. ci-dessous). — Le Lieutenant remplissait toutes les fonctions du Pardessus en son absence et avait, comme celui-ci, un logement à la saunerie dont il était par le fait le véritable chef d'exploitation.

3. Le trésorier Jacques Luc, originaire de Poligny ; nommé trésorier général de la saunerie de Salins (1496), puis trésorier et receveur général des comtés de Bourgogne et de Charolais (1509). Il remplit plusieurs missions relatives à sa double charge, notamment à la Cour de France en 1512 (v. *Arch. Doubs*, B. 189 et 218).

saulnerie, pour readmodiation desquelx serez par ce pourteur, maistre Henry Guierche, clerc des roolles d'icelle [1], plus à plain adverti, comme de ce et autres choses concernans le bien d'icelle et de nous tous luy avons donné charge vous adverti et vous communicqué plus à plain : si vous supplions, monseigneur, que veuillez faire à l'effect de ce qu'il vous dira comme nostre bon chief, et que en avons en vous nostre parfaicte et singuliere confiance.

Monseigneur, nous prions le benoit filz de Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue.

Escript en la saulnerie de Salins, le XXIe jour de juing XV^c^ et douze.

Voz très humbles serviteurs les officiers de ma Dame en sa saulnerie de Salins [2].

Arch. Doubs, B. 196, f° 38 v°. Premier livre de la correspondance de la saunerie (5 mars 1508-18 mai 1518).

1. Clercs des rôles ou de la Chambre des rôles, autrefois appelés Clercs de la Table; fonctionnaires dont l'office était à la fois celui de trésoriers et celui de greffiers. Ils servaient, en effet, de greffiers ou secrétaires au Conseil de la saunerie et aux assises du Pardessus. Ils tenaient également les registres du personnel, les livres de compte de la trésorerie et la garde des archives. Enfin, ils recevaient comme notaires les contrats passés à la saline.

2. Sur les officiers de la saunerie, qui ne sont pas nommés spécialement dans cette pièce, à savoir : le Portier, les Guettes (ou Vaites), les Forestiers, le Maitre Moutier, le Maitre Charbonnier, le Maitre Forestier, les Compteurs de bois, etc. Voir M. Prinet, *Mém. cité, Soc. Emul. Doubs*, 1897, 140 et suiv., 210 et suiv.

LXI

FERRY CARONDELET A MARGUERITE D'AUTRICHE

Rome, 26 juin 1512.

A la réception des dernières lettres de l'archiduchesse, Carondelet, accompagné du cardinal d'Angleterre et de l'ambassadeur du roi catholique, a fait une nouvelle démarche auprès du pape en faveur de Louis de Gorrevod. Réponse dilatoire de Jules II. Une seconde démarche a été tentée le lendemain matin sans plus de succès. Attitude à adopter ; lettre annoncée à Laurent de Gorrevod.

Au dos : A ma dame.

...Et selon le contenu d'icelles, le cardinal d'Engleterre, l'ambassadeur du Roy catholique et moy sumes allé devers le Pape pour luy presenter les lettres que l'Empereur, le Roy d'Engleterre et vous luy escripvez touchant le fait dudit seigneur de Morienne. Lequel incontinent qu'il entendit que lesdictes lettres faisoient mention dudit affaire, ne les voulut accepter ne veoir, disant que au present ne nous y saroit faire aultre responce que navoiet fait du passé, à cause que n'estoiet encore deliberé si doit creer des cardinaulx ; mès que quant y seroiet temps, alors l'on les luy pouroiet presenter, et, si pouroiet, sarcheroiet en ce vous complaire. De laquelle responce non contant, retornay encore le matin devers sa saincteté et incontinant que luy en commensay à parler de ladicte matiere, me fit telle responce que paravant. Parquoi, ma Dame, samble esdits cardinal, ambassadeur et à moy aussi, qui vault mieulx atendre

jusques à ce que soieons seur du tamps qu'il en vouldra creer, et alors y feray totalement mon debvoir comme très tenu suis et grandement desire, autant que se en cuidisse gaignier paradis. Toutesfois me sambleroiet, sauf correction, bien necessaire que en cest affaire fissiez encore ce que presentement escrips à monseigneur vostre gouverneur de Bresse...

Ferry CARONDELET, arch[idiacre].

Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres Missives : Registre 18, f° 240 et verso ; original sur papier [1].

LXII

MARGUERITE D'AUTRICHE A FERRY CARONDELET

[Juillet 1512.]

Elle envoie à Rome Jean le Veau, secrétaire de ses nièces, pour solliciter l'affaire du cardinalat.

Venerable, très chier et bien amé, Nous envoyons par delà Jehan Leveau [2], secretaire de mesdames mes

1. Dans les parties omises de cette lettre, Carondelet accuse d'abord réception des lettres de Marguerite l'une relative à l'évêque de Maurienne, l'autre concernant l'affaire de messire Ocquin, aumônier et confesseur de l'archiduchesse, qui demandait un bénéfice. Puis, à la suite du passage cité, il donne des nouvelles politiques : descente des Suisses en Italie, « passé un mois » ; les Français ont dû reculer « devers les montagnes » des Alpes, la plupart des villes lombardes s'étant soulevées contre eux.

2. Sur Jean le Veau, voir ci-dessus lettre du 24 janvier 1512.

niepces [1], present porteur, solliciter devers monseigneur de Gurce, l'ambassadeur de Burgo et vous, l'affaire de l'Evesque de Maurianne, frere de nostre gouverneur de Bresse, dont ci-devant vous avons escript. Et pour ce que avons la dite affaire fort à cueur et desirons la fin, nous vous prions et requerons bien affectueusement et acertes vous vouloir employer et tenir main de vostre povoir tant envers Nostre Sainct Pere et autres à cui avons escript ; et, au demeurant, faire audit Leveau en ses autres affaires toute l'adresse et ayde que pourrez à l'expedier à ce que icelle affaire sortisse effect selon nostre desir.

Et, au surplus, nous advertissez souvent de voz nouvelles bien au long ; et vous me ferez, en ce faisant, singulier service et plesir [2].

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 63 ; minute originale sur papier.

LXIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A MAXIMILIEN SFORZA

Bruxelles, 31 juillet 1512.

Le maître d'hôtel du gouverneur de Bresse « s'en va presentement »

1. Éléonore, Élisabeth, Marie et Catherine, sœurs de Charles et de Ferdinand, filles de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle.

2. A la même date, Marguerite écrit une lettre analogue au comte de Carpi : J'envoie, dit-elle, Jean le Veau « present porteur pour solliciter devers vous et autres l'affaire de l'evesque de Maurienne, en faveur duquel et pour la singuliere affection et desir que l'Empereur..., le roy d'Angleterre et moy avons à ce qu'il parvienne à bon effet. . Ne reste que d'en ramentevoir et y tenir main devers Sa Saincteté... » (*Arch. Nord. Missives* : portef. 63).

vers le duc. Que celui-ci veuille bien le retenir à son service, « pour l'amour » de l'archiduchesse.

Mon Cousin,

Je me recommande à vous de bon cueur.

Le maistre d'hostel de monseigneur le gouverneur de Bresse s'en va presentement pardevers vous pour vous servir[1]. Et combien que tiens l'avez assez en bonne et

1. Maximilien Sforza, en attendant qu'il devînt duc de Milan par la grâce de Maximilien Ier (qui lui avait vendu contre une dot l'investiture de son duché) et avec l'appui des Suisses, vivait à la cour de l'empereur. Marguerite poussait son père à le rétablir dans son duché. « Monseigneur, me semble, — lui écrivait-elle vers le mois d'août 1512, — que la plus grande difficulté que le pape treuve à present, c'est la crainte qu'il a que ne veuillés retenir la duché de Milan en voz mains ou la mectre ès mains du roy d'Aragon : qu'est ung poinct bien aysé à vuyder en envoïant mon cousin le duc Maximilian à diligence, comme l'avéz conclut. Ce que, Monseigneur, me semble debvez faire sans le detenir plus longuement à Ysbrouck ; car toujours à la longue il y parviendra, et s'il voit qu'il soit retardé par vous, ne sera après se enclin à vous faire service. » (Le Glay, *Corresp.*, II, 28.) — Voir, dans le même recueil, la très curieuse lettre) du lendemain de la précédente), où Marguerite entretient son père du parti à prendre vis-à-vis du « josne duc de Milan », qui leur échappera tôt ou tard ; il importe souverainement que son rétablissement ne soit l'œuvre ni du Pape, ni du roi d'Aragon, pas plus que des Vénitiens ou des Suisses, « qui sont ceulx que crains le plus », dit-elle ; l'empereur perdrait « la nourriture » qu'il aurait « faicte en luy, ensemble tout l'amour et affection qu'il auroit à vous et à ceste maison » (II, 109). — V. F. Calvi, *Bianca Maria Sforza Visconti* (Milan, 1888, in-8) ; *Caterina Sforza* (Rome, 1893, 3 in-8). Marguerite prétendait suivre une politique à la fois raisonnable et adaptée aux circonstances en préconisant le rétablissement du jeune prince par Maximilien Ier : ce serait, ajoutait-elle, « le commencement de voz grans affaires, ausquels, si metés bon ordre de seurté, faut espérer les fins en estre bonnes » (*Ibid.*). L'évolution politique de l'empereur était presque achevée à cette date, et Marguerite conseillait à son père de donner aux Français « les bonnes paroles » qu'il lui plairait, pourvu que « par escript ilz n'en puyssent rien monstrer ».

speciale recommandacion, ce neantmoins à cause des bons services que il a par longue espace de temps fait à mondict Gouverneur de Bresse et pour les bons rapports que faits nous ont esté de luy, vous ay bien voulu escripre ceste en sa faveur, priant le vouloir, pour l'amour de moy, retenir en vostre service, le bien traicter et avoir pour especialement recommandé.

Et avec ce que croys en serez bien servy, actendu le bon vouloir qu'il a à vous, me ferez honneur et plesir [1].

Priant à tant Nostre-Seigneur, mon cousin, vous donner l'entier de vos bons desirs.

Escript à Bruxelles, le derrenier jour de Juillet XV^{c} et XII.

MARGUERITE.

Arch. Nord. Ibidem : Registre n° 18, f° 365 ; original sur papier.

LXIV

MATHIEU LANG A MARGUERITE D'AUTRICHE

Mantoue, 11 août [1512].

Il promet à l'archiduchesse de s'employer de tout son pouvoir en faveur de Louis de Gorrevod, candidat à la pourpre, en considé-

1. Il était de grand intérêt pour Marguerite d'établir auprès de Sforza un homme sûr, par lequel son influence s'exercerait et qui la renseignerait. Gorrevod, tout dévoué à cette politique, se prêta volontiers à la combinaison. Il n'est pas douteux qu'il n'ait servi d'intermédiaire officieux entre l'archiduchesse et Maximilien Sforza. On verra plus loin que les ducs de Milan gardèrent bon souvenir de son dévouement à leur cause. — Le maître d'hôtel du gouverneur de Bresse était Pierre de la Milatière.

ration des services que le gouverneur de Bresse a rendus à l'empereur et à elle. Il la félicite de désirer un représentant de sa maison au collège apostolique. Arrivée de Jean le Veau.

Au dos : A ma Dame.

Madame, si tant humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Madame, icy est arrivé Jehan le Veaul, secretaire de Mesdames vos niepces, par lequel j'ay receu les lettres qu'il a pleu à l'empereur et à vous de m'escripre ; et suis esté très joyeux, Madame, d'entendre de vostre bonne santé et prosperité, laquelle je prie Nostre Seigneur vous vouloir maintenir. J'ay ouy ce qu'il m'a dit de vostre part touchant l'affaire de monseigneur de Mauriane, frere de monseigneur le gouverneur de Bresse. Ny aura nulle faute que, moy estre devers nostre sainct pere, je n'en face mon extreme debvoir et m'y emploie de tout mon possible, comme s'il cestoit pour le propre affaire de l'empereur, vostre pere ; et non seulement pour satisfaire au mandement d'icelluy vostre pere et vostre, mais pour les merites dudit gouverneur et les grans et bons services que je sçay il a fait et fait continuellement à l'empereur, à vous et vostre maison, et est loué grandement, Madame. Et me semble que faictes très bien de desirer que au sainct College apostolique soit ung de vostredicte Maison, pour les prouffits et grans biens qu'en peulent succeder à icelle, et que y devez tenir la main.

Madame, combien que j'avoie ordonné à maistre Jehan Hannart[1] vous advertir de toutes occurences; touttesfois

1. Jean Hannaert ou Hannart, d'abord secrétaire du prince d'Anhalt

je suis joyeulx de la venue dudit secretaire le Veaul, car plus facilement il pourra vacquer à vous en advertir que ledit Me Jehan Hannart, duquel il est mestier et necessaire soy servir en aucuns affaires pour l'empereur, à l'envoyer en differents lieux. Et pour ce, Madame, que ledit Jehan le Veaul vous adverty presentement des nouvelles occurrantes, que je luy ay fait communiquer par messire André bien au long, à ceste cause ne vous faiz plus longue lettre, sinon, Madame, qu'il vous plaira tousjours me mander vostre bon plaisir pour l'accomplir de tout mon pouvoir, aydant Nostre Seigneur, auquel je prie, Madame, vous donner très bonne vie et longue.

A Mantoue, ce XIe jour d'aoust.

Vostre très humble et obeissant serviteur,

GURCENSIS Episcopus [1].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13; original sur papier avec signature autographe de Mathieu Lang.

(1507); appelé ensuite aux mêmes fonctions auprès de Maximilien et de l'archiduc Charles aux gages de 12 sols par jour (*Arch. Nord*, B. 2237, fo 335) ; nommé enfin secrétaire du conseil privé, conseiller et trésorier de l'Epargne (*Ibid.*, mss. 277, fo 21), bailli de Ninove, et récompensé de ses services dans les postes secondaires de l'administration par la croix de commandeur de Saint-Jacques. Grâce à son mariage avec une riche héritière, Marguerite, dame de Liedekerke, vicomtesse de Lombeke, il put aspirer aux premières dignités de l'État : Charles-Quint l'envoya comme ambassadeur à Paris.

1. Mathieu Lang, évêque de Gurce. Successivement secrétaire de Maximilien, prévôt d'Augsbourg, évêque de Gürck en Carinthie (siège qu'il occupa après la mort du cardinal Péraud en 1505), cardinal, archevêque de Salzbourg. Représentant de Maximilien aux conférences de Cambrai en 1508, il joua dès lors un rôle considérable, comme ambassadeur impérial en Italie et en France, jusqu'au moment de l'élection de

LXV

JEAN LE VEAU A MARGUERITE D'AUTRICHE

Mantoue, 11 août [1512].

Arrivée à Mantoue. Remise des lettres de l'archiduchesse à l'évêque de Gurce et à André de Burgo. Ils s'occuperont activement de l'affaire de « monseigneur de Maurienne » ; ils ont, en outre, donné la charge à Jehan Hannart d'avertir l'archiduchesse des « nouvelles occurences ».

Ma très redoubtée et souverainne Dame, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Ma Dame, sont quatre jours que je suis arrivé en ceste ville où j'ay trouvé monseigneur de Gurce et messire André, mon maistre[1]. J'ay mis longtemps à venir pour

Charles-Quint. — En 1512, il se trouvait dans l'Italie du Nord, et tous ses efforts tendaient à conclure l'accord politique du pape avec l'empereur : Maximilien, qui depuis longtemps avait abandonné en fait l'alliance française, entra dans la Sainte-Ligue le 19 novembre 1512. Mathieu Lang accepta seulement alors le chapeau de cardinal, par l'appât duquel Jules II semble avoir voulu séduire le fastueux ambassadeur (v. *Gurce à Marguerite*, 23 novembre 1512 ; Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 513). — Sur l'évêque de Gurce, voir notice, *Ibid.*, I, xxi; *Corresp.*, passim et notamment Maximilien à Marguerite, 18 septembre 1512 : l'empereur mande à sa fille qu'il entend ne plus hanter femme nue ni se marier, qu'il a l'intention de se faire élire pape et d'être saint et qu'il envoie l'évêque de Gurce à Rome « devers le pape, — dit-il, — pour trouver fachon que nous puyssions accorder avec luy de nous penre pour ung coadjuteur, affin que, après sa mort, pouruns estre assuré de avoer le papat et devenir prester et après estre sainct, et que il vous sera de necessité que, après ma mort, vous serés contraint de me adorer : dont je me trouveré bien gloryoes... » (II, 38).

1. Au mois de juillet 1512, Marguerite annonce à André de Burgo

les incidens et empeschemens que me sont survenuz par chemin, et mesmement que les chemins n'estoient seurs, et ne m'estoit possible passer jusques icy sans compaignye : laquelle il m'a fallu actendre par divers jours.

Ma Dame, moy estre icy arrivé, j'ay presenté voz lettres à mondit seigneur de Gurce et audit messire André, et parler, selon que avoye par memoire, du desir et affection qu'avez à la promocion de monseigneur de Moriane et à ce qu'il pervienne à l'estat de cardinal, leur priant y vouloir tenir la main et tellement poursuir devers nostre sainct Pere le Pape, que vostre bon desir vienne à effect, selon que l'Empereur vostre pere leur escript. De quoy faire ilz ont ung chascun d'eulx bon vouloir et en feront comme ilz m'ont respondu leur extreme debvoir.

Madame, suyvant ce que l'Empereur escript que par moy ilz vous veullent advertir de toutes les occurances de pardeçà, ilz avoient jà bon vouloir de ce faire et en avoient donné la charge à maistre Jehan Hannard estant icy, et ne desirent aultre, ma Dame, synon à vous faire

qu'elle envoie devers lui Jean le Veau, avec l'expresse recommandation de tenir main à ce que l'évêque de Gurce et lui, Burgo, s'emploient à la prompte expédition de l'affaire de Mgr de Maurienne (*Arch. Nord. Missives*, portef. 8). — De Mantoue, le 11 août, A. de Burgo répond qu'il fera tous ses efforts pour satisfaire l'archiduchesse et profite de l'occasion pour réclamer, une fois de plus, son « deu ». (*Ibid.*, Registre 19, f° 30.) — Enfin, dans une nouvelle lettre, Marguerite requiert l'ambassadeur d'agir comme « principal solliciteur » de l'affaire du cardinalat et, pour ce faire, de vouloir bien se rendre à Rome le plus tôt possible, l'assurant qu'elle lui fera payer sa pension (*Ibid.*, *idem*, f° 121 : Anvers, 15 septembre 1512).

tous services comme ilz sçavent estre le vouloir et desir de l'Empereur et aussi qu'ilz y sont tenuz.

Ma Dame, Monseigneur messire André m'a au long communiqué les nouvelles occurances pour vous escripre : ce que je fais en ung billet escript en chiffre, cy encloz, vous priant, ma Dame, vostre bon plaisir estre les vouloir tenir secretes, car il pourroit nuyre aucunement à l'Empereur vostre pere et aux afferes.

Ma Dame, il vous plaira me mander et commander vostre bon plaisir pour l'accomplir de tout mon pouvoir, comme je suis tenu. Priant à tant, ma très redoubtée et souveraine Dame, vous donner très bonne vie et longue.

A Mantoue, ce XIe jour d'aoust.

Vostre très humble et très obeissant subgect et serviteur,

Jehan LE VEAU[1].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 63 ; original sur papier, cacheté.

1. Le 31 août, Marguerite, répondant à cette lettre, exprime à Le Veau sa satisfaction de ce qu'il a chaudement recommandé à son maître A. de Burgo l'affaire de l'évêque de Maurienne (*Arch. Nord. Missives.* Registre 19, f° 120). A son tour, le 23 septembre, Le Veau écrit de Mantoue : il lui donne nouvelle de la prise de Crême et de l'échec des Vénitiens devant Brescia ; Mgr de Gurce, retenu par ces événements en Lombardie, et A. de Burgo vont partir pour Rome (*Ibid.*, f°s 205-6). Déjà, le 15 du même mois, Marguerite, escomptant l'arrivée prochaine à Rome de l'évêque de Gurce, pressait son agent auprès du Saint-Siège, F. Carondelet, de l'assister dans ses démarches en faveur de Louis de Gorrevod (*Ibid.*, f° 117).

LXVI

MAXIMILIEN SFORZA A MARGUERITE D'AUTRICHE

Innsbrück, 30 août 1512.

Il lui dit qu'à sa demande, il retient à son service le maître d'hôtel de Laurent de Gorrevod.

Au dos : A très haulte et très illustre princesse, Madame Marguerite, archiducesse d'Autrice, ducesse et contesse de Bourgoingne, dame douaigere de Savoye, Regente et gouvernante, etc...

Madame, humblement à vostre bonne grace je me recommande.

J'ay, par le maitre d'hostel de vostre gouverneur de Bresse, receu vos lettres par lesquelles me requerez avoir ledit maistre d'hostel pour recommandé et le retenir à mon service [1].

Et pour ce, Madame, que je desire vous faire tous les plaisirs et services à moy possible, comme ielluy quy s'y sent très obligyé, le retiendray pour moy servir selon que vous m'avez requis. Vous advisant que vous me trouverés toujours prest pour accomplir ce qu'il vous plaira moy commander. Aydant Dieu, qui vous, Madame, donne bonne vye avec l'enthier accomplissement de vos desirs.

Escript a Insprüch, le xxxe jour d'aoust l'an XV^cXII.

Vostre humble Cousin et très hobeyssant serviteur,

MAXIMILIAN, Duc de Milan.

Arch. Nord. Ibidem : registre 18, f° 366; original sur papier, avec signature autographe.

1. Cette lettre est une réponse à celle que Marguerite adressait, le 31 juillet, à Maximilien Sforza.

LXVII

LE COMTE DE CARPI A MARGUERITE D'AUTRICHE

Rome, 3 septembre 1512.

Sur la prière de Marguerite, le pape promet l'expectative de l'abbaye de Saint-Claude à Louis de Gorrevod, moyennant promesse de récompense à son neveu dont il révoquerait la réserve.

Au dos : A Madame,

Ma Dame, tant et si très humblement que puys, me recommande à vostre bonne grace.

Ma Dame, j'ay receu par monseigneur l'archidiacre de Besançon, vostre conseiller et procureur, les lettres qu'il vous a pleu m'escripre, ensemble entendu de lui le tout; et selon le contenu d'icelles, suys incontinent allé avecques luy devers le Pape, envers lequel, pour conclusion, avons faict tellement qu'il est contant, le cas advenant du vacant, bailler, à vostre instance, l'abbaye de Sainct Claude [1] à monseigneur l'evesque de Morienne, moyennant toutesfoys que l'on baille quelque recompense à son nepveu, evesque de Vincence [2], par le

1. Sur la collation de l'abbaye de Saint-Claude en 1510, voir Instruct. de Marguerite à Ferry Carondelet (*Arch. Nord. Missives*, B. 1533).

Pierre de la Baume, fils du comte de Montrevel, fut élève de l'Université de Dole (1502), protonotaire apostolique, prieur d'Arbois et chanoine de Lyon, abbé de Saint-Claude ; il assista au couronnement de Charles-Quint. Coadjuteur de Jean de Savoie (1520), il fut le dernier évêque de Genève (1523) avant l'installation de la Réforme dans cette ville. Il devait mourir archevêque de Besançon. Sur lui voir la bibliographie que nous avons donnée p. 60 n. 1 de notre *Evêché de Bourg-en-Bresse*.

2. François, évêque de Vicence, avait obtenu une « réserve » sur

grant tort que luy fut faict à l'aultre foix en revocant sa reserve, comme plus au long entendrez par mondit seigneur l'archidiacre, à quoy me remais.

Vous promectant au surplus, Madame, que ne pourriez avoir faict plus grant plaisir et honneur que de m'employer en voz affaires, car pour le grant honneur et recueil que, de vostre grace me fistes, moi estant devers vous [1], j'ay autant desir à vous servir que serviteur que ayez.

l'abbaye de Saint-Claude. Dans un Mémoire de Marguerite à l'Empereur, en date du 6 juillet 1514, on lit : « Et remonstrera à sa Majesté comment, il y a environ quatre ans, que pape Jule à sa requeste et nostre confera et baillia l'abbeye de Sainct Claude au prothonotaire De la Baume, filz du conte de Monrevel..., et revocqua certaine reserve que l'evesque de Vincence avoit induement obtenue sur ladite abbeye, soubz coleur que avions requis le seigneur Constantin, pour lors ambassadeur de sa Majesté, de tenir main vers le pape pour ledit De la Baume touchant ladite abbeye, et il fist le contraire pour ledit evesque qu'il dit estre son nepveu ; touteffois ledit De la Baume a despuys continuellement joy de ladite abbeye et joyt presentement, combien que ledit evesque l'ait tiré en procès à Rome, et porsuyt à grandes faveurs ceste matiere et se vente avoir faveur de sa Majesté au moyen d'ung sien frere, nommé messire Anthoine de la Ror, qui se dit son ambassadeur, et avoir lettres de resignation, et dit que sitost qu'il pourra avoir la sentence, il est asseuré d'estre mys en possession par la main des Suyches, que ne nous seroit pas petit honte, esclandre et inconvenient; que pour riens ne souffririons, comme l'avons escript à sa Majesté, quant y devrions mectre le tout pour le tout... » (*Arch. Nord. Missives*, portef. 13).

Avertie de la grave maladie de l'abbé de Saint-Claude, l'archiduchesse Marguerite écrivit aux religieux en faveur de Louis de Gorrevod et signifia à Ch. de Poupet de la Chaulx et à la princesse d'Orange d'avoir à mettre le couvent sous séquestre en cas de mort de l'abbé (*Arch. Nord. Missives*, portef. 68).

1. En décembre 1508, le comte de Carpi et Étienne Poncher accompagnèrent Marguerite à Malines pour assister à la ratification des trai-

Et d'aultre part, moi estant pardeçà pour les affaires de l'Empereur, mon souverain seigneur et maistre, estime bien y estre aussy pour les vostres.

Ce scet Nostre Seigneur, Ma Dame, auquel je prie qui vous ayt en sa saincte garde et vous donne l'entier accomplissement de voz très nobles et très hauts desirs.

Escript a Rome, le IIIe jour de septembre l'an mil Vc et XII.

Le tout vostre très humble serviteur,

CARPI.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 63; registre 19, f° 131.

LXVIII

FERRY CARONDELET A MARGUERITE D'AUTRICHE

Rome, 12 octobre 1512.

L'abbaye de Saint-Claude ne sera pas vacante. Affaire du cardinalat : Marguerite et l'empereur devraient y intéresser l'évêque de Gurce, très désiré à Rome. Nouvelles d'Italie : le duc de Milan; exploits des Vénitiens et des Espagnols; révolution à Florence; le duc de Savoie et le pape.

Au dos : A ma Dame, Ma Dame, tant et si bien humblement que je puys, me recommande à vostre benigne grace.

Ma Dame, je vous ay par mes aultres lettres assez au

tés de Cambrai. L'archiduchesse les festoya magnifiquement et les combla de présents : le comte de Carpi reçut, pour sa part, deux grands et riches flacons d'argent rapportés par elle d'Espagne.

long adverty de la bonne responce que nostre sainct Pere le Pape me fist touchant l'Abbaye de Sainct-Claude, au cas qu'elle fust vacquée. Depuys sont venuz nouvelles que le present abbé est retourné en convalescance, parquoy n'y ay fait aultre chose. Mays, quant au Cardinalat pour monseigneur l'Evesque de Morienne, je y ay faict, et par touz moyens journellement feray, comme tenu suys, tout ce qui me sera possible, autant que se en cuydisse gaigner paradis. Toutesfois seroyt bien necessaire que en donnissiez aussi la commission, et pareillement fassiez donner par l'Empereur, à monseigneur de Gurce, en luy commandant et recommandant bien expressement ladicte affaire. Car, à sa venue de Pardeçà, il y pourra grandement aydier, mesmement que l'on dit que la creacion desdits Cardinaulx est retardée jousques à sa venue : dont, pour faire tousjours mon debvoir, vous ay bien voulu en toute humilité advertir.

Des nouvelles, ma Dame, le dict seigneur de Gurce n'est ancores arrivé Pardeçà ; mays le Pape et ses adherens l'attendent de jour en jour à grant devotion, esperant à sa venue avoir quelque bonne intelligence avecques l'Empereur [1].

Le Duc de Millan n'est ancores entré en la Duché dudit Millan [2], et croyt l'on que ce ne sera que jusques à ce que ledit seigneur de Gurce soyt esté Pardeçà.

1. V. lettre précitée de Lang à Marguerite, 11 août 1512.

2. Maximilien Sforza, rétabli par les Suisses, avec l'appui des Vénitiens et la connivence de l'empereur, devait rentrer à Milan le 19 décembre suivant.

Les Venitiens ont prins, ces jours passez, contre le vouloir de l'Empereur et de ceulx de la Ligue, une cité des Françoys nommée Cresme [1], et estoient allez pour prendre aussi Bresse que les Françoys dernierement, à si grant effusion de sang, recouvrerent de eulx [2] ; mays, ad ce que l'on dict, le Vice-roy de Naples, avecques son armée espaignarde, y est allé mecttre empeschement, affin qu'ilz ne marchent plus avant jousques ad ce que aultrement en soyt disposé par les confederez de ladicte Ligue.

Plus, lesdits Espaignars, après avoir prins par force une cité des Florentins qu'ilz ont toute pilliée, nommée Prate, ont, par consentement du Pape, contrainct lesdits Florentins à prendre aultre seignorie et gouverneur, assavoir : les Medicis, partye adverse de ceulx qui gouvernoient, à cause que l'on les estimoyt avoir trop grant intelligence avecque les Françoys, comme je croy que assez sçavez ; toutesfoys pour faire tousjours mon debvoir, vous en ay bien voulu advertir [3].

En oultre, ma Dame, le duc de Savoye avoyt, ces jours passez, envoyé par dever le Pape deulx ses ambassadeurs pour se reconseillier avecques luy, dont l'ung qui

1. Crema en Lombardie, à une quarantaine de kilomètres S.-E. de Milan.

2. Brescia, que l'empereur considérait comme lui appartenant, avait été reprise par Gaston de Foix, le 19 février précédent (v. lettre précitée du 13 mars 1512).

3. Florence se débattait contre une tentative des Médicis pour reprendre le pouvoir (v. Desjardins et Canestrini, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (t. II et III). Paris, 1859 et années suiv., in-4, et Perrens, *Hist. de Florence*, Paris, 1883, in-8, II).

estoyt ung sien president, nommé maistre Augustin de Asellis, est devant hier trespassé [1]. Dieu ayt son ame !

Auquel je prie, ma Dame, qu'il vous ayt en sa sainte garde et vous doint l'entier accomplissement de voz très nobles et très haulx desirs.

Escript hastivement à Rome, ce XIIe jour d'octobre mil V^{c} et XII.

Le vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

Ferry Carondelet [2].

Arch. Nord. Ibidem : Registre 19, f°s 278 et 279; original sur papier, portant signature autographe et au dos des traces de cachet en cire rouge.

1. Agostino de Azeglio, président du conseil du Turin, fut envoyé à Rome pour apaiser le pape Jules, qui se plaignait de l'appui accordé par Charles II aux Français. Le duc avait permis à Trivulce de traverser les Etats savoisiens et lui avait fourni des vivres (*Arch. di Stato di Torino, Materie politiche. Negoziazioni con Francia*, liasse 2, 30 avril-27 octobre 1512).

2. L'affaire du cardinalat ne devait pas aboutir avant 1530 ! — Le 14 novembre 1512, Carondelet écrivait à Marguerite que Mgr de Gurce et André de Burgo étaient d'avis de différer la demande du chapeau pour Louis de Gorrevod jusque « après la conclusion de l'accord... pour la totale recuperation des terres et lieux que, par le traité de Cambray, sont deus à l'empereur » (*Arch. Nord. Missives* : portef. 17, f°s 22-23). Le 21, il annonçait la conclusion du traité d'alliance, ajoutant qu'il avait bon espoir de voir réussir les nouvelles démarches qu'il allait entreprendre auprès du pape, de concert avec les ambassadeurs de Maximilien, d'Henri VIII et de Ferdinand d'Aragon (*Ibid.*, f°s 103-4). Cet espoir ne devait pas être sitôt réalisé.

LXIX

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, [25] octobre 1512 [1].

Elle annonce au gouverneur de Bresse le départ de Loys van Boghem, le nouvel architecte de Brou. Mission dont il est chargé.

Chier et bien Amé,

Nous envoyons ce maistre masson [2], qui est ung bon et experimenté maistre et des meilleurs qui soient par deçà, à Brouz, pour visiter nostre eddifice, sçavoir fere le rapport de toutes choses et, s'il vouldra, entreprendre la taille de la pierre qui sera necessayre, tant pour l'esglise que pour les sepultures, ainsy que nostre amé

1. Le quantième [25] est fourni par plusieurs autres pièces. V. Bancel, *J. Perréal*, p. 226.

2. Loys Van Boghem (Beughem ou Bodegem), maître-maçon bruxellois, successeur de Keldermans le Vieux, après la mort duquel il exécuta le plan de l'intérieur de la « maison du roi », fut le principal « maître des œuvres de Brou » dont il dirigea les travaux à partir de 1512. — Sur lui, voir Wauters, *Hist. de Bruxelles*; De Reiffenberg, *Coup d'œil sur les relations de la Belgique et de la Savoie* (*Bibl. roy. de Bruxelles*, n° 15886); Finot, *Louis Van Boghem*. — Aux *Archives du Nord*, B. 2230, f° 4, mandement de Marguerite à Laurent de Gorrevod, chef et gouverneur général de ses domaines et finances, prescrivant de payer à Van Boghem la somme de 125 francs, en avance sur celle de 500 fr., qui lui est allouée par an pour « ses gages, labeurs et vacations » de maître des œuvres de Brou (3 juin 1513); B. 2230, f° 3 v° : autre mandement de la même au même Gorrevod, accordant à Van Boghem la somme de 20 livres de 40 gros, pour l'acquisition d'un cheval (même date); B. 3472 : Marguerite fait cadeau d'un « poinson de vin » à Van Boghem, « masson, demeurant à Bruxelles et maistre des œuvres de Bourg » (25 novembre 1519).

et feal conseillier et secretaire maistre Loys Barangier est à plain adverty. Si desirons que le recueillez et recepvrez benignement et luy faictes tout le port, faveur et assistence que bonnement vous sera plus possible, affin qu'il ayt ochoison d'estre tant plus enclin à nous fere service. Et nous ferez plesir.

A tant, chier et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines, le... jour d'octobre 1512.

MARGUERITE.

Arch. Nord. Ibidem : B. 2225 ; original sur papier, portant signature autographe.

LXX

MARGUERITE D'AUTRICHE A MAXIMILIEN I[er]

Bruxelles, 3 novembre 1512.

Arrivée de Loys Maroton. Réponse des Suisses transmise à Laurent de Gorrevod par l'ambassadeur de Savoie.

... Monseigneur, en vueillant depeschier ceste poste [1], est arrivé maistre Loys Maroton [2], pour la venue duquel

1. Nous ne publions que le « post-scriptum » (ou plus exactement la « lettre jointe ») d'une missive, écrite la veille 2 novembre. Dans cette lettre, Marguerite insiste pour que l'Empereur hâte sa venue dans les Pays-Bas ; elle se déclare, d'ailleurs, disposée à rejoindre Maximilien dans le lieu qu'il indiquera.

2. Louis Maroton, secrétaire du seigneur de Berghes, et ensuite de Marguerite. Très anglophile. On lui attribue avec plus de vraisemblance qu'à Ph. Dale le *Deuxième Voyage de Philippe le Beau en Espagne* (v. Walther, *Anfänge*, 55, n. 3 ; 102, n. 1). — Maroton revenait d'au-

ay differé la depesche d'icelle jusques à ce jourduy pour l'oyr et entendre ; et, puisque ay trouvé sa charge conforme à vosdites lettres, ne m'a semblé y devoir riens changer.

En oultre, Monseigneur, l'on a envoyé au gouverneur de Bresse la responce que les Suyches ont faicte à l'ambassadeur de Savoye qui y estoit [1] ; qu'est telle que verrés par la copie d'icelle.

Escript à Bruxelles, ce IIIe de novembre.

Vostre très humble et très obeissante fille,

MARGUERITE.

Pub. par Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 58.

près de Maximilien, auquel il avait porté à Cologne, le 13 septembre, une lettre de Marguerite (Le Glay, *Corresp.*, II, 33). Disgrâcié par l'archiduchesse, il resta au service de l'Empereur. Il remplit de nombreuses missions, par exemple en 1513 auprès d'Henri VIII, auprès de Maximilien en 1515, dans Italie du Nord en 1516, à Rome en 1518 pour s'assurer de certains cardinaux, puis la même année en Suisse.

1. Cet ambassadeur savoyard était sans doute Lancelot de Mondragon, sieur de Mont, représentant du duc de Savoie aux Ligues (1511, 1512, 1515). Chargé des intérêts du Roi de France, il s'était rendu à Fribourg et à Berne pour engager ces deux cantons à prêter l'oreille aux propositions pacifiques que l'évêque de Marseille, Claude de Seyssel, était chargé de leur apporter de la part de Louis XII. Charles II lui avait recommandé d'agir avec la plus grande circonspection, de manière à ne point compromettre l'issue des négociations de l'alliance helvéto-savoisienne, peut-être aussi, pour ne pas trop mécontenter Maximilien (« Le duc de Savoye pratique les Suyches », Maximilien à Marguerite, 28 nov. 1512). Mondragon ne put modifier les sentiments des Suisses à l'égard des Français. — Cependant l'Empereur cherchait, de son côté, à s'assurer des Cantons (v. Le Glay, *Corresp.*, II, 22 : 20 août 1512). Marguerite savait que les Français offraient aux Suisses 500.000 francs comptant, plus 200.000 francs de pension annuelle (*Ibid.*,

LXXI

JEAN LE VEAU A LAURENT DE GORREVOD

Milan, 20 novembre [1512].

Il lui mande les circonstances de la reddition du château de Milan à Maximilien Sforza ; il craint que le duc ne puisse demeurer longtemps dans sa capitale : il n'a pour « alliés que des Diables », et mène une « misérable conduite ». Dépit causé par les Suisses au roi Louis XII, qui se romprait volontiers une jambe pour leur rompre le col. Il prie Gorrevod d'écrire à André de Burgo, son maître, pour luy faire obtenir son congé.

Mon honnoré seigneur, bien humblement à vostre bonne grace me recommande.

Monseigneur, j'escripts à Madame, des nouvelles de la reddition de ce chastel de Milan et d'autres choses que verrez. Quant riens surviendra digne d'escripre, elle et vous en serez tousjours advertis.

Monseigneur, je vous fais sçavoir comme celui qui estoit allé en France de la parte des François, pour sçavoir la volonté du Roy touchant l'appointement fait par les Capitaines des Chasteau et Rocquette de Milan avec le Duc [1], est retourné avecq responce que, s'il est ainsy qu'ils ne se puissent plus tenir qu'ils se rendent et

II, 26). Le 13 septembre, Maximilien se déclarait prêt à aider les Suisses contre la France et à envoyer lui-même une armée dans ce royaume, mais sous un nom autre que le sien (*Ibid.*, II, 33).

1. Maximilien Sforza, fils aîné de Ludovic le More, né en 1491, chassé du Milanais en 1500 en même temps que son père, y rentra le 19 novembre 1512, ramené par les Suisses. Sur cette invasion du Milanais par les Suisses, voir les *Mémoires de Fleuranges*, ch. XXXI.

entretiengnent ledit appointement, mais plustost au duc de Milan que aux Suisses. Et ainsy ils l'ont fait. Dequoy lesdits Suisses sont desesperez et très mal contans, combien ils n'en facent samblant ; et s'ils eussent eus puissance icy, je croy que à l'entrée il y eut eu des affaires, car ils se fussent boutez dedans par force. Et ainsy, Monseigneur, vous veez comme les choses de ce duc sont asseurées pendentes sur la glace d'une nuit ; et, certe, Monseigneur, à ce que je voy, j'ai grant crainte qu'il ne puisse longuement durer, car il n'est amis ne alié que de Diables, avec ce que sa conduicte est si petite et si miserable que riens plus ; mais, Monseigneur tenés le secret.

Ad ce que je puis veoir et entendre mesmement des François, Bi [1] est grant ennemys des Suisses ; combien il dissimule assez avec eulx, et se vouldroit rompre une jambe pour leur rompre le col. Et peut estre c'est pour ce qu'il ne les peult tirer à luy. Et au partement que ont fait lesdits François dudit chasteau, ils se sont grandement doubtez desdits Suisses qu'ils ne leur fissent quelque venue ; toutefois l'on les a fait asseurer de ce peu qui est icy, tellement qu'ils seront conduits, sans qu'ils ayent domaige, comme j'espere.

Monseigneur, je desireroye bien, comme je vous ay escript, m'en aler d'icy, car je fais mal mon profit ; mais je n'ay le moyen ne commodité ; et pour les grans affaires qu'a Monsieur l'Ambassadeur [2], je ne l'ose presser

1. Le Veau désigne Louis XII par Bi, le pape par Ba, l'empereur par Be et le roi d'Aragon par Bo.

2. André de Burgo.

de mon congé ; et, pour ce, Monseigneur, que je sçay que une vostre lettre en ma recommandation me pourroit grandement proffiter, je vous voudroye supplier qu'il pleut luy escripre deux mots en madite recommandation et expedition. De quoy, Monseigneur, je vous seray plus tenu que jamais, priant à tant le Createur vous donner, Monseigneur, très bonne vie et longue.

Escript au chasteau de Milan, ce xxe jour de novembre.

Vostre bien humble serviteur,

Jehan LE VEAU.

Publiée par Godefroy, *Lettres de Louis XII*, IV, 209-211.

LXXII

GILBERT SAULNIER A LAURENT DE GORREVOD

Dole, 25 novembre [1512].

Menaces à lui faites par les Français. Que Marguerite en écrive au roi et au gouverneur de Bourgogne. Il a cherché des témoins pour le procès de Nevers. Les grainetiers à sel du Charolais assignés par la Chambre des Comptes de Dijon : inconvénients de cet abus de juridiction contraire au traité de Cambrai. Garnisons françaises dans les villes du Charolais. Qu'il est nécessaire d'écrire au roi sur tous ces points.

Au dos : A mon très honoré seigneur, monseigneur le Gouverneur, Baron de Montenay, Corcondray et Marnay et chief des finances de Ma Dame.

Monseigneur, si très humblement que faire puys à vostre bonne grace me recommande.

Monseigneur, plaise vous savoir que, incontinant que fus

arrivé en ceste ville de Dole, monseigneur le President[1] et plusieurs de messeigneurs de la Court souverainne me deirent comment ils estoient advertis à la verité que se j'estoye trouvé en la duché de Bourgoingne ne ès pays subgectz au roy de France que l'on me feroit osté la teste[2]; ainsi comment Monsieur d'Amont[3] c'estoit venté à Dijon devant plusieurs personnaiges, desqueulx les aucuns en avoient fait rapport à mesdits seigneurs les President et conseilliers, et me chargent que j'ay esté devers la majesté de l'Empereur et devers Madame pour leur faire des advertissements qu'ilz sont contre le roy et son royaulme et que, en ce faisant, j'ay commis crime de leze majesté. Parquoi monseigneur j'ay esté conseillé par mondit seigneur le President et mesdits seigneurs de la Court me tenir par pardesa en ce comté et ne point tomber en leurs mains, jusques ma dame en soit advertie et quelle en aye escript audit seigneur roy de France[4] et

1. Mercurin de Gattinara, président du parlement de Dole.

2. Gilbert Saunier, procureur général du Charolois, était un fonctionnaire énergique et zélé. On le trouve mêlé à bien des affaires épineuses : le 26 mars 1510, Louis XII donnait l'ordre au premier huissier du Parlement de Bourgogne de contraindre, par confiscation de ses biens, G. Saunier à payer 81 francs à Jacques d'Amboise, évêque de Clermont et abbé de Cluny (*Arch. Nord*, B. 745). En août 1512, Saunier est en mission auprès de l'Empereur (Le Glay, *Corresp.*, II, 27).

3. Jean d'Aumont, baron de Couches (v. Barillon, I, 77).

4. Le 18 décembre 1512, Marguerite chargeait Maître Thomas le Wasseur de faire des remontrances sur ce point. « L'on nous a semblablement advertye, — lit-on dans le Mémoire confié à son Ambassadeur, — que, pour cause et à l'occasion que maistre Gillebert Saulnier, nostre procureur general de Charolois, est puys nagueres pour aucuns nos affaires venu devers nous et aussi l'empereur mon très-redoubté seigneur et pere, que aucuns officiers dudit seigneur roy et grans personnaiges

à monseigneur de la Tremoïlle [1], gouverneur oudit duché; car ce seroit chose estrange s'ilz vouloient empescher les serviteurs de l'Empereur et de madicte dame d'aler et venir, pour faire le service qu'ilz sont tenuz de faire; et vous asseure, monseigneur, qu'ilz le font plus pour donner crainte aux bons serviteurs de madicte dame que pour aultre chose. Parquoy je vous supplie, monseigneur, qu'il vous plaise en faire escripre au Roy par madicte Dame et à mondit seigneur le Gouverneur pour avoir seurté, affin d'aler seurement aux affaires de madicte Dame, car autrement je n'oseroye bonnement partir dudit conté et madicte Dame y pourra avoir grant interest et moy dommaige. J'en ay mynuté deux lectres que vous envoye cy enclouses, le tout à vostre bonne correction.

Monseigneur, nonobstant les choses dessus dictes, ne me suis endormy à la charge que j'avoye de ma dicte Dame pour trouver les temoingz necessaires pour la cause de monseigneur, monseigneur l'archiduc contre les Dame et seigneur de Nevers [2], pour iceulx faire examiner

ont deu dire que, s'il retournoit au pays, l'on luy mectroit la teste à ses pieds; au moyen desquelles menaces n'y est osé retorné. Que nous semble chose bien etrange, veu qu'il n'a fait ny traicté chose concernant le domaige ny deshonneur dudit seigneur roy. Par quoy le suppliera aussi accorder ses lettres audit procureur, que à l'occasion susdite l'on ne luy puisse riens demander, de maniere qu'il puisse retorner paisiblement à l'exercice de son office, comme la raison veult, et aussy en court et aillieurs poursuivir nos affaires. » (Le Glay, *Négoc. dipl.*, I, 518-519).

1. Sur Louis de la Trémoïlle (1460-1525), gouverneur et lieutenant général de Bourgogne, voir ci-dessus p. 84.

2. En 1505, Englebert, comte de Nevers, intenta à l'archiduc Philippe le Beau devant le Parlement de Paris un procès reposant sur quatre chefs :

quant besoing sera, selon la charge à moi donné par madicte Dame. Et, affin que madicte Dame congnoisse ce que j'y ay fait et poursuyz, je vous envoye les noms et surnoms desdits temoingz avec leurs ditz et deposicions, et qui en vouldra plus largement, j'en trouverai assez. Monseigneur, vous pourrez le tout communiqué, se bon vous semble, à monseigneur le President de la Roche [1], à

1° Il concluait à ce que l'archiduc lui abandonnât le comté d'Étampes, ainsi que les seigneuries de Gien et de Dourdan, et restituât les fruits perçus depuis 1401, époque du partage opéré par Philippe le Hardi entre ses trois fils Jean, Antoine et Philippe, partage qui attribuait Étampes, Gien et Dourdan audit Philippe, ancêtre d'Englebert; celui-ci s'en prétendait évincé à tort. 2° Il réclamait le comté d'Auxerre ou récompense équivalente, se fondant sur ce que Jean de Bourgogne, aïeul d'Englebert, avait été frustré de ce comté en 1465 par le duc Charles. 3° Il demandait qu'il fût assigné sur le plus clair des revenus d'Artois une rente de 2.000 saluts d'or au cours de 1435, rente qui avait été constituée par Philippe le Bon à rachat sur Péronne, Montdidier et Roye, et, de plus, un subside sur l'Artois, en avancement du mariage dudit Jean de Bourgogne. 4° Enfin, le comte de Nevers revendiquait les levées de Péronne, Montdidier et Roye pour 15 années, à cause de 20.000 francs venus ès mains du duc Philippe le Bon de feu Bonne d'Artois, mère dudit Jean de Bourgogne, comte de Nevers.

Par « les dame et seigneur de Nevers », G. Saunier désigne la veuve d'Englebert et son fils Louis, qui avaient relevé le procès (Le Glay, *Corresp.*, I, 192).

1. Le président — intérimaire — Gérard de Plaine, seigneur de la Roche (en Franche-Comté). — Fils de Jeanne Gros et de Thomas de Plaine, chancelier (mort en 1507), Gérard avait été investi (dès 1500) de nombreuses légations en Savoie et en France, en Allemagne et en Gueldre. Conseiller et maître des requêtes, puis chambellan, il fut en compétition, à partir de 1509, avec Jean le Sauvage, au sujet de la chancellerie de Brabant et de la présidence du conseil privé. Le 21 juin 1510, Maximilien le nomma conseiller tenant lieu de président du conseil privé. Adversaire résolu de la France, il exerça une influence très sensible sur la politique de Maximilien, et, plus tard, de Charles-Quint, à l'élection duquel il prit une grande part. — Outre les lettres publiées par Le Glay

monseigneur l'audiancier [1] et aux autres messeigneurs du conseil de mondit seigneur pour y faire ce qu'ilz verront estre à faire pour le mieulx. Je heusse le tout envoyé a Paris à monsieur maistre Jehan Bouchard [2], ainsi que par madicte Dame m'avoit esté ordonné ; mais, depuys que j'ay heu le temoignaige d'iceulx tesmoingz, madicte Dame m'a escript que je n'y fasse plus de fraiz, jusques elle ayt veu ce que lesdits temoingz en vouldront depouser. Desquelles, monseigneur, en pourrez advertir madicte Dame pour sus le tout faire son bon vouloir et plesir.

Monseigneur, sont environ quinze jours que les gens des comptes à Dijon ont envoyez ung huissier tout exprest pour ajourner les greneliers des greniers à sel de Charolois en la chambre desdits Comptes à vendredi

et qui témoignent de son activité politique, on pourrait réunir sur lui un dossier important, extrait des *Archives du Nord* (*Missives*, reg. 11, 13, 14, etc., portef. 8, 58, 64, etc.).

1. Philippe Haneton, audiencier et premier secrétaire de l'archiduc Charles, secrétaire de Philippe le Beau, garde des chartes de Flandre, trésorier de la Toison d'or, écrivit en français un *Recueil en forme d'histoire, contenant les tiltres, actes et traictez faicts entre le roy Louis XII et le roy de Castille depuis l'an 1498 jusques en l'année 1507* (Ms. in-f°, Bibliothèque Nationale, cote 1513). Comme agent politique Haneton fut employé surtout en France en 1501 (projet de mariage entre l'archiduc et Claude de France), en mai 1516 (conférences de Noyon), en 1518 (intérêts de Marguerite d'Autriche) et en 1519 (conférence de Montpellier). Il mourut le 18 avril 1522 (*Revenus et dépenses de Charles-Quint*, f° 223. *Arch. du roy. de Belgique*). — Sur lui voir Höfler (dans *Wiener Sitzungsberichten*, 1884, 473 et suiv.). La notice de Le Glay (*Négoc. diplom.*, I, xv) est insuffisante et inexacte.

2. Jean Bouchard, avocat au parlement de Paris, représentait les intérêts de l'archiduc Charles dans le procès de Nevers. Il fut mêlé à l'affaire de l'enregistrement des concordats en 1518 (Barrillon, II, 81-84).

dernier passé, pour y venir rendre leurs comptes, dès le temps que madicte Dame est Dame et contesse du dit Charolois, et à grosses painnes; mondit seigneur le President envoya à Dijon monsieur l'avocat de Marenches [1], pour remonstrer audictes gens des comptes que ce seroit contrevenir au traictié de paix fait à Cambray [2] et entreprendre sur madicte Dame, avec plusieurs belles remonstrances : nonobstant lesquelles, lesdictes gens des Comptes ont octroyé deffault à l'encontre desdits grenetiers et readjournement à double painne pour veoir declairer les premieres painnes. Et se madicte Dame n'y pourvoye, lesdits grenetiers seront contrainctz à rendre lesdits comptes en icelle chambre, et les contrerolleurs pour y apporter les contrerolles en forme dehue : que seroit grant dommaige à madicte Dame, pour aultant que les alées et venues, ensemble le sejour que lesdits grenetiers et contrerolleurs pourront faire audit Dijon pour leurs vaccacions et despens se prandrons des deniers provenans desdits greniers. Et se lesdits comptes se rendent en la dicte Chambre iceulx grenetiers seront tenuz une fois l'an, en aultant qu'il plaira au general de Bourgoingne, aler à Bloys, où ledit general fait residence, ou ailleurs où ledit general sera, faire leurs estas et ne se feront lesdits estas que de telles sommes que bon semblera audit general, et les voïaiges prins des deniers de

1. Louis de Marenches, avocat général au parlement de Dole. Il venait de signer (28 août 1512) le traité de neutralité de Saint-Jean-de-Losne.

2. Voir ce qui fut stipulé à cet égard, par le traité du 10 décembre 1508, dans Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 231.

madicte Dame. Et que pis sera, lesdits grenetiers n'obéiront plus à ma dicte Dame ne aux gens de ses finances, et, par ainsi, l'on ne pourra recouvrer les deniers que à grant painne. Et avec ce, en rendant lesdits comptes, lesdits gens des comptes feront ausdits grenetiers et contrerolleurs telz gaiges que bon leur semblera et n'y seroit l'on mectre remede et ne recevra madicte Dame de sesdits greniers que ce qui plaira ausdits general et des Comptes. Et, à ce que me semble, madicte Dame en doibt escripre une bonne lettre [1] audit seigneur roy, pour obtenir pour le moins une surceance pour le plus longtemps que l'on pourra, pendant lequel les choses se pourront traicter autrement.

Monseigneur, aussi je vous advertis qu'il y a garnison des François par toutes les villes et faubours dudit Charrolois et mesmement à Charrole, Paroi, Tholon, Perrecin [2] et Mont Saint-Vincent et sont ausdits lieux de

1. Marguerite écrivit en effet, le 18 décembre 1512. V. la substance de ses réclamations dans le mémoire à Thomas Le Wasseur (Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 519-20). — Les grènetiers à sel du comté de Charolais tenaient leur nomination et leurs émoluments de Marguerite, par commission du roi, et leur institution du roi. La Chambre de Dijon les ajournait à rendre leurs comptes devant elle « à cause de l'entremise des dits offices ».

Marguerite entendait bien ne pas perdre le « maniement » des grènetiers, mais continuer à « prendre le clair, reliqua, si aucuns en y a, sans que ceulx desdits comptes à Dijon se soient meslés » de rien.

2. Charolles, Paroy (Paray-le-Monial), Tholon (Toulon-sur-Arroux), Perrecin (Perrecy-les-Forges) et autres villes étaient « grandement foullées, pillées et mangées pour le continuel logement des gens d'armes que y ont longuement demouré à la charge du povre homme ». Marguerite s'en plaint à Louis XII (*Ibid.*, 518) : elle est — selon son expression, — « une dame vefve, desirant paix et tranquillité ».

Charroles, Paroy et Tholon, la compagnie du Gruyer de Bourgoingne [1], et ès autres lieux l'on y actend de ceulx de la compaigny du seigneur Jules qui destruysent les subgectz de madicte Dame, après que les aventuriers ont tout gasté : que sont choses estranges et que jamais l'on avoit veu du temps du feu roy de Castille, que Dieu absoille. Desquelles choses, ensemble desdits greniers, madicte Dame doibt en advertir ledit seigneur Roy pour en faire escripre à mondit seigneur le Gouverneur, affin qui face deloger lesdits gens de guerre : ce que je crois qui se fera facilement, actendu que mondit seigneur le Gouverneur feroit voluntiers service à madicte Dame.

Monseigneur, vous me pouvez commandé vos bons plaisirs que de tout mon povoir accompliray, Dieu en aide, auquel je prie, monseigneur, vous donne bonne vie et longue.

De Dole, ce xxve de novembre.

Vostre très humble serviteur,
Gilbert Saulnier,
procureur general de ma Dame en Charolois.

P.S. — Monseigneur vous verrez ce que j'escript à ma Dame de ce que l'on dit par desa.

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres Missives : registre 17, f°s 70 et 71 ; original et autographe sur papier.

1. Jean de Baissey, grand gruyer de Bourgogne, c'est-à-dire garde ou intendant général des bois et forêts du duché ès bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne. — Jean de Baissey, chevalier, baron de Beaumont, seigneur de Charmes, Thil-Châtel et Bourberain, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Côme, fut ambassadeur extraordinaire en Suisse (1510-1513).

LXXIII

GILBERT SAULNIER A MARGUERITE D'AUTRICHE

Dole, 30 novembre [1512].

Témoins réunis pour le procès de Nevers pendant devant la cour du parlement de Paris. Il a écrit à Gorrevod au sujet des affaires du Charolais, et s'en remet à ce que le gouverneur dira à Marguerite. Sur l'intervention de la princesse d'Orange, les Cantons se déclareraient pour la France. Ambassade préparée.

Au dos : A ma très redoubtée et souverainne Dame.

Ma Dame,

Ma très redoubtée et souverainne Dame, si très humblement que faire puys à vostre bonne grace me recommande.

Ma Dame, plaise vous savoir que je vous envoye les noms, surnoms et deposicions des temoings qu'ay porchassez par vostre ordonnance et commandement pour faire examiné en la cause de mon très-redoubté seigneur, monseigneur l'archiduc, qui est presentement pendant en la court du Parlement à Paris contre les dame et seigneur de Nevers [1] : que pourrez faire communiqué, se bon vous semble, au conseil de mondit seigneur [2], pour au surplus en faire ce qu'il vous plaira m'en ordonné et

1. V. lettre précitée du 25 novembre 1512.

2. Le Grand Conseil de Malines. Sur ses attributions judiciaires, voir Lameere, *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois* (Bruxelles, 1900, in-8), et Walther, *Die burg. Zentralbehörden*..., 22-28.

commandé. Et quant au surplus de voz affaires de pardesa, j'en escript bien au long à monseigneur le gouverneur de Bresse pour vous en advertir, de craincte que j'ay, ma dame, vous en actendre; et par mondit seigneur le Gouverneur, pourrez le tout entendre.

Ma Dame, l'on dit Pardesa pour vray que, à la grande et extreme poursuyte de ma Dame la princesse d'Orenges [1], faictes par le vieil Chantrans [2], que les Suisses seront pour le roy de France : ce que ne puys croyre [3].

1. Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, et son fils, alliés à la Maison de France et plus étroitement encore à celle d'Autriche, occupaient une situation trop considérable en Bourgogne pour que, d'un côté comme de l'autre, on ne cherchât pas à se les attacher. Louis XII et Maximilien les comblaient tour à tour de faveurs compromettantes. En avril 1510, le roi accordait à Philibert de Chalon des lettres de naturalité; l'empereur lui donnait, en octobre de la même année, une pension de 2.000 francs. Or, Philiberte et son fils, à la date de notre lettre, revenaient de Lyon où ils étaient aller visiter (août-septembre) la reine Anne (*Arch. Doubs*, E. 1287). Bien plus, le 14 novembre 1511, Louis XII venait de restituer au jeune prince d'Orange tous les biens sis en France, qui avaient appartenu à Thibaud de Chalon (mort à Lyon cette année-là). Le but de ces prévenances royales était évidemment de détacher les Chalon de la cause de l'Empire. Rien d'étonnant par suite qu'on s'en montrât offusqué en Bourgogne et que le bruit courût de démarches faites par la princesse en faveur de la France.

2. Simon de Chantrans (v. sup. 56) était comme son fils Jean, au service de la duchesse d'Orange. Père et fils paraissent, l'un comme juge, l'autre comme appelant, au tournoi de Nozeroy (décembre 1519). V. U. Robert, *Phil. de Chalon*, 37.

3. G. Saunier avait raison de ne pas accepter ces racontars. Le projet d'alliance soumis à la diète de Lucerne (21 janvier 1511) par les ambassadeurs royaux n'avait pas de chances d'être agréé par le corps helvétique. L'affaire des hérauts de Schwytz et de Fribourg, saisis et tués en Lombardie, n'ayant pas reçu une solution satisfaisante au gré de ces deux cantons, les Ligues prirent fait et cause pour eux et déclarèrent

Toutesfois le seigneur de la Tremoïlle, le president du duché [1] et d'autres seigneurs, qu'ilz sont à Dijon pour ledit seigneur roy, se preparent pour bref aler à Berne devers lesdits Suisses, pour traicter avec eulx et leur pourtent III^{c} M escuz: ce que me semble estre neccessaire faire savoir à la Majesté de l'Empereur, pour avoir advis sur ce et pourveoir en tout, ce que j'espere qui fera, Dieu en aide : auquel je prie ma très redoubtée et souverainne Dame, vous donne bonne et longue vie.

Escript en vostre ville de Dole, ce penultime de novembre.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur et procureur general de vostre conté de Charrolois,

Gilbert SAULNIER.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 7; original et autographe sur papier portant au dos traces de cachet.

la guerre au roi de France (novembre 1511). Voir Rott, *Hist. de la représent. diplom. auprès des Cantons*, 176, et Le Glay, *Négoc. diplom.*, 476-477.

1. Imbert de Villeneuve, conseiller du roi et premier président du parlement de Bourgogne, chevalier, baron de Joux-sous-Tarare, docteur « en lois ». Villeneuve fut conseiller au Grand Conseil et lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon avant d'être nommé premier président de Bourgogne (septembre 1505). Il remplit de nombreuses missions en Suisse de 1501 à 1504, de 1510 à 1514. Il fut prisonnier des Cantons de novembre 1513 à novembre 1514.

LXXIV

ANTOINE DE CHAVANES[1] A L'ARCHIDUCHESSE MARGUERITE

Bourg, 7 janvier 1513.

Remercîments à l'archiduchesse qui l'a nommé vice-bailli de Bresse, à la recommandation de Laurent de Gorrevod et en l'absence de ce dernier[2].

Arch. Nord. Ibidem : Portef. 60; lettre originale sur papier.

LXXV

JEAN LE VEAU A LAURENT DE GORREVOD

[Février 1513.]

Intrigues d'un envoyé spécial du roi d'Aragon auprès du duc de Milan pour l'engager à renoncer à l'alliance des Suisses, qui mettent des troupes dans les forteresses de ce duché. Défiance que l'on doit avoir dudit roi et des Cantons qui, d'accord avec le pape, tâchent de livrer ce duché à la France.

...De la legation de cest Ambassadeur d'Espagne, lequel, selon que j'aperçoy, est fort obscur et clandes-

1. Antoine de Chavanes, chevalier, seigneur de Civriac et de Saint-Nizier en Bresse. — Il ne dut pas suppléer bien longtemps Antoine de Montjouvent que nous retrouvons en 1518, avec le titre de bailli de Bresse (*Arch. municip. de Bourg*, BB. 25). Chavanes fut nommé lui-même bailli de Bresse en 1528 (Guichenon, *Bresse*, III, 44).

2. Gorrevod était retenu aux Bays-Bas par l'archiduchesse. Antoine de Montjouvent l'avait suppléé, en qualité de vice-bailli, depuis 1510. (Minute de lettres de Marguerite d'Autriche commissionnant Antoine de Chavanes en qualité de vice-bailli de Bresse aux lieu et place d'Antoine de Montjouvent et durant l'absence du gouverneur Laurent de Gorrevod : Bruxelles, 26 juillet 1513. *Arch. Nord.* Missives, portef. 11.)

tin en sa commission; et, depuis qu'il est arrivé par deçà, n'a gueres bougé de son logis ne hanté avec le Duc [1], ne nul des siens, ne scay la cause; et à son aspect me semble personnage fort couvert; touttesfois au preambule de sadite Legation a proferé et dit tant bonnes parolles de la singuliere affection que le Roy, son Maistre, a envers ce Duc et à la stabilitation en son estat et qu'il estoit là venu pour luy donner toute faveur, etc.

Mais me semble que, depuis, il a ouvert quelque chose par maniere de parler ou autrement qui n'est pas au propos et n'ay pu bonnement entendre à la verité que c'est, sinon que sous ces paroles colorées il admonestoit le Duc à delaisser l'aliance des Suysses; par cela, Monseigneur, si ainsy est, povez entendre la fin où pretend ledit Roy d'Arragon [2].

1. Maximilien Sforza, rentré dans Milan le 19 décembre. — Ce furent les ambassadeurs des Cantons qui, malgré l'opposition de l'empereur et du roi d'Aragon, lui remirent les clés de la cité. Et le nouveau duc avait reconnu, par la bouche d'un orateur milanais, qu'il devait aux Suisses toute sa fortune et qu'il ne l'oublierait jamais.

2. Ferdinand visait surtout à s'assurer la Navarre, et il se préoccupait aussi, depuis la mort de Gaston de Foix, de réserver à sa seconde femme Germaine au moins certains domaines de la Maison de Narbonne en France. « Le roi d'Aragon, disait-on, fera volontiers un accord avec la France, pourvu qu'il conserve la Navarre, et il abandonnera le Milanais, État bien difficile à conserver à cause du voisinage des Suisses. » Ce fut exactement la base de la trêve d'Orthez, conclue, le 1er avril 1513, entre Louis XII et Ferdinand le Catholique : suspension, pour un an, des hostilités du côté des Pyrénées, avec la pensée pour Louis XII d'être libre du côté des Alpes. Le roi de France s'était déjà entendu (le 14 mars) avec les Vénitiens pour le partage de l'Italie du Nord. La duplicité du roi d'Aragon, qui cherchait à tromper tout ensemble Louis XII et ses propres alliés, éclatera à tous les yeux lorsque ses ambassadeurs adhéreront à la ligue de Malines, le 18 avril.

Monseigneur, je ne sçay si les Suisses en ont riens entendu ou non, car, depuis quatre jours, sont arrivez ung nombre en ceste duché et se commencent mettre aux forteresses et chasteaux et ne puis ymaginer par ce que je puis sentir d'eux, sinon qu'ils ont merveilleusement grande suspition sur ledit Roy d'Arragon et l'approchement de l'Empereur, et craignent que les Espagnols vuellent aper pour eulx ou pour autre nom que du Duc cette ditte Duché; et quelque bonne demonstration que facent lesdits Suisses, il n'est besoing de soy trop fyer en eulx, car, de leur part, ils ont moings que peu de fyance à l'Empereur.

Et la cause qu'ils se veullent faire fort sous umbre de caridocte esdittes forteresses et chasteaux n'est sinon à leur point et comme ils verront le temps, qui est assez facile à presumer, en faire ung bon amy comme du Roy de France, quelque myne qu'ils facent à desirer sa destruction; et pourtant, Monseigneur, il est bien besoing de considerer les choses et en faire son prouffit sans prendre trop grand fondement ausdits Suysses, car ils ne cherchent sinon occasion de faire tout au contraire que l'on ne cuyde et sont persuadez du Pape et d'aultre cousté de l'offre grande de l'argent des François. Certes je ne les cognois si estables qu'ils ne corrompent par ces deux choses ou Dieu y besoignera merveilleusement. Quant audit Roy d'Arragon, combien qu'il demonstre de rompre et faire *mirabilia* contre France, je tiens, Monseigneur, que, quant viendra le temps, il se pourra condescendre au contraire, mesmement par exhortations,

commandements et censures de nostre sainct Pere, qui luy fera prompte et perhemptoire excuse, et tout *ad cautellam*, ou poursuivra de son povoir l'amitié de France à son proffit et non autrement...

Ainsi publiée par Godefroy, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 248-250 [1].

LXXVI

JEAN JOLY A MARGUERITE D'AUTRICHE

Bourg, 30 avril 1513.

Il remercie l'archiduchesse de l'aumône qu'elle leur a faite, « à l'intercession de leur singulier bienfaiteur » Laurent de Gorrevod, de cent florins « en quatre bottes de vin ». Services funèbres à Brou. Le vignoble dévasté par la gelée printanière.

Au dos : A nostre très redoubtée Dame.

Nostre très redoubtée Dame et excellante princesse, si humblement que povons, nous recommandons à vostre benigne grace.

Ma Dame, il vous a pleu, à l'intercession de nostre

1. Nous n'avons pu retrouver l'original de cette lettre, écrite entre le rétablissement de Sforza à Milan (19 décembre 1512) et la mort de Jules II (20 février 1513). L'auteur en paraît être Jean le Veau, en correspondance avec Laurent de Gorrevod. De Plaisance, le secrétaire de messire André de Burgo, écrit, le 14 mai 1513, à Marguerite d'Autriche : « J'ay dernierement escript à monseigneur vostre Gouverneur de Bresse en quel terme et estat les choses de pardeçà estoient et le bruit qui couroit du retour des François, lesquels les gens de ceste Duché cuidoient de jour en jour estre aux portes de Milan, et comme Messire André de Burgo mettoit toutte la peine à luy possible devers le Vice-Roy pour resister ausdits François ou cas qu'ils vinssent... » (Godefroy, *Lettres de Louis XII*, IV, 116-117).

singulier bien faiteur monseigneur le gouverneur de Bresse, nous faire aulmosne de la somme de cent florins — la valeur desquelx avons receu en quatre botes de vin [1] — dont vous marcions à mains jointes et esperons, ma dame, que s'il plaist au benoit Createur et Redempteur exaulcer noz prieres et oroisons, — esquelles vous avons tousjours eue et aurons à parpetuité en singuliere recommandacion, — des biens que nous avez par cy devant fais et qu'il vous plaira faire cy après vous serez remunerez en la joye du paradis.

Ma Dame, en faisant nostre devoir, avons, en vostre eglise et couvent de Brou fait le service de grans messes et aultres suffrages par troys jours continuelz le plus solennellement et devotement que possible nous a esté pour le salut de l'ame de feu bien eureuse et recommandée memoire Monseigneur le bon duc Philibert, jaidis nostre souverain seigneur, auquel Dieu face marcy, et aussi pour vostre bonne intencion et devocion.

Ma Dame, si les grandes povretez que supportons plus que jamais, à raison du chien temps qu'est deçà — et apparant estre mesmes de vin pour ce que les vignes y ont esté cuytes et gastées par les froidures qui sont survenues dez huit jours ençà, — vous estoient manifestées et qui seroient tropt longues à escripre, tenons pour certain, ma Dame, et nous confions tant de vostre clemence nous eslargeriés encoires vostre aulmosne : laquelle vous sup-

1. La « botte », d'une contenance variable selon les localités, mais en tous cas supérieure au « ponchon » ou ponson (200 à 220 litres), est encore en usage dans le Bugey.

plions nous vouloir impartir en consideracion que dessus, car, sans vostre ayde, sommes en voye d'endurer grande disette et povreté.

Et en nous eslargissant vostre dicte aulmosne telle qu'il vous plaira, ferez euvre meritoire et userez de vostre grande liberalité accoustumée, qu'est excellante et louable vertu et qui appartient à une si haulte et puissante Dame et princesse comme vous estes. Et entre tous voz bienfaictz, nous obligerez tant plus contynuer à orer pour vostre très noble prosperité et santé : Laquelle, nostre très redoublée Dame et princesse, nous prions Dieu veuille garder et preserver et vous doint voz très haulx et excellans desirs et, en la fin, sa joye et beatitude.

Escript en vostre ville de Bourg, le dernier jour d'avril XV^cXIII.

Voz humbles et perpetuelz orateurs, frere Jehan Joly, prieur et autres religieux du couvent des freres precheurs de Bourg [1].

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portef. 10; original sur papier, ayant été cacheté à la cire rouge.

1. Jean Joly, prieur des Jacobins on Frères Prêcheurs de Bourg, appartenait à la famille des Joly, seigneurs de Choin, barons de Langes (Guichenon, *Bresse*, 41 et 62; *Généalogie des Joly*, 220).

Ces moines s'installèrent à Bourg (faubourg de Verchère) le 19 octobre 1414. Leur église était à peine achevée qu'on parlait de les expulser de la ville ou tout au moins de réformer leur couvent. Aussi les Jacobins cherchaient-ils de puissants protecteurs, au nombre desquels les Gorrevod figurèrent de bonne heure.

LXXVII

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 28 juin 1513.

Remercîments au sujet du « don » que le pardessus leur a fait obtenir de Marguerite d'Autriche. Requête présentée par le trésorier J. Luc.

Au dos : A nostre très honnoré seigneur, monseigneur le gouverneur de Bresse, baron, seigneur de Montenet, Marnay, Courcondroye, pardessus des officiers de la saulnerie de Salins.

Nostre très honnoré seigneur, tant humblement que pouvons, à vostre bonne grace nous recommandons.

Monseigneur, nous vous mercions humblement le bien qu'il vous a pleu nous procurer, envers nostre souveraine dame et princesse, du don qu'elle nous a fait [1], aussi le bon vouloir que avez tousiours à nous, comme l'avons sceu par ce qu'il vous a pleu en escripre à monseigneur vostre lieutenant de ceste saulnerie ; vous supplions y vouloir continuer.

1. La modicité des gages donnés aux officiers de la saunerie explique l'usage, qui paraît s'être établi de bonne heure, de dons en nature et de gratifications accordés par le souverain. A partir du début du xve siècle, tous les trois ans régulièrement, et, en outre, dans certaines circonstances, par exemple à leur avènement, les ducs de Bourgogne prirent l'habitude de faire donner à leurs officiers de 1000 à 1200 charges de sel. Louis XI se garda bien d'interrompre cette tradition, que Marguerite continuait en 1513.

Monseigneur, nous avons prié le tresorier de ceste dite saulnerie, maistre Jacques Luc, presenter à nostredite souveraine dame une requeste et luy remonstrer de supplier aucunes choses de nostre part, touchant le dit don et luy avons donné charge vous en communicquer, affin d'y faire par vostre bon advis; si vous supplions, monseigneur, nous y vouloir ayder, de sorte que la chose puisse venir à bon effect, ainsi que en avons notre parfaicte fiance en vous.

Monseigneur, des affaires de ceste saline ne vous escripvons rien, pour ce qu'il n'y a matiere dont le dit sieur tresorier ne vous puisse de ce bien au long advertir; mais de ce qu'il surviendra, dont soit besoing vous advertir, le ferons diligemment.

Monseigneur, quant aucune chose vous plaira nous commander, mectrons peine de la remplir de tous noz pouvoirs, Dieu en ayde, auquel prions qu'à nostre très honnoré seigneur doint bonne vie et longue.

Escript en ladite saulnerie de Salins, le XXVIIIe jour de juing XV^c et treize.

Voz humbles serviteurs, les officiers de la saulnerie de Salins.

Arch. du Doubs, B. 196, f° 41. Premier Livre de la correspondance de la saulnerie de Salins (5 mars 1508-18 mai 1518).

LXXVIII

HECTOR DE VICQUEMARE A LAURENT DE GORREVOD ET A JEAN DE MARNIX

[Juillet 1513.]

H. de Vicquemare, agent secret ou « espie » que Laurent de Gorre-

vod entretenait en France dans un but politique, raconte ses aventures. Il a vu l'armée du roi qui se dirigeait vers Ancre. Retenu prisonnier par les gens d'Arras, il demande qu'on l'envoie « quérir à diligence », car il a d'importants renseignements à fournir.

Au dos : A Monseigneur, Monseigneur le Gouverneur de Bresse, ou à Monsieur le secraitaire Marigny.

Vecy la deuxiesme foys que j'ay cuydé aler à Lisle vers vous ; maiz vos gens me donnent et ont tousjours donné empaichement, dont je suis hebaÿ, consideré que je ne leur puis nul mal faire, ne vouldroye quant j'en averoye la puissance. Je mis et mect ma vie en danger pour vous faire plaisir et à eulx aussy.

Monseigneur le Gouverneur me dist qu'il vous avoit envoyé mes lettres et memores, maiz que en aviez donné petite responce ; mais pour le temps advenir ce vous luy mandiés qu'il receust mesdictes lettres qu'il le feroit et qu'il ne me congnoissoit. Et en alant à vous ou cuydant y aler je ne sceu pour les coureurs qui estoyent au Pont à Ventin et à Lens, et en retournant, je fus pris par les champs des hennuyers et me osterent le reste d'argent que j'avoye de celluy que m'aviés baillé ; et pour sy me batirent et traisnerent et osterent mon baston, non obstant que je leur disse que je fusse à vous. Ores eschappasmez d'eulx quinze ou saize, et puis me suis retiré à Amyens et tenu jusques à ce mercredi, jour Saincte-Croix[1] que le Roy est party dudict Amyens pour aler veoir son armée, laquelle marchoit à Enccre, et les a veus ledit seigneur à Helly[2].

1. 4 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix.

2. Ailly-sur-Somme à 18 kilom. N.-O. d'Amiens. Quant à Ancre (dont

Et quant je le tout veu, je suis party pour vous aler advertir tant de ladicte armée que du prestre dont autrefois vous parlé, qui est et sera cause de grans inconveniens ; mais je sçay où il est et où il se tient.

Et pour aler parler à vous je avoye pris ung guyde pour me conduire vers vous, lequel me destournoit des grans chemins. Ceux d'Arras me ont pris, et me veullent faire à croire que je suis espie[1] : dont je m'esbaÿ.

Il vous plaira me envoyer querir en dilligence, car ledit prestre fera du mal s'il n'est pris. Et si vous advertiray d'autres chose et pour vostre proufit.

Je vous avoye mandé que fassiés retirer les bletz à vos villes ; faictes-le. Je vous diroy tout quant je seroy à vous.

Hector de Vicquemare.

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des lettres missives : portef. 11 ; original sur papier.

LXXIX

AME DE VIRY A MARGUERITE D'AUTRICHE

Genève, 24 juillet 1513.

Il sollicite une lettre de Marguerite au duc de Savoie, selon la teneur de la minute qu'il a envoyée à Laurent de Gorrevod.

le nom a été changé en celui d'Albert après la chute du maréchal Concini), c'est actuellement un chef-lieu de canton de la Somme, à une vingtaine de kilom. N.-O. de Péronne.

1. Espion. — Henri VIII débarqua à Calais le 1er juillet 1513. La guerre se reportait ainsi sur la partie vulnérable de nos frontières, c'est-à-dire sur les limites de l'Artois et de la Picardie.

Au dos : A ma très redoubtée Dame, Madame la Duchesse de Savoye.

Ma très redoubtée Dame, je me recommande si très humblement comme je puis à vostre bonne grace.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre et la despeche que m'avez faict après le decès, et aultrement je ne leusse vouslu prandre ; et vous promectz que là ny ailleurs je ne desire avoir telles choses sy n'estoit pour garder mon honneur et mon bien.

Madame, s'il estoit de vostre grace que j'eusse une lettre de vous à monseigneur vostre frere, selon la teneur de la mynutte que j'envoie à Monseigneur le Gouverneur, hostant et mectant cela qui vous plaisra, elle me feroit du bien [1].

Madame, toujours vous mercyant vos bons voulloirs plaise me commander vos bons plaisirs et je les accompliray de mon povoir, à l'ayde de Dieu, auquel je prie,

1. Viry se trouvait dans une situation assez délicate vis-à-vis du duc Charles de Savoie par suite de la destitution par Marguerite d'Autriche du précédent gouverneur du pays de Vaud qu'elle remplaça par Viry lui-même, contre le gré du prince. Celui-ci se plaignit à l'empereur. (Instructions à l'avocat Chiaffredo Pasero — Jaffrey Pasier —, 13 mai 1513. *Arch. di Stato di Torino, Materie politiche.* Negoziaz. con Vienna, liasse 35.)

Amé, baron de Viry, vidame de Genève (1504), conseiller ordinaire et chambellan de l'archiduc Charles aux gages de 36 sols par jour, servit Marguerite d'Autriche après Philippe le Beau. Parmi ses légations, citons celles qu'il remplit auprès de Louis XII en 1500 et en 1509 ; en 1514, il s'occupe à la cour de l'empereur du différend qui mettait aux prises Vergy et Gattinara (Le Glay, *Corresp.*, I, 330 ; *Négoc. diplom.*, I, 19, 244-5, 587-90 ; Segre, *Documenti*, 8, 11, 45).

ma très redoubtée Dame, qu'il vous doingt très bonne vie et longue, et l'acomplir de vos très hauts desirs.

Escript à Genesve, ce XXIIIIe jour de juillet.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

VIRY.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier, portant signature autographe et au dos traces de cachet en cire rouge.

LXXX

LAURENT DE GORREVOD, HERRERA... A MARGUERITE D'AUTRICHE

Au camp devant Thérouanne, 30 juillet [1513].

Que Marguerite réserve son jugement au sujet de leur séparation d'avec Antoine de Ligne. S'ils ont eu tort, ils sont prêts à recevoir le châtiment de leur faute.

Au dos : A Madame.

Madame, pour ce qu'estes advertie du departement que avons fait d'avec monseigneur de Lignes [1] et que

1. Antoine, baron de Ligne, comte de Fauquembergue, surnommé le « Grand Diable », un des plus valeureux capitaines issus du Haynaut. Il avait recruté un nombreux corps de gendarmes, avec lequel il se joignit aux troupes anglaises, en dépit de la prétendue neutralité des Pays-Bas. Sa bande venait de contribuer à tenir en respect les Français dans la journée du 27 juillet, alors que Henri VIII ralliait son camp devant Thérouanne. Le 13 septembre, il devait emporter Saint-Amand et Mortagne et les milices, placées sous son commandement, occuperont successivement Hollain, Jallain et Wiers. — Ayant acheté la terre de Mortagne en 1513, il obtint d'Henri VIII qu'elle fût érigée en principauté ; il fit une vive opposition en 1518, lorsqu'en vertu du traité de Londres, il

craingnons que n'ayés esté informée à la veritey, vous supplions très-humblement, Madame, n'en riens croyre jusques autant que soyé advertye du tout au vray.

Madame, nous vous supplions aussi très humblement, vous estant informée, nous vouloir soubtenir en nostre droit et si le tor vient de nous, Madame, submes deliberés d'en pourter la punicion telle qu'il vous plaira ordonner.

Madame, nous pryons Nostre-Seigneur, qu'il, par sa grace, vous doint très bonne vye et longue.

Escript au camp devant Therouanne [1], ce xxx de Jullés.

Voz très humbles et très obeissans subjectz et serviteurs,

HERRERA. FALETANS. J. DE VAULDREY.
BISSY. GORREVOD. SAICHEZ [2].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier portant signatures autographes et au dos un cachet de cire rouge.

dut rendre cette ville à la France (*Négoc. diplom.*, II, 180 ; Brewer, III, 1ª p., 135). Membre du conseil privé (1520), il continua à servir Charles-Quint à la guerre et mourut en 1532.

1. Thérouanne (le nom s'orthographie de plusieurs manières) est sur la Lys, arr. de Saint-Omer.

2. Parmi ces signatures, celles de Faletans et de Saichez (?) sont douteuses. — Le commandeur Herrera est cet Espagnol que Charles-Quint envoyait auprès du pape en 1525 (Le Glay, *Négoc. Diplom.*, II, 652). Jean de Faletans, conseiller et docteur en droit (1530, v. Baux, *Brou*, 430). Jean de Vaudrey, écuyer, seigneur du Pin, gentilhomme de Maximilien, un des bons officiers de Charles-Quint (Le Glay, *Corresp.* II, 69, 71). Peut-être qu'au lieu de Saichez, il faut lire Vaulchier (Bernard : *Négoc. Diplom.* I, 590 ; ou Philippe, le secrétaire du prince d'Orange ?).

LXXXI

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 15 août 1513.

Compliments à propos du retour du trésorier Luc, qui est allé, pour une affaire intéressant la saunerie, vers l'archiduchesse Marguerite.

Arch. du Doubs, B. 196, fol. 43. Premier livre de la correspondance de la saunerie (5 mars 1508-18 mai 1518).

LXXXII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Aire, 17 août [1513], à minuit.

Il vient d'arriver à Aire dont il a eu peine à faire ouvrir la porte. Il n'écrira rien sur la journée de la veille. Au jour, il s'empressera de rejoindre l'empereur.

Au dos : A Ma Dame.

Ma Dame, tant et si très humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Ma Dame, ensuyvant vostre bon plesir, j'ay fait debvoir d'estre ce mesmes jourd'huy au gitte en ceste ville d'Aire [1], et tellement que je suis arrivé à la porte à bonne heure ; mais il m'a convenu longuement actendre pour icelle faire ouvrir. Parquoy, à ceste cause, moy estre

1. Aire, sur la Lys, à 18 kilom. S.-E. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

deans la ville, ay trouvé que monseigneur de Fyennes [1] et monseigneur du Rieux [2] estoient desjà couchez. Et ay advisé sur ce actendre de parler à eulx jusques à demain le bien matin. Et toutesfois me suis enquis de plusieurs et mesme en ceste ville touchant les particularitez de la journée qui fut yer faictez [3]. Et à ce que l'on m'a dit Me Loys Maroton [4] vous a depesché aujourd'hui une poste, par laquelle il vous a adverty du tout bien amplement. Ainsi, ma Dame, je ne vous en feray plus longue lettre.

1. Jacques Ier de Luxembourg, seigneur de Fiennes (près Calais), membre du conseil de régence (1505-1506) ; ambassadeur en Angleterre (1507-1508) ; gouverneur des domaines et finances de l'archiduc Charles (1508) ; gouverneur de Flandre (1513). Lors du débarquement de Henri VIII à Calais, il avait envoyé une députation saluer le roi et lui représenter que, dans la position de l'Artois à l'égard de la France, il était interdit à ce pays de répondre à ses demandes de vivres. Comédie qui ne trompait personne ! Jacques Ier de Luxembourg mourut le 13 juillet 1517 (Brewer, II, 2a p., 1105).

2. Ferry de Croy, sr de Rœux et d'Hangest-sur-Somme, chevalier de la Toison d'or (1505). Il accompagna Marguerite à Cambrai (1508), commanda un corps de gens d'armes des Pays-Bas en Italie (1509-1511) et fut même pris par les Vénitiens en octobre 1511. Premier maître et maréchal de l'hôtel de Charles d'Autriche (1515), capitaine général du comté d'Artois, il mourut le 27 juin 1524. (Sur lui, Le Glay, *Corresp.*, I, 447 ; *Négoc. diplom.*, I, 452, 526, 537, etc. ; Sanuto, XX, 445.) — Par les lettres de Ferry de Croy on voit que Luxembourg et lui étaient chargés par Marguerite d'observer les mouvement des armées en présence. Les Français, tout en se fortifiant dans la Picardie, menaçaient ouvertement Hesdin, où le seigneur de Rœux s'était enfermé « pour si elle se perdoit, se perdre avec elle ». Cette ville était sa propriété (v. ses lettres du 2 et 21 juillet, et du 27 août. *Négoc. diplom.*, I, 526-7, 548).

3. Bataille de Guinegatte, 16 août 1513. — V. ci-dessous lettre du 18 août.

4. V. lettre précitée du 3 novembre 1512. — Gorrevod s'en remet généralement à ce secrétaire de Marguerite du soin d'écrire à sa Maîtresse.

Ma Dame, je me partiray demain le bien matin, si plaist à Dieu, pour aler devers l'Empereur, et de ce que j'entendray, ma Dame, vous serez advertie. Et ce pendant, ma Dame, il vous plaira me mander et commander voz bons plaisirs, pour iceulx obeyr de tout mon pouvoir. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner très bonne vie et longue.

Escript à Aire, ce mercredi XVIIe d'Aost, à l'heure de mynuit.

Vostre très humble et très-obeissant subjet et serviteur.

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives; portef. 11 ; original sur papier avec signature autographe.

LXXXIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A MAXIMILIEN Ier

[Vers le 18 août 1513.]

Depuis le départ de Laurent de Gorrevod, elle a reçu les lettres de l'Empereur l'informant de la victoire de Guinegatte. Elle conjure son père de ne point exposer sa personne, et elle ne sera à « son aise » qu'après que le gouverneur de Bresse l'aura rassurée.

Mon très redoubté seigneur et pere,

Monseigneur, après le partement du Gouverneur de Bresse, je receu les lettres qu'il vous pleut m'escripre declaratives aucunement de la bonne victoire [1] qu'il

1. Guinegatte, aujourd'hui Enguinegatte, arr. de Saint-Omer (Pas-de-

avoit pleu à Dieu vous donner et au Roy de France et d'Angleterre [1], mon très-honnoré seigneur et cousin; dont Monseigneur debvés croire que suis celle qui, après vous deux, en dois estre la plus joïeuse. Et en ay fait rendre graces et louanges à Dieu et le prier de la bonne continuation de vostre prosperité. Vous merciant très humblement de vosdictes bonnes nouvelles dont j'espere la continuation et mesmement la briefve prinse de la ville qui emporte beaucop.

Et pour ce, Monseigneur, que telz affaires ne se conduisent sans gran dangier, je vous supplie, monseigneur, en l'onneur de Dieu, prendre bonne garde à vostre personne et non la ainsi hazarder, comme vous estes accoustumé [2], car vous scavés que la chose emporte.

Et pour ce que ne seroy à mon ayse que ne saiche de vostre bonne prosperité, vous prie m'en advertir bien à plein par ledit gouverneur de Bresse.

Monseigneur, les XL archiers que desiriés se sont mis en point et armés à la couverte, et arriverent hier.

Calais), fut le théâtre de la bataille du 16 août 1512. V. le curieux récit fait par Henri VIII dans une lettre à Marguerite (Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 531-3) et celui de M. du Bellay (édit. Bourrilly-Vindry, I, 33-4).

1. Henri VIII prenait très au sérieux son titre de « roi de France », et c'est en sa faveur que fut signée la bulle déliant les sujets de Louis XII du serment de fidélité.

2. Henri VIII écrit à Marguerite : « Il [Maximilien] ne nous a pas seulement donné son bon advis, sage, vertueux, discret, prudent conseil et bonne conduite ; mais nous a, en sa propre personne, avec ses gens, donné assistance en armes, prest de vivre et de mourir avec nous à la bataille, si le cas fust advenu. » (*Négoc. diplom.*, I, 533.) Voir, à ce sujet, une lettre très intéressante adressée, le 25 août 1513, par Catherine d'Aragon à Th. Wolsey (H. Ellis, *Original letters*..., I, 84).

Monseigneur, vous pourrez ordonner ce qu'ilz auront à faire [1].

Mon très redoubté seigneur et pere, je prie à Dieu le Createur qui vous doint bonne vie et longue.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13 ; minute originale sur papier [2].

LXXXIV

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Au camp devant Thérouanne, 19 août [1513].

L'Empereur l'a retenu à dîner ; aimable accueil d'Henri VIII ; Gorrevod est l'un des commissaires désignés pour conclure l'accord entre le roi d'Angleterre et Ferdinand d'Aragon. Conseil de guerre ; dispositions pour l'assaut de Thérouanne, qui sera rasée. Les prisonniers ; conversation avec M. de Longueville. Affaire de Gueldre.

Au dos : A ma dame.

Ma Dame, tant. . .

Ma Dame, hyer au matin je vins trouver l'Empereur à ung petit chastellet près de l'ost [3], luy presentay voz lettres, lesquelles il ouvrit incontinant, combien qu'il fust à table au digné ; et, après les avoir leutes, me demanda

1. « Très chiere et très amée, nous avons entendu que voz quarante archiers sont pretz et en point pour nous venir servir. Si vous requerons que les veuilliez fere fere aulcun poyement et, le plus tost que povez, les nous envoyer pour nous en servir. N'y vueilliez fere faulte et nous ferez grant plaisir. » (*Maximilien à Marguerite*, de Rebecq, 20 août. *Anzeiger*, 1835, col. 399 ; *Corresp.*, II, 196.)

2. Lettre p. p. Le Glay, *Corresp.*, II, 239-240.

3. Ce châtelet était le « logis de Rebecq » près d'Aire.

de vouz et demonstra estre bien joyeulx des lettres que luy aviez escriptes et me feit fort bonne chiere, et volut incontinant ouyr ma creance. Et après, me demanda si j'avoye digné ; je luy diz que non. Lors il me dit : « Vous estes ambassadeur de ma fille, je vueilz que vous dignez avec moy. » Je m'en excusay et luy diz qu'il ne falloit point d'ambassadeurs entre sa Magesté et vous, et que voz serviteurs estoient les syens. Ce nonobstant, il m'ordonna de me seoir à sa table, dont je vous mercie, ma Dame, très humblement de l'honneur qu'il m'a fait pour l'amour de vous. Après le digné, il m'eust bien longues divises, lesquelles je vous conteray à mon retour devers vous, car elles sont tout à vostre avantaige, et se declaire tant d'estre bon père, que je desire plus tost le vous dire de bouche que le vous escripre.

Ma Dame, après le digné je vins trouver le Roy d'Angleterre en sa tente, auquel je presentay vos lettres en luy faisant voz recommandations, et luy diz ce qu'il vous avoit pleu me charger ; et vous asseheure, ma Dame, qu'il monstra estre fort joyeulx de sçavoir de voz nouvelles. et me feit fort bonne chiere. Et, entre autres choses, me dit qu'il desireroit fort de vous povoir veoir, et qu'il ny avoit prince ne princesse en chrestienté pour qui il voulsist fere plus que pour vous ; et plusieurs autres bonnes parolles demonstrant qu'il y avoit grand affection de vous fere plesir.

Ma Dame, je pensoyes m'en retourner devers vous ; mais l'Empereur m'a ordonné de demeurer encoires icy quelques jours, et me vueilt deputer pour estre avec les

gens du Roy d'Angleterre, avec aultres, pour conclure l'affaire dudit seigneur Roy et du Roy Catholique.

Ma Dame, l'on a fait dire à ceulx qui sont deans Therouenne [1] comme leurs gens ont esté rué jus ; mais ilz ne le vueillent croyre, ny pareillemeut ne vueillent croyre que l'Empereur soit icy, et ne font nul semblant de se vouloir rendre. Et, à ceste cause, l'Empereur doit venir aujourd'huy à trois heures en ce camp, et se trouver avec le Roy et son conseil, pour conclure d'assaillir Therouenne, et d'ordonner la maniere de l'assault. Et ont bon espoir de la prendre. Et dit l'on, que si lon la prend, que l'on la fera raser et que l'on en fera ung villaige : qui sera ung grand bien pour monseigneur vostre nepveu et pour le pays.

Ma Dame, je ne vous escriptz nulles nouvelles, pour ce que l'Empereur et le Roy vous ont escript et vous ont envoyé les noms des principaulx prisonniers [2] ; mais je vous adverty qu'il s'en trouve beaucoup plus largement que l'on ne pensoit, comme serez advertie par le billiet que l'on recouvrera des commissaires qui ont charge, de la part de l'Empereur et du Roy, de recouvrer de tous les cappitaines les noms de leurs prisónniers.

Ma Dame, mais que ceste ville soit prinse, je vous porteray les nouvelles de ceulx qui se seront monstrez

1. Sur le siège de Thérouanne, cf. Du Bellay, I, 17 et suiv. ; *Lettres de Louis XII*, IV, 189 et suiv. ; *Corresp.*, II, 195 et suiv.

2. « En la dite roupte furent prins le duc Louis de Longueville et le seigneur de la Palisse (mais ils furent recous), le capitaine Bayard, le seigneur de Clermont d'Anjou..., le seigneur de Bussi d'Amboise et plusieurs autres. » (Du Bellay, I, 34.)

les plus gentilz galans. Et, entre cy et là, je me remectray du tout sur Me Loys Maroton, qui vous escripra toutes nouvelles, et ne feray que visiter les camps, et veoir la façon de la conduite de ceste armée, pour myeulx vous en dire la verité à mon retour.

Ma Dame, le Roy m'a fait saluer le duc de Longueville [1], son prisonnier, en sa presence, lequel est ung très honneste personnaige ; et, après les devises de sa fortune, il m'a prié de vous faire ses très humbles recommandations, et qu'il vous plaise l'avoir pour recommandé.

Ma Dame, à ce que je puis entendre, le Roy a deliberé d'envoyer ledit duc de Longueville en Angleterre, et dit qu'il le vueilt envoyer à la Royne et qu'il le fera bien traicter.

Ma Dame, je vous supplie qu'il vous plaise me commander voz bons plesirs, pour iceulx accomplir et vous

1. Louis Ier d'Orléans, duc de Longueville, marquis de Rothelin, chevalier de l'ordre du roi, grand chambellan de France, gouverneur de Provence, etc., comte de Neuchâtel ; ambassadeur extraordinaire en Suisse (1511 et 1512). Il mourut en 1516, après avoir pris part à la campagne de Marignan. — Le duc de Longueville s'était rendu à la frontière pour observer les mouvements des Anglais. Fait prisonnier à Guinegatte, il fut envoyé en Angleterre. Pendant sa captivité, il négocia le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre. Les terres, que sa femme Jeanne de Hochberg, comtesse souveraine de Neuchâtel, possédait en Bourgogne, avaient été confisquées et remises au comte de Fürstemberg, puis à Marguerite d'Autriche (*Arch. Nord*, B. 721 ; et 374 : 28 février 1515, requête du duc pour obtenir restitution de ses biens). Il en fut dédommagé par le don du Charolais, Château-Chinon, Chaussin et La Perrière, confisqués sur Marguerite. Le traité de Noyon amena un échange entre l'archiduchesse et la comtesse de Neuchâtel (*Ibid.*, B. 378), que soutenaient tout à la fois la France et les Cantons suisses dans ses énergiques revendications

obeyr de tout mon povoir. Aidant Dieu, auquel je prie, ma Dame, vous donner très bonne vie et longue.

Escript au camp devant Therouenne, ce vendredi XIXe d'aost.

P. S. — Ma Dame, le Roy m'a dit qu'il s'esbahit de la longue demeure de monseigneur d'Ilsestain [1], et luy ferez grand plesir de le fere haster de venir, ensuyvant ce qu'il a promis.

Ma Dame, touchant ce qu'il vous a pleu me commander de dire à l'Empereur de l'affaire de Gheldres pour monseigneur de Ravestain [2], l'Empereur le treuve très

1. Floris d'Egmont, seigneur d'Ysselstein, comte de Buren. Il accompagna Philippe le Beau en Espagne. Chevalier de la Toison d'or (1505); membre du Conseil de Marguerite (1507); lieutenant du gouverneur de Hollande Jean d'Egmont (1511); capitaine général des bandes d'ordonnances et amiral (1515), comte de Buren par le décès de son père Frédéric (vers 1521); Floris ou Florent d'Egmont fut un des héros des guerres de Gueldre et de Frise, de 1504 à 1537. Sur sa mort, voir Henne, VII, 304.

2. Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein et de La Marck. — Élevé à la cour de Charles le Téméraire, il combattit l'archiduc Maximilien, passa au service de Louis XII et devint gouverneur de Gênes (1503). Après une expédition dans l'Archipel, il revint aux Pays-Bas où, quoique rentré en grâce auprès de Philippe le Beau, puis de l'archiduchesse Marguerite et plus tard de l'empereur Charles-Quint, il fut tenu à l'écart des grandes affaires. Il vécut isolé dans la somptueuse retraite de ses châteaux de Winendale et d'Enghien et de ses hôtels de Bruges et de Gand. C'était un lettré et un amateur d'art. A sa mort, le 28 janvier 1528, Marguerite fit procéder à l'inventaire de tous ses meubles précieux, tapisseries, statues, tableaux, etc. (*Arch. Nord*, Inventaire VIII, 38).

Il était question du mariage de Charles, duc de Gueldre, avec la fille du seigneur de Ravenstein. Marguerite pressait Maximilien d'écrire à ce dernier de ne pas consentir à cette union dont il fut question pendant

bon, et est content d'y entendre, et m'a dit qu'il vous en escripra par moy et vous en fera dire son intencion, et aussi qu'il en escripra à monseigneur de Ravestain par moy.

Vostre très-humble et très-obeissant subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original avec signature autographe.

LXXXV

MAXIMILIEN Ier A MARGUERITE D'AUTRICHE

19 août [1513].

L'Empereur remercie sa fille de la visite qu'elle lui a fait faire par Laurent de Gorrevod et de l' « agnus » qu'elle lui a envoyé.

Au dos : A nostre très chiere et bien amée fille, l'Archiduchesse Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoye, etc...

Ma bonne fylle, je vous merezie de bon ceur de la vysitacion que vostre gouverneur de Bresse m'a faete de par vous, et espere de, avec l'ayde de mon bon frere, qui est toutefoes le principal du mistery, orduner sy bien nos affaeres que ce sera ou prouvit et honneor de

plusieurs années (*Corresp.*, I, 390, avril 1511 ; II, 155-6, juin 1514 ; 256). Le projet n'eut pas de suite et le duc de Gueldre épousa, en 1518, Isabelle de Brunswick-Lunebourg.

Notons enfin que Marguerite était parvenue à conclure une trêve de quatre années, moyennant des conditions peu favorables, avec Charles de Gueldre. Cet armistice avait commencé le 10 août 1513.

noz deulx mesons. Je vous mercie chierement l'agneaul [1] que m'avez envoyé, et je croes que sans nulle faulte yl ma aidera avec Dieu, veu la bonna querela [2].

Escript ce XIXe jour d'aoust, de la main de votre bon pere.

MAXI.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; lettre autographe de l'empereur Maximilien [3].

LXXXVI

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Au camp devant Thérouanne, 20 août [1513].

L'Empereur réclame les archers levés aux Pays-Bas. Henri VIII rapproche son camp de Thérouanne, afin d'être à portée de donner l'assaut à cette ville et de repousser une armée de secours. Arrivée de MM. d'Angoulême et de Bourbon avec 400 lances ; Louis XII va loger à Auxy. Maximilien veut qu'on députe au roi de France pour lui « recommander les pays » de son petit-fils, le prince Charles de Castille.

1. Un *Agnus Dei.*

2. Il fallait quelque impudence pour écrire ces mots désinvoltes : l'empereur, tout en restant en paix avec la France en tant qu'empereur, lui faisait la guerre, sans l'avouer, en tant que maimbour et tuteur de Charles de Castille : subtil distinguo !

Le langage de Maximilien était, comme sa conscience, un peu trouble et mêlé. C'est un jargon franco-latino-germain, parfois amusant, le plus souvent d'une bizarrerie déconcertante. Le « bon père Maxi », qui se piquait de posséder des notions très étendues en linguistique, savait très mal le français, tandis que sa fille n'avait qu'une connaissance sommaire de l'allemand.

3. Lettre p. p. Le Glay, *Correspondance...*, II, 195.

Au dos : A ma Dame.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, je fus yer devers l'Empereur, et me commanda entre autres choses de vous escripre que luy envoyssiez le cappitaine des archiers, ensemble lesdits archiers, car il desire fort les avoir devers luy [1].

Ma Dame, je ne vous ay point escript par la derniere poste, à cause que je n'avoye point le loysir, et me convenoit aler incontinant devers l'Empereur qu'est logé à ung quart de lieu d'icy en ung petit chastellet. Et me demanda bien Me Loys Maroton si je vouloye aucune chose escripre. Je vous ay depuis escript, ma Dame, et, si vostre plesir est me tiendrez excusé pour celle fois.

Ma Dame, le Roy desloge à ce matin son camp pour l'aler asseoir plus près de la ville et en lieu plus commode, tant pour l'assault que pour l'actendue de François à la bataille. J'espere que on donnera ledit assault deans ung jour ou deux. Ma Dame, s'il survient quelque nouvelle d'importance, je vous en advertiray incontinant ; et autrement, ma Dame, me remectray sur Me Loys Maroton à vous escripre ce qu'il entendra. Aussi, ma Dame, incontinant avoir depesché cest affaire, pour lequel je demeure par ordonnance de l'Empereur, comme vous ay escript, je m'en retourneray incontinant devers vous, pour vous dire toutes nouvelles et vous compter ce que j'auray veu et entendu, et si j'espere vous pourter de bonnes nouvelles.

1. V. lettre précitée du 18 août 1513.

Ma Dame, il vint au soir nouvelles en ce camp, comme Monseigneur d'Angolesme et monseigneur de Bourbon [1] sont arrivez au camp des François avec quatre cens lances. Je ne sçay s'ilz s'aproucheront d'icy ; mais l'on est bien deliberé de les bien recepvoir.

Ma Dame, il vous plaira me commander tousjours voz bons plesirs, pour iceulx accomplir et vous obeyr de mon pourvoir. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner bonne vie et longue.

Escript au camp devant Therouenne, ce dimanche xxe d'aost.

P. S. — Madame, l'Empereur a eu nouvelles comme le Roy de France vient lougé à Aussy, qu'est au filz de monseigneur de Fyennes [2], et a dit à monseigneur de Reulx, qu'il veult qu'il voyse devers ledit Roy de France, de vostre part, pour luy recommander les pays de monseigneur vostre nepveu. Je crois que l'Empereur

1. François, comte d'Angoulême (1496) et duc de Valois (1500), le futur François Ier, et Charles de Bourbon, le futur connétable, venaient d'arriver au camp français. « Ils dient que monsieur d'Angoulesme et monsieur de Bourbon sont arrivez à Amyens avoeueq eulx les pensionneres du roy et deux cens archiers de corps » (Ferry de Croy à Marguerite, 21 juillet 1513, *Négoc. diplom.*, I, 527). D'Amiens, Louis XII avait envoyé le comte d'Angoulême, lieutenant général en Picardie, au camp de Blangy. François conduisit l'armée au delà de la Somme vers Ancre (Du Bellay, I, 34). Sur cette période de la vie de François Ier, voir Maulde la Clavière, *Louise de Savoie...*, 307-355.

2. Jacques II de Luxembourg, seigneur d'Auxy le Château, plus tard comte de Gavre, gouverneur de Lille, Douai, Orchies. Il joua un grand rôle dans les campagnes de 1521 à 1525. Il mourut le 22 juillet 1532, après avoir pris une part importante aux négociations de Cambray en 1529. — Sur son père, v. lettre précitée du 17 août.

vous a escript que deviez escripre lettres de creance audit Roy de France sur monseigneur de Reulx.

Monseigneur de Reulx m'a dit que je vous escripve qu'il vous plaise mander au Roy de France comme ses gens ont fait plusieurs grans dommages et pilleries ès pays de monseigneur.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier, avec signature autographe.

LXXXVII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

21 août 1513.

L'Empereur logé à l'abbaye Saint-Jean. Le roi d'Angleterre presse la ville de Thérouanne, qui demande à capituler. L'armée française approche ; négociations suspendues avec la garnison. Rôle actif de Maximilien. Laurent de Gorrevod va l'accompagner à la bataille, en lui servant de coustillier.

Au dos : A ma dame.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, hyer l'Empereur se partit du Chastellet où il estoit logé du costé d'Ayre, et vint prendre son logis à l'Abbaye Sainct Jehan [1], qu'est au plus près de la ville. Le Roy d'Angleterre leva aussi son camp et le vint asseoir de l'autre cousté de la ville, par où les François

1. Abbaye Saint-Jean-du-Mont (ordre de saint Benoît), transférée plus tard à Ypres.

pevent le plus licitement venir pour assister ou renvitaillier Therouenne, tellement que ce jourd'huy ceulx de ladicte ville, eulx veans ainsi pressez, ont requis de parlementer. Pourquoy l'Empereur a envoyé devers eulx messire Robert Wilffing [1] et monseigneur de Vertain [2] et autres, afin d'ouyr ce qu'ilz vouldroient dire. Ils ont presenté de rendre ladicte ville, moyennant que les gens d'armes estans en icelle s'en pourroient retirer, leurs biens et baghes et corps saulves, et pareillement les habitans de ladicte ville. Durant ce parlement sont venues nouvelles comme les Franchois approuchoient d'icy et marchoient à puissance pour venir courir sus au camp dudit Roy d'Angleterre. Parquoy a convenu fyner ledit parlement pour aler actendre et combactre lesdits François. De ce qu'il en surviendra, ma Dame, je vous advertiray incontinant. Et feray fin à tant, priant Dieu, ma Dame, vous donner bonne vie et longue, et, à ceste belle armée, victoire.

Escript astivement, ce xxie d'aost, à 11 heures aprèsmidy, à l'Abbaye Sainct Jehan, où est logé l'Empereur. Et ay bon espoir que deans demain la ville se rendra.

Ledit seigneur Empereur estant arrivé en ladicte

1. Robert Wingfield, qu'il ne faut pas confondre avec son frère Richard. Robert avait négocié l'accord entre Henry VIII et Marguerite (qui tenait à la neutralité des Pays-Bas), et Maximilien qui voulait aider le souverain anglais (*Correspondance...*, II, 52; *Lettres de Louis XII*, IV, 7). Cet ambassadeur résida auprès de Maximilien à plusieurs reprises (*Letters and Papers*, II, part I, 249, 264, etc.).

2. Godefroy de Vertaing, seigneur de Baurieu, lieutenant de Chièvres (1506), inspecteur des fortifications (1523).

Abbaye a bien fait presser la bapterie de ladicte ville autrement qu'elle n'avoit esté cy-devant; et à faire tranchiz [1] et autres choses necessaires, que a esté cause faire parlementé ceulx de la ville.

Ma Dame, en escripvant ceste, l'Empereur s'en va monté à cheval et s'est volu armer pour s'aler trouver avec le Roy d'Angleterre, pour luy aider à combactre lesdits François; et ay bon espoir que tout ainsi que une fois ilz ont esté baptu, que encoires ce cop on les frotera bien. Je m'en vas avec ledit seigneur Empereur et le serviray de coustillier [2], et de ce que nous survien-dra je vous advertiray moyennant l'aide de Dieu.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier avec signature autographe [3].

LXXXVIII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Au camp devant Thérouanne, 21 août 1513.

Maximilien, à court d'argent, a chargé Laurent de Gorrevod d'écrire

1. Tranchées. — Sur les événements de cette guerre, voir W. Busch, *Englands Krieg im Iahre 1513* (Hist. Vierteljahrsschr., 1910).

2. Le Glay a lu « conseiller ». — Dans la hiérarchie des titres des nobles, le Coûtilier figure dans la même catégorie que le gentilhomme et le varlet servant, au-dessus des écuyers, mais au-dessous des chevaliers. On sait, par ailleurs, le rôle du coûtilier dans la « lance garnie », composée du chevalier, de son page, d'un coûtilier, de trois archers ou coulevriniers (*Comptes de la Trésorerie des Guerres*).

3. Publ. p. Le Glay, *Négociations diplomatiques*. . . . I, 537-8.

à l'archiduchesse, afin que Henry Jansonne soit remboursé de sa créance et ne lui rompe pas davantage la tête. Nouvelles du camp.

Au dos : A ma Dame.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, l'Empereur m'a fait dire par l'un de ses serviteurs, comme Henry, filz de Henry Jaissonne de Wissenkerke [1], le poursuyvant journellement en grand instance et importunité, adfin d'avoir payement de quelque somme de deniers qu'il pretend luy estre deue ; et que, afin d'evicter au rompement de teste et ennuy que ce luy est, je vous deusse escripre par ordonnance dudit sire Empereur, ad ce que parlez avec le Tresorier et ceulx des finances pour faire dresser et appoincter ledit Henry Jaissonne de son deu, ou que luy faictes quelque autre contentement et depesche, de maniere qu'il ne retorne plus à luy.

Ma Dame j'ay bien veu ledit Henry Jaissonne faisant sa poursuyte, et me semble que ferez singulier plesir à l'Empereur de l'en expedier par quelque bon moyen. Si vous plaist, ma Dame y aurez regard ; et, au surplus, l'aurez pour entierement recommandé en ses affaires. Je tiens que mondit seigneur le Tresorier cognoit bien le porteur qui vous informera de son affaire. L'Empereur ne demande que d'en estre quicte.

Ma Dame, il vous plaira me mander et commander

1. Henri Jaissonne, d'une famille de commerçants et de marins hollandais dont le nom s'orthographiait Jansonne, Janszone, et mieux Ianszoon.

tousjours voz bon plesirs, pour iceulx acomply et vous obeyr de mon povoir. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner très bonne vie et longue.

Escript au camp devant Therouenne, ce lundi xxie d'aost.

P. S. — Ma Dame, le Roy d'Angleterre a deslogé son camp et s'est venu loger sur le chemin par lequel les François pevent venir renvitailler la ville. L'Empereur est logé à l'Abaye sainct Jehan, auprès de la ville. Et, au cas que ceulx de dedans ne se vueillent rendre, l'Empereur a deliberé de leur faire donner l'assault, dedans ung jour ou deux.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier avec signature autographe.

LXXXIX

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

A l'abbaye Saint-Jean, 23 [août 1513].

L'armée française bat en retraite. L'empereur et le roi d'Angleterre escarmouchent ensemble. La garnison de Thérouanne parlemente ; réponse attendue pour le jour même. Mobilisation des Suisses ; marche sur Besançon ; leurs résolutions hostiles à la France. Arrivée d'un envoyé du roi d'Aragon qui vient aux nouvelles.

Au dos : A ma dame.

Madame, tant...

Madame, je vous escripvis yer comme l'ampereur aloit

cest joindre avecques le Roy d'Angleterre pour alé combattre les Fransoés ; més quan y fut à motié chimin il rancontrat le Roy d'Angleterre qui venoit devers luy armé et bardé, qui luy dit que les Fransoes estoient venu à une lieu près d'isy et n'estoient que VI mille chelvaus. Mais quan leur correux[1] virent la puisance du Roy qui aloit au davan d'eux, y se retirerent. Et lors l'Ampereur et le Roy s'en vindrent ansanble au logis de l'Ampereur, et en chimin l'Ampereur donna ung cheval au Roy, bardé et bien accoustré. Le Roy monta de sus et le piqua très-bien ; et l'Ampereur estoit tout armet sur ung cheval baldé et le piqua, et escarmocherent ces deux grans princes ensanble, que le fessoit bon voir, et je soette que vous les usiés peu voir, quar l'Ampereur fesoit le ganty gualan, et le feset ausy bon voir que le jeune Roy, et sanble qui est plus jeune armé que desarmé.

Madame, seux de Toeroanne parlemanterent ou soir de rechiefs, et demanderet qui s'an puisent aler montés et armés, et les lances sus la cuisse et les ansegnyes[2] depliés, et les gens de pié armés et en ordre et ansegnyes depliés, et le ammener leur artilierie et tous les biens, et les gens de la ville leurs corps et leur bien sauves. A quoy y leur a esté repondu et presenté que l'Ampereur et le Roy seron contans que les capitennes parte de la ville à cheval et armé sans lance et sans ansegnyes, et leurs gendarmes partiron à cheval tous desarmé, et les gens de pié s'en iron em

1. Coureurs, éclaireurs.
2. Enseignes.

prepui, san baston[1] et san armes et sans ensegnyes, et ansy que l'artilierie demeurera et les gens de la ville à la volonté de l'Anpereur et du Roy. Et sus cest, ceux de la ville cest son retirés et ont promis que à cest matin à IX heures y donront la responce. Et espera l'on que à IX heures la chose cest conclurat sans point de faulte et que aujourd'uy la ville cerat entre les mains de l'Ampereur et du Roy, quar y l'ont prié que l'on ne tirat plus et qui donront sy bonne reponce que l'on cest contanterat d'eux, et ansy on promis de ne riens reparer. Y voient bien que tout est prest por leur donné l'assault : porquoy y concluron sans le voloir antandre ; et aujourd'uy je vous avertiray de tout cest que ce ferat, et ansy soliciteray la reponce de lestres que vous escripvites ier à l'Ampereur pour savoir qui luy plet que les segnyeurs qui son aveques vous fassent, et soliciteray que l'Ampereur le vous escripve.

Madame, l'Ampereur a heu, ier soir, novelles de Suisses, que les cantons lontens estoient dejà marché et les autres devent marché incontynan[2]; et que le XXIIIe de ce mois y cest asanbleret tous à Besanson; et qui l'ont fait tous capitennes noveau et osté tous ceux qui on servit lé Fransoes ; et qui l'on conclu de ne retourné en

1. Armes défensives, par opposition aux « armes » offensives.

2. Poussés par Marguerite et par Maximilien, 18.000 Suisses et 12.000 lansquenets entrèrent en Bourgogne et parvinrent jusqu'à Dijon, le 7 septembre. — Conformément au traité d'alliance conclu entre les Ligues et la maison d'Autriche, l'empereur était en relations suivies avec les Cantons, auxquels il versait, par ailleurs, régulièrement la pension souscrite (*Arch. Nord, Traités*, B. 372).

leur païs que y n'aron aconply troes choses : la premiere que y n'aron conquis la duchié de Bourgonye et l'avoir misse antre les mains de l'Ampereur aveque toutes les apertenances ; la ceconde, que le Roy de France quiterat tout droit et querele que ly peu pretandre et ausy an la duchié de Mylan ; la tierce, que le Roy de France leur poierat tous les frés et depens qui feront en ladicte conqueste, qui samble estre bien resonable, et qui l'aron bien deservy anvers luy [1].

Madame, y est venu ung gentilhomme que le Roy d'Aragon anvoie à son ambesadeur [2] estan vers vous, et vous escript le dit seigneur Roy ; et mès, à cest que j'ay peu antandre, y vien principalemen por savoir de novelle de Pardessa et savoir comme les affaires ce portent. Ledit gentilhomme serat aujourd'uy à Lile devers l'ambesadeur.

Madame, aujourd'uy je vous feray reponce à toutes vos lettres, més ques j'aie remener Jan Lalemant [3] qui est à

1. De ces trois conditions deux furent retenues dans le traité de Dijon : l'abandon du Milanais et l'indemnité de guerre (400.000 ducats). Les Ligues ne se souciaient pas, au fond, de refaire l'ancienne Bourgogne sur leur frontière occidentale.

2. Le commandeur don Juan de Lanuza, ambassadeur d'Aragon auprès de Marguerite (*Arch. Nord*, portef. 13 ; octobre 1513). Don Pedro de Urrea était attaché à l'Empereur, comme ambassadeur de Ferdinand.

3. Jean Lallemand, de Dole, commis au greffe du Parlement (1507) ; secrétaire de Marguerite (l'ordonnance du 21 juin 1517 le désigne comme substitut du premier secrétaire et audiencier Jean Hannart : *Arch. d'État de Bruxelles*, Fonds des papiers d'Etat et de l'Audience, n° 23, f° 43). En 1522, il est secrétaire « signant en finances » de Charles-Quint (*Ibid.*, 29, n°s 7, 17, 23). En 1527 il porte le titre régulier

l'autre quan. Aidan Dieu, auquel je prie, Madame, vous donner bonne vie et longue.

Escript au logis de l'Ampereur à l'Abaïe sein Jehan, près Teoranne, cest mardi XXIIIe, à VII heures du matin.

Vostre très-humble et très-obeissant subject et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13 ; original et autographe sur papier, portant au dos un cachet aux armes de Gorrevod.

XC

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Abbaye Saint-Jean, 23 août [1513].

Capitulation de Thérouanne ; sortie de la garnison entre les deux

de « Premier secretaire » (*Ibid.*, 29, n° 48). Salinas l'appelle : « Secretario de la hacienda » (178, 326) et J. de Vandenesse : « Secrétaire d'État » (72). Il avait épousé à Burgos le 10 juillet 1524, Anne, fille de Philippe Haneton. Le titre de comte palatin lui avait été donné par le prince en 1523 ; mais, avant cette date, il était devenu seigneur de Bouclans en Bourgogne où la fortune de sa femme, jointe aux profits considérables de sa charge, lui permit d'acheter de nombreuses seigneuries. Son ambition le perdit. En décembre 1528, alors qu'il avait ajouté à son principal office celui de contrôleur général d'Aragon, Lallemand se vit accuser de trahison. Privé de sa charge, il resta encore à la cour jusqu'en 1534. A partir de cette date, il vécut en grand seigneur exilé sur ses terres, résidant alternativement dans ses châteaux de Bouclans, de Belmont, de Montigny et de Vaite, élevant neuf enfants, notant, dans un Psautier transformé en livre de raison, les événements de sa famille. Il mourut le 18 septembre 1560 et fut enterré, sous un magnifique mausolée de marbre, dans la chapelle seigneuriale de l'église de Bouclans. — Sur lui, voir Gauthier : *Du degré de confiance que méritent les généalogies historiques* (*Soc. Emul. Doubs*, 1902, VII, 187-190).

rangs de l'armée victorieuse. Talbot prend possession de la place pour la préserver du pillage. Joie et faste des Anglais. Gorrevod est resté à cheval auprès de l'empereur de 9 heures à 6 heures. Il suit l'affaire du Roi catholique.

Au dos : A ma dame.

Ma Dame, si très humblement...

Ma Dame, à neuf heures du matin, a esté conclud le traicté avec les François estans deans Therouenne [1], en la maniere qui s'ensuyt : Ce a esté que environ le midi lesdits François sont sortiz hors la ville pour eulx en aler, moyenant leur saulfconduyt qu'il en a esté baillé. Et sont partiz, eulx et leurs baghes saulves, montez et armez, la lance sur la cuysse, les enseignes ployées deans les fourreaux, et les gens de pied sont partiz en ordre, armez et embastonnez, leurs enseignes ployées et ont emmené toutes leurs baghes ; ceulx de la ville demeurent, leurs biens et leurs corps saulves, et ceux qui s'en s'ont voulu aler avec les François, s'en sont alez par saufconduyt, avec leurs biens. Les autres habitans qui sont demeurez en la ville feront le serement au Roy d'Angleterre, et les traictera comme ses subgectz.

Ma Dame, l'Empereur et le Roy d'Angleterre ont esté en armes, et la pluspart de leur armée, tant de cheval que de pied, et se sont mis en deux rencs : les gens de

1. Sur la capitulation d'Antoine de Créqui dans Thérouanne après neuf semaines de siège, voir Fleuranges, chap. XL ; Du Bellay, I, 35 ; Brewer, I, 664. — D'après du Bellay, les assiégés « sortirent, leurs bagues sauves, enseignes desployées, armet en teste et la lance sur la cuisse, et les gens de pied marchans en bataille, enseignes desployées et tabourin sonnant, et les habitans de la ville leurs bagues sauves ».

cheval d'un cousté et les gens de pied d'ung autre. Et a l'on fait passer les Françoes par le millieu, deux à deux ; lesquelx, à leur sortir, ont mis tout leur bagaige devant eulx, et après leurs gens de pied françois, qui estoient environ le nombre de III^{M} hommes, et après les lansknetz, qui estoient au nombre de IIII à V^{c} ; et après venoit les gens de cheval[1] qui estoient au nombre de II^{c} hommes d'armes, bien montez et bien armez, qui s'en aloient tous bien honteulx. Et vous asseheure, ma Dame, que cest appoinctement a esté bon, car ceulx qui se cognoissent mieux que moy en telz choses et qui ont visité la ville, disent que si les François eussent eu le cueur pour la deffendre, que on ne l'eust point prinse d'assault.

Ma Dame, l'Empereur et le Roy ont ordonné le Conte Tallebot[2], qui est entré dans la ville avec II^{M} anglois à pied, pour la garde d'icelle, et pour garder mesmement que nul, ny anglois, ny bourguygnons, ny entrent à celle fin qu'ilz ny facent nulle pillerie ; et a fait ledit Conte Tallebot fermer les portes, et n'y a nul laisser entrer. L'Empereur est revenu souppé et couchera en l'Abaye Sainct Jehan en son logis, et le Roy s'en est retourné en son camp avec son armée. Demain au matin l'Empereur et le Roy se doyvent trouver à la Messe en la grande eglise de Therouenne.

1. Le Glay, qui a publié cette lettre (*Négoc. diplom.*, I, 539-540), a omis par inadvertance tous les mots qui précèdent depuis « lansquenets » ; ce qui rend sa phrase inintelligible.

2. George Talbot, comte de Shrewsbury, grand maréchal de Henri VIII, commandant la première division de l'armée anglaise.

Ma Dame, j'ay sollicité aujourd'huy deux fois l'Empereur qu'il luy pleut de vous escripre la responce pour sçavoir ce qu'il luy plaist que les seigneurs qui sont auprès de vous facent ; mais il m'a repondu que pour aujourd'huy, on ne luy parlat de riens, et que demain il vous escripra sa volunté.

Ma Dame, vous ne veistes oncques gens si gorgias que le Roy d'Angleteterre et son armée ont esté aujourd'huy ; car ce n'estoit tout que drap d'or et campanes d'argent dorées à plusieurs.

Ma Dame, demain l'Empereur et le Roy prendront conclusions de ce qui se debvra faire de ceste ville, dont je vous advertiray, ensemble des autres nouvelles qui surviendront.

Ma Dame, je desireroye bien maintenant m'en retourner devers vous, commil vous a pleu m'ordonner ; mais il ne m'est possible jusques à ce que l'affaire du Roy catholique soit conclud, ensuyvant la charge qu'il a pleu à l'Empereur me donner avec autres [1].

1. Des intrigues, des perfidies qui ne permettaient de s'arrêter à aucune combinaison franche et loyale, constituaient la politique de Ferdinand d'Aragon. Ses ambassadeurs avaient adhéré, le 18 avril 1513, à la Ligue de Malines (*Arch. Nord*. Traités, B. 372, 5 avril ; Dumont, *Corps diplom.*, IV, 1re part., 173) : en vertu de cette entente, chacun des confédérés devait, sous trente jours, déclarer la guerre à Louis XII, et, sous deux mois, la commencer ; Ferdinand pour sa part, envahirait le Béarn, la Guienne ou le Languedoc. Or, on apprit aux Pays-Bas, que le roi d'Aragon avait conclu, le 1er avril, à Orthez, une trêve d'un an avec le lieutenant général de Louis XII en Guienne. Aux termes de cette trêve, les hostilités étaient suspendues dans toute l'Europe, excepté en Italie, et Ferdinand l'avait signée, non seulement en son nom, mais en celui de l'empereur ; de la reine de Castille, sa fille ; de l'archiduc

Ma Dame, il vous plaira me mander et commander tousjours voz très-nobles plesirs, pour à iceulx vous

Charles, son petit-fils ; de Henri VIII, son gendre. Le but de Ferdinand était manifeste; le vieux renard aragonais trompait à la fois Louis XII et ses propres alliés : il était impossible que ceux-ci acceptassent la trêve d'Orthez, et Louis XII, obligé de tourner ses forces contre eux, n'entraverait pas les conquêtes nouvelles des Espagnols. Cet acte de duplicité jeta Maximilien, naturellement indécis et porté aux solutions bizarres, en plein imbroglio. Mais la défaite des Français à la Riota, le 4 juin, le fit se décider pour l'intervention anglaise, tout en confirmant la neutralité des Pays-Bas (*Corresp.*, II, 163 : 14 juin 1513).

Ferdinand, dont l'empereur se plaignait à sa fille comme d'un allié tiède, sinon déloyal (*Corresp.*, II, 206), cherchait — à la date de cette lettre — moins à resserrer son alliance avec le roi d'Angleterre et Maximilien qu'à endormir leurs méfiances. Il formula de nouvelles réclamations, appuyées sur des griefs réels ou imaginaires, pour peser sur la politique de l'empereur et de sa fille ; il avait reçu, — disait-il, — de « mauvais rapports » des Pays-Bas, « assavoir que ses ennemis et malveillans, comme don Juan Manuel et sa sequele », autrement dit « les fugitifz d'Espaigne et autres maldisans de luy estoient continuellement emprès la personne » de l'archiduc Charles (Walther, *Anfänge*, 222 et 224 : Marguerite à Hans Renner, nov. 1513. *Arch. Nord. Missives*, portef. 73). Or, comme le bruit courait que le vieux roi manifestait une préférence pour l'infant Ferdinand, et comme, peut-être à dessein, il laissait croire qu'il songeait à lui faire un établissement en Espagne au détriment de son frère aîné, Marguerite songea à parer le coup. L'occasion lui parut bonne de se débarrasser en même temps de Chièvres, chef du parti francophile et nationaliste. — D'autre part, Ferdinand élevait des réclamations propres à embarrasser le roi d'Angleterre : il exigeait notamment que le jeune monarque soldât 6.000 piétons « sans conditions ». Aussi, après des négociations auxquelles prirent part, outre Laurent de Gorrevod, représentant l'empereur, et l'ambassadeur aragonais don Pedro de Urrea, les agents d'Henri VIII : Robert Wingfield, l'évêque de Winchester R. Fox et Thomas Wolsey (*Arch. Nord. Missives*, portef. 69 : Marguerite à Maximilien, milieu d'octobre 1513 : « Les seigneurs de Wincestre et aulmonnier furent hier devers moy pour communiquer l'affere d'Arragon... »), on aboutit à un renouvellement de l'alliance dont Chièvres paya les frais. Le 19 octobre 1513, en présence

obeyr de mon povoir. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner bonne vie et longue.

Escript en ladicte Abaye Sainct Jehan, ce mardi XXIIIe d'aost, à environ VI heures après-midi.

P. S. — Ma Dame, l'Empereur et le Roy d'Angleterre ont demeuré à cheval depuis neuf heures jusques à ceste heure, et moy avec eulx.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier avec une signature autographe.

XCI

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

[24 août 1513.]

L'archiduchesse se réjouit de la prise de Thérouanne, d'excellent augure pour la suite de la guerre. Comme il importe d' « avoir crainte de Dieu et de garder droit et justice à un chacun », elle charge Gorrevod de parler au roi d'Angleterre et à ses principaux conseillers du patron de la carraque, dont les doléances sont justifiées.

d'Henri VIII, fut publiée à Lille une Ordonnance sur « le gouvernement de la personne » du prince Charles (*Ibid.*, portef. 13). D'après ce document, Maximilien, Ferdinand et Henri VIII, dont l'alliance était « reconfirmée », recevaient également le soin de veiller sur « l'estat et garde de la personne de monseigneur » par l'intermédiaire de trois délégués : le comte palatin Frédéric, Juan de Lanuza et le seigneur d'Ysselstein (Marguerite à Ferdinand d'Aragon, 20 octobre 1513. *Ibid.*, portef. 13).

Monsieur le Gouverneur,

J'ay, à ce matin, eu nouvelles de la redduction de la ville de Therouane, moyennant apoinctement, dont je suis très joïeuse, car pour le bien des affaires et evicter tous apparens inconveniens mieulx n'en povoit advenir. J'espere, puisque la fortune est au commencement bonne, que le tout se continuera de bien en mieulx ; mais pour ladicte continuacion fault avoir crainte de Dieu et garder droit et justice à ung chacun [1]. Et à ceste cause et pour les grandes plainctes et doleances que fait journellement le patron de la carrake [2], comme sçavés, dont Dieu se pourroit corrocer, parlerés de ma part au Roy, mon très cher Seigneur et cousin, dudit affaire et aux plus pourvus de luy et de son conseil, comme le seigneur de Wincestre [3] et autres, affin qu'il luy vueille faire raison ; car, je suis pressée si griefvement de ses

1. Ces scrupules de justice et de loyauté honorent Marguerite. Elle devait pourtant se vanter bientôt (Marguerite à Charles d'Autriche, 20 août 1515, *Corresp.*, II, 123) d'avoir volontiers aidé les Anglais dans leur entreprise contre la France, en d'autres termes violé la neutralité des Pays-Bas, à cause du grand bien qui devait, pensait-elle, en résulter pour la maison d'Autriche. Aussi bien Diego de Castro l'avait accusée formellement de mauvaise foi (v. *Corresp.*, II, 140 ; Brewer, I, 619 ; *Arch. Nord. Missives*, portef. 13 : 11 juillet 1513).

2. Un de ces gros navires, jaugeant jusqu'à deux mille tonneaux et dont les Portugais se seraient servi les premiers pour la navigation vers les Indes et le Brésil. — Sur l'emploi des bateaux des Pays-Bas pour la traversée des troupes anglaises, voir Brewer, I, 619.

3. Richard Fox, évêque de Winchester (1502), « lord Privy Seal », mort en 1528. Fondateur du célèbre Corporis Christi College à Oxford.

poursuytes que se ne luy fais raison et justice, ay crainte que la pugnietion de Dieu en pourroit redonder sur moy. Je l'ay dilayé comme sçavés et ne voys moyen que de luy consentir lettre d'arrest et de marke, — que me desplaira, — ou de le païer, — que n'est chose raisonnable. Cecy vuydé, vous en reviendrés incontinent devers nous.

A tant...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13 ; minute originale sur papier.

XCII

MAXIMILIEN I[er] A MARGUERITE D'AUTRICHE

Devant Thérouanne, 24 août 1513.

La garnison de Thérouanne vient de se rendre au roi d'Angleterre. Laurent de Gorrevod, que l'empereur se propose de renvoyer bientôt vers l'archiduchesse, lui portera le double de la capitulation, avec une réponse sollicitée par Marguerite.

Très chiere et très amée fille, nous vous signiffions que nostre bon frere et cousin, le roy de France et d'Engleterre, a recouvré la ville de Therouenne[1] par reddicion et composicion que en ont fait les gens de guerre qui estoient dedens, dont vous tenons jà avertie par aucuns de voz serviteurs et des nostres. Aussi par le gouverneur de Bresse vous sera envoyé le double des articles traittiez avec ceulx de ladicte ville.

1. Thérouanne se rendit le 23 août et le roi d'Angleterre y fit son entrée le 24.

Nous depescherons bien tost ledit gouverneur de Bresse pour à diligence retourner vers vous, et vous apporter la responce de ce que auront affaire les seigneurs qui sont avec vous, pour laquelle chose nous avez escript. A tant, très chiere et tres amée fille, nostre Seigneur vous ait en sa garde.

Donné en nostre logiz devant Therouenne, le XXIIIIe jour d'aoust XV^c XIII.

Per Regem[1],

HANNART[2].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13. Original sur papier[3].

XCIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

[25 août 1513.]

Réponse aux trois lettres reçues du gouverneur de Bresse. L'archiduchesse se félicite de la capitulation de Thérouanne, obtenue sans autre effusion de sang : il ne faut aussi bien « jamais tant presser son ennemi qu'on ne lui laisse un coin pour se sauver ». Que Gorrevod s'ingénie à maintenir l'union de la « trinité » de l'empereur, des rois d'Angleterre et d'Aragon ; qu'il avertisse Maxi-

1. La formule de sequesture : *Per Regem*, que Natalis de Wailly (*Eléments de Paléographie*, I, 289 et 353) donne comme particulière à Edouard II d'Angleterre et aux rois de France Philippe V et Philippe VI, fut employée, on le voit, sous Maximilien.

2. « Jehan Hannart, premier secrétaire et audiencier, signant en finances » (*Arch. du roy. de Belgique à Bruxelles*, Fonds des papiers d'Etat et de l'Audience, n° 23). — Sur Hannart, v. ci-dessus.

3. Publ. par Mone, *Anzeiger...*, col. 399 ; et par Le Glay, *Correspondance...*, I, 196-7.

milieu des préparatifs de défense en Bourgogne ; enfin, qu'il revienne auprès de sa Maîtresse, en ramenant Brégilles.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons, puis hier matin, receu trois voz lettres, y comprins celles de vostre main, et bien à plein entendu leur contenu. Pour auquel briefvement respondre, vous avertissons que sumes fort joïeuse de la reduction de la ville de Therouenne, et nous samble qu'il vault trop mieulx ainsi que d'estre venu à l'assault, lequel ne se feust bonnement peu donner sans grant hazard de perdre beaulcop de gens de bien. Parquoy trop mieulx est l'avoir evicter ; et ne fault jamès tant presser son ennemy qu'on ne luy laisse ung coing pour se saulver.

Et puisque ceste emprinse est accomplie, ne debvés mectre dillay en vostre retour : lequel desirons.

Au regard de la commission que avès, nous vouldrions bien qu'il y eust une bonne fin et que le Roy Catholique n'eust excuse se reposer ; et, à ceste fin, vous avyons fait une ouverture à laquelle encoires ne nous avés fait aucune responce. Sy desirons et vous requerrons que par ung moyen ou aultre faictes tant qu'on congnoisse qu'il est necessaire pour le bien et adresse de toutes choses, que la trinité demeure unie, soit en prosperité ou adversité [1].

De l'homme qui est venu à l'ambassadeur, à ce que povons entendre, il est venu pour savoir des nouvelles, comme nous escripvés, et entendre à quoy tand le par-

1. Sur la mission de Gorrevod, voir lettre précitée du 23 août 1513.

tement du frere de l'ambassadeur [1]. Vous entendés que en ses affaires n'y fault grande communication ; mais y convient aller franchement.

Maistre Loys [2] est venu de Bourgoingne, qui nous a apporté toutes bonnes nouvelles du bon vouloir que noz povres subgectz ont eulx preserver et garantir de leurs ennemys, s'il est besoing, et de l'ordre que pour ce faire ilz ont mys ès villes, dont se vient à propoz. Avertirez l'Empereur, mon Seigneur et pere, luy faisant nos très humbles recommandacions, et au Roy le semblable, leur conjoïssant de nostre part la reddition de ladicte ville, comme bien le scaurés faire : et après nous envoyerés et ramenerés Bregilles [3] à sa femme.

A tant...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13 ; minute original sur papier.

1. Juan de Lanuza avait un frère « justizia mayor » (grand juge) d'Aragon (Fernandez, II, 207).

2. Loys Barangier (v. ci-dessus). — Le 24 juin, Maximilien, toujours besogneux, avait chargé Marguerite de convoquer, pour le mois de juillet, les États de Bourgogne à Salins, afin d'en obtenir un subside et « d'envoyer un bon personnage audit conté, pour estre et comparoir audit Salins » (*Corresp.*, II, 169). L'assemblée n'eut lieu que le 13 décembre, et contre le gré de Marguerite : « Je tiens, écrivait-elle à son père, que vous n'ignorez pas la povreté du pays et le mauvais traictement que les Suyches leur ont fait au passer et repasser. Au moyen de quoy ils eussent eu plus besoin de repos que de travail... (*Ibid.*, 217).

3. Philippe de Brégilles, ancien serviteur de Marguerite dès 1503. (Cf. Quinsonas, III, 141) ; écuyer de Charles, puis premier écuyer d'écurie de l'archiduchesse (*Arch. du roy. de Belgique*, reg. 1832, compte de Marnix, 1532). En 1508, Marguerite l'envoya à Louis XII pour lui soumettre un projet de trêve (*Négoc. diplom.*, I, 217). — Le 27 juillet 1513, Brégilles, détaché auprès de Henri VIII, écrit à Marguerite par Ferry de Croy (*Ibid.*, 530) ; le 2 août, il signale à l'archiduchesse l'ar-

XCIV

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saint-Omer, le 25 août 1513.

Te Deum à Thérouanne. Entrée de l'Empereur à Saint-Omer au milieu de l'allégresse des habitants. Les Français se sont retirés vers Montreuil et paraissent décidés à ne pas livrer bataille cette année. Laurent de Gorrevod espère être « dépêché » promptement.

Au dos : A ma Dame.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, selon ce qui avoit esté conclud par l'Empereur et le Roy touchant leur entrée à Therouenne, comme vous ay derrierement escript, hyer à heure de vespres, lesdits Sire Empereur et Roy se trouveirent ensemble et firent leur entrée audit Therouenne ; et en leur compaignie, je vous promectz, ma Dame, qu'il avoit des seigneurs gorgias à merveilles, et tant de drap d'or et beau acoustrement que c'estoit un triumphe. Ma Dame, lesdits Empereur et Roy vindrent descendre devant la grand eglise dudit Therouenne, et entrerent deans icelle, où, par les chantres dudit sire Roy fut chanté ung *Te Deum Laudamus* bien melodieusement. Ce fait, ma Dame, et qu'ilz eurent eu visiter ladicte ville, ledit seigneur Empereur se partiz pour venir en ceste ville de Sainct-Omer et le dit seigneur Roy s'en retourna en son camp.

rivée du roi d'Angleterre devant Thérouanne (*Lettres de Louis XII*, IV, 189). — Deux autres Brégilles, peut-être frères de Philippe, figurent dans la maison de l'archiduchesse, l'un Jean, comme maître d'hôtel, et l'autre, Jacques, comme écuyer panetier.

Ma Dame, icellui sire Empereur arriva au soir en ceste dicte ville, à henviron dix heures de la nuyt ; et certes, ma Dame, les gens habitans en icelle demenoient la plus grand joy du monde de son entrée, crians : Austriche ! Bourgoingne ! et faisans grosse chiere à merveilles. Ledict seigneur vint coucher à l'Abaye Sainct-Bertin, et aujourd'huy, le matin, est venu ouyr la grand messe en l'Eglise Sainct Omer de ceste ville et après l'avoir ouye, est retourné digner en sondit logis.

Ma Dame, ledit jourd'huy, j'ai receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre, du XXIIII[e] de ce mois ; et vous asseheure, ma Dame, que je fais tout debvoir de solliciter ma depesche devers ledit sire Empereur ; lequel m'a encoires aujourd'huy dit qu'il avoit envoyé M[e] Hans Renner [1] devers ledit seigneur Roy pour le fait de ma dicte depesche, et que, incontinant qu'il seroit retourné, que sera deans demain, je serai expedié. Ce que je desire bien, ma Dame, afin de m'en retourner devers vous, suyvant vostre bon plesir, puisque avons trouvé une fin en ceste ville de Therouenne.

Ma Dame, l'on a nouvelles que les François sont deslogez et sont aler loger auprès de Montreul, et, à ce que l'on a entendu par prisonniers, ilz n'ont pas deliberé de toute ceste année donner point de bataille [2].

1. Sur Hans Renner, secrétaire très influent de Maximilien, voir *Arch Nord*, notamment portef. 11 et 72 ; *Lettres de Louis XII*, IV, 367 et passim ; *Corresp.*, I, 233 (négociations de la trêve avec les Vénitiens, 1509) et passim ; *Négoc. diplom.*, I, 208, 210, 542, 564, et II, 263, 283, 297, 372, 427. En 1519, il fit partie de la mission envoyée auprès de la diète impériale.

2. S'attendant à une invasion de la Picardie, les Français occupaient

Ma Dame, j'espere estre demain depesché, et m'en retourneray à toute diligence devers vous, pour vous dire plusieurs choses que ne vous puis escripre. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner très bonne vie et longue. Escript à Sainct-Omer, ce jeudi xxve d'aost.

(P. S.) — Ma Dame, à mon retour, je vous feray la responce à vous autres lestres.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier avec signature autographe.

XCV

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saint-Omer, 25 août [1513], à « onze heures en la nuit ».

L'empereur est à Saint-Omer, « un peu mécontent ». Entretien avec Thomas Wolsey. Gorrevod brûle de dire à l'archiduchesse ce qu'il ne peut écrire. Mission de M. de Ravestain.

Au dos : A ma dame.

Ma Dame, tant et si très humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Ma Dame, l'Empereur m'avoit dit qu'il me depesche-

de fortes positions à Ancre et avaient jeté en avant un gros détachement qui menaçait Hesdin, où Ferry de Croy s'était enfermé (Le seigneur de Rœulx à Marguerite, 27 août 1513. *Négoc. diplom.*, I, 548). Les capitaines français avaient réuni leurs forces pour disputer à l'armée anglaise le passage de la Somme.

roit en ceste ville ; mais à cause de quelque nouvelles que luy sont survenues, il a renvoyé Mr Hans Renner devers le Roy d'Angleterre ; et m'a dit ledit seigneur empereur que je ne puis estre depesché que ledit Me Hans ne soit de retour devers luy [1].

Ma Dame, l'empereur se partit yer de Therouenne pour venir en ceste ville ung peu mal contant, pour la raison que je vous diray [2], quant je seray devers vous. Mais, à cest après digné, le Roy d'Angleterre a envoyé ici son ausmonnier [3], qui est principal gouverneur dudit Roy, et a esté longuement avec l'Empereur, qu'il n'y avoit que eulx deux ; et après, s'en est retourné devers son maistre. Et depuis le partement dudit ausmonnier, l'Empereur a conclud de retourner demain à Therouenne, et m'a dit que je retourne avec luy pour avoir mon depesche ; ce que je feray, et solliciteray d'estre depesché le plustost qui me sera possible. Car je desire bien d'estre devers vous, pour vous dire aucune chose que ne vous puis escripre.

1. V. lettre précédente.

2. Maximilien, qui servait comme « volontaire » dans l'armée, céda le pas à Henri VIII, lors de l'entrée solennelle à Thérouanne le 24 août. Cependant il comptait se faire adjuger cette conquête qu'il attribuait — non sans quelque raison, d'ailleurs — à son habileté militaire. Le refus d'Henri VIII le rendit « mal content » ; il se sépara brusquement du monarque anglais et, tandis que l'autre retournait à son camp, Maximilien se rendit à Saint-Omer où il fut reçu avec enthousiasme. Mais, comme le raconte encore Gorrevod, il y fut rejoint, le 25, par Wolsey, « qui estoit le principal gouverneur du roi », et après une longue conférence secrète, l'empereur décida de retourner le lendemain à Thérouanne.

3. Thomas Wolsey (1471-1530), alors aumônier du roi, doyen de Lincoln et membre du Conseil d'État, en attendant qu'il devînt premier ministre, chancelier et cardinal.

Ma Dame, Monseigneur de Ravestain [1] vint mercredi après digné trouvé l'Empereur en l'Abaye de Sainct Jehan auprès de Therouenne, et incontinant qu'il eust parlé à l'Empereur il fut depesché pour s'en retourner devers vous, et croy que demain il sera à Lille [2]. Toutefois, depuis qu'il eust son congé, il salua le Roy d'Angleterre et visita la ville de Therouenne, dont il vous pourra deviser à la verité, comme cellui qui si congnoit.

Ma Dame, vous me manderez et commanderez voz bons plesirs et je mectray peine à vous obeyr et les accomplir de mon povoir. Aidant Dieu, auquel je prie, ma Dame, qui vous doint bonne vie et longue.

Escript à Sainct-Omer, ce jeudi xxve d'aost, à xi heures en la nuyt.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres Missives : portef. 11 ; lettre originale sur papier, avec signature autographe.

1. Philippe de Clèves (v. p. 207, n. 2).
2. Marguerite se tint à Lille tout le mois de septembre et une partie de celui d'octobre, soit, comme elle dit elle-même, « pour conduire le reste de l'accord de l'ayde qui a esté requise à ceulx de Flandres », soit pour négocier avec les deux souverains d'Angleterre et d'Allemagne le traité du 15-17 octobre. (*Arch. Nord. Missives*, portef. 13 : Marguerite à l'archiduc Charles : « l'empereur et le roy d'Angleterre ont icy esté ces deux jours, et avons fait ensemble la meilleure chere et la plus joyeuse du monde » ; portef. 69 : Marguerite à Maximilien ; *Corresp.*, II, 198, 203, 212 ; Sanuto, XVII, 164 ; Brown, II, 139.)

XCVI

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saint-Omer, 26 [août 1513].

Henri VIII, poussé par son Conseil, veut s'en retourner en Angleterre. Mécontentement et perplexités de Maximilien : au dire de ce dernier, le roi est gentil, mais ses courtisans sont « grosses bêtes ». Prétextes mis en avant par les Anglais. L'Empereur s'en va à Thérouanne pour détourner le roi de ce fatal projet. Les Anglais consentent à la démolition de Thérouanne : grosse besogne ! Le mouvement de l'armée sur Tournay n'est qu'une feinte pour se rapprocher du détroit.

Au dos : A Madame.

Madame, tant...

Madame, Il me deplet qui faut que je vous escripve de mavesses novelles ; c'est que l'Ampereur me dit ier soir, bien tar, que le Concel du Roy d'Angleterre lui conceillié de s'en retorner en Angleterre et toute son armée ausy ; dont ledit segnyeur Ampereur cest trové bien perplès et dit que le Roy est tout janty et a bon cueur [1], mès que ses gens ne son que dagues de plon, et que mentenan qui devroient sutenir leur victoire et bonne fortune, le ne leur soucye, et qui ne savent riens et sont grosses bestes.

Madame, le reisons que dissent ceux du Concel du Roy sont telles : qui disent que y son alyver [2], et que l'on ne

1. Dans une lettre à l'archiduc Charles (Lille, 13 septembre 1513. *Arch. Nord. Missives*, portef. 13), Marguerite dit aussi d'Henri VIII qu'il « est si gentil et de si bon vouloir qu'il n'est possible de plus ».

2. A l'hiver.

porrat plus riens assiegé ; l'autre, pour la grande depance que le Roy soubtien, et l'autre, que le Roy d'Ecosse luy fet la guerre en Angleterre[1] et qui faut que le Roy voine guardé et defendre son reame. L'Ampereur ferat tout son jeux pour les guardé de retorné ; mès le Roy est jene, et est à crandre que son concel ne le venque à la longue.

Madame, l'Ampereur retorne à Theroenne tout exprès pour ampeché le retour dudit segnyeur Roy ; et de cest que j'en porray antandre, je vous en avertiray à diligence ou le vous yray dire moy mesme.

Madame, les Anglois sont assés contan que l'on demolisse la ville de Theroenne et que l'on abate tout ; mès il ly arat bien affere, quar sy ne demeurent quelque jour, l'on ne le porrat habattre sans gendarmes.

Madame, sy vous plet, ne ferés sanblan de ses novelles jusques à se que an soïés avertye par l'Ampereur.

Madame, c'est que les Anglés metent en avant d'alé à Tornay n'estoit synon por raprocher la mer pour eux en retorné, en trovan quelque escuse[2].

Madame, vous me commanderés vous bons plaisir

1. Jacques IV, roi d'Ecosse, allié de Louis XII, qui devait être battu et tué à Floddenfield, le 9 septembre 1513 (*Corresp.*, II, 140, 216). — Sur les derrières du roi Henri VIII, la France s'était ménagée l'alliance écossaise, de même qu'elle comptait sur l'appui du duc de Gueldre, l'ennemi juré des souverains des Pays-Bas et d'Allemagne.

2. Le mouvement sur Tournai était moins une feinte pour se rapprocher du Pas de Calais qu'une manœuvre habile qui déjoua les combinaisons des Français : ceux-ci avaient réuni leurs forces sur la Somme pour en disputer le passage à l'ennemi.

pour vous obeir de tout mon povoir. Aidan Dieu, auquel je prie vous donné, Madame, bonne vie et longue.

A sen Thonel, cest vendredi XXVIe, à cept heure au matin.

Vostre très-humble et très-obeissant subjet,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portef. 13 ; original et autographe sur papier.

XCVII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE.

Saint-Omer, 26 août [1513].

L'Empereur va parler au roi d'Angleterre à Thérouanne pour de là aller coucher à Aire. Espoir d'un accord. Henri VIII se plaint de la « longue demeure » du seigneur d'Ysselstein. Gorrevod espère avoir congé de l'empereur le lendemain : il dira à l'archiduchesse plusieurs choses qu'il ne peut écrire.

Au dos : A ma Dame, en ses mains.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, l'Empereur doit monter à cheval aujourd'huy à onze heures, et s'en va passer par Therouenne pour parler au Roy d'Angleterre, et après ira coucher à Ayre. Et m'a dit que demain il me depeschera pour aler devers vous et vous dire toutes choses de sa part. Et, à l'aventure, luy-mesmes se tirera jusque à Lille, selon la conclusion que luy et le Roy d'Angleterre prendront aujourd'huy ensemble [1]. Et est possible que les affaires

1. La « résolution » devait être de démolir Thérouanne, objet de leur différend

se redressent, et qu'ilz prendront quelque bonne resolution par ensemble. Et de ce qui en adviendra je vous advertiray à diligence ou le vous iray dire moy-mesmes, si je puis avoir mon depesche.

Ma Dame, j'ay plusieurs choses à vous dire, lesquelles je ne vous puis escripre ; et, à ceste cause, solliciteray mon depesche le plus que je pourray, pour incontinant me tirer devers vous. Et cependant, il vous plaira me mander et commander voz bons plesirs, pour à iceulx vous obeyr et servir de mon povoir. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner très bonne vie et longue.

Escript à Saint-Omer, ce vendredi xxvie d'aost, à dix heures avant midi.

P.-S. — Ma Dame, le Roy d'Angleterre se plaint fort de la longue demeure de monseigneur d'Ilsestain[1], et d'aucunes autres choses que je vous diray lorsque je seray devers vous.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. du Nord. Ibidem : Collection des Lettres Missives ; portef. 11 ; original sur papier cacheté, avec signature autographe.

1. Floris ou Florent d'Egmont, seigneur d'Ysselstein.

XCVIII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Aire, 27 août [1513], à huit heures du matin.

Entrevue d'Henri VIII et de Maximilien. Gorrevod mêlé aux négociations avec les ambassadeurs d'Aragon et les conseillers du roi d'Angleterre. Il suit l'empereur à Aire et y assiste au conseil qui décide la démolition de Thérouanne. Démarche au sujet de Pedro Navarro. Les prisonniers français en Angleterre. Les Bourguignons ont refusé à Henri VIII de lui abandonner les leurs. L'armée française à Crécy. L'empereur restera à Aire tout le jour.

Au dos : A ma Dame, en ses mains propres.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, l'Empereur partit yer après disné de Sainct Omer, et vint passer par Therouenne; et le Roy partit de son camp et vint trouver ledit seigneur Empereur à Therouenne, et parlèrent eulx deux bien longuement ensemble. Et, à ce que l'Empereur m'a dit après leurs divises, le Roy d'Angleterre luy dit qu'il parleroit de tout à son conseil, et après luy feroit la responce. J'ay sollicité l'Empereur de ma depesche, mais il m'a dit qu'il fault que j'actende qu'il ait la resolution du Roy d'Angleterre, et aussi m'a ordonné de retourner aujourd'huy au camp, et de mener avec moy l'Archidiacre de Besançon [1] et Banissyz [2], pour nous trouver avec monseigneur de Vincestre [3] et autres du conseil du Roy d'Angleterre,

1. Ferry Carondelet.
2. Le secrétaire impérial Jacques de Bannissis.
3. Richard Fox, évêque de Winchester.

et aussi avec les ambassadeurs du Roy Catholique, pour faire une bonne conclusion en leur different; et de tout ce qui se conclura, je vous en advertiray ou le vous yrai dire moy mesmes, mais que je puisse estre depesché de l'Empereur.

Ma Dame, l'Empereur vint au soir souppé et couché en ceste ville d'Ayre, et est logé au chasteau; et après souppé bien tard, il tint le Conseil ou estoient monseigneur de Ravestain [1], monseigneur de Fyennes [2], monseigneur de Lalain [3] et autres; et me commanda d'y demeurer : ce que je feis. Ledit seigneur Empereur proposa comme le Roy d'Angleterre estoit content de faire de la ville de Therouenne ce qu'il plairoit à l'Empereur, et mit en avant lequel seroit le meilleur ou de garder ladicte ville de Therouenne et la renvitailler ou de la demolir. La chose fut longuement debatue, et, pour resolution, il fut conclud que l'on la fera demolir. Et à ceste cause le Roy d'Angleterre ne bougera encoires son camp d'auprès dudit Therouenne pour quelques jours, pour

1. Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein.

2. Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes.

3. Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, châtelain d'Ath, conseiller de Charles (1515), chevalier de la Toison d'or (1516), comte d'Hoogstraeten (baronnie érigée en comté, 1518); stathouder de Hollande à la place d'Henri de Nassau (1521); exécuteur testamentaire de Charles-Quint. — Lalaing avait accompagné Philippe le Beau en Espagne et en France (Sur sa relation, voir Gachard, *Voyage de Philippe le Beau en France*, dans *Arch. hist. du Nord de la France*, 3e série, I, 301). Il eut l'occasion d'être mêlé à des affaires importantes (négociations avec les de la Marck; affaire de l'élection à l'Empire; démêlés avec les États; traité de Cambrai). Fort impopulaire, il jouit de la faveur de Marguerite au point de passer pour son amant.

tant myeulx povoir faire demolir ladicte ville, qui sera ung grand bien pour les pays de monseigneur vostre nepveur. Monseigneur de Revastain est party ce matin, et va passer par Bethune[1]; lequel vous contera le tout.

Ma Dame, en ensuyvant ce qu'il vous a pleu m'escripre de Petro de Navarre[2], j'en parlay à l'Empereur devant que en parler aillieurs. Il trouva la chose difficille et neantmoins me dit que je le povoye mectre en avant comme de moy mesmes, ce que j'ai fait; et de la responce que j'en auray, je vous en advertiray.

Ma Dame, j'ay aussi parlé de la Carrake, et ay fait monstre de la lettre qu'il vous en a pleu escripre à monseigneur de Wincestre par Me Loys[3]. Ledit seigneur, avoir veu la lettre, dit que ladicte lettre estoit bien saige et qu'il mectroit la matiere en conseil et après feroit la responce. Maistre Loys et moy solliciterons ladicte responce et après en serez advertie.

Ma Dame, le Roy d'Angleterre a envoyé le Duc de Longueville en Angleterre, et aussi Monseigneur de Clermont[4], vis-amirail, et tous les autres prisonniers qui

1. Chef-lieu d'arr. du Pas-de-Calais, sur la Brette.

2. Pedro Navarro, d'origine basque et de naissance obscure, fut l'un des capitaines les plus distingués de l'époque. Il servit d'abord en Italie, puis dans les guerres des Espagnols contre les Barbaresques. Fait prisonnier à la bataille de Ravenne, il suppliait vainement Ferdinand le Catholique (il était « capitaine de sa marine ») de le racheter. C'est vraisemblablement de sa rançon que Gorrevod traita avec les ambassadeurs d'Aragon. Le roi d'Aragon refusa de payer cette rançon et Navarro passa au service de la France.

3. Loys Maroton.

4. René de Clermont-Anjou (ou Clermont-Gallerande), fils de Louis

estoient entre les mains des Anglois [1]. Le Roy eust bien volu avoir tous les prisonniers qui sont entre les mains des Bourguignons, mais ilz ne se sont voulsu accordé de les bailler ; à quoy le Roy a eu quelque regret.

Ma Dame, l'on a nouvelles que les François se sont retirez à Cressy [2], qui est auprès de Monstureul, et par delà ledit Monstureul ; et croy bien que ceste année il ne mangeront point de la bataille.

Ma Dame, l'Empereur ne bougera aujourd'huy, de tout le jour, de ceste ville ; de ce qui surviendra, je vous en advertiray à diligence, en vous suppliant, ma Dame, qu'il vous plaise me mander et commander voz bons plesirs, pour, à iceulx vous obeyr et servir de mon povoir. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner très bonne vie et longue.

Escript à Ayre, ce samedi xxviie d'aost, à huit heures du matin.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier avec signature autographe.

de Clermont et de Marie Malet de Graville, vice-amiral de France (1508), maître d'hôtel du roi (1515-1529), gentilhomme de la chambre, capitaine de gendarmerie, vice-gouverneur de Honfleur.

1. V. lettre précitée du 19 août 1513, p. 205, n. 2. — Presque tous les capitaines français Piennes, Longueville, Dunois, Bayard, La Fayette, Clermont, Bussy, une foule de gentilshommes tombèrent aux mains des Anglais et furent emmenés en Angleterre. La Palisse, Humbercourt et quelques autres parvinrent à s'échapper.

2. Crécy, bourg de Picardie (souvenir de la bataille du 26 août 1346), entre la Somme et l'Authie et non loin de Montreuil.

XCIX

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Aire, 27 août [1513], à 10 heures de nuit.

Arrivée de M. de Berghes à Saint-Omer. Gorrevod lui communiquera « toutes choses ». Le conseil du roi d'Angleterre n'a pas voulu s'occuper de l'affaire du roi catholique.

Au dos : A ma dame, en sa main.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du XXVIe d'aoust à XI heures de nuyt, responsives aux myennes ; et suis bien joyeulx, ma Dame, de la venue de monseigneur de Berghes [1], car il pourra grandement servir aux affaires qui sont presentement en trayn. Il est arrivé ce soir à Sainct Omer et a mandé icy son secretaire [2], pour sçavoir où il pourroit trouver l'Empereur. J'ay trouvé ledit secrétaire, qui ne sçavoit à cuy s'adresser, pour ce qu'il n'avoit peu trouver maistre

1. Au lieu de profiter rapidement de leurs succès et de la démoralisation de l'armée française, qui, au dire des prisonniers, n'accepterait pas la bataille avant le retour du printemps, les Anglais perdirent à Thérouanne un temps précieux. Les exigences de Maximilien rencontraient une vive opposition chez Henri VIII, et la trêve d'Orthez restait une pierre d'achoppement pour la parfaite entente des souverains alliés. Les commissaires de Maximilien (Gorrevod, Carondelet et Bannissis) ne parvinrent pas d'abord à mettre d'accord ceux d'Angleterre et d'Aragon. Les conférences prirent une tournure si fâcheuse que Marguerite envoya à Aire Jean de Berghes pour tâcher de concilier les parties.

2. Jacques de Bannissis (v. lettre précédente).

Loys Maroton, et suis alé tout exprès devers l'Empereur luy dire la venue dudit seigneur de Berghes et sçavoir où il luy plairoit qu'il le vint trouver. Ledit Seigneur Empereur m'a dit que je mandasse à monseigneur de Berghes qu'il le vint icy trouvé demain au digné ; ce que je luy ay escript par son secretaire, et, luy estre venu, je luy communiqueray toutes choses sans luy riens celer, et ay espoir que sa venue pourra prouffiter.

Ma Dame, le Conseil du Roy d'Angleterre n'a point aujourd'hui volu entendre à l'affaire du Roy catholique, ad cause d'autres affaires qu'ilz avoient a depesché en leur conseil ; mais nous ont remis à demain matin, et ont dit qu'il n'y aurat point de faulte qu'ilz entendent à besoingner audit affaire avec nous, et de ce qui s'en fera vous serez advertie.

Ma Dame, l'Empereur a depesché lettres à tous coustez à ceulx de Flandres et d'Artois, voisins de Therouenne, pour faire venir force de maçons et paysans pour demolir ladicte ville de Therouenne ; et croy qu'ilz y viendront de bon cueur, et que l'on en fera ung beau villaige.

Ma Dame, il court icy quelque nouvelle que le roy de France est mort, mais on ne le tient pas pour veritable ; si vous en avez quelque nouvelle de vostre cousté, vous feriez bien d'en adverty l'empereur.

Ma Dame, j'ay envoyé maistre Loys Maroton devers monseigneur de Vincestre pour solliciter la responce de la lettre que m'aviez escripte, touchant le patron de la Carake ; et combien qu'il dit l'autre jour, quant il vit

la lettre, qu'elle estoit bonne et saige, ce non obstant, aujourd'huy, pour toute responce il n'a dit autre chose synon que messire Thomas Spinelly [1] avoit charge de l'affaire de ladicte Karraque [2], et que jusques à ce qu'ilz eussent responce de luy, ilz n'y feroient autre chose ; et aussi le vous doit escripre ledit maistre Loys.

Ma Dame, dez aujourd'huy l'on a commencez à demolir la ville de Therouenne, et en y a IIII^c pyonniers anglois qui ont commencé à abatre la porte du Sainct Esperit [3], et tiens que demain si trouvera grand nombre de maçons et paysans pour parachever la reste.

Ma Dame, l'on m'a dit que demain les principaulx du Conseil du Roy d'Angleterre devoient venir en ceste ville, pour luy apporter la responce des divises que l'Empereur et le Roy eurent yer ensemble. Et aucuns disent que ledit seigneur Roy y viendra en parsonne ; de ce qui s'en fera vous en serez advertie.

1. Thomas Spinelly, chevalier et conseiller du roi d'Angleterre (1513), agent d'Henri VIII auprès de Marguerite (1515), ambassadeur en Espagne auprès de Charles (1518), avec le titre de « résident » après 1520 (Plusieurs lettres de cet ambassadeur dans Brewer : I, 509 ; II, 1^a p., 21, 24, 249, 418, 428 ; II, 2^a p., 1226 ; III, 1^a p., 249). — Ne pas confondre avec J.-B. Spinelli, comte de Cariati, ambassadeur de Louis XII à Venise (*Corresp.*, II, 334).

2. V. lettre précité du 24 août 1513.

3. Il n'était pourtant question alors, comme Henri VIII le manda à Marguerite, que de démanteler la place, pour la sécurité des États du prince de Castille (30 août ; Le Glay, *Anal. hist.*, 187). Ce fut plus tard, après son retour en Angleterre, qu'informé de l'intention des Français de rétablir les parties abattues des fortifications, il pria l'archiduchesse d'incendier la ville (*Négoc. diplom.*, I, 557).

Il existe, aux *Archives de la Tour de Londres*, un plan de Thérouanne, contemporain du siège de 1513, publié par Derheims à Calais en 1838.

Ma Dame, je vous supplie me mander et commander voz bons plesirs, pour à iceulx obeyr et vous servir de mon povoir. Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner très bonne vie et longue.

Escript à Ayre, ce samedi xxvii[e] d'aoust à x heures de nuyt.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original sur papier avec signature autographe.

C

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Aire, 30 août 1513.

Les affaires de l'empereur et du roi sont en voie d'arrangement. Maximilien rédige des dépêches pour l'Italie et l'Allemagne. Départ de M. de Berghes qui va faire la révérence au roi d'Angleterre. Marche des Suisses, plus nombreux que n'avait demandé l'empereur. Le duc de Würtemberg s'est joint à eux.

Au dos : A ma dame, en sa main.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, je vous escripviz hyer, comme les affaires de l'Empereur et du Roy sont en bon trayn, et ont prins une bonne resolution en leursdictes affaires, ainsi que j'espere vous dire demain de bouche ; car l'Empereur m'a dit que je seroye aujourd'hui depesché pour retourner devers vous.

Ma Dame, l'Empereur ne bougea hier de tout le jour de son logis de ceste ville, et croy qu'il n'en bougera encoires aujourd'huy, car il est après faire des depesches pour Ytalie et pour Allemaigne.

Ma Dame, monseigneur de Berghes est party à ce matin pour aler faire la reverence au Roy d'Angleterre et pour visiter la ville de Therouenne, et sera icy de retour au soir et vous escripra.

Ma Dame, l'Empereur a eu nouvelles comme les Suysses sont marchez, et au lieu qu'il n'avoit demandé que seze mille, il en vient bien VI^{M} davantaige, sans gaiges [1]; et aussi le Duc de Wirtemberg [2] s'est mis avec eulx, qui vient de gayeté de cueur, à ses despens.

Ma Dame, je ne vous escripray point la reste des bonnes nouvelles, mais les garderay pour les vous dire demain; moyennant l'aide de Dieu, auquel je prie, ma Dame, vous donner très bonne vie et longue.

1. Les Suisses, au nombre de 18.000, plus 12.000 lansquenets, parurent devant Dijon le 7 septembre; le traité fut signé le 13. — Sur le siège de Dijon, on peut voir l'ouvrage de l'abbé Thomas, *La Délivrance de Dijon* (Dijon, 1898, in-8) et la brochure, d'un caractère à peu près semblable, de [J. Poulailler] : *Le vœu de la ville de Dijon fait le 6e de septembre 1514 au sujet du siège par les Suisses en 1513*, Dijon, 1886, broch. in-16.

2. Ulrich VI (1487-1550), duc de Würtemberg de 1498 à 1520, puis de 1534 jusqu'à sa mort. Neveu de Maximilien, il eut des difficultés avec Marguerite pour des places qu'il détenait en Bourgogne. En 1518, il se sépara de la Ligue Souabe. Ayant vainement réclamé un justiciable qui avait trouvé asile à Rutlingen, cité impériale, il mit le siège devant cette ville, s'en empara et la réunit à ses États. Ce coup d'audace lui porta malheur. — Sur lui, voir F. Heyd, *Ulrich, Herzog von Württemberg* (Tubingen, 1841-44, 3 in-8).

Escript à Ayre, ce mardi penultieme d'aoust, à VIII heures du matin.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Portef. 11 ; original sur papier avec signature autographe [1].

CI

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Aire, 30 août [1513].

Réflexions de l'Empereur à la lecture des lettres de Marguerite. Laurent de Gorrevod compte avoir son congé le jour même. Excuses de M. de Berghes.

Au dos : A ma dame.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, j'ay baillé à monseigneur de Berghes la lettre que luy escripviez, laquelle il a monstré à l'Empereur en ma presence ; et, après que l'Empereur a veu ladicte lettre, il a dit : « Ma fille a eu peur que noz affaires fussent mal dressez, mais tout est bien : le Roy mon bon frere et moy nous entendons bien », et plusieurs autres divises, lesquelles j'espere vous compter en brief, car l'Empereur a dit qu'il me depescheroit aujourd'huy.

Ma Dame, monseigneur de Berghes m'a prié vous faire ses excuses qu'il ne vous escript point, car à ce

1. Publ. par Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 549.

matin il s'en va visiter la ville de Therouenne et faire la reverence au Roy d'Angleterre et visiter son camp. Et m'a dit que par moy il vous escripra.

Ma Dame, pour ce que j'espere demain estre devers vous, je ne vous feray plus longue lettre, fors de vous supplier qu'il vous plaise me mander et commander voz bons plesirs, pour iceulx accomplir et vous obeyr de tout mon povoir.

Aidant Dieu, ma Dame, auquel je prie vous donner très bonne vie et longue.

Escript à Ayre, ce mardi penultieme d'aoust.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 11 ; original en papier avec signature autographe [1].

CII

MAXIMILIEN Ier A MARGUERITE D'AUTRICHE

Aire [2], 31 août 1513.

Lettres de créance de l'empereur Maximilien Ier sur Laurent de Gorrevod, qu'il envoie vers l'archiduchesse.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13 ; original sur papier, portant la signature autographe de l'Empereur [3].

1. Publ. par Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 549-550 (mais en post-scriptum).
2. Maximilien séjourna dans cette ville du 27 août au 6 septembre 1513 (*Corresp.*, II, 198-202).
3. Publ. par Le Glay, *Correspond.*, II, 199-200.

CIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

[Fin du mois d'août 1513.]

Rappel de Laurent de Gorrevod, qui la mettra en repos en lui donnant nouvelles de l'Empereur et du roi d'Angleterre. — Permission donnée à Brégilles de revenir auprès de sa femme indisposée.

Monsieur le Gouverneur,

Nous tenons que de ceste heure avés acomply vostre charge : parquoy et que ne serons à nostre ayse et repoz que n'entendrons de bouche par vous des nouvelles de l'Empereur, mon seigneur et pere, et du Roy d'Engleterre, nostre très chier seigneur et cousin, vous requerons et neantmoins ordonnons que vous en revenez incontinent devers nous, sans y faire faulte. Vous disant l'à Dieu, qui soit garde de vous.

Escript à . . .

A la suite a été ajouté :

Bregilles [1], nous sommes contente que pour ung peu ranfrechir vous et voz chevaulx, et visiter une femme qui est un peu mal disposée, que vous en revenés devers nous avec le Gouverneur de Bresse auquel mandons s'en retourner incontinent ; et à Dieu soyés.

Escript à . . .

Arch. Nord. Ibidem : portef. 13 ; minute originale sur papier.

1. Philippe de Brégilles, écuyer de l'archiduc Charles (v. lettre du 25 août 1513, p. 230, n. 3.

CIV

JEAN DE BERGHES A MARGUERITE D'AUTRICHE

Aire, 2 septembre [1513].

Nouvelles des négociations depuis le départ de Laurent de Gorrevod. L'affaire d'Aragon : refus du roi d'Angleterre. Décisions prochaines d'Henri VIII et de Maximilien. Les Suisses en Bourgogne. Démolition de Thérouanne. Utilité de l'intervention de Marguerite.

Au dos : A ma Dame.

Madame, je me recommande très humblement à vostre bonne grace.

Madame, par Monseigneur le Gouverneur de Bresse je vous tiengs advertie de tout ce qui s'estoit fait et besoigné jusques à son partement, et aussi de ce que pooit estre apparant que se feroit : parquoy, Madame, me suys deporté vous en rescripre.

Madame, pour vous advertir de ce que s'est fait depuis, nous fusmes hier tout le jour occupez sur la depesche de l'Ambassadeur d'Arragon, laquelle ne s'estoit peu faire de la sorte telle comme l'Empereur eust bien volu et le desiroit, en tant que ledit d'Arragon persistoit tousjours au paiement des VI^m pietons sur aucunes condicions, à quoy on trouve le Roy d'Angleterre bien dur et nullement enclin de ce faire, ne sçay s'il vient par ceulx de son conseil ou autrement. J'en ay aussy parlé moymesmes au Roy à part pour l'induire à ce, luy remonstrant le grant bien et pareillement le mal qui par ce pourroit advenir ; mais en nulle fachon n'y voult entendre,

et avoit jà despesché ledit ambassadeur du tout à la negative.

Toutevoies l'Empereur, ce sachant, a encores retenu ycy ledict seigneur ambassadeur et m'envoia hier avec Banissis devers luy pour veoir se on pourroit redresscher la chose. Et finablement, après plusieurs remonstrances et devises d'un costé et d'autre, avons fait un memoire selon lequel on s'entend fonder. Lequel memoire l'Empereur portera demain avecq luy devers le Roy d'Angleterre, pour veoir si le contenu d'icelluy se pourra conduire. De ce que s'en fera et conclura, Madame, vous en serez advertie.

Madame, quant à l'affaire de l'Empereur et du Roy là où ils doivent tirer, et de leur intencion de faire, encores n'en est-il conclu ; mais se doit le tout conclure entre cy et lundy que lors ils ont avisé de partir [1]. De laquelle conclusion et aussy de ce que vous aurez affaire, je vous advertiray, esperant, Madame, me trouver personnellement devers vous.

Madame, je ne vous escrips riens d'autres menues nouvelles, car vous en pourrez estre advertie par maistre ..... [2], parquoy m'en deporte ceste fois.

1. Le 12 septembre, Henri VIII donnait l'ordre de se diriger sur Tournai — enclave française, — par la châtellenie de Lille. Le 13, il s'établit au village d'Orcq, pendant que Talbot, avec 11.000 hommes, s'avançait par Courtrai, et qu'Antoine de Ligne, — le Grand Diable, — emportait Mortagne et Saint-Amand. Maximilien plaça son quartier général à Antoing. Le siège de Tournai commença. La ville, investie par une armée de 45.000 piétons et de 8.000 cavaliers, avec une belle artillerie, capitula le 23 (v. Henne, II, 27-35).

2. Loys Maroton ou Philippe de Brégilles.

Madame, depuis cestes escriptes, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes touchant l'entrée des Suysses en Bourgoingne, lesquelles lettres j'ay envoié à l'Empereur. Maistre Loys sollicitera que en aurez responce. Aussy on advertira du contenu et de la volonté desdits Suysses le Roy d'Angleterre et aussy l'ambassadeur d'Arragon. Et de ce que surviendra, Madame, digne de rescripre, vous en serez toujours advertie.

La demolicion de Teresvane vient mal à point pour le temps que on perd[1] : toutevoyes, je n'y voy autre remede puisque on la veult demolir. Le sejour de sy grande armée sans rien faire est grant prejudice en beaucoup de raisons.

Au demeurant, Madame, comme vous ay escript par mes autres lettres, vous viendrez tout à temps pour ayder à dresser les affaires qui demouront en reste, car je ne voy point que le tout se pourra vuyder ainsy que le desirez bien ; mais ce y ay-je bon espoir que la plupart se dressera comme j'en voy encore des apparences. A quoi fault prier Dieu qu'il les fasse perseverer.

A tant, Madame, il vous plaise adez me commander vos bons plaisirs, priant Dieu qu'il vous doint, Madame, l'entier de vos nobles desirs.

D'Aire, ce second de septembre.

Vostre très humble serviteur,

J. DE BERGHES.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 69 ; original sur papier, portant traces de cachet en cire rouge.

1. Cette halte donna aux généraux ennemis le temps de se recon-

CV

CLAUDE CATEL A LAURENT DE GORREVOD

Genève, 21 septembre [1513].

Il se plaint des « économies » que lui imposent les vérificateurs des comptes, Vionet et Badel : énumération de ses griefs. Éloge de Van Boghem. Accensements faits ou à faire pour Chambéry, Montluel, Gerbais, Pont-de-Vaux (intervention de Louis de Gorrevod). — La Pernette au service de Mme de Varax.

Au dos : A Monseigneur le Gouverneur de Bresse, baron et seigneur de Montaneys, Gerbays, Marnay et Corconday, mon très honnoré et doubté Seigneur.

[*Pour venir à Bourg, Catel a eu besoin d'un homme à cheval et d'un piéton, « à cause des volleurs ». Il parle d'abord d'une propriété de Vernon qui a coûté à Laurent 10.000 francs, qu'il voudroit vendre et dont on offre 4.000 francs. Gorrevod se plaint que ses affaires vont mal.*]

Monseigneur il vous a pleu souvent m'escripre et à plusieurs autres que vos afferes sont très mal conduytz : Monseigneur, il m'en desplaist, mès il fault considerer dans quel estat vous les aviez laissés à vostre premiere allée en Flandre et ce que ung homme seul peut faire... Je n'ay que peyne, perde et deshonneur, sans le regret dont je mange plus que de pain. Et si Dieu ne m'est en

naitre, de se concentrer sur la Somme, et bientôt de se porter au secours de Tournai. Mais le comte d'Angoulême fut arrêté entre la Scarpe et l'Escaut, et Talbot défit, à Seclin, un corps de 1.500 hommes qui cherchait à se jeter dans la place.

ayde, j'ay peur d'en tomber à quelque inconvenient; car mon entendement ne travaille à autre, là où je deusse panser après voz afferes.

Monseigneur, aussi vous a plu m'escripre quel ayde je voudrés avoir pour conduyre vos dicts afferes à la raison. Il me semble, puisque il a été advisé me royer la dispence en tout et partout d'un laqués (que je tenés à gaiges et acoultré à ma charge, qui me costoit presque austant que heust fait ung homme de cheval, et moyennant son aide, je faisés en ung jour ce que je n'eusse sceu fere en trois; et quant j'estoye en lieu de sesjour, là où j'eusse despendu tout seul ung florin par les hostelleries par jour, je n'en despendés rien plus pour tous deux; et si m'a esté royé sa dispence, mesmement estant à Bourg, tant qu'elle montoit plus que tout le remanant de ceux qu'estoient à vostre dispence, et sorte que je dois de retour en aucuns lieux), qu'il seroit de besoin me royé mon cheval, affin que je n'eusse point d'occupation de temps à le panser; encores aurés je assés à fere de respondre aux gens et escripre çà et là, et mectre mes comptes au net.

[*C'est le trésorier Vionet*[1] *qui parla le premier de lui faire « rayer son homme ». Et pourtant en voilà un, qui n'a pas autant de peine dans sa charge, que lui n'en a eue, avec ses six serviteurs, pour remplir la sienne.*]

« Touchant les drogues, ce n'estoit pas la centieme

1. Louis Vionet, trésorier du douaire bressan de Marguerite (v. sup.).

partie, car il n'y avoit que environ ung florin au role de Vallerien du temps que je fuz si malade à Bourg, meslé avec d'aultres choses encore; je les avez rabatuz sus ledict role, qui montoit près de IIII^{xx} florins. Si n'ay je pas pris les maladies que j'ai heuez, à courir après mes afferes.

Au regard des abillemens, mesmement de ceux que je fis fere, — que montoient de quinze à seze florins, — pour courir la poste en Piemont, vous estant hors du pays, j'eusse heu patience...

Monseigneur, naguyeres il a fallu monter et armer et mander à Chalon ung homme pour vous aux montres, à cause de Freytechise ; et mesdits tuteurs ne sceurent trouver homme plus propice que mon homme, disant qu'il estoit serviteur, jaçoit ils ayent rayé sa dispence en tout et pour tout; et n'y heut piece d'eulx qui s'avançat de prester ung cheval, combien qu'ils les ayent, sans en rien fere, car ils n'oseroient sortir de Bourg, creignant les volleurs. Et quant j'en heu acheter ung et poyé XVI escuz et demy, l'homme de bien Vyonet me va dire qu'il eust bien baillé son ruan [1] pour le pris, et soudaynement se reprint et dit qu'il en avoit bien affere.

Maistre Loys [2], le masson, qu'a la charge de l'ediffice de Brou, ne fist pas ainsi ; car il presentat l'ung des siens et de bon vouloir ; dont l'avez à mercier, combien que je

1. Cheval rouan, de robe mêlée de bai-roux, de gris et de blanc, d'où résulte une teinte violacée, plus ou moins lie de vin.

2. Louis Van Boghem, le constructeur de Brou (v. p. 170, n. 2).

ne le pris pas, entendant suyre vostre voulanté, vehu qu'il est estrangier.

Monseigneur, avoir heu bien poyé ledit cheval et toutes aultres choses necessaires pour mander ledict homme à vostre honneur..., et le sachant ledict Maistre Badel[1], j'ay voulu faire mon role, affin qu'il me le signat, comme il avoit celui des abillements et aultres accoustrements, achetez et faits pour la Pernete...

[*Mais il n'avait pas demandé toutes les quittances; Badel les exigea, et Catel fut contraint d'aller les retirer à Lyon.*]

Je ne sçay où je reduyrés tant de quittances ny ou je trouverés tant de notayres; et croy que ce n'est que pour me fere quister les dés.

Toute la dispence extraordinaire que je fiz à Lyon, il me l'a royé. Il me vauldroit myeulx reposer que me tuer de peyne à despendre le myen...

[*Badel ne connaît que les ordonnances.*]

Il ne excederoit pas les ordonnances d'ung denier vaillant, si tous voz afferes devoient rester en arriere.

Monseigneur pleut à Dieu que je vous heusse peu servir à vostre gré de mon art, sans m'estre melé de manier point de vostre argent; mès je treuve bien vray ce que je dis une fois à Madame de Varax[2] en vostre presence : c'est que je me meslés de tant d'afferes que les miens ne s'en porteroient pas myeulx.

1. Bonbadel, maître des comptes à Bourg (*Arch. comm. de Bourg*, BB. 25).

2. Antoine de Polignac, comtesse de Varax (v. lettre du 21 novembre 1513).

Monseigneur, sont-ce les bons traictements et recompenses, que incessament vous m'aviez dit et escript fere?... Si vous m'eussiez escript une fois deffiance, je ne me fusse pas mis si profond en la nause[1]. Toutesfois j'espere, à l'ayde de Dieu, en sortir plus à mon honneur qu'à mon prouffit, et plus à mon honneur que ceulx qui m'ont voulu charger...

[*Gorrevod devrait bien imiter le Christ investissant saint Pierre de son autorité.*]

Quant il y auroit encores dix serviteurs daventaige, contraialans l'ung l'autre, si faut-il qu'il y en ait ung auquel vous diés : *Quotcumque ligaveris...*

Monseigneur, ung tel compte comme le mien se devroit veoir, visiter et passer, ce me semble, à mode d'un roole...

[*On l'a épluché longuement, longuement, à telles enseignes qu'on a mis douze jours à revoir, dans ces interminables séances des après-midi, qui durent de deux à quatre heures, deux comptes, vus par lui en un jour et demi. Il a fallu « lever » toutes les quittances, sous forme notariée.*]

Monseigneur, ils firent la copie de mon compte à leur apetit, et n'y firent pas mectre les sommes au pié d'ung chascun feuillet, ny tout plein d'autres certeures... Je vous supplie que vostre bon plaisir soit leur mander qu'ils gardent la copie et me rendent le compte original, et je leur signeray, s'il est besoin, ladicte copie : autrement

1. Nasse, panier d'osier, très conique, servant à prendre les poissons. *Etre dans la nasse* est une expression familière qui signifie qu'on se trouve dans une position fâcheuse dont on ne peut se tirer.

me faudra vacquer autres XVIII mois et plus, pour autant que je suis seul à revoir mondict compte, auquel a plus d'affere que n'avoy le premier jour que je leur bailliay.

Monseigneur, de tous ces scrupulles et termes tenuz, je n'en donne la culpe sinon aux dits Badel et Vyonet, quy font comme le loup, mesmement ledit Badel qui n'asault rien sinon à la mort. Ils ont fait pareillement et encores pis à vostre chastellain de Montaney, lequel ils ont rendu debiteur pour III^{m} et XVIII florins. Ledit chastellain, pour vostre absence, a esté contraint recourir en cour pour revoir son compte...

[*Comme il lui faut se tenir à Bourg et ailleurs, « par les hostelleries », il demande combien il doit « coucher sa dépense par jour, homme et cheval ». Me Vulliet offre quatre cents florins pour la « cense de Chambéry ». Catel conseille de donner celle de Montluel à Claude Couat, un « amy entier » et un bon serviteur.*]

Pleut à Dieu, Monseigneur, que vous en heussiez ung tel à Bourg, car icelluy qui auroit la charge de vos afferes pourroit bien aller par les champs après les autres afferes.

Si ung tel homme heust heu la charge de veoir mes comptes, ils fussent despeschés en trois jours, et plus à vostre prouffit et à mon honneur qu'ils ne seront jamais.

Monseigneur, il vous a pleu m'ordonner que je fisse le compte de vostre chastellain de Gerbays. Monseigneur, comment me dois-je ingerer de cela, quant, par vos ordonnances, je n'ay povoir de delivrer ung denier pour chose que ce soit sans ordonnance, ny poyer? Et puis,

il me fauldroit venir rendre pour luy une autrefois devant Messieurs, comme j'ay faict ceux de Montluel ; et si j'avez entré quelque chose apparente sans quitance, il la me fauldroit aller querre et justiffier. J'ayme mieulx que ledit chastellain en ayt la peyne, et eulx la gloire.

Monseigneur, je n'ay encore remis à nully les assises dudit Gerbaiz dernierement pour icelles recouvrer ; puisque le bon temps est, mandés moy à qui vous plait que je les remette...

[*Derechef, Catel charge à fond sur « ce saige homme de Badel ».*]

Je vous promet que celluy que l'appellat : *le mal baptisé*, ne faillit guyeres... Il y a bien de folles gens sans malice ; mais j'en trouve bien peu de malicieuz sans folie.

Monseigneur, j'ay fait crier et annoncer plusieurs fois la Cense du Pont de Vaulx ; mais il n'y a personne qu'ait faict mise. Je ne sçay s'ils laissent, cuydant que ce ne soit pas du sceu de monseigneur de Maurianne. Je le luy ay dit... A cause de quoy il a advisé d'en escripre, mesmement à ceulx que l'on presume vauldroient y entendre.

Monseigneur, vous vous marriez par vos lettres que je ne vous escrips pas bien au long et souvant de vos afferes ; sans point de faulte, je me suis trouver ung espace de temps si rebuté que je n'osés ny sçavés faire chose agreable à personne, considerant que l'on avoit si peu ajouster foy en riens que j'eusse fait ny escript.

Aussi, Monseigneur, vous debvez panser que j'ay heu assez affere après mon compte, non pas tant pour me

garder de perdre, mais d'en demorer à deshonneur. Vous assurant, Monseigneur, qu'il y a plusieurs femmes faisans d'ènfants quy n'on pas si bon besoing d'estre relevées en leur jassine que j'aurés d'estre quelque part où je fusse sans point de charge pour un peu de temps. Je n'ay pas heu loysir d'estre malade ces deux estés sans rien fere, et ne crains si non qu'il me survienne quelque chose sus ces fantasies, car jour et nuyt je suis après.

Pourquoy, monseigneur, vous supplie non prendre à deplaisir chose que je vous escripve ; ains me mander et commander vos bons plaisirs pour iceulx acomplir et tousjours vous obeir de tout mon povoir, Dieu aidant, auquel je prie, mon très honnoré seigneur, quy vous doint très bonne vie et longue.

Escript à Geneve, ce mecredy XXIe de septembre, jour saint Mathieu.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

Glaude Catel[1].

Monseigneur, nous menasmes, il y eust sambedy huyt jours, la Pernete[2] à Madame de Varax quy sen contantat et dit qu'elle spere la mectre au train des femmes de

1. Claude Catel avait été secrétaire du duc Philibert II.

2. On peut supposer que la Pernette dont il s'agit ici, que Laurent de Gorrevod fit « accoustrer » et conduire chez Madame de Varax, pour être mise « au train de femme de bien » et que la comtesse appelle « Montaney », n'est autre que la fille naturelle dudit Laurent. Celle-ci, d'après Guichenon, fut dame de Nans au comté de Bourgogne ; elle épousa d'abord Claude de Gorrevod, écuyer, seigneur du Tiret, puis Charles de Montjouvent, seigneur dudit lieu et de la Pérouse. Elle est mentionnée pour un legs, avec son second mari, dans le testament de Marnay (1527).

bien. Elle la fait appeler Montaney, pour ce qu'il y en a plusieurs autres de son nom.

Monseigneur de Maurienne la trouve de bonne sorte et l'a agreé.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 69 ; mémoire original sur papier, signé et cacheté en cire rouge ; pièce en mauvais état.

CVI

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 5 novembre 1513.

Réception des lettres du pardessus à son lieutenant ; résolution prise par tous les officiers de bien remplir leurs devoirs. Remerciments pour le don de 1.200 charges de sel, octroyé par l'archiduchesse à la demande de Gorrevod. Députation à la princesse d'Orange. On craint qu'elle ne fasse abolir ce don, sous prétexte qu'il nuit aux intérêts de son fils. Les officiers de Salins demandent à leur pardessus d'intervenir auprès de Marguerite et de parer le coup.

Au dos : A nostre très honnoré seigneur, monseigneur le gouverneur de Bresse, baron, seigneur de Montenay, etc., pardessus des officiers de la saulnerie de Salins.

Nostre très redoubté seigneur, à vostre bonne grace très humblement nous recommandons.

Monseigneur, par monseigneur vostre lieutenant de ceste saulnerie nous a esté communicquer les lettres que par le tresorier de ceans luy avez dernierement escriptes, suyvant lesquelles summes tous deliberez, au plaisir de Dieu, chacun en son endroit, faire à l'exercice de nos offices aussi bien et mieulx que nous avons fait du passé,

et de sorte que madame, notre souveraine princesse, et vous, aurez matiere de vous en contenter.

Monseigneur, nous avons aussi receu les lettres patentes de don des douze cens charges de sel [1] que, à vostre bon pourchas et moyen, comme bien à plain en avons esté certiorez et advertiz par ledit tresorier, il a pleu à madite dame nous ottroyer et aux manouvriers et ouvriers de ceste dite saulnerie : ce que très humblement vous mercions.

Mais, Monseigneur, pour ce que le fait dudit don touche pour la moitié à ma dame la princesse d'Oranges, nous l'avons bien voulsu advertir d'icelluy, à ce qu'elle s'en eust à contenter et qu'elle ne nous y donna aucun empeschement [2] : et pour ceste cause, avons envoyé devers elle le dit lieutenant avec deux autres officiers de cestedite saulnerie, lesquelz luy ont, sur ce, fait les remonstrances pertinentes pour s'en debvoir contenter au recouvrement du dit don ; à quoy elle n'a consentu ne discentu, disant que ceste matiere concernoit le fait de

1. Voir ci-dessus. — La « charge » de sel (quantité placée sur le dos d'un cheval quand les transports se faisaient à bâts) représentait environ 140 livres, soit 48 salignons (ou 4 benates : 12 pains par panier), soit encore 14 bichets de sel en grains.

2. Le prince — en l'espèce Marguerite — avait des co-propriétaires de la Grande-Saunerie, des « parçonniers », dont le principal était, en 1513, le prince d'Orange. Depuis que le « partage d'Auxerre » (le sixième de la Saunerie) était réuni de nouveau à celui de Chalon (un tiers) dans les mains de Philibert de Chalon, celui-ci était l'égal du souverain, quant à ses droits de propriété sur la Saunerie. De là, le rôle important qu'on lui voit jouer dans les affaires des salines. Dans tous les litiges relatifs à la saunerie, on le trouve presque constamment en opposition d'intérêts avec la comtesse de Bourgogne.

monseigneur son filz, et luy estoit de grande consequence; parquoy elle desiroit bien avoir delay pour sur ce advisé ce qu'elle y debvroit faire pour le bien de mondit seigneur son filz. Au moyen de quoy lesdits lieutenant et officiers s'en sont revenuz de devers elle sans autre conclusion, ny jour commis avec elle pour declairé sur ce son bon vouloir. Et pour ce, monseigneur, que nous ne sçavons bonnement la cause pourquoy icelle dame a prins cedit delay, synon que nous presumons que ce soit en intencion pour ce pendant envoyer devers nostre dite souveraine dame, afin de nous empescher et faire abolir nostre dit don [1], ou peult estre pour savoir si, par opposition et appellacion, elle y doit mettre empeschement, ainsi quanteffois du passé en tel cas ses predecesseurs en ladite saulnerie ont voulsu faire (ce que n'a jamais heu lieu, ains tousiours sont estez en ce gardez et observez les haulteurs et preheminences de noz souverains seigneurs en icelle), vous supplions, monseigneur, si très humblement que faire le pouvons, que, en continuant vostre très noble et bon vouloir envers nous, vostre plaisir soit, le cas advenant desdites poursuites par icelle dame, obvier à icelles et en faire remonstrances à nostre dite souveraine dame en tel cas partinent, comme bien faire le sçaurez et que en avons l'entiere confiance à vostre seignorie; car le fait vous touche comme à nous mesmes.

1. Philiberte de Luxembourg, que la mort de son mari avait laissée dans une situation embarrassée, avait encore comme principale préoccupation de reconstituer le patrimoine de son fils et sa fortune personnelle. La ténacité persévérante qu'elle déploya à cet égard lui a même valu la réputation d'une femme intelligente, mais dure, processive, âpre au gain.

Et à toutes fins, monseigneur, pour mieulx asseurer nostre affaire, si tant estoit que empeschement nous y fust mis par madite dame la princesse, soit par opposition, appellacions ou autrement, ainsi que dit est, nous est besoing et necessaire avoir et obtenir de nostre dite souveraine dame ses lettres patentes faisant narracion dudit don à nous faict, et pour ce qu'elle desire icelluy sortir à effect et en ce garder sesdites haulteurs, prehe-minences et droictures, comme ont fait messeigneurs de excellante memoire ses predecesseurs, et icelluy don ne nous estre illusoire, qu'elle veult et luy plait icelluy don par nous estre perceu et lever non ostant lesdites oppositions ou appellacions, faites ou à faire et sans prejudice d'icelles ; aussi nous seroit necessaire, monseigneur, avoir de nostre dite souveraine dame une lettre close adressant à madite dame la princesse, à ce qu'elle se ayt à contenter que nous ayons à prendre et relever ledit sel, heu regard aux choses contenues ou mandement d'icelluy don, selon la minute que, pour ceste cause, vous envoyons ; que, s'il vous plaist, vous ferez despecher.

Monseigneur, nous vous supplions nous estre en ceste affaire et puisque vous avez esté cause du bien et commencement, vostre plaisir soit estre moyen de perfection d'icelluy, et tant plus demeurons tenuz et obligiez à vous et nous rendrez tant plus enclins de bien en mieulx exercer et desservir noz offices.

Monseigneur, nous prions le createur, qui vous doint l'entier de voz nobles desirs.

Escript en ladite saulnerie, le ve jour de novembre l'an XV^c XIII.

Voz très humbles serviteurs, les officiers de la saulnerie de Salins.

Arch. du Doubs, B. 196, f° 47 verso. Original sur papier.

CVII

ANTOINE DE POLIGNAC A MARGUERITE D'AUTRICHE

Varax, 21 novembre 1513].

Elle sollicite les bons offices de l'archiduchesse pour faire réduire la rançon du mari de sa petite-fille, Jacques de Bussy d'Amboise, prisonnier aux Pays-Bas. Elle en écrit également à son « fils, M. le gouverneur de Bresse ».

Au dos : A ma très redoutée dame, Madame la Duchesse de Savoye.

Madame, tant et si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, dernierement, au ravitailer Theroenne [1], fust prinst le filz de Monseigneur de Bussi d'Amboyse [2] ; et

1. Louis XII avait ordonné à Louis de Halwin, seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, de « rafraîchir » Thérouanne assiégée. Les Albanais de Jean d'Astarac, « portans chascun sur le col de son cheval un côté de lard et de la poudre à canon », furent détachés pour « donner jusques au bord des fossez de la ville et jetter ledit lard et poudre ». (Du Bellay, I, 30, 32). — Il est probable que la comtesse de Varax faisait allusion surtout à la « Journée des Éperons ».

2. Jacques de Bussy, seigneur d'Amboise, Reynel, Vignory, Saxe-Fontaine, fils de Jean d'Amboise, l'un des frères du cardinal d'Amboise, fut tué à Marignan. — Un Jacques de Bussy, seigneur d'Heyriat, fut châtelain de Saint-Trivier-de-Courtes (en Bresse), de 1466 à 1497, entre un

suys esté advertie qu'il est ès pays de mes très redoutés et souverains seigneurs, messeigneurs vos nepveurs; et que l'on luy demande si grand somme d'argent pour sa renson qui ne luy est possible en fasson du monde la finer; car, comme j'escrips à mon filz [1], monseigneur le gouverneur de Bresse, il n'a pas tant de biens que l'on pourroit bien pancer. Et, si vous plaist, par luy pourrez estre advertie de son estat, car je luy en escrips bien au long. Vous suppliant, Madame, tant et si très humblement que fere puis, vostre plaisir soit fere qui soit à renson raisonnable; et, celon sa puissance et à l'ayde de ses amys, la payera le plus brief que fere se pourra.

Ma Dame, je vous supplie moy pardonner la presumpcion que ce m'est de vous escrire de ce propoz [2]. Mais la

La Palud et Laurent de Gorrevod. Peut-être est-ce de lui qu'il est ici question; mais cela n'est pas certain. Il est plus vraisemblable qu'il s'agit du précédent.

1. Anthoyne ou Antoine de Polignac, dont Le Glay (*Négoc. diplom.*, I, 536-7) dénature le prénom en celui d'Ambrosine, était la mère de Philiberte de la Palud, première femme de Laurent de Gorrevod, qui l'épousa en février 1504, la perdit au bout de quatre années, et se remaria en juin 1509 avec Claude de Rivoire. Gorrevod conserva toujours des relations affectueuses avec la famille de sa première femme, notamment avec son beau-frère messire Philibert de la Palud, comte de Varax et de la Roche, qu'il nomme élogieusement dans son testament et auquel il donne certains avantages. — Antoine de Polignac, déjà veuve en 1505 (La Teyssonière, V, 92), était la seconde femme d'Hugues de la Palud, comte de Varax, lequel avait eu d'abord pour épouse Gilberte de Varax, fille unique et héritière de Gaspard II de Varax (Guichenon, *Bresse*, 3e p., 300).

2. Bussy devait rester prisonnier assez longtemps, puis, ramené à Malines, il fut libéré sur parole, sans doute sur la prière de Marguerite. Voici ce qu'on lit dans les Instructions données par l'archiduc Charles à ses ambassadeurs en France (26 janvier 1515) : « ...Remonstrant en

pitié que je vous cognois, avec mon debvoir pour le mary de la fille de ma fille, me contraignent de ce fere. Et aussy que aultrefois vous a pleu moy commander me retirer devers vostre bonne grace, si aulcung affere me survenoit, ne me sçay encoyres tenir vous supplier estre cause que ce povre gentilhomme ne soit destruyt.

Et qui vous plaise moy commander ce qui vous plaira pour y obeir, aydant le Createur, auquel je prie, madame, vous donner très bonne vie et longue.

A Varax [1], ce XXIe jour de novembre.

Vostre très humble et très obeissante subjecte et servante,

Anthoyne DE POLIGNAC.

Arch. Nord, Chambre des Comptes de Lille. Missives : portef. 12 ; original sur papier portant signature autographe.

CVIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Gand, 22 novembre 1513.

Elle lui fait savoir l'ordre qu'elle a donné pour le paiement des gens d'armes, le bruit courant que les Français veulent fortifier

outre... que, combien que Messire Robert d'Aremberch (de la Marck ait declairé avoir commencé guerre au pays de Luxembourg et ès autres seigneuries de Monseigneur soubz couleur de l'emprisonnement et detencion du sieur de Bussey, jaçoit que ledit sieur de Bussey soit en la ville de Malines et sur sa foy eslargi de toute prison et garde, et que, combien qu'il ait pleu au roy mander audit messire Robert cesser et soy deporter de ladite guerre, que neantmoins il la continue et fait pis qu'auparavant... » (Le Glay, *Négoc. diplom.*, II, 24).

1. Hameau de S. Paul de Varax, arr. de Trévoux (Ain).

Thérouanne. Elle le prie de veiller à ce paiement, afin qu'il n'y ait point de « mangerie ». Conseil, qui luy a été donné, de faire brûler le reste de cette ville : ce que Gorrevod pourra faire, si l'avis lui paraît bon.

Monsieur le Gouverneur, j'ay receu vos lettres par ce porteur et bien entendu leur contenu. Sur quoy vous advertys pour response que j'envoye presentement au seigneur de Brabançon [1] et mon escuyer d'escurie Hamericourt [2], commissaires ordonnez pour les reveues, qui sont devers vous, un estat signé de moy, de la gens d'armerie qu'il convient payer pour ung mois qui expirera le trentiesme de ce mois avec une ordonnance escripte au pied dudit Estat, que vous vauldra acquit, comme par icelle cessez, ensemble de la maniere qu'on doit tenir audit payement. Si vous prie ainsy le faire et y mettre si bon ordre qu'il n'y ait point de mangerie, et que vous et moi en puissions rendre bon compte au Roy à son retour [3].

1. Louis de Ligne, chevalier, seigneur de Barbançon, un de ces gentilshommes des Pays-Bas qui s'unirent, en 1507, pour repousser l'invasion gueldroise. Marguerite lui donna de nombreux témoignages d'affection (Compte de Jean de Marnix aux *Arch. du roy. de Belgique* : n°s 1799, f° 118 v° et 1805, f°s 224 et 226 v°). Les écrivains français contemporains ont forgé la fable des amours de son fils Jean, comte d'Aremberg, et de Marie de Hongrie.

2. Henri de Hamericourt, « escuyer d'escuyrie » de Marguerite, duchesse de Savoie (Quinsonas, III, 140 et 147), qu'il suivit aux Pays-Bas (1510 : État des gages des off. et serviteurs de l'hôtel de Madame ; *Arch. Nord*, B. 3464).

3. Malgré les aides votées par les États, malgré les subsides fournis par Henri VIII, malgré de fréquents emprunts, il fut impossible de payer les gens de guerre dont le traité de Lille (du 15-17 octobre 1513) avait stipulé l'entretien. Ceux-ci accusaient même l'archiduchesse de

Au surplus, pour ce qu'on murmure fort que les François se vantent de fortifier Therouanne, il semble à aucuns qu'il seroit bon de parbruler ce qui y est demeuré de laditte ville [1]; et, si cest advis vous semble bon, le pourrez faire executer, comme trouverez à faire pour le mieulx. A tant, Monsieur le Gouverneur, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Gand, ce XXIIe de Novembre anno treize.

MARGUERITE.

Publ. par Godefroy, *Lettres de Louis XII*, IV, 211-212.

détourner à son profit l'argent de l'Angleterre destiné à leur solde (Marguerite à Maximilien, nov. 1513. *Corresp.*, II, 216). Henri VIII lui fit aussi des remontrances : il avait « entendu, disait-il, que cet argent n'estoit point converti en l'usage qui avoit esté traité et accordé, assçavoir que l'on ne entretenoit tant de gens de pied et de cheval que estoit advisé » (Henne, II, 43-4).

1. On avait déjà démoli les murailles et les tours, rasé les boulevards et comblé les fossés de Thérouanne. C'est seulement sur les menaces des Français d'y faire leur « repaire », en s'y fortifiant, que Marguerite s'avisa de la détruire de fond en comble. Le 28 novembre, Henri VIII lui écrivait de Windsor (*Négoc. diplom.*, I, 557), en des termes qui rappellent étrangement ceux de notre lettre, qu'informé de l'intention des Français de « faire en toute diligence remettre en estat sa ville et cité de Therouanne qui pourroit estre grand destourbier aux sujets de son cousin et beau-frere le prince de Castille », il priait l'archiduchesse d'y envoyer les gens d'armes à sa solde pour y mettre le feu et brusler entierement ladite ville, afin que lesdits François n'y fissent plus leur repaire ni demeure ».

Marguerite chargea sans doute Gorrevod d'accomplir la terrible mission. Sauf l'église et les maisons des chanoines (Du Bellay, I, 35), tout fut démoli, rasé, incendié ; les habitants furent chassés, et les vicaires généraux de l'évêque Philippe de Luxembourg se retirèrent à Saint-Omer. Les démolisseurs se mirent à l'œuvre avec tant d'ardeur qu'en dix jours l'antique cité des Morins était détruite.

CIX

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Chambéry, 1er mars [1514].

En conséquence d'un accord signé par le cardinal d'Amboise et Louise de Savoie, le duc Charles est pressé de restituer Villars et Gourdans au Bâtard de Savoie, René ; il propose à sa belle-sœur d'accepter une compensation et charge Laurent de Gorrevod de négocier cet échange.

Au dos : A Ma Dame, Ma Dame ma Sœur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

Par la vertu de quelque appoinctement, pieçà fait par Monseigneur le Legat et Madame [1] ma sœur en faveur du Bastard [2], touchant Villars et Gourdans, je suis

1. L' « appointement arbitral », auquel le duc fait allusion, est du 23 juin 1506. Il fut rendu par le légat (cardinal d'Amboise, mort à Lyon le 25 mai 1510) et Louise de Savoie (Madame d'Angoulême, sœur de Charles II). V. Guichenon, *Savoie*, III, 240.

2. René, bâtard de Savoie (1473-1525), fils légitimé (9 novembre 1497) de Philippe-Monsieur, comte de Villars, de Tende, de Sommerive et de Beaufort en Anjou, baron de Pressigny, seigneur d'Apremont, de Gourdans, de Saint-Julien et de Virieu ; conseiller et chambellan ordinaire du roi de France; grand sénéchal, gouverneur et lieutenant général en Provence (1515) ; représentant de François Ier aux conférences de Verceil et de Gallarate (1515); plusieurs fois ambassadeur extraordinaire en Suisse (1516; chef de la grande ambassade de 1522); grand-maître de France (1519). — Sur lui voir Guichenon, *Savoie*, notice, III, 240 et suiv.; de Panisse-Passis, *Les comtes de Tende, de la maison de Savoie*, Paris, 1889, 1-30; Leone, *Renato di Savoia*, Pignerol, 1902, in-8.

Nous avons signalé, dans notre introduction, le conflit dans lequel Marguerite joua le premier rôle et à la suite duquel René fut obligé de quitter la Savoie pour se réfugier en France auprès de sa demi-sœur la

insté de luy remectre lesdictes pieces. Ce que ne puis faire, estant icelles entre vos mains.

A ceste cause, et pour satisfaire audit appoinctement, desireroye bien fort qu'il vous pleust les me restituer et remectre ou moyen de recompense, laquelle suis prest vous bailler telle que sera advisé, ainsi que plus au long j'escrips au Gouverneur de Bresse et, en son absence, au Conte de Monrevel, vous dire de ma part, vous suppliant le croyre comme moy-mesme et vous contenter de ce faire singullierement pour amour de moy. Et vous me ferés plaisir. Ensemble m'advertirez si chose vous plaist que je puisse, pour le faire de très bon cueur.

Aydant Nostre Seigneur, auquel je prie qui vous doint, Madame, bonne vie et longue.

Escript à Chambery, le premier de Mars.

Vostre humble frere,

CHARLES.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 2 ; original sur papier, portant signature autographe et au dos traces de cachet en cire rouge.

duchesse d'Angoulême. Celle-ci commença tout aussitôt la campagne, qu'elle sut mener avec son habileté et sa persévérance habituelles, en faveur de la réintégration de René dans les terres de Villars et Gourdans, confisquées sur lui et bientôt attribuées à Marguerite d'Autriche en supplément de douaire. Non seulement elle agit directement sur le duc Charles de Savoie, mais encore elle s'efforça d'intéresser les cantons de Berne, Fribourg et Soleure à cette affaire (Mission de l'ambassadeur français Rigault d'Oreille, octobre-novembre 1505, décembre 1505-janvier 1506, et août 1506 ; v. Rott, 107-8, 152-4). Le 23 juin 1506 Louise et le cardinal d'Amboise prononcèrent une sentence arbitrale, qui, de longtemps, ne devait pas être suivie d'effets.

CX

MARGUERITE D'AUTRICHE A MAXIMILIEN Ier

Malines, 6 mars 1514.

Elle répond aux lettres par lesquelles l'empereur sollicitait son avis et celui de ses « féables conseilliers étant auprès d'elle ». L'avis de ceux-ci, parmi lesquels elle cite Laurent de Gorrevod, est qu'il importe de resserrer l'alliance avec les rois d'Angleterre et d'Aragon. Au cas où la paix serait conclue avec la France, il faudrait saisir l'occasion pour recouvrer le duché de Bourgogne, avec les comtés de Mâconnais, d'Auxerrois et de Bar-sur-Seine, « usurpés par le roi très-chrétien ».

Mon très redoubté seigneur et pere, très humblement à vostre bonne grace me recommande.

Monseigneur, j'ay receu vos lettres en datte du XXIX de janvier, par lesquelles me advertissés de l'arrivée de Quintana [1], secretaire du roy d'Arragon, devers vous, et de la cause de sa venue ; sur quoy desirés sçavoir mon advis et d'aucuns vos feables conseilliers estanz lès moy, en me advertissant de certaine ouverture par vous conçeue.

Monseigneur, le contenu en vos dites lettres a esté par

1. Pedro Quintana, secrétaire de Ferdinand d'Aragon, ambassadeur auprès de Louis XII, en 1513 (il avait pour mission de chercher un terrain d'entente entre le roi de France et l'empereur), puis auprès de l'empereur. En 1516, il est envoyé en Angleterre. Ce diplomate avait fait ses premières armes dans l'entourage de Miguel Perez d'Almazan (v. Guicciardini, *Opere inedite*, VI, 213, 215, 218 ; Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, 561-572 ; II, 111). — A la date de cette lettre, Quintana réclamait à Louis XII l'héritage de Gaston de Foix.

moy communiqué aux seigneurs de Nassou, Chievres, Berghes, Ysselstain, gouverneur de Bresse et president de La Roche [1]; et me a semblé et à eux que la matere estoit de très grande importance. Et combien que vous soyés adverty de plusieurs pratiques qui se dressent en plusieurs lieux, ce que moy et eux ne sommes point, et que entendés mieux l'affaire et le sçaurés mieux addresser que ne vous sauroie conseillier, toutesfois, pour vous obeir et sous vostre correction, me semble et à eulx aussy, que le bien commun de vous et de monseigneur mon nepveu et des rois d'Arragon et d'Angleterre, est de demeurer unis et conjoinctz en amitié, tellement que, soit que la guerre se continue, en vertu des choses promises et traitées à Tournay [2], ou que paix se treuve, que ce soit du consentement du roy d'Angleterre, lequel fait les plus grandes preparatives pour la guerre que roy ou prince ayt fait de memoire d'homme [3]. Et est apparent

1. Henri de Nassau; Guillaume de Croy; Jean de Berghes; Floris d'Egmont; Gorrevod et Gérard de Plaine. — Marguerite était alors convaincue (et bien des incidents semblaient lui donner raison) que Chièvres et quelques autres nobles voulaient la brouiller avec l'empereur, dans le but de lui ôter tout crédit auprès de son père comme auprès de son neveu, et de lui faire enlever le gouvernement des Pays-Bas.

2. Quand Maximilien eut appris que Henri VIII était entré à Tournay (septembre 1513), il vint l'y trouver avec Marguerite et le jeune Charles. Durant cette entrevue, complétée par celle de Lille, on se concerta sur plusieurs points importants de la politique européenne.

3. Henry VIII demandait à Marguerite de lever dans les Pays-Bas de nouvelles troupes, d'y acheter des munitions, d'y prendre à fret des navires (mars 1514 : *Lettres de Louis XII*, IV, 372). Mais déjà il accueillait les propositions de paix de la France.

que, consideré la povreté qu'est au royaume de France, en faisant par le roy d'Arragon de son costé ce que a esté traité et que les armées marchent, ilz pourront et vous aussy avoir plus seure, plus durable, plus honnorable et proufitable paix que à present [1]. Et puis qu'il peut sembler que le roy d'Arragon conduiroit voulentiers l'appointement, et qu'il en a esté requis, il me semble que ferés bien de non avertir le roy d'Angleterre de quelque ouverture, jusques à ce que il vous demande vostre advis ; ains laissés manier la chose au roy d'Arragon ; et quand le roy d'Angleterre vous demandera vostre advis, vous le lui baillerés, selon que bon vous semblera.

1. Marguerite écrivit à son père trois lettres, dont celle-ci, toutes trois extrêmement remarquables, afin de le détourner de faire la paix avec la France et l'engager à rester uni avec Henri VIII. Le 14 février, elle lui disait : « Si le Roy Catholique est celluy de vous trois qui plus facilement s'incline à ceste paix et y vouldroit induire les aultres, ce n'est pas merveille ; car il a ce qu'il demande ; mais vous ny le roy d'Angleterre ne l'avez... » Le 24 février, elle ajoutait : « Entre le roy catholique et la France il y a grandes montaignes, entre France et Angleterre est la mer ; mais entre ces pays et France n'y a point de separation ; et vous sçavez la grande et inveterée inimitié que les Françoys portent à ceste maison. » Marguerite mettait ensuite l'empereur en garde contre certains conseillers (Chièvres), qui se proposaient de rompre « l'amitié d'Angleterre », et qui, pour parvenir à leurs fins, cherchaient à la calomnier et à lui faire ôter le gouvernement des Pays-Bas. Dans cette même lettre, elle précisait les propositions dont Quintana s'était fait le défenseur : « Le roy de France, disait l'archiduchesse, offre au roy catholique le mariage de sa fille Madame Renée, et de l'infant don Fernando (le frère de Charles), avec la quittance de Naples et du chasteau de Gennes, aussy de la duché de Millan, et que semblablement il offre pour sureté luy delivrer la fille en ses mains... » (*Négoc. diplom.*, I, 564, 569).

Et, se le fait de la paix se pouvoit dresser au consentement de chacun et ne restat que à vostre consentement pour vostre interest et celui de mondit seigneur et nepveu, il nous semble que avés bien advisé de retirer vostre duché de Bourgoigne. A quoy vous suplie vouloir avoir singulier regard et tant faire que, à ceste fois, elle soit remise en vos mains; que sera à vous et à vos amys ung grant honneur. Et, par le contraire, se appointement se faisoit et qu'elle me fut recouvrée, le deshonneur et desextime, tant de vous que des iceulx seigneurs roy d'Arragon et d'Angleterre, en seroit grant envers tous princes crestiens.

Monseigneur, s'il est question de venir à ce et recouvrer le duché de Bourgoigne, sera bien fait de non oublier faire expresse mencion des contés de Masconnois, Auxerrois et Bar-sur-Sayne, et les recouvrer; lesquelles parties le roy de France a usurpé de fait; et luy et ses predecesseurs ne y ont pretendu aucun droit [1]. Aussy pour ce que le procès de Nevers [2] est de perillieuse consequence pour monseigneur mon nepveu, et pourrat cy après estre cause d'esmocion de guerre, et couster III ou IIII^c mil escuz, vous suplie, au cas dessusdit, tenir la main à ce que le roy de France le prenne à sa charge, ce que il peult bien faire; car il fera avec

1. Ce n'était pas tout à fait vrai. Mais Marguerite est tout entière dans cette revendication obstinée non seulement de l'ancienne Bourgogne ducale, mais de ses dépendances.

. V. p. 177, n. 2.

les parties adverses de monseigneur tout ce qu'il voudra, et les contentera, s'il veut, de peu ou de riens [1].

Mon très redoubté seigneur, je prie à tant Nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escrit à Malines, le VI de mars anno XIII.

Vostre très humble et très obeissante fille,

MARGUERITE.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 72 ; minute originale sur papier [2].

1. Maximilien ne se rendit à aucune de ces considérations. Soit qu'il fût ébloui par l'espoir d'obtenir de Louis XII l'abandon de ses prétentions sur l'Italie en faveur du prince qui épouserait Renée, soit que de nouveaux projets l'occupassent, il donna à Quintana pleins pouvoirs pour traiter. L'ambassadeur signa donc à Orléans, le 13 mars 1514, une trêve d'une année entre les rois de France et d'Écosse, Henri VIII, Maximilien, la reine de Castille et Charles d'Autriche. Chacune des parties restait en possession des points occupés par ses troupes ; les relations de commerce, ainsi que le passage des courriers, étaient rétablis entre toutes les puissances (Rymer, *Fœdera*, XIII, 395 ; Du Mont, IV, 179-180).

Marguerite n'avait d'espoir que dans le roi d'Angleterre qu'elle accablait de lettres : elle avait obtenu d'Henri VIII l'engagement, « en parole de Roy », de ne conclure ni paix ni trêve avec les Français en dehors d'elle. Elle crut un moment — au mois de mai — qu'il allait rouvrir les hostilités. Vaine illusion ! Le 7 août, il signait à Londres un traité de paix et d'alliance avec la France. Et comme Marguerite le menaçait de publier son engagement écrit, Henri VIII lui fit déclarer « en bonne et substantielle maniere », tous les griefs qui en justifiaient la non observation. Trois jours après furent arrêtées les clauses du mariage de Marie d'Angleterre et de Louis XII.

2. Publ. par Le Glay, *Corresp.*, II, 229-239 ; *Négoc. diplom.*, I, 572-574.

CXI

MERCURIN DE GATTINARA A MARGUERITE D'AUTRICHE

Dole, 23 mars [1514].

Rébellions contre la justice dans la Comté. Mauvais traitements infligés au président de Dijon par les Suisses, qui ont résolu de faire la guerre à la France, si l'on n'exécute pas le traité de Dijon. Déclaration de Louis XII de ne rien entreprendre contre la Comté, si l'on y respecte la neutralité. Affaire de Rohan. Bruit d'une trêve entre le roi d'Aragon et celui de France. Nomination d'un conseiller au Parlement. — Au cours de sa lettre, Gattinara rappelle par deux fois qu'il a écrit à Laurent de Gorrevod.

Ma très redoubtée et souveraine Dame, tant et si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par l'homme de Monseigneur de Poupet [1], et ay esté bien joyeulx de ce qui est escript de vostre main, touchant la reception de mon billet, à vous envoyé par le prescheur, lequel tiens de cette heure mis à effet, consideré ce que depuis le partement dudit prescheur vous ay escript et fait dire par Monseigneur le Lieutenant d'Amont [2] ; auquel lieutenant à ceste cause envoye les interrogatoires necessaires, afin de les vous communiquer et en user par vostre ordonnance et en faire vostre bon plesir ; et, en la response sur iceulx, l'on en pourra faire des plus particuliers et qui toucheront

1. Charles de Poupet, seigneur de la Chaux.
2. Claude Carondelet.

mieulx au vif; mais il y fault aler par bon moyen et prendre les choses de longue main, et pour ce me pourrez advertir des responces, afin que, selon icelles, vous puisse advertir du surplus pour mieulx enquerir la verité.

Madame, il y a pardeçà des grosses rebellions contre vostre justice et contre les commandements de vostre court, selon qu'entendrez, par ce que j'escript à Monseigneur le Gouverneur et à Monsieur le Secretaire Marnix; tellement qu'il est necessaire, pour la procuration de vostre authorité et de vostre ditte court, faire despecher ung mandement patent selon la minutte que j'envoye, en laquelle sont declarez tous les exploix et procedures faictes en ceste partie; et est mestier envoyer quelques commissaires de par de là telz que adviserez, qui soient agreables à l'Empereur et à vous, qui n'ayent nulle crainte à faire leur devoir; et aussy d'escrire bonnes lettres à la court pour y faire bon devoir, et à Monseigneur le Mareschal [1], en luy mandant obeyr à justice et non l'empescher ny troubler aucunement; et faire que l'Empereur lui escripve semblablement [2] qu'il entend que ledit Seigneur Mareschal doyge obeyr. Et si vostre bon

1. Guillaume de Vergy.

2. Le 6 juillet 1514, Marguerite donnait, entre autres instructions à Mᵉ Louis Maroton, par elle envoyé vers l'empereur, de prier celui-ci de rappeler le maréchal de Bourgogne au sentiment exact de son devoir. Elle se plaint de ses « rebellions insupportables », de ses abus de pouvoir, et laisse entendre que la conduite insolente et le mécontentement de Vergy ont pour cause la réduction de ses gages de 2.000 à 1.200 florins (*Arch. Nord. Missives* : portef. 13).

plesir estoit d'escripre aussy une bonne lettre à Madame la Princesse [1], la priant vouloir assister et favoriser vostre ditte court de Parlement et vos commis à exploiter leur charge et les garder d'oppression et de force, s'il est mestier, leur bailler de ses gens pour les fortifier, la chose s'en portera mieulx et l'execution se fera plus à l'honneur de vous et de vostre court, et sera grosse crainte à tous autres qui n'oseront doresnavant lever la teste. Et si ainsy ne le faictes, vous pouvez bien abolir vostre court de Parlement et employer les gages dudit Parlement en gens d'armes, pour faire la guerre à ceulx de vos subgets qui veulent user de volonté. Et quant à moy, si justice n'est obeye, j'aimerois mieulx quitter l'office, et, si l'affaire ne me touchoit, j'eusse bien donné ordre qu'il eust obey, et qu'il n'eust pas entreprins ce qu'il entreprend, et mesmes qu'il veult entreprendre sur la juridiction des Baillys, et prendre la congnoissance des procès devant luy et ne veult souffrir que l'on en appelle ; et quant la court reçoit les appellations, il se courrouce, disant que l'on entreprend sur son authorité : que n'est à souffrir, quant oires il seroit Lieutenant et Gouverneur du pays, car la court c'est vous ; et l'on appelloit bien de Monseigneur le Prince [2], luy estant Gouverneur du Pays.

Madame, l'on vous eust envoyé tous les exploix de ces matieres, mais il n'a esté possible les faire doubler

1. Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange.
2. Le défunt prince d'Orange, Jean IV de Chalon.

et mettre en ordre si promptement; touttesfois l'on vous envoyera le tout ci-après, et, s'il est vostre bon plesir, me permettrez communiquer ces matieres à Monseigneur le President de Pleine [1], et pour cause.

Madame, j'escrips à Monseigneur le Gouverneur des nouvelles des Suisses et autres de par deçà ; mais, depuis lesdittes lettres escriptes, y a eu nouvelles certaines et veritables que la journée de Zurich [2] a esté tenue audit lieu le xv de ce mois, et se departirent les Deputez desdittes Ligues le vendredi xvii; et, le Lundy devant, Monseigneur le President de Dijon avoit esté questionné et mis à la torture par deux fois pour luy faire declarer les praticques du Roy son Maistre, et les pensionnaires de leur pays [3] ; et, par conclusion et finale resolution, le

1. Gérard de Plaine, seigneur de la Roche, président du conseil privé.

2. Cette « journée » ou diète de Zurich n'est pas signalée par E. Rott (v. 190-192). Elle eut vraisemblablement pour objet l'examen des aveux obtenus par la torture du président de Bourgogne.

3. Imbert de Villeneuve, arrêté à Genève au mépris du droit des gens, par un parti de Bernois et de Fribourgeois, avait été transféré à Berne (fin novembre 1513) où il demeura prisonnier pendant dix mois dans une hôtellerie. Mis à la question le 13 mars (le 8, selon E. Rott, 190), il dévoila les négociations secrètes qui avaient eu lieu, l'année précédente, entre les ambassadeurs du roi et plusieurs particuliers des Ligues, partisans ou « pensionnaires » du roi. Ses aveux, renouvelés dans la diète de Berne, quelques jours plus tard, furent suivis d'arrestations assez nombreuses. Quand enfin, le 22 septembre, les cantons de Berne et de Fribourg reconnurent que tout espoir de voir le traité de Dijon ratifié par Louis XII devait être abandonné, on se décida à mettre en liberté Imbert de Villeneuve, moyennant une rançon de 2.000 couronnes. La mort prématurée du président de la Bourgogne ducale (18 juillet 1515) permet de supposer que les mauvais traitements qu'il eut à subir en Suisse contribuèrent à avancer sa fin (Sur ces faits, cf. Rott, *loc. cit.* ; et en originaux, pour l'opinion « bourguignonne », les

peuple est deliberé que lesdits pensionnaires rendent compte de tout ce qu'ils en ont receu et que le tout vienne en bourse commune ; et ne veullent oyr parler d'aucun appointement avec les François, que, prealablement, ils n'ayent satisfait au Traité conclud devant Dijon entierement ; et ceulx mesmes desdittes Ligues qui tenoient le party de France ont adverty monseigneur de Bourbon [1], par messager exprès qui a passé par icy, que, si ledit traicté ne leur est entretenu et l'argent payé content, ils se mettront aux champs et feront la guerre en France, et de tout ce suis adverty à la verité, de lieu bien seur ; et entendent commencer la guerre du costé du Dauphiné et du Lyonois.

Aussy ay entendu par Madame la Princesse que Mons[r]. le maistre Arbier [2] est revenu de Bloys devers le Roy de France, et dit qu'il ne fera riens de nouveau en ce pays, si nous ne commençons de nostre costé ; et dit que le Roy venoit à Paris pour resister aux Anglois ; et est vray que Mons[r]. de Rouhan s'en est retourné en Bretagne, sans

lettres de Simon de Rye et d'Antoine de Salives à Marguerite, Villersexel, 21 décembre 1513 ; Maximilien Sforza à Marguerite, Milan, 7 mars 1514, dans *Lettres de Louis XII*, IV, 229, 221).

1. Charles de Bourbon s'était entremis pour obtenir des Suisses, l'automne précédent, le retour de Jean de Baissey auprès de Louis XII. Il allait répondre à la démarche, signalée ici par Gattinara, par une lettre demandant aux Confédérés d'accorder des sauf-conduits au seigneur du Châtelard, à Amé de Genève et à Louis de Bonvillars, tous trois Savoyards, chargés de négocier encore pour détourner les Suisses de leur dessein bien arrêté de recommencer, à bref délai, les hostilités. La médiation savoyarde échoua définitivement (Rott, 192-3).

2. Aimé d'Arbier, seigneur de Montdésir, gouverneur d'Orange (v. Segre, *Documenti*, 39, doc. 24).

dire à Dieu, et se fortiffie en ses maisons, et que le Roy y envoye Monseigneur de la Trimouille avec cinq cent lances pour cuider y mettre remede avant qu'il ait ayde et assistance des Anglois [1].

L'on m'a aussy dit, mais je ne sçay s'il est verité, qu'il passa avant hier à Pesmes [2] ung courrier du Roy d'Arragon, qui avoit passé par Auxonne et alloit devers l'Empereur, et disoit qu'il portoit le tresve pour trois ans, combien que ne le puis croire; mais vous en sçaurez mieux la verité de par delà.

Madame, il est mort Maistre Desiré Vieux, qui estoit conseiller en vostre court de Parlement, et, ensuivant l'institution, j'ay fait faire la nomination de trois selon que verrez par les lettres de vostredite court, et entre autres a esté nommé Messire Claude Jaillon, beau-frere de vostre secretaire Marnix, lequel me semble estre à preferer à tous autres, car il a esté desjà experimenté en assistant en icelle court comme maistre aux requestes ordinaire ; et certes, Madame, je l'ay trouvé bon clerc et tout gentil esprit et de bonne sorte, et en serez bien servie, et avec ce gagnerez la pension qu'il avoit de vous

1. Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France (né en 1453) était mort depuis le 22 avril 1513. Anne de Beaujeu lui avait fait faire le procès fameux qui dura deux ans (1504-1506) et se termina par sa condamnation et sa disgrâce (Maulde, *Procédures polit. du règne de Louis XII*, Paris, 1885, in-4). Ou Gattinara était mal renseigné, ou bien il parle du fils aîné du maréchal (Sur ces faits, v. Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*, 162-195). Un des fils de Rohan était alors archevêque de Lyon.

2. Pesmes, chef-lieu de canton de l'arr. de Gray (Haute-Saône).

comme maistre aux requestes, qu'estoit de cent florins par an ; et pour ce, Madame, y pourrez faire despescher vos lettres en la forme accoutumée, en prestant le serment, comme il appartient selon vostre dite institution.

Madame, vous me manderez et commanderez tousjours vos bons plesirs, pour iceulx accomplir de tout mon pouvoir ; aydant Nostre Seigneur qui, ma très redoubtée et souveraine Dame, vous donne l'entier accomplissement de vos très haulx et très vertueux desirs.

Escript à Dole, ce XXIII jour de mars.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

Mercurin DE GATTINARA.

Publ. par Godefroy, *Lettres de Louis XII...*, IV, 285 et suiv.

CXII

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Genève, 10 avril [1514.]

Il revient à la charge auprès de Marguerite au sujet de l'exécution de la sentence arbitrale, rendue par Louise de Savoie et le cardinal d'Amboise dans l'affaire de Villars et Gourdans.

Au dos : A Ma Dame, Madame ma Sœur.

Madame, je me recommande humblement à vostre bonne grace.

Je vous ay par cy devant escript [1], touchant ce que,

1. Voir lettre précitée du 1er mars 1514 (CIX).

pour observation de l'appoinctement donné par monseigneur le Legat et Ma Dame ma Sœur, suis pressé de remectre au Bastard Villars et Gordans; parquoy vous ay supplié en vouloir prendre recompense et me remectre lesdictes pieces, affin que je puisse accomplir le contenu dudit appoinctement. Ce que desire grandement pour l'honneur desdits Seigneur et Dame qui s'en sont empeschez.

Sy vous prie qui vous plaise d'y condescendre, et touchant ladicte recompense je la feray telle que aurés cause de vous contenter, avecques ce que me ferés singulier plaisir. Comme sur le tout ay chargé au Gouverneur de Bresse et, en son absence, au Conte de Monrevel plus au long vous dire de ma part, vous priant le croyre comme moy mesmes.

Et si chose vous plaist que je puisse, m'en advertissant, le feray de très bon cueur.

Aydant Nostre-Seigneur, auquel je prie qui vous doint, Madame, bonne vie et longue.

Escript à Geneve, le x[e] jour d'avril.

Votre humble frere,
CHARLES.

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des lettres Missives : portef. 2; original sur papier, portant signature autographe et au dos un cachet écrasé en cire rouge, recouvert de papier.

CXIII

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 15 avril 1514 [1].

Ils demandent quelle conduite ils doivent tenir dans le conflit entre le maréchal de Bourgogne, qui a fait mettre en la prison de la saunerie Jehanne de Paris, et le parlement de Dole. qui a fait conduire cette femme dans les prisons de la ville. Les marchands, fournissant les greniers à sel de la duché de Bourgogne et du Charolais, refusent de payer les charges appartenant à la portion de l'archiduchesse, sous prétexte qu'il y a mainmise royale sur ses domaines. Le conseil de la saunerie a résolu de continuer jusqu'à Pâques la fourniture de sel pour ne pas en interrompre la vente en Bourgogne. On attend des instructions de Marguerite.

Au dos : A nostre très honoré seigneur, monseigneur le gouverneur de Bresse, pardessus des officiers de la saulnerie de Salins.

Nostre très honnoré seigneur, si humblement que faire pouvons, à vostre bonne grace nous recommandons.

Monseigneur, les habitans de ceste ville escripve a notre souverainne dame sur ce que de pieça une nommée Jehanne de Paris [2] fut icy admenée prisonniere par les

1. L'année 1514 a commencé à Pâques le 16 avril pour les signataires de cette lettre (style de Cambrai).

2. Jeanne Paris, femme de Didier Constantin. Elle fut cause de l'un des conflits qui éclatèrent entre le maréchal et le président de Bourgogne : elle avait effectivement dénoncé Mercurin de Gattinara et quelques conseillers de Dole, comme recevant une pension du roi de France, sinon pour trahir Marguerite d'Autriche, tout au moins pour soutenir dans la comté les intérêts du royaume. L'affaire ayant été évoquée par le parlement de Dole, à l'exclusion des membres visés par

gens de monseigneur le mareschal [1] ; et, deppuis, pour aucunes causes, messieurs de la court souverainne de parlement ont fait commander esdits habitans delivrer ladite prisonniere pour mener à Dole ; et mondit seigneur le mareschal, d'autre part, a fait ausdits habitans et à nous deffence contraire, declarant qu'il ne permettra ladite Jehanne estre mise hors de ses mains. Au moyen de quoy sumes très fors estonnez et ne sçavons comme nous y debvons conduire. Les dits habitans en escripve à madite dame ; et, pour ce que ladite prisonniere fut mise ès prisons de ceste saulnerie [2] de par mondit seigneur le mareschal, et, par ordonnance de mesdits seigneurs de la dite court tirée de ceans et menée ès prisons

l'accusation, Guillaume de Vergy s'opposa énergiquement au transfert de Jeanne Paris dans les prisons de la cour. Entre temps, la prisonnière déclara que sa dénonciation lui avait été inspirée par le maréchal, ennemi personnel de Gattinara. Maximilien et Marguerite se virent contraints d'intervenir : dans une lettre à son père (p. p. Le Glay, *Correspondance*, II, 281-283), l'archiduchesse annonce qu'elle a soumis l'affaire à son conseil privé, dont l'avis a été que les torts sont plutôt du côté de Vergy que des parlementaires ; ensuite, qu'elle a saisi le grand Conseil de Malines du rapport du conseil privé, ainsi que des doléances apportées de la part du maréchal par le seigneur de Ray. La décision du grand Conseil étant semblable à celle du conseil privé, Marguerite défend chaleureusement sa cour de Dole.

1. Guillaume de Vergy.

2. Depuis une époque, qui paraît ancienne, l'enceinte des salines avait été soustraite à la juridiction des tribunaux ordinaires : d'où l'obligation d'y maintenir des prisons. Ce furent d'abord le châtelain de Bracon et ceux des trois châteaux de Salins qui rendirent la justice à la saunerie. Quand le Pardessus en devint l'administrateur général, il fut investi de fonctions judiciaires. Il avait droit de contrainte réelle et personnelle dans les limites de ses attributions (*Mém. sur la justice de la Saunerie*, *Arch. Doubs*, B. 288).

de la ville, vous prions, monseigneur, comme le chiefz de ceste maison, y avoir le regard et en parler à ma dame, à ce qu'il luy plaise y pourveoir et ordonner son bon plaisir, en maniere que ceulx de ceste ville et nous en soyons deschargez et tenuz pour excusé, comme raison est, affin que les choses ne puissent tourner à quelconque consequence indehue. Et pour ce que la matiere requiert celerité, pour laquelle summes tous les jours empeschez, vous prions faire telle adresse et tenir main à ce que cedit pourteur puisse tost estre despesché, et vous ferez ung grand bien pour ceulx de ceste ville et pour cestedite maison.

Monseigneur, nous vous tenons adverty de ce que les marchands fournissans les greniers à selz des duchié de Bourgogne et conté de Charolois ne payent aucuns deniers de la pourcion des selz appartenans à madite dame, qu'ilz ont lever et journellement lievent en ceste dite saulnerie à cause de certaine main mise, dont vous tenons, madite dame et vous, semblablement advertiz [1], combien que le tresorier de ceste dite saulnerie aye fait

1. Mainmise par Louis XII sur les terres que Marguerite possédait en France, par ressentiment de l'hostilité que l'archiduchesse et son père venaient de témoigner au roi. A ce sujet, le 19 juin 1514, Marguerite écrivait à Maximilien : « Comme vous sçavez, le roy de France m'a fait empescher mon revenu des conté de Charrolois, Noyers, Chastelchinon, Chaulcin et La Perriere, greniers à sel et deniers venans du sel de Salins, jaçoit que mes officiers en la saulnerie de Salins baillent et delivrent journellement sel pour le fournissement des greniers à sel du duché, afin d'entretenir les lymites et cours dudit sel » (Le Glay, *Correspondance*, II, 263-64). Ces greniers à sel, affermés à des marchands riches et importants, étaient au nombre d'une vingtaine en 1514.

les poursuytes ou recouvremens desdits deniers telles qu'il appartient : pour laquelle cause nous, avec autres officiers de madite dame assemblez en conseil, à la cause dicte, pour eviter la perdicion de la distribucion des selz de ceste dite saulnerie oudit duchié, fut advisé que l'on delivreroit dudit sel ausdits marchands jusques ès prouchains pasques, esperans que nous arions de madite dame quelque ordonnance sur lesdites affaires; ce que n'avons et ne sçavons comme nous nous ayons à conduire en ceste matiere.

A ceste cause, monseigneur, vous supplions en advertir madite dame, affin qu'elle nous escripve et fasse scavoir sur ce son très noble vouloir et plaisir, assavoir se nous delivrerons tousjours dudit sel ou non, car nous trouvons bien estrange de delivrer icelluy, sans recevoir deniers pour la pourcion de madite dame.

Monseigneur, nous prions le benoit createur vous donner bonne vie et longue.

Escript en la saulnerie de Salins, le xve jour d'avril avant pasques XV^cXIII.

Vos très humbles serviteurs,

Les officiers de ma dame en sa saulnerie de Salins.

Arch. du Doubs, B. 196, f° 45 v°. Original sur papier.

CXIV

MERCURIN DE GATTINARA A MARGUERITE D'AUTRICHE

Dole, 29 avril 1514.

Détention de Jeanne Paris. Bourbon et les Ligues. Ambassade de Louis de Bonvillars. Intrigues du roi d'Aragon en France. Louis

XII veut épouser la jeune Marie d'Angleterre, dans l'espérance d'en avoir un héritier. Désordres dans la comté de Bourgogne. Gattinara en a écrit à Gorrevod, de même qu'il l'a mis au courant de l'affaire de Chassey.

Ma très redoubtée et souveraine Dame, tant et si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, j'ay par Hans [1], present porteur, receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire. Et quant à la matiere dont m'escripvez, vous feray responce cy après; mais, quant à la provision faicte touchant la femme [2], me semble, Madame, à vostre bonne correction, que ce n'est pas le moyen de garder vostre authorité ny de sçavoir la verité de beaucop de choses, et mesmes que ne faictes aucune mention du mary de laditte femme, qui est en vostre chasteau de Bracon [3], et lequel par ordonnance de vostre Court l'on fait garder seurement jusques à ce que, par votre ordonnance, seront deputez commis pour l'interroger des causes de sa detention. Et certes il est expedient d'ainsy le faire, car vous entendriez par luy des matieres dont l'Empereur et vous en serez plus sages et vous servira à l'autre matiere dont m'escripvez ; et pour ce que Monsr. de Poupet vous advertit par ses lettres, des menaces que Monseigneur le Marechal luy fait journellement pour avoir ledit prisonnier estant dedans Bracon, ne vous en feray plus longue lettre.

1. Hans Renner, secrétaire impérial.
2. Affaire de Jeanne Paris (lettre précitée du 15 avril 1514).
3. Château domanial dépendant de la prévôté de Salins.

Madame, je vous ay continuellement adverty des nouvelles qui courent pardeçà et vous escripvis dernierement que, touchant les Suysses, n'y avoit encoires nulle conclusion et depuis n'ay riens sceu à la verité, fors que l'on disoit que lesdits Suisses avoient escript à Monsr. de Bourbon qu'il envoyast les articles de la paix, que le Roy vouloit avoir avec eulx, et qu'ils y feroient agreable responce. Mais ledit Sr de Bourbon leur rescripvit que ce n'estoit pas la façon d'envoyer les articles avant qu'ils fussent accordez, mais s'ils vouloient bailler saulfconduit pour envoyer aucuns bons personnages devers eulx, avec plain pouvoir de besongner, il le feroit et tiendroit main que le Roy, son maistre, l'envoyeroit avec ample puissance ; et sur ce passa, Vendredi dernier, par ceste ville le fils du President de Savoye, feu de Bonvillars[1], accompagné de deux Suisses qui alloient devers Monsr. de Bourbon ; et les feis interroger pour savoir des nouvelles, mais ledit de Bonvillars dit qu'il ne sçavoit riens et qu'il n'avoit nulle charge, sinon d'accompagner lesdits deux Suisses ; et lesdits Suisses dirent qu'il avoit ordonnance non communiquer leur charge, sinon à Monsr. de Bourbon, et pour ce que entendez quels gens se sont, je les laissay courir sans m'enquerir plus avant pour non esmouvoir quelque brouillis. Tant il a qu'il me semble au train que vois, et aussy s'est le bruit commun, que, attendu la tresve du Roy d'Arragon, ils ne se

1. Louis de Bonvillars, seigneur de Mezières, conseiller et chambellan du duc de Savoie, gouverneur de Verceil, ambassadeur du duc de Savoie et du roi de France auprès de la diète de Berne (24 avril 1514).

mettront point aux champs et prendront de l'argent ; et mesmes que l'on dit communement que ledit roy d'Arragon traicte la paix d'entre les Roys par le moyen des mariages [1], que entendez assez. Et le bon vieillard veult avoir la jeune garce pour essayer s'il pourra encoires avoir ung fils, mais j'entends qu'il est bien debile [2].

Madame, je vous ay escript ou adverty par Monsr. le Gouverneur de Bresse comme les vouleurs se remettoient dessus, soubz couleur du different qu'est entre vostre Court de Parlement et Monsr. le Mareschal, et se ralient tous avec luy ; et pour ce que fus adverty dernierement qu'il y avoit un Bastard de Colches avec trois ou quatre des pays de Gruyeres, qui s'estoient venus loger au lieu de Longwy bien près de ceste ville, et qu'ils fesoient des pilleries et autres choses mal faictes ; et me doubtoye qu'ils ne fussent envoyer à aultre effect, et mesmes que ledit Bastard a esté tout cest yver avec mondit Sr le Marechal, et qu'il disoit qu'il viendroit gagner les pardons en ceste ville ; je l'ay fait espier [3] de sorte que, le grand Vendredi [4] matin, l'on les mena tous quatre prisonniers icy pour mieulx gagner leurs pardons. Je les feray interroger et m'esforceray de savoir le connyve [5] de ceste sexte, pour après y pourveoir s'il sera possible d'en extirper la race ;

1. Allusion aux projets de mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, et de Renée de France avec l'infant don Fernand.

2. Louis XII devait épouser en effet la jeune et belle Anglaise ; mais il devait mourir peu après son mariage, et sans espoir de postérité.

3. Espionner.

4. Le Vendredi-saint, 14 avril.

5. Les connivences ou accointances de cette secte.

vous advertissant, Madame, que ledit Bastard de Colches est bien mal famé du mestier de briganderie; et l'on m'a dit qu'ils estoient bien douze chevaux avec luy, qui dernierement venoient sur les marchans alans à la foire de Ouhans[1] et qu'ils avoient chargé sur un gentilhomme du Vifcomté, qui s'appelle Monsr. de Pierre ; mais il se sauva, et, s'ils l'eussent prins, ce leur eust esté ung beau butin, car il a de l'argent largement.

Madame, j'ay, tout à ceste heure, receu des lettres du Procureur d'Amont par lesquelles il m'escript qu'il y a cinq ou six chevaux avec deux pietons seulement, que l'on dit estre Alemans, qui trafiquent en armes en vostre Bailliage d'Amont, qu'est auprès de Luxeul ; et craint ledit Procureur qu'ils n'espient quelque chose ; et m'escript que l'on luy a dit que aucuns avoient une entreprinse sur Bourbonne, qu'est au Bassigny, et s'ils l'avoient prins sans avoir suyte, le feroit mettre, ce povre pays, en guerre et en totale destruction ; car il y a des gens mesmes de ce pays qui n'atendent autre chose que le brouilliz ; et pour ce, Madame, seroit bon que vous advertissiez l'Empereur pour y pourveoir, car je crains que cela ne soit pas de son adveu, et si ainsy estoit nous serions à la guerre sans avoir de quoy nous deffendre. Touttesfois j'ay eu un autre soupçon pour ce qu'il a esté bruit que je m'en devoye venir devers vous et que Monsr. le Mareschal mesmes, ne scay s'il avoit songé ou comment, en a escript à Madame la Princesse et, soubs

1. Louhans.

couleur de bien, luy escripvoit qu'il luy sembloit que l'on me devoit faire arrester icy afin que le pays ne demeurast depourveu ; je doubteroye que ce ne fussent quelques gens apostez de sa part pour me rencontrer sur les champs ; touttesfois quant la viendra j'espere qu'ils ne me feront riens, car ils me trouveront bien encompagné.

Madame, j'escripvis dernierement à Monseigneur le Gouverneur de la detention de Philippe de Chassey [1], et que il vous en deust parler, afin que vostre plesir fut escripre que l'on le detint seurement jusques à ce que l'on auroit autre ordonnance de vous et que l'on vous deust envoyer les informations que l'on avoit contre luy, ensemble ses responces et tout ce qui y a esté fait, avec aussy l'advis de la Court : ce qui me semble sera très necessaire, et le plustost sera le mieulx ; et mesmes que ledit Philippe de Chassey a envoyé devers l'Empereur Maistre Jehan Guillet, son beau-frere, pour avoir lettres adressantes à vous, afin de le mettre à delivre, et se sont ralliez avec Mons[r]. le Mareschal, qui a escript par ledit Guillet en faveur dudit Chassey. Touttesfois, quant oires l'on luy vouldroit pardonner les malfaits, du moings faudroit-il savoir la verité des affaires qui vous touchent, et aussy que ceulx, qui ont esté interessez par luy, fussent satisfaits et qu'il restituat ce qu'il a prins induement de l'autruy, comme pourrez voir par les informations bien amples, si vostre plaisir sera mander que l'on les vous envoye.

1. Philippe de Chassey, le trésorier de Dole accusé de malversations.

Madame, vous me manderez et commanderez tousjours vos bons plaisirs pour iceulx accomplir de tout mon pouvoir, aidant nostre Seigneur qui, ma très redoubtée et Souveraine Dame, vous doint l'entier accomplissement de vos très haulx et très vertueulx desirs.

Escript à Dole, ce XIXe jour d'avril XV^c XIIII.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

Mercurin DE GATTINARA.

Publ. par Godefroy, *Lettres de Louis XII*, IV, 298-303.

CXV

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVORD

Salins, 15 mai 1514.

Ils envoient le rôle du partage proportionnel du don que le pardessus leur a obtenu. Le moitié des charges sont prêtes, mais devant l'opposition de la princesse d'Orange, on n'ose les distribuer. Proposition de ne lever la seconde moitié que l'année prochaine.

Au dos : A nostre très honnoré seigneur, monseigneur le gouverneur de Bresse, pardessus des officiers de la saulnerie de Salins.

Nostre très honnoré seigneur, très humblement à vostre bonne grace nous recommandons.

Monseigneur, nous vous avons escript touchant les affaires de ceste saulnerie, lesquelz vous prions de rechiefz les avoir pour recommander; et pour ce que, par icelles, ne vous avons aucunes choses escript touchant

lengalement [1] du don que, à vostre bon moyen et pourchas, nous a esté faict par nostre très redoubtée et souverainne dame, vous voulons vous en adverty du partaige et engallement que nous en avons fait, duquel vous envoyons une coppie pour en ordonner à vostre bon plaisir. Vous envoyons aussi aucuns extraitz des engalemens faitz ausdits officiers de semblable don : par lesquelz pourrez congnoistre ce que en a esté engaler à messeigneurs voz predecesseurs du passé. L'on a desjà escript le chappitre pour recouvrer ledit don : duquel a esté recouvret la moitié : de laquelle l'on a ancoires fait aucune delivrance pour le mescontentement de madame la princesse ; et nous semble, monseigneur, que sur la presente année que l'on ne doige recouvrer que ladite moitié et l'aultre moitié sur la prouchaine année, commençant le premier jour d'octobre prochainement venant, afin que madite dame la princesse, ayant fait meilleur cause, soy contante de nous ; de quoy monseigneur vous advertissons, afin de sur ce nous mander et escripre vostre bon advis.

Monseigneur, nous prions à tant le benoist createur qu'il vous doint santé et bonne vie, avec accomplissement de voz bons et nobles desirs.

Escript en la saulnerie de Salins, le xve jour de may XV^c^XIII.

Voz très humbles serviteurs, les officiers de Salins.

Arch. du Doubs, B. 196, f° 51 v°. Original sur papier.

1. « L'engallement », c'est-à-dire la répartition proportionnelle aux gages du don de sel entre les divers officiers de la saunerie.

CXVI

PHILIPPE DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Chambéry, 10 septembre [1514].

Son frère, le duc Charles, vient de lui donner le comté de Genevois et les baronnies de Faucigny et de Beaufort. Proposition d'échange du Faucigny contre le Bugey. Il en écrit à Gorrevod et à Montrevel, qu'il accrédite auprès de l'archiduchesse.

Au dos : A Ma Dame, Ma Dame ma Seur.

Madame, tant et si très humblement que faire peus, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, pour ce que le bon plaisir de Monseigneur a esté me donné le conté de Genevois [1], la baronie de Foucigny [2] et celle de Beaufort [3], reservé le droyt qu'avés sur ledit Foucigny, comme croy avés peu entendre, je vous en escrips voulentiers, pour autant, Madame, que en façon du monde je n'y vouldrés fere chose que je puisse pensé vous dehust desplayre, mès vouldrés employé ma personne, le remanent dudit Foucigny et le reste de touz mes biens pour vous fere service, ainsi que de tout mon cueur l'ay tousjours desiré, commant par effect le pourrés cognoistre, quant vostre bon plaisir sera me

1. Genevois, comté dont la capitale était Annecy. Depuis 1401, date de l'achat à Odon de Thoire-Villars par Amé VIII, le Genevois appartenait aux princes de Savoie.

2. Faucigny, baronnie dans la vallée moyenne de l'Arve (canton actuel de Bonneville, Haute-Savoie). Le village, qui a donné son nom à la province, montre encore les ruines d'un château du XIe siècle.

3. Beaufort, sur le Doron. Actuellement chef-lieu le canton de l'arr. d'Albertville (Savoie).

commendé chose que fere puisse, et de très bon vouloir l'accompliray.

Madame, j'escrips à mon cousin Monseigneur le Conte de Mont Revel[1] et à Monseigneur le Gouverneur de Bresse, sçavoir de vous si vostre bon plaisir seroit me fere tant de bien que de prendre l'assignacion qu'il playt à Monseigneur me donné sur son pays de Beugoys, en recompense de ce que preignés sus ladicte baronie de Foucigny et me laissé ycelle baronie toute nette. Et je feroys vers mondit seigneur que ce qu'il vous baillera en assignacion audit Beugoys, qui est plus près du pays de Breysse, vous sera d'aussy bon revenu que vous est ladicte baronie de Foucigny. Et quant, Madame, vostre bon plaisir seroit me fere ce bien, vous me obligeriés tousjours plus fort à vous fere service.

Madame, je vous supplie m'avoir en ceci et tousjours en vostre bonne grace pour recommandé et croire ce que mondit cousin Monseigneur le conte de Mont Revel et Monseigneur le gouverneur de Bresse vous diront de ma part, et continuellement me mandé et commandé vos bons plaisir et commandement pour y obeir et les acomplir de tout mon povoir.

Aydant Nostre-Seigneur que je prie, pour sa grace, Madame, vous doint très bonne vye et longue.

C'est à Chambery, le xe de septembre.

Vostre très humble et très obeissant frere,

Philippes DE SAVOYE[2].

1. Guy de la Baume, comte de Montrevel, chevalier d'honneur de Marguerite d'Autriche.

2. Philippe, second des enfants de Philippe II sans Terre et de

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portef. 2; original sur papier portant signature autographe et au dos cachet armorié en cire rouge, recouvert de papier.

CXVII

MARGUERITE D'AUTRICHE AU COMTE DE GENEVOIS

[Octobre 1514.]

Elle a reçu les lettres de Philippe, son « bon frère », lui annonçant que le duc de Savoie lui a donné le comté de Genevois et les baronnies de Faucigny et de Beaufort. En réponse à la proposition d'échange du Faucigny contre le Bugey, que lui ont transmise le comte de Montrevel et Laurent de Gorrevod, elle

Claudine de Brosse. Né en 1490; évêque de Genève à cinq ans, avec les évêques de Lausanne et de Nice comme administrateurs; il accompagne Louis XII en Italie et combat à Agnadel; en 1510, il résigne l'évêché de Genève. Le duc Charles II lui donne, le 14 août 1514, le comté de Genevois pour apanage, avec les baronnies de Faucigny et de Beaufort (Guichenon, *Savoie*, *Preuves*, 616; Du Mont, *Corps diplom.*, IV, 191-194). François Ier cherche à l'attacher par un mariage en France (1517). En 1520, Charles-Quint, ayant invité impérieusement le duc de Savoie à se rendre à Worms et à Aix, Charles envoie son frère pour le représenter au couronnement. Philippe reste plusieurs années à la cour de l'empereur, qu'il accompagne en Angleterre et en Espagne. Il se laisse enfin gagner par François Ier, qui le marie à Charlotte d'Orléans (17 septembre 1528) et lui donne (22 décembre 1528) le duché de Nemours, qui venait de faire retour à la couronne par le décès sans enfants de Philiberte de Savoie, sa sœur, veuve de Julien de Médicis. Il meurt à Marseille le 25 novembre 1533, pendant l'entrevue du roi de France et du pape Clément VII. On l'enterre dans l'église collégiale Notre-Dame d'Annecy le 19 mars 1534.— Sa femme, Charlotte d'Orléans, fille de Louis Ier d'Orléans, duc de Longueville, comte de Neuchâtel, et de Jeanne de Hochberg, mourut à Dijon le 8 septembre 1549 (Sur Philippe de Genevois-Nemours, v. Guichenon, *Hist. de la Maison de Savoie*, II, 191).

déclare qu'elle ne veut rien innover au traité constitutif de son douaire.

Monseigneur, mon bon Frere, je me recommande à vous[1].

J'ay, par ce pourteur, receu voz lectres par lesquelles m'escripvez comme monseigneur mon bon frere vous a donné la conté de Genevoys, baronye de Foucigny et celle de Beaufort, — en reservant toutesfois le droit à moy appartenant en la baronye dudit Foucigny —; que neantmoins ne vouldriez faire chose que me deut desplaire; mais vouldriez emploïer vostre personne et biens à me faire service;

D'autre part, que avez escript aux Conte de Montrevel et gouverneur de Bresse, savoir de moy si vouldroie prendre l'assignacion qu'il vous a baillée sur le pays de Beaugeois sur ce que prens en ladicte baronye de Foucigny : comme le tout à plain est contenu en vosdictes lettres.

Sur quoy, monseigneur mon frere, pour responce à icelles, vous remercye le bon vouloir et affection que avez à moy ; et quant à prendre autre eschange ou assignacion pour ledit pays de Foucigny, lequel comme savez, m'a esté baillé pour mon douaire et par traicté[2] faict et passé pardevant l'Empereur, monseigneur mon pere, ne suis deliberée de innover ledict traicté en aucune maniere, car il me pourroit tourner à deshonneur

1. Réponse à la lettre précitée du 10 septembre 1514.
2. Traité de Strasbourg de 1505.

de legierement rompre en cha et à ce que a sy meurement esté traité et conclu.

Parquoy vous prie, actendu ce que dessus et que ledit pays de Beaujois vous est d'autel proffit et revenu, comme m'escripvez, que ledit pays de Foucigny, vous en contenter.

Et de ma part, en toutes autres choses où bonnement vous pourray complaire et faire plesir ou service, le feray voulentiers et me trouverez vostre bonne seur.

Ce scet Dieu qui, monseigneur mon frere, vous doint voz desirs.

Escript à...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 27 ; minute originale sur papier.

CXVIII

MARGUERITE D'AUTRICHE AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Bruxelles, octobre 1514.

L'archiduchesse a reçu les lettres ducales du 7 octobre contenant créance sur Laurent de Gorrevod. Celui-ci s'est acquitté de sa mission. Suivant les instructions à lui envoyées par le duc, il a parlé de l'abandon de Villars et Gourdans. Marguerite répond par un mémoire que communiquera le gouverneur de Bresse.

Monseigneur, mon bon frere, je me recommande bien affectueusement à vous.

J'ay par ce pourteur receu voz lettres, datées du VII[e] de ce present mois, contenans credence sur le gouverneur de Bresse, laquelle il m'a dicte et declairée bien et

au long, selon qu'elle est à plain contenue en ung memoire signé de vous, et contient, en effet, responce ad ce que avoye prié au seigneur de Baleyson [1] vous dire, selon ung memoire que pour ce luy avoye baillé.

En oultre, ledit Gouverneur de Bresse, suyvant ce que luy avez escript, m'a parlé et prié de vostre part me vouloir depourter de Villars et Gordans, en prenant recompense aillieurs ; et pour les causes à plain contenues ès lettres dudit Gouverneur, auquel, après le tout avoir fait veoir et communiquer à ceulx du conseil de l'Empereur, Monseigneur mon Pere, estant icy, et aussi de monseigneur mon nepveur, et le myen, ay fait responce par escript sur le tout [2], comme pourrez veoir et entendre par ledit seigneur gouverneur. Si vous prie, mon seigneur, mon bon frere, le vouloir croire sur ce, et, au demeurant, me signiffier, s'il est chose en quoy je vous puisse faire plaisir et service, et de bon cueur m'y emploieray. Ce sçait Dieu auquel je prie quil, monseigneur mon bon frere, vous doint voz desirs.

Escript à Bruxelles, le ... jour d'octobre anno XV^c XIIII.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 65. Minute originale sur papier.

1. Claude de Balleyson, seigneur de Saint-Germain, l'un des agents diplomatiques les plus actifs de Charles II (V. Segre, *Documenti*, 15, 18, 26, 28, doc. 9).
2. V. le document suivant.

CXIX

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 12 octobre 1514.

Entérinement des mandements du cours du sel et de la mainlevée de la saisie mise sur les deniers dus à l'archiduchesse en duché de Bourgogne pour les levées de sel. Le procureur Vitot porte le « paquet », que le pardessus soumettra à la souveraine.

Au dos : A nostre très honnoré seigneur, monseigneur le gouverneur de Bresse, pardessus des officiers de la Saulnerie de Salins.

Nostre très honnoré seigneur, humblement à vostre bonne grace nous recommandons.

Monseigneur, suyvant ce que nous escripvismes dernierement à nostre souveraine dame et à vous par Jehan Grant, officier en ceste saulnerie, nous avons interiner les mandemans du cours du sel [1] et de la main levée de l'empeschement mis ès deniers à elle dehuz ou duché de Bourgoigne à cause des levées des selz de cestedite saul-

1. Chaque année, le souverain faisait établir par le conseil de la saunerie et le parlement de Dole le « rôle des sels », c'est-à-dire la quantité de charges, de benates et de salignons que chaque ville ou village devait recevoir de celle des deux usines (Grande saunerie ou Puits-à-Muire) dont dépendait sa fourniture. Cette ration de sel était proportionnée à la population et à la production des salines. La Comté semble avoir été divisée en deux régions, dès le XIII[e] siècle, au point de vue du « cours du sel », autrement dit au point de vue de sa distribution dans une zone déterminée.

nerie[1] : dont luy envoyasmes les coppies. Et affin qu'elle coignoisse et vous aussi ce que y a esté fait, derechief luy escripvons et envoyons aultres coppies desdits mandemens et interinemens et avons prier ce pourteur, monseigneur, monsieur le procureur Vitot, vous bailler le pacquet pour, s'il vous plaist, comme nostre chief presenter à nostre dite souveraine dame noz lettres et les dites coppies, affin qu'elle et vous cognoissiez que tousjours mectrons peine de faire en l'acquit de noz offices le mieux qui nous sera possible, et tousjours de tout vous advertirons.

Nostre très honnoré seigneur, adez nous pouvez commander voz bons plaisirs pour iceulx acomplir de nos pouvoirs comme voz humbles serviteurs.

Aidant le Createur, lequel prions vous donner voz nobles desirs accomplir.

Escript en ladite saulnerie de Salins, le XIIe jour d'octobre XV^{c} XIIII.

Voz humbles serviteurs les officiers de ma dame en sa saulnerie de Salins.

Arch. Doubs, B. 196, f° 61 v°. Original sur papier.

1. Louis XII avait accordé mainlevée des revenus de Marguerite constitués par les greniers à sel et les terres de son domaine ressortissant au royaume. Ainsi était prorogé l'usage du sel de Salins en Bourgogne. Depuis 1501, Louis XII avait accordé semblables autorisations pour six, puis quatre, puis deux ans.

CXX

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Thonon, 13 octobre [1514].

Lettre de créance sur Laurent de Gorrevod, chargé d'exposer à l'archiduchesse les demandes de son frère.

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portef. 2 ; original sur papier, portant signature autographe et au dos un cachet écrasé en cire rouge recouvert de papier.

CXXI

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Turin, 22 novembre [1514].

Il envoie par-delà son maître d'hôtel Cordon, avec pouvoirs en Savoie, Genevois et Bugey, semblables à ceux qu'il a naguère expédiés à Laurent de Gorrevod.

... Madame, suyvant ce que l'autre hier vous escripvys par Philibert, j'envoye mon maistre d'ostel Cordon[1] Pardellà, avecques la puissance semblable en Savoye, Genevoys et Beugeys, que nagueres ay envoyé au gouverneur de Bresse. Sy luy ay chargé se retirer pardevers

1. Claude de Cordon, seigneur des Marches, fils d'Antoine de Cordon, seigneur des Marches et de Pluvy, et de Mérande de Challes; maître d'hôtel du duc de Savoie et gouverneur de Nice; il épousa Lucrèce de Truchets, dame piémontaise, issue des anciens comtes de Luzerne. En récompense de ses services il obtint le 6 juillet 1508 la justice haute, moyenne et basse du château et mandement de Cordon (Foras, *Armorial de Savoie*, notice sur Cordon).

vous pour entendre ce qu'il vous plaira luy commander et vous obeir, en ce, mesmement, qui touche la puissance et charge susdicte...

Arch. Nord. Ibidem : portef. daté 1481-1506 ; original sur papier, portant signature autographe et au dos un cachet écrasé en cire rouge, recouvert de papier.

CXXII

MARGUERITE D'AUTRICHE AU DUC CHARLES DE SAVOIE

[Fin de l'année 1514.]

Gorrevod vient de lui transmettre les lettres du duc et de lui donner des nouvelles. Réclamations, sans fondement de droit, formulées par Louise de Savoie. L'archiduchesse ne peut se priver des services du gouverneur de Bresse tant que durera la guerre de Gueldre. Doléances accoutumées sur la violation de ses droits dans son douaire. Menaces.

Monseigneur mon bon frere, je me recommande bien affectueusement à vous.

J'ay, par le gouverneur de Bresse, receu vos lettres en date du... d'aoust derrain passé et par icelles entendu de voz nouvelles, mesmement de la demande que vous a esté faite de par Madame d'Angoulesmes [1], ma belle-sœur, laquelle m'a resemblé bien estrange. Et eusse pensé que, vous voïant ainsy molesté de Suyches, comme avez na-

1. Il semble, par ce passage, que Louise de Savoie insistât encore sur l'abandon par le duc des terres et seigneuries qu'elle prétendait lui appartenir par droit d'héritage de leur père Philippe II et dont plusieurs intéressaient le douaire de Marguerite.

gaires esté, quant oires elle eust eu quelque bonne raison de vous quereler quelque chose, qu'elle s'en fust pour le present comme bonne seur deportée. Et mesmement là où elle ne sçauroit avoir aucun droit sur sadicte demande, en tant que par les quictances dont m'avez envoyé le double, lequel j'ay fait visiter par mon conseil, treuve sadicte demande extaincte et sans nul fondement, et ne seriés venir à jugement quelconque où l'on vous peust donner le tort. Parquoy tiens que, si la faictes avertir de sesdictes quictances, elle ne procedera plus avant en ses demandes ; ayns congnoistra qu'elle a esté mal informée d'en avoir fait poursuyte et vous laissera en paix.

Au surplus, Monseigneur mon bon frere, quant à l'allée dudit Gouverneur de Bresse, que requerés par vosdites lettres, elle est pour le present bien mal possible, pour les causes que par Challes vous ay escriptes et fait dire bien à plain. Au moyen de quoy, vous prie de le tenir pour excusé pendant que seray occupée en ceste guerre de Gheldres [1]. Et après il pourra satisfaire à vostre desir, si continuez en icelluy. Combien que, si la matiere que luy voulés communiquer estoit hastive, mieulx vouldroit que vous envoyissiés homme à vous feable devers luy, sans actendre ladicte allée.

Monseigneur mon bon frere, il me convient aussy que

1. On était sous le coup des craintes, inspirées par la prise d'Arnhem, craintes qui prenaient chaque jour plus de consistance. On attribuait aux subsides et aux promesses de la France les actes hostiles de Charles d'Egmont, qui soutenait une lutte ardente contre le duc de Saxe pour la possession de la province de Groningue.

je vous fasse mes doleances accoustumées du traictement que l'on me faict de pardellà : qu'est du tout contraire à ce que m'avez escript et fait dire tant de fois. Car quoy que aye sceu faire et recourir à vous, mes officiers ne seroient avoir ung double de riens qu'ilz aient affaire pour la conservacion de mes droiz en vostre chambre des Comptes ; ayns, suis advertye qu'on les traicte de pys en pys, et qu'on me usurpe journellement mes droiz et jurisdiction dont dois jouyr en vertu de mon traictié, evocant les causes des pays de Bresse et de Foucigny à Chambery et en vostre conseil en la premiere instance (dont les fermes des greffes se diminuent grandement) ; constituant officiers en mes terres ; retenant tousjours la place de Surpierre qui m'appartient ; composant mes subgectz à grandes sommes de deniers, dont les emolumens me doibvent appartenir, et faisant plusieurs aultres actes et exceptions contre la forme dudit traité ; que sont choses merveilleusement à mon regret et dures à supporter.

Si vous prie y vouloir pourveoir d'aultre sorte que jusques icy n'a esté faicte et de maniere que l'effect entresuyve vos bonnes parolles. Et je croy bien, Monseigneur mon bon Frere, que tout cecy ne procede de vous ny de vostre sceu, maiz ceulz qui le font n'ayment vostre bien ny honneur, et au lieu de vous cuyder servir, vous destruisent grandement, car, à la longue je ne le sçaurois supporter.

J'ay fait de grandes despenses pour vous en faire faire mes remonstrances par mes commis et deputez à diverses fois, et si n'y trouve nul amendement. Je vous prie de

rechief que y remediez sans dissimulacion. Et moyennant ce, me trouverés tousjours vostre bonne seur, preste à vous faire tous services à moy possibles.

Aydant Dieu, auquel je prie, Monseigneur mon bon Frere, vous donner ce que desirés.

Arch. Nord. Ibidem : Registre 10 ; minute originale sur papier.

CXXIII

MARGUERITE D'AUTRICHE AU DUC CHARLES DE SAVOIE

[Fin de l'année 1514.]

Elle accuse réception des lettres ducales. Elle a entendu, « sur la crédence d'icelles », le gouverneur de Bresse et l'écuyer Challes[1], lequel est chargé de porter à son maître la réponse de l'archiduchesse.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 7 ; minute originale sur papier.

CXXIV

MERCURIN DE GATTINARA A LOUIS BARANGIER

Bruxelles, 20 janvier 1515.

Le trésorier Diego Florès ne lui délivre pas l'argent nécessaire pour entreprendre son ambassade. Il se verra contraint de laisser partir ses collègues, sans espoir de les rejoindre, car il ne veut pas s'exposer au danger d'être pris par les coureurs de Robert de la Marck. Que le secrétaire et Laurent de Gorrevod, « à qui cette lettre est commune », se hâtent d'intervenir auprès de Madame.

1. Amé de Challes, écuyer, maître d'hôtel de Philibert II (en février 1498, Quinsonas, III, 10), envoyé par Charles II à Lautrec (20 août 1516. V. *Carlo II*, 11, n. 5).

Au dos : A Monsieur le maistre Loys Barangier, mon bon frere.

Monsieur le maistre, je suys *ad idem*, et trouve le Seigneur Diego Florès [1] *sicut erat in principio*, disant tout jour qu'il n'a poinct d'argent, mays qu'il en actend. Il pourra tant actendre que mon cas ne sçauroit estre prest à l'heure que les aultres partiront ; et ne suys pas deliberé trotter après tout seul pour le dangier de messire Robert [2], qui a prins le sieur du Rupt [3] et deux des Vauldrey [4] venantz par deça, et tient les champs de toutz coustez. J'en escrips à madame, comme verrez, que, s'il n'y ha aultre ordre, je me trouveray au deslogier des aultres tiellement que demeurray ; mays ma maladie me tiendra à la bourse. Et, pour ce, vous prie que, avec monseigneur le gouverneur [de Bresse], auquel ceste sera comune, veuillez presenter incontinant mes lettres à Madame [5], et faire despechier mon homme qu'il puisse

1. Trésorier et receveur général des finances de Marguerite. V. sup.

2. Robert de la Marck, seigneur de Sedan, duc de Bouillon, né vers le milieu du xve siècle, mort en 1536.

3. Antoine de Rupt, seigneur de Waury, secrétaire du connétable de Bourbon, agent de Philibert de Chalon et de Charles-Quint.

4. Jean de Vaudrey, seigneur du Pin, écuyer d'écurie de l'empereur; Louis de Vaudrey, capitaine, pensionné sur la Bourgogne (1508). Ils avaient d'autres frères : Charles, Claude, Antoine, Guillaume, sans parler de Jean, bâtard de Vaudrey.

5. L'archiduc Charles venait d'être émancipé et mis hors de tutelle, le 5 janvier ; or, le 19 suivant, il signait des instructions, suivant lesquelles ses ambassadeurs, Nassau, Sempy, etc., devaient aller féliciter François Ier et traiter de l'hommage qui lui était dû, à cause du duché de Bourgogne, du comté de Flandre, etc. Gattinara avait été adjoint aux ambassadeurs de l'archiduc, pour représenter Marguerite et son

retourner icy au gitte a fin que je sachie comant ma maladie se pourtera la nuyct qui vient, et que, celon ce, je me puisse disposer. Et vous prie qu'il n'y ait faulte, car, certes, je suys à plate bourse, et doys tout plein d'argent qu'il fault payer avant que partir. Et quant Diego Florès me poyera ce que m'est dehu, il ne me souldera pas grant argent pour faire long sejour ou voyage ny pour y fere gros frays. Et treuve que ma despence croist, car mon advocat m'envoye le filz de sa feme pour le conduyre avec moy en ce voyage : ce que ne luy puys refuser, à cause de mon procès [1]. Et à tant, je prie à Nostre-Seigneur vous doin bonne vie et longue.

Escript à Bruxelles, ce soir xxe de janvier 1515.

L'entierement vostre,

Mercurin DE GATTINARA.

père. L'archiduchesse écrivait à Maximilien : « Quant on a esté sur la depesche de ceste ambassade de France, Monseigneur et son conseil m'ont requis se povoir en icelle servir de mon president de Bourgoingne. Et je, congnoissant ledit president vous estre bon serviteur et à moy aussy, l'ay induyct et contraint, oultre son grey, pour austant qu'il desiroit retourner devers vous, accepter ledit voïage : ce qu'il a fait. Et j'espere que vous et moy n'aurons qu'honneur et service de son allée ; car par luy, suis seur, serés averty de toutes choses. » (*Corresp.*, II, 284-5.)

1. Gattinara, nommé président du Parlement de Dole, espérait finir ses jours en Bourgogne et, dans cette vue, avait acheté la seigneurie de Chevigny, près de Dole, à Claude de Champdivers pour la somme de 6000 francs. Mais invoquant la Coutume de la Comté, suivant laquelle un parent pouvait racheter par droit de proximité le château vendu par son parent, en rendant le prix et les frais raisonnables dans un an et un jour, deux nièces de Champdivers, Anne et Marguerite, mariées aux deux frères Claude et Nicolas de Cicon, voulurent reprendre Chevigny. Gattinara refusa d'être remboursé. Il fut assigné devant le bailli de

Arch. Nord. Ibidem : portef. intitulé : Lettres de Mercurin de Gattinara ; original et autographe sur papier [1].

CXXV

MERCURIN DE GATTINARA A LOUIS BARANGIER

Mons, 23 janvier [1515].

Le Parlement de Dole attend les ordres de Marguerite pour suivre l'affaire des seigneurs de Ray et de Neuchâtel. Bruits fâcheux répandus sur le compte de Gattinara. Conduite de la princesse d'Orange aux derniers États de Bourgogne; attitude de Guillaume de Vergy. Que Laurent de Gorrevod, à qui Barangier communiquera cette lettre, veille à ce que Marguerite d'Autriche fasse « une gracieuse réponse » à la princesse d'Orange. Gattinara n'a qu'à se louer des ambassadeurs de l'archiduc.

Au dos : A Monseigneur d'Aubigny, Maistre Loys Barangier, premier secretaire de Madame.

Monsieur le Maistre, je me recommande bien affectueusement à vous.

Dole. Gattinara déclina sa compétence et porta l'affaire devant le Parlement. Les demoiselles, suspectant le Parlement, demandèrent à l'archiduchesse d'évoquer la cause. Le Grand Conseil de Malines, saisi, condamna Gattinara à restituer Chevigny et à payer les frais (26 octobre 1515). Le président de Bourgogne ne se tint pas pour battu : au début de juin 1516, il interjeta appel à Marguerite, déclara les juges du Grand Conseil suspects. Après maintes péripéties, l'affaire, revenue devant le Grand Conseil, fut plaidée le 9 juillet 1517. Gattinara, comprenant qu'il serait encore condamné, partit pour Rome « pour se plaindre au pape ». La sentence déclara que « l'appellant avait appelé sans grief », 31 octobre 1517. *Arch. d'Etat de Bruxelles. Grand Conseil. Reg. n° 332 et 334 du Grand Conseil de Malines* : 26 octobre 1515-31 octobre 1517 : 1515, f°s 148-164 ; 1517, f°s 206-226 ; *Arch. Nord. Bourgogne*, B. 724, 728. — Sur ce procès, voir Walther, *Burg. Zentralbehörden*, 31-36.

1. Publ. par Le Glay, *Négoc. diplom.*, II, 9-10.

J'ay, ce jourd'huy, rancontré ce pourteur en chemin : qui m'a dict qu'il m'appourtoit des lettres. Et y avoit deux gros paquets qui s'adressoient touts à moy. Et l'ay fet retourner jusques en ceste ville pour ouvrir lesdits paquets et ay prins mes lettres, et vous envoye le surplus.

Messeigneurs de la Court m'ont escript vouloir tenir la main envers Madame qu'elle leur face responce sur sur ce qu'ils luy escripvent, et mesmes sus les lettres d'estat et sourceance, escriptes par l'Empereur touchant Monseigneur de Ray [1] et aussy Monseigneur de Neufchastel [2]. Et me semble que Madame leur doibt mander qu'ils facent justice, puis qu'ils ne daignent obtenir provision de Madame et qu'ils la vont chercher aillieurs, à la diminucion de son auctorité.

Madame la Princesse m'escript qu'elle n'a riens creu

1. Claude de Ray, chevalier, baron dudit lieu, seigneur de Vauvillers (1522), de Nant (1523) et de Soye (1531), de Roulans (1542); fils d'Antoine, seigneur de Ray et de Courcelles-sur-Augeon; mari d'Anne de Vaudrey; chambellan de Charles-Quint et conseiller de Marguerite (en 1524); chargé de plusieurs légations, en Allemagne et en Savoie (*Arch. Doubs*, B. 223, 475, 1673; *Nord. Chartes*, B. 441). En septembre 1514, Vergy l'avait envoyé à Maximilien, chargé de ses plaintes contre Gattinara (*Lettres de Louis XII*, IV, 368, 371).

2. Louis Ier d'Orléans, marquis de Rothelin, chevalier de l'ordre du roi, grand chambellan de France, gouverneur de Provence, etc., comte de Neuchâtel, ambassadeur extraordinaire en Suisse (1510-11, 1512), époux de Jeanne de Hochberg et père de François II d'Orléans, duc de Longueville (cf. Instruct. à Me Adrien de Salives, conseiller de Dole, de ce qu'il devra dire à l'archiduc Charles au sujet du procès pendant avec le comte de Verdemberg relativement aux seigneuries de Neuchâtel, Montrond, Bourguignon au comté de Bourgogne, *Arch. Nord*, B. 722 : 1515). Sur le rôle de Gattinara dans l'affaire Longueville, voir Walther, *Anfänge*, 195-6.

de ce que le gallant qu'est en cagie lui avoit vouleu donner à entendre : en quoy monsieur Guillet si est employé celon sa coustume, et est celluy qui ha induict le prisonier à monstrer le billet et à persuader celle impression, pour me cuyder donner la baste et que je fusse en male grace de touts coustés.

Mays, celon ce qu'elle m'escript et plus amplement vostre cousin, et maistre Hugues de Vers [1], je treuve les chosses bien disposéez : et l'hon desire mon retour, et elle demeure autant ma mye qu'elle fut jaydys.

L'hon a tenu les Estats [2], où elle c'est monstrée vertueuse et desirant le bien et l'honneur de Madame. Et entends qu'il n'y ha eu quelcunque plaintif à l'encontre de moy ny à l'encontre de la court, reservé contre Guillet ; et que Monseigneur le Mareschal [3], après que

1. Conseiller de Dole. — En 1510, mourait un Hugues de Vers, prébendier de Louvain (*Corresp.*, I, 345), et en 1512, une information judiciaire était ouverte contre Me Pierre de Vers, procureur général de l'archiduchesse au Comté de Bourgogne (*Arch. Nord*, B. 746).

2. A Salins, le 16 janvier 1515 : vote d'un don gratuit de 40.000 francs à l'empereur, de 3.000 francs à Marguerite, de 1.000 à l'archiduc dont on ignorait l'émancipation (v. Clerc, *États généraux*, 259 et suiv.).

3. La guerre était, à cette époque, violemment allumée entre Guillaume de Vergy et Gattinara. Selon l'expression du président de Dole, il y avait « deux chefs au pays », l'un représentant les légistes de la bourgeoisie, l'autre la noblesse. Le maréchal allait accuser le parlement et son président de trahir Marguerite par de secrètes intelligences avec la France et il tenait dans ses prisons une femme chargée de faire cette révélation sensationnelle. L'aristocratie du pays voyait de mauvais œil se développer l'influence des robins étrangers à qui la souveraine de la Bourgogne déléguait le plus volontiers ses pouvoirs. — On peut rapprocher de cette lettre de Gattinara une lettre de Vergy à Marguerite, Salins, 2 février 1515 (*Arch. Nord. Missives* : portef. 26).

madame la Princesse ha esté partye des Estats, ha fet choisir aulcuns, tant de l'eglise que des nobles et des villes, pour dresser aulcunes memoires pour envoyer devers Madame ; mais vostre cousin si trouvera et verra comment les chosses passeront.

Monseigneur de Rye [1] et maistre Anthoine Salive [2] si sont portez vaillantment comme bons champions, en soubstenant l'austorité de Madame et de la court; et madite Dame la Princesse ha pourté la banniere. Elle escript à Madame, comme verrez. Et ferez bien, avec monseigneur le Gouverneur, auquel communiquerez cestes, de tenir main que Madame luy face une gracieuse responce et qu'elle luy escripve une bonne lettre, la merciant du bon debvoir qu'elle ha fet en gardant et preservant son austorité et la priant y vouloir continuer.

Et tiendrés main que le pourteur soit despechié pour me venir trouver à Reyns, avant que nous en delongions. Vous dirés a Madame que de nostre chargie n'ay riens entendu, oultre que luy escripvis de Bruxelles, n'y vehu plus avant, combien que messeigneurs [3] me font très bonne chiere ; et au matin disné avec monseigneur de Nassou et, le soir, je tiends ma riegle. Et actendions

1. Simon de Rye, premier chevalier ou chevalier d'honneur du parlement de Dole, mort en 1528 (*Arch. Nord*, B. 2252).

2. Antoine de Salives, licencié en droit, seigneur de Cerre-les-Norroy, commissaire ponr les limites de Lorraine (septembre 1513), conseiller au parlement de Dole (*Négoc. diplom.*, I, 560), conseiller de Marguerite (*Ibid.*, I, 270-1).

3. Les ambassadeurs de l'archiduc Charles : Nassau, Sempy, le doyen de Cambrai Michel Pavie, etc.

nouvelles du courrier, que reconstrasmes iher, venant de Paris, qui debvoit estre ce matin au lever de monseigneur, pour sçavoir s'il a apporté nostre saulfconduict.

A tant, je prie à Dieu qu'il vous ait en sa garde, et que je soys recommandé à tout le monde.

Escript à Mons, ce soir XXIIIe de janvier.

L'entierement vostre,

Mercurin DE GATTINARA.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 26; original et autographe sur papier, portant au dos des restes de cachet en cire rouge.

CXXVI

MERCURIN DE GATTINARA A MARGUERITE D'AUTRICHE

Paris, 14 février 1515.

L'ambassadeur de Marguerite n'espérait pas pouvoir écrire par la poste du jour; mais, celle-ci ayant été retardée, il met à profit ce retard pour raconter à sa maîtresse l'audience de la reine Claude; tracer le portrait de la nouvelle souveraine, « bien petite et d'étrange corpulence »; donner un aperçu de la conférence des envoyés de l'archiduc Charles et de lui, Gattinara, avec le chancelier et les commissaires du roi de France. Enfin, il signale à sa maîtresse ses embarras d'argent, « car les eaux sont basses... et y a nouvelles qu'après les brandons, le roi disposera de conduire la reine à Blois pour illec faire sa gesine ».

L'ambassadeur ajoute à sa lettre le post-scriptum suivant :

...Madame, j'ay dressé mon paquet à Monseigneur le gouverneur de Bresse, soubz couleur qu'il y avoit gros paquet de lettres pour envoyer en Bourgogne, et afin que

l'hon ne cuidast que je vous escripvisse grand chosse [1], et aussy qu'il me semble que le paquet n'en sera pas si tost ouvert et visité. Et entretiendray ce trein, si vous ne me mandez le contraire ; c'est, ce me semble, le plus sehur, actendu que n'ay pas les postes à mon commandement ; lesquelles aussy ne sont encoures dressées et nous fault escripre par messagiers. Et seroit bon que vous fissiés parler au maistre des postes [2] que celluy qu'il envoyera, pour demeurer auprès de l'ambassade à despechier, ait chargie toutjour de prendre mes lettres à part, et les fere tenir audict maistre des postes pour les vous delivrer sehurement...

Arch. du Nord. Ibidem : portef. intitulé : Lettres de Mercurin de Gattinara. Original et autographe sur papier [3].

1. Gattinara n'avait pas à sa disposition la poste officielle, car il n'était que le représentant de Marguerite, adjoint à l'ambassade envoyée par le prince d'Espagne. — La correspondance personnelle de Marguerite était, d'ailleurs, surveillée. Le 18 janvier 1516, Maximilien invitera son petit-fils à enjoindre au maître de postes de ne plus apporter d'entraves à cette correspondance, et de faire remettre directement à la princesse les lettres qui lui étaient adressées (Van den Bergh, *Corresp.*, II, 339).

2. La famille de Taxis avait en quelque sorte le monopole des postes impériales. David était maître des postes en 1509 ; Franz de Taxis est désigné comme occupant cette charge en juin 1515 (*Arch. Nord. Missives*, portef. 30 : on lui confie des lettres closes de Charles).

3. Cette longue et célèbre lettre a été publiée par Le Glay (*Négoc. diplom.*, II, 52-8).

CXXVII

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Genève, 6 mars [1515].

Remercîments pour les deux lettres reçues par l'entremise de Montjouvent et de Picquet [1], et pour les déclaration qu'elles contiennent. Créance sur Laurent de Gorrevod.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 2 ; original sur papier portant signature autographe.

CXXVIII

LAURENT DE GORREVOD AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Gand, 4 avril [1515].

Il annonce l'émancipation de l'archiduc Charles d'Autriche. Il a obtenu que le duc de Savoie fût compris et nommé dans les protocoles du traité que le jeune prince d'Espagne vient de signer avec le roi de France, traité de paix et d'alliance matrimoniale.

Au dos : A mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc de Savoye.

Mon très redoubté seigneur, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Monseigneur, despuis trois mois en çà, comme sçavés, monseigneur l'archiduc fut mis hors de mambournie et reconnu prince en ses pays de pardeçà [2].

Monseigneur, je tiens que soiez assez adverty tant des traictez, que se sont empuys concluz entre ledict seigneur

1. Antoine Picquet, chevaucheur de l'écurie du duc Charles.
2. Sur l'émancipation de Charles, voir Henne, II, 67-70.

prince et madame Renée de France, que aussi de traicté de paix et alliance entre eux deux [1]. Et ont esté denommez les alliez dung costé et daultre ; et, pour vous fere service, monseigneur, jay sollicité et tin main que monseigneur le prince de Castille vous a nommé pour ung de ses alliez et que, de sa part, avés esté comprins et denommé audict traicté ; et crois quil sera besoing que envoiez voz lettres patentes dagreation [2]. Mais vous serez du tout adverty par mondict seigneur le prince et madame vostre seur : lesquelz je tiens vous en escripront, incontinant que les ambassadeurs, que sont en France [3], seront de retour.

Monseigneur, vous plaise me mander et commander voz bons pleisirs, et je les accompliray de tout mon pouvoir, Aydant Dieu, ouquel je prie vous donner, mon très redoubté seigneur, très bonne vye et longue.

Escript à Gand, le ɪvᵉ jour d'apvril.

Vostre très humble et très obeissant subiect et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Archivio di Stato di Torino. Lettere particolari : Gorrevod. Original sur papier avec signature autographe.

1. Allusion au traité de Paris du 24 mars 1515, dont le texte (publié par Du Mont, IV, 1ʳᵉ partie, 199 et suiv.) repose aux *Archives du Nord* (*Trésor des Chartes. Traités*, B. 375). Sur les négociations de ce traité fameux, voir Henne, II, 118-121.

2. Ces lettres d'agréation, relatives au traité de Noyon, conclu entre le prince d'Espagne et le roi de France et qui nommait le duc de Savoie parmi les alliés de Charles de Castille, sont aux *Archives du Nord* (*Traités*, B. 377).

3. Nassau, Sempy, Michel Pavie, Philippe Dalle, Caulier, Gattinara et Gilles van den Damme.

CXXIX

[CLAUDE DE RAY ?] A MARGUERITE D'AUTRICHE [1]

[Mai 1515.]

Les Suisses ont prorogé leur diète jusqu'après Pâques ; ils sont fort mécontents du traité d'alliance, conclu entre l'archiduc et le roi de France, et de l'envoi d'ambassadeurs impériaux à la cour de François Ier. Sans l'assistance pécuniaire de Laurent de Gorrevod, Guillaume de Vergy aurait dû vendre chevaux et bagages pour payer ses hôtes.

... Madame, touchant les seigneurs des Ligues, vous avez esté advertie comme ilz ont prolongé leur journée jusques à trois sepmaines après Pasques, et ne scet l'on comme ilz en voudront faire [2]. Ilz sont fort malcontants de l'appointement qui s'est fait avec Monseigneur l'Archiduc, et disent que c'est contre eulx. Ilz ont aussi esté marry que la Majesté de l'Empereur avoit aussi envoyé une ambassade à Paris devers le Roy de France [3]. Je ne

1. Le nom de l'auteur de la lettre manque ; mais elle paraît émaner d'un personnage attaché à Vergy, en tous cas d'un Bourguignon, comme Ray.

2. Le traité, signé à Paris le 24 mars (v. sup.), fut proclamé à Notre-Dame, le 8 avril, jour de Pâques. On s'explique la déception et la fureur des Suisses, en apprenant cet accord. Précisément, trois représentants du duc de Savoie, Lancelot de Montdragon, Jean de la Forest, abbé de Nantua et de Payerne, et le secrétaire Pierre Lambert venaient de hasarder une démarche, auprès de la diète de Berne (25 mars), en vue de rétablir la bonne intelligence entre la France et les Cantons. Les députés des Ligues avaient pris la proposition *ad referendum*. Ils répondirent, au bout d'un mois, par une fin de non recevoir à cette offre de médiation (diète de Berne du 29 avril).

3. En réalité, le seul Gattinara représentait l'empereur et sa fille (v. Marguerite à Maximilien : *Corresp.*, II, 284-5).

sçay si sela leur pourroit donner quelque occasion d'appoincté avec le Roy.

Madame, Guillaume de Vergy m'a escript que, se monseigneur le Gouverneur de Bresse ne luy eust aidier et qui n'eust respondu aux hostes dudit Guillaume de Vergy à qui il doit, ilz luy eussent fait vendre ses baghes et ses chevaulx [1]. Si il avoit esté prisonnier de guerre et il s'en venoit à pied ou sus ung courtault, je n'y auroye pas tant de regret que de s'en venir d'un si bon pays que les pays de Pardelà et estre serviteur d'ung si grant ministre et prince, cómmil est, et à qui il n'a point fait de faulte.

Ma Dame, je vous avoye escript et supplié que sur ce qu'il m'estoit deu pardelà à cause de mon service, là où je n'ay espargner mon corps ni mes biens, que l'on payast ceux à qui il se devoit de mesdits debites, car, de moy, si je l'eusse peu faire, je n'eusse point tant atandu. Et, si vostre plaisir est, Madame, ne serez marye de ce que je vous en escrips...

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille, Collection des Lettres missives : portef. 7 ; fragment de lettre sans date ni signature.

1. Baghes, bagages. — Le 19 juin 1514, Marguerite s'excusait de ne pouvoir payer à Vergy le supplément de pension que l'empereur lui avait accordé : elle lui avait donné mille francs sur les 3000 votés par les États (*Corresp.*, II, 263).

CXXX

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 8 juin 1515.

Ils rappellent les lettres de l'archiduchesse, obtenues par Gorrevod et déclarant qu'elle n'a jamais entendu ni voulu que le sel de Tourmont ait cours dans les limites de la saunerie de Salins. Ils se plaignent de ce qu'en dépit de sa promesse, Marguerite vienne de permettre la vente du sel de Tourmont dans la ville de Morges et pays d'alentour. Préjudice qu'une telle mesure peut causer à la Grande Saunerie ; conséquences à redouter d'une concurrence fatale. Réfutation des griefs soumis à la souveraine par les gens de Morges. Gorrevod est prié d'intervenir.

Au dos : A nostre très honnoré seigneur, monseigneur le gouverneur de Bresse, pardessus des officiers de la saulnerie de Salins.

Nostre très honnoré seigneur, à vostre bonne grace très humblement nous recommandons.

Monseigneur, nous vous tenons racords des lettres que madame nostre souveraine princesse nous escripvit dernierement, à votre bon moyen et pourchas, sur l'advertissement que vostre lieutenant en ceste saulnerie vous avoit fait touchant le vendaige et distribucion du sel, qui se fait et forme en la saulnerie de Tourmont [1], ès limites

1. Tourmont, village du canton de Poligny, Jura. — D'après un procès-verbal de visite de la source salée, on peut supposer que cette saunerie avait été exploitée anciennement (*Arch. de la Côte-d'Or*, B. 11199). La source de Tourmont jaillit tout à coup par un jour d'orage, à la fin de septembre 1447. Mais, à la suite de la visite faite par les

de cestedite saulnerie ; par lesquelles elles nous escript que jamais elle n'a entendu ne entend ledit sel de Tourmon devoir avoir cours ne distribucion ès dites limites, et que, en faisant le contraire, nous eussions à y pourveoir, et donne ordre par tous bons moyens raisonnables, comme plus aplain le contiennent les lettres de nostredite souveraine dame : desquelles vous envoyons la copie : que, nonobstant, madite dame, depuis sesdites lettres à nous escriptes [1], a ouctroier à ses subgetz, manans et habitans de la ville de Morge ou pays de Vaulx [2], certaines ses lettres patentes, par lesquelles, sur leur tel quel donner entendre, elle leur permet qu'ils puissent mener, vendre et distribuer dudit sel de Tourmont en ladite ville de Morge et ou pays à l'environ.

Et pour ce, monseigneur, que, en faisant ce que dit est, seroit au très grand interrest et dommaige de madite dame et de cestedite saulnerie, et de grosse consequence pour l'advenir, en ce mesmement que la lymite dudit pays de Vaulx est la principale de ceste dite saulnerie,

officiers des comptes du duc Philippe le Bon, en avril 1448, la source fut close. Les choses restèrent en l'état jusqu'au gouvernement de Marguerite d'Autriche (*Arch. Doubs*, B. 291, 295, 313).

1. Marguerite aux officiers de Salins : « N'avons jamais entendu ny entendons que lesdits de nostre saline de Tourmont doyent distribuer leur sel en la limite de nostre Granct Saulnerie » (*Arch. Doubs*, B. 313).

2. Marguerite s'entendit avec les habitants de Morges, et leur donna l'autorisation de s'approvisionner à Tourmont de tout le sel dont ils auraient besoin ; de plus, elle leur permit de faire établir un chemin « pour conduyre ledict sel par la montagne du prioré de Moutieu (Mouthe)... et d'illec jusques au lieu de Savoye... » (Lettre du 24 mars 1515. *Arch. Doubs*, B. 313).

laquelle a beaucop couster à ladite saulnerie à acquerir [1] ; que d'icelle procedent les deniers plus prestz et contens pour fournir et satisfaire à la despense ordinaire de cestedite saulnerie (ce que ne sont d'autres, comme de celle du duchié de bourgoingne, car des sels qui se distribuent l'on nen est paier que de trois mois en trois mois, encoires à difficulté et n'a l'on du sel qui se vent et distribue oudit duchié que XXIIII sols la charge [2] ; et si n'est la distribucion en icelle que par permission du roy de France à temps [3] et tellement que le sel, qui se distri-

1. Le « cours du sel » de Salins fut acquis à grands frais dans le pays de Vaud. En 1467, les Vaudois menacèrent de s'approvisionner de sel marin. Averti du danger, le Conseil de la saunerie envoya une députation qui visita Lausanne, Iverdon, Neuchâtel et Morges ; le 2 mai 1468, un traité fut signé à Lausanne par le président de Bourgogne, le gouverneur de Vaud et un chambellan du duc de Savoie : il portait que dorénavant, au lieu du sel d'Amont précédemment fourni, la saunerie délivrerait du sel Bouchet pour le prix « de trante ung gros, monnoie de Savoie », la charge (*Arch. Doubs* : délibération du Conseil de la saulnerie, 6 mai 1468, B. 187, f°s 57 et ss. ; *Ibid.*, f°s 12 v°, 21, 36-45).

2. Dès le XIVe siècle, Bourgogne ducale et Charolais sont fournis de sel de Salins. Mais, dans ces pays, comme dans toute la France, le sel était soumis à la Gabelle, et la vente s'en faisait en gros à une vingtaine de greniers tenus par des marchands privilégiés. D'où la nécessité pour la saunerie d'abaisser le prix de sa fourniture. Elle en vint à substituer au sel de Rosières un sel particulier, dit de Grenier (*Arch. Doubs*, B. 187, f° 2 v°), à cause de la concurrence du sel de Poitou (sel marin).

3. La paix conclue entre la France et l'Empire, Louis XII consentit, le 12 août 1501, à la requête de l'ambassadeur de Maximilien et de Philippe le Beau, à proroger pour six ans l'usage du sel de Salins en Bourgogne. Plus tard, il accorda semblables autorisations pour un nombre d'années variable. Après avoir levé la permission en 1513, il la rétablit en 1514. François Ier la confirma le 23 avril 1515 (*Arch. Doubs*, B. 284).

bue oudit pays de Vuaudx, se vent xxx sols estevenans la charge, et se n'est pas de telle grosseur que celle qui se vend et distribue oudit duchié [1]) ;

Item que, en distribuant de deux selz et de deux saulneries en icelluy pays de Vuaudx, il y pouroit avoir concurance entre les marchans : lesquelx pouroient broiller l'ung l'autre, de sorte que, par succession de temps, pouroient estre cause de la perdicion de ladite limyte : qui seroit, comme dit est, de très grant interestz et dommaige de ceste dite saulnerie et des rentiers tant d'eglise, nobles que autres prenans rentes en icelle, et par consequent le divin service diminueroit grandement [2].

Monseigneur, lesdits de Morge ont donné entendre à nostre dite souveraine dame qu'ilz ne pouvoient avoir et recouvrer en cestedite saulnerie sel à souffisance pour leur usaige et forniture, et du pays à l'environ, et que la quantité ordinaire ne peult fournir à beaucoup prez pour leur dict usaige. Certes, monseigneur, ilz n'eurent jamais quantité de sel limitée, et, s'ils en ont eu quelque

1. Ce n'était plus de sel Bouchet, mais de sel Moitenal que l'on fournissait, en 1515, les « limites de Savoie » (*Bibl. Nat.*, Moreau 1046, f° 146 v°).

2. Le prince avait, en ce qui touche les sauneries salinoises, deux sortes de co-propriétaires : les Parçonniers (partages d'Auxerre, de Vignory, de Chalon) et les Rentiers du Puits-à-Muire. Parmi ceux-ci il y avait un certain nombre de nobles et des établissements religieux. Lorsque le souverain poursuivit systématiquement la réunion entre ses mains de tous les quartiers ou de toutes les portions de rentes, des difficultés canoniques surgirent : une enquête, menée par l'évêque de Bâle et par Saint François de Sales, aboutira à la décision prise à Baume, le 13 novembre 1609 : elle admettra la légitimité des ventes et des échanges faits ou à faire par des maisons religieuses.

faulte, jamais n'en firent doleance en cestedite saulnerie : et quoy qu'ilz dient par leur exposé, ils n'en ont eu aucune faulte. Car ilz et les aultres dudit pays de Vuaudx ont adez estez preferez et avanssez avant tous aultres marchans et levant sel en ceste dite saulnerie, et bien fourniz, et n'est, l'une des années pourtant l'autre, que l'on ne distribue oudit pays, de dix sept à dix huit mil charges de sel : qu'est une grosse quantité en regard à la petite extendue dudit pays, comme il vous pourra apparoir par l'extrait, par nous sur ce fait depuis six ans derrier passez ençà, que vous envoyons avec cestes.

Monseigneur, nous vous supplions avoir regard ès choses dessusdites, et d'icelles, pour vostre acquit et le nostre, en faire remonstrance à nostredite souveraine dame, que lesdites lettres patentes ne sortissent aucun effet [1], et le dommaige d'elle et ceste sadite saulnerie soit evité, et que, doiresnavant, il vous plaise tenir main, quant telles impetracions se vouldront faire, elles ne soient faictes sans l'advis de vous et autres ses officiers en ceste dite saulnerie.

Monseigneur, nous prions le benoist Createur, qui vous doint ce que plus desirez et accomplissement de voz bons desirs.

Escript en la saulnerie de Salins, le VIII[e] jour de jung l'an XV[c] et quinze.

Voz très humbles serviteurs, les officiers de la saulnerie de Salins.

Arch. du Doubs, B. 196, f° 68. Original sur papier.

1. Le 26 septembre 1515, Marguerite révoqua l'autorisation donnée aux gens de Morges (*Arch. Doubs*, B. 313).

CXXXI

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 17 septembre 1515.

Ils se plaignent qu'en dépit des lettres patentes et des lettres closes, que Gorrevod a obtenues de Marguerite d'Autriche, les employés des salines domaniales de Tourmont et de Montmorot fassent vendre et distribuer leurs sels dans les limites de la saunerie.

Au dos : A nostre très honnoré seigneur,...

Nostre très honnoré seigneur,...

Monseigneur, nous vous tenons racords des lettres patentes et closes [1], obtenues de madame nostre souveraine princesse à vostre bon moyen et pourchas, à ce que ceulx qui ont charge des saulneries de Tourmont et Monmorot [2] n'eussient à vendre et distribuer les selz qui se font en icelles en la lymite où se distribuent les selz de ceste saulnerie ; et, combien que du contenu esdites lettres patentes et closes, par fois reiterées l'on ayt advertiz lesdits ayans charges d'icelles saulneries de

1. V. ci-dessus lettre du 8 juin 1515 (Les lettres de Marguerite sont aux *Arch. Doubs*, B. 313).

2. Montmorot est un gros village du canton de Lons-le-Saulnier. — En 1514, Marguerite fit ouvrir le puits, bâtir une berne (salle d'évaporation), sous la surveillance de son chambrier, Jean Jeanneal. Bientôt, en raison des réclamations que nous voyons ici formuler par les officiers de Salins, l'archiduchesse dut renoncer à son exploitation. Toutefois, elle tenta de remettre l'usine en activité en 1520, mais sans plus de succès, semble-t-il (État de la terre de Montmorot en 1520. *Bibl. Nat.*, Colbert-Flandres, 2 C, f° 7).

Tourmont et de Montmorot du bon vouloir et plaisir de nostre dite souveraine dame, qu'est qu'elle ne veult ny entend lesdits selz desdits Tourmont et Monmorot estre venduz et distribuez ès limites de ceste dite saulnerie, neamoings iceulx ayans charges desdictes saulneries, en contrevenans au bon vouloir et plaisir de madite dame, vendent journellement leurs selz esdites lymites de ceste saulnerie au très grand interestz et dommaige d'icelle, et plus pouroit en y contrevenans, se pourveu n'y estoit, attendu que nous avons grande quantité de sel en estre en ceste saulnerie [1]. A ceste cause, monseigneur, vous en advertissons, affin que vostre plaisir soit en advertir nostredite souveraine dame et que son bon vouloir soit en escripre bien acertes ausdits ayans charges d'icelles saulneries de Tourmont et Montmorot, à ce qu'ilz ayent à obtemperer à ces dites lettres patentes et closes [2].

Nostre très honnoré seigneur, nous prions le Createur qui vous doint bonne vie et longue.

Escript en la saulnerie de Salins, le XVIIe jour de septembre XV^c XV.

Voz très humbles serviteurs, les officiers de ladite saulnerie.

Arch. du Doubs, B. 196, f° 70 v°. Original sur papier.

1. Dans « l'étuaille », magasin où l'on conservait les salignons et le sel « trié » (en grains).

2. Ces nouvelles réclamations des officiers de Salins obligèrent Marguerite d'Autriche à renoncer à l'exploitation des sources de Tourmont et de Montmorot : elle révoqua l'autorisation donnée aux gens de Morges et donna l'ordre aux sauniers de Tourmont et de Montmorot d'abandonner le travail (*Arch. Doubs*, B. 313).

CXXXII

MERCURIN DE GATTINARA A LAURENT DE GORREVOD ET A JEAN DE MARNIX

Malines, 27 septembre [1515].

Laurent de Gorrevod a eu tort de ne point ouvrir un paquet à lui adressé en l'absence de Gattinara : celui-ci lui renvoie ses lettres. Il importe de sauvegarder les droits et l'autorité de l'archiduchesse. Que Marguerite mette sous séquestre les biens possédés en Bourgogne par le duc de Würtemberg et le comte de Fürstenberg. Question de Châtillon-sous-Maîche. Calomnies de Philippe de Chassey.

Au dos : A Messeigneurs, Monseigneur le Gouverneur de Bresse, baron de Montanay et de Marnay, et maistre Jehan de Marnix, seigneur Thoulouze, secretaire de Madame.

Messeigneurs, je me recommande à vostre bonne grace.

J'ay par ce pourteur receu ung paquet de Bourgongne qui s'adressoit à moy, et, en mon absence, à vous, Monseigneur le Gouverneur. Et combien qu'il vous ait esté presenté par ledit porteur, ne l'avez voulsu ouvrir ; ains me l'avez envoyé : qu'entends avez fait pour moy fere honneur ; dont vous mercye. Mays il eust esté plus seant que vous l'eussiés ouvert pour pourveoir plus promptement aux despechies neccessayres. Toutesfoys puys qu'il vous a pleu de m'envoyer, je l'ay ouvert, et, avec les lettres qui s'adressoient à moy — lesquelles vous envoye, — ay trouvé audit paquet les lectres adressantes à Madame et deux aultres paquets : l'ung adressant à vous,

monseigneur le Gouverneur, et l'aultre à vous, monseigneur de Thoulouze : lesquelles semblablement envoye avec cestes, afin que, le tout bien vehu et consideré, puissiés conclure avec Madame les moyens et remedes qu'il faut tenir pour pourveoir à la conservacion de l'autorité de madite Dame.

Et pour mon avis, celon ce que les deputez et commis m'en escripvent, comme verrez, suys d'aultre opinion que ne sont lesdits deputés : car, de soy abbuser tout jour et renvoyer devers l'Empereur il ne sera jamais jouir et l'auctorité de madame demeurra blessé. Mays suys d'advis que, ensuyvant le mandement dernierement despechié à la Haye [1], quant à Messeigneurs les Duc de Wirtemberz [2] et conte de Furstenberz [3], qui ont des biens assez en la subgection de Madame, et qui tiegnent des places et villages qui ne sont poinct fortz, actendu leur reffuz de rendre les places par eux prinses, que Madame face despechiés ung nouveau mandement de main mise, faisant narracion de tout ce qu'est faict, et pregnant couleur sur leur desobeissance et reffuz, fere mectre soubs la main de Madame touts les biens qu'ils tiegnent ou

1. V. lettre de Marguerite à Maximilien, datée de la Haye, le 10 juillet 1515 (*Corresp.*, II, 290).

2. Ulrich VI, né en 1487, duc de Würtemberg de 1498 à 1520, puis de 1534 jusqu'à sa mort en 1550. — Sur lui, voir lettre précitée du 30 août 1513.

3. Guillaume, comte de Fürstenberg, avait servi Maximilien (1502) et Philippe le Beau (1506). L'empereur l'avait envoyé avec les troupes bourguignonnes contre les Vénitiens en 1508 (*Corresp.*, II, 348-9; *Négoc. diplom.*, I, 38, 189-91 ; II, 226).

peullent tenir en la subjection de madite Dame, tant de leurs propres heritage que de ceulx qu'ils ont presentement usurpez ; en faisant deffence à touts subjects et reddevables de non leurs rien payer de leurs rentes, censes, tailles et reddevances, à payne de payer le double ; en commectant quelcung à la reception desdites rentes, avec charge d'en rendre bon compte et reliqua au prouffit de celuy à cui il appartiendra, et que celluy à qui l'hon bailliera la charge de ladite main mise et de percevoir lesdites rentes, soit homme receant et qu'il baille bonne caution.

Et soit icelle mainmise limittée, pour tenir lesdites pieces soubs la main de Madame, jusques à ce que lesdits Duc de Wirtembers et conte de Furstembers, chascun à son endroit, aient remis ès mains de madite Dame les pieces par eulx usurpées et occupées audit conté [1],

1. Le duc de Longueville, comte de Neuchâtel, venait de réclamer au Parlement de Dole la restitution de ses terres de Bourgogne (Châtillon-sous-Maîche, Vercel et Vennes) confisquées par Maximilien et dont l'empereur avait fait cadeau au comte de Fürstenberg. Après sa mort, sa femme, Jeanne de Hochberg, énergiquement soutenue par la cour de France, poursuivit cette affaire. Maximilien révoqua la donation faite au bénéfice de Fürstenberg et remit à Marguerite les seigneuries de Neuchâtel en Comté, Neuf-Urtière, Montrond et Bourguignon sur lesquelles le duc de Würtemberg élevait des prétentions. C'était un acheminement vers la restitution, car Louis XII avait confisqué sur l'archiduchesse les comté et terres de Charolais, Château-Chinon, etc. Le traité de Noyon réalisa en partie l'accord, prévu déjà par le traité de Paris (*Arch. Nord*, B. 721, 374, 388). La réunion de Vercel, Vennes, Usie, Morteau, du château-neuf de Vuillafans au domaine comtal fut prononcée par ordonnance de Marguerite en 1518 : la duchesse de Longueville conserva Chaussin, La Perrière et quelques autres places. Naturellement, Fürstenberg et Ulrich de Würtemberg se jugèrent lésés. Le duc en appela à l'archiduc

ensemble les prinses et levées qu'ils en ont perceuz, et faict reparacions des dommages et interets supportés à cause desdits prinses.

Et me semble que ce mandement se doit exequutés le plustot que fere se pourra, afin que eulx memes se aillent plaindre devers l'Empereur. Et puys qu'il m'en fault aller devers luy, je pourray pourter toutes les pieces, afin que s'ils se viegnent plaindre, moy estant là, que j'en puisse repondre et informer l'Empereur, comme il appartient ; et que la restitucion desdites places soit faicte ès mains de madite Dame avant qu'elle baille main levée ausdits Duc et Conte.

Au regard de Chastillon sous Maiche [1], pour ce que je n'ay point vehu le besoigner de monseigneur de Montbaillon [2], que l'on m'escript estre au paquet de vous, Monseigneur de Thoulouze, et aussy que celluy qui tient ledit Chastillon n'a nulz bien riere Madame, il y fauldra aller par aultre moyen ; car qui ne pourra avoir la place par doulceur en lui baillant quelque recompense, à quoy se fault essayer, il fauldra fere deffence aux subjects de non leur bailler aulcung vivres, ne assistence.

Charles (*Arch. Nord*, B. 722). Quant au comte, son différend au sujet de ses terres comtoises, dont Vercel, n'était pas terminé en 1521 (*Ibid.*, B. 733 : 1518; et 735, 27 février 1521). Sur cette affaire extrêmement complexe, voir L. Febvre, *Philippe II...*, 52.

1. Châtillon-sous-Maîche, dont le château en ruines se dresse sur un massif isolé entre le Doubs et le Dessoubre (canton de l'arr. de Montbéliard, Doubs).

2. Simon de Quingey, ancien page du Téméraire, prisonnier de Louis XI (Commines, I, 36, 189), seigneur de Montbaillon, plus tard chevalier d'honneur du parlement de Dole (1518 : *Arch. Nord*, B. 2252), commis ur les domaines et finances et premier maitre d'hôtel de Marguerite.

Et y fauldray mectre bon guet, que si aulcung d'eulx sortist pour venir recouvrer des vivres, qu'ils puissent estre attrapés : et qui pourroit mesmes attraper Florimont [1], ce seroit le secret pour en avoir une briefve fin; mays il fauldroit que cest affere fu conduict bien secretement et que nulluy n'en sceut riens que celluy qui auroit la charge de ce fere.

Et c'est mon advis pour ceste heure, soubs la bonne correction de Madame et de vous aultres, Messeigneurs de son Conseil.

Messeigneurs, j'escripvis iher une lectre à Madame touchant mon affere contre Philippe de Chassey : et treuve bien estrange que, à l'appetit d'un tiel galant, je soye ainsy parmené que je ne puisse avoir ung appointement de justice sur ma requeste et mesmes de matiere que touche à l'honneur. Je ne sçay, puys que je suys ainsy traicté, comant l'hon parmeneroit ung aultre petit compagnon.

Je ne me veuil poinct recommander en ce à monseigneur le Conte, car j'ay reconnu que c'est le grand Dieu dudit Chassey ; mays je vouldroye bien prier à vous deux qu'il vous plaise tenir la main que Madame me pourvoye

1. Melchior de Reinach, écuyer, seigneur de Florimont, d'Amoncourt et de Sainte-Marie en Chaux, capitaine de Châtillon (*Arch. Doubs*, B. 402 : acte de 1532).

En 1517 ni Fürstemberg ni Reinach n'avaient lâché les seigneuries qu'ils avaient prises en Comté sur feu Longueville. Le 28 avril 1517, Maximilien écrivait à Marguerite que Reinach s'en rapportait à l'arbitrage de M. de Berghes pour fixer l'indemnité à recevoir, moyennant abandon de Châtillon (*Corresp.*, II, 349). Reinach obtint 5.000 francs (4 juillet 1517 : *Arch. Nord*, *Bourgogne-Comté*, B. 726).

de justice, celon que luy ay escript par mes lectres [1] : lesquelles estoient enctourés en ung paquet que mon homme a baillié à ung serviteur de Monseigneur de Besançon [2], nommé Philibert : et s'il ne les avoit baillé, l'hon les luy pourroit demander.

Et sur ce, messeigneurs, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint l'entier de vos desirs.

Escript à Malines, ce XXVIIe jour de septembre.

Vostre serviteur, frere et amy,

Mercurin de Gattinara.

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portef. intitulé : *Lettres de Mercurin de Gattinara ;* original et autographe sur papier portant traces de cachet en cire rouge.

CXXXIII

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 3 mars 1516.

Le trésorier Jacques Luc [3] vient de partir pour les Pays-Bas. Les affaires de la Saunerie vont bien.

Arch. du Doubs, B. 196, f° 74. Original sur papier.

1. Nous avons déjà signalé les aventures de Chassey, trésorier de Dole et receveur de Bourgogne, dont la détention avait mis aux prises Vergy et Gattinara. — Chassey prétendait avoir à se plaindre du parlement de Dole (Marguerite envoie à Maximilien l'avis du Grand Conseil de Malines abolissant ces plaintes : *Corresp.*, II, 282 : 1515 et non 1514).

2. Antoine de Vergy, élu archevêque de Besançon à l'âge de quatorze ans, en 1502, tandis qu'il étudiait à l'Université de Dole, avait pris possession de son siège en 1513. Mais, n'étant point apte à recevoir la consécration, il fut envoyé par son père à la cour des Pays-Bas. Il devait se faire sacrer en 1517.

3. Jacques Luc, de Poligny, trésorier général de la saunerie de Salins

CXXXIV

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 22 juillet 1516.

Avertissements reçus avec reconnaissance. Envoi de J. Grant vers Marguerite, afin qu'elle donne des lettres interdisant aux gens de Morges d'établir leur chemin vers Mouthe. Les officiers appellent l'attention de Gorrevod sur un mandement délivré par le Parlement de Dole, sans motifs soutenables et au mépris de la juridiction spéciale du pardessus. Puisque le président Gattinara s'en va par-delà, Gorrevod pourra régler avec lui cette question des mandements de cour dont le pardessus doit avoir la connaissance.

Au dos : A nostre très honnoré seigneur, monseigneur le gouverneur de Bresse, pardessus de la saulnerie de Salins.

Nostre très honnoré seigneur...

Monseigneur, nous vous mercions très humblement la bonne souvenance que vous avez de nous, ensemble de voz bons advertissemens touchant l'exercice de nos offices : dont sumes estez advertiz par monseigneur le lieutenant de ceste saulnerie, suyvant lequel sumes deliberez, chacun en son endroit, de faire en sorte que serez de nous contant.

(depuis 1496) et trésorier et receveur général des comtés de Bourgogne et de Charolais (depuis 1509), avait été chargé par le Conseil, le 23 février 1515, d'aller à Paris négocier le traité par lequel François I[er], en considération de son alliance avec l'archiduc Charles, décida que, pendant la durée de cet accord, le sel de Salins aurait cours dans le duché de Bourgogne (23 avril 1515. *Arch. Doubs*, B. 284).

Monseigneur, nous envoyons Jehan Grant, officier de ceste saulnerie, devers ma dame, nostre souveraine princesse, pour avoir et obtenir d'elle lettres patentes pour obvier à la construction du chemin que les habitants de Morges entendent faire, drois ledit lieu jusques au village de Mothe [1] en ce conté de Bourgongue, nonobstant les lettres patentes d'interdicion que desjà elle aye sur ce ouctroyer à vostre bon moyen et porchas.

Et pour ce, monseigneur, que lesdits de Morges ne different point de mettre à execution leur entreprinse et que icelle seroit très doubmaigeable au pays et à ceste saulnerie, renvoyons devers madite dame pour obtenir plus ample provision, selon le gect que d'icelle avons baillé audit Jehan Grant, pour icellui gect et autres pieces vous communiquer, affin que vostre plaisir soit vous employer à la despesche de ceste matiere.

Semblablement nous vous envoyons la coppie d'une requeste et du mandement escript en marge d'icelle, ouctroyé par messieurs de la cour souveraine de parle-

1. Mouthe est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arr. de Pontarlier. M. Prinet (*Soc. Emul. Doubs*, année 1898, 126, n. 2) critique l'identification de Moutieu avec Mouthe. « Chevalier, dit-il, écrit Mouthe, qui ne convient guère pour la direction et pas du tout pour la distance » (*Mém. hist. sur Poligny*, t. II, p. 226). Le chemin, visé ici, était un chemin saunier, autrement dit une route désignée aux marchands et charroyeurs qui transportaient le sel, de l'usine au pays où il devait être vendu. L'entretien de ces chemins incombait en général à la saunerie, qui avait le plus grand intérêt à ce qu'on pût y accéder aisément et à ce que les convois suivissent des voies fixées à l'avance. Pour empêcher la contrebande, facile quand les voies traversaient les limites d'une autre saunerie, des gardes, dits « Forestiers des chemins », parcouraient les routes, surveillant les charrois.

ment à Dole, que la supplioit mettre en icelle, et a voulu mettre à execution et assigner les parties ailleurs que par devant vous ou vostre lieutenant, comme il vous apparaistra par la relation de l'executeur. Et pource que, deppuis deux ans ençà, il a eu ès saulneries de ceste ville sel à souffisance pour fornir les habitans de ce conté de Bourgoingne, les impetracions que l'on faisoit de fornir aucunes villes et villaiges de cedit conté de Bourgoingne n'ont point eu de reffuz, et, par l'advis de messieurs de ladite court a esté advisé de baillier dudit sel à tous ceulx qui en vouldroient avoir, en ensuyvant le trahin de tout temps et grande ancienneté accoustumé, en gardant le taulx par eulx y mis [1]; maintenant ladite supplique prend quelque ung : que donne bruilt interdire à aucuns marchans de cedit conté le charroyois et le vendaige dudit sel, affin d'icelluy vendre à son apetit, au très grand domaige et interest de la chose publique et de ceste saulnerie.

Monseigneur, pour ce que ceste matiere touche les haulteurs et preheminences de vostre estat en cestedite saulnerie, à raison de quoy en premiere instance vous debvez avoir connoissance de tous abuz et affaires de sels [2], et que, à correction, semble que telz mandemens

1. Le Parlement de Dole, d'accord avec le Conseil de la Saunerie, fixait le taux du sel. Les Comtois jouissaient d'un privilège assez sensible de réduction de prix.

2. Administrateur général de la Saunerie, le Pardessus était investi de fonctions judiciaires. Il était juge d'un tribunal spécial où se portaient les affaires relatives au sel. Sa compétence embrassait « toutes justices tant haultes, moyennes que basses et congnoissance de tous cas en

ne se doibvent ouctroyer sans l'advis de vous, ou du moings vous en bailler la cognoissance, vous prions, pour le bien de ma dame et celluy de ceste saulnerie et de ladite chose publique, obtenir lettres revocatoires desdits mandemens que nostredite souveraine dame en a ouctroyé à plusieurs par cy devant. Car ceulx desdites villes et aucuns particuliers ont fait ce et font pour quelque proffit en particulier, au domaige de la dite chose publique. Et pour ce que nous avons estez adverty que Monsieur le President [1] s'en va par de là, vous lui en porrez parler et le prier que les haulteurs et prehe-minences de vostre dit estat vous soient gardées et entretenues, et que se madite dame ou mesdits sieurs de la court ouctroyent quelque mandement cy après, concernant fait de sel ou quelque affaire de ladite saulnerie,

ladite saulnerie, tant de causes de parties et aultres du procureur d'icelle » (Mém. de la fin du xvie siècle sur les attributions du Pardessus. *Bibl. de Besançon*, Chifflet, XLIX, f° 65). Elle s'étendait à tous les officiers et ouvriers de la Grande Saline, et même à tous les marchands de sel et charretiers, pour les « abuz, faitz en l'usage des selz ou en transgression des limites », tant dans l'enceinte de la Saunerie qu'au dehors, « et mesmement ès terres d'oultre Soone ès parties de l'Empire », par tout le comté de Bourgogne. Enfin elle s'appliquait aux délits de toute nature commis dans l'enceinte de la saunerie. Les assises du Pardessus se tenaient en la saunerie tous les quinze jours, le lundi (Mém. sur la justice de la Saulnerie. *Arch. Doubs*, B. 288).

1. Mercurin de Gattinara, toujours empêtré dans son procès avec les demoiselles de Champdivers à propos de Chevigny, se proposait alors d'aller aux Pays-Bas. Dans une lettre du 6 juin il annonçait à Marguerite son intention de se rendre auprès d'elle, « accompaigné d'une couple de bons advocatz » (*Arch. Nord. Missives* : portef. 33). Le 2 septembre il était à Bruxelles où le visitait le Prévôt de Béthune (*Registre aux sent. du Grand Conseil*, pour 1515, f° 209; *Arch. du royaume à Bruxelles*).

qu'ilz vous soient adressez, en vostre absence à vostre lieutenant et autres officiers de ceans comme de tous temps et ancienneté il s'est fait.

Monseigneur, il n'y a aultre chose concernant les affaires de cest saulnerie dont vous fuctes adverty. Sy rien survient vous en advertirons, que nostre Createur vous doint très bonne santé et longue vie.

Escript en la saulnerie de Salin, le xxii[e] jour de juillet l'an XV[c] et seize.

Arch. du Doubs, B. 196, f[o] 79 v[o]. Original sur papier.

CXXXV

LAURENT DE GORREVOD AUX OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS

Bruxelles, 25 septembre [1516].

Accusé de réception des lettres apportées par Jean Grant. Il s'est occupé du chemin que les gens de Morges prétendaient avoir. Juridiction du pardessus. Gorrevod compte sur le dévouement de chacun et promet son appui à tous.

Au dos : A messieurs les officiers en la saulnerie de Salins.

Messieurs, je me recommande bien fort à vous.

J'ay receu vos lettres par Jehan Grant, et ay esté bien ayse sçavoir de vos nouvelles. Quant au chemin que ceulx de Morges pretendoient avoir, ensuyvant ce que vous m'avez escript, j'ay tenu main qu'il y a esté donné

ordre, comme entendrez par le depesche dudit Jehan Grant [1].

Au surplus, touchant la juridicion ancienne de mon office dont vous m'escripvez, j'en ay parlé à ma dame. Et pour y donner remede à l'advenir, ay sollicité que madite dame a sur ce fait ung bon despesche : lequel ledit Jehan Grant empourte; et en sçaurez bien user où qu'il appartienne, en vous priant que vueillez tousiours ensuyr et continuer à vostre bon commencement de vous acquiter, chacun en droit soy, à l'execution de votre office. Et en tous voz affaires me trouverez en general et particulier à vostre commandement. Avec Nostre Seigneur, auquel je prie vous donner, messieurs, ce que plus vous desirez.

Escript à Bruxelles, ce xxv[e] de septembre.

Le tout vostre,
Laurens de Gorrevod.

Messieurs, Jehan Grant n'a peu estre plustot depesché pour les causes qu'il vous dira.

Arch. du Doubs, B. 313. Original sur papier.

CXXXVI

JEAN DE MARNIX A GUILLAUME DES BARRES [2]

Dole, 21 décembre 1516.

Il accuse réception de différentes lettres. Il va visiter sa mère ; il voudrait un meunier pour Thoulouze. Son frère le chanoine sol-

1. Cette lettre est une réponse à celle que les officiers de Salins envoyaient à leur Pardessus, le 22 juillet précédent.
2. Guillaume des Barres, secrétaire de Marguerite.

licite la cure de Montfleur[1]. Il n'ose prendre les drogues envoyées par le « fruitier », malgré le besoin qu'il en aurait, « pour les bonnes chieres » qu'il fait continuellement. Nouvelles de Bourgogne ; projets de visite. Compliments à la gouvernante[2], à laquelle Ch. de Poupet[3] se propose de confier prochainement son fils, afin qu'il soit « façonné » de sa main.

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres Missives: portef. 33; autographe sur papier portant au dos un petit cachet en cire rouge, recouvert de papier.

CXXXVII

LE DUC CHARLES DE SAVOIE A MARGUERITE D'AUTRICHE

[Août 1517.]

Il lui envoie le double de la renonciation de Louise de Savoie; il importe de ne point laisser tomber cette pièce aux mains de Madame d'Angoulême. Que Marguerite donne congé à Laurent de Gorrevod : le duc veut lui communiquer certaines grandes affaires dont il ne peut rien écrire.

...Madame, je vous envoye le double de la quictance et renunciation[4], à celle fin que vous voyés comme mon cas est cler.

1. La paroisse de Montfleur (canton de Saint-Julien, Jura) appartenait alors au diocèse de Lyon.

2. La seconde femme de Laurent de Gorrevod, Claudine de Rivoire, dame d'honneur de l'archiduchesse.

3. Sur Ch. de Poupet, seigneur de la Chaux, voir lettre du 24 juillet 1518.

4. Renonciation de Louise de Savoie à la part des biens qu'elle revendiquait sur l'hoirie de Philippe II et de Marguerite de Bourbon, ses père et mère, à savoir Verceil comme dépendant du duché de Milan et Nice comme membre du comté de Provence.

En 1518, François Ier devait encore s'appuyer sur ces « prétentions »,

Et vous prie que ayez advis ne le remeetre en lieu qu'il puisse tomber entre mains de ladicte Dame, ma seur, et qu'il vous plaise aussy donner congié au Gouverneur de Bresse pour venir jusques cy, comme vous ay dernierement escript, et il n'arrestera point.

Et c'est pour luy communiquer d'aucuns mes grans afferez que ne puis escripre, dont je vous vueil advertir par luy...

CHARLES.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 2 ; original sur papier, portant signature autographe.

CXXXVIII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Valladolid, 23 décembre 1517.

Tournoi de Valladolid, donné par Philippe et Adrien de Croy, Charles de Lannoy et Jacques de Luxembourg. La « foulée » a été rude ; blessés « radoubés » ; dames spectatrices ; la foule évaluée à trente mille personnes. Arrestation du comte d'Aguilar dont les gens ont battu un alguazil. Mort de la duchesse de l'Infantado. La sagesse du roi Charles. Envoi de renforts en Afrique.

Ma Dame, si humblement...

Ma Dame, le xxe de ce mois a esté fait ung tournoy

mal justifiées, pour menacer le duc Charles II, suspect de tiédeur envers la France (*Mém.* de Lambert, cités par Guichenon, *Savoie*, III, 199). Le 10 septembre 1523, le roi fit déclaration publique de renoncement à tous les droits qu'il pouvait retenir sur les États de son oncle, en qualité de comte de Provence et de duc de Milan (*Ibidem*).

dans ceste ville qu'il a esté fort beaul[1], et a esté de soixante hommes d'armes tous bardés : Assavoir, monseigneur de Fyennes[2], qu'il a amener quinze hommes d'armes, monseigneur de Pourcien[3] quinze, monseigneur de Beaul-Rains[4] quinze, et monseigneur le Grant escuier[5] quinze. Et estoit chascune bande acoustrée

1. V. Laurent Vital, *Premier voyage de Charles-Quint en Espagne* (*Coll. des voyages des souv. des Pays-Bas*, III, 180 et suiv.). L' « aide de chambre » flamand L. Vital, panégyriste de la Maison de Bourgogne, est très vague sur la politique, mais donne des détails copieux sur les fêtes et les joutes.

2. Sur Jacques de Luxembourg, seigneur de Siennes, puis comte de Gavre, mort le 22 juillet 1532, v. p. 211, n. 2.

3. Philippe de Croy, seigneur de Pourcien, fils de Charles de Croy et de Louise d'Albret, filleul de Philippe le Beau (21 avril 1500) ; chevalier de la Toison d'or ; marquis, puis duc d'Aerschot ; chef des finances et, plus tard, capitaine général de l'armée. C'était un homme brave et honnête, favori de la jeune princesse Eléonore, « celuy de ses vassaux qu'elle aimoit le myeulx et pour ce qu'elle estoit assez humaine de luy, ne l'appeloit... que comte de Pourceau, lequel le prendoit assez de bonne part et en estoit bien joyeulx » (Robert Macquéreau).

4. Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, conseiller de Charles-Quint, seigneur de Rœulx et gouverneur de l'Artois (à la mort de son père, 27 juin 1524), créé comte par Charles-Quint et chevalier de la Toison d'or (1545). Il prit une part active aux négociations de la trahison de Bourbon et du traité de Madrid, se fit connaître à la guerre dès 1521, s'illustra en Italie, dans l'expédition contre Soliman, dans les campagnes de Picardie et d'Artois, et mourut en 1553. Si on put lui reprocher « d'être colère, opiniâtre, attaché aux minuties », d'avoir montré de la cruauté dans ses représailles contre la France, il n'en reste pas moins une des grandes figures de son temps, et sa mémoire est pure des actes de cupidité qui ternissent celle de beaucoup de serviteurs de Charles-Quint.

5. Charles de Lannoy (Valenciennes, 1487 ou 1488. — Gaëte 23 septembre 1527), appelé d'ordinaire Mgr de Seinzeilles (d'une seigneurie qu'il possédait dans l'Entre-Sambre-et-Meuse) ou M. Le Grand (à cause de ses fonctions de premier écuyer). Elevé avec Charles, mêlé de bonne heure

d'une livrée. Et se sont gorgiasés à l'envy à qui mieulx mieulx. Pourquoy, ilz ont esté bien fort gorgias ; et les faisoit très bon veoir.

Et a esté ledit tournoy fort bien combatu et la follé, trante contre trante, a esté bien rude. Et de sorte que en choc il a esté pourté par terre unze hommes d'armes, et a eu huit chevaulx qu'ilz sont demeuré mort sur la place, et les aultres espaullez. Il n'y a nulz gentilz hommes afoullez, reserver qu'il y en a les aulcungs qu'il ont les mains hors du lieu, les aultres les genoulz et quelcung l'espaule ; mais tous se sont fait radouber, de sorte qu'ilz seront bien tost guery [1].

Il ly avoit force dames pour veoir le tournoy. Les

aux entreprises militaires et aux intrigues diplomatiques, il fut nommé vice-roi de Naples en 1522. Charles-Quint le récompensa de sa victoire de Pavie par le titre de comte et par le don de la principauté de Sulmone et du comté d'Asti (1526). Toute la correspondance de l'empereur prouve la haute estime du prince pour le courage du grand capitaine, pour la sagesse de l'homme d'État, qui fut son confident et son ami.

Au tournoi de Valladolid, de concert avec Adrien de Croy, il s'offrit à lutter contre tous venants, désarçonna la plupart de ses adversaires, et en blessa plusieurs. Il n'épargna pas même le souverain, avec qui il rompit trois lances (Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 130.)

1. Si l'on en croit Robert Macquéreau, le tournoi de Valladolid dégénéra en boucherie. Le sang coulait à flot : « les gens qui regardoient, crioient : Jésus ! Jésus ! le roi deffendoit de frapper ; les dames crioient et pleuroient. Quelque cry qu'il y eust, les cappitaines rendoient courage à leurs gens et recommenchioient de plus beau. » Il fallut envoyer des gardes en grand nombre pour séparer les combattants. Aussi Charles jura-t-il que, de sa vie, il ne souffrirait pareil tournoi. Il est probable, d'ailleurs, que loin d'être émerveillés par ce brutal spectacle, les Espagnols, amateurs de courses de taureaux, n'en éprouvèrent que du dégoût : ils voulaient des scènes sanglantes, mais plus raffinées.

dames de la Royne estoyent avec Madame Lyenord[1]. Et aussi y avoit pour les veoir plusieurs marquises, contesses et aultres dames du pays, qu'ilz estoient venues tout exprès pour veoir le tournoy. El il avoit grant nombre de seigneurs, et aussi y avoit grant peuple. Et a esté extimé qu'il y avoit plus de XXX mil hommes regardant ledit tournoy. Pareillement y estoyent les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, d'Angleterre, de Portuigal et de Venise. Les seigneurs de Castille ont trouvé le tournoy fort beaul, et aussi ilz n'en virent jamés point faire en Castille que cestuy ycy.

Ma Dame, l'on parle de faire des joustes et des jeux de caigue après ses festes ; et fait l'on ycy tout plain de bonne chiere.

Ma Dame, les serviteurs du conte d'Aguillardo ont bastu ung argoisible ; et a trouvé le Roy par conseil qu'il devoit faire prendre prisonnier ledit conte d'Aguillardo[2] et ses gens : qui a esté fait ; et a esté mener ledit conte prisonnier hors de son logis en la prison : qu'il est une

1. Eléonore, sœur de Charles-Quint (L'État journalier de la dépense de l'hôtel de l'archiduc Charles et de l'archiduchesse Eléonore signale sa présence à Valladolid le 23 décembre, *Arch. Nord*, B. 3470). Promise en mariage au duc de Lorraine, offerte à Louis XII, fiancée au roi de Portugal et enfin demandée par Christiern II de Danemark, la princesse aimait Frédéric de Bavière. C'est pour l'arracher à cette passion qu'il désapprouvait, que Charles l'avait emmenée en Espagne. Mariée au roi de Portugal en mars 1519, elle fut, après son veuvage, promise à Bourbon, puis à François I[er]. Elle mourut en février 1558. Voir Moeller, *Eléonore d'Autriche et Bourgogne* (Paris, 1895, in-8).

2. Don Luiz, de la maison de Manrique, marquis d'Aguilar depuis 1506. — Argoisible = alguazil.

chose qu'il a donné crainte aux grans maistres de faire nul excès. Et en sera le Roy tant mieulx craint et obeiz.

Ma Dame, est avenu deppuis aulcungs jours ençà le trespas de la duchesse de d'Infantado [1]. Pourquoy tous les seigneurs de Castille et de Leon ont print le deul ; et est pour maintenant la pluspart de la court en deul.

Ma Dame, le Roy contenue en sa bonne conduicte de bien en mieulx et se conduit si vertueusement qu'il est aymé et extimé de tous les subgectz de ce Royaulme, grans et petitz ; et a bonne voulenté de perseveré ; et croy fermement qu'il renera vertueusement, comme ont fait ses predecesseurs.

Ma Dame, le Roy a nouvelles que son armée qu'il a envoyé en Affrique contre Barbe-Rose est passée et exespere l'on qu'ilz feront quelque bon exploit. Et dumains, tout ce que le Roy tient en Affricque est maintenant en bonne securité, veu le secours qu'il ly a envoyé [2].

Ma Dame, je feray fin à ma longue lettre, en priant Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue.

De Valedoly, ce XXIIIe de decembre.

Vostre très humble subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 37 ; original sur papier, portant signature autographe.

1. Femme de Diego de Mendoza, 3e duc de l'Infantado et 4e vicomte de Santillana (mort en 1531).

2. Sur les succès de l'armée d'Afrique envoyée contre Barberousse, voir ci-dessous, lettre du 28 mai 1518.

CXXXIX

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, [fin de 1517 ou début de 1518].

Elle lui écrit en faveur des deux fils de Simon de Rye qui sont au service du roi Charles. Eloge du père, excellent serviteur de l'archiduchesse, et, par ailleurs, chargé d'enfants.

Monsiur le Gouverneur, le seigneur de Rye[1], estant venu Pardeçà pour les affaires du conté de Bourgoingne, comme avez peu entendre, me prie de vouloir escripre pardelà à la faveur de ses deux filz qui sont au service du Roy, monseigneur mon nepveur. Ce que j'ay volentiers fait et en escrips à monseigneur de Chierves, à monseigneur de Sainzelles, et aussi à sa femme, pour ce que elle est leur parente[2].

Vous sçavez les services que ledit seigneur de Rye m'a fait et cognoissez quel personnaige cest, et que je n'ay subgect dont je me sceusse servir en ung bon affaire, comme je feroye de luy. Parquoy est qu'il merite bien et est raison que je donne faveur à l'adresse de ses affaires, et mesmement à l'avancement de ses enffans[3], dont il est fort chargié.

1. Simon de Rye, chevalier d'honneur du parlement de Dole.

2. Charles de Lannoy avait pour femme Françoise de Montbel (famille de Savoie). Un de ses fils, Ferdinand, devint comte de la Roche, en épousant l'héritière de ce comté, Françoise, fille de Jean de la Palud-Varembon et de Claude de Rye. — Françoise de Montbel avait accompagné son mari en Espagne ; elle y mit au monde sa dernière fille Marie.

3. Un de Rye est page, à 6 sols par jour, de l'hôtel de Charles-Quint en 1521 (*Arch. Nord. Hôtel*, 1er juin, B. 3473).

Je vous prie affectueusement que vous veuilliez tenir main tant envers mondit seigneur et nepveu, que ailleurs où besoing sera, que sesdits deux filz puissent parvenir à quelque bien, et que les ayez en telle et si bonne recommandacion que ledit seigneur de Rye cognoisse par effect le bon vouloir que j'ay en ceste partye et que ceste ma rescription soit fructueuse.

Et vous ferez chose fort bien employée et meritoire, et à moy service et plaisir fort agreable.

A tant, Monsieur le Gouverneur, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 60 ; minute originale sur papier.

CXL

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, janvier 1518.

Elle lui recommande Jacques de Rosalles, qu'elle désire voir entrer au service de l'infant Ferdinand, si celui-ci vient aux Pays-Bas.

Monsieur le Gouverneur, je suis esté requise de Bietrix de vous escripre à la faveur de Jacques de Rosalles [1], son filz, qui est au service de Madame

1. Biétrix de Rosalles était déjà au service de Marguerite, duchesse de Savoie, en 1503 (Quinsonas, III, 148). Son fils Jacques de Rosalles de Vallere (v. ci-dessous lettre du 2 septembre 1518) était au service d'Aléonore depuis 1516.

ma nyece, madame Leonore [1], ad ce que tenez main à son bien et avancement, et mesmes qu'il puist estre au service du seigneur Infante [2], mon seigneur et nepveur, se il vient Pardeçà, comme l'on dit. Vous congnoissez le personnaige, qui est honneste homme et, me semble, a bon vouloir d'estre homme de bien : aussi vous sçavez les services que m'ont fait et font journellement ses pere et mere, qui meritent bien qu'on leur preste faveur. Par quoy je vous prie, monsieur le Gouverneur, que vous vueillez avoir ledit Jacques pour recommandé et luy faire tout le bien et adresse que pourrez, et tellement que ses dits pere et mere ayent tant meilleur affection de continuer leur service.

Et avec ce que ferez œuvre bien meritoire, me ferez aussi singulier plaisir. A tant, monsieur le Gouverneur, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines, le... jour de Janvier XV^c XVII.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 35 ; minute originale sur papier, datée suivant le style de Cambrai.

CXLI

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, 24 janvier 1518.

Elle le remercie de sa lettre du 11 janvier 1517 (style de Cambrai) et des nouvelles qu'il lui donne d'Espagne.

1. Éléonore, sœur de Charles-Quint.
2. Ferdinand, frère cadet de Charles (v. ci-dessous lettre du 27 avril 1518).

Monsieur le Gouverneur, j'ay receu voz lettres du xI^{e} de ce présent moys, par lesquelles m'avez escript des nouvelles de Pardelà : dont nous avez fait singulier plaisir. Car c'est la chose que plus desire de sçavoir, et vous prie continuer m'en escripre de temps à autre, et le plus souvent et au long que pourrez ; et chose plus agreable ne me sçauriés faire.

Escript à Malines, le xxIIII^{e} de Janvier XV^{c}XVII.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 35 ; minute originale sur papier.

CXLII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Valladolid, 7 février 1518.

États et cours des royaumes de Castille, Grenade et Léon tenus dans la collégiale de San Pablo à Valladolid. Belle harangue de l'évêque de Badajoz. Serment des « procuradores » des villes. Celui des prélats et des princes renvoyé au dimanche suivant, 7 février. Ce jour-là, reconnaissance et couronnement du roi en l'église San Pablo. Description du cortège. Messe solennelle et serment des grands. Le « pleite hommage ». Retour de Charles à son palacio, escorté par les princes à pied. Protestations de dévouement. Prochaine demande des subsides traditionnels. On prépare des joutes.

Au dos : A ma Dame.

Ma Dame tant...

Ma Dame, en ensuyvant che que vous rescripvis par le dernier poste, le IIIIe jour de che mois de febvrier, le Roy vostre nepveu tint les cours et estats de ches

roïalmes[1] au colliege de Saint Pol[2] de ceste ville, où se trouverent plusieurs prelatz et la plupart des princes et grans maistres de ches roialmes, et aussi tous les procuradors des cités et villes aïant voix et de par le peuple envoïet en leur nom. Le Roy estoit accompaignié du sieur Infant, son frere, et de tous les grans de Castille qui sont ichi et de plusieurs aultres bons personnaiges qui aussi i sont, tant de Naples, d'Aragon, de Navarre que aultres ses païs.

Madame le Roy fit faire sa proposition aulx estatz par l'evesque de Badajoz[3], laquelle fut fort belle, et en aultre

1. Au commencement de 1518, les *procuradores* des 18 villes castillanes ayant voix au cortès se réunirent à Valladolid. Leurs instructions portaient principalement sur ces trois points : voir s'il convenait de proclamer Charles roi du vivant de sa mère; dans l'affirmative, ne lui prêter serment qu'après qu'il aurait lui-même juré de respecter les *fueros* du pays; enfin, obtenir l'assurance que les fonctions publiques ne seraient pas confiées à des étrangers. Dès la première séance préparatoire, les dispositions hostiles des Castillans se manifestèrent. Le docteur Juan Zumel, chef reconnu de l'opposition, déclara que la présence d'étrangers à leurs délibérations — le chancelier Jean le Sauvage présidait — était une insulte (Sandoval, *Carlos V*, I, 116-7).

2. La Collégiale de San Pablo, fondée en 1276, restaurée en 1463 par le cardinal J. Torquemada.

3. Bernardo Mesa, évêque de Badajoz depuis 1499. Il passa aux Pays-Bas où son rôle spécial fut de suivre et de déjouer les intrigues de Ferdinand d'Aragon; conseiller de Marguerite (1509); ambassadeur en Angleterre (1518) et aux conférences de Montpellier (1519); grand aumônier (1519); prend part aux conférences de Calais (1521). Il reste de lui toute une série de lettres à Jiménès (notamment du 8 mars 1516). — Le Glay, Henne et Gossart l'ont mal identifié : ils l'appellent Pierre Mota et Walther le confond avec Alonso Manrique (*Karl V*, passim). — Dans son discours, l'évêque de Badajoz passa en revue la vie de l'archiduc, exalta sa puissance, annonça qu'il était venu pour épargner à sa mère les soins du gouvernement et conclut en invitant les *procuradores* à prêter serment (Séance d'ouverture des Cortès, 5 février).

chose qu'il dist n'oublia point de louer les païs de Flandres bien grandement, en demonstrant la beaulté et bonté d'iceulx avecq leurs richesses, mais que che nonobstant le Roy n'avoit point de regret les habandonner et en partir pour venir en ches roïalmes de Castille, et plusieurs aultres bonnes choses. Et fut trouvé ladicte proposition fort belle.

Ma Dame, le Roy fut conseillé de recepvoir le serment des procurადors des cités et villes après que ledit Evesque eubt achevé sa proposition : che que firent lesdits procurадors et jurerent le Roy en vertu de leur povoir et en presence de tous les grans. Et depuis que ledit serment des procuradors fut achevé, le Roy fit dire aux prelatz, prinches et grans maistres [1] que son intention estoit qui feroient tous ensemble le serment sollempnel, le dimanche ensuivant, en ladicte eglise Sanct Pol ; et y seroient gardées les ceremonies accoustumées faire en ce roïalme en semblable cas : dont tous se partirent pour ben contens.

Ma Dame, che dimanche VII de febvrier, le Roy vostre nepveu a esté juré et couronné Roy avecq la Royne, sa mere [2], des roïalmes de Castille, de Grenade, de Leon et aultres en ladicte Eglise Saint Pol ; et a esté acompaigné de tous les prinches de che roïalmes estans ichi, lesquelz dès la court du Roy qu'il a esté monté à cheval,

1. Gorrevod veut dire : les principaux gentilshommes, et non les grands maîtres de Calatrava, de S. Jacques, etc.

2. Les *procuradores* ne voulurent pas séparer Jeanne la Folle de son fils, car ils la considéraient comme la véritable souveraine.

sont allés à pied auprès de luy jusques à l'eglise ; et estoient tous vestus de drap d'or, et plusieurs de leurs robes chargées et couvertes d'or battu, et tous bien fort gorgias ; et n'y avoit à cheval avec le Roy que ledit seigneur Infant et les ambassadeurs, assavoir : les ambassadeurs du pape et de l'Empereur, du Roy de Franche, du Roy d'Engleterre, du Roy de Portugal et l'ambassadeur des Venitiens[1]. Le Roy estre arrivé à l'eglise, a esté celebré la grand messe sollempnel par monseigneur le Cardinal de Tourtoze[2] ; et estoient en ladicte eglise, attendans le Roy, grans nombre de prelatz et de grans maistres et tous les procuradors de che roïalme. Et si estoit la seigneure Infante Madame Ellenore, attendant aussi le Roy.

Ma Dame, après que la messe a esté achevée, a esté leu par Domp Gracie de Padilles[3] le serment que les

1. Pisoralo, envoyé du pape (Sanuto, *Diari*, XXIII, 11); Jean de Courteville, ambassadeur de Maximilien (*Négoc. diplom.*, II, 125); Jean de la Roche-Beaucourt, représentant de François I[er] (Gachard, *La Bibl. nation.*, II, 66-67); John Stile et Spinelly, envoyés du roi Henri VIII (*Letters and Papers*, II, 1225); Francesco Corner, ambassadeur de Venise (Sanuto, *Diari*, XXV, 127). La Savoie devait avoir bientôt un représentant en Salleneuve.

2. Adrien d'Utrecht, ancien doyen de Louvain et précepteur de Charles, avait été envoyé en Espagne (octobre 1513), avec la mission de prendre possession du royaume de Castille dès que Ferdinand serait mort. Il administra ensuite le royaume de concert avec Jiménès. Par une lettre datée de Madrid, le 12 juillet 1516, Adrien d'Utrecht remerciait Marguerite à qui il attribuait sa promotion à l'évêché de Tortosa. Un an après, il était décoré de la pourpre romaine, puis élu pape (9 janvier 1522), à la suite des démarches de l'ambassadeur de Charles-Quint, don Juan Manuel. Mais Adrien VI mourut vingt mois après (14 septembre 1523).

3. Don Garcia de Padilla, grand commandeur de Calatrava depuis la

prelatz, prinches et procurādors des roïalmes ont accoustumé de faire aux rois predecesseurs de vostre nepveu, qui est bien grand et bien estroit, et le plus que on pourroit ne sçauroit jurer. Et en la lecture de ceulx qui debvoient faire ledit serment a esté nommé : illustre seigneur Infant et aussi illustre seigneure Infante, ma dame Ellenor; et après, les prelatz et grans maistres et, avecq, les procurадors de che roïalmes : lesquelz tous sont venus jurer sur le missal et sur la vraie Croix, par ordre. Et premierement ledit seigneur Infant a juret le Roy, mis sa main sur le missal et sur la vraie Croix, et après est venu baisier la main du Roy ; le Roy luy a baillié la main et après la baisa. Le seigneur Infant a menet et remenet la dicte Dame à faire le serment, et depuis qu'ilz ont esté mis en leur place, sont venuz les prelatz, par ordre et en bien grand nombre, faire le serment et mettre la main sur ledit missal et vraie Croix. Et a esté le premier prelat l'archevesque de Sainct Jacques, en l'absence de l'Archevesque de Tolede [1]. Et, après ledit Archevesque de Sainct Jacques, sont venus les prinches et grans maistres : lesquelz ont tous pareillement jurés. Et est venu le premier l'Infant de Grenade, et, après, tous les aultres prinches, sans tenir ordre de aller devant entre les prinches, veu que

disgrâce de P. Nuñez de Gusman. Don Garcia, venu des Pays-Bas avec le roi, fit partie plus tard de tous les conseils de Charles-Quint dont il fut l'un des plus actifs serviteurs.

1. Jiménès était mort le 8 novembre 1517. Il allait être remplacé sur le siège archiépiscopal de Tolède par un jeune Flamand de 17 ans, le cardinal Guillaume de Croy.

tous se extiment autant l'un comme l'autre. Et estoient en grand nombre ; lesquel je vous nommeray les principaulx : le duc d'Albe [1], l'amiral de Castille [2], qui sont du sang roïal ; le connestable [3] et le duc d'Arcos [4], le duc d'Albrocarque [5], le duc de Nageres [6], le duc de Beges [7], le marquis de Villene [8], le marquis d'Estorque [9], le conte de Bonnevante [10], le marquis de Diane, le marquis

1. Le célèbre capitaine et diplomate Fabricio de Toledo, duc d'Alba de Tormes, comte de Cifuentes, qui accompagna Charles-Quint à Aix-la-Chapelle (v. *Documentos escogidos del archivo de la casa de Alba* Madrid, 1891, in-8, 149-162).

2. Fabricio Enriquez, amiral de Castille (mort en 1538), était le neveu de Juana Enriquez, épouse de Jean II d'Aragon et mère de Ferdinand le Catholique (Carvajal, *Anales*, 374).

3. Inigo Velasco, connétable de Castille depuis 1512 (date de la mort de Bernardino, son frère). Velasco sera, avec Enriquez, l'appui le plus solide de Charles-Quint pendant le soulèvement des *Comuneros* (Voir Hoefler, *Denkschriften der Wien. Akad.*, 1883, 11-24).

4. Roderigo, de la Maison Ponce de Léon par sa mère Francisca, premier duc d'Arcos de la Frontera (N.-O. de Cadiz).

5. Le puissant duché d'Albuquerque, aux frontières du Portugal (entre le Tage et le Guadiana) appartenait alors aux de la Cueva.

6. Pedro Manrique, duc de Najera, membre du gouvernement provisoire à la mort de Philippe le Beau (1506). — Najera est sur le versant méridional des Monts des Asturies.

7. Zuniga, duc de Béjar (sur le versant oriental des monts du même nom, au sud de Salamanque).

8. Diego Lopez, de la Maison de Pacheco, marquis de Villena, duc d'Escalona (mort en 1529), et fils de Juan Pacheco, le turbulent grand-maître de S.-Jacques, qui avait joué un rôle important sous Henri IV de Castille (Fernandez, II, 158-187). — Villena est au N.-O. d'Alicante dans l'ancien royaume de Valence.

9. Le marquisat d'Astorga appartenait alors à la famille d'Osorio. Alvaro Osorio, évêque d'Astorga et gouverneur de l'infant Ferdinand, avait été disgrâcié récemment.

10. Pimentel, comte de Benavente (Brewer, I, 3). En 1519, il refusa le collier de la Toison d'or (Sandoval, I, 140-1).

de Villefranche, le marquis de Taliphe, le marquis d'Aghillar, le comte d'Oroinne, le comte d'Aimont, le conte de Miraulde, le conte de Lespignes, le conte de Saint Esteven, le conte d'Azone, le conte de Fonsalide, les comtes de Fussontes et de Salines [1] et pluiseurs aultres grans maistres; et après eulx sont venus les procuradors des cités et villes qui, pareillement, ont tous jurés et baisiés la main au Roy.

Ma Dame, ledit serment achevé, a esté leu par ledit Dom Gracie l'hommaige qu'ilz appellent en Castillan le pleite homenage, que doivent les prinches et grans maistres du roïalme au Roy; lequel homaige lesdits prinches et grans maistres sont venus faire, et a commenchiet ledit seigneur Infant, qui a fait son homaige au Roy et l'a receu dom Guillaume de Croy, duc de Sorren, seigneur de Chiervres [2], comme est la coustume de faire en Castille. Ma dame Ellenor n'a point fait d'homaiges, car ce n'est point la coustume que les dames le facent, fors le serment quel avoit desjà fait. Et après que ledit seigneur Infant a fait son pleite homenage, le Roy luy a ordonné de soy mettre auprès de sa chaiere tout debout, nue teste, et a receut au nom du Roy tous les homaiges et pleite homenages de tous les prinches et

1. Gorrevod orthographie les noms espagnols à sa façon. Lire Diana (aujourd'hui Denia, prov. d'Alicante), Villafranca (Léon), Talifa, Aguilar (v. supra), Ormus (? près d'Albuquerque), Miranda, Lespinas, San Esteban, Azon, Fonsalida, Fonseca, Salinas.

2. Sur le rôle de Chièvres en Espagne, voir Walther, *Anfänge* (passim), et Gossart, 79 et suiv. — Chièvres était duc de Soria : Charles lui avait fait don de ce duché le 5 décembre 1516.

grans maistres de ches roïalmes et aussi de tous les procuradors, lesquelz sont tous revenus par ordre, soy mettre mettre à genoulx et faire leur homaige au Roy, en mettant leurs deulx mains jointes entre celles dudit Seigneur Infant. Et après ont tous derechief baisié la main au Roy. Et, cella estre achevé, les chantres ont chanté le *Te Deum laudamus*, et après, les trompettes ont commanchiet à sonner et les attenales à faire grant bruit, et demonstroient tous les presens avoir grande joie de celle sollempnité.

Et après s'en est retourné le Roy en son pallacio; et estoit le Roy bien gorgias, monté sur ung cheval d'Espaigne, et le faisoit très beau veoir. Tous les prinches l'ont recompaigniet à piet tout alentour de luy et à l'envy qui sera le plus prochain de son cheval et de sa personne, les ung mettant la main sur le col de son cheval, les aultres la main sur la croupe, et ainsi jusque sondit palais. Et ne plaignoient lesdits prinches à gaster ne soullier le drap d'or; combien qu'il y ait tout plain de boues et villain chemin, si passoient au travers. Le Roy les a pressé par plusieurs fois, quant il fut monté à cheval, qu'ils monttassent sur leur cheval sans prendre le travail et peine de venir à pied par les rues; mais il n'ont volu faire, disant au Roy qu'ils ne faisoient que leur debvoir, et que c'estoit la coutume de un semblable jour de ainsi le faire, et qu'il ne leur estoit point de paine, mais honneur et plaisir, et que doresnavant ils estoient obligiés d'espancher leur sang et mettre leur vie en dangier pour luy faire serviche : duquel ilz estoient tous deliberés de

faire d'aussi bon cuer que jamais ilz ne leurs predecesseurs firent pour leurs rois. Et vous prometz, ma Dame que, à veoir leur visaige touz le disoient d'une grande et bonne volenté. Cest affaire a esté bien honestement achevé à l'honneur et prouffit du Roy [1], dont je loue Dieu pour ma part; et a esté le tout fait en la presence des ambassadeurs dessusdits et de plusieurs estrangiers, qui sont ichi : dont je ne fay doubte que la renommé n'en doit courrir par la chrestienté.

Ma Dame, quant le Roy a esté juré et pendant che que luy ont esté fait lesdits homaiges, il a esté tousjours assis devant le grant autel en une belle chaiere, et le faisoit bon veoir; et estoit devant luy le Conte d'Orpeso [2], qui tenoit l'espée d'honneur et de justice devant luy.

Ma Dame, de che que je aray oublié de ceste sollempnité et triumphe, vous en pourrés estre advertie par aultres qui en rescripveront; et aussi je espere de quelque jour vous aller veoir et compter le surplus de che qui est passet en cest affaire avec aultre chose.

Ma Dame, le Roy n'a pas demandé le don et service [3] acoustumé à ceulx des Estatz; mais, devant qu'il departe d'ici, et promptement puisqu'il est juré roy, il les fera ung de ses jours rassambler et leur fera demande dudit

1. Sur les résistances des *procuradores* et les précautions qu'ils prirent contre Charles et ses conseillers étrangers, voir Sandoval, 118-121. Ils obtinrent l'attestation écrite que les fonctions publiques ne seraient plus confiées à des étrangers, et Charles dut prêter serment le premier.

2. Oropesa (prov. de Tolède).

3. *Servicio* ou subside. Ce premier subside allait être, en effet, voté par les États de Castille sans trop de résistance.

serviche et don, qu'est acoustumé de faire à l'advenement des Roy : ce à quoy n'y aura point de faulte qu'ilz ne luy acordent aussi grand ou plus qu'ilz n'ont jamais fait à nulz des rois ses predecesseurs, car ils sont tous plain de amour et de bonne volenté envers le Roy et dient tous qui ne voellent espargnier leurs personnes ne biens, femmes et enfans, pour faire service au Roy.

Ma Dame, ceste semaine se feront des joustes, là où le Roy joustera, et croy qu'elles seront les plus gorgiases que furent veues de longtemps, car tous les prinches ont fait faire de riches acoustremens pour acompaignier le Roy en sa premiere jouste; et aussi tous ceulx qui jousteront, tant des nostres comme des Castillans, chascun fait son effort pour estre le plus gorgias que faire se poelt, comme serés advertie après que les joustes seront faictes.

Ma Dame, je fay ma lettre bien longue pour cela que je sçay bien qu'il ne vous ennuie point de ouïr de bonnes nouvelles et de la bonne prosperité du Roy vostre nepveu. Et à tant je prie Nostre Seigneur vous donner, ma Dame, très bonne vie et longue.

De Valledoli, che VIIe de febvrier XV^c et XVII.

Les noms et nombres de prinches et grans seigneurs de Castille qui estoient au couronnement du Roy nostre sire, en sa ville de Valledoli, le dimanche VIIe de febvrier XV^c et XVII :

Monseigneur le Connestable de Castille, vestu d'une robe de drap d'or frisé, fourée de martres les plus fines, et ung bort de mesmes par dehors à l'environ d'icelle,

large de demi-pied; son saie d'or batu, couvert de drap d'argent decoppé; sa mule harnachée de drap d'or frisé; sa housse traynant à terre, de velours cramoisi.

Le duc d'Albe vestu d'une robe de satin noir, fourée de martres; et une chaîne enrichie de diamans, perles et balais en bien grand nombre; son saie de drap d'or frizé, doublé de toille d'argent; sa mule harnachée de drap d'or.

Le duc de Beges, vestu d'une robe de drap d'or frizé, fourée de martres; et une chaîne d'or plaine de plusieurs riches pieres; son saie de drap d'argent, couvert de drap d'or coppé; sa mulle harnachée de drap d'or, couvert tous d'or plat, et la housse de toille d'or traînant en terre.

L'admiral de Castille, vestu d'une robe de drap d'or couverte de satin noir, coppée à grandes taillades, fourée de martres; une chaîne d'or plaine de plusieurs fines pieres; son saie de drap d'argent doublé de drap d'or; sa mulle harnachée de drap d'or.

Le duc de Nagerres, vestu d'une robe de drap d'or bien riche, fourée de martres; son saie de drap d'argent couvert de toille d'or bien decoppée; sa mulle harnachée de drap d'or.

Le duc d'Arcos, vestu d'une robe de drap d'or, couverte de satin cramoisi tout decoppé, atachiée à gros esguillons d'or, chargiée d'or plat en fachon de roses; la robe fourée de martres; son saie de drap d'argent, couvert de drap d'or coppé; son coursier fort beau, harnachié de drap d'or frisé et semé par dessus d'or plat de mesmes roses en grand nombre.

Le connestable de Navare, vestu d'une riche robe d'or batu, fourée de martres ; la grosse chaîne d'or dessus, et le saie de toille d'or doublée de toille d'argent; sa mulle houssée et parée de mesmes.

Le duc d'Albrocarque, vestu [d'une robe] de drap d'or, fourée de martres; son saie de toille d'or; sa mulle houssée de toile d'argent et harnachée au surplus de velours cramoisi.

Le marquis de Villene, vestu d'une robe de velours noir, fourée d'ermines; son bonnet chargié de balais, rubis et perles; et, pour cause de sa vielesse, estoit en une litiere acoustrée fort richement.

Le marquis d'Estorghein, vestu d'une robe de drap d'or frisé, fourée de martres; son saie de toille d'or; sa mulle houssée de toille d'argent, harnachée le surplus de velours cramoisi.

Le marquis Diane, vestu d'une robe d'or battu, couvert de velours cramoisi, coppée à longes taillades, atachée à gros esguillons d'or et ailleurs semée de trousses de fleches d'or; sa robe estoit fourée de martres; son saie de drap d'or frisé, doublé de drap d'argent damassé d'or; sa mulle acoustrée de mesme et aussi semée de trousses de fleches d'or.

Le marquis deguillart [1], vestu d'une robe de drap d'or frisé; son saie de toille d'or, couvert de satin cra-

1. Don Pedro d'Aguilar, marquis de Priego, était mort en 1517; par sa fille Catherine ses titres et ses biens avaient passé à Lorenzo de Figueroa, comte de Feria.

moisi tout decoppé; son coursier paré de mesmes et sur le parement semé de chardons d'argent batu.

Le marquis de Villefranche, une robe de drap d'or frisé; le saie de toille d'or, avec une grosse chaîne d'or; sa mulle harnachée de velour cramoisi.

Le marquis de Taliphe, vestu d'une robe de drap d'or, fourée de martres et une chaîne d'or garnie de balaix, diamans, rubis et grosses perles; sa mulle harnachée et jonchée de velours cramoisi.

Le conte de Bonnevante, vestu d'une robe de drap d'or, fourée de fines martres et une chaîne d'or fort enrichie de pieres; son saie estoit d'or batu, doublé de drap d'or frisé tout decoppé; sa mulle harnachée et parée de drap d'or semé et chargé de besans et rondelles d'or battu.

L'Admiral des Indes, vestu d'une robe de drap d'argent damassé d'or, doublée de drap d'or frisé; son saie de toille d'or; sa mulle acoustrée de drap d'or.

Le Conte de Cambres, vestu d'une robe de drap d'or, couvert de satin noir tout decopé; le saie de toille d'or; sa mulle harnachée de drap d'argent, semé de rondelles d'argent battu.

Le Conte d'Aimont, vestu d'une robe de drap d'or, couvert de toille d'argent decopée et chargée bien fort de chardons d'or battu; la fourrure de fines martres; son saie de drap d'or frisé; sa mulle parée de mesmes.

Le Grand prieur de Saint Jehan, vestu de brocarde d'or, doublée de toille d'argent figuré d'or; son saie de drap d'or frisé et sa mulle parée de mesmes.

Dom Petro Portecarero [1], vestu de drap d'or frisé, doublé de drap d'argent ; son saie de toille d'or ; sa mulle houssée et parée de violet cramoisi.

Le Comte d'Ormuse, vestu d'une robe d'or battu, fourée de fines martres ; son saie de drap d'argent, doublé de brocarde d'or ; sa mulle parée de velours cramoisi.

Le Grand Commandeur de l'Ordre d'Alcantere, filz du duc d'Albe [2], vestu d'une robe de drap d'or doublée de toille d'argent ; son saie d'or battu, couvert de drap d'or frisé, bien decoppé ; sa mulle parée de mesmes.

Dom Pedro Girom [3], vestu d'une robe de brocarde couvert de satin cramoisi, decoppée et attaciée de chaînes et esguillons d'or et semée de petites trompettes d'or battu, et à la bordure aussi semée et enharnachée de grandes trompettes d'or battu ; son saie de drap d'or frisé ; son coursier paré et enharnaciet de drap d'or couvert et semé de trompettes d'argent battu.

Le Conte de Leucos, vestu d'une robe de drap d'argent damassée d'or, doublée de drap d'or frisé ; son saie de brocarde et son genetz enharnacié de drap d'or.

Le filz du marquis de Villene, vestu d'une robe de velours cramoisi fourée d'ermines ; son saie de drap d'or

1. Don Pedro Portocarrero, seigneur de Villanueva, frère du marquis deVillena.

2. Fernando de Toledo, grand commandeur d'Alcantara, père du célèbre comte d'Albe (1508-1582).

3. Fils de Juan Tellez, comte d'Urena (mort en 1528), don Pedro Giron, 3e comte d'Urena (Fernandez, II, 528-532), fut un des chefs de la révolte de 1520. Commandant général, il fit défection, et les Comuneros le remplacèrent par Juan de Padilla.

couvert de satin cramoisi tout decoppé; aïant une riche chaîne de plusieurs pieres precieuses; sa mulle parée et houssée de drap d'or.

Le Conte de Merande, vestu d'une robe de drap d'or frisé, fourée de fines martres; le saie de drap d'argent; sa mulle parée de drap d'or, couvert de besans d'or et d'argent battu.

Le Conte de Salines, vestu d'une robe de drap d'or frisé, fourée de fines martres; le saie de drap d'argent; sa mulle parée de drap d'or couvert de besans d'or et d'argent battu.

Le Conte d'Aznones, vestu d'une robe de drap d'or frisé, fourée de fines martres, et le drap d'or couvert de drap d'argent tout decoppé et ratachié à esguillons d'or; son saie de drap d'argent; sa mulle parée et ensellée de drap d'or.

Le Conte d'Orione, vestu d'une robe de drap d'argent damassé d'or, doublé de drap d'or frisé; son saie de brocarde et son genetz enharnacié de drap d'or.

Le nepveu du Duc de Beges, vestu d'une robe de satin brochiet d'or, doublée de drap d'or et ses estriers tous de fin argent; le saie de drap d'argent; sa mulle parée de drap d'or.

Don Lois de Cordua [1], vestu d'une robe de brocarde d'argent, fourée de martres; son saie d'or batu, avec sa grosse chaîne; sa mulle enharnachiée de drap d'or et la housse tramée de toille d'or.

1. Don Luiz de Cordova, comte de Cabra, branche cadette de la maison à laquelle appartenait Gonzalvo Hernandez, « le grand capitaine ».

Le Conte de Spontès, vestu d'une robe de brocarde d'argent fourée de martres; son saie d'or battu avec sa grosse chaîne; sa mulle enharnachiée de drap d'or et la housse tramée de toille d'or.

Le Conte d'Estevan, vestu d'une robe de drap d'or fourée d'ermines; son saie de brocarde couvert de drap d'or decoppé; son genetz enharnachié de drap d'or.

Le Conte de Fonsalides, vestu d'une robe de drap d'or frisé, fourée de fines martres et le drap d'or couvert de drap d'argent tout decoppé et ratachié à chaînettes et esguillons d'or; son saie de drap d'argent; sa mulle sellée de drap d'or.

A l'heure que le Roy nostre Sire partist de son palais et qu'il fut monté à cheval pour aller audit couronnement en l'Eglise de Sainct Pol, audit Valledoli, les prinches et grans maistres devant nommés descendirent de leurs montures et à pié se mirent tout à l'entour du Roy, mesmement monseigneur le Connestable de Castille, tenant l'ung des estriers du cheval au droit costé et à l'aultre le duc d'Albe, et les aultres sur la main, sur la teste et col dudit cheval, les aultres à qui mieulx mieulx, tous à pied, comme dist est, à l'environ dudit seigneur Roy, depuis ledit palais jusques à ladicte Eglise, combien qu'il y eust fort mauvais chemin de fanges; neantmoins, pour tant que cest la cousturne anchiennement gardée à telle solempnité, ils le firent tous pour leur bon voloir et debvoir.

Archives communales de Lille: manuscrit n° 623 (482) intitulé *Miscellanea* d'Antoine le Haron, f°s 15 et suiv.

CXLIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD.

Malines, 19 février 1518.

Laurent de Gorrevod vient de l'avertir des bruits qui courent dans l'entourage du roi d'Espagne au sujet de l'affaire de Besançon. Marguerite défend sa conduite. Elle a d'ailleurs tenu son neveu au courant de tous ses actes. Il ne faut pas se baser sur les racontars des gens dont on ne saurait « étoupper la bouche ». Que Gorrevod entretienne encore le roi de cette affaire et venge l'honneur de l'archiduchesse.

Au dos: A Monsieur le gouverneur de Bresse.

Monsieur le Gouverneur, j'ai receu voz lettres du XXVIIe de Janvier, par lesquelles m'escripvez que l'on parle pardelà de l'affaire de Besançon [1] de plusieurs

1. Las d'être molestés par Guillaume de Fürstenberg (succession du chanoine Pierre Sixsols), les Bisontins s'étaient réclamés de la gardienneté de Marguerite sur leur cité et avaient sollicité l'intervention du prince d'Orange, leur vicomte. Mais, voyant qu'ils n'obtenaient pas gain de cause, après s'être encore adressés à l'empereur, ils s'abouchèrent par l'intermédiaire de Richard Bercin et de Denis d'Anvers, avec les villes de Berne, Zurich et Soleure, afin de conclure un traité d'alliance et de combourgeoisie. Or, ce traité, il fallait l'empêcher à tout prix comme contraire aux droits du Roi catholique, de l'empereur et de la comtesse de Bourgogne. Marguerite s'y employa énergiquement. Mais les esprits étaient très montés, comme le prouve la curieuse lettre des chanoines de Besançon, mandant à la princesse que, les recteurs de la cité ayant voulu leur faire prêter serment de fidélité à la Ville et à l'Empire, ils avaient refusé de le faire parce qu'il n'y était pas fait mention de la comtesse; ils la priaient d'en avertir le roi catholique (Besançon, 6 avril 1518. *Arch. Nord. Bourgogne-Comté*, B. 734). Le traité fut signé le 24 décembre (V. ci-dessous lettre du 8 septembre 1518).

sortes et qu'en respondez toujours à mon honneur, et qu'il vous semble que feray bien d'escripre au Roy les diligences que j'en ay fait pour ma descharge.

Surquoy, Monsieur le Gouverneur, je vous mercye vostre bon advertissement et ce que vous avez respondu sur ceste affaire à mon honneur ; aussi ay-je bien la fiance en vous que ne vouldreyés estre en lieu où que l'on dit de moy autre chose que bien et honneur que n'en voulsissiés respondre. Et si l'on en a parlé pardelà à ma charge, certes ce a esté à grant tort et sans cause, car il estoit impossible d'y faire plus grans devoirs que de ma part y a esté fait.

Et quant à en escripre audit Seigneur Roy à ma descharge, je luy ay desjà escript tout ce que j'en ai fait, et luy ay envoyé le double de toutes les lettres, instructions et despeches qu'en sont esté faictes, par lesquelles il pourra congnoistre comme je m'y suis acquictée. Et ce neantmoins, luy envoye encoires presentement le double des instructions du lieutenant d'Amont [1] et coppies des devoirs et diligences que sur ce sont aussi esté faictes en Bourgoingne, et semblablement coppie d'une lettre que les gouverneurs, notables et citoyens dudit Besançon m'ont escript et la responce que leur ay faict ; par

1. Hugues Marmier, seigneur de Gatel et de Moissel ; docteur ès droits ; secrétaire de Maximilien ; lieutenant particulier du bailli d'Amont ; plus tard chef du conseil privé de Marguerite et président de Bourgogne. Ami particulier de Gorrevod, il fut un de ses exécuteurs testamentaires. Il fut chargé plusieurs fois de légations importantes. (Outre les publ. de Le Glay, voir sur lui *Arch. Doubs*, Ch. des C., B. 224, 310, 1125.)

lesquelz doubles et coppies il entendra bien au long tout le demené de ceste affaire. Et ne fault pas qu'il se fonde sur les dysées des gens, car on ne leur sçauroit estoupper les bouches.

Je vous prie, monsieur le Gouverneur, oultre ce que j'ay escrips audit seigneur Roy, luy en veuillez encoires parler de ma part selon que verrez estre à faire pour le mieulx et m'escripvez comme, après avoir vu ce que luy envoye, il s'en sera contenté : car, je ne vouldroye demourer chargée à tort ainsi de ce et autres choses, ains respondre à mon honneur, comme il appartiendroit.

Vous disant sur ce l'à Dieu, monsieur le Gouverneur, qu'Il vous ait en sa saincte garde.

A Malines, le XIX[e] jour de fevrier XV[c]XVIII.

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres Missives ; portef. 39 ; minute originale sur papier.

CXLIV

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, 23 mars 1518.

Accusé de réception des lettres générales de Laurent de Gorrevod, en date du 13 mars, et des lettres du roi catholique pour l'affaire du comte de Fürstenberg.

Monsieur le Gouverneur, Nous avons receu voz lettres generales du XIII[e] de ce mois, ensemble les lettres que avez procuré devers le Roy, monseigneur et neveur,

pour nostre affaire du Conte de Fustemberg [1], dont vous sçavons très bon grey et adviserons d'en faire nostre prouffit le mieulx que pourrons et de ensuyvir vostre advis et conseil.

Au demeurant, vous nous faictes plesir continuer de nous avertir de vos nouvelles. Et à Dieu, monseigneur le Gouverneur, qui soit garde de vous.

Escript à Malines, ce xxiiie de mars anno XVII.

Arch. Nord : portef. 34; minute originale sur papier.

CXLV

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Calatayud, 27 avril 1518.

Départ de l'infant Ferdinand pour les Pays-Bas. Adieux du roi catholique et de son frère. Sentiments de ce dernier. Le roi a reçu le duc de l'Infantado à Aranda, à Burgo d'Osma le duc de Médina-celi. Train du jeune souverain. Réception par les nobles

1. Sur Guillaume de Fürstenberg, v. p. 331, n. 3 et 367. — Par son mariage avec Bonne, veuve de Louis, comte de Blamont en Lorraine, et une des deux héritières de Guillaume de Neufchâtel-Comté, il était devenu héritier d'une partie des seigneuries de cette maison. A la fin de 1515, il avait attaqué Blamont, mais sans succès. Blamont, Montbéliard et Soleure se lièrent par un traité de combourgeoisie (1517). Alors Fürstenberg tourna son activité brouillonne vers Besançon : querelles, voies de fait, levées illégales de deniers, désobéissance envers les officiers de la comtesse et de la cité impériale, se multiplièrent. On connaît déjà sa mauvaise volonté à restituer à Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville et comtesse de Neuchâtel en Suisse, celles des places qu'il détenait (Gollut, édit. Duvernoy, col. 1546, notes ; 1529 et passim). Marguerite intervint énergiquement, et Fürstenberg, en présence de cette attitude et de celle des Bisontins, se tint tranquille quelque temps.

et la population de Calatayud. Préparatifs pour l'entrée solennelle à Saragosse et la réunion des Cortès. Arrivée d'ambassadeurs d'Angleterre. Gorrevod promet à Marguerite de la renseigner journellement au sujet des événements d'Espagne.

Au dos : A ma dame...

Ma Dame, je me recommande...

Ma Dame, le xx[e] jour d'avril, le Roy, vostre nepveur, et le seigneur Infante, son frere, sont partiz d'Arande[1] et là ledit Seigneur Infante a pris congé du Roy pour s'en aller le chemin de Sainct Andrey[2] et s'embarquer sur mer pour aller de pardelà, par le commandement du Roy[3]. Le Roy a acompaignez le seigneur Infante un trait d'arc hors la ville, et puis s'en est revenu, après l'avoir embrassé et dit le dernier adieu pour ceste fois. Et a repassé le Roy par Arande et a prins son chemin droit à Almaçan[4], qu'est le chemin d'Arragon. Et le seigneur Infante s'en est alé sondit chemin de Sainct

1. Aranda de Duero, entre Valladolid et Almazan (Vieille-Castille), au croisement des routes Burgos-Madrid et Valladolid-Soria.

2. Santander (Asturies), port sur le golfe de Gascogne.

3. L'archiduc Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne et frère de Charles-Quint; roi de Bohême et de Hongrie (1527); roi des Romains (1531). — Avant de quiter les Pays-Bas, Charles avait annoncé le retour de son frère dont la présence en Espagne pouvait lui causer les plus graves embarras et peut-être occasionner une guerre civile. Sage précaution, car don Fernando ne manquait ni d'ambition ni de conseils qui l'auraient déterminé à accepter l'offre d'un royaume, au milieu des troubles des *Comuneros* (v. Henne, II, 160). Ferdinand débarqua à Flessingue le 18 mai 1518. — Son départ provoqua une vive émotion et des protestations violentes (P. Martyr, *Opus epistolarum*, epist. 615 ; Gachard, *Études et Notices*, II, 277).

4. Almazan (Vieille-Castille, dans la vallée du haut Duero).

Andrey, accompaigné de monseigneur le grant maistre [1], de messeigneurs de Sainpy [2], de Molembaiz [3] et autres, comme desjà vous ay escript. Et quant ledit seigneur arrivera à Sainct Andrey, il trouvera les navyeres prestes pour s'embarquer et pourra se mectre en mer au commencement de may, moyennant qu'il ayt le vent propice. Le seigneur Infante s'en va joyeusement et desire fort estre pardelà, car il n'est riens qu'il desire plus que d'obeir et complayre au Roy son frere. Il mect toute la poyne qu'il peult à apprendre à parler valon et crois quant il viendra Pardelà qu'il le parlera bien.

Ma Dame, à Arande est venu devers le Roy le Duc de l'Infantaze [4] baysé les mains au Roy et luy offryr son service ; c'est ung grand prince, comme vous sçavez ; mais il est venu à petit trayn, pour ce qu'il est en dœul à cause de sa femme, qui est trepassée depuis que le Roy est en Espaigne.

Ma Dame, le Roy venant son chemin, est venu au devant de luy, auprès de bourgue d'Osma [5], le Duc de

1. Ferry de Croy, seigneur de Rœulx, grand maître de l'hôtel (v. p. 200, n. 2.

2. Michel de Croy, conseiller et chambellan de Charles ; grand louvetier d'Artois ; ambassadeur en France en 1515 ; chevalier de la Toison d'or.

3. Philippe de Lannoy, conseiller de Charles ; grand-maître de l'artillerie (il se signala à la défense de Diest), mort le 22 septembre 1543.

4. Diego de Mendoza, duc de l'Infantado, plus tard l'un des conseillers les plus écoutés de Charles-Quint. Son influence se manifesta surtout lors de l'emprisonnement de François I[er] et de l'affaire du cartel (Sandoval, *Carlos V*, passim).

5. El Burgo d'Osma, à quelques kilomètres au nord d'Osma (province de Soria).

Medina Celi [1] lui baiser les mains ; et est venu fort gorgiaz et bien acompaigner, et n'avoit pas oblyé ses trompetes ny atanales, à la coustume de Castille. Et a acompaigné le Roy deux ou trois journées et luy a presenté que, si son bon playsir estoit, qu'il l'accompagneroyt au voyage d'Aragon ; mais pour ce que le Roy a desjà plusieurs princes et grans maistres avec luy et a si grand trayn qu'on ne peult loger à six lieues alentour de luy, il a esté contant que ledit seigneur Duc de Medina Celi se retyrat en son pays. Lequel s'en est allé fort contant du Roy, pour ce que le Roy luy a fet bonne chiere et a eu plusieurs devyses avec luy en castillan, et de sorte que ledit Duc dit qu'il veult mectre sa vye et ses biens pour le service du Roy.

Ma Dame, le Roy a exploité son chemin et est venu jusques en cette cité de Calatahuz [2], qu'est la premiere cité d'Arragon du cousté de Castille, là où les nobles et cytoïens l'ont recueilly à grant honneur et receu et juré pour le Roy, demonstrans estre fort joyeulx de sa venue. Le Roy sejournera en ceste cité trois ou quatre jours, actendant que toutes choses soient prestes à Sarragoce pour son entrée. Et après s'en yra audit Sarragoce pour y estre juré et receu, et tiendra les Courtès d'Arragon.

Ma Dame, le Roy trouva à Almaçan les ambassadeurs du Roy d'Angleterre, assavoir ung arcevesque et ung

1. Juan Alfonso Guzman. — Medina-Celi (sur la rive gauche du Xalon) à une cinquantaine de kilomètres de Soria, sur la route de Guadalaxara à Saragosse).

2. Calatayud (prov. de Saragosse, à 50 kilom. S.-O. de cette ville).

chevalier[1] : lesquelx feirent une belle proposition au Roy, en lui presentant de la part du Roy, leur maistre, son povoir et toute l'ayde qu'il luy pourroit faire, tant de ses biens comme de ses subgjectz, jusques à y employer sa personne pour l'ayde et assistance du Roy, vostre nepveur. Le Roy les a bien receuilly et a bien deliberé les faire bien et honnorablement traicter, et aussi de les faire bien depescher.

Ma Dame, de ce que surviendra cy après vous en serez journellement advertye. Aidant Dieu, auquel je prie vous donner, ma Dame, très bonne vye et longue.

A Calatahuz, le xxvii[e] d'Avril XV[c]XVIII.

Vostre très humble subjet et serviteur,
Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39 ; original sur papier, portant signature autographe et au dos traces de çachet en cire rouge.

CXLVI

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Calatayud, 29 avril 1518.

Il a sollicité le roi catholique de nommer membre du conseil privé des Pays-Bas deux conseillers de Marguerite. Le roi y a consenti, mais sans promettre de gages, du moins pour le moment.

Au dos : A ma dame.

Ma Dame, si très humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Ma Dame, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'es-

1. John Stile. — V. ses lettres, dans *Letters and Papers*, III, 225 et ss.

cripre en faveur de voz deux conseilliers afin de solliciter devers le Roy qu'ilz fussent de son conseil Pardelà [1]. Et, ensuyvant vostre bon playsir, j'en ay parlé au Roy et à messeigneurs de son conseil, tellement que, à vostre requeste et contemplacion, il en a esté contant et l'a accordé voluntiers, comme pourrez veoir par les lettres qu'il vous en escript et à messeigneurs de son Conseil. Mais quant à gaiges, il m'a esté respondu que le Roy a de grandes depenses presentement à supporter comme vous sçavez. Parquoy fault qu'ilz ayent pacience ; mais avec le temps tout se pourra conduyre. A l'ayde de Dieu, auquel je prie vous donner, ma Dame, très bonne vye et longue.

A Calatahuz, ce penultiesme du mois d'Avril.

Vostre très humble subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39; original sur papier, avec signature autographe et traces de cachet en cire rouge.

CXLVII

JEAN LALLEMAND A MARGUERITE D'AUTRICHE

Calatayud, 30 avril [1518].

Il lui envoie des détails sur le voyage du prince Charles en son royaume d'Espagne, bien que l'archiduchesse en soit avertie par

1. Nous avons déjà dit quelle situation secondaire avait été faite à Marguerite dans le Conseil privé des Pays-Bas, institué en 1517 et présidé par Claude Carondelet. Il n'est pas étonnant que l'archiduchesse cherchât à le peupler de ses créatures (Sur la composition de ce Conseil, voir Henne, 200 et suiv.).

les lettres de Laurent de Gorrevod, « closes en ce paquet ». Il y a glissé un double de son récit que la gouvernante de Bresse pourra présenter à sa maîtresse.

Au dos : A ma souveraine et très redoubtée Dame.

Ma Dame,

Ma souveraine et très redoubtée Dame, si très humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Ma Dame, oultre ce que pourrez entendre par les lettres de Monseigneur le Gouverneur, closes en ce paquet, touchant la bonne prosperité et santé du roy [1], vostre nepveur, et ne son voyaige en cestuy son Royaulme, j'ay mis un peu plus au long par escript les logis et les advenues durant ledit voyaige. Et à ceste cause, ma Dame, si vostre bon pleisir est le veoir, j'envoye ung double dudit escript à madame la Gouvernante [2] pour le vous presenter. En vous suppliant, si très humblement que faire puis, m'avoir tousjours en vostre très noble grace pour recommandé, comme vostre très humble et très hobeissant subgect et serviteur, desirant

1. Charles-Quint était délicat de constitution, et sa santé chétive inspirait des inquiétudes à son entourage (Sanuto, *Diari*, XXX, 325). Il était sujet à des syncopes dont le caractère épileptique ne paraît pas douteux. En Espagne, il eut deux de ces attaques en public, l'une à la fin de l'année 1518, en jouant à la paume, l'autre au commencement de 1519, à Saragosse. La seconde eut lieu pendant qu'il entendait la grand' messe où se trouvait beaucoup de monde. Il tomba, étant à genoux, et resta plus de deux heures étendu par terre, « le visage tourné ». (La Roche-Beaucourt, ambassadeur de France à Boissy, Saragosse, 8 janvier 1519. Gachard, *La Bibliothèque Nationale*, II, 66-67.)

2. Claude de Rivoire, seconde femme de Laurent de Gorrevod.

en tous les lieux où je seray vous obeyr et servir de tout mon petit povoir, comme à ma bonne princesse et maitresse.

Madame, je prie à Dieu, vous donner très bonne vye et longue.

Escript à Calatahuz, ce derrain jour d'avril.

Vostre très humble et très obeissant subgect et serviteur,

Jean Lallemand.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39; original et autographe sur papier, ayant été cacheté.

CXLVIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A UN CARDINAL

Malines, 4 mai 1518.

Elle lui recommande l'affaire de l'évêché de Bourg, pour lequel Louis de Gorrevod a dépensé beaucoup d'argent, sans compter les tracas et les ennuis que cette création de diocèse lui a déjà causés.

Mon Cousin,

Je vous tiens tout adverty du demené de l'affaire de l'Evesché de Bourg [1], lequel jusques à oyres est encoires

1. Le cardinal, auquel Marguerite s'adresse, était sans doute le cardinal Jules de Médicis, archevêque de Florence, plus tard pape sous le nom de Clément VII, mêlé aux premières négociations pour la fondation de l'évêché de Bourg.

Sur l'énergique intervention du chapitre et de l'archevêque de Lyon,

en contencion. Et pour ce, mon Cousin, que l'Evesque de Mauriane, — frere du Gouverneur de Bresse, mon chevalier d'honneur, lequel j'ay en très singuliere grace et recommandacion, — a esté pourveu de ladicte Eveschié par nostre sainct Pere le Pape et a desjà furny de grans deniers à la poursuyte d'icelle eveschié, sans le travail et l'ennuyt de sa personne, et si avant que, soit par ung moyen ou autre, il desire en avoir briefve expedicion ; et que, de ma part, lui vouldroye faire tout le plaisir et adresse que possible me seroit, tant pour les grans et loyaulx services, que sondit frere me fait chascun jour, que pour ses vertuz et merites en ces affaires, je vous prie, si affectueusement et de cueur que je puis, que vous veuillez tenir main et vous employer par tous moyens à vous possibles envers nostre sainct Pere, qu'il vueille appoincter ladicte affaire le plus sommairement qu'il sera possible, sans plus longue procedure.

Et que, au surplus, vueillez avoir ledit Evesque de Maurianne pour singulierement recommandé en ce et tous autres ses affaires, et en iceulx luy faire toute la faveur, adresse et assistence que bonnement vous sera possible, vous y employant comme vouldriés faire en mes propres affaires, voire en sorte qu'il congnoisse que ceste ma rescripvence luy soit esté fructueuse.

Et ce faisant, avec ce que luy et sondit frere sont gens pour bien le recongnoistre envers vous, me ferez singulier plaisir que me trouverez affectionnée de recongnoistre

de François Ier et du connétable de Bourbon, Léon X avait révoqué en 1516 la bulle de création du diocèse bressan.

envers vous, quant en quelque chose me vouldrez employer que pour vous puisse.

Ce scet Dieu, qui, mon Cousin, vous ait en sa saincte garde.

Escript à Malines, le IIIe de may XVc XVIII.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 38 ; minute originale sur papier.

CXLIX

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, 26 mai 1518.

Pendant l'office du Vendredi-Saint — 2 avril —, la mère de Philippe d'Orley l'a suppliée de pardonner à son fils l'outrage fait à son maître d'hôtel Beauregard. « Attendu le saint temps », elle s'est montrée clémente, toutefois en réservant expressément l'honneur du souverain et les droits de l'offensé.

Monsieur le Gouverneur, Le jour de vendredi Sainct derraint passé, comme j'estoye au service, la mere de Philippe de Dorlay [1] se vint mettre à genoulx devant moy, me priant vouloir pardonner le maltalent que je povoye avoir audit Philippe, son filz, à raison de l'oultraige par luy fait à mon maistre d'hostel Beauregard [2]. Et avoir oy sa requeste, actendu le sainct temps, je fuz contante de pardonner à icelluy Philippe le regret que povoye avoir à

1. Philippe d'Orley, bailli du Roman, pays de Brabant. (Comptes, notamment de 1515-1516, aux *Arch. du Roy. de Belgique*).

2. Sur Jean de la Thouvière, seigneur de Beauregard, maître d'hôtel de l'archiduchesse (*Arch. Nord. Hôtel*, B. 3472), voir p. 5, n. 3.

luy, à la cause dicte, saulf l'offence et l'honneur du Roy et le myen et l'interest et injure de partye ; ce que je reservay expressement. Et suis presentement estée instemment requise par sadicte mere de vous advertir de ce que dessus. Ce que j'ay bien voulu faire. A tant, monsieur le Gouverneur, Nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Malines, le xxvie jour de may XV^c XVIII.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39 ; minute originale sur papier.

CL

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Sarragosse, 28 mai 1518.

Nouvelles du roi Charles. Son attitude envers les grands d'Espagne. Cortès d'Aragon. Satisfaction donnée à l'archevêque de Saragosse. Victoires de l'armée d'Afrique. Prise de Tlemcen dont le roi est tributaire de Charles. On s'attend à la capitulation de Barberousse assiégé dans le château.

Au dos : A ma dame.

Ma Dame, tant...

Ma Dame, le Roy, vostre nepveur, est en très bonne santé, Dieu mercy, et croist tous les jours de sa personne, aussi fait-il en sens et vertuz. Il est maintenant tout acoustumé avec les grans d'Espaigne et parle avec eulx en castillan, et est desjà tout fait du lengaige et de la façon de faire du pays, de sorte que les grans maistres l'ayment et se contantent fort du luy [1]. Il est icy besoin-

1. Charles dut faire de grands efforts pour arriver à posséder le langage

gnant après les Courtés de ce Royaulme : mais ce sera une chose longue, à la coustusme d'Aragon[1] : combien l'on est bien asseuré qu'ilz feront tout ce qu'il playra au Roy, car l'on a contanté l'arcevesque de Sarragoce[2] et autres qui ont le povoir de faire service au Roy.

Ma Dame, le Roy a eu nouvelles de son armée qu'il avoit envoyé en Affrique, comme sadicte armée a prinse une ville du Royaulme de Tremessent[3]. Et aussi avoit dedans la ville grand nombre de Mores avec les Turcz. Lesdits Turcz ont tous esté tuez, reservé quatorze qui sont prisonniers, et les Mores ont esté prins par composition. Et, depuis la prinse de ceste ville, l'armée du Roy est allé devant Tremessent, et ont avec eulx le Roy de Tre-

et à connaître les lois et les coutumes de ses royaumes espagnols. Ses nouveaux sujets lui avaient fait grief d'ignorer les lois, les usages et la langue de leur pays. Il n'avait commencé à apprendre le castillan qu'en 1516. (L'évêque de Badajoz à Jiménès, 8 mars 1516. Rodriguez Villa, *Juana*, 295.) De Valladolid, en mars 1518, P. Martyr annonçait qu'il savait l'espagnol (*Opus epistolarum*, epist. 613).

1. Les Cortès d'Aragon étaient ouvertes depuis le 20 mai. Charles leur demanda deux choses : leur serment et un subside. Le 29, les Cortès prêtèrent serment à la reine doña Juana et au roi don Carlos conjointement, après qu'il eut juré lui-même une seconde fois, devant elles, de maintenir les *fueros* de l'Aragon. Le subside ne fut voté qu'au mois de janvier suivant, au grand déplaisir de Charles, qui se vit forcé de demeurer à Saragosse beaucoup plus longtemps qu'il n'aurait voulu.

2. Don Alonso, bâtard du feu roi Ferdinand, avait reçu, le 27 juillet 1515, la régence de l'Aragon, celle de Castille restant confiée à Jiménès.

3. Tlemcen. — Le 25 juillet 1511, André de Burgo annonçait à Marguerite que les rois d'Aragon et de « Trémizain » venaient de signer une trêve de cinq années (*Lettres de Louis XII*, II, 285). — V. F. de la Cueva, *Relacion de la guerra del reino de Tremecin* (*Col. de libros españ. raros o curiosos*. Madrid, 1881, in-8, t. V). — Sur la défaite d'Aroudj à Tlemcen par le marquis de Comarès, gouverneur d'Oran, voir Lavisse et Rambaud, *Histoire générale de l'Europe*, IV, 804-5 (art. de Masqueray).

messent[1] — more qu'estoit tributaire du Roy Catholique, à qui Dieu pardoint, et maintenant du Roy vostre nepveur, — lequel ledit Barberousse[2] avoit chassé dehors et s'estoit fait Roy, ayant espousé la seur dudit Roy de Tremessent, et tenoit la femme d'icelluy Roy et les enffans prisonniers. Dez que l'armée du Roy eut assiegé la ville de Tremessent, ladicte ville s'est rendue par appoinctement, et le cappitaine Barberousse s'est retyré au chasteau avec trois cens Turcz et quelque nombre de Mores que l'ont suyvi. Noz gens l'ont assiegé audit chasteau et ont bonne artillerie pour le baptre. Et atend l'on de jour en jour nouvelles de la prinse dudit chasteau et dudit cappitaine Barberosse: Que sera ung grand honneur au Roy, vostre nepveur, et est ung bon commancement de prosperer à faire des conquestes sur les Mores et Turcz, comme a fet le Roy Catholique, son grand pere, à qui Dieu face pardon.

Ma Dame, des nouvelles que cy après en surviendront vous serez advertye. Aidant Dieu, auquel je prie vous donner, ma Dame, très bonne vye et longue.

Escript à Saragoce, le XXVIIIe de may.

Vostre très humble subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39 *bis* ; original sur papier portant signature autographe.

1. Bou-Hammou, usurpateur du royaume de Tlemcen, allié des Espagnols (V. Masqueray, *Hist. génér.*, IV, 803-805.)

2. Sur les Barberousse, v. Cat, *De Caroli V in Africa rebus gestis* (Paris, 1891, in-8) ; Sander Rang et F. Denis, *Fondation de la Régence*

CLI

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Sarragosse, le lendemain de la Saint-Jean [25 juin 1518].

Il a sollicité et obtenu des lettres du roi catholique touchant l'affaire du comte de Fürstenberg. Bon vouloir de Charles à l'égard de sa tante.

Ma Dame, si très humblement...

Ma Dame, en ensuyvant ce qui vous a pleu m'escripre touchant l'affaire du Conte de Furstemberg[1], j'ay sollicité que le Roy en escript à l'Empereur derechief, et aussi audit conte de Furstemberg, comme pourrez veoir par les lettres que le Roy vous en escript. Et ay tant fet que, depuis mes autres lettres escriptes, j'en ay recouvré le depesche : lequel je vous envoye, ensemble les coppies. Lesquelles pourrez faire veoir, et envoyer ledit despeche ou le retenir, commil vous semblera estre le mieulx. Et si vous desirez que le Roy vous fit autre assistance, il seroit necessaire que vous luy fissiez sçavoir ce que vouldriez qu'il fit pour vous en cest affaire et tous autres. Car il est tout plain de bonne volunté de vous ayder et assis-

d'*Alger. Hist. des Barberousse*...(Paris, 1837, 2 in-8) ; Ch. Farinel, *Hist. des deux Barberousse* (Paris, 1869, in-8) ; Lavisse et Rambaud, *Hist. génér.*, IV, 801-15 (art. de Masqueray). — Il s'agit ici d'Aroudj, le premier des Barberousse, né à Mételin en 1474.

1. Sur le conflit de Marguerite et des Comtois avec le comte Guillaume de Fürstenberg, voir p. 367, n. 1. L'archiduchesse fut obligée de transiger avec lui. Charles écrivit à l'empereur : son intervention ne fut probablement pas étrangère à la décision prise par Maximilien (v. *Corresp.*, II, 323, 325, 331, 361, 363).

ter en tous voz affaires, comme pour les siens propres[1]. Aidant Dieu, auquel je prie vous donner, ma Dame, très bonne vye et longue.

De Sarragoce, le lendemain du jour Sainct Jehan[2].

P.-S. — Ma Dame, je vous envoye lettres ouvertes, lesquelles pourrez faire sceller par delà.

Vostre très humble et et très obeissant subjet,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39 ; original sur papier, portant signature autographe et traces de cachet en cire rouge.

CLII

LAURENT DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Sarragosse, 13 juillet [1518].

Sur ses instances, le trésorier Argueillo a délivré deux lettres de change sur les Pays-Bas, l'une des 4000 et l'autre de 1000 ducats, que Laurent de Gorrevod envoie à l'archiduchesse.

Au dos : A ma Dame.

Ma Dame, tant et si très humblement...

Ma Dame, J'ay tellement sollicité vostre tresorier Argueillo[3], afin de vous faire tenir vos deniers Pardelà,

1. Le président du Conseil privé, Claude Carondelet, qui mourut le 31 mai 1518, fut suivi de près au tombeau par le chancelier Jean le Sauvage, un des ennemis personnels de Marguerite. Dès lors, une réaction en faveur de l'archiduchesse s'opéra dans l'esprit de Charles.

2. Nativité de saint Jean-Baptiste ou « Saint-Jean d'été », 24 juin.

3. Trésorier du douaire espagnol de Marguerite.

qu'il m'a naguieres escript vous avoir envoyé une lettre de change de quatre mil ducas ; et m'a envoyé la seconde lettre de change desdits IIII^{m} ducas, afin que, si la premiere estoit pardue, vous puissiez aider de ceste cy. Et pour ce qu'il m'a semblé que ladicte somme de IIII mil ducas estoit petite, je luy ay escript faire dilligence de recouvrer voz deniers, par tel sorte que puissiez avoir une lettre de change de plus grand somme. Surquoy, il m'en a renvoyé une autre de mil ducas ; ainsi est en tout cinq mil ducas. Je vous envoye lesdictes deux lettres de change closes en ce paquet, avec lettres que ledit Argueillo vous escript.

Ma Dame, je ne sache autre chose digne d'escripre ; parquoy je ne vous feray pas longue lettre. De ce que surviendra cy après, vous serez advertie. Au surplus, vous playra, Madame, me commander toujours voz bons playsirs, lesquelx je mectray poyne d'accomplir de tout mon povoir, en priant Dieu vous donner, Ma Dame, très bonne vye et longue.

De Sarragoce, le XIII de Juillet.

Vostre très humble subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Arch. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des lettres missives : portef. n° 39 ; original sur papier, avec signature autographe.

CLIII

LAURENT DE GORREVOD AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Saragosse, 22 juillet [1518].

Mort du grand chancelier Jean le Sauvage, remplacé dans ses hautes fonctions par Mercurin de Gattinara. Laurent de Gorrevod a tenu la main à cette nomination d'un sujet et d'un bon serviteur du duc de Savoie. Courrier dépêché pour aller quérir Gattinara. Le duc fera bien de complimenter le nouveau chancelier. Affaire intéressant le gouverneur de Nice et pour laquelle le secrétaire ducal Châtel est venu en Espagne.

Au dos : A mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc de Savoye.

Mon très redoubté seigneur, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Monseigneur, depuis six sepmaines en çà est advenu le trespas de feu monsieur le chancellier de Bourgoingne[1], que Dieu pardoint, et le Roy et messieurs de son conseil, desirant de pourveoir d'ung bon parsonnaige audict estat, ont advisé de mander monsieur le president de Bourgoingne messire Marcurin de Gattinaire pour le pourveoir dudict mesme estat[2]. A quoy j'ay tin main de mon

1. Jean le Sauvage mourut le 7 juin. Sur lui, v. p. 91, n. 3. Sandoval déclare que sa mort fut un soulagement pour les Espagnols : quatre mois après son arrivée en Castille, on estimait que le chancelier avait envoyé en Flandre 50.000 ducats (*Carlos V*, I, 101-103).

2. En amenant en Espagne Jean le Sauvage, Charles avait supprimé de fait dans les Pays-Bas la charge de chancelier. Mercurin de Gattinara, appelé à ces fonctions en 1518, restera directement attaché à la personne de son maitre avec le titre de grand chancelier. — La nomination de Gattinara, un étranger, ne se fit pas sans opposition de la part du parti

povoir, desirant que les bons parsonnaiges voz subgectz fussent colloquez ès lieux et maisons royalles, où ilz vous puissent faire service cy après. Et a l'on depesché expressement ce courrier pour aller querir ledict sieur president messire Marcurin [1]. Vous ferez bien luy dire quelque bonnes parolles, à celle fin qu'il demeure tousiours en volunté de vous faire service, comme vostre bon subgect et serviteur, et que son devoir porte. Ce dont je ne fais nulle doubte qu'il fera.

Monseigneur, je vous ay escript par deux lettres, que j'ay adressées a vostre gouverneur de Nyce [2], mon advis touchant l'affaire, pourquoy vostre secretaire Chatel [3] avoit esté pardeçà, Et n'y voy nul changement, comme je vous escripray par Anthoine le chevalcheur, mais qu'il soit gary ; et solliciteray que le Roy et monseigneur de Chievres vous escripront l'entiere resolucion de cest affaire. Mais je crois fermement quelle sera selon la substance des lettres que je vous ay escriptes. Parquoy vous ferez bien, monseigneur, de penser pourveoir et prendre party à vostre affaire, comme sçaurez bien faire. Aidant Dieu, auquel je prie vous donner, mon très redoubté seigneur, très bonne vye et longue.

nationaliste flamand. Elle était d'heureux augure pour Marguerite. A ce point de vue, Gorrevod s'en réjouissait. Il était d'ailleurs ami personnel du chancelier.

1. A la suite de la perte de son procès, Gattinara s'était retiré en Piémont.

2. Louis de Châtillon, seigneur de Musinens, grand écuyer de Savoie.

3. Claude Châtel, secrétaire ducal, maître de la Chambre des Comptes de Chambéry. — L'affaire dont il est ici question était celle des réclamations, soulevées par la Cour de France, à propos de Nice et de Verceil.

De Sarragoce, le XXIIe de Juillet.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Archivio di Stato di Torino. Lettere particolari : *Gorrevod* ; original et autographe sur papier.

CLIV

CHARLES DE POUPET A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saragosse, 23 juillet [1518].

Demandes de Marguerite chaleureusement soutenues par Chièvres, qui les a présentées au roi en présence de Gorrevod et de Poupet. Le mariage d'Angleterre.

Au dos : A ma Dame.

Ma Dame, tant...

Madame, par mes autres lettres vous escrips ce que monseigneur de Chievres m'avoit dit sur ce que desirés estre conduit vers le roy vostre nepveur [1]. Cejourd'ui,

1. Charles se rendait maintenant compte que son intérêt exigeait qu'il rendît à sa tante Marguerite au moins une partie de l'autorité qu'elle avait possédée durant sa minorité. S'il ne lui conféra point encore le titre de gouvernante générale, il lui confia du moins par lettres datées de Saragosse le 24 juillet 1518, la signature de tous les actes, la surintendance du collège des finances et la collation des offices dont elle disposait précédemment avec le conseil privé. Ces lettres furent formulées en décret, daté de Malines le 3 octobre suivant, et, pour que nul n'en ignorât, toutes les villes et tous les officiers en reçurent des expéditions. Il fut alloué à la princesse un traitement de 20.000 livres par an, et, sans avoir encore dans toute sa plénitude l'autorité qu'elle avait eue jadis, elle exerça une influence prépondérante dans le gouvernement des Pays-Bas (Van den Bergh, II, 372 ; *Gedenkstukken*, III, 140 ; *Arch. d'État de Bruxelles*, Reg. de l'audience ; comptes de J. de Berghes et de J. Micault).

ledit seigneur de Chievres, estant appart avec ledit seigneur roy, nous appelle, monseigneur le gouverneur de Bresse et moy, et, nous presens, a dit au roy les trois choses [1] que desiriés il vous accordat, et en parlant de cest affayre n'a failli à dire toutes les bonnes choses qu'on eust sceu dire, sans oublier les services que avés fait et faictes ; en quoy ledit seigneur roy prenoit plaisir de oyr, ce loant et contantant fort de vous. Et en effet, madame, ce qu'il vous a pleu demander vous est accordé, comme il vous est escript tant par ledit seigneur roy que, je croys aussi, par mondit seigneur de Chievres; lequel, sans vous en mantir, madame, se monstre vostre vray bon serviteur. Ce que avés requis, madame, n'est grant chose, et quant en voudriés d'autre sorte, à veoir le vouloir du roy, et aussi que ledit seigneur de Chievres est tant vostre serviteur, auriés ce qu'il vous plairoit.

Je croys aussi, madame, que on vous escript des nouvelles du mariage fait en Engleterre [2], et si est à croyre

1. Une ordonnance de Charles, datée de ce jour (*Recueil des Ordonnances*, I, f° 656), porte sur ces « trois choses » que Marguerite obtint en effet : 1° la signature des lettres closes et des lettres patentes dans la forme : *Par le roy. Marguerite* ; 2° la surintendance du collège des finances et la garde du sceau ; 3° la collation des bénéfices dont elle ne disposait précédemment qu'avec le conseil privé. — Voir Le Glay, *Notice*, 57, n. 1 ; Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, 116-117. Cet auteur reproduit la lettre de Maximilien félicitant sa fille au sujet de cette extension de ses pouvoirs, lettre déjà publiée dans *Correspondance*, II, 372.

2. Allusion au projet de mariage entre Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII, âgée de quatre ans, et le dauphin, qui avait moins d'un an. Vainement, Maximilien, Charles et Marguerite avaient tenté d'entraver la réconciliation des souverains de France et d'Angleterre (mis-

que desià le savés, et, pour ce que par ung moyen ou autre en devés estre advertye, ne vous en feray plus longe compte, mais fais fin, priant dieu qu'il à vous, madame, doint bonne vie et longue.

Escript à Sarragosse, ce XXIIIe de jullet.

Vostre très humble et très obeissant subjet et serviteur,

LACHAULX [1].

Arch. Nord. Chambre des Comptes de Lille. Collection des Lettres missives : portef. 39 *bis*; original et autographe sur papier.

sion de Jean de le Sauch, juillet 1518). Le traité de mariage fut signé à Londres, le 4 octobre. Cette convention, qui pouvait faire passer un jour la couronne d'Angleterre sur la tête d'un prince français, produisit une pénible impression dans les Pays-Bas : Tournai était déclarée neutre. Déjà l'on entrevoyait la prochaine restitution de Calais à la France.

1. Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, né vers 1460 à Poligny, où il mourut en 1529. Charles était fils de Guillaume, seigneur de la Chaux, receveur général des finances du duc Philippe le Bon, puis maître d'hôtel de Charles le Téméraire. Dès l'âge de 25 ans, il devint chambellan et premier sommelier du roi Charles VIII, qu'il accompagna dans son expédition de Naples. Après la mort de ce prince, il occupa les mêmes emplois à la cour de Philippe Ier, roi de Castille, et de l'empereur Charles-Quint. Le premier de ces princes le nomma grand bailli d'Aval et châtelain de Wilvorde. Pendant la minorité du second, il fut l'un des conseillers de la régence établie en Flandre et fut ensuite associé à celle du cardinal Jiménès et d'Adrien, doyen d'Utrecht. Après la mort de Léon X, Charles-Quint le nomma son ambassadeur à Rome. En 1526, le traité de Madrid lui fit restituer la rançon payée pour la libération de ses fils, étudiants à l'Université de Paris. La même année, il fut chargé de conclure le mariage de Charles-Quint avec Isabelle de Portugal. Désigné pour négocier la paix de Cambrai, il mourut avant la conclusion du traité. Charles de Poupet aimait et cultivait les lettres.

CLV

JEAN HANNART A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saragosse, 17 août [1518].

Il ne parlera pas des affaires du roi dont il tient l'archiduchesse suffisamment instruite par les lettres de Sa Majesté, de Chièvres et de Laurent de Gorrevod. On attend de bonnes nouvelles de l'armée d'Afrique en marche vers Alger que défend le frère de Barberousse. Envoi d'une pièce d'or. Le roi de Tlemcen a pillé ses alliés vainqueurs.

Au dos : A ma Dame, en sa main.

Ma Dame, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Ma Dame, je vous escripveroit vouluntiers baecop de bonnes nouvelles de Pardeçà, si aucunes occuroient, pour vous monstrer que je ne desire riens tant, sinon de vous faire service agreable et obeyr à tous voz commandemens et bons plaisirs.

Ma Dame, pour non vous ennuyer de prolixité et redittes, je ne vous feray mencion du bon estat des affaires du roy, pour ce que par les lettres de Sa Magesté, de monseigneur de Chierves et monseigneur le gouverneur de Bresse, en estes bien avertye.

L'armée du roy en Affrique [1] est tirée contre la cité

1. En Afrique, préludant aux succès (prise de Tunis) qui devaient populariser un jour le nom de son souverain dans toute la chrétienté, le gouverneur d'Oran avait vaincu le fameux Barberousse Ier, conquis « plusieurs villes et forts » et bientôt après « ses gendarmes avaient mis à mort » ce terrible corsaire, que les proclamations officielles appelaient « le principal général des Turcs ». Ces événements furent célébrés dans

d'Alger, où est dedans le frere de Barberousse [1], et en attent l'on brief bonnes nouvelles. Et affin, Madame, que puissiez congnoistre la monnoye qui court en ce pays là, je vous envoye une piece d'or, qui a esté prinze ou tresor que emportoit Barberousse, quant il a esté deffait et tué; et dit l'on qu'il y en avoit plus de cent mil telles. Mais le roy de Tremecent a voulu ravoir tout ledit tresor, disant que c'estoient de ses biens, et sur ce il feist pillier aux chrestiens tout ce qu'ilz avoient gangné à ladicte deffaite.

Madame, je prie Dieu vous donner bonne vye et longue.

Escript à Sarragosse, le XVII[e] d'aoust.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

Jehan HANNART [2].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39; original et autographe sur papier, portant au dos un cachet recouvert de papier.

CLVI

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

La Haye, 25 août 1518.

Elle lui soumet les articles à elle présentés par les officiers de la saunerie de Salins touchant certaines ordonnances abusives du

les Pays-Bas par des fêtes publiques et des cérémonies religieuses (*Arch. Nord. Pays-Bas*, B. 873 : Anvers, 7 juin et Bruges, 24 juillet 1518).

1. Kheïr-ed-Din succéda à son frère. Voir Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, IV, 806.

2. Jean Hannart, chevalier, vicomte de Lombeke, conseiller, audiencier et premier secrétaire de Charles-Quint. Sur lui, v. p. 158, note.

parlement de Dole, et requiert son avis en la matière. Elle lui demande de faire écrire par le roi Charles au Parlement et au Prévôt de Paris pour que les étudiants, originaires de Bourgogne, obtiennent « bonne et briève justice », dans le procès qu'ils soutiennent contre le principal du Collège de Bourgogne au sujet des bourses fondées par la reine Jeanne.

Monsieur le Gouverneur,

Vous avez par ci-devant bien entendu comme les officiers de la saulnerye de Salins ont envoyé vers moy maistre Henry Guirche, recepveur de Vignorry[1], pour me requerir de deffendre à ceulx de nostre Court de parlement à Dole et aux bailliz de plus octroyer mandemens et nouvelletez contre les tresorier et recepveur de ladicte saulnerye, pour le payement de ceux qui ont rentes en icelle[2], pour plusieurs causes et raisons que iceulx ont mis en avant. Et, pour plus meurement pourveoir et rendre appoinctement sur ce, je envoyay les articles à moy sur ce presentez par lesdits officiers à ceulx de la Court de parlement, pour les veoir, ouyr sur iceulx les officiers du bailliage d'Aval[3] et après m'en escripre leur advis. Et, à ceste fin, vous envoye la coppie des dits articles et des responses de nosdits officiers d'Aval sur iceulx, avec l'advis desdits de Parlement, vous priant veoir le tout et après m'escripre ce qu'il vous semblera que j'en devray faire pour la rai-

1. Receveur du « partage de Vignory », c'est-à-dire du « sixte » de la saunerie ayant appartenu à la famille de Chalon-Vignory et, au XVI[e] siècle, par voie d'héritage à la famille de Vergy.

2. Rentiers du-Puits à-Muire.

3. Le bailliage d'Aval était composé de Montmorot, Salins, Pontarlier, Poligny, Arbois et Orgelet. Le bailli d'Aval était Charles de Poupet.

son, pour après vostre dit veu, y faire commil appartiendra.

D'autre part, les escoliers bourguignons, estudians à Paris, m'ont fait advertir qu'ilz ont encoires procès en la court de Parlement à Paris et pardevant le Prevost dudit Paris à l'encontre du principal du College de Bourgoingne [1], sur ce que, par la fondation d'icelluy college, faicte par feue de louable memoire Dame Jehanne de Bourgoingne [2], Royne de France et de Navarre, contesse de Bourgoingne, etc., doibvent estre bergié escoliers dudit conté de Bourgoingne, si tant en y a audit Paris, qui doibvent estre entretenuz par ledit principal et aux fraiz dudit college, pour estudier en logique et autres sciences selon la forme de ladicte fondacion ; me faisant requerir lesdits escoliers leur faire avoir lettres de recommandation du Roy Catholique, monseigneur mon nepveur, à

1. Sur ce collège, voir Castan, *Sully et le collège de Bourgogne à Paris* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1869). Il résultait d'une disposition du codicille de la reine Jeanne de Bourgogne. (V. Acte passé au château d'Asnières en mai 1325. *Arch. Nord*, J. 404, nº 30.) L'établissement s'ouvrit en mai 1335. Le personnel : un principal, un chapelain et dix-huit boursiers, était autant que possible comtois. La communauté, astreinte à un régime presque monacal, était composée de boursiers, qui suivaient les leçons publiques de la Faculté des Arts. En somme, une maison de famille où, moyennant le revenu affecté aux bourses, les pauvres étudiants trouvaient le vivre et le couvert. Au XVIᵉ siècle, la clientèle extérieure fut assez nombreuse pour permettre l'organisation d'un cours complet d'études (*Bibl. de Besançon*, Mss. H. C. B. 200 pp. in-4º sur ce collège).

2. Jeanne, comtesse de Bourgogne, femme du roi Philippe le Long et fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne. Elle est assez connue par le procès scandaleux de 1314.

ladicte Court de Parlement et audit prevost de Paris, ad ce que ilz leur veuillent administrer bonne et briefve justice, et le plus souverainement que faire se pourra, les ayant pour recommandé, consideré qu'ilz sont à favoriser ; et aussi une au conseil[1] de mondit seigneur et nepveur audit Paris, pour assister lesdits escoliers et leur prester toute la faveur et ayde qu'ilz pourront. Lesquelles lettres je vous prie faire depescher en la meilleure forme que faire se pourra, car les subgectz dudit conté de Bourgoingne peuvent et pourront estre nourriz gratis à l'estude audit College ; qui leur est et sera ung grant bien et cause de parvenir à science, tant de saincte theologie que aultre, à l'exaltacion d'icelluy conté.

A tant, Monsieur le Gouverneur, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à la Haye, en Hollande, le xxve jour d'aoust XV^c^ XVIII.

Arch. Nord. Ibidem: portef. 78 ; minute originale sur papier.

CLVII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

La Haye, 2 septembre 1518.

Elle lui demande d'agir auprès du roi, de concert avec Chièvres, pour que Jacques de Vallère soit retenu au service de l'archiduc Ferdinand.

Au dos : A Monsieur le gouverneur de Bresse.

Monsieur le Gouverneur, J'escrips presentement à

1. L'avocat J. Bouchard. V. p. 179, n. 2.

monseigneur de Chierves de vouloir tenir main envers le Roy, monseigneur mon nepveur, qu'il luy plaise retenir Jacques de Vallere, filz de Rosales [1], en l'un des quatre estatz [2], vers monseigneur mon nepveur Dom Fernande, ou le faire tousjours compter en estat de varlet servant, comme sont tous les aultres espaignacs qui sont au service de mondit seigneur et nepveur ; actendu que ledit Jacques a jà servy en la maison l'espace de neuf ans, qu'il a esté en la guerre de Gheldres et a fait les voyaiges de Dennemarcke et d'Espaigne [3].

Si vous prie que aussi ad ce tenez la main et vous y employez tant envers ledit seigneur Roy que ledit seigneur de Chierves, en sorte que quelque bon effect s'en ensuyve. Et vous me ferez plaisir.

A tant, monsieur le Gouverneur, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à la Haye en Hollande, le IIe de septembre XXc XVIII.

Arch. Nord : portef. 39 ; minute originale sur papier.

1. Sur Rosalles, v. lettre CXL.
2. Panetier, Echanson, Ecuyer, Valet servant.
3. Le voyage d'Espagne est celui de 1517-1518 (Vallère en revint avec l'archiduc Ferdinand). Quant à celui de Danemark, c'est évidemment celui qu'il fit à la suite de l'archiduchesse Isabelle d'Autriche, sœur de Charles V, mariée à Christiern II (28 juillet-18 septembre 1515, d'après les *États journaliers de la dépense. Arch. Nord*, B. 3468).

CLVIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

La Haye, 8 septembre 1518.

Conflit entre les officiers du comté de Bourgogne et les gouverneurs et citoyens de Besançon au sujet des limites de cette ville. Nomination d'une commission mixte ; ordonnance de surséance au parlement de Dole. Les Bisontins ont député vers Maximilien.

Au dos : A Monsieur le gouverneur de Bresse.

Monsieur le Gouverneur, Il s'est par cy devant suscité plusieurs procès et differendz entre nos officiers du Conté de Bourgoingne et les gouverneurs et citoyens de Besançon, pour raison des lymytes et banlieux dudit Besançon. Pour lesquels procès et differends vuyder et appaiser par voye amyable, lesdits de Besançon avoyent envoyé leur tresorier devers nous, nous requerir de vouloir commectre quelque bons personnaiges pour entendre à faire les separacions et debornemens desdictes limites et banlieux, et que, de leur part, ils feroient le semblable : ce que nous feismes. Et feust, de nostre part, depesché commission sur aucuns de noz conseilliers, gens de bien, pour à ce vacquer et entendre, et ordonnasmes à ceulx de nostre court de Parlement de faire surceoir toutes les causes, procès et differendz, qu'estoient meuz à cause d'icelles limites, jusques à la Sainct-Martin prouchain. Ce neantmoings, lesdits de Besançon pour, comme vraysemblablement fait à presumer, vouloir absujectir ladicte Conté de Bourgoingne à l'Empire [1], ou pour auctoriser leur affaire, ont envoyé

1. Voir la protestation précitée des chanoines de Besançon lettre du

vers l'Empereur, monseigneur mon pere, et de luy ont obtenu commission sur aucuns de ses conseilliers de Ferette [1], pour entendre à faire lesdictes separacions et debornemens ; comme le tout verrez plus amplement par la coppie des memoires et instructions qu'avons fait depescher sur monsieur de Zevemberghes [2], pour remonstrer ceste affaire à mondit seigneur et pere, et aultres coppies et escriptures que vous envoyons avec cestes.

Et pour ce que cest affaire est de grosse importance et pire consequence et qu'il touche au Roy, monseigneur mon nepveur, plus que à nous, comme seigneur proprietaire dudit conté, nous n'avons voulu consentir de besoingner ausdictes separacions et debornemens avec lesdits commis de mondit seigneur et pere ; ains avons fait sur ce telle response ausdits de Besançon que pourrez veoir

19 février. — Les Bisontins avaient souvent fait appel à l'empereur, comme habitants d'une cité impériale, contre la comtesse de Bourgogne. La situation particulière de leur ville appelait les conflits. Le parlement de Dole poussait à la réglementation des limites (V. *Corresp.*, I, 57; II, 213, 215, 271, 360).

1. Formé lors du démembrement du comté de Montbéliard, au XIIe siècle, le comté de Ferrette était revenu à la Maison d'Autriche deux cents ans après. En 1469, l'archiduc Sigismond l'engagea au duc Charles le Téméraire. La tyrannie du sire d'Hagenbach qui l'administra fit éclater une révolte en 1474, et Maximilien y installa bientôt un conseil de gouvernement (V. L. Stouff, *Les Possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire* dans *Annales de l'Est*, 1904, et les *Origines de l'Annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469* dans *Revue bourguignonne*, 1900.

2. Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenberghe, Noordelos, etc., fils d'un des meilleurs capitaines de Maximilien et de Philippe le Beau, chevalier de la Toison d'or en 1516 ; envoyé en Suisse pour l'élection impériale en 1529 (Nombreuses lettres dans Le Glay, *Négoc. diplom.*), II.

par le double de la lectre, que leur avons escript responsive à la leur, que semblablement vous envoyons ; ne encoires n'y voulons faire aultre, sans, premierement, sur ce avoir l'advis de mondit seigneur et nepveur ou des gens de son privé Conseil. Et à ceste cause vous requerons leur communiquer cest affaire et toutes les pieces que vous envoyons, et tenez main envers eulx que ilz nous escripvent leur advis sur ce, pour faire comme il appartiendra.

A tant, monsieur le Gouverneur, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à La Haye, en Hollande, le VIII[e] de septembre XV[c] XVIII.

MARGUERITTE.

Et plus bas : DES BARRES.

Arch. Nord : portef. 39 ; original sur papier avec signatures autographes.

CLIX

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Bruxelles, 9 octobre 1518.

Elle le prie de joindre ses efforts à ceux de M. de Chièvres pour que son « cousin » de Hornes soit enfin payé de la dot, que la feue reine Isabelle a constituée en faveur de sa première femme.

Monsieur le Gouverneur, J'escrips presentement à Fonceque [1] de vouloir faire dresser et payer mon cou-

1. Antonio de Fonseca, alors receveur général des finances du roi de Castille. Il avait été désigné comme exécuteur testamentaire d'Isabelle

sin de Hornes [1] des deniers, que la feue Royne Dona Isabel [2] donna et constitua en dot et mariage à sa premiere femme, dont il a desjà eu si longuement patience. Aussi escrips à monseigneur de Chievres d'y tenir la main et à Argueillo d'en solliciter ledit Fonceque. Et pour ce, monsieur le Gouverneur, que lesdits deniers que dit est sont esté constituez en dot et mariage, que sur iceulx le mariage de mondit cousin et de sadicte premiere femme fut fait et conclut, et que j'en suis respondant, je vous prie affectueusement et de cueur que, tant pour la descharge de l'ame de ladicte feue Royne que aussi pour mon acquict, vous tenez main envers ledit Fonceque, qui presentement est seul testamenteur vivant d'icelle feue Royne, et a charge de faire payer semblables debtes, — pour le payement desquelles sont ordonnez certains deniers, — que il face payer et dresser mondit cousin de Hornes de sondit deu le plustost que faire se pourra, sans plus longuement le delayer ; et aussi en parler audit seigneur de Chierves ; et faictes tant vers luy qu'il luy ordonne de ce faire, vous y employant en sorte que icelluy mon cousin de Hornes en puist brief avoir quelque bonne depesche. Et vous me ferez plaisir et service fort agreable.

la Catholique et avait exercé sous Ferdinand d'Aragon l'emploi de *Contador mayor* avec Juan Velasquez (v. *Testament de Ferdinand* dans Danvila, V, 163).

1. Il semble que ce soit de Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeck, vicomte de Bergues Saint-Vinoc, qu'il s'agit ici. Il avait accompagné Philippe le Beau et Jeanne en Espagne en 1501-1502.

2. Isabelle était morte le 26 novembre 1504.

A tant, monsieur le Gouverneur, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Bruxelles, le IX[e] d'octobre XV[c]XVIII.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39 ; minute originale sur papier.

CLX

JEAN DE LE SAUCH A MARGUERITE D'AUTRICHE

Saragosse, 19 octobre [1518].

Difficultés qu'il rencontre à remplir l'objet de sa mission. Il s'occupe de la fondation que Marguerite veut faire. Échange de vues à ce sujet entre les évêques de Burgos et de Badajoz, Laurent de Gorrevod et le receveur du douaire espagnol de Marguerite, Fonseca. Les Cortès d'Aragon « pesants à l'esperon ». Mécontentement du roi et cherté de la vie.

Au dos : A Madame.

Madame, j'escripz à Monseigneur de Montigny [1] l'estat auquel je suis encoires sur le fait de ma charge, pour laquelle je suis envoyé icy, adfin de vous en advertir. Il n'a tenu à moy qu'elle ne soit plus avancée ; mais j'espere que l'on ne mettra pas tant à y conclure que l'on fait d'y voulloir entendre.

Madame, touchant vostre fondacion [2], j'ay remonstré à monseigneur le Gouverneur et à vostre tresorier

1. Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, conseiller et deuxième chambellan de Charles. V. p. 241, n. 3.

2. Fondation pieuse à la Chartreuse de Miraflorès où se trouve encore le tombeau (intéressant à comparer avec celui de Philibert le Beau à Brou) de son premier mari don Juan.

Argueillo, vostre intencion, et adfin de non faillir, baillié ung double de mon instruction audit Argueillo. Sur quoy a esté tenu une collace [1] devers monseigneur de Bourgos où estoyent Fonsecque, monseigneur de Badajoce, mondit seigneur le Gouverneur et ledit Argueillo qui ont advisé ce que se peult faire pour la perpetuelle sceuretté de vostre dicte fondacion. Par le premier poste vous envoiray leur concept, redigé par escript, sur vostre dicte intencion, pour, par après, y ordonner à vostre bon plaisir; mais il vous y fauldra faire augmentacion et crue de XII ducas [2] plus de rente par an qu'il n'y a.

Madame, de vous escripre nouvelles plus amples n'y sçaurés, que j'espere que font aulcuns qui mieulx les sçavent que moy, ne me vouldroye ingerer le savoir faire. Les Courtès de ce royalme n'ont encoires accordé et sont bien pesans à l'esperon [3] : parquoy je croy que le roy ne partira d'icy avant ce bon jour, combien qu'il y soit las, comme sont tous ceulx de sa court, car il y fait tant chier que n'est à croire.

1. Entretien. — Don Juan Manuel était gouverneur de Burgos; mais le caractère de la « collace » invite à croire qu'il s'agit plutôt de l'archevêque.

2. Le ducat d'Espagne valait 39 patards de 12 deniers.

3. Après de longues délibérations, les Cortès d'Aragon le reconnurent comme roi, ainsi que l'avaient fait celles de Castille, mais en réservant expressément le droit de sa mère pour le cas où elle se trouverait un jour en état de gouverner par elle-même ses royaumes (Lanza, *Historias*, I, 152-154. — Argensola, *Anales*, p. 531-555).

Madame, je prye à tant Dieu vous donner très bonne vye et longue.

A Sarragoce, ce xixe octobre.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

Jehan DE LA SAUCH [1].

Arch. Nord. Ibidem : portef. 36 ; original et autographe sur papier, portant au dos traces de cachet en cire rouge.

CLXI

JEAN HANNART A GUILLAUME DES BARRES

Saragosse, 7 décembre [1518].

Échange de lettres. Il a demandé la capitainerie de Biervliet pour Charles Oursin. Intérêt que le gouverneur de Bresse porte à Louis de Marenches. Correspondance avec le comte de Hooghestraten.

Au dos : A Monsieur Maistre Guillaume des Barres [2], secretaire ordinaire du roy et de Madame.

Mon frere et amy, j'ay receu voz lettres du xxiiie et xxviiie du mois passé, vous mercyant de la payne que

1. Secrétaire en ordonnances de l'archiduc Charles, du Conseil de 1517, de l'empereur enfin (1520-1530). De le Sauch fut mêlé à l'affaire de l'élection impériale (1518-1519) ; il fut chargé de plusieurs missions dont les plus importantes en Espagne (1522), en Angleterre (1528 et 1529), en France (1529).

2. Guillaume des Barres, secrétaire en ordonnances de Marguerite d'Autriche ; secrétaire du Conseil privé (1517) ; contrôleur de l'audience des Sceaux ; ambassadeur de Charles-Quint en France (1528-9) ; participe aux négociations préliminaires de la paix de Cambrai (*Arch. Nord. Hôtel*, B. 3472, 3474 ; Le Glay, *Négoc. diplom.*, II, 677, 712).

prendez à faire tenir les lettres, qu'escripz à ma femme et qu'elle m'escript, vous pryant aincores faire le semblable de celles qui sont avec ceste.

Quant à l'affaire que vous m'avez escript pour Charles Ursin [1], je vous certiffie que la capitainerie de Chaftinges est, passé ung an, donner et promise à Hocqueron, maistre d'ostel de monseigneur de Chierves.

Quant à la capitainerie de Biervliet, j'en ay fait la demande au roy pour luy ; mais je n'en ay sceu obtenir responce. Je m'employeray à ce qu'il soit servy s'il est possible : ce que luy diray, en me recommandant à luy.

Touchant le fait de messire Loys de Maranches [2], monseigneur le Gouverneur de Bresse et moy en avons par ensemble et à part eu devises avec monseigneur le Chancelier : lequel trouvons ung peu dur. Toutesvoies, je voy bien que si madame luy en escript en faveur d'icelui de Maranches, qu'il fera tout ce que on vouldra : pourquoi ferez bien que madicte Dame en escripve. Certes, mondit seigneur le Gouverneur se montre tout bon amy et favorable audit de Maranches. Je ne cesseray de persister par bons moyens de gaingner mondit seigneur le chancelier et y employer amis; et si tost qu'en auray quelque fructueuse response, vous

1. Déjà au service de Marguerite comme contrôleur en 1503 (*Arch. camer. di Torino*. Invent. 39, reg. 29, f° 80), Oursin figure encore parmi les officiers de fourrière de l'archiduchesse en 1523 (*Arch. Nord*, B. 3474).

2. Louis de Marenches, seigneur de Saint-Aubin, membre du Conseil privé de 1517 et de celui de 1520; frère de François de Marenches, lieutenant général du bailli de Dole. V. p. 180, n. 1.

en avertiray. Et ferez en ce et autres choses pour vous tout ce que me sera possible.

Par mes lettres à monseigneur le conte de Hooghestraten[1], verrez des nouvelles de deçà ; parquoy feray fin en me recommandant de bon cueur à vous, pryant Dieu vous donner ce que desirez.

De Sarragoce, à mynuyt, ce VIIe de decembre.

Vostre frere et ami,

Jehan HANNART.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39 ; original et autographe sur papier, avec au dos un cachet recouvert en papier. — Post-scriptum.

CLXII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, 10 décembre 1518.

Réponse à ses lettres. Affaire de la trésorerie de Salins. Recommandation de J. de le Sauch. Nouvelles de la duchesse d'Urbin et de la reine de Portugal. Longueur des Cortès. Office de lieutenant de la saunerie de Salins. Menaces des Turcs. Le confesseur de Charles.

Monsieur le Gouverneur,

J'ay receu quatre voz lettres des IIIIe, VIIe et XIXe du mois passé : du contenu desquelles je vous tiens record. Et quand ad ce que m'avez escript à la faveur de Jehan Glannet[2], je l'eusse, pour l'amour de vous, eu volentiers

1. La baronnie de Hoogstraeten venait d'être érigée en comté (juin 1518) en faveur d'A. de Lalaing.

2. Frère d'Antoine Glannet, trésorier de Dole et receveur général de Bourgogne (*Arch. Doubs*, B. 223, 1524, 1820).

pour recommandé en ce qu'il requiert ; mais, en faisant l'appoinctement d'entre maistre Richard Constault [1] et Guillaume des Barres de la Tresorerye de Salins [2], que tous deux y pretendoyent avoir droit par don de moy, fut dit que ledit Constaut auroit ladicte tresorerye, et ledit Guillaume luy bailleroit la somme de six cens livres ; et, pour luy ayder à trouver ladicte somme, que luy estoit grande, je fuz contante que Charles Felyet, clerc de Marnix, eust la tresorerie de Vesoul que demande ledit Glannet.

Il me desplait que maistre Jehan de le Sauch [3] n'est parvenu au bien que luy desiroye, car il est homme de bien et veult qu'on lui face des biens. Et, puis que ainsi est, je vous prie que tenez main vers le Roy qu'il le pourvoye de quelque autre chose meilleure, comme celluy qui bien le merite ; et vous me ferez plaisir.

De la duchesse d'Uerbin [4], je tiens que ce n'est que vent, car les nouvelles ne continuent icy.

Je suis joyeuses des bonnes nouvelles que l'on a pardelà de la Royne de Portugal [5], madame ma nyece, et

1. Richard Contault, déjà au service de Marguerite en 1503 (Quinsonas, III, 144) ; fait partie des officiers de la fourrière de Marguerite dès 1510 en qualité de garde des joyaux (*Arch. Nord. Hôtel*, B. 3464, 3472). Il s'occupe de la librairie et des cabinets de l'archiduchesse (Compte de Marnix, n° 1802, f° 213 v°).

2. Jacques Luc, trésorier de Salins, venait de mourir.

3. Sur ce secrétaire en ordonnances, voir lettre du 19 octobre 1518, p. 403.

4. Philiberte de Savoie-Nemours, qui vivait à la cour de France. Elle mourut à Billiat le 4 avril 1524 (*Arch. camerale di Torino. Conto dei tesorieri gener. di Savoia* (Regist. 185, f° 106. — Guichenon, *Savoie*, II, 180, la fait mourir à tort à Virieu-le-Grand).

5. Eléonore d'Autriche, depuis longtemps fiancée à Emmanuel le For-

prie Dieu luy donner grace que le party à elle donné soit à son desir et contentement.

Je me donne merveilles de la longueur des Cortès de pardelà ; l'on dit que c'est leur maniere accoustumée, mais je ne la trouve bonne ni belle. Toutesfois, il en fault faire son prouffit ou mieulx que on pourra.

J'ay veu vostre advis sur le fait de l'office de lieutenant de la saulnerye de Salins. Je tiens que, avant la reception de cestes, aurez esté adverty du trespas de maistre Jehan Dorbe, après lequel, ensuivant vostre dit advis, j'ay pourveu dudit office Marnix, qui est retourné de Bourgogne avec le seigneur de Montsaintsorlin [1], puis trois jours ençà. Et a ledit Marnix choisy ung nommé Guyennet Cussemenet pour en son absence exercer ledit office : lequel Guyenet l'on dit estre homme de bien et le plus ydoine ad ce que l'on saiche.

Quant aux nouvelles que le Roy, monseigneur mon nepveur, a eu du Turc, elles sont très mauvaises, et est bien necessaire d'y promptement et bien pourveoir, pour la preservacion des royaulmes et pays de mondit seigneur et nepveur ; la conclusion, prinse sur ce par icelluy monseigneur et nepveur, est très bonne, louable et salutaire. J'espere que les autres princes chrestiens en prendront exemple et se ayderont aussi à la deffense de nostre saincte Foy chrestienne et envahissement des Infideles et ennemys d'icelle.

tuné, roi de Portugal. La jeune princesse portait le titre de reine depuis le mois de juillet 1518.

1. Claude de la Baume, seigneur de Mont Saint-Sorlin.

Et quant aux autres choses contenues en vosdictes lettres, vous faisons responce de nostre main.

Au surplus, ayant entendu l'inconvenient advenu en la personne du confesseur de mondit seigneur et nepveur le Roy, escripvons à sa Majesté, en faveur de nostre prieur de Poligny[1], une bonne lettre, par laquelle le requerons le vouloir retenir et se servir de luy audit estat de confesseur, et vous envoyons noz lettres pour luy presenter de nostre part. Ce que vous requerons de faire et tenir main en cest affaire tant envers luy comme mon Cousin de Chierves et aultres qu'il appartiendra, par façon que ledit prieur puist parvenir audit estat ; car, avec ce que aurons pardelà ung serviteur davantaige, je suis seure que mondit seigneur et nepveur s'en trouvera très bien servy et s'en louera. Vous le congnoissez comme je fais, parquoy pourrez pourter tesmoingnaige de ses vertuz. Je lui mande venir Pardeçà pour ceste cause. Parquoy desire que me faictes sur ce responce.

Et à tant, monsieur le Gouverneur, Notre Seigneur vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Malines, le xe jour de décembre XV^{c} XVIII.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 39 ; minute originale sur papier.

1. Etienne Vaulchier, prieur de Notre-Dame de Poligny (*Arch. Nord*, B. 1539), Claude Boisset, docteur en droit, archidiacre d'Arras, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Charles-Quint, était doyen de Poligny. — Probablement, ni l'un ni l'autre ne fut nommé : Robert Robins figure dans l'Etat journalier du 1er juin 1521 (*Arch. Nord*, B. 3473).

CLXIII

JEAN DE LE SAUCH A MARGUERITE D'AUTRICHE

Barcelone, 12 mars [1519].

Il n'a pu obtenir de réponse sur les « affaires de sa charge ». XIX[e] chapitre de la Toison d'or. Création du marquisat d'Aerschot et du comté de Gavre. De le Sauch est renvoyé en Allemagne. Il a remis le pouvoir, reçu de Marguerite, entre les mains du chancelier, après en avoir causé avec Laurent de Gorrevod et M. de Chièvres. Le Gouverneur de Bresse et le chancelier règleront toutes choses au mieux. Mariage projeté entre la reine Germaine de Foix et le marquis de Brandebourg.

Au dos : A Madame,

Madame, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, depuis que vous escripviz dernierement, j'ay toujours sollicité ma response sur les affaires de ma charge. Mais, à cause des grans affaires qui ont esté, mesmement pour l'occupation de la feste de la Thoison [1] et aultres, je n'y ay sceu parvenir. Et encores le coryer touchant le concept, qui fut envoyé dès avant la Noël ès mains de messeigneurs le doyen de Besançon [2] et Charles

1. Le XIX[e] chapitre de la Toison d'or se tint à Barcelone du 5 au 8 mars. Le duc d'Albe et neuf autres seigneurs espagnols furent élus, en vertu de la « crue » décidée en 1516. En outre, le comte de Montrevel fut remplacé par Jacques II de Luxembourg, seigneur de Fiennes, et le feu seigneur de Fiennes par Adrien de Croy, seigneur de Beaurain. Le prince d'Orange, que son élection précédente avait compromis aux yeux du roi de France, reçut le collier des mains de Charles.

2. L'abbé Antoine de Montécut, aumônier et confesseur de Marguerite, doyen de Saint-Vincent de Besançon, l'un des exécuteurs testamentaires de Marguerite, fondateur d'une chapelle dans l'église de Brou.

Leclerc[1], pour en faire le rapport ; le memoire des aultres affairesparticulieres ès mains de monseigneur le viscomte Hannart[2], pour, avecq monseigneur le Chancellier[3], y rendre responce, selon qu'il plaira au Roy l'ordonner.

De vous escripre de la feste de la Thoison, vous savez assez que c'est. Et combien que poez estre advertye lesquelz ont esté creez de nouveaulx, ce neantmoins, je vous envoye par escript les noms, selon qu'ilz sont mis ez tableaux : pour ce cognoistrez lesdits nouveaux. Et depuis, chapitre a esté tenu où ont esté esleuz messeigneurs de Fiennes et de Beaurain qui portent ledict ordre. L'on dit qu'il en y a deux aultres, qui sont deux Rois comme j'entendz, assavoir le Roy de Danemarke et le Roy de Polain[4].

Mardy derrenier, fut monseigneur de Chievre creé marquis d'Arscot[5] et conte de Beaurain, et monseigneur de Fiennes, conte de Gavre. La chose se feist après la grant messe, avant se mettre à table, en un grand palais où s'estoit tenu la feste de la Toison[6].

1. Trésorier des Guerres (1506-1510) ; adjoint au trésorier général Roland le Febvre (1509); receveur d'Arras et de Louvain (1512).

2. Hannart était vicomte de Lombeke par sa femme. V. p. 158, n.

3. Mercurin de Gattinara.

4. Christiern II de Danemark, le Néron du Nord (1513-1533); Sigismond Ier, roi de Pologne (1506-1548).

5. Par lettres patentes de novembre 1518, Charles avait érigé en baronnie la seigneurie d'Heverlé, et, l'unissant à celles d'Aerschot, de Bierbeck, de Rotselaer et de la forêt de Meerdael, il en forma le marquisat d'Aerschot. — Sur Jacques II de Luxembourg, comte de Gavre, v. 211, n. 2.

6. Cette cérémonie eut lieu avec beaucoup de pompe en présence des chevaliers de l'Ordre et d'un grand nombre de personnes ; l'évêque de Badajoz prononça l'éloge de Chièvres, récemment nommé contador mayor d'Espagne.

Madame, l'on a conclut me renvoyer en Allemaingne [1] dont me fusse bien passé. Des causes vous les entendrez par le double de mes instructions que l'on vous envoye.

Madame, voyant qu'il me fault abandonner la charge que j'avoye, j'ay delivré ès mains de monseigneur le Chancellier, la mynutte du povoir que j'avoye apporté, pour, en cas que l'on ne veuille entendre à moderer et restraindre les charges de Pardelà, vous en donner le povoir, selon le contenu de ladicte mynutte; et, avecq monseigneur le Gouverneur de Bresse, en parlé à monseigneur de Chierves, qui a dit que se seroit très bien fait. Parquoy mesdits seigneurs les Chancellier et gouverneur ont conclu d'en parler et faire leur myeulx ad ce que l'un ou l'autre se face.

Et s'il est question de voulloir moderer ou reformer ledict povoir aultrement que la dicte mynutte contient, qu'ilz ne l'acceptent, sans premier vous en advertir, car de le vous envoyer limitté pour faire ladicte restrinction seullement, et en prendre le mal gré de plusieurs, n'y auroit apparence de raison. Ilz en sauront bien faire à vostre honneur et vous advertiront de tout.

Madame, j'entends aussi que le mariage d'entre la Royne Germaine et monseigneur le marquis de Brandebourg soit de tout conclut [2].

1. Il était envoyé en Allemagne pour s'occuper de l'élection à l'Empire. Le 29 avril 1519, il écrit à Marguerite qu'il est porteur de lettres pour tous les électeurs (*Négoc. diplom.*, II, 441).

2. Germaine de Foix, fille de Jean de Foix et de Marie d'Orléans (la sœur de Louis XII); deuxième femme de Ferdinand d'Aragon (1505). Veuve depuis 1516, elle se remaria non pas au marquis Jean de Brandebourg, mais à Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre.

D'aultres choses plus avant les delaisse sur ceulx qu'ils sçavent mieulx que moy, que j'espere vous escripvent.

Madame, en moy recommandant tousjours et si très humblement que faire puis à vostre bonne grace, prie Dieu vous donner bonne vye et longue.

A Barcelone, ce XII[e] mars.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

Jehan DE LE SAUCH.

Arch. du Nord. Ibidem : portef. 40 bis ; original et autographe sur papier, portant au dos des traces de cachet en cire rouge.

CLXIV

MARGUERITE D'AUTRICHE A LOUIS DE GORREVOD

Malines, 16 mars [1519].

En considération de l'évêque et du duc de Savoie, l'archiduchesse réintègre en son office de lieutenant de Bresse Mamert de Costis, destitué cependant après « mûre délibération du Conseil » et sur l'avis de Laurent de Gorrevod, avant son départ des Pays-Bas.

Monseigneur de Maurianne,

J'ai reçeu les lettres que m'avez escript en faveur de messire Mamer de Costis pour sa reintegration en l'office de lieutenant de Bresse, de quoi il a esté destitué. Et, combien que l'on eust procedé à ladite destitution à bonne cause et à bonne et meure deliberation de Conseil, et mesme en l'advis de Monsieur le gouverneur de Bresse, vostre frere, avant son partement des pays de pardeçà, toutesfois, pour l'amour de Monseigneur de

Savoye, mon bon frere, et aussi de vous, je suis estée contente de le restituer audit estat de lieutenant comme il estoit paravant ladicte destitucion, soubz espoir qu'il se conduyra si vertueusement à l'advenir que, se il a fait quelque faulte du passé, il amandera le tout [1].

Vous advisant que adez, où vous pourrez faire plaisir et adresse, le feray de bon cueur, comme scet Dieu qu'Il, Monseigneur de Maurianne, vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Malines, ce XVIe jour de mars.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 34 ; minute originale sur papier.

CLXV

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, 9 avril 1519.

Elle lui recommande Pietro Sourdast, l'un des deux laquais de feu Maximilien. Le grand-maître les ayant rebutés à Middelbourg, ils ont repris leurs anciennes fonctions ; mais, maintenant que l'empereur est mort, Marguerite voudrait voir le roi de Castille prendre Sourdast à son service.

1. Il existe, dans le même portefeuille 34, d'autres lettres de l'archiduchesse : 1° au conseiller et lieutenant de Bresse Mamert de Costis ; 2° au duc de Savoie; 3° au comte de Genevois. Marguerite consent à pardonner à de Costis, à condition que ni le duc de Savoie, ni le comte de Genevois ne la requerront de réintégrer l'avocat fiscal et le procureur de Bresse, « lesquels ont aussi estez suspenduz à bonne et grande cause ».
L'archiduchesse rendit (Malines, 14 mars 1519) à Mamert de Costis les fonctions de conseiller et de lieutenant au bailliage de Bresse dont il avait été privé pendant l'enquête sur les concussions qui lui avaient été faussement reprochées (*Arch. Nord. Royaumes et pays, Bresse*, B. 755).

Monsieur le Gouverneur,

J'escrips presentement au Roy, mon seigneur mon nepveur, à la faveur de Piettre Sourdast, pourteur de cestes, à ce qu'il luy plaise le prendre à son service. C'est lung des deux lacquaix que j'ay autreffois donné à feu l'Empereur monseigneur et pere, que Dieu ait [1]. Je tiens qu'estes souvenant comme ilz furent dernierement à Middelbourg [2], pour estre au service de mondit seigneur et nepveur ; mais, pour ce que monseigneur le Grant maistre [3] se couroussa à eulx, disant qu'ilz ne devoient habandonner le service d'ung si grant prince et bon maistre qu'estoit mondit feu seigneur et pere, cedit pourteur retourna à son service et y a demeuré jusques à son trespas, et l'autre s'en retourna avec l'ambassadeur. . . [4], que paravant il avoit servy. Et maintenant cedit pourteur, ayant perdu son maistre, est venu devers moy, et m'a prié et requis luy donner faveur et adresse envers mondit seigneur et nepveur le Roy pour estre en sondit service.

Parquoy, Monsieur le Gouverneur, et qu'il est bon et honneste compaignon, je vous prie le vouloir en ce favoriser et assister, et tenir la main à son avancement. Et vous ferez œuvre meritoire et à moy plaisir.

Vous disant sur ce l'adieu.

De Malines, le IX[e] d'avril XV[c] XVIII avant Pasques.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 39 ; minute originale sur papier.

1. Maximilien était mort à Wels (Haute-Autriche) le 12 janvier précédent.

2. Avant le départ pour l'Espagne, en août ou septembre 1517.

3. Ferry de Croy, seigneur de Rœulx et d'Hangest-sur-Somme.

4. Le nom manque.

CLXVI

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Malines, 5 mai 1519.

Sur la prière de Louis de Gorrevod, elle consent à ce que le gouverneur de Bresse, à sa « prochaine venue » en ce pays, s'adjoigne « les commissaires déjà nommés » pour reprendre avec eux le procès fait à l'avocat Noël Puget. On lui communiquera les résultats de cette enquête, afin qu'elle prenne une décision qui ne soit pas « contre justice ou à la charge de sa conscience ».

Monsieur le gouverneur, monseigneur de Maurianne, vostre frere, nous a fort requise de vouloir remestre et reintegrer Messire Noël Puget [1] à l'office d'advocat de Bresse, ou, si ainsi ne le voulions faire, nous requerroit, actendu le souspeçon legiptisme qu'il avoit sur les commis bailliez audit Puget, que nous voulsisissions commectre la congnoissance dudit affaire pour, à vostre prochaine venue en Bresse, appellez à ce par vous ung ou deux docteurs non suspectz, congnoistre dudit affaire, et remectre et reintegrer ledit Puget à l'exercice dudit office ou cas que trovissiés que injustement et sans cause il eust esté destitué.

Parquoy avons consenty et accordé que, à vostre dicte venue, vous joindriés avec les commissaires desjà par nous nommez, et, son procès fait et formé, nous avertirés avant la decision de l'estat d'icelluy, ensemble de vostre advis, pour par nous après en ordonner à qui de

1. Sur l'avocat fiscal Noël Puget, voir lettre IX et p. 31, n. 1.

raison. Dont vous advertissons et vous requerrons y vouloir entendre.

Et, combien que eussions bien desiré complaire à vostre dit frere, neantmoins ne voulons faire autre chose qui puist estre scandaleux, ny contre justice ou à la charge de nostre conscience.

A tant, Monsieur le Gouverneur, Nostre-Seigneur soit garde de vous,

Escript à Malines, ce v[e] jour de may anno XIX.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 42 ; minute originale sur papier.

CLXVII

MARGUERITE D'AUTRICHE AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Malines, 9 mai 1519.

Elle remercie son beau-frère de l'envoi en Flandre de son ambassadeur Louis de Gorrevod.

...J'ay, par monseigneur de Maurianne,[1] receu voz lettres et entendu ce qu'il m'a dit de vostre part. Je vous marcye de bien bon cueur la bonne visitacion que nous faites faire par ledit seigneur de Maurianne et de vostre bon vouloir auquel je vous prye continuer.

J'ay dit à icelluy seigneur de Maurianne mon vouloir...

Malines, ce IX[e] de may XV[c] XIX.

1. V. A. Segre, *Carlo II*, 15. — Le duc avait envoyé l'évêque de Maurienne pour remercier Marguerite de ses bons offices auprès du roi d'Espagne.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 64; original sur papier; *Archivio di Stato di Torino. Lettere principi, conti e duchi di Savoia anteriori al duca Carlo III*, liasse n° 2.

CLXVIII

MARGUERITE D'AUTRICHE A BERTRAND DE LUCINGE

Malines, 19 mai 1519.

Louis de Gorrevod lui a transmis le désir du seigneur de Lucinge de mettre son fils au service de l'archiduc Ferdinand. Il faut, pour cela, écrire au gouverneur de Bresse chargé de dresser « l'état de la maison » du prince.

Au dos : A monsieur de Lucinge [1].

Monsieur de Lucinge, j'ay, par monseigneur de Maurianne, reçeu voz lettres et entendu le desir qu'avez, par mon moyen, mectre vostre fils au service de monseigneur mon nepveur... [2]. Parquoy seroit bon que vous escripvissiez au gouverneur de Bresse de vostre dit filz, affin que, au renouvellement dudit estat, il tient main qu'il y feust couché...

1. Bertrand de Lucinge, seigneur de Saint-Cergues, de Château-blanc et des Alymes, conseiller et chambellan du duc de Savoie, capitaine des gentilshommes de sa maison. Il fut marié deux fois : 1° d'Anne de Gavre, une Flamande, il eut Marguerite, Claude et Amblard de Lucinge; 2° de Guyomarde de Cardouse (Cardosa en Portugal), il eut Charles, Béatrice et Marie de Lucinge. Il testa en 1527 (v. Guichenon, *Bresse*, III, 2e p., 139).

2. Un fils du seigneur de Lucinge — Claude ou Amblard — entra effectivement au service de Charles-Quint. Il prit congé de l'empereur à Bologne et retourna en Piémont, janvier 1530 (v. Segre, *Documenti*, 217).

Elle lui dit ensuite qu'il cesse de poursuivre la veuve de « Monsieur le Maistre de Marnix, pour raison que son feu mary auroit esté respondant de mariage » *de sa femme*[1]. « Et pour ce qu'il est notoire que ledit mariage a esté pieçà payé. »

Arch. Nord. Ibidem : portef. 64; original sur papier.

CLXIX

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Bruxelles, 30 mai [1519].

Mission d'Antoine le Brun, receveur de l'artillerie, auprès du roi Charles. Que Laurent de Gorrevod lui facilite son audience et visite les « états », d'ailleurs très véridiques, qu'il emporte en Espagne. Situation difficile des Pays-Bas au point de vue financier. Désordres au départ du roi; peine qu'on s'est donnée pour y remédier. Marguerite espère être avertie de la décision que prendra le souverain.

Au dos : A Monsieur le Gouverneur de Bresse.

Monsieur le Gouverneur, Nous envoyons presentement devers le Roy, monseigneur mon nepveu, Anthoine le Brun[2], recepveur de l'artillerie, qui porte responce sur

1. Anne de Gavre. — Le 13 septembre 1519, celle-ci demandait à l'archiduchesse pour elle et son mari « la dime des mollys ès pays de Fossigny, vacante par la mort de Mgr de Saint Joere ».

2. Antoine le Brun, clerc du trésorier général Lefèvre (1514); receveur de l'artillerie (1520-1530); trésorier des guerres (1524-1538) (*Revenus et dépenses de Charles-Quint*, f°s 206 et 154. *Reg. de l'Audience*, 973, f° 11). Le nom d'Antoine le Brun manque à la liste fournie par J. Finot (*Préface* du t. VIII de l'*Inventaire des arch. départementales du Nord*, p. XVI).

Le receveur de l'artillerie, était, à l'origine (vers 1460), un officier d'un ordre plus administratif que militaire, chargé de toute la comptabilité de l'artillerie, du paiement des gages et soldes des gens de guerre, enfin des revues. A partir du règne de Maximilien, le service de l'artil-

les estas de monseigneur dom Fernande, aussi mon nepveu, du fait des finances et autres affaires et matieres de pardeçà ; et ay chargé particulierement audit Anthoine prandre son ayde devers vous pour avoir adresse et audience devers le Roy et ceux que il plaira à Sa Majesté à ce ordonner.

Et pour ce, monsieur le Gouverneur, que le principal des honneurs et reputacion de mondit seigneur mon nepveur en ses pays d'Embas, qui ne sont de petite importance, deppend du fait desdictes finances, comme le povez considerer, nous vous pryons bien veoir, visiter et entendre les escrips que porte ledit Anthoine Lebrun : lesquelz nous trouvons et sçavons qu'ilz sont veritables, parce que nous sommes employée à comprendre ce que y est contenu. Et de conduire choses impossibles, ce ne sont que abusions de les mectre avant, veu le temps, car, en la fin, il redonderat à la charge de ceulx qui les vouldroient praticquer : le tout à la confusion, esclandre et reboutement des affaires du Roy et, à la fin, à la perdicion de cesdits pays [1]. Parquoy, derechief, vous desi-

lerie fut dédoublé. On institua alors un trésorier des guerres, chargé du règlement de dépenses autres que celles spéciales à l'artillerie.

1. Les États des Pays-Bas commençaient à se plaindre vivement des exigences financières de Charles et de Marguerite. Les subsides n'étaient plus votés qu'avec peine. — On peut se faire une idée exacte des dépenses engagées depuis le jour de l'émancipation de Charles-Quint jusqu'en 1520 : à cette date, des personnes de l'entourage du souverain ayant insinué que ses finances n'étaient pas gérées avec intégrité, le trésorier général lui soumit un « mémoire en brief » exposant en détail la situation financière des cinq dernières années (*Audience*, reg. 120, f° 183 v° et suiv.).

rons persuader de tenir la main que par bon ordre on puist raisonnablement à tout pourveoir. On scet bien en quel estat les affaires furent delaissez au partement du Roy, mondit seigneur et nepveur, et les peine et traveil que on a eu de les conduire et mener, à l'honneur d'ung chascun, jusques ad ce jour. A quoy, à nostre advis, on devroit avoir grant et bon regard, comme creons que on aura, le tout bien entendu. Pourrons par ledit Anthoine ou la premiere poste sçavoir la resolucion du Roy pour le faire sortir. Et à tant, monsieur le Gouverneur, vous disons à Dieu, qui vous ayt en sa garde.

De Bruxelles, ce penultieme de may XV^c XIX.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 41 ; minute originale sur papier.

CLXX

MARGUERITE D'AUTRICHE A LAURENT DE GORREVOD

Bruxelles, 22 juin 1519.

Elle le remercie pour ses démarches auprès du roi Charles en faveur de M. de Hornes.

Au dos : A Monsieur le gouverneur de Bresse.

Monsieur le Gouverneur, J'ay entendu comme l'affaire de mon cousin de Hornes [1] par delà est dressée et assignée par vostre bon moyen ; dont je suis joyeuse pour la bonne affection que j'ay à luy ; et vous mercye du plaisir et adresse que en ce luy avez fait. Vous priant affectueuse-

1. V. lettre précitée du 9 octobre 1518 (CLIX).

ment que, comme avez esté cause de luy faire ce bien, tenez main qu'il sortisse effect, en l'ayant en ce pour especialement recommandé ; et vous me ferez plaisir.

Vous disant à Dieu, monsieur le Gouverneur, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

De Bruxelles, le xxii[e] de Juing XV[c] XIX.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 41 ; minute originale sur papier.

CLXXI

LOUIS DE GORREVOD A MARGUERITE D'AUTRICHE

Genève, 13 octobre [1519].

Le duc de Savoie écrit à l'archiduchesse en faveur de l'avocat Puget ; l'évêque de Maurienne plaide à son tour la réintégration de ce fonctionnaire dont il fait l'éloge. Lors de son récent séjour en Flandre, Marguerite a bien voulu offrir « parti en sa maison » et retenir pour « son serviteur » Louis de Gorrevod. Empêché jusqu'à ce jour de retourner auprès de la princesse, le prélat se met maintenant à sa disposition, prêt à obéir à son appel.

Au dos : A ma très redoubtée dame.

Ma très redoubtée Dame, tant et si très humblement que faire puys, à vostre bonne grace me recommande.

Ma Dame, monseigneur vous envoye ce porteur et en escript en faveur de monsieur l'avocat Puget [1], que vostre

1. Noël Puget, avocat fiscal au Conseil de Bresse (v. p. 31, n. 1). — Il existe aux *Archives du Nord* (*Trésor des Chartes. Royaumes et Pays : Bresse*, B. 755), copies de différentes pièces concernant les désordres commis par les officiers de justice de la ville de Bourg-en-Bresse, et leur répression.

bon plaisir soit le retorné en son office, le congnoissant homme de bien et de bonne sorte pour vous bien servir audit office. Et pour ce, ma Dame, qu'il me semble qu'il soit tel et bien experimenté et propice pour conduyre voz afferes à la raison, pour ce que desjà long temps il a vaqué à ce faire, je vous supplie, ma Dame, que vostre bon plaisir soit l'avoir pour recommandé et le remectre à son dit office ; et je croy parfaictement qu'il vous servira sy bien et loyalement que vous aurés cause d'estre contante de luy, quelque chose que aucuns ses ennemys vous ayent rapporté contre luy ; vous advisant, ma Dame, qu'il ne le pourchasse pas tant pour le proffit que pour toujours avoir l'honneur d'estre au nombre de vous très humbles et très obeissantz subgetz et serviteurs.

Ma Dame, dernierement que je fus en Flandre [1], vostre bon plaisir fut me faire ce honneur de me presenté party en vostre maison et me retenir pour vostre serviteur : ce que je acceptay très humblement et vous promis, avoir donné ordre en aucuns mes afferes de pardeçà, de retorner par devers vous ; mais pour beacoup de raison jusque cy ne m'a esté possible. Parquoy, ma Dame, à ceste heure je vous supplie que vostre bon plaisir soit m'avoir pour recommandé et me retenir en vostre service [2],

1. Le duc Charles II avait envoyé Louis de Gorrevod à Marguerite d'Autriche pour la remercier de ses conseils (V. Marguerite au duc, Malines, 9 mai 1519 : elle remercie pour l'envoi de l'évêque : *Arch. di Stato di Torino*, *Lettere principi... anteriori al duca Carlo III*, liasse 2).

2. En demandant un office de cour à Marguerite, l'évêque de Maurienne restait dans la tradition. Des bulles de Léon X (1515), conservées aux *Archives du Nord* (*Chartes*, B. 1462), portent exemption de résidence en faveur de 100 bénéficiers attachés à la personne de l'archiduc Charles.

comme il vous pleu me promettre. Et me tiendray prest pour vous aller trouver, quant il vous plaira me commander, et me parforceray de vous servir, de sorte que vous aurés cause d'estre contant de moy.

Ma Dame, s'il est vostre bon plaisir, me tiendrés toujours en vostre grace et me manderés toujours et commanderés voz bons plaisirs, pour y obeyr et les accomplir de tout mon pouvoir, à l'aide Nostre Seigneur, auquel je prie que vous doint, ma très redoubtée Dame, bonne vie et longue.

Escript à Geneve, le XIIIe d'octobre.

Vostre très humble et très obeissant subgect et serviteur,

L'Evesque de Maurianne.

Arch. Nord. Ibidem : portef. 59 : original sur papier avec signature autographe, portant au dos un cachet plaqué, recouvert en papier, aux armes de Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne.

CLXXII

MARGUERITE D'AUTRICHE A LOUIS DE GORREVOD

[Vers novembre 1519.]

Réponse au duc de Savoie sur le cas de Puget. Elle ne sait encore quel sera son train de maison. Le gouverneur de Bresse doit prochainement revenir aux Pays-Bas en passant par la Savoie : les deux frères pourront s'entendre sur la question du service que l'évêque de Maurienne désire prendre auprès de l'archiduchesse. Celle-ci a écrit des lettres en faveur de ce dernier.

Monseigneur de Maurianne,

Nous avons par le gentilhomme, pourteur de cestes,

receu voz lettres, et, quant au fait de maistre Noël Puget, nous en faisons presentement response à Monseigneur mon frere, comme entenderez.

Par vos dictes lettres, nous avons de rechief entendu le bon vouloir qu'avez à nostre service : duquel vous sçavons très bon gré. Nous ne sçavons encoires ce que sera de nostre estat et traictement pardeçà, selon lequel entendons nous resouldre en noz affaires. Mais, par monsieur le Gouverneur, vostre frere, lequel doit brief retourner pardeçà [1], esperons en sçaurons la finale resolucion. Il passera par Savoye, parquoy le pourrez deviser de vostre vouloir et intencion et, luy estant devers nous, y prendrons conclusion : de laquelle en après serez adverty.

Au surplus, nous avons escript les lettres à vostre faveur et recommandacion que desirez et comme entendrez par les lettres de Madame la Gouvernante, vous advisant que, ce que nous pourrons pour vous, le ferons voulentiers, à l'ayde de Dieu...

Arch. Nord. Ibidem : portef. 70; minute originale sur papier.

CLXXIII

LAURENT DE GORREVOD A PHILIPPE DE SAVOIE

Bourg, 24 février [1520].

Un exprès vient de l'avertir que le roi des Romains diffère, jusqu'après son arrivée en Flandre, l'envoi des lettres d'invitation

1. Laurent revint, en effet, en Bresse au mois de janvier 1520.

au comte de Genevois et au duc de Savoie. Que ceux-ci se tiennent prêts à le rejoindre. Laurent de Gorrevod a reçu l'ordre de se rendre incontinent en Flandre pour aller en ambassade. Le roi Charles, après avoir tenu à Saint-Jacques les États de Castille, s'embarquera certainement au début d'avril, s'il a « bon vent ».

Au dos : A mon très redoubté seigneur, Monseigneur le Conte [1].

Mon très redoubté seigneur, si très humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Monseigneur, j'ai eu response du Roy, mon maistre, par ung courrier que l'on m'a envoyer tout expret, sur les lettres que lui avoye escriptes pour obtenir de Sa Majesté les lettres, que monsieur le maistre Lambert [2] m'avoit devisées pour adresser à monseigneur et à vous. Sur quoy l'on me fait responce que le Roy differe d'escripre ses lettres jusques à son arrivée en Flandres, pour ce que l'on craint que les aultres princes de l'empire s'en pourroient plaindre de ce que l'on ne les manderoit aussi bien que l'on feroit Monseigneur et vous ; et qui sembleroit que desjà le Roy commenceroit à fere son assemblée, — que pourroit donner jalousie et suspe-

1. Philippe de Savoie, comte de Genevois (sur lui, v. p. 299, n. 2). — Il existe une lettre analogue au duc Charles de Savoie.

2. Pierre Lambert, seigneur de la Croix, secrétaire ducal, chargé de nombreuses légations, plus tard président de la Chambre des Comptes de Chambéry. Ses *Mémoires* sont dans *Monumenta historiae patriae*, Scriptores, I. Les faits les plus saillants de sa carrière politique furent son arrestation en France (19 août 1529), son emprisonnement à Arques et sa délivrance en vertu du traité de Cambrai (V. Segre, *La Polit. Sabauda*, 79-81).

cion à plusieurs; et que l'on desire d'entretenir tous princes par douceur. Toutesfois, l'on m'escript que j'avertisse monseigneur et vous de la bonne voulenté que le Roy a envers monseigneur et vous, qu'est telle qui n'est possible de meilleur. Et, quant y sera en Flandres, il aura si bonne souvenance de monseigneur et de vous que vous en debvrez contenter.

Monseigneur, le surplus des nouvelles, vous en serez advertiz par monsieur le maistre Lambert, auquel j'ay monstrer mes lettres, par lesquelles le Roy m'escript que incontinent me tire en Flandres pour aler avec aultres ambassadeurs là où vous dira monsieur le maistre Lambert. Ce que j'ay deliberer fere deans trois jours et yray passer par Bourgongne et des là m'en iray en Flandres. Et povez estre seur, monseigneur, que dez que seray auprès du Roy, mon maistre, je feray envoyer les lettres du Roy adressant à monseigneur et à vous. Et me semble, monseigneur, que cependant ferez bien de fere et tenir tout vostre cas prest pour vous tirer celle part, incontinant que aurez receuz les lettres du Roy.

Monseigneur, l'on m'escript comme le Roy est desià bien avant en Castille, et qui sera le xxe de mars à Sainct Jacques, qui est le jour que se tiendront les Estas du Royaume de Castille audit Sainct Jacques [1]; et qui n'y

1. Charles partit de Barcelone le 23 janvier 1520, traversa l'Aragon sans passer par Saragosse, s'arrêta neuf jours à Burgos, visita la reine sa mère à Tordesillas et arriva le 26 à Saint-Jacques en Galice. Les Cortès, réunies à Valladolid, lui avaient accordé précédemment un « servicio » de 600.000 ducats, qui devaient être levés en trois années. Le terme de cette concession n'était pas encore atteint; mais Charles,

aura point de faulte qu'il ne se mecte sur mer au commencement d'avril, moyennant l'aide de Dieu et qu'il peult avoir bon vent.

Monseigneur, je vous supplie qui vous plaise me mander et commander voz bons plesirs, et je mectray peine de les acomplir et vous obeyr de tout mon pouvoir. Aidant Dieu, auquel je prie, mon très redoubté seigneur, qui vous doint très bonne vye et longue.

De Bourg, ce XXIIII[e] de fevrier.

Vostre très humble et obeissant serviteur,
Laurens DE GORREVOD.

Archivio di Stato di Torino. Lettere particolari : Gorrevod. Original sur papier.

CLXXIV

LAURENT DE GORREVOD AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Marnay, 15 avril [1520].

Il a reçu les lettres ducales par maître Lambert, auquel il a communiqué toutes nouvelles, notamment celles d'Espagne. Il doit partir dès le lendemain pour se trouver à la « descente » du roi Charles, attendu en Flandre.

sur le point de quitter l'Espagne et pressé par le besoin d'argent, les convoquait de nouveau en Galice. Cette mesure, venant s'ajouter aux griefs nombreux et anciens des Espagnols, fut comme le signal de l'insurrection des Comuneros.

Charles ouvrit lui-même les Cortès de Saint-Jacques. Il exposa les causes de son départ, les nécessités de sa situation et réclama de l'assemblée un nouveau « servicio ». Comme elle ne s'y montrait pas disposée, il fallut l'y contraindre, et des mesures de rigueur frappèrent les députés les plus opiniâtres dans leur refus, des menaces intimidèrent les autres. L'assemblée, mutilée et transférée à la Corogne, vota un subside de deux cents millions de maravédis, que nombre de « procuradores » repoussèrent.

Au dos : A mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc de Savoye.

Mon très redoubté seigneur, tant et si très humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Monseigneur, J'ay receu les lettres qui vous a pleu m'escripre par Monsieur le maistre Lambert et ay bien entendu ce qui m'a dit de vostre part. Surquoy je lui ay fait response telle que par lui pourrez entendre. Et me semble, monseigneur, que, en faisant le contenu du billet qui m'a monstrer, les affaires seront bien et saigement conduictz.

Monseigneur, Pour ce que j'ay deviser de toutes choses bien au long avec monsieur le maistre Lambert et aussi que lui ay communiquer toutes les nouvelles que j'aye eu d'Espaigne et aillieurs, je me depourteray de vous ennuier de plus longue lettre, fors de vous dire, Monseigneur, que demain je partiray de ce lieu, pour aller le chemin de Flandres actendre la dessente du roy, et vous supplie que vostre bon plesir soit moy mander et commander voz bons plesirs, et je mectray peinne de les acomplir et vous obeyr de tout mon pouvoir. Aidant Dieu, auquel je prie mon très redoubté seigneur, qu'il vous doint très bonne vie et longue.

De Marnay, ce xve d'avril.

Vostre très humble et très obeissant subiect et serviteur.

Laurens DE GORREVOD.

Archivio di Stato di Torino. Lettre principi, Svizzera : liasse 8. Original sur papier, portant signature autographe.

CLXXV

PIERRE LAMBERT AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Besançon, 15 avril [1520].

Il vient de visiter Laurent de Gorrevod dans sa terre de Marnay. Conseils donnés par le gouverneur de Bresse. On est instruit à la Cour du roi Charles de la situation de la Savoie. Il attend l'ordre d'aller en Flandre au devant de l'empereur-élu. Gorrevod lui a communiqué des nouvelles dont il envoie un extrait : menaces du roi de France, qui réclame l'exécution du traité de Noyon, notamment de la clause matrimoniale ; le roi catholique veut s'assurer l'appui de Henri VIII d'Angleterre ; précautions prises à Naples et en Allemagne. Gorrevod prévoit une « guerre, et grosse ». Lambert ira en Suisse. Conversation avec l'évêque de Maurienne : plaintes du gouverneur de Bresse et de son frère. Christophe de Diesbach, qui se rend au service funèbre de Guillaume de Vergy, assure que les démarches des Français auprès des Ligues resteront vaines.

Au dos : Mon très redoublé seigneur, monseigneur le duc de Savoye.

Mon très redoubté seigneur, tant et si très humblement que je puis, me recommande à vostre bonne grace.

Monseigneur, J'ay esté à Marnay devers monseigneur le gouverneur de Bresse, auquel j'ay baillé vos lettres et monstré le billiet encloz dans celle qu'il vous a pleu m'escripre. Luy ay dict aussy ma charge. Surquoy, apprès les accoustumés bons propos et offres, m'a dict resoluement qu'il prenoit sur sa charge que, vous faisant aultre obligation ou traicté où le souverain et voz alliez ne fussent reservez, l'on n'en auroit point de regret

à vous. Car l'on est assez incorporé et instruict de la situation de voz païs et estat et de la necessité qui vous est de sçavoir vivre et temporiser pour la preservation d'iceulx [1]. Parquoy est d'advys que entendés à traicter comme dict est, faisant les reserves de l'efficace que je luy ay dict, sans s'obliger à chose qui soit contre le souverain. Et quant l'affere seroit maintenant passé et que les aultres en usassent quelque propos pour en fere leur prouffit, disantz qu'ilz vous ont du tout gaigné, il espere bien que le souverain ne dyminuera point de scintille [2] de l'amour qu'il vous porte; et quant aulcung entreprendroit d'y semer quelque erreur ou regret, le voyaige qui se fera par le personnaige que sçavez, en ostera toute souspeczon, lequel il l'aime fort et n'a point changé d'oppinyon, mais continue à ses bons propos. Il vous escript comme il vous plaira veoir, et demain s'en partira pour aller en Flandres.

Monseigneur, je luy ai tenu propos de mon allée en Flandres, dont je suis actendant ma depesche, ce qu'il conseille. Car pour tout vray le Roy y arrivera par tout le mois de may [3]. Estre arrivé là, il se tient asseheuré de vous faire envoyer les lettres que demandés. Bien voul-

1. Voir A. Segre, *La Politica Sabauda*, XIII, 16.

2. Scintilla = étincelle.

3. Charles mit à la voile le 20 mai à la Corogne. Le 26, il rencontrait Henri VIII à Douvres : courte visite, mais qui suffit pour affermir le roi d'Angleterre dans ses bons sentiments et pour gagner son entourage. Cette première entrevue devait être suivie par celle du 10 juillet à Gravelines, où, détruisant tout l'effet de celle du Camp du drap d'or (7 juillet 1520), Charles sut enchaîner Henri VIII à sa politique.

droit il que je y fusse, pour veoir si elles seront à vostre voulenté avant que les expedier. Parquoy il vous plaira adviser et me mander si desirés qu'elles soyent en la forme qu'il vous pleut me dire ou aultrement. Car ainsy qu'il vous plaira, vous les aurez comme il dict.

Touchant la confirmation de voz privileiges et concession d'aulcungs nouveaulx, dont aurés advys et conseil en fere demande raisonnaible, il en est en tout bon espoir et n'en faict point de difficulté. Parquoy je vous supplie y avoir advis et m'en mander vostre bon plaisir et ce qu'en auray à faire.

Monseigneur, Il m'a monstré des nouvelles qu'il a d'Espaigne que j'ay extraict telles : Le Roy de France a faict donner par ses ambassadeurs parolles de menasses au Roy et demande que, avant son partement d'Espaigne, il ait seheurté du mariaige [1] et avoir huyt por hostaige, quatre des plus grands d'Espagne et quatre de Heynault ; ou aultrement fault que l'amytié d'entre eulx rompe. L'on luy a faict response de bonnes parolles, car à cella l'on ne veult entendre. Mais s'asseheurera l'on du Roy d'Angleterre [2], et quant l'on sera en Flandres, on verra que ce sera. L'on a depesché à Naples et Allemaigne, c'est assavoir à Naples qu'ilz se tiennent pretz et

1. François I[er] réclamait l'exécution de la clause du traité de Noyon, relative au mariage de Charles d'Autriche avec Charlotte de France. Sur les conférences de Montpellier et les relations du roi de France et du roi d'Espagne au début de 1520, voir Henne, II, 302 et Le Glay, *Négoc. diplom.*, I, CLIX.

2. Sur la politique suivie par Charles à l'égard d'Henri VIII et sur la convention de Calais du 14 juillet 1520, voir Henne, II, 315-6.

sur leur garde, et qu'ilz fassent venir à eulx l'armée d'Affrique ; en Allemaigne, que les electeurs escripvent au Roy de France par homme exprès, luy disant qu'il ne s'avance à commencer quelque jeu, avecq declarations pour l'Empereur et aultres notifficationz necessaires. Je croy qu'il n'a garde de commencer, mais c'est pour nous cuyder amuser et garder de passer. Mais ne poura, car l'on a bien pourveu de tous coustés et, pour le present, ne nous peult l'on donner empesche, pourveu qu'ayons bon vent. Le Roy a faict renfforcer les garnisons de Navarre et envoyé deux cens hommes d'armes en Catalonye, dont est cappitayne domp Diego de Mendoça [1]. L'on est en propos d'y fere venir quatre mil alemans. Les ambassadeurs sont partis pour aller en Angleterre et les actend l'on avec toute bonne responce.

Monseigneur, Est la substance des nouvelles qu'il a pour le present, qu'il extime estre fort grandes et telles qu'il en presume guerre, et grosse. Car le Roy des Romains estoit tousiours en propos de non rien commencer, ni rompre le traicté, sy les aultres n'en estoyent les infracteurs [2]. Et puis qu'ilz ont faict tenir telz propos, il peut conjecturer que le Roy des Romains et son conseil donneront ordre en leur cas et adviseront de suyvre

1. Don Diégo de Mendoça, duc de l'Infantado (v. p. 372, n. 4).

2. Charles-Quint voulait laisser à François I[er] l'initiative de la rupture. « Limperator è deliberato andarli amico de ogniuno et con proposito de non fare oltragio nè guerra ad alcuno, se prima non gli serà data causa et che li è bono amico et fratello del X[mo] » (*Arch. Storico Gonzaga*, *E. Esterni*, N. XIV, 3, 585 : Le comte Nicolà au marquis de Mantoue, 27 novembre 1519).

leurs droictz et querelles. Par lesquelles raisons il vous conseille de rechiefz vouloir avoir regart à vostre estat, temporisant et traictant, comme dict est, avecq les reservations susdictes [1]. Car sans cella vostre cas pourroit estre en merveilleux danger : j'entens qui oblieroit les deheues. reservations.

Monseigneur, je n'ay point encoures de lettres ny despeche pour besoigner en Suysse. Toutesfois je tire celle part, en actendant aussy celle de Flandres, laquelle, s'il vous plaict bien besoigner et estre des premiers, plaise nous l'envoyer à diligence, à ce qu'avoir donné quelque ordre en Suysse, je puisse, apprès ceste diette de sainct-George [2], aller là et y fere le service que je desire.

Monseigneur, monseigneur l'evesque de Maurienne m'a dict à part, et premierement, comme monseigneur le Gouverneur son frere avoit gros regret de vous avoir demandé et supplié pour certains privileiges, lesquelz promptement et liberallement il vous pleut luy octroyer et luy en fere donner lettres [3]. Mais depuys y avez faict

1. Ces conseils de modération, Gorrevod et Charles-Quint lui-même ne cesseront de les prodiguer au duc Charles, dont la situation était particulièrement délicate (v. V.-L. Bourrilly, *Rapports de la France et de la Savoie...*, 4 et suiv., et nos *Études sur la première annexion de la Bresse à la France*, 6 et suiv.). — A rapprocher des conseils de Gorrevod, ceux non moins sages de Claude de Seyssel (v. Segre, *La Politica Sabauda*, 12-3 ; 19 août 1519).

2. E. Rott ne signale pas cette diète, qu'on ne peut pas confondre, semble-t-il, avec celle de Lucerne (du 13 avril 1520).

3. Allusion aux restrictions apportées par la Cour des Comptes de Chambéry, à l'exercice des droits et privilèges concédés à Laurent de Gorrevod sur le comté de Pont-de-Vaux, en suite de l'échange des seigneuries d'Attalens et de Montréal avec ledit comté.

certains retranchementz, dont il a gros regret, cuydant ayés rebastu et diminué du bon vouloir, que vostre plaisir avoir esté luy dire avyés à luy et que, de ce doubtant vous ennuyer, ne vous en oseroit plus parler.

D'ailleur m'a dict mondict seigneur de Maurienne [1] qu'il a nouvelles de ses officiers comme les vostres ne cessent enerver la juridiction de son evesché, dont aussy il ne vous a osé ennuyer, saichant vostre intention estre au contraire. J'ay sur ces deux poinctz respondu de vostre bon vouloir, et dict ce que m'a semblé necessaire, prenant charge de vous dire ou très humblement vous en advertir.

Monseigneur, je prie nostre Seigneur qu'il vous doint très bonne vie et longue.

Escript à Besançon le xve d'avril.

Monseigneur, despuys ceste lettre escripte est icy arrivé messire Christofle de Diesbach [2], allant à Champlite, au chanter qui se doit fere pour feu monseigneur du Vergier [3]. Il m'a prié fere ses très humbles recommandations à vostre bonne grace. Et des nouvelles ne m'en a dict aultre, fors que la diette de Sainct George est prolonguée de huyt jours. Je puis bien comprendre par ses parolles que, combien que monsieur de la Guiche [4]

1. Louis de Gorrevod, évêque et prince de Maurienne, avait la juridiction temporelle dans son diocèse.

2. Le Bernois Christophe de Diesbach, frère de Jean de Diesbach, capitaine des Ligues suisses et ambassadeur.

3. Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, seigneur de Champlite, etc. (v. sup.).

4. Pierre de la Guiche, seigneur de Chaumont, de la Perrière en Autu-

soit ordonné ambassadeur pour le Roy de France, l'exploict en sera petit, et ne servira que de vuydange de benest [1]. J'espere estre en ce cartier là dans peu de jours, et vous advertir de ce que pourray entendre.

Monseigneur, le desir que j'ay de bien exploicter me faict vous supplier très humblement ne vouloir retarder les depesches et responses.

Vostre très humble, très obeissant subget et serviteur,

Pierre LAMBERT.

Archivio di Stato di Torino. Ibidem; original et autographe sur papier.

CLXXVI

LAURENT DE GORREVOD AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Bruxelles, 15 juin [1520].

Il a reçu, par maître Lambert, les lettres du duc et a sollicité l'empereur d'écrire une « bonne lettre » ; démarche analogue auprès de Marguerite d'Autriche. Nouvelles : l'empereur va se faire couronner ; projet d'entrevue avec le roi d'Angleterre. Conseil au duc de conclure le « mariage de Portugal » : c'est le vœu de l'empereur.

nois, etc., chevalier, conseiller et chambellan du roi, bailli d'Autun, puis de Mâcon, capitaine de Semur; ambassadeur extraordinaire en Suisse (novembre 1515-mars 1516, avril-juillet 1520).

1. Les tentatives de renouvellement d'alliance faites par la diplomatie française auprès des Cantons suisses ne devaient aboutir, après de multiples échecs, que le 5 mai 1521 (traité de Lucerne). A la diète de Lucerne du 13 avril 1520, Antoine de Lamet ne fit que confirmer les bonnes intentions de François Ier à l'égard des Suisses.

Au dos : A Monseigneur, monseigneur le duc de Savoye.

Monseigneur, tant et si très humblement que faire puis, je me recommande à vostre bonne grace.

Monseigneur, j'ay receu la lettre qui vous a pleu m'escripre par monsieur le maistre Lambert, du XIIIe d'avril passé. Et en escripvant ce qui vous a pleu me mander par lui, j'ay solicitez que l'empereur vous escript une bonne lettre ; aussi fait à madame vostre Seur [1], comme pourrez veoir, et en pourrez user ainsi que trouverez par bon conseil estre pluz honórable pour vous, monsieur vostre frere [2] et vostre estat.

Monseigneur, pour vous dire des nouvelles de pardeçà, l'empereur a deliberé de sy aller sacrer et prandre sa coronne de Roy des Romains, en ce mois de septembre prochainement venant, là où se trouvera grosse assemblé de princes tant d'Allemaigne que d'ailleurs [3].

1. Dès le 1er juillet 1519, Marguerite d'Autriche annonçait à « son bon frère de Savoie » la nouvelle de l'élection de son neveu à l'empire (*Arch. di Stato di Torino. Lettere principi, conti è duchi di Savoia anteriori al duca Carlo III*, liasse 2). Aussitôt le duc envoya en Espagne le seigneur de Salleneuve pour complimenter le nouvel élu. Le roi de Castille exprima sa reconnaissance de cette démarche, la première faite par un ambassadeur étranger (*Mémoires* de Lambert, *Mon. hist. patr.*, *Script.*, col. 850). De son côté, Marguerite, charmée de l'empressement de son beau-frère, lui écrivit en l'exhortant chaleureusement à faire cortège à l'empereur le jour de son sacre ; elle mettait en lumière les avantages que le duc pourrait tirer de ce témoignage de fidèle vassalité, donné au souverain le plus puissant de l'Europe (Malines, 27 février 1520. *Arch. di Stato di Torino. Ibidem*).

2. Philippe, comte de Genevois.

3. Le couronnement aura lieu à Aix-la-Chapelle le 23 octobre 1520.

Monseigneur, il a esté icy quelque bruit que les Trois Roys se trouveroient ensemble en ses pays de Flandres. Toutesfois, je n'y voy pas grant apparence, fors que des deux, pour ce que le Roy d'Angleterre doit venir veoir l'empereur en ses pays de Flandres et en sa ville de Bruges. Et espere l'on que ce sera par tout le mois de juillet prouchain et que n'y aura point de faulte [1].

Monseigneur, L'empereur desire bien de savoir si aurez conclus vostre mariaige de Portugal [2] et semble bien à sa Magesté et à tous ceulx de son conseil que ne le debvez dilayer ne mectre en roupture, en fasson que ce soit. Et quant à moy que suis vostre très humble subjectz et serviteur, suis bien de leurs mesmes advis.

Monseigneur, par ledit monsieur le maistre Lambert pourrez plus au long estre adverti de toutes choses : que me fait adès depourter de icy fere plus longue lettre, fors de vous supplier que vous plaise me conserver et commander voz bons plesirs pour iceulx acomplir et vous obeyr de tout mon pouvoir.

Aidant Dieu, auquel je prie, Monseigneur, qui vous doint très bonne vie et longue.

De Bruxelles, ce xve de Juing.

Vostre très humble subjectz et serviteur,

Laurens DE GORREVOD.

Archivio di Stato di Torino. Lettere particolari : Gorrevod Original sur papier, avec signature autographe.

1. L'entrevue des deux souverains d'Angleterre et d'Allemagne aura lieu à Gravelines le 10 juillet. V. lettre suivante.

2. Sur les instances de ses sujets Charles II de Savoie se décidait à

CLXXVII

LES OFFICIERS DE LA SAUNERIE DE SALINS A LAURENT DE GORREVOD

Salins, 21 juin 1520.

Jean d'Alonval [1], accrédité par le Conseil, se rend auprès du Pardessus, comme il avait été convenu [2].

Arch. Doubs. B. 197, f° 25 ; original sur papier.

CLXXVIII

LAURENT DE GORREVOD AU DUC CHARLES DE SAVOIE

Bruges, 28 juillet [1520].

Il a reçu les lettres ducales par Lambert, et sollicité l'empereur d'écrire au roi de Portugal. Passeports pour les ambassadeurs savoyards. Nouvelles de Flandre : entrevues de Gravelines et de Calais ; alliance conclue entre l'empereur et Henri VIII. Le couronnement et le sacre n'auront lieu qu'en septembre à Aix-la-Chapelle.

Au dos : A mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc de Savoye.

prendre femme. Il choisit Béatrice, l'une des filles du roi de Portugal, Emmanuel le Fortune, uni à l'empereur par des liens étroits de parenté (il avait épousé Éléonore d'Autriche) et d'amitié. Sur ce mariage de Portugal, voir A. Segre, *Carlo II*, 18 ; *Documenti*, 15-6, 19-20.

1. D'Alonval, déjà procureur de la saunerie en 1506, le reste au moins jusqu'en 1539 (*Arch. Doubs*, B. 289, 239, 205, 212, 208, 245). — D'Alonval venait de faire une enquête sur la production et la vente du sel Rosières (*Arch. Doubs*, B. 205).

2. Cette pièce est la première, à notre connaissance, où soit consigné le titre de « vicomte de Salins », porté par Gorrevod.

Monseigneur, j'ai receu les lettres qui vous a pleu m'escripre, lesquelles monsieur le maistre Lambert m'a baillées ; et, en ensuivant ce qui m'a dit de vostre part, j'ay soliciter que l'empereur rescript bonnes lettres en vostre faveur au Roy de Portugal [1], et les ay fait envoyer par une poste à diligence audict Roy de Portugal.

Monseigneur, Il a aussi esté despeché le saulconduit et passeporte pour voz ambassadeurs, lequel monsieur le maistre Lambert vous envoye.

Monseigneur, pour vous dire des nouvelles de pardeçà, je tiens que serez jà avertiz comme le Roy d'Angleterre est venu trouvé l'Empereur en une petite ville en Flandres, qui s'appelle Gravelinghes [2]. Et ont demeuré ung jour ensemble audict Gravelinghes. Et après son aler ensemble à Calaix [3], et ont mener madame vostre seur [4] en leur compaignie. Je vous promectz, monseigneur, que le Roy d'Angleterre a merveilleusement bien festoyer l'empereur et toute sa compaignie. Et se sont partis en grosse amytié ; et y a bonne et ferme aliance entre eulx deulx [5].

1. Sur le projet de mariage du duc avec Béatrice de Portugal, voir lettre précitée du 15 juin 1520.

2. Charles-Quint reçut Henri VIII à Gravelines le 10 juillet.

3. Les Souverains furent à Calais du 13 au 15 juillet.

4. Marguerite d'Autriche.

5. En attendant l'heure de régler « les divers objets concernant réciproquement leur avantage, leur honneur, le bien de leurs états, de leurs sujets, de la chrétienté et de la chose publique », les deux princes s'engagèrent solennellement, par la convention, conclue à Calais, le 14 juillet, à ne pas se lier, durant un terme de deux ans, par de nouvelles alliances matrimoniales avec « le roi des Français ». Avant l'expiration de ce terme, ils se promettaient d'ouvrir des conférences à

Monseigneur, il se confirme tousjours que l'empereur se yra fere sacré et prandre sa couronne de Roy des Rommains à Haiz [1] à la fin de septembre. Et, après qu'il aura prins sa couronne, il entendra aux afferes de l'empire, et non devant. Pourquoy ne sera nul besoing que voz ambassadeurs soient icy devant la fin de septembre.

Monseigneur, plaise vous me mander et commander voz bons plesirs, pour iceulx acomplir et vous obeyr de tout mon pouvoir. Aidant Dieu, auquel je prie, Monseigneur, qui vous doint très bonne vie et longue.

De Bruges, ce XXVIII[e] de juillet.

Vostre très humble subjectz et serviteur,
Laurens DE GORREVOD.

Archivio di Stato di Torino. Lettere particolari : Gorrevod. Original et autographe, sur papier.

Calais, pour traiter d'une manière définitive, des dispositions déjà verbalement arrêtées dans leur entrevue. Dans l'intervalle, « afin de se tenir mutuellement au courant de leurs affaires d'une manière familière et fraternelle, de pouvoir en conférer, les examiner et y pourvoir avec opportunité, ils résolurent d'avoir chacun réciproquement un ambassadeur, avec qui il leur fût permis de traiter en toute sûreté de leurs intérêts ; à qui ils s'ouvriraient de leurs intentions ; par qui ils seraient informés et avertis de toutes circonstances éventuelles ». Enfin, cette convention confirmant sans y rien changer les précédents traités, ils se promettaient de les observer fidèlement, et surtout de se défendre contre toute attaque, comme ils y étaient tenus par leurs anciennes alliances. De ce moment la neutralité, proclamée par Henri VIII, ne fut plus qu'un masque trompeur ; Charles put, en toute sécurité, le rendre l'arbitre de ses démêlés (Henne, II, 314).

1. Aix-la-Chapelle.

CLXXIX

LAURENT DE GORREVOD AU DUC CHARLES II DE SAVOIE

[Maëstricht, 18 octobre 1520].

Arrivée de Philippe, comte de Genevois, auquel le Roi des Romains a fait très bon accueil : ce qui est d'excellent augure pour les affaires du duc. La peste a retardé les cérémonies du sacre et du couronnement ; les électeurs auraient voulu qu'elles se fissent à Cologne. La mortalité ayant cessé, elles auront lieu à Aix mardi 23 octobre. Électeurs présents.

Au dos : A mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc de Savoye.

Monseigneur, plaise vous savoir que monseigneur vostre frere arryva icy le XVIe de ce mois [1]. Et ce mesme jour, a fait la reverence au Roy, lequel lui a faict de lhonneur et fort bon recueil. Comme j'espere que serez

1. Voir lettre précitée du 15 juin 1520. — L'Empereur avait fait comprendre au duc Charles, par l'intermédiaire de Lambert et de Gorrevod, qu'il désirait le voir assister en personne et en compagnie de son frère Philippe à son couronnement. Le duc avait de bonnes raisons de craindre qu'une telle démarche fût mal interprétée par la Cour de France. Sanuto prétend même qu'il avait formellement promis de s'en abstenir (*Diari*, XXIX, 277). Il voulut que Charles-Quint parût lui avoir forcé la main, en lui adressant une sorte de sommation. Lorsqu'il fut en Flandre, l'Empereur reçut Lambert qui s'était rendu à Flessingue pour le saluer au « débarqué » (*Mémoires*, dans *Monum. hist. patr.*, *Script.*, I, col. 580). Il lui exprima son vif désir de voir le duc ou son frère à son couronnement, et il en écrivit lui-même à Charles II (Gand, 10 juin 1520. *Arch. di Stato di Torino*, *Allemagna*, *Lettere principi*, liasse 1). Le 18 août, Charles II passa procuration au comte de Genevois pour faire en son nom le serment de vicaire impérial (*Ibid.*, *Materie d'imperio*, cat. 1 : Investiture). Le 16 octobre, Philippe arrivait à Maëstricht, où l'Empereur le reçut avec de grands honneurs (Sanuto, *Diari*, XXIX, 326).

plus au long avertiz par lettre de mondict seigneur vostre frere. Et espère, puis que le commencement a esté si bon, que la fin s'en ensuyvra encore meilleure, dont je seray bon soliciteur de tout mon pouvoir.

Monseigneur, à cause de quelque mortalité de peste qu'a esté à Aix, le sacre et coronnement du Roy a esté retardé, et desiroient les princes électeurs que le sacre et le coronnement se fist à Cologne. Toutesfois, il est si bien venu que la mortalité est cessée à Aix, moyennant le bon ordre que l'on y a mis. Et à ceste heure est conclud que, mardi prouchain, xxiiie de ce mois, le Roy sera sacré et prandra sa couronne à Aiz. Et y seront tous les électeurs, reservé le marquis de Brandembourg [1], qu'a envoyé ses ambassadeurs pour assister en son lieu ; et le Roy de Boheme et de Hongrie [2] a pareillement envoyé son ambassadeur, qu'est pour assister en son lieu.

Quand la Cour de France connut la mission de Philippe, Louise de Savoie se montra très vivement contrariée, et, si nous en croyons l'ambassadeur de Mantoue, Philippe se serait dérobé en feignant d'être malade (Suardino au duc, *Arch. storico Gonzaga*, E. Esterni, N. XIV, n. 3, b. 585). En tout cas, il n'assista pas aux fêtes d'Aix (Von Bucholtz, *Geschichte der Reg. Ferdinand*, I, 117, le soutient à tort). En novembre 1520, Philippe jura fidélité au nom de son frère (*Mém.* de Lambert, col. 851).

1. L'électeur Joachim de Brandebourg s'était montré mal disposé pour Charles d'Autriche ; ses intelligences avec la France et sa conduite vénale dans l'affaire de l'élection impériale étaient connues de tous (v. Le Glay, *Négoc. diplom.*, II, passim, et notamment 387, 440, 449).

2. Louis II, roi de Bohême et de Hongrie, premier électeur laïc de l'Empire. Sur son attitude lors de l'élection et ses projets de mariage avec les archiduchesses Anne et Marie (v. Le Glay, *ibid.*, passim et surtout I, cxlvi).

Monseigneur, vous plaise me mander et commander vos bons pleisirs pour iceux accomplir et vous obeyr de tout mon povoir. Aidant Dieu, auquel je prie, mon très redoubté seigneur, qu'il vous doint très bonne vie et longue.

De Maestricht, le XVIII[e] d'octobre.

Vostre très humble subjet et serviteur,
Laurens DE GORREVOD.

Archivio di Stato di Torino. Ibidem ; original sur papier, avec signature autographe.

Lu :
Le Professeur,
Lucien FEBVRE.

Vu :
Le Doyen,
A. LAMBERT.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Dijon,
E. BOIRAC.

TABLE DES MATIÈRES

Liste chronologique des lettres.

Année 1507.

1508.

1510

1511

1512

1513

1514

1515

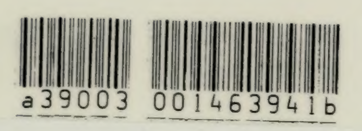
1516

1517

1518

1520

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


a39003 001463941b